



HAL
open science

Gérer le patrimoine littoral, la fabrique patrimoniale à l'heure du tourisme durable

Vincent Andreu-Boussut, Céline Chadenas, Christiane Gagnon, Vincent Herbert, Michel Xavier, Caroline Rufin-Soler, Elodie Salin

► To cite this version:

Vincent Andreu-Boussut, Céline Chadenas, Christiane Gagnon, Vincent Herbert, Michel Xavier, et al.. Gérer le patrimoine littoral, la fabrique patrimoniale à l'heure du tourisme durable : Rapport final de recherche. [Rapport de recherche] UMR ESO 6554 CNRS, Le Mans Université. 2017. halshs-01567042

HAL Id: halshs-01567042

<https://shs.hal.science/halshs-01567042>

Submitted on 5 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PUCA

Programme Sites exceptionnels et développement équilibré des territoires

Projet Coast

Gérer le patrimoine littoral

La fabrique patrimoniale à l'heure du tourisme durable

Rapport final



Vincent Andreu-Boussut (coordination)

Céline Chadenas, Christiane Gagnon, Vincent Herbert, Xavier Michel, Caroline Rufin-Soler, Elodie Salin

Université du Maine, Université de Nantes, Université de Caen, Université du Littoral Côte d'Opale, Université du Québec à Chicoutimi



Table des matières

Composition de l'équipe scientifique	6
Introduction	7
1. Rappel des questions de recherche, des hypothèses et des objectifs	8
1.1. Question 1 : La « machine patrimoniale » à l'œuvre sur les littoraux. Comment se fabriquent les espaces du patrimoine sur le littoral ?	8
1.2. Question 2 : L'observation et l'analyse de nouvelles pratiques de gestion et des facteurs d'innovation. Quelles conditions faut-il réunir pour produire une gestion durable de la fréquentation touristique?	9
1.3. Question 3 : La gouvernance du patrimoine à l'épreuve du tourisme durable. Quels enjeux de justice spatiale le tourisme durable pose-t-il ?	9
1.4. Synthèse des questions et sous-questions de recherche	10
2. Méthodologie de la recherche : mise au point des outils de collecte des données et analyse des résultats.....	11
2.1. Retour sur la pertinence des sites choisis	11
2.2. Méthodologie de collecte des données	13
2.2.1. Mise au point de la boîte à outils 1	13
2.2.2. Mise au point de la boîte à outils 2	14
2.2.3. Mise au point de la boîte à outils 3	14
2.2.4. Synthèse de la collecte des données	15
2.2.5. Remarques sur les méthodes et les résultats	17
2.3. Types d'analyse des données et grille d'analyse commune des sites étudiés	18
3. La Chaussée des Géants (Irlande du Nord).....	20
3.1. Patrimonialisation du site en lien avec le tourisme	20
3.1.1 Étapes de la patrimonialisation	20
3.1.2. Valorisation et marketing territorial touristique des patrimoines	31
3.2. Système d'acteurs et pratiques de protection/gestion du site	34
3.2.1. Type de protection et de gestion	34
3.2.2. Système d'action patrimonial	37
3.2.3. Système de gouvernance patrimoniale	40
3.2.4. Enjeux de protection du site	45
3.2.5. Rapports au patrimoine des parties prenantes	47
3.2.6. L'esprit des lieux.....	50
3.3. Système de visite touristes/résidents secondaires / habitants	52
3.3.1. Rapport à la nature, au patrimoine et au site	52
3.3.2. Visions des menaces du site et de son avenir	54
3.3.3. Rapport aux aménagements et à la gestion du site.....	56
3.3.4. Typologie des visiteurs	59
3.3.4.1. Les habitants contre les choix de développement touristique du National Trust	59
3.3.4.2 Les habitants partisans ne contestant pas l'aménagement actuel du site	64
3.3.4.3 Les résidents secondaires : un rapport au site en marge du conflit d'aménagement.....	67
3.3.4.4. Les touristes : la Giants Causeway, un espace de décalage entre leurs représentations et la réalité du site	70

3.3.5. Systèmes spatiaux de visite.....	74
5.4. Modalités de gestion du public.....	80
5.4.1. Vision du tourisme de la part des parties prenantes.....	80
3.4.2. Regard sur la capacité de charge.....	84
3.4.3. Équipements et infrastructures d'accueil.....	85
3.4.4 Entrées payantes.....	88
3.4.5. Services.....	91
3.4.6. Outils de mobilité et de transport.....	92
3.4.7. Les sentiers : le maintien de l'ouverture au public dans un contexte de risques naturels.....	94
3.4.8. Gestion de la saturation dans l'espace et dans le temps.....	97
3.4.9. Justice spatiale et problématique de liberté d'accès au site.....	109
3.4.9.1. <i>Le regard des gestionnaires sur l'accès au site : une liberté sous contrôle.....</i>	<i>109</i>
3.4.9.2 <i>Le regard des visiteurs sur l'accès au site : entre acceptation des règles du national Trust et critique d'une mise sous contrôle du patrimoine.....</i>	<i>110</i>
3.4.9.3 <i>Le regard des visiteurs sur la gouvernance du site.....</i>	<i>111</i>
4. La mer des Wadden (Danemark).....	112
4.1. Patrimonialisation du site en lien avec le tourisme.....	112
4.1.1. Étapes de la patrimonialisation.....	112
4.1.2. Valorisation et marketing territorial et touristique des patrimoines.....	144
4.2. Système d'acteurs et pratiques de protection/gestion du site.....	147
4.2.1. Type de protection et de gestion.....	147
4.2.2. Système d'action patrimonial.....	150
4.2.3. Système de gouvernance patrimoniale.....	152
4.2.4. Enjeux de protection du site.....	154
4.2.5. Rapports au patrimoine des parties prenantes.....	157
4.3. Système de visite touristes/résidents secondaires / habitants.....	159
4.3.1. Rapport à la nature, au patrimoine et au site.....	159
4.3.2. Visions des menaces du site et de son avenir.....	162
4.3.3. Rapport aux aménagements et à la gestion du site.....	163
4.3.4. Analyse des systèmes de visite des îles de Rømø et Fanø.....	165
4.3.4.1. <i>Les habitants de Fanø et Rømø : une diversité importante de rapports à l'île ordonnée selon une gradation de la territorialité.....</i>	<i>166</i>
4.3.4.2. <i>Les résidents secondaires : l'importance des bases résidentielles à l'intérieur de l'île :.....</i>	<i>171</i>
4.3.4.3. <i>Les touristes, venir sur l'île pour la mer ?.....</i>	<i>177</i>
4.3.5. Systèmes spatiaux de visite.....	184
4.4. Stratégie de gestion du public.....	193
4.4.1. Vision du tourisme de la part des parties prenantes.....	193
4.4.2. Regard sur la capacité de charge.....	194
4.4.3. Équipements et infrastructures d'accueil.....	195
4.4.4. Entrées payantes.....	198
4.4.5. Services mis en place (dont guidage).....	198
4.4.6. Outils de mobilité et de transport dans le site et au site.....	199
4.4.7. Sentiers.....	199
4.4.8. Gestion de la saturation dans l'espace et dans le temps.....	199
4.4.9. Outils de responsabilisation des publics.....	203
4.5. Gouvernance et justice d'accès au site patrimonial.....	204
4.5.1. Regard des visiteurs sur l'accès du site.....	204

4.5.2. Regard des visiteurs sur la gouvernance du site.....	204
5. Les marais salants de Guérande (France)	205
5.1.1. Patrimonialisation du site en lien avec le tourisme.....	205
5.1.1. Etapes de la patrimonialisation.....	205
5.1.1.1. Du 19 ^e siècle jusqu'à la fin des 1960 : un processus de patrimonialisation incomplet	207
5.1.1.2. De 1970 au milieu des années 1990 : sanctuarisation versus tourisme.....	208
5.1.1.3. De 1996 à aujourd'hui : la reconnaissance patrimoniale sous toutes ses facettes.....	211
5.1.1.4. Vers la mise en tourisme des marais salants de Guérande ?.....	212
5.1.2. Marketing touristique et patrimoines.....	223
5.1.2.1. Le sel : le meilleur produit publicitaire des marais salants.....	223
5.1.2.2. Tourisme et propriété privée.....	225
5.1.2.3. Analyse lexicale des sites web et des dépliants publicitaires des Marais salants de Guérande.....	225
5.1.3. Valorisations touristiques des patrimoines	226
5.2. Système d'acteurs et pratiques de protection/gestion du site	233
5.2.1. Type de protection et de gestion	233
5.2.2. Système action patrimonial	236
5.2.3. Système de gouvernance patrimoniale	238
5.2.4. Enjeux de protection du site	238
5.2.5. Rapports au patrimoine des partie prenantes.....	238
5.3. Systèmes de visite touristes / résidents secondaires / habitants.....	239
5.3.1. Rapport à la nature, au patrimoine et au site.....	239
5.3.2. Vision des menaces du site et de son avenir	240
5.3.3. Rapport aux aménagements et à la gestion du site.....	240
5.3.4. Typologie des visiteurs	241
5.3.4.1. L'habitant paludier : le marais des météores et du labeur	241
5.3.4.2. Les habitants non paludiers : le marais réticulé.....	244
5.3.4.3. Les résidents secondaires : le marais paysagé.....	248
5.3.4.4. Les promeneurs et observateurs naturalistes : le marais conflictuel.....	252
5.3.4.5. Les touristes de passage : les espaces attributs du marais.....	254
5.3.5. Systèmes spatiaux de visite.....	257
5.4. Modalités de gestion du public	262
5.4.1. Vision du tourisme des partie-prenantes.....	262
5.4.2. Regard sur la capacité de charge	263
5.4.3. Equipements et infrastructures d'accueil	263
5.4.3.1. Musée des marais salants de Batz-sur-mer	265
5.4.3.2. Maison des paludiers de Saillé.....	265
5.4.3.3. Terre de Sel	266
5.4.4. Entrées payantes.....	268
5.4.5. Services mis en place (dont guidage).....	268
5.4.6. Outils de mobilité et de transport dans le site et au site.....	268
5.4.7. Sentiers.....	268
5.4.8. Gestion de la saturation dans l'espace et dans le temps.....	268
5.4.9. Outils de responsabilisation du public	271
5.4.10. Interprétations patrimoniales.....	271
5.5. Justice spatiale / justice d'accès au site patrimonial	271
5.5.1. Regard des gestionnaires sur l'accès des sites.....	273
5.5.2. Regard des visiteurs sur l'accès des sites.....	274
5.5.3. Regard des visiteurs sur la gouvernance.....	276

6. Le Grand Site de France des Deux Caps (France)	278
6.1. Les étapes de la patrimonialisation et de la mise en tourisme.....	278
6.1.2. Regards sur le marketing territorial touristique et des patrimoines.....	295
6.1.3. L'événementiel, levier de la valorisation touristique des patrimoines.....	302
6.2. Le système d'acteurs : pratiques de protection et de gestion du site.....	305
6.2.1. Les types de protection et de gestion.....	305
6.2.2. Le système d'action patrimonial et la question du périmètre du GSF	308
6.2.3. Le système de gouvernance patrimoniale : une pluralité d'acteurs.....	309
6.2.4. Les enjeux de protection	312
6.2.5. Les parties prenantes et leur rapport au patrimoine.....	314
6.2.6. L'esprit des lieux : un concept clé du GSF	321
6.3. Différents systèmes de visite pour les touristes, résidents secondaires et les habitants	323
6.3.1. Un attachement affirmé pour la nature, le patrimoine et le site	323
6.3.2. La conscience d'un site fragile	325
6.3.3. Le regard des visiteurs sur les aménagements et la gestion du site.....	326
6.3.4. Typologie des visiteurs et systèmes spatiaux dans le site des Deux Caps.....	329
6.4. Les modalités de gestion et d'accueil du public.....	336
6.4.1 Le regard des parties prenantes.....	336
6.4.2. La question de la capacité de charge	336
6.4.3. État des lieux des équipements et infrastructures d'accueil	337
6.4.4. <i>Quid</i> des entrées payantes : une décision délicate.....	339
6.4.5. Les animations assurées par les parties prenantes	340
6.4.6. La question de la mobilité pour l'accès au site et <i>in situ</i>	341
6.4.7. Des sentiers inégalement répartis au détriment de l'espace rétro littoral	341
6.4.8. La gestion temporelle et spatiale de la saturation	342
6.4.9. Des outils de responsabilisation des publics qui restent limités	342
6.5. Justice spatiale et problématique de liberté d'accès au site	343
6.5.1. Pour les gestionnaires : une question politique.....	343
6.5.2. Les visiteurs : un avis plutôt défavorable à une entrée payante	344
6.5.3. Regard des visiteurs sur la gouvernance : de bons points, mais des lacunes persistantes	344
7. Analyse comparative et synthèse	346
7.1. Quatre sites dans les rouages de la « machine patrimoniale » et touristique	347
7.1.1. Mise en patrimoine et mise en tourisme des littoraux d'Europe du Nord-Ouest : quelques précisions sémantiques	347
7.1.1.1. <i>Des littoraux mis en tourisme et en patrimoine</i>	347
7.1.1.2. <i>Pas de patrimoine sans patrimonialisation</i>	348
7.1.1.3. <i>Pas de patrimonialisation sans tourisme ?</i>	349
7.1.1.4. <i>Des sites patrimoniaux qui invitent à revisiter la notion de patrimoine</i>	350
7.1.2. Le tourisme au cœur de la mise en patrimoine des sites : un processus en quatre séquences temporelles.....	350
7.1.2.1. <i>Première séquence : invention du tourisme balnéaire et reconnaissance du paysage romantique</i>	353
7.1.2.2. <i>Seconde séquence : croissance du tourisme et mise en protection précoce</i>	354
7.1.2.3. <i>Troisième séquence : consécration du tourisme et extensions de la mise en protection</i>	354
7.1.2.4. <i>Quatrième séquence : premiers développements du tourisme durable et reconnaissance patrimoniale internationale</i>	354

7.1.3. Un rôle prépondérant des artistes dans la patrimonialisation	355
7.1.4. Valorisation et marketing touristique des patrimoines	357
7.2. Systèmes d'acteurs et pratiques de protection et de gestion des sites	358
7.2.1. Types de protection et de gestion	358
7.2.1.1. Deux catégories de protection des sites : des espaces strictement protégés ou des paysages patrimoniaux.....	359
7.2.1.2. Des gestionnaires qui peuvent être également propriétaires du site	360
7.2.1.3. Des gestionnaires qui se partagent la gestion des sites : du partage de la gestion à la co-gestion ?	361
7.2.1.4. Des gestionnaires aux profils variés : acteurs patrimoniaux, acteurs territoriaux, acteurs primaires.....	362
7.2.2. Systèmes d'action patrimoniaux : des mille-feuilles organisationnels entre logique locale et pression internationale.....	363
7.2.3. L'ouverture des systèmes d'action à la gouvernance patrimoniale territoriale..	367
7.2.4. Enjeux de protection du site	370
7.2.5. Esprit des lieux : une notion française ?	371
7.3. Systèmes de visite	376
7.3.1. Types de visiteurs	376
7.3.2. Les visiteurs au cœur de la fabrique patrimoniale : rapports au patrimoine et perceptions des sites.....	377
7.3.3. Rapport aux aménagements et à la gestion du site.....	379
7.3.4. Vision des menaces du site et de son avenir	380
7.3.5. Systèmes spatiaux de visite (ou modèles spatiaux).....	381
7.4. Modalités et stratégies de gestion du public.....	386
7.4.1. Une attractivité touristique stratégique mais rarement assumée par les gestionnaires	390
7.4.2. La capacité de charge : un concept familier mais rarement mis en œuvre.....	391
7.4.3. Faire payer les services de médiation patrimoniale plutôt que l'accès aux sites	391
7.4.4. Des modes de transport à la recherche de durabilité ?.....	393
7.4.5. Des pratiques hétérogènes de gestion de la saturation : entre concentration et dispersion des flux de visiteurs	394
7.4.6. Circulation des modèles de gestion du public	395
7.5. De la justice spatiale à la « justice d'accès » au patrimoine	397
7.5.1. Justice spatiale : précisions sémantiques.....	397
7.5.2. Des sites patrimoniaux à l'épreuve de la justice spatiale	398
7.5.3. Le rapport des visiteurs à la gouvernance comme enjeu de justice procédurale	400
7.5.4. De l'accès des sites comme enjeu local à la « justice d'accès au patrimoine »... 401	
7.5.4.1. L'accès aux sites : enjeu ou conflit ?.....	401
7.5.4.2. L'analyse des parcours spatiaux comme révélateurs des inégalités d'accès au patrimoine....	403
Conclusion générale	405
Bibliographie.....	410
Table des figures	416
Annexes	421

Composition de l'équipe scientifique

(chercheurs, organismes, fonctions, courriels)

Nom	Prénom	Organisation	Fonction	Courriel
Andreu-Boussut	Vincent	Université du Maine	Maître de conférences	vincent.andreu-boussut@univ-lemans.fr
Chadenas	Céline	Université de Nantes	Maître de conférences	celine.chadenas@univ-nantes.fr
Gagnon	Christiane	Université du Québec à Chicoutimi	Professeur associé	christiane.gagnon@uqac.ca
Herbert	Vincent	Université du Littoral Côte d'Opale	Maître de conférences	vh littoral@orange.fr
Michel	Xavier	Université de Caen	Maître de conférences	xavier.michel@unicaen.fr
Rufin-Soler	Caroline	Université du Littoral Côte d'Opale	Maître de conférences	caroline.rufin-soler@univ-littoral.fr
Salin	Elodie	Université du Maine	Maître de conférences	elodie.salin@univ-lemans.fr

Fig. 1 : composition de l'équipe scientifique.

Introduction

L'ambition initiale du projet est d'explorer les liens entre la production patrimoniale et les difficultés et l'innovation en matière de gestion du tourisme à partir d'une recherche empirique et comparative menée dans quatre sites ateliers, considérés comme représentatifs de l'évolution contemporaine des enjeux de fréquentation et de conservation des patrimoines naturel, culturel et paysager : les marais salants de Guérande et les Caps Blanc-Nez et Gris-Nez en France, la Chaussée des Géants en Irlande du Nord et la mer des Wadden (en Allemagne/Danemark/Pays-Bas). L'objectif du projet est triple :

- 1) questionner le postulat selon lequel le tourisme serait majoritairement producteur d'impacts négatifs sur la conservation des différentes formes de patrimoine pour au contraire montrer comment le tourisme stimule l'invention de nouveaux objets patrimoniaux ;
- 2) observer pourquoi et comment les sites touristiques patrimoniaux s'emparent des préceptes du développement durable (ou pas), pour isoler les conditions déterminantes de l'émergence des pratiques de tourisme durable, spatiales, sociales, culturelles, environnementales ou économiques ;
- 3) aller au-delà de l'évaluation des « bonnes pratiques » pour analyser les conséquences sociales et territoriales de la mise en oeuvre de ces nouvelles modalités de gestion des patrimoines comme des publics. L'étude fine du système touristique à l'échelle du site patrimonial pris dans son acception large (du haut-lieu à l'espace) permet d'en rendre compte en donnant la parole aux communautés locales, aux professionnels du tourisme et du patrimoine et aux touristes et visiteurs.

Ce rapport a pour objectif de faire le point sur le travail effectué entre mars 2015 et décembre 2016. Après une première phase de travail centrée sur la récolte bibliographique et la construction des outils de cueillette de données qualitatives, la seconde phase de recueil de données a été achevée au cours de l'hiver 2016. Des quatre sites ateliers proposés, les marais salants de Guérande et la Chaussée des Géants ont fait l'objet des premières investigations en juillet et en septembre-octobre 2015, tandis que la collecte des données dans la mer des Wadden et dans les Deux Caps a essentiellement été réalisée au cours de l'année 2016. La méthodologie d'analyse transversale des quatre terrains au prisme de la diversité de leurs modes de gestion du tourisme fait l'objet de la troisième et dernière phase du programme, une fois que l'ensemble des terrains ont été documentés.

Après avoir rappelé les questions de recherche, les hypothèses et les objectifs du programme de recherche Coast, le rapport présente les différents choix méthodologiques réalisés pour sa mise en oeuvre. Les parties suivantes sont ensuite consacrées à la présentation de l'analyse réalisée pour chacun des quatre sites investigués, avant de développer en dernière partie une analyse comparée, qui fait aussi office de conclusion développée.

1. Rappel des questions de recherche, des hypothèses et des objectifs

Le projet de recherche s'intéresse à la gestion des sites du patrimoine littoral au prisme du *développement durable*. La méthode combine des approches empirique, systémique, et comparatiste afin d'observer, d'analyser et de modéliser le fonctionnement des espaces du patrimoine dans leurs dynamiques touristiques, d'identifier les facteurs déterminants de l'innovation en matière de gestion touristique et patrimoniale et de contribuer à une gestion durable des sites en évaluant le caractère transférable ainsi que la construction/diffusion de modèles de gestion. Les sites retenus ici sont emblématiques des littoraux touristiques européens et tous représentatifs d'une imbrication nature/culture. Le but ultime est de produire une géoscopie du tourisme et de ses liens avec le patrimoine dans des hauts lieux du littoral. Les trois objectifs présentés ci-dessous peuvent être dissociés, mais il est important de les envisager ensemble pour une analyse systémique par site, qui permette de comprendre, par les pratiques de gestion et les pratiques touristiques, les itinéraires de ces lieux touristiques, porteurs d'enjeux économiques, sociaux et culturels de première importance.

1.1. Question 1 : La « machine patrimoniale » à l'œuvre sur les littoraux. Comment se fabriquent les espaces du patrimoine sur le littoral ?

Hypothèse 1. Le tourisme produit du patrimoine, la construction patrimoniale participant alors pleinement, à l'échelle historique, du destin touristique du lieu.

Il s'agit d'entrée de jeu de mettre au jour les processus de production des espaces du patrimoine littoral. Notre objectif est d'investiguer le processus de patrimonialisation à la fois sur le temps long afin d'en dissocier les ressorts sociaux, historiques, culturels et environnementaux mais aussi au moment présent dans un espace-temps de leur évolution. L'approche doit donc embrasser autant les aspects matériels (portage des dossiers de demande de classement patrimonial, mesures de protection juridique...) que les aspects idéels (représentations des acteurs institutionnels, des « passeurs » de patrimoine ou des élites, et des touristes/visiteurs). À ce titre, un focus particulier doit être fait sur le « regard touristique » et son lien avec la mise en patrimoine. Plusieurs questions en découlent.

Comment se construit la mise en récit des lieux, et, à terme, comment s'invente un « esprit des lieux » ? Comment se construisent les registres de valeurs, dans un contexte où la valeur patrimoniale tend à se substituer à la valeur d'usage en instituant une valeur universelle (UNESCO) ? Les relations entre patrimonialisation et tourisme seront abordées à l'aune du modèle *Tourism Area Life Cycle* (TALC). En effet, nous proposons de construire le modèle TALC pour les sites du patrimoine étudiés afin d'évaluer si le passage au tourisme durable correspond à une étape de la *rejuvenation*, soit une requalification par le patrimoine.

1.2. Question 2 : L'observation et l'analyse de nouvelles pratiques de gestion et des facteurs d'innovation. Quelles conditions faut-il réunir pour produire une gestion durable de la fréquentation touristique?

Hypothèse 2 : Malgré les pressions exercées, le tourisme stimule la définition et l'expérimentation de modèles et de pratiques de gestion durable dans le cadre d'une circulation internationale de normes et d'expérimentations.

Parallèlement à la production de ces hauts lieux du patrimoine, la difficulté concerne la gestion du paradoxe et de la contradiction qu'ils font émerger, entre sanctuarisation et surfréquentation ou conservation et attractivité. Loin de nous la posture d'étudier les impacts du tourisme sur le patrimoine ou encore de combattre la protection du patrimoine au nom de la liberté des touristes, postures déjà largement étudiées. Il s'agit davantage ici d'identifier l'émergence de nouvelles pratiques de gestion des sites : canalisation ou limitation de la fréquentation, création de zones de tranquillité, nouvelles médiations patrimoniales, outils de l'ingénierie écologique (manipulation de la nature *in situ*) qui intègrent les besoins des visiteurs, traitement de l'esthétique des paysages en lien avec les imaginaires des visiteurs... Des solutions qui se situent dans le champ du tourisme durable et de l'ingénierie culturelle/écologique. Il s'agit aussi et surtout d'en comprendre les contextes de mise en œuvre : rôle d'acteurs pionniers, cadres théoriques, circulation internationale de « modèles » via les réseaux professionnels et les bailleurs de fonds... En quoi ces pratiques de gestion sont-elles innovantes au regard du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité ? En quoi la réalité de la gestion de terrain diverge des recommandations et des *guidelines* internationales, notamment données par l'UNESCO ?

1.3. Question 3 : La gouvernance du patrimoine à l'épreuve du tourisme durable. Quels enjeux de justice spatiale le tourisme durable pose-t-il ?

Hypothèse 3. Dans les sites du patrimoine, la mise en œuvre du tourisme durable pose des problèmes de justice spatiale, à l'origine de conflits réguliers entre parties prenantes, loin de favoriser l'*empowerment* et les capacités des communautés locales.

La mise en œuvre d'outils innovants de tourisme durable ne va pas sans redéfinir les contours de la gouvernance du patrimoine à l'échelle des sites ou des collectivités locales concernées. Il s'agit donc ici d'en explorer les limites sociales, environnementales ou économiques, au prisme de la justice spatiale. Une série d'entretiens permettent de donner la parole aux différentes parties prenantes : gestionnaires, habitants, touristes, professionnels du tourisme... Ils rendent compte de leurs discours, de leurs représentations, de leurs registres de valeurs et de leur sentiment ou non de bien-être... Contrairement aux idées reçues, le recours au cadre référentiel du développement durable participerait davantage à produire des inégalités environnementales que de l'*empowerment* communautaire ou de l'accessibilité pour tous au patrimoine. De même, une attention particulière sera accordée à la réception

des dispositifs de gestion de la fréquentation déjà mis en œuvre (parkings payants, canalisation des flux, exclusion ou régulation de l'accès dans les espaces les plus sensibles...) par le public de visiteurs, et les formes d'inégalités sociales d'accès au patrimoine dont ils sont responsables. En étudiant de près les itinéraires de visite et le rapport au patrimoine des visiteurs, c'est toute la matérialité des « systèmes de visite » que nous entendons mettre au jour.

1.4. Synthèse des questions et sous-questions de recherche

Il est possible de résumer l'ensemble des questionnements à l'aide de la figure suivante :

Fig. 2 : synthèse des questionnements du projet de recherche.

1. Machine patrimoniale	2. Gestion durable et innovations	3. Gouvernance patrimoniale et justice spatiale
1.1. Discours et représentations des acteurs sur le site	2.1. Pratiques de gestion de la fréquentation	3.1. Pratiques spatiales des visiteurs / systèmes de visite
1.2. Liens patrimonialisation / mise en tourisme	2.2. Modèles appliqués	3.2. Gouvernance patrimoniale (visiteurs et acteurs du tourisme en particulier)
1.3. Regard touristique	2.3. Gestion attractivité / saturation	3.3. Rapport au patrimoine des visiteurs
1.4. Esprit des lieux aménageurs / visiteurs	2.4. Intégration des enjeux du changement global	3.4. Réception des aménagements par les visiteurs
1.5. Modèle TALC		3.5. Accessibilité

2. Méthodologie de la recherche : mise au point des outils de collecte des données et analyse des résultats

Le programme est organisé initialement en trois étapes temporelles :

- 1) une phase de préparation de la recherche : bibliographie, mise au point des outils de recueil des données... ;
- 2) une phase de collecte de données basée sur une démarche empirique organisée d'abord dans les sites français pour tester la méthodologie de recueil et d'analyse de données, puis dans les deux autres sites européens ;
- 3) une dernière phase de comparaison des sites et de montée en généralité et de rédaction du rapport final de la recherche.

Pour la collecte de données quantitatives et qualitatives, un ensemble d'outils classiques des sciences sociales et d'outils plus novateurs ont été développés sous la forme de trois « boîtes à outils » distinctes. Leur mise en œuvre est identique pour chaque site afin de permettre une analyse transversale et comparative.

La première phase a été achevée début 2016 tandis que la phase de collecte des données s'est déroulée de l'été 2015 (à Guérande pour les premiers tests d'entretiens et de questionnaires) à l'hiver 2016 (pour les derniers entretiens et questionnaires aux Deux Caps). La phase de comparaison des quatre sites a été réalisée entre l'hiver 2016 et le printemps 2017 ; elle fournit à la marge une stabilisation des principaux concepts mobilisés dans le travail : patrimoine, justice spatiale, tourisme durable, gouvernance patrimoniale...

2.1. Retour sur la pertinence des sites choisis

Quatre sites à investiguer en France et en Europe du Nord-Ouest

Si le projet initial proposait cinq sites d'investigation, ce ne sont que quatre sites qui ont été retenus. En effet, le Mont-Saint-Michel a été écarté dès le premier comité de pilotage du programme PUCA le 6 mars 2015, en grande partie à cause de la complexité de son contexte politique local. Par ailleurs, sa fréquentation touristique a fait l'objet récemment de travaux scientifiques non encore publiés lors de la soumission de ce projet (notamment Guégan et *al.*, 2015).

La collecte des données concerne donc sur 4 sites-ateliers considérés comme représentatifs des constructions patrimoniales à l'œuvre à l'échelle française et européenne, des enjeux de gestion du tourisme et parfois des innovations locales. Quelques critères spécifiques guident ce choix et motivent leur pertinence (fig. 3) :

- avoir un classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO ou bien être sur la liste indicative du Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO ;
- être sur la liste des sites protégés au titre de la Convention de Ramsar portant sur les zones humides d'importance internationale (seule convention internationale environnementale qui reconnaît la valeur patrimoniale de sites, en dehors de l'UNESCO) ;
- avoir une protection dans le droit national : Parc national, Réserve naturelle, protection foncière... ;

- être situé dans un bassin récepteur touristique important ou correspondre à une niche particulière du tourisme, en somme, être fréquenté.

Pays	Site	Statut international			Statut national				Fréquentation annuelle
		UNESCO	Liste ind. UNESCO	Ramsar	Parc national	Réserve naturelle	Site classé loi 1930 / AONB	Protection foncière	
France	Marais de Guérande		x	x			x		1,6 millions nuitées
France	Deux Caps						x	x	1,1 million de visiteurs
Royaume-Uni	Chaussée des Géants	x				x	x	x	1 million de visiteurs
Allemagne Pays-Bas Danemark	Mer des Wadden	x		x	x	x			4,5 millions nuitées

Fig. 3 : statuts internationaux et nationaux des sites d'étude.

Au-delà de leur valeur patrimoniale à l'interface nature/culture, ces quatre sites (figure 4) sont également retenus pour les enjeux de fréquentation auxquels ils doivent faire face et pour lesquels des dispositifs variés de gestion et de régulation des flux de visiteurs ont pu être mis en œuvre, parfois accompagnés de projets ambitieux de restauration ou de réhabilitation patrimoniale. Caps Blanc-Nez et Gris-Nez achèvent une Opération Grand Site qui pose de nombreuses questions quant à son impact sur les pratiques de visite et sur le fonctionnement du site. Les marais salants de Guérande figurent sur la liste indicative du patrimoine mondial, mais ne disposent justement pas de dispositifs de gestion concernant la fréquentation alors même que celle-ci pose de nombreux problèmes de conflits d'usages et de protection environnementale. Le choix de deux sites en Europe du Nord correspond à la nécessité ici de mettre en perspective les difficultés à imaginer un tourisme durable des sites d'exception du patrimoine littoral. La Chaussée des Géants en Irlande du Nord permet d'éclairer la question de la régulation des flux par la sélection financière (droit d'entrée) et de son acceptabilité sociale tandis que la Mer des Wadden vient illustrer le recours à des pratiques alternatives de tourisme (tourisme de nature, écotourisme...) tout comme l'éclatement des flux dans un espace tri-national.



Fig. 4: les quatre sites d'étude à l'échelle de l'Europe du Nord-Ouest.

Intégrer des sites secondaires d'étude ?

Lors de discussions informelles avec le comité de pilotage, la possibilité d'étudier à la marge d'autres sites du patrimoine littoral est apparue. L'équipe s'est ainsi réservée la possibilité d'intégrer quelques exemples supplémentaires qui viennent éclairer et discuter les cas principaux d'étude sans pour autant y déployer un lourd dispositif de recherche. En France, la Baie de Somme peut être utilisée en contre-point de la mer des Wadden, tout comme les marais salants narbonnais ou les marais salants de l'île de Ré en contre-point des marais de Guérande. Le site des Cliffs of Moher en République d'Irlande, la pointe du Raz ou le Cap-Fréhel en Bretagne gagnent également à être intégrées à titre comparatif avec la Chaussée des Géants.

2.2. Méthodologie de collecte des données

2.2.1. Mise au point de la boîte à outils 1

Il s'agit là d'une cueillette assez classique dans la littérature scientifique, dans la littérature grise et dans les outils produits par le marketing touristique. L'ensemble de la documentation est stockée dans une base de données commune à l'équipe et au programme de recherche. Le corpus réuni se compose donc :

- de la littérature produite par les gestionnaires et autres acteurs du territoire en interne ou en externe : plans de gestion, rapports de mission UNESCO/UICN, stratégies

touristiques (la littérature danoise n'étant disponible en grande majorité seulement en danois, elle a fait l'objet de traductions ponctuelles pour les documents les plus importants) ;

- de la documentation sur la mise en œuvre d'outils de protection (réglementaires ou non) du patrimoine (y compris cartes) (même remarque que précédemment) ;
- de la littérature sur l'histoire du tourisme à l'échelle locale ou plus largement ;
- de l'iconographie artistique produite sur les sites ;
- de statistiques de fréquentation touristique (néanmoins pas toujours existantes ni à des échelles suffisamment fines pour la recherche) ;
- de la communication touristique à destination des visiteurs par les questionnaires ou les organismes touristiques régionaux ou nationaux mais aussi les guides touristiques.

Si la documentation des 10 dernières années est facilement mobilisable, il est néanmoins parfois plus difficile d'avoir accès à une littérature grise plus ancienne. Or il est souvent intéressant d'observer l'évolution des dispositifs de gestion et d'accueil du public sur un pas de temps plus long face aux processus d'ouverture/de fermeture. La recension et la synthèse de ce corpus permettent en particulier de documenter les processus de mise en patrimoine et de mise en tourisme des sites. Dans l'objectif de la comparaison finale, une ou plusieurs grilles d'analyse pourront être proposées.

2.2.2. Mise au point de la boîte à outils 2

L'outil principal est l'entretien qualitatif semi-dirigé qui est décliné de manière différente, car les guides d'entretien peuvent varier légèrement selon trois types d'acteurs, représentatifs du système d'acteurs territoriaux. Ils sont ainsi menés auprès :

1. des acteurs représentatifs des institutions et des collectivités gestionnaires des patrimoines ;
2. des professionnels du tourisme et/ou des acteurs socio-économiques du territoire ;
3. des visiteurs des sites, tout en distinguant populations riveraines/habitants, résidents secondaires et touristes.

Tous les entretiens sont enregistrés et retranscrits. Certains font l'objet de captures vidéo, notamment les entretiens auprès des gestionnaires et des acteurs socio-économiques de la Chaussée des Géants. Tous les guides d'entretien ont été élaborés collectivement en français et ensuite traduits en anglais si requis. Ils s'accompagnent systématiquement de cartes mentales du site, mais aussi de la reconstitution des parcours de visite dans le cas des visiteurs, soit les parcours favoris ou habituels pour les habitants et les résidents secondaires ou soit les parcours réalisés au moment de l'entretien pour les visiteurs. Les guides d'entretien pour l'échantillon des entretiens qualitatifs des visiteurs, des acteurs de la gestion et des acteurs socio-économiques se retrouvent dans les annexes.

2.2.3. Mise au point de la boîte à outils 3

À destination des seuls visiteurs dont nous documentons les systèmes de visite et le rapport au site, la troisième boîte à outils combine un questionnaire quantitatif et un suivi par GPS des parcours de visite. Les questions suivent la même logique que les guides d'entretien qualitatifs mais sont complétées par des commentaires demandés pour trois photographies proposées aux visiteurs. Cette boîte à outils a été mise en œuvre au départ à partir de tablettes

numériques (Ipad mini Apple : 3 disponibles auprès d'ESO Le Mans, 3 auprès de l'ULCO et 2 auprès de l'Université de Nantes) ou de smartphones le cas échéant. Les visiteurs ont été contactés et mobilisés majoritairement depuis leur mode d'hébergement (hôtel, location meublée, résidence secondaire...) permettant de bénéficier de la couverture WiFi ou parfois directement à l'entrée du site. Le questionnaire a donc été mis au point avec LimeSurvey¹ et peut être rempli directement en ligne soit sur smartphone soit sur tablette. Le dispositif de recueil de données est bâti en deux temps :

- avant la visite les visiteurs remplissent la première partie du questionnaire en ligne ;
- après la visite les visiteurs remplissent la dernière partie du questionnaire.

Chemin faisant, le GPS de la tablette permet de tracer l'itinéraire de visite à l'aide d'une application dédiée comme Trails pour laquelle les tests ont été les plus convaincants même s'il existe des marges d'erreur. Le format d'export est un fichier .GPX facilement récupérable pour réaliser des cartes. Les tests de *tracking* à la Chaussée des Géants ont néanmoins montré l'apparition d'artefacts parfois importants, liés à la perte de signal à cause des falaises ou d'un problème de réseau. L'importance du toilettage des données récupérées dans les fichiers .GPX est néanmoins vite apparue avant la réalisation d'une cartographie la plus précise possible.

Cette première méthode de collecte de données a ainsi pu être testée au printemps 2016 dans les marais de Guérande et elle n'a pas donné de résultats satisfaisants. La première difficulté consiste à ce que les visiteurs acceptent l'usage de la tablette numérique, ce qui s'est avérée très difficile finalement, la plupart des personnes interrogées ayant peur de l'abîmer pendant leur promenade. La seconde difficulté est de disposer d'une couverture en 4G ou en 3G suffisante dans l'ensemble du territoire, ce qui est difficilement garanti. Il a donc fallu modifier la méthode en se réorientant sur :

- l'utilisation de GPS ;
- la restitution des parcours de visite sur des cartes papier en aidant les visiteurs à retrouver leur cheminement.

Cette méthode hybride s'est vite révélée plus efficace même si moins technologique. C'est donc un peu plus de 200 questionnaires accompagnés de parcours de visite en GPS ou en version manuscrite qui ont ainsi pu être collectés :

- 50 questionnaires au printemps 2016 dans les marais de Guérande complétés par 15 questionnaires pendant l'hiver 2017 ;
- 50 questionnaires fin juin début juillet 2016 à la Chaussée des Géants ;
- 50 questionnaires au mois de juillet 2016 en mer des Wadden au Danemark ;
- 50 questionnaires en voie d'achèvement entre octobre 2016 et janvier 2017 sur les Deux Caps.

L'ensemble des réponses aux questionnaires est saisi sur Lime Survey puis analysé sur Excel, tandis que les tracés .gpx et papier font l'objet d'un traitement cartographique. Les données GPS nécessitent évidemment un petit traitement en amont pour éliminer les points « aberrants » liés à des erreurs de calcul de localisation.

2.2.4. Synthèse de la collecte des données

L'intégralité de la collecte des données est synthétisée dans la figure 4, même si les entretiens dans trois des sites (marais de Guérande, Chaussée des Géants, mer des Wadden) ont fait

¹ <http://sondage.univ-lemans.fr/limesurvey/index.php/admin/authentication/sa/login> et en annexe.

émerger ponctuellement des besoins d'entretiens supplémentaires pour compléter la compréhension globale des systèmes de gouvernance patrimoniale locaux. Par exemple, dans les marais de Guérande, le rôle du musée du sel de Batz-sur-mer n'avait pas été identifié initialement, mais se révèle finalement important, notamment dans le processus de patrimonialisation depuis 20 ans. D'une manière analogue, en mer des Wadden, le rôle joué par le secrétariat de la coopération trilatérale Allemagne/Pays-Bas/Danemark est apparu plus important qu'imaginé au début de la recherche. Pour la Chaussée des Géants, il s'agit essentiellement d'acteurs socio-économiques qui n'étaient pas disponibles lors de notre mission ; ils ont fait l'objet d'entretiens à distance, *a posteriori*.

La figure suivante résume et décrit les types de données obtenues, en précisant les périodes et outils de recherche.

	Outils 1 : corpus	Outils 2 : entretiens qualitatifs du système patrimonial	Outils 3 : enquête quantitative tracking
Site 1 Guérande	- Littérature grise - Marketing touristique	- Entretiens gestionnaires (4) : Coopérative, Terre de Sel, un paludier hors coopérative, un paludier coopérative - Entretiens acteurs socio-économiques (1) : Musée de Batz - Entretiens visiteurs (15)	- Enquête quantitative attractivité du site dans 6 communes limitrophes (environ 300) - Enquête tracking (étudiants Master Université de Nantes, restitution 8 juin 2016) (50) - Enquête tracking hiver 2017 (15)
Site 2 Deux Caps	- Littérature grise - Marketing touristique	- Entretiens gestionnaires (4) : Eden 62, Département, Parc naturel régional, Maison des Deux Caps - Entretiens acteurs socio-économiques (15) - Entretiens visiteurs (15)	- Enquête tracking d'octobre 2017 à mars 2016 (étudiants Master ULCO, restitution 18 mars 2017) (51)
Site 3 Chaussée des Géants	- Littérature grise - Marketing touristique	- Entretiens gestionnaires (5) : National Trust, Causeway Coast and Glens Heritage Trust, Council for Nature Conservation and the Countryside, Environment Agency, 1 propriétaire - Entretien acteurs socio-économiques (1) : Steenson - Entretiens visiteurs (15)	- Enquête tracking en juin juillet 2016 (50)
Site 4 Mer des Wadden	- Littérature grise - Marketing touristique	- Entretiens gestionnaires (3) : Danish Wadden Sea National Park, Schleswig-Holstein National Park, Lower Saxony National Park - Entretiens acteurs socio-économiques (1) : Wadden Sea Interpreter forum - Entretiens visiteurs (15)	- Enquête tracking en juillet 2016 (50)

Fig. 5 : description de la collecte des données

2.2.5. Remarques sur les méthodes et les résultats

Un certain nombre de remarques mérite d'être précisées, car elles constituent quelques limites à l'analyse qui suit. Ces limites tiennent avant tout de la mise en œuvre du programme de recherche, qu'il s'agisse des contraintes de ses temporalités ou des choix méthodologiques effectués.

Données qualitatives versus données quantitatives

Le choix de l'enquête par questionnaire, à hauteur de 50 individus par site, ne doit pas être considéré comme une collecte de données quantitative en tant que telle. L'échantillon de 200 questionnaires reste faible pour imaginer une représentativité des résultats par rapport aux volumes importants de visiteurs qui sont accueillis chaque année sur chaque site. Pour la recherche, ce dispositif permet avant tout de consolider les résultats de la collecte de données, clairement qualitative, calée sur les 60 entretiens, soit quinze par site, réalisés auprès d'habitants, de résidents secondaires et de touristes. Ces entretiens permettent de valider l'analyse, et notamment celle des parcours de visite.

Reconstitution des parcours de visite

L'expérience de recueil des parcours de visite sur les quatre sites permet de faire un bilan des avantages et des inconvénients des différents outils de collecte mobilisés ici. Si la tablette ou le smartphone dotés de puces GPS semblaient être les outils les plus pertinents, ils ne sont vite révélés lourds à utiliser et difficiles à faire accepter aux visiteurs. L'outil plus traditionnel de la reconstitution des itinéraires sur un fonds de carte « papier » fourni au visiteur a permis de pallier aux difficultés techniques de mise en œuvre (réseau, acceptation des visiteurs...) mais se trouve limité par un certain nombre d'éléments : difficultés de certains visiteurs à bien se repérer sur les cartes et à correctement positionner son parcours de visite (pour certains sites comme la Chaussée des Géants les visiteurs ont pu confondre certains sentiers entre eux), absence de la temporalité de visite... Le recours au GPS classique fournit finalement un bon outil intermédiaire qui permet à la fois de s'affranchir de la capacité du visiteur à s'orienter sur une carte papier et à la fois de mesurer assez précisément le parcours pris dans sa temporalité propre (même si nous n'avons pas travaillé cette dimension particulière, elle pourrait faire l'objet d'une analyse plus fouillée en dehors de ce programme de recherche). Evidemment, il existe encore quelques décalages dans les enregistrements de points, mais les erreurs les plus grossières peuvent être facilement éliminées par un toilettage systématique. Le GPS fournit également le seul outil mobilisable pour reconstituer des parcours sur des sites où les visiteurs n'utilisent pas les cheminements, soit parce que les parcours peuvent être plus diversifiés, soit parce qu'ils n'existent tout simplement pas, et pour lesquels le repérage sur un fond de carte papier ne serait d'aucune utilité. C'est particulièrement le cas dans la mer des Wadden, pour les visiteurs parcourant plages, vasières ou massifs dunaires librement.

Passation des entretiens et des questionnaires

Force est également de constater la difficulté récurrente à harmoniser les passations des entretiens et des questionnaires entre plusieurs chercheurs, question inhérente à un programme collectif de recherche. Tous n'ont pas la même manière de mener un entretien

ou un questionnaire, de relancer la personne interrogée ou de reformuler une question mal comprise. S'il est nécessaire d'en avoir conscience, cette limite reste néanmoins marginale, et représente, par une diversité contrôlée, une richesse. D'une manière identique, tous les entretiens et questionnaires n'ont pas systématiquement été réalisés sur des périodes de l'année totalement comparables, mais c'est là la limite de disponibilité de l'équipe sur un temps de programme limité à deux années.

2.3. Types d'analyse des données et grille d'analyse commune des sites étudiés

L'ensemble des données alimente dans un premier temps chaque monographie consacrée à chacun des sites. Les entretiens et questionnaires récoltés ne font pas l'objet ici d'une analyse systématique propre à chaque type de données, à l'aide d'une grille préalablement constituée, mais servent à répondre à chaque item d'une grille de lecture commune aux quatre sites étudiés. Cette grille de lecture commune est déclinée en 5 points qui découlent des objectifs du programme de recherche, chaque point se décline à son tour en thèmes plus spécifiques. Cette grille de lecture est proposée dans le tableau suivant (fig. 6).

1- Patrimonialisation du site en lien avec le tourisme	Etapes de la patrimonialisation
2- Système d'acteurs et pratiques de protection et de gestion du site	Valorisation et marketing touristique des patrimoines
	Type de protection et de gestion
3- Systèmes de visite touristes / résidents secondaires / habitants	Système action patrimonial
	Système de gouvernance patrimoniale
	Enjeux de protection du site
	Rapports au patrimoine des parties prenantes
	Esprit des lieux
	Rapport à la nature, au patrimoine et au site
	Vision des menaces du site et de son avenir
4- Modalités de gestion du public	Rapport aux aménagements et à la gestion du site
	Typologie des visiteurs
	Systèmes spatiaux de visite (ou modèles spatiaux)
	Vision du tourisme des parties prenantes
	Regard sur la capacité de charge
	Equipements et infrastructures d'accueil
	Entrées payantes
	Services mis en place (dont guidage)
	Outils de mobilité et de transport dans le site et au site
	Sentiers
Gestion de la saturation dans l'espace et dans le temps	
5- Justice spatiale / justice d'accès au site patrimonial	Outils de responsabilisation du public
	Regard des gestionnaires sur l'accès des sites
	Regard des visiteurs sur l'accès des sites : éventuellement différenciation selon types de visiteurs
	Regard des visiteurs sur la gouvernance

Fig. 6 : grille d'analyse commune.

Potentiellement, toutes les données mobilisées peuvent permettre de répondre à chacun des thèmes de la grille de lecture commune, et ce pour chacun des sites. Plus spécifiquement, les entretiens qualitatifs menés auprès des visiteurs permettent d'affiner par exemple la typologie élaborée *a priori* entre habitants, résidents secondaires et touristes et de proposer une nouvelle typologie plus fine basée sur l'engagement de ces types de visiteurs par rapport à l'environnement et au site visité et non plus simplement reliée à leur ancrage territorial. D'une manière équivalente, les entretiens qualitatifs et les questionnaires réalisés auprès des visiteurs permettent de préciser les rapports des visiteurs à la nature, au patrimoine et au site, de comprendre leur vision des menaces du site, d'analyser leur rapport aux aménagements et à la gestion du site, tout comme ils alimentent la compréhension de leurs regards sur l'accès au site et sur sa gouvernance.

Tous les items ne font pas systématiquement l'objet d'une analyse pour chacun des quatre sites, notamment lorsque le thème n'est pas approprié au cas ou encore n'existe pas sur le terrain. En bout de piste, c'est cette grille de lecture qui permet de réaliser l'analyse comparative faite dans la dernière partie du présent rapport.

3. La Chaussée des Géants (*Irlande du Nord*)

La Chaussée des Géants est le deuxième site européen du projet Coast. La pertinence de ce site est triple :

1. les pratiques touristiques sur ce site sont anciennes puisque dès la fin du 18^e siècle, il a fait l'objet d'une fréquentation. Par conséquent, elles ont directement influé sur un processus de patrimonialisation long, avant même la mise en protection du site, contrairement à de nombreux autres espaces. Cela implique une organisation des flux, qui, si elle a évolué, est appréhendée de longue date ;
2. c'est un site sur lequel des acteurs privés et public opèrent, dont la plupart bénéficient d'une expérience à la fois locale et nationale ;
3. ce site est intégré dans des réseaux internationaux, dans lesquels les gestionnaires peuvent échanger sur les pratiques de visite, les innovations en matière de gestion des flux touristiques, de pratiques innovantes en matière de découverte du patrimoine.

Ces raisons expliquent non seulement la pertinence intrinsèque de ce terrain, mais son analyse contribue à mieux appréhender d'autres sites.

3.1. Patrimonialisation du site en lien avec le tourisme

3.1.1 Étapes de la patrimonialisation

Restituer presque trois siècles d'histoire du Giant's Causeway est complexe et relève presque du travail d'historien. Loin d'être exhaustif, le tableau suivant retrace les principaux moments clés du double processus de mise en tourisme et en patrimoine qu'il devient ainsi possible de relier. Les événements de ces deux mouvements largement intriqués sont par ailleurs resitués par rapport à des événements clés aux échelles territoriale et nationale ; celles-ci peuvent avoir des incidences importantes : changement de propriétaire ou de tenant de bail, événement politique national... Il est clair que la figure 7 pourra par la suite faire l'objet d'une frise chronologique, selon plusieurs niveaux thématiques.

La pertinence du cas est ici double. D'abord, cette série de faits et d'événements permet de comprendre comment s'articulent les deux processus : le tourisme naît-il de la mise en patrimoine ? Le patrimoine est-il né de la mise en tourisme ? Ou les deux sont-ils concomitants ? Il permet aussi de distinguer des étapes structurant l'évolution de la dialectique patrimoine/tourisme. D'abord, il semble que malgré tout l'intérêt que trouvent les visiteurs au site, mus par une grande curiosité scientifique et par une quête esthétique dès la fin du XVII^e et pendant tout le XVIII^e siècle, la réflexion patrimoniale n'émerge bien après que le site soit visité et même devenu un site incontournable en Irlande du Nord.

Dans cette double chronologie, il est possible de repérer des changements de régime de fréquentation et d'ouverture au public et des variations dans la mise en patrimoine : types de mise protection, acteur en charge de la gestion du site... Ils permettent un premier découpage de l'évolution du site en cinq séquences temporelles.

Grandes périodes	Chronologie	Evènements importants	Mise en patrimoine	Mise en tourisme
Préromantisme et mise en tourisme	Début XVII ^e	Concession royale en faveur du Comte d'Antrim		
	1692			Voyage de Sir Richard Bulkeley
	1693		Premiers récits scientifiques (Bulkeley à la Royal Society de Londres)	
	1697		Dr. Thomas Molyneux commande les premiers dessins du site.	
	1738	Location / bail amphytéotique au fermier John McCollum		
	1739		Gouaches de Susanna Drury	
	1755			Publication de <i>Tour of Ireland</i> par Richard Twiss, des gravures du site accompagnent la carte dépliant de l'ouvrage
	1765		Le site figure dans le volume 12 de l'Encyclopédie française accompagné des gravures de Drury	
	1771		Publication de la théorie du volcanisme de Nicolas Desmarest	
	1786		Publication de <i>Letter concerning the Northern Coast of Antrim</i> du Révérend William Hamilton qui prend parti pour cette théorie	
Romantisme et consécration du tourisme victorien	1796	Le bail passe à la famille Lecky		
	1824			Ligne de steamers mise en service entre Belfast et Liverpool
	1840s		Visite de William Thackeray : <i>it looks like the beginning of the world, somehow: the sea looks older than in other places, the hills and rocks strange, and formed differently from other rocks and hills—as those vast dubious monsters were formed who possessed the earth before man...When the world was moulded and fashioned out of formless chaos, this must have been the bit over—a remnant of chaos! (The Irish Sketch Book of 1842)</i>	
	1880s			Développement de packages (Henry McNeill) avec visites sur la côte d'Antrim

Privatisation du site et tourisme de masse	1883			Mise en service du premier tramway hydro-électrique au monde de Portrush à Bushmills	
	1887			Extension jusqu'au site du Causeway	
	1891	Fondation de l'Irish Tourist development Association (ITA) par Frederick W. Crossley, puis société d'édition			
	1896			100 000 visiteurs seulement par le tramway	
	1896		Création de la Giants Causeway Company, syndicat privé qui prend en charge le bail du site		
	1896		Création d'un Comité de défense du Causeway (ITA, Lord Antrim)		
	1897		Conflit porté devant la cour irlandaise sans succès		
	16 avril 1898			Débuts des aménagements : admission payante (tourniquet), garde-corps, sentier autour des baies...	
	1922	Partition de l'Irlande			
	Entre deux guerres			« Golden age » de la fréquentation touristique	
	Reconnaissance patrimoniale nationale et premières réflexions de conservation	1949		Fermeture de la ligne du Causeway Tramway	
		1950s		Relance du débat sur l'accès au site avec le comté et les gouvernements locaux	
1958			Conclusion du rapport annuel du Northern Ireland Tourist Board (1958 : 14, in Furlong, 2009 : 146) : « <i>the modern tourist seeks at this point transport and provisions for his comfort similar to that which he finds at other world famous tourist venues. Today the Causeway is in almost the same condition as when it was first opened to the public</i> ». Conclue que le site devrait acquies pour l'intérêt national et faire l'objet d'un schéma d'aménagement avec des investissements lourds.		

1961-1962		Acquisition par le National Trust : caractère inaliénable	
1963			Démolition et reconstruction du Kane's Royal Hotel par un nouveau propriétaire
1963			Ouverture gratuite au public
1964			16 km de sentiers sont ouverts au public (de Runkerry à Dunseverick Castle)
1967-1969		Découverte de l'épave de la Girona et fouilles par Robert Stenuit	
1968-1978			Amélioration progressive du réseau de sentiers
1969-1998	Conflit nord-irlandais		
1980			Grande enquête auprès des visiteurs
Mai 1986			Ouverture d'un nouveau centre de visiteurs en collaboration avec le Moyle District Council : centre d'interprétation, boutiques et café, service de minibus
1986		Inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO (bien naturel) = 70 ha dont 95% propriété du NT, 5% propriétés privées	
1987		Création d'une Réserve naturelle par le Département de l'Environnement d'Irlande du Nord sur le même périmètre	
1989 ou 88 ?		Création de la Causeway Coast Area of Outstanding Natural Beauty (AONB) = 4 200 ha sur 29 km de côtes	
Décembre 1993			Fermeture temporaire d'une partie du sentier à cause d'un glissement de terrain
Juin 1994			Fermeture définitive de la partie finale du sentier (de l'Amphithéâtre à Hamilton's Seat) après consultation de l'UNESCO
1995			Extension du service de navette par bus
25 février 2000		Giant's Causeway and Dunseverick Area of Special Scientific Interest (ASSI) = 226,33 ha	
Avril 2000			Incendie du centre de visiteurs

Reconnaissance patrimoniale internationale et débuts du tourisme durable

2000-2012			Centre d'accueil temporaire
16 mai 2005 / 13 mai 2008		North Antrim Coast Special Area of Conservation (SAC) = 314,59 / 311,44 ha / Natura 2000	
Ete 2012			Ouverture d'un nouveau centre de visiteurs

Fig. 7: chronologie de la mise en tourisme et mise en patrimoine à la Chaussée des Géants.

Préromantisme et mise en tourisme : première séquence

Le site est « officiellement » découvert et fréquenté par les premiers voyageurs à la fin du XVII^e et, pendant tout le XVIII^e, sa notoriété n'a de cesse de croître. Les colonnes de basalte sont alors l'objet d'un très grand intérêt scientifique et leur origine fait l'objet d'un vaste débat qui oppose la thèse du neptunisme à la thèse du volcanisme. Néanmoins, la théorie de la sédimentation marine est progressivement écartée dans les 1780 au profit de l'origine volcanique. Des représentations du site commencent à circuler grâce à Thomas Molyneux (dessins de Cole puis de Sandys) dès la fin du XVII^e, puis les gouaches de Susanna Drury qui seront reprises dans de nombreuses gravures qui circulent en Grande-Bretagne mais aussi en Europe dans les publications scientifiques (Encyclopédie en France) mais aussi les guides de voyage. Au-delà de leur participation à l'élaboration des théories scientifiques sur l'origine des « pierres », ces premières formes d'*artialisaton* du Giant's Causeway participent grandement à alimenter un imaginaire du site qui mêle questionnement scientifique et théologique qui relèverait l'origine divine des « œuvres » de la nature. Ces représentations exagèrent d'ailleurs à l'occasion la taille des colonnes et le caractère sublime du site. Propriété de la famille des Comtes d'Antrim, l'ensemble du site, et des « pierres » aux hauts de falaises, est donné en bail à un fermier local (John Mac Collum) pendant toute la période du XVIII^e siècle.

Romantisme et consécration du tourisme victorien : deuxième séquence

A la fin du XVIII^e, le site change de main et le bail passe par héritage à la famille Lecky. En un siècle, le site devient fortement touristique : « *in the process of becoming a popular site, the Causeway had become over run with guides, boatmen, vendors and beggars, not to mention tourists. It was society rather than nature that really defined the tourist experience at the Giant's Causeway* » (Williams, 2011 : 119). La population locale fournit des guides, des visites par bateau, vend des morceaux de basalte comme souvenirs, c'est tout un système touristique qui est inventé. Beaucoup des visiteurs de l'époque sont inspirés par une vague science théologique qui voit des signes de Dieu dans les forces de la nature et sont impressionnés par le caractère sublime du site. En 1801, James Solas Dodd, un visiteur, y voit « *an awful wreck of the terraqueous globe* » (Williams, 2011 : 101). Dès cette époque le Causeway devient donc un haut lieu du tourisme victorien, largement ouvert au public et marqueur du tourisme en Irlande. En 1887, il est relié par une ligne de tramway depuis la station balnéaire de Portrush ce qui accentue largement sa fréquentation. Environ 100 000 visiteurs l'empruntent déjà en 1896.

C'est aussi l'époque où la fréquentation atteint quelques limites avec les premières controverses sur l'intérêt de visiter le Giant's Causeway. Il est vrai que les dessins et gravures qui circulent dans les guides et les récits de voyage exagèrent à outrance l'effet de taille des colonnes, alors que le site est finalement plus étendu et large que haut. Certains voyageurs sont donc déçus du voyage (fig. 56). Il est clair également que de nombreux visiteurs se plaignent d'être importunés par les guides et les vendeurs de souvenirs comme le relate Thackeray dans les années 1840 (fig. 56) : « *everyone who visited the Giant's Causeway complained of being constantly pestered with boys selling rocks samples or « specimens* ». (Williams, 2011 : 122).

Date	Visiteur	Citation
1818	Dr. Samuel Johnson	« <i>the giants causeway might be worth seeing, but was not with going to see</i> »
1834	Henry D. Inglis	« <i>I had heard of the Giant's Causeway from my earliest childhood ; I had read in the guide-books, of the sublimity of this wonderful spectacle ; and although I had long ago learned to appreciate the bombast of a guide-book, the very name – the Giant's Causeway seemed inseparably connected with scenes of the sublimest character. Imagination had pictured a far-spread congregation of rocks, broad enough for giants to plant their footsteps on ; and wide enough asunder for a stride of a giant. My picture was dissolved in a moment</i> »
1849	Lord John Manners	« <i>... more lies are told of it than of any other wonder of nature...</i> »
1840s	William Thackeray	« <i>I had no friends, I was perfectly helpless. I wanted to walk down to the shore by myself, but they wouldn't let me, and I had nothing for it but to yield myself into the hands of the guide who had seized me... four men seized a boat, pushed it shouting into the water, and ravished me into it... we were up one swelling wave that came in a huge advancing body ten feet above us, and were plunging madly down another... before I had leisure to ask myself why the duce I was in that boat, with four rowers hurroing and bounding madly from one high liquid moutain to another – four rowers whom I was bound to pay</i> »

Fig. 8: citations négatives des voyageurs au XIX^e siècle
(Williams, 2011 : 102 et Thackeray, 1889 : 326).

Privatisation du site et tourisme de masse : troisième séquence

En 1896, face à l'afflux de visiteurs, la famille Lecky décide de confier le bail à un syndicat privé créé pour assurer la gestion du site : la Causeway Company. Même si cette dernière est fondée officiellement pour « *protect the Giant's Causeway from injury by trespassers, afford increased facilities, for the enjoyment there of by tourists and others and make regulations as to the charge, tolls and fees for admission* » (Montgomery, 2001 : 71), elle est très vite accusée de vouloir privatiser le site et le brader au tourisme de masse. De nombreux acteurs se dressent contre ce projet, notamment l'Irish Tourism Association (ITA) qui refuse que l'accès du site devienne payant, la famille des comtes d'Antrim qui conteste le droit du sol à la Causeway Company ainsi qu'une panoplie d'acteurs territoriaux (hôteliers, commerçants, guides...) qui a peur que la restriction d'accès au site nuise à la fréquentation touristique. Relayant l'opinion locale, William Crossley, le fondateur de l'ITA, déclare ainsi : « *if the Syndicate succeeded in placing barbed wire around the Causeway, the probability was that soon every cross, round tower, and ruin in the country, and ultimately the country itself, would be enclosed by barriers, and so the tourist invasion of Ireland would be prevented* » (Furlong, 2009 : 25). Un Causeway Defence Committee est créé en 1896 pour contester officiellement le droit de la Causeway Company. La presse irlandaise fait un écho considérable à la contestation : « *... the public of the North of Ireland, who are naturally proud of their Causeway refused to believe that their most marvelous piece of great nature's handiwork could be treated like ordinary property, or converted from a natural temple to a proprietary peepshow...* » (Irish Daily Independent, 7 juillet 1896, in Montgomery, 2001 : 67). La contestation du comité de défense du Causeway est portée devant la Cour irlandaise de Chancellerie qui auditionne de nombreux habitants, usagers du site, de professionnels pour déterminer le caractère public du droit d'accès. Elle

déboute finalement le comité de défense et prend parti pour la Causeway Company. Finalement, il s'agit là de la première étape officielle de la mise en patrimoine du site et de la première contestation du tourisme de masse. Ce conflit marque à la fois la première forme d'appropriation patrimoniale du Causeway, sa valeur patrimoniale étant considérée ici comme publique, et cela même si le sol appartient à un propriétaire, et à la fois le premier refus d'un système de mise en tourisme de masse qui entend monétariser et commercialiser le site.

Cette époque est donc clairement celle d'un tourisme de masse. En 1898, l'accès au site devient donc payant (6 pences par personne) et la Causeway company aménage le premier réseau officiel de sentiers. Contrairement à ce que pensait le comité de défense du Causeway et les acteurs locaux, la fréquentation ne chute pas : elle est même en croissance constante dans l'entre-deux guerres considéré, sur le terrain, comme « l'âge d'or » du site. Guides, vendeurs de souvenirs et boutiques en tout genre (dégustation de whiskey, diseuses de bonne aventure...) continuent leur commerce, notamment le long de la route principale qui mène aux « pierres ».

Reconnaissance patrimoniale nationale et premières réflexions de conservation : quatrième séquence

Après la seconde guerre mondiale, la fréquentation change sensiblement, le public vient désormais majoritairement en voiture et la ligne de tramway est officiellement fermée en 1949. Dès le début des années 50, le Northern Ireland Tourist Board remet la question de l'intérêt public du site sur la scène publique et la pression se fait grandissante sur la Causeway Company pour qu'elle propose un service touristique « moderne » et adapté au public. Au début des années 1960, Lord Antrim est justement président du National Trust et une proposition d'acquisition par le trust voit le jour, largement appuyée par les acteurs territoriaux (comté, council district...) et par le gouvernement. Entre 1961 et 1962, le National Trust devient donc officiellement propriétaire du site, c'est-à-dire des « pierres » et des hauts de falaise, achetant les terrains à la Causeway Company et à quelques autres propriétaires privés.



Fig. 9 : contexte foncier de la Chaussée des Géants.

Dès 1963, le site est ouvert gratuitement au public. Il s'agit ici à la fois de la première reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale du site, qui va être accompagnée des premières études scientifiques naturalistes, portant sur la faune et la flore notamment, ainsi que des premières mesures de conservation. L'originalité de cette protection foncière est d'être inaliénable:

The NT is a conservation charity essentially, from a hundred years ago, with a special view to look after special spaces for ever and for everyone. That what it does and in the last few decades, it has been associated with large properties, country houses but actually with a huge amount of land which is in the outdoors and countryside including some WHS. One of which is the Causeway and Causeway Coast WHS. And his objectives to protect those places but also to allow access for people who experience them as well as possible, and to look after the future generations, it's in short... (Max Bryant, National Trust, 2 octobre 2015)

It has a wonderful strapline, what we call a strapline, which is « for ever, for everyone ! ». Its remedies to look after special spaces for the benefits of the Nation and they hold those places, what is called unalienably, they cannot sell them without an act of the parliament. So they are

permanently preserved. That's a quite important part of the NT. (Patrick Casement, Council for Nature Conservation and the Countryside, 2 octobre 2015).

Même si un réseau de sentiers est aménagé, il faut attendre 1980 et la première enquête globale auprès du public, pour que les intérêts des visiteurs soient pris en considération.

Reconnaissance patrimoniale internationale et débuts du tourisme durable : cinquième séquence

La dernière séquence temporelle est celle d'une accélération de la reconnaissance patrimoniale du Causeway. L'année 1986 marque à la fois l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre de bien naturel, et l'ouverture du premier centre de visiteurs unique en collaboration avec le Moyle District Council. En effet, jusqu'alors, l'accueil était assuré à la fois par un centre du National Trust et par un second centre d'accueil de la collectivité (également propriétaire du parking), ce qui rendait l'accès au site peu lisible pour les visiteurs.

S'en suivent deux mises en protection à l'échelle nationale. Premièrement, la création d'une Réserve naturelle par le Département de l'environnement d'Irlande du Nord (1987) sur le même périmètre que le site UNESCO. Deuxièmement, la création d'une Area of Outstanding Natural Beauty (AONB) (1988) sur une grande partie de la Causeway Coast et dans laquelle le Causeway est inclus. Si le statut de protection réglementaire de la Réserve naturelle est le plus fort dans le droit d'Irlande du Nord, elle est moindre dans l'AONB puisque le *Sandford Principle* anglais ne s'y applique pas. À l'échelle nationale, le site est inclus en 2000 dans la Giant's Causeway and Dunseverick Area of Special Scientific Interest (ASSI), puis en 2005 dans la North Antrim Coast Special Area of Conservation (SAC) au périmètre encore plus large, au titre de la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Par ailleurs, même si le littoral ne dispose pas d'une protection spécifique comme la Loi Littoral en France, il est inclus dans la planification réglementaire du Planning Policy Statements for Northern Ireland (PPSs).

Depuis la fin des années 1980, la mise en patrimoine accélérée, par cet empilement de mesures réglementaires (millefeuille juridique), s'accompagne d'une phase de mise en tourisme qui voit croître les flux mais aussi la recherche d'une certaine durabilité. Le centre de visiteurs ayant subi un incendie en 2000, la livraison d'un nouvel accueil en 2012 permet ainsi d'atteindre 780 000 visiteurs cette année-là. En progression régulière, d'environ 500 000 visiteurs en 2003 jusqu'à 800 000 visiteurs en 2015, l'année suivante c'est 820 000 qui sont attendus et probablement un million dans les années 2020. S'il s'agit du nombre de visites enregistrées au centre de visiteurs, la fréquentation ne doit pas compter celle des visiteurs locaux et habitués qui ne passent pas par l'accueil officiel du National Trust. La part de ces visiteurs qui n'accèdent pas au site par le centre de visite est estimée par les gestionnaires à 30 % de la fréquentation, ce qui n'est tout de même non négligeable.

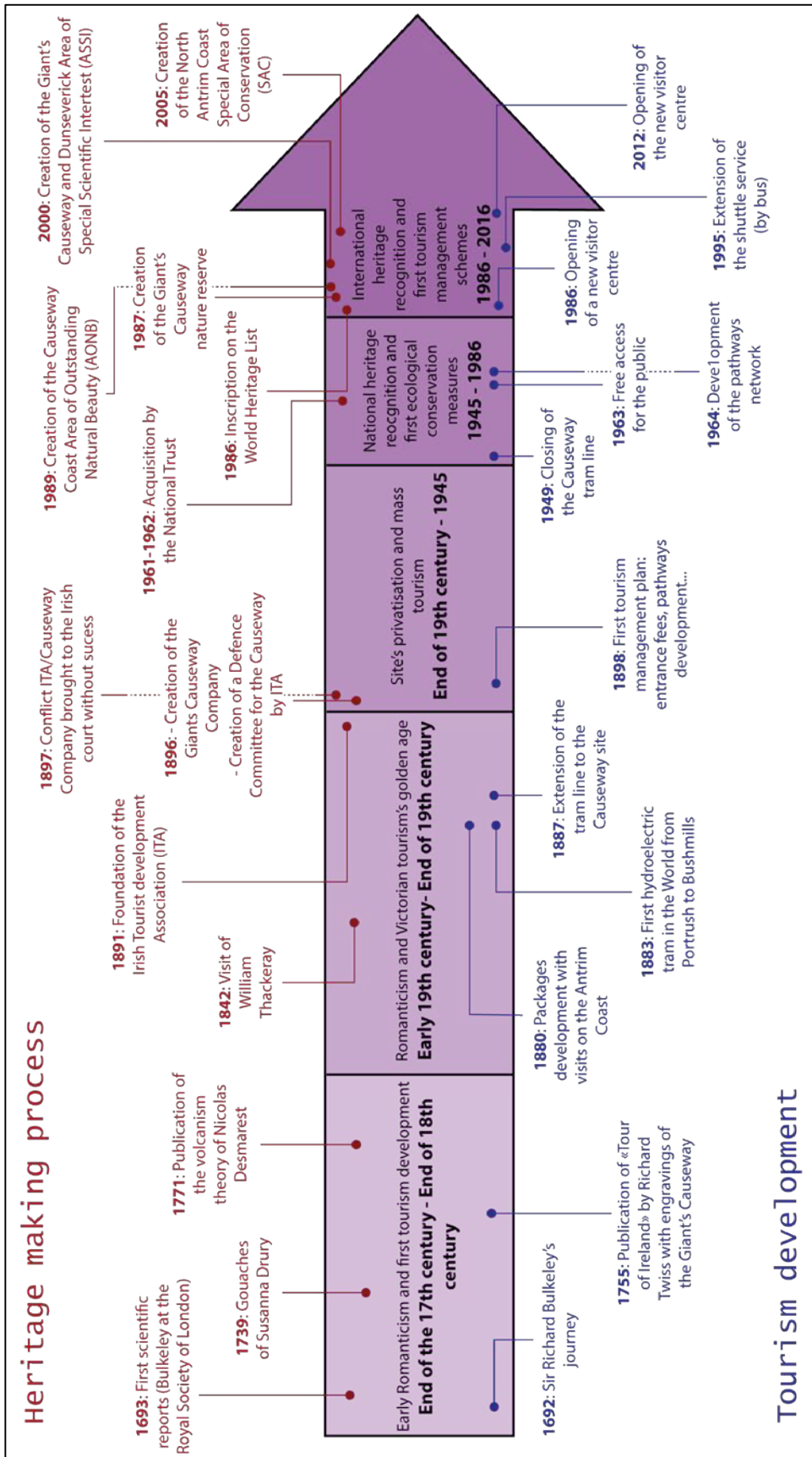


Fig. 10 : frise temporelle de la mise en tourisme et de la patrimonialisation de la Chaussée des Géants.

La frise temporelle de la mise en tourisme et de la patrimonialisation résume les différentes étapes détaillées ci-dessus.

3.1.2. Valorisation et marketing territorial touristique des patrimoines

Une formation géologique exceptionnelle dans un écrin de légende

Les falaises ainsi que la forme hexagonale des coulées de laves qui avancent en promontoire dans la mer sous la forme d'un pavage irrégulier constituent les premières images du site. L'histoire de la formation géologique, la beauté des paysages (*outstanding beauty*) font du site de Giant's Causeway un incontournable de la côte d'Antrim, présentée comme un des sites de la route côtière de Causeway sur le site www.discovernorthernireland.com et sur guide-irlande.com. D'autres sites d'exceptions, naturels mais surtout culturels (château de Dunluce, Le Carryck-A-Redd Bridge.... parsèment aussi la côte, formant ainsi un itinéraire de découverte classique pour les visiteurs de l'Irlande du Nord. Le patrimoine immatériel, composé des légende des géants, les neuf vallées des Glends of Antrim, la distillerie de whiskey de Bushmill..., forme un ensemble dont le point d'orgue le plus connu et le plus reconnu, reste le site de la Chaussée des Géants de par son ancienneté dans l'histoire touristique de la région mais aussi de par son label UNESCO.

L'une des particularités du marketing territorial du site Giant's Causeway, présenté par le National Trust (www.giantscausewayofficialguide.com), est d'être reconnu pour ses valeurs naturelles, qui sont aussi les plus regardées et partagées par les visiteurs. Mais le site est également très ancré dans une histoire culturelle, touristique et légendaire. Les deux contribuent à la mise en récit des lieux. La scénographie du *Visitor center* s'ancre dans cette dualité assumée de la mise en récit nature-culture où la magie et l'esprit des lieux sont montrés à travers des éléments scénarisés retraçant l'histoire géologique, la biodiversité du site, à la légende du géant Finn MacCool (en dessin animé afin de toucher le jeune public). Les produits dérivés sont également proposés dans le *visitor center* (fig. 11).



Fig. 11 : produits dérivés du Visitor Center
(Source : www.giantscausewayofficialguide.com).

Des balades et des tours à la journée ou sur deux jours (5 tours sont présentés par le National Trust) sont organisés à l'échelle de la côte d'Antrim et à partir de Dublin ou Belfast afin de satisfaire l'ensemble des publics. Les tours *Game of Thrones* restent jusqu'à 2017 un des points d'accroche d'un tourisme expérientiel d'un type nouveau.

Les offices du tourisme des villes voisines ne présentent pas de manière explicite le site UNESCO sur leur page web, renvoyant en cela aux sites généraux de la région que sont www.discovernorthernireland.com et <http://www.visitcausewaycoastandglens.com>, correspondant aussi aux pages Facebook et aux divers réseaux sociaux (Trip Advisor, Instagram) (fig. 12).

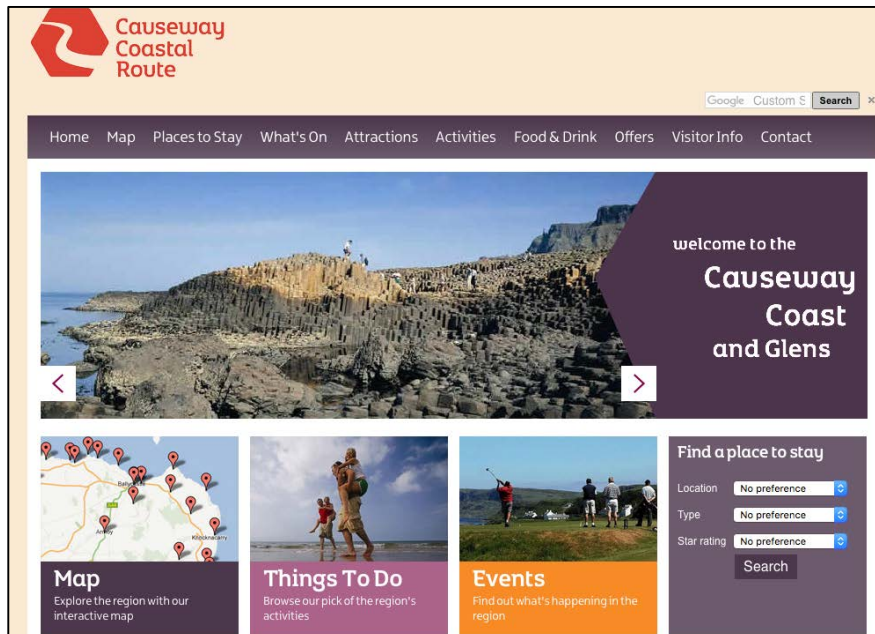


Fig. 12 : Page d'accueil du site web <http://www.visitcausewaycoastandglens.com>.

Les guides de voyage (*Le Routard*, *e Guide vert*) en français présentent de manière classique le site et insistent (*Le Petit Futé*) sur le volet légendaire de la Chaussée des Géants. Ils présentent tous l'ensemble de la Causeway Coast.

Il s'agit donc de stratégies touristique et de marketing territorial intégrées sur une échelle littorale (Causeway Coast and Glens) afin de renforcer une marque commune à l'Irlande du Nord. Le logo choisi évoque à la fois la route côtière et les colonnes de basalte de la Chaussée des Géants (fig. 13) tout comme pour les logos suivants qui reprennent le trèfle irlandais et l'hexagonal de la colonne de basalte ou la faune et la colonne (fig. 13).



Fig. 13 : logos des marques touristiques <http://www.visitcausewaycoastandglens.com/> / <http://causewaycoastandglens.org> / www.discovernorthernireland.com.

La stratégie de communication repose également sur l'association des volontaires (des AONB et du National Trust), des artisans et commerçants qui participent à l'animation touristique et la promotion des lieux à travers les diverses activités, économusées ainsi qu'à travers de nombreux évènements publics à caractère artistique ou sportif ou pédagogique ou de découvertes familiales.

Évènements

Des illuminations pour des soirées exceptionnelles permettent de découvrir le site la nuit (en vert pour la Saint Patrick, UNESCO Festival of Light en 2015) (fig. 14). Des festivals sont également organisés dans les villes avoisinantes de Bushmill (Festival du Saumon et du Whiskey, Festival de la patate).

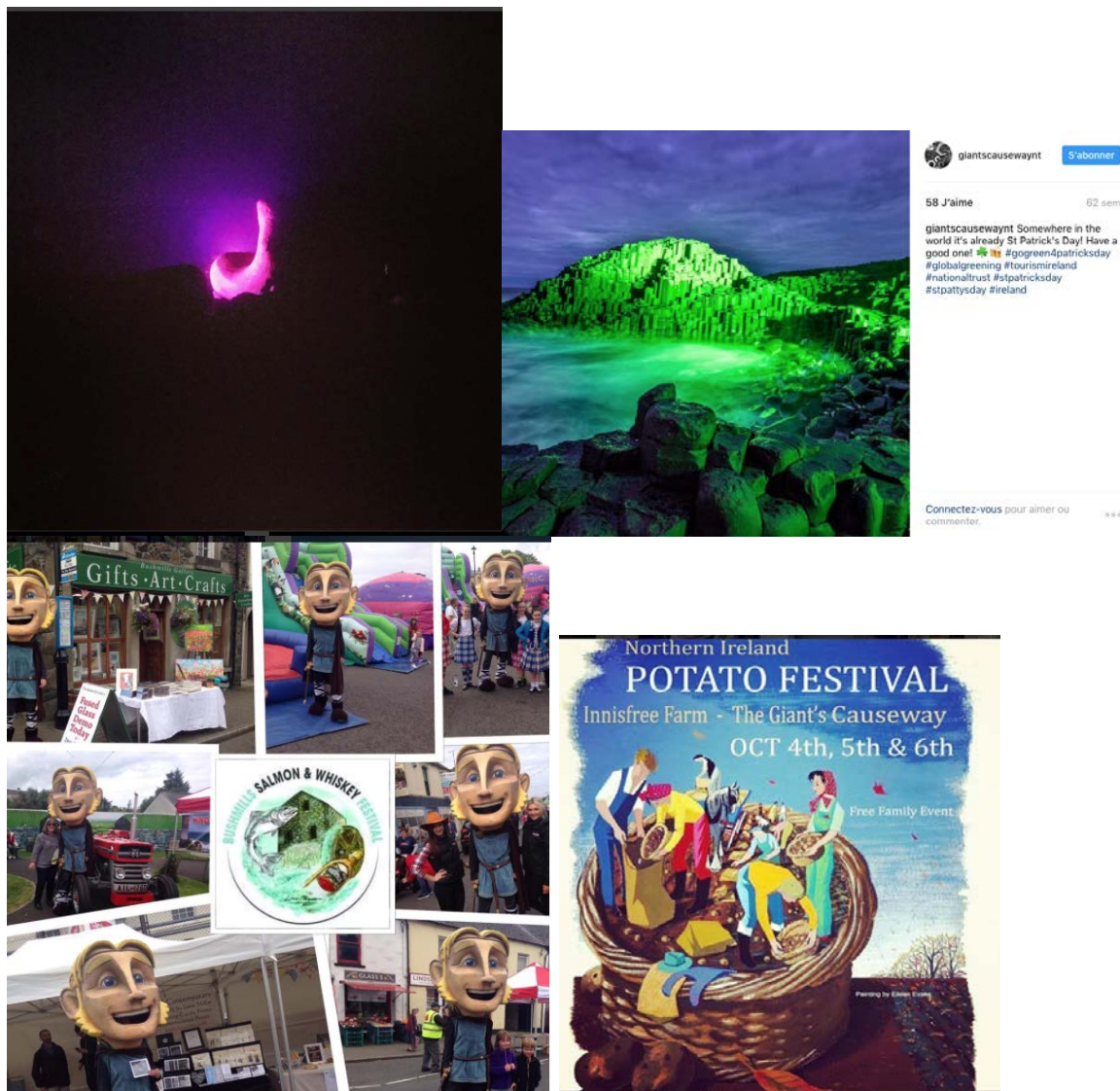


Fig. 14 : illustrations des évènements (festival de la patate et UNESCO Festival ok light) de la Chaussée des Géants

(sources : <https://twitter.com/gotoirelandoz/status/711799708130402304>, <http://www.mashdirect.com/northern-ireland-potato-festival>).

3.2. Système d'acteurs et pratiques de protection/gestion du site

3.2.1. Type de protection et de gestion

Le site de la Chaussée des Géants a connu depuis 2005 deux plans de gestion : le premier datant de 2005 et le dernier s'étendant sur la période 2013-2019, ce qui peut paraître relativement tardif au regard de la date de classement du site (1986).

Le plan de gestion 2013-2019 est élaboré en collaboration avec le comité de gestion et de pilotage (WHS Steering Group). La vision générale du plan de gestion, à laquelle s'ajoute la préservation et conservation de la VUE, est décrite comme suit : « *The main issue facing the National Trust, as property managers, is effective management of large visitor numbers within a dynamic site characterised by frequent slope failures. The Steering Group recognise there is a need to increase research and education potential of the WHS. There is significant slope to*

increase protection of the setting of the WHS and strengthen governance. Finally and perhaps most importantly there is a need to increase community involvement and a desire to spread the benefits derived from the to surrounding communities » (<http://giantscauseway.ccght.org/wp-content/uploads/2014/02/2013-2019-WHS-Management-Plan.pdf>).

Accueil du public toujours croissant, recherche, éducation, gouvernance, participation des communautés locales sont les objectifs principaux du plan de gestion. À cela, il faut ajouter des objectifs liés à la qualité de visite (expérience de visite) et de gestion durable de site du patrimoine mondial naturel « *The Giant's Causeway and Causeway Coast World Heritage Site will be recognised as a global leader in the sustainable management of dynamic natural sites, inspiring people to celebrate, value and enjoy a Site that offers a world class visitor* » (Ibid.).

La figure ci-dessous résume les principes et les objectifs opérationnels du plan de gestion.

Aims	Objectives
(1) Protect and conserve the Outstanding Universal Value of the World Heritage Site and its setting for present and future generations	<ul style="list-style-type: none"> (a) Conserve the geological and geomorphological attributes of the Site (b) Maintain an appropriate setting and 'sense of place' for the Site (c) Encourage and support research and monitoring programmes that inform the sustainable management of the Site and its setting
(2) Support & demonstrate good WHS Management	<ul style="list-style-type: none"> (a) Maintain a strong management structure for effective coordination of all activities that influence the OUV of the Site (b) Ensure that sufficient resources are secured to allow effective delivery of the WHS Plan
(3) Raise public awareness of the Giant's Causeway and its WHS/International status	<ul style="list-style-type: none"> (a) Increase public understanding of the OUV of the Site and its WHS status (b) Enhance interpretation material and information provision both within the WHS and on a local to global level (c) Maintain and improve the education programmes and facilities at the WHS
(4) Provide a safe and enjoyable visitor experience that does not compromise the Outstanding Universal Value of the Site	<ul style="list-style-type: none"> (a) Develop appropriate visitor access to and around Site in a safe and sustainable manner (b) Encourage visitors to make environmentally sustainable choices when visiting the WHS
(5) Engage local communities with the WHS and enable them to gain greater benefits from the WHS designation	<ul style="list-style-type: none"> (a) Involve local communities in the management of the WHS (b) Support local communities in utilising the WHS as a driver for economic growth

Fig. 15 : objectifs du plan de gestion (National Trust).

Il y avait vingt-quatre objectifs dans le premier plan de gestion du bien, rédigé en 2005, afin de promouvoir, renforcer et sauvegarder le site, notamment au titre du Patrimoine mondial. Plusieurs changements sont survenus dans la gouvernance du site depuis 2005. Le deuxième plan de gestion (2013-2019) promeut une vision sur le long terme (30 ans) et insiste sur la gestion durable des territoires et du tourisme.

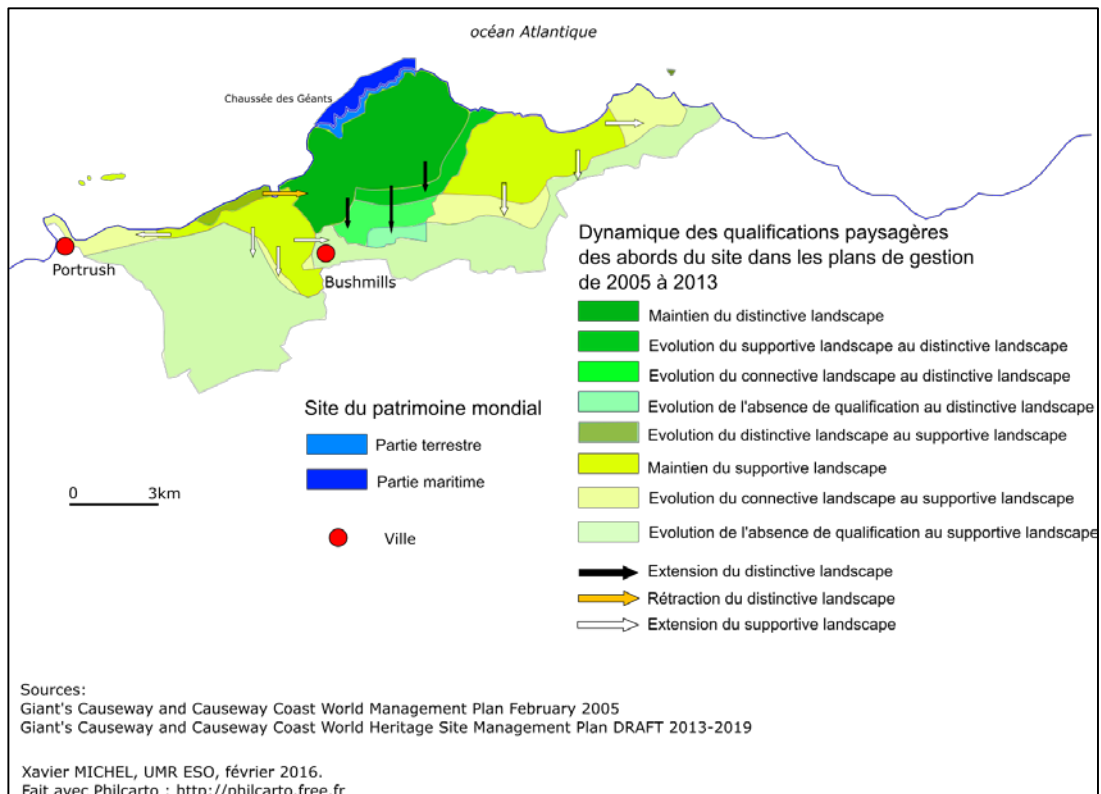


Fig. 16 : la qualification du paysage aux abords de la Chaussée des Géants en 2005 et en 2013.

Chaque *Management Plan*, en 2005 et en 2013, contient des cartes de zonage des qualifications du paysage aux abords du site de la Chaussée des Géants. Un essai de synthèse de ces cartes est ici fait (fig. 16). Trois qualifications paysagères ont été définies :

1. d'une part, le *distinctive landscape* correspond au cadre paysager immédiat perçu depuis et vers le site de la Chaussée des Géants, c'est-à-dire le plateau agricole directement visible depuis le chemin du haut de falaise pour les promeneurs qui l'empruntent, et, d'autre part, le paysage des abords du site pour tous les visiteurs qui accèdent par la route au site dans les derniers kilomètres. Ce périmètre peut inclure des étendues sans lien visuel direct avec le site de la Chaussée des Géants, mais qui font sens dans l'approche et l'anticipation du site ;
2. le *supportive landscape* comprend des étendues qui ont pour fonction de soutenir le *distinctive landscape*. Il s'agit notamment de points de vue élevés et distants permettant d'observer le site depuis le plateau ;
3. enfin, le *connective landscape* entoure finalement les abords visuels immédiats. Depuis ce périmètre, on ne voit pas forcément le site, car le relief, des constructions, des formations végétales peuvent empêcher la vue, mais il compte aussi, même avec une moindre importance, dans l'expérience d'approche du site.

Il est intéressant de remarquer une dynamique dans le zonage de ces trois catégories (fig. 16). Le *distinctive landscape* a été étendu vers le sud : des espaces qualifiés de *supportive* ou de *connective* en 2005 sur le plateau rural directement visible depuis le haut de falaise du site ont été qualifiés en *distinctive landscape* en 2013. Cependant, c'est le *supportive landscape* qui a été le plus étendu, car il a recouvert, en 2013, les zones qui en 2005 étaient qualifiées de *connective landscape*. La notion de *connective landscape* est maintenue dans le dernier

Management Plan, mais sans être cartographiée : en hypothèse, elle est reportée au-delà du périmètre de zonage, mais sans limites.

3.2.2. Système d'action patrimonial

Cinq acteurs ont un droit légal sur le site : le National Trust, le Crown Estate, le Moyle District Council et 2 propriétaires privés (agriculteurs). **Le National Trust** (National Trust for Places of Historic Interest or Natural Beauty) est une association à but non lucratif britannique (Charity en droit britannique), créée en 1895, dont l'objectif est de conserver la mémoire nationale et de gérer, au nom de la nation, les terres et les demeures qui lui sont confiées. Les valeurs paysagères et esthétiques sont défendues à travers l'ouverture au public de « propriétés nationales ». A partir de 1907, le NT a pu déclarer ses propriétés inaliénables. Il est le plus important propriétaire privé du pays après la Couronne (Crown Estate). Dans les entretiens réalisés en octobre 2015, le responsable du NT sur la Chaussée des Géants, rappelle ainsi son rôle et son action, protéger des « *sites exceptionnels pour toujours et pour tout le monde* ». « *The NT is a conservation charity essentially, from a hundred years ago, with a special view to look after special places for ever and for everyone* » (Max Bryant, NT, entretien octobre 2015). Le National trust est donc propriétaire de 95 % site de la Chaussée des géants, soit 70 ha, incluant le *Visitor Center* et le *Causeway Hotel*.

L'antenne locale du National Trust pour la Chaussée des Géants a été créée en 1961; il devient alors propriétaire des pierres et d'une partie de la côte, afin de répondre à des objectifs généraux déjà cités « *Everything from visitor management to conservation management to access, to dealing with the dynamic nature of the landscape and health and safety issues, everything you can think of are under our responsibility* » (Ibid).

L'autre propriétaire du site est le Crown Estate, propriétaire légal de la bande de terre appartenant au domaine maritime, entre les hautes et basses eaux des marées. Sur le plan foncier, deux propriétaires privés (agriculteurs) se partagent une portion assez limitée du territoire qui appartient à deux agriculteurs. Enfin, le Moyle District Council possède le parking des visiteurs du site qui est aujourd'hui géré par le NT.

D'autres institutions participent à la gestion du site avec des responsabilités et des intérêts ciblés. À l'échelle régionale, il y a le Département de l'environnement de l'Irlande du Nord (Northern Ireland Environment Agency), le service de géologie de l'Irlande du Nord (Geological Survey of Northern Ireland) et le comité du tourisme de l'Irlande du Nord (Northern Ireland Tourist Board). A l'échelle locale et régionale, plusieurs institutions fonctionnent comme des agences de conseils et participent à la gouvernance du site : le Causeway Coast and Glens Heritage trust (CCGHT) est l'équivalent d'une Commission des sites dans le système français, le Council for Nature Conservation and Countryside (CNCC), le Causeway Coast and Glens Tourism Partnership — qui compte parmi ses membres des représentants des hôteliers, restaurateurs, tours opérateurs, guides touristiques — ainsi que des propriétaires de compagnies de transport, de golf et d'attractions diverses.

Revenons sur le principal acteur de ce système d'action patrimonial qui participe également du système de gouvernance patrimoniale du site et de ses alentours. Le CCGHT est une autre structure dédiée à la gestion des patrimoines naturels et culturels de la côte d'Antrim. Il s'agit d'une organisation à but non lucratif et d'intérêt public qui bénéficie du statut de *charity organization* au titre du Charities Act du Royaume-Uni (2011) et au même titre que le National

Trust. Proche du modèle de Parc naturel régional français, il se définit lui-même comme un « *public/private/voluntary sector partnership and as an independent company limited by guarantee* » (www.ccght.org). Il coordonne le comité de gestion des trois aires de beauté naturelle (*Areas of Outstanding Natural Beauty AONB*) — Binevenagh, Causeway Coast et Antrim Coast and Glens — ainsi que le site UNESCO de la Chaussée des Géants. Il est né en 2001 à l’initiative du gouvernement d’Irlande du Nord et des gouvernements locaux des trois AONBs. Nous sommes donc face à un mode de gouvernance multiacteurs et multispatiale.

The Causeway Coast & Glens Heritage Trust is a charity devoted to protecting and enhancing the unique heritage of the Causeway Coast and Glens area, including (but not limited to) the Binevenagh, Causeway Coast and Antrim Coast and Glens Areas of Outstanding Natural Beauty (AONBs) and the Giant’s Causeway and Causeway Coast World Heritage Site (WHS). It includes representation from the Causeway Coast & Glens and Mid & East Antrim Borough Councils in partnership with representatives from the environment, the community, the education, the farming and the tourism sectors.

The Causeway Coast & Glens Heritage Trust’s Mission Statement is:

To raise awareness of the special qualities of the natural, built and cultural heritage of the Causeway Coast & Glens area including the Antrim Coast & Glens, Causeway Coast and Binevenagh Areas of Outstanding Natural Beauty; promoting environmental management and sustainable development that aims to conserve and enhance the unique heritage of the area for the benefit of all.’

Our objectives are:

- To develop sustainable and effective partnerships
- To raise awareness of the unique and special qualities/character, in both landscape and heritage terms (natural, built and cultural) of the 3 AONBs and their surrounding area
- To deliver an excellent protected area management provision for the CCGHT geographical area
- To ensure best practice in sustainable development principles throughout CCGHT geographical area
- To deliver a sustainable, efficient and effective core activity/management for CCGHT

*Fig. 17 : missions du Causeway Coast and Glens Heritage Trust
(www.ccght.org).*

La représentation synthétique du système d’acteurs du site de la Chaussée des Géants (fig. 18) montre les nombreuses interactions entre les différents acteurs et leur échelle d’intervention, permettant ainsi de mieux comprendre leurs relations dans ce mode de gestion patrimoniale. Le rôle des acteurs centraux est explicité dans le point suivant.

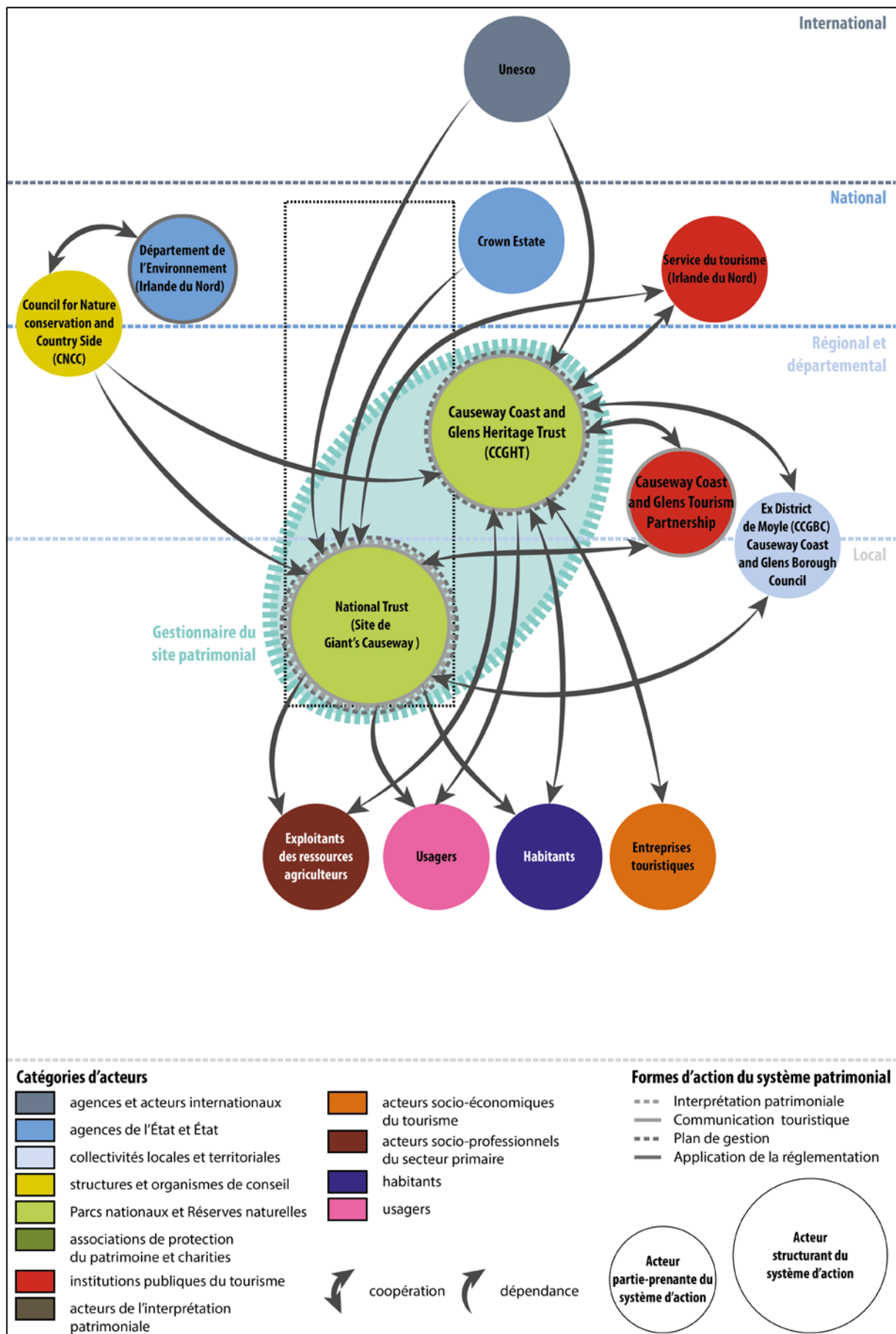


Fig. 18 : Système d'acteurs de la gestion patrimoniale de la Chaussée des Géants.

3.2.3. Système de gouvernance patrimoniale

La position dominante du National Trust et le manque de gouvernance locale

Entre 1961 et 2012, la position du National Trust est largement dominante sur le système d'acteurs lié au Causeway. Propriétaire de la majeure partie du site, il en est aussi de fait le gestionnaire. Le District Council de Moyle garde un rôle important car, jusqu'en 2012, il co-gère le centre de visiteurs et reste propriétaire de terrains (notamment le parking) près du site. Des propriétaires privés gardent également quelques parcelles de terrain, notamment en pâturage sur les hauts de falaise du site. Le National Trust emploie une douzaine de personnes permanentes, un peu plus en saison. À cette équipe se joint une dizaine de guides volontaires.

La situation entre le National Trust et les acteurs locaux peut être tendue à l'occasion car le NT est souvent perçu comme un acteur extérieur à la dynamique locale :

Pour certains, ils sont vus comme les anglais qui viennent ici. Dans certains coins, ça peut créer des tensions sur le fait que les locaux ont l'impression que c'est un organisme extérieur qui vient leur dire ce qu'il faut faire, avec pas mal d'employés qui viennent d'Angleterre en plus... (Maxime Sizaret, entretien du 28 septembre 2015).

Plus problématique, dans les années 2000 la gestion du site est régulièrement considérée comme monopolisée par les intérêts conservationnistes du National Trust et témoigne d'une faible gouvernance en direction des acteurs du tourisme mais aussi des visiteurs. D'ailleurs, une équipe de chercheurs de l'Université d'Ulster réalise à ce sujet une série d'entretiens qualitatifs semi-guidés, entre 2005 et entre 2007, auprès des acteurs locaux ayant des intérêts en lien avec le Causeway, soit les propriétaires des terrains et les acteurs du tourisme. Analysant ce corpus d'entretiens sous l'angle du marketing du tourisme durable (et donc sur les ponts qu'il peut exister entre les perspectives de conservation environnementale et les perspectives socio-économiques), cette recherche identifie un manque de coopération entre les trois catégories de propriétaires sur le site à l'échelle du site UNESCO (World Heritage Site, WHS) :

The findings from this study indicated that the organisations owning the site and adjacent land have very different perspectives on how the site should be managed and developed. It was evident that they did not share their knowledge and collective experience in contributing to the management of the Giant's Causeway WH Site. There was also a low level of co-operation between the organisation (private) involved in providing facilities surrounding the site and the two main organisations that own the land (public sector) and the stones (charity) (Gilmore et al., 2007 : 258).

Ce manque de collaboration s'expliquerait en grande partie par la trop grande disparité entre les objectifs des trois acteurs (National Trust, District Council de Moyle et propriétaire privé) :

The views of the owners of the stones (charity) are different to the other organisations providing facilities at the site (public sector and private company), those trying to promote tourism and encourage the social and economic development of the local region. The public sector organisation (owner of the car-park, surrounding area and a temporary visitor center) wanted to attract visitors to the area to help improve the local economy. However the owners of the stones were strongly focused on site conservation and opposed to any economic development and would like to have complete control over the site and adjacent area (Gilmore et al., 2007: 258).

Le manque de gouvernance est également criant en direction des acteurs locaux du tourisme.

«There was evidence of very limited and informal co-operation with intermediaries, such as coach tour operators (...). The lack of communication and interaction with other organisations such as accomodation providers and restaurants was acknowledged, and some managers' of tourist related services and facilities in the area surrounding the Giant's Causeway site (particularly small business owners) did not see themselves as part of the wider tourist service-product. They did not collaborate or interact with managers of the WHS site or any other site in the region » (Gilmore et al., 2007: 259).

Le National Trust ne considère par de sa mission la gestion et/ou l'amplification des retombées locales de la visite du Causeway, expliquant les raisons de ce manque d'ouverture et les conséquences en matière de manque d'impacts directs et indirects sur le territoire à l'échelle locale.

C'est vrai que la première fois que je suis venu ici, en 2000, je suis allé à Bushmills et à l'époque, il n'y avait absolument rien. Je ne comprenais pas pourquoi les habitants du village ne profitaient pas plus que ça du tourisme. Maintenant ça change. Il y a plus de cafés qu'à l'époque. Mais c'est vrai que ça datait. (...) Bushmills est un village assez refermé sur lui-même qui n'a jamais été jusqu'à très récemment ouvert sur le tourisme. (Maxime Sizaret, entretien du 28 septembre 2015).

Plus largement, les propriétaires se considèrent comme des concurrents même si leurs objectifs sont différents, *« In fact they see each other as competitors for the same business »* (Gilmore et al., 2007: 260). De même, ce défaut de gouvernance existe aussi en direction des visiteurs eux-mêmes :

In addition, two of these organisations (the registered charity and public sector organisation) do not consider it important to engage with visitors on the site. Currently there is very limited interaction with visitors. One of the organisations (the charity) was constantly looking for new membership and they employed a member of staff to solicit potential members. The second organisation indicated that visitors can contact them by telephone if necessary. In practice, the organisations' staff only interacted with visitors at ther retail outlets' cash desks (Gilmore et al., 2007: 259).

Pendant longtemps, la stratégie du National Trust s'est cantonnée à ne pas augmenter l'affluence et la fréquentation, à mettre éventuellement en défens certaines parties du site et à promouvoir les adhésions en sa faveur (63 £ pour une adhésion individuelle annuelle et 111 £ pour une famille ; cela permettait d'obtenir la gratuité de visite dans tous les sites du National Trust). Le gestionnaire National Trust du Causeway s'exprime alors ainsi :

We dont' market the Giant's Causeway, there is a policy of not really marketing it because it receives so many visitors already (...) I guess we would prefer to ask people to voluntarily stay out of areas, we may have to consider more severe fencing and things to keep people out (Gilmore et al., 2007: 261).

La situation change sensiblement à partir de la mise en œuvre du premier plan de gestion, mais aussi et surtout avec l'intégration en 2012 d'un nouvel acteur sur le site : le Causeway Coast and Glens Heritage Trust (CCGHT).

Une gouvernance patrimoniale en cours d'ouverture avec le CCGT

Le Causeway Coast and Glens Heritage Trust est donc un acteur récent à l'échelle locale. Dans son conseil d'administration, il y a des représentants des collectivités locales (*Council Districts*) de Ballymena, de Ballymoney, de Coleraine, de Larne, de Limavady et de Moyle² ainsi que des représentants des communautés locales (associations), du monde de l'environnement, du tourisme, de l'éducation et de l'agriculture. Son territoire d'intervention s'est donc agrandi et recouvre maintenant l'ensemble de la Causeway Coast au nord et la région des Glens au nord-est (fig. 19).



Fig. 19 : périmètre d'intervention du CCGHT et périmètres des AONB

Regroupant une équipe de 10 personnes, le CCGHT remplit des missions proches de celles d'un Parc naturel régional français dans un contexte relativement similaire. Ne disposant pas de puissance réglementaire, il est un incubateur de projets de développement agricole, touristique et/ou culturel et de partenariats public/privé qui reposent en grande partie sur les volontés locales, donc un mode de gouvernance multiacteurs. Missionné par le gouvernement, il a essentiellement la responsabilité d'organiser la gestion des trois *Areas of*

² Dans le cadre de la révision des politiques publiques irlandaises Moyle, Coleraine, Ballymoney et Limavady ont fusionné en 2015 en une seule collectivité : le Causeway Coast and Glens Borough Council.

Outstanding Natural Beauty (AONB) du territoire : Antrim Coast and Glens AONB à l'Est, Causeway Coast AONB au Nord et Binevenagh AONB à l'Ouest.

Notre centre d'intérêt c'est de coordonner la gestion des sites de beauté naturelle (Glens, Binevenagh et Causeway). On coordonne le comité de gestion. On met en place des plans de gestion et on s'assure qu'ils soient suivis par tous et ensuite on recherche des financements pour mettre en place des actions (...). A côté de ça on a d'autres activités autour du tourisme durable et on développe des projets supplémentaires (Maxime Sizaret, entretien du 28 septembre 2015).

Finalement, son rôle est de faire naître une gouvernance patrimoniale et territoriale *ad hoc* dans chacun de ces espaces protégés. Par ailleurs, le CCGHT regrette la faiblesse réglementaire de ce mode de protection qui ne bénéficie pas en Irlande du Nord du *Sanford Principle*, inscrivant dans le droit de Grande-Bretagne la priorité de la protection environnementale face aux projets de développement (valable dans les AONB comme dans les Parcs nationaux).

Les AONB c'est beaucoup plus faible qu'en Angleterre ici. C'est basé sur un travail de partenariat et le volontariat. Il y a une loi qui dit que le département d'environnement peut désigner certaines aires comme AONB et qu'ils doivent suivre 3 ou 4 règles sur la conservation du patrimoine, la mise en valeur et sur l'accès. Et puis ça s'arrête là. Il n'y a aucun texte comment mettre en place... Le plan de gestion ici ça vaut rien sur le plan légal. Il n'a pas de force. Il faut que tout le monde soit bien d'accord. Cela ne repose que sur l'accord. C'est aussi pour ça que notre rôle est important et que l'on essaie d'avoir tout le monde autour de la table. En Angleterre il a une valeur légale (Maxime Sizaret, entretien du 28 septembre 2015).

Le contexte géographique et historique de la région explique en grande partie cette situation. La région en dehors du développement de Portrush et de la fréquentation du Giant's Causeway est restée en marge du développement touristique et urbain jusqu'à récemment, un peu comme ailleurs en Irlande jusque en 1990. Et le conflit en Irlande du Nord, commencé en 1968, n'a trouvé une issue qu'en 1998, muselant en partie les velléités d'action publique.

Il y a un facteur naturel qui est le fait que le tourisme n'a pas eu autant de pression, jusqu'à maintenant, sur les paysages ici qu'il a eu sur les paysages en Angleterre. L'Angleterre est un pays super urbanisé. Avec la pression, le week-end, des gens qui habitent des villes comme Manchester ou Londres sur les milieux naturels qu'il n'y a pas du tout ici. Les gouvernements locaux et d'Irlande du Nord ne voient pas le risque parce qu'il n'y a pas cette pression sur les paysages. Quand on va dans les Glens c'est extraordinaire, on a l'impression d'être dans un autre monde. Donc c'est parce que, à mon avis, on a été préservé (...). Sachant que les gens ici aiment bien habiter en campagne et travailler à la ville. Il y a énormément de gens d'ici qui travaillent à Belfast. Oui donc la pression n'est pas énorme. Ce que nous essayons de dire c'est que ça sert à rien d'attendre que la pression soit là pour faire quelque chose. Quand on pense au gouvernement et à son évolution en Irlande du Nord, c'est récent, ça date de la fin des années 90 et encore, il y a eu quelques années où il n'y avait pas de gouvernement ici. C'est encore un peu récent. Et c'est vrai, ils ne mettent pas vraiment l'intérêt sur la protection du patrimoine, plus sur un redéveloppement économique. Les règles comme les règles de Sanford, les règles là en Angleterre dans les aires de beauté naturelle ou les parcs nationaux, s'il y a un projet dont l'impact négatif sur l'environnement est plus fort que l'impact économique, c'est l'environnement qui va toujours prendre le dessus. Ici on n'y est pas du tout... (Maxime Sizaret, entretien du 28 septembre 2015).

À partir de 2012, le CCGHT se charge de la coordination du comité de pilotage/gestion du site UNESCO, dans le cadre de l'organisation de la gestion de l'AONB de la Causeway Coast. Même si la gestion relève toujours du National Trust, ce comité de gestion et de pilotage (*WHS*

Steering Group) est créé, ouvrant du coup la gouvernance du Causeway à un plus grand nombre d'acteurs et de missions. Pensé comme une organisation ouverte aux parties prenantes du site, il devient une structure de contrôle de la gestion vers « l'intérieur » du site et aussi de négociation vers « l'extérieur », notamment avec le centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est composé à la fois du gestionnaire/propriétaire majoritaire du site et des autres propriétaires privés et étatiques comme le Crown Estate, propriétaire de la zone de balancement des marées — tel le DPM en France — et du fond de la mer dans les eaux territoriales, ainsi que des collectivités locales, des services de l'État (de l'environnement, de la planification comme du tourisme) et de deux experts scientifiques indépendants (fig. 20).

Type d'acteur	Organisation ou institution	Représentant
Gestionnaire Propriétaires	National Trust	Max Bryant
	Propriétaire privé	Sandra Hunter
Collectivité locale	Crown Estate	Gary Thompson
	Causeway Coast and Glens Council	Michael Mc Conaghy
Commission des sites	Council for Nature Conservation and the Countryside	Patrick Casement
Service de l'État	Département de l'environnement	Mark Hammond
	Northern Ireland Tourism Board	Kathleen McBride
	Causeway Coast and Glens Planning Department (DOE planning)	Elaine Anderson
Acteur régional du tourisme	Causeway Coast and Glens Regional Tourism Partnership	Don Wilmont
Expert scientifique	Département de géographie, Queen's University	Patricia Warke
Coordinateur/secrétaire	Geological Survey of Northern Ireland	Kristin Lemon
	Causeway Coast and Glens Heritage Trust	Andrew Bratton
	Causeway Coast and Glens Heritage Trust	Nikki McGuire

Fig. 20 : composition du WHS Steering Group.

Même si l'on peut noter la présence du Council for Nature Conservation and the Countryside, sorte de Commission des Sites, dont les conseils ont une valeur importante en Irlande du Nord, n'y siègent cependant par pour l'instant de représentants d'acteurs privés du tourisme ni d'usager en dehors du Causeway Coast and Glens Tourism Partnership, sorte de Comité régional du tourisme. Il est important de noter qu'il s'agit là d'une étape importante dans la gouvernance du site, mais dont le processus d'ouverture ne va néanmoins pas tout à fait jusqu'au bout.

Même si le CCGHT n'est pas doté d'un pouvoir réglementaire, c'est en son sein que se négocie le plan de gestion et les discussions avec l'UNESCO. Ainsi, le second plan de gestion 2013-2019 a été coordonné par le CCGHT en lien avec l'ensemble des membres du Steering Group. Son rôle est fondamental car il ouvre la gestion du National Trust à d'autres acteurs dont la légitimité d'intervention n'était pas évidente jusqu'à maintenant : la collectivité locale, les autres propriétaires, les services de l'État, notamment le service du tourisme :

I sit here, I'm sharing the WHS steering group, which is a group of stakeholders, all of those who are involved for one reason or another from government, from NT, and so on. I'm sharing that but I'm effectively independent, I'm not involved in any of those, I was involved as a chairman in a body called the council for nature conservation and the countryside which is an advisory body to the department of the environment and such, we have a place on that steering group. I'm retired from CNCC but I was asked to stay on this committee representing them to ensure continuity for a second period, but I will move on, and I have been asked now to share that in the steering group, and the steering group just keeps an eye on how the WHS is managed but also how other things impact on it, so government policy, planning, issues, international, you know like our relationship with UNESCO, is managed via the steering group but we have no statutory powers, we have no management responsibilities, we are just there as a sort of... to oversee and to keep an eye on the whole thing and to alert UNESCO on issues, to deal with UNESCO if they come here to talk. So it's a sort of... a slightly odd body without real power but at the same time, it has a rather important function to fulfill with, for the WHS. And through Andrew and Nikki who are in charge of carrying out projects here, we can help to direct some of the things they do. We provide governance. what we call governance, overseeing, for them through the Coastway coast and Glens Heritage Trust. So it's a slightly complicated arrangement but it works quite well and it also enables all of those who are in the steering group, all of those who have an interest in the site to come together and to discuss the issues that are affecting the site. And it acts very well in that respect as a forum for all of those bodies to meet together and have discussions about the WHS. We can't always agree on everything but we do pretty well actually, I think the relationships are built gradually and steadily over the years and the work generates tensions sometimes. But we generally find a way around that, there are always things that someone somehow can't necessarily agree on. But there is generally a high level of consensus (Patrick Casement, Council for Nature Conservation and the Countryside, 2 octobre 2015).

3.2.4. Enjeux de protection du site

Les rapports de l'État de conservation du site ne datent que de 2001. L'UICN, qui rédige pour l'UNESCO ces rapports, souligne plusieurs risques qui évoluent au fil du temps.

Parmi les enjeux contemporains de la gestion du site se pose les questions de sa préservation, au titre du patrimoine naturel, et l'absence de zone tampon. Les atteintes au site par la création d'un golf et le risque d'une exploitation pétrolière et gazière au large des côtes d'Antrim sont soulevées, comme initialement les menaces d'un développement commercial anarchique.

Les risques de développement commercial et touristique

Les défis de la protection du site et de sa bonne gestion doivent également prendre en compte les risques liés à un développement touristique agressif autour de la zone classée. L'absence de zone tampon est régulièrement critiquée par les experts de l'UNESCO qui y voient une limite à la protection du bien, du site. Ces menaces directes pour l'intégrité du site sont rappelées depuis 2002 par l'UICN, mandaté par l'UNESCO, qui a déploré, dans un premier temps, l'absence de plan de gestion, l'absence d'une zone tampon et plus de contrôles sur les aménagements du site et de sa zone périphérique : « *Il existe un potentiel d'impacts cumulatifs qui pourraient causer des dommages irréversibles au cadre et au contexte environnemental du site* » (UICN, rapport d'évaluation, 2002).

La question de la zone tampon n'est à l'heure actuelle toujours pas réglée. Et le bureau du patrimoine mondial se demande déjà en 2002 si l'AONB pourrait faire office de zone tampon, et dans le cas contraire, recommande la création d'une délimitation de 4 kilomètres autour du site pour prévenir les risques d'aménagement incontrôlé. La question d'un projet de golf agrémenté d'un hôtel de luxe de 120 chambres et d'un ensemble de 75 villas à Runkerry dans l'AONB de la Causeway Coast émerge dès 2003. En 2012, le Centre du patrimoine mondial s'alerte sur un permis de construire déposé pour le projet et demande explicitement à l'État l'arrêt du projet et la réalisation d'une étude d'impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du site (VUE).

D'après Maxime Sizaret, le périmètre de l'AONB est sensé faire office de zone tampon, mais n'est pas suffisant. Son avis sur la question de la construction du golf est explicite :

Le projet a été créé au moment où tout allait bien au niveau de l'immobilier... avant 2008. Aujourd'hui il y a moins de demande. Leur objectif c'était de créer le golf, l'hôtel et des maisons autour. A mon avis, ils auraient utilisé ce projet de maisons de villégiature pour financer ensuite l'hôtel. Cela se fait dans d'autres endroits. Il y a d'autres golfs comme ça..
. (M. Sizaret, entretien, septembre 2015)

Aujourd'hui Maxime Sizaret ainsi que les articles de presse consultés nous enseignent que le projet de golf semble avoir été stoppé, le propriétaire ayant changé après le décès du précédent.

Le propriétaire a un laboratoire pharmaceutique et donc je pense qu'il va utiliser la maison, la très belle maison qui était celle du plus grand propriétaire de cette côte nord, pour recevoir des clients. Apparemment il est fan de polo également. (Ibid).

Le projet est finalement stoppé en 2014, non par contrainte environnementale, ni par pression de l'UNESCO ou du National Trust qui avait néanmoins protesté par un recours réglementaire. Lors de l'entretien collectif, réalisé en octobre 2015, Patrick Casement, du Comité de pilotage, se réjouit de l'abandon du projet de golf, mais déplore dans le même temps l'absence de réglementation excluant définitivement la réalisation d'un autre projet de ce type :

Yes anyway I it could happened again, as things have worked out, it looks that the golf resort will not be built but that not because.... It was granted permission in theory it could still go ahead (...). The building complex would have been which is quite substantial, three storey sort of building and spreading out of quite a big area. So you know, it was quite a serious issue but it did cause a problem because the steering group was divided on that. There were members, particularly the tourists board but also the... was very pro and the council was forward as well, so yeah (P. Casement, Entretien octobre 2015).

Néanmoins, il est possible de douter de la capacité de contrainte de l'UNESCO au regard de l'épisode du projet de golf.

Les risques d'exploitation pétrolière et gazière

En 2014, l'UNESCO et l'UICN pointent conjointement les risques d'une exploitation pétrolière et gazière qui empièterait les limites du bien. La menace est prise très au sérieux même si, en 2014, aucune demande de permis d'exploration n'avait été soumise aux autorités. Le gouvernement d'Irlande du Nord reconnaît néanmoins qu'un permis d'exploration a bel et bien été accordé (2011) et que cela impacterait la zone du bien. La position du Comité du patrimoine mondial est claire sur les atteintes potentielles d'une telle exploitation pétrolière.

Une étude d'impact environnemental nécessaire en cas d'exploration à 10 kilomètres du site de la Chaussée des Géants est présentée comme suffisante par l'État. L'UNESCO reproche d'ailleurs à l'Irlande du Nord d'avoir sciemment passé sous silence cette menace en omettant de parler de cette licence d'exploration pétrolière. Patrick Casement du Comité de gestion du site décrit la situation de cette façon :

We would probably have a more consistent view point about energy exploration or exploitation and that's get more complicated too because there's an off shore element to the WHS and what we are looking now it's people all around the coast exploring for oil but also when you blemish development total or two total stations, a total project has been approved, well they got license from the crown estate commission but they haven't yet be approved, got a marine license but they are at the stage of applying for that marine license (P. Casement, Entretien multi-acteurs, Octobre 2015).

... et continue en précisant que les populations locales, dans le cas d'une réelle menace d'exploration et d'exploitation pétrolières, se soulèveraient d'une même voix pour dénoncer la situation :

But I think if they understand a little more about it, if it came to a crisis in protection they probably would stand up and say, yes we want to see the Giant's Causeway protected. I mean because I think they feel actually that it's very well protected by the NT, they don't feel they need to at the moment but I think if there was a real threat to it, I think they would and I mean, I think the fighting on the energy exploration one, is a classic example of that, well I don't think you would find anyone in this province who would say or hardly anyone who would say, yes we want this area to be, you know to be an oil exploration here or just off the Giant's Causeway (Ibid).

... et finit sur une note plus optimiste concernant l'avenir du site grâce au nouveau document de planification du ministère de l'Environnement (SPPS, Strategic Planning Policy Statement for NI).

And the all energy exploration and exploitation is another worry. But I think, you know, we just had a reassuring use in the new planning document that's come out, the single planning policy statement it's called which actually, specifically talks about the WHS in a way that wasn't been talked about before. So you know there is a sort of sense, there is a real stop line there, that we can hold I think. So, I am more optimistic probably than I was even a weeks ago (Ibid).

D'autres périmètres de protection, tels que l'ASSI et l'aire marine protégée, semblent également renforcer le système de protection marine du site comme le précise également Peter Casement.

Another area of protection was also added a couple of years ago, when the marine special area of conservation was designated offshore here. So it covers the coastal area, as well as being a WHS and an ASSI at a bigger area, so it covers the sort of backdrop to the, the marine backdrop to the WHS is now protected ASSI, Special Area of Conservation which is another powerful form of protection. So I think increasingly there are layers of protection there but there are other unforeseen things that could happen. (Ibid).

3.2.5. Rapports au patrimoine des parties prenantes

Les critères de classement de l'UNESCO : un débat sur l'hybridité des lieux nature /culture

Les enjeux contemporains de la gestion du site portent sur l'hybridité des lieux à l'heure où les paysages culturels apparaissent en force dans la liste des sites patrimoniaux mondiaux. Le

traitement de la mise en récit du site (avec un appel aux légendes des géants) et le storytelling de la patrimonialisation et de la touristification du site (à travers les images du Visitor Center, les récits des audio-guides sur les premiers touristes de l'époque victorienne...) peuvent ici être interrogés alors que nous sommes dans un site dit « naturel ». Quelle est la vraie nature du site de la Chaussée des Géants ? Les gestionnaires du site proposent une vision où l'hybridité des patrimoines naturel, culturel et immatériel s'impose, et cela dès les origines du classement.

La Chaussée des Géants est classée par l'UNESCO en 1986 et plusieurs études en 1985 réalisées par l'UICN et l'ICOMOS permettent de retracer les débats sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du site (VUE) et sur les critères retenus pour la labellisation du site. Dans le bref résumé, proposé par l'UNESCO sur son site (whc.unesco.org), il est écrit que la Chaussée des Géants et sa côte constituent une zone spectaculaire d'importance géologique mondiale. La description courte fait état des 40 000 colonnes de basalte de forme polygonale régulière et du pavement. Le vocabulaire employé utilise les termes de « décor spectaculaire inspiré des légendes des géants traversant la mer à grande enjambées ». Il est aussi rappelé que le site est célébré depuis 300 ans par les artistes et les scientifiques et qu'il attire des visiteurs depuis lors. Il est intéressant de voir que ces deux derniers points avaient été évoqués par l'ICOMOS (qui propose et valide des critères de classement culturels pour le comité du patrimoine mondial) à travers le critère ii (« témoigner d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée (...) sur les arts et la création des paysages »). En 1985, l'ICOMOS écrit : « *Le site appartient aussi au patrimoine culturel (...) ayant exercé une influence considérable sur le développement des arts pendant la période pré-romantique et romantique* ».

L'ICOMOS ajoute que les influences celtiques (la légende du géant Finn Mac Cool) a eu un grand retentissement en Europe à partir de 1760 et cite les auteurs majeurs qui ont contribué à la renommée du site tant au niveau littéraire que pictural.

Néanmoins, ce sont les critères naturels, évalués par l'UICN, qui seront choisis pour l'inscription, et ce sans prendre en compte les recommandations de l'ICOMOS. Les critères vii et viii sont donc les deux critères retenus pour l'inscription de la Chaussée des Géants et sa côte. Le critère vii peut se résumer ainsi : « représenter des phénomènes naturels ou des aires de beauté naturelles esthétiques exceptionnelles ». Il s'agit du premier critère naturel pour l'UICN. Il se traduit dans les faits par les phrases suivantes : « *Les colonnes et le basalte massif de la falaise au bord du plateau d'Antrim offrent un spectacle d'une beauté naturelle exceptionnelle. L'importance des portions de roche visibles et la qualité des colonnes apparentes des falaises et de la Chaussée sont autant d'éléments d'une importance considérable* ».

Le critère vii permet quant à lui de « représenter les grands stades de l'histoire de la terre (processus géologique, éléments géomorphologiques) ayant une grande signification. Il se traduit ainsi pour la Chaussée des Géants : « *L'activité géologique de l'ère tertiaire est clairement illustrée par l'alternance bien visible de coulées de lave et de lits interbasaltiques sur la côte de la Chaussée. L'interprétation de cette alternance a permis l'analyse détaillée des événements tertiaires dans l'Atlantique Nord. La jointure extrêmement régulière des colonnes de basalte tholéiitique est une caractéristique spectaculaire visible de manière exemplaire à la Chaussée des Géants. La Chaussée elle-même est une formation unique constituant une section horizontale superlative à travers les laves basaltiques en colonnes* ».

Les débats sur l'hybridité des lieux étaient donc déjà présents au moment de la reconnaissance internationale du site comme patrimoine mondial. La mise en récit des lieux aujourd'hui atteste une prise en compte complète de cette dimension culturelle, par les gestionnaires du site. Elle est présente à la fois dans la mise en scène de la légende du géant Finn Mac Cool (mis en dessin animé) dans le Visitor Center. Elle réapparaît avec les audio-guides qui retracent l'histoire de la mise en tourisme des lieux aux XIX^e et XX^e siècles, en proposant des pastilles sonores concernant la vie de personnages de cette époque.

Les débats sur l'interprétation patrimoniale

L'histoire des théories sur l'origine des colonnes basaltiques de la Chaussée des Géants est complexe. C'est à la fois une histoire des mythes populaires du géant Finn Mac Cool qui aurait créé les « pierres » et qui dérive des poèmes « gaéliques » d'Ossian, barde écossais du III^e siècle, traduits et publiés en anglais par le poète James Macpherson entre 1760 et 1763. En réalité, le poète se serait inspiré de textes folkloriques et aurait ainsi écrit une supercherie littéraire dont le succès européen sera néanmoins très important. C'est aussi l'histoire d'une origine, pensée comme divine il y a 6 000 ans, théorie théologique à laquelle sont encore attachés aujourd'hui les tenants du créationnisme. Et c'est enfin l'histoire d'une théorie géologique qui a mis près de deux siècles à se structurer et a largement participé à comprendre le volcanisme en Europe. Cette explication géologique est également à relier au champ scientifique de la géomorphologie qui explique la dynamique du site et les affleurements basaltiques (Smith, 2005).

Le nouveau dispositif d'interprétation (panneaux d'explication, projection de film, séquences sur « site » de l'audio-guide) se fait un relai de l'ensemble de ces théories. Si les géomorphologues estiment que la géomorphologie du site est régulièrement oubliée au profit des aspects géologiques, plus profond est le débat qui est apparu au sujet des théories créationnistes. Dès juillet 2012, le National Trust a alors été pris à parti notamment sur les réseaux sociaux lorsqu'un groupe Facebook est créé et intitulé « *Remove the creationist view exhibits at the giants causeway visitors centre* ». Dans un premier temps, le gestionnaire a tenté d'expliquer sa posture intégratrice dans les médias :

The National Trust has defended its decision to include the references to creationist theory at a new state-of-the-art visitors centre at the Giant's Causeway in Northern Ireland. Speaking on BBC Radio Ulster Graham Thompson, Causeway project director said: "Over the past five or six years we have had a thorough appraisal at what should be contained in the Causeway visitors centre, we have a huge range of exhibits, audio tours, films and how the Causeway itself links into history. "Central to everything is how the Causeway was formed and the National Trust position is that we believe and accept the mainstream scientific idea that the Causeway was formed by volcanic eruption 60 million years ago. "In the scientific and formation elements we base everything on fact.

"It's a fact that in the late 17th and early 18th century, there was a series of debates about how the Causeway was formed, and it's a fact that today there are still debates about the formation of the Causeway. "The exhibit is about that debate, as opposed to how the Causeway was formed. "We have a respectful position which allows people to have debate."

Northern Ireland evangelical umbrella group, the Caleb Foundation, welcomed the inclusion of the exhibit. In a statement, its chairman, Wallace Thompson, said: "We have worked closely with the National Trust over many months with a view to ensuring that the new Causeway visitor centre includes an acknowledgement both of the legitimacy of the creationist position on the origins of the unique Causeway stones and of the ongoing debate around this. "We are

pleased that the National Trust worked positively with us and that this has now been included at the new visitor centre". He added: "We fully accept the Trust's commitment to its position on how the Causeway was formed, but this new centre both respects and acknowledges an alternative viewpoint and the continuing debate, and that means it will be a welcoming and enriching experience for all who visit». (BBC News, 5 juillet 2012).

Puis, dans un second temps, les textes proposés dans l'interprétation ont été revus pour éviter les malentendus :

A new piece of audio, approximately 20 seconds long, now replaces the previous recording. Graham Thompson, project director for the Giant's Causeway, said the change would clear up "any misunderstanding there may have been". According to myth the Giant's Causeway was built by giant Fionn McCool. He said: "The National Trust only endorses the scientific explanation of the origins of the stones, yet recognises that others have alternative beliefs. "The National Trust is content that this review is complete." Previously the audio which accompanied the exhibit said that questions had been raised about the formation of the rocks. "Young Earth Creationists believe that the earth was created some 6000 years ago," it said. "This is based on a specific interpretation of the bible and, in particular, the account of creation in the book of Genesis," it said. "Some people around the world, and specifically here in Northern Ireland, share this perspective." The new audio now says there is a "clear understanding among scientists that the heat of the earth was the driving force behind the formation of the Giant's Causeway". It adds that the earth is "far older than had previously been thought". "All the scientific evidence points to a volcanic origin for the columns of the Giant's Causeway, around 60m years ago. "However, not everyone agrees with the scientific view. There are some people who believe - often for religious reasons - that the earth was formed more recently: thousands of years ago rather than billions." According to myth, the Giant's Causeway was built by giant Finn McCool (BBC News, 3 octobre 2012).

3.2.6. L'esprit des lieux

L'esprit des lieux pour les gestionnaires de la Chaussée des Géants est une notion qui s'inscrit d'abord dans le souci de ne pas dénaturer le site avec la construction du nouveau centre de visiteurs en 2012. La volonté d'avoir un édifice à la fois iconique du point de vue architectural et discret dans son impact sur le paysage du site était le maître mot de la réalisation de ce dernier.

Au-delà des aménagements, l'esprit des lieux s'appréhende par l'émotion et la richesse de l'expérience de visite procurée à l'ensemble des visiteurs, selon les représentants du National Trust et du comité de gestion :

There is a sense of feeling, a sense of place about an area and I think very much in this area. That's a lot of the heritage here, that's the feeling about the place, the history of it and I think that's part of it as well (Mark Hammond, entretien multi-acteurs, octobre 2015).

Patrick Casement ajoute à la remarque précédente qu'il existe effectivement un esprit des lieux très puissant à la Chaussée des Géants, très personnel. Max Bryant du National Trust insiste sur le fait que l'objectif est de procurer aux visiteurs une connexion émotionnelle avec le site, tout en leur laissant la liberté de visite (avec ou sans guide, seul ou en groupe, dans le silence ou non...) :

Yes I can define it and no, it's a small, it's here really rather than here (il pose la main sur sa poitrine) (Patrick Casement).

One of the things we talk about, when people visit here, we want them to make an emotional connection with the site. And so they can choose to do that by not to talking to anybody and

just going by themselves or by having a guided tour or by you know getting fully immersed and everything that goes on. But that what we want them to come away with it is some form of emotional connection with the place (Max Bryant, NT).

L'expérience de visite peut être propre à chaque visiteur. Patrick Casement, qui connaît depuis l'enfance la Chaussée des Géants, nous raconte ses propres expériences de visite du site. L'émotion d'une visite singulière, seul sur le site ou celle d'un groupe de spécialistes, silencieux qui descend pour une visite nocturne et éprouve la même émotion liée à l'esprit des lieux, à la fois unique, personnelle et partagée.

I got a very special experience here at the causeway over the years. Once, I actually had a meeting here and I had to stay overnight in the hotel and at dawn I went down to the stones and the place I had it entirely to myself for an hour, before anybody appeared and that was very special.

And the other time, when I was also here with a group of people who were benefactors for the NT and we had a diner in here and we had a great evening and by midnight when I thought everyone will be going to bed, someone said let's go down to the stones. And we walked down and we didn't have a torch and we went down in total darkness. There was just the starlight and it was an extraordinary experience because nobody said a word once we got halfway down the conversation stopped and until we got almost on the top again there was hardly a word spoken because everybody felt, you know something very very special about it. It was a very, you know and that's what I think, you know the sense of place it's about emotion, it's not about... it's very hard to analyse, I can't tell why I felt so special particularly but I don't want to I don't need to, it's there. It was very personal but I think everybody else who was there that day, that night felt the same about it and it was very very unique. But I think as Max says, everybody has a different way of experiencing that and that's what's actually really special about it, the idea of the sense of place is that you can't define it because it is unique to the individual experience.

L'esprit des lieux pour les visiteurs (touristes, habitants secondaires et habitants) lorsqu'ils comprennent et donnent sens à l'expression, sera analysé par la suite. On peut néanmoins faire raisonner quelques réponses, en écho avec celle des questionnaires.

I like the spirit of place, when there is nobody here...(local 1). At 5 in the morning, it is the nicest to do (Local 4).

La solitude face aux paysages grandioses, aux petites heures du matin est plébiscitée. Les légendes, dont celle de Finn Mac Cool, mais aussi les autres légendes sont également mises en exergue comme éléments de construction d'une mythologie des lieux participant à l'esprit des lieux. Les éléments du paysage élargi (avec les pubs, les cafés...) sont incluses à la manière d'un art de vivre de la région qui participerait à l'esprit des lieux. (Résident secondaire 1). Le caractère magique des lieux, l'atmosphère, son exceptionnalité (« nulle part, on ne retrouve cela », Résident secondaire 4) sont également convoqués pour décrire l'esprit des lieux de Giant's Causeway.

Comme cité par quelques visiteurs, l'esprit des lieux peut aussi s'incarner dans un story-telling, une mise en récit des mythes et des légendes du site. La légende du Géant Finn Mac Cool peut alors être mise en parallèle avec le ressenti des populations rencontrées, qui ne plébiscitent pas la légende comme centrale à la compréhension des valeurs exceptionnelles du site, mais privilégient au contraire les valeurs naturelles, telles que définies dans la VUE de l'UNESCO.

à la notoriété internationale de la région via la visite des fans de la série sur les lieux de tournage d'Irlande du Nord.

L'esprit des lieux est également représenté ici sous forme de nuage de mots (fig. 24) où sont mises en exergue les notions d'exceptionnalité des lieux et la nature, omniprésente dans les qualités du site. Le caractère magique ou dramatique des lieux est également cité. Notons qu'il est étonnant de ne pas voir de références à l'histoire et au patrimoine immatériel à travers les géants et les légendes (malgré les récurrences du mot *celtic* et *stories*), pourtant bien mis en avant par le centre de visiteurs.

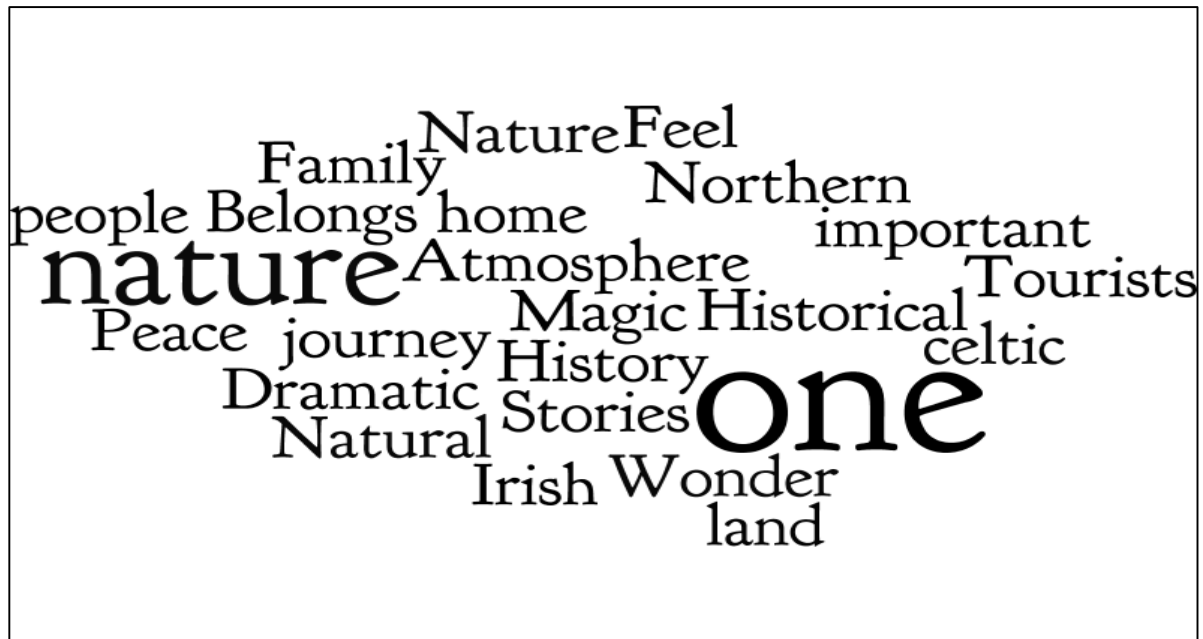


Fig. 24 : la notion d'esprit des lieux vue par les visiteurs de la Chaussée des Géants (n=50) traitée sous forme de nuage de mots.

Cela pourrait amener à la conclusion que le message, porté par le *story-telling* du National Trust, lié au patrimoine immatériel et culturel n'est pas réellement significatif auprès des visiteurs et que les caractéristiques liées à l'idée de nature et à la VUE (*wonder*, merveille) l'emportent dans les imaginaires. L'hybridation nature-culture des patrimoines, véhiculée par les experts et les gestionnaires du site, ne semble donc pas être reprise dans les perceptions des visiteurs.

3.3.2. Visions des menaces du site et de son avenir

Les visiteurs, interrogés lors de l'enquête, pensent que l'avenir du site est menacé dans une proportion de 72 % (fig. 25). Les causes de ces menaces sont diverses ; mais, celle qui semble la plus prégnante auprès des visiteurs (64 % des réponses), reste celle de la surfréquentation du site par les touristes eux-mêmes (fig. 26).

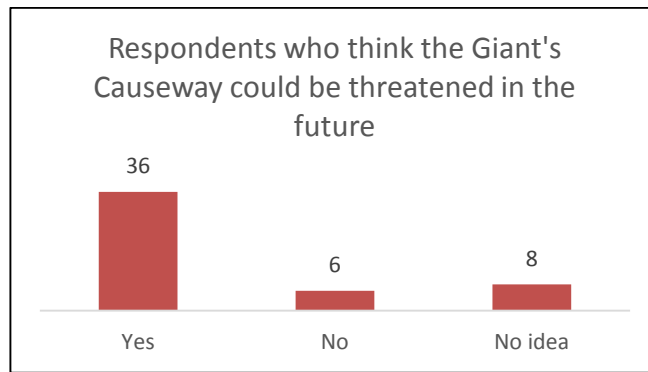


Fig. 25 : les visiteurs de la Chaussée des Géants (n=50) pensent-ils que le site est menacé ?

Les autres menaces sont essentiellement liées au changement climatique qui pourrait affecter le littoral et donc le site lui-même (36 % des réponses) (fig. 26). L'érosion et la remontée du niveau marin sont citées alors que les atteintes liées à d'éventuels comportements inappropriés sur le site ne sont pas mentionnées, contrairement à d'autres sites étudiés. Les habitants sont les plus enclins à mentionner le changement climatique comme menace majeure pour le site alors que les résidents secondaires et les touristes citent plus volontiers le risque d'un trop plein de touristes.

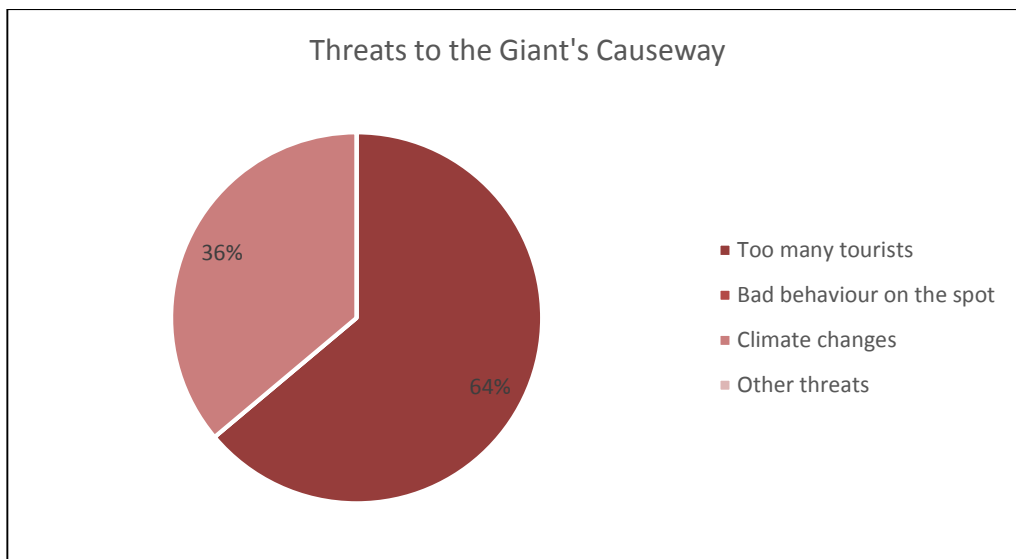


Fig. 26 : Détermination des menaces du site par les visiteurs de la Chaussée des Géants (n=50).

Il n'y a qu'un quart (24 %) des personnes interrogées qui juge que le site pâtit de la sur-fréquentation touristique (fig. 27) et seulement 20 % qui la considère comme une gêne (fig. 28).

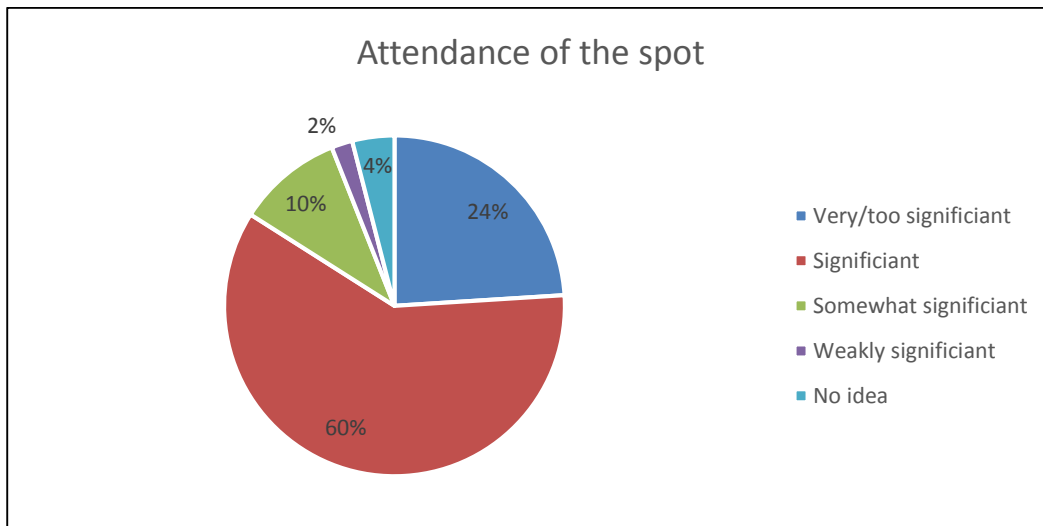


Fig. 27 : jugement du niveau de fréquentation par les visiteurs de la Chaussée des Géants (n=50).

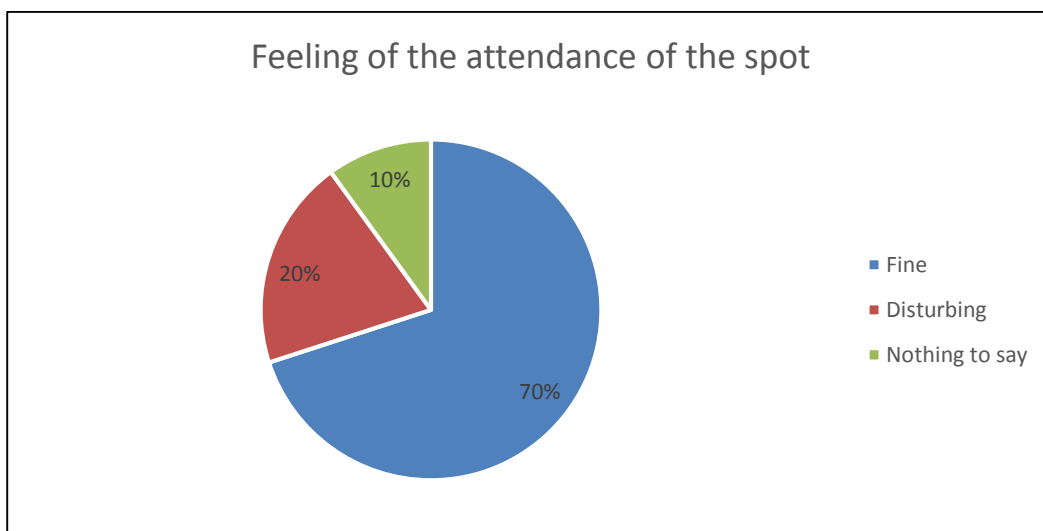


Fig. 28 : gêne éprouvée par le taux de fréquentation du site par les visiteurs de la Chaussée des Géants (n=50).

Si le taux de fréquentation du site n'est pas considéré comme une gêne pour 70% des visiteurs, c'est aussi parce qu'une partie d'entre eux ont confiance dans les capacités de régulation des flux par les gestionnaires du site, au premier rang desquels les habitants sont les mieux représentés.

3.3.3. Rapport aux aménagements et à la gestion du site

L'opinion des visiteurs quant aux aménagements (parkings, entrées payantes, aménagements d'accueil...) est presque également partagée, puisque 58 % d'entre eux trouvent normal de payer pour leur entrée sur le site. Les deux autres réponses aux questions sont elles aussi relativement équilibrées puisque 46 % acceptent de payer pour le parking alors que 54 % refusent. Cela pourrait s'expliquer par la méconnaissance quant aux usages des sommes récoltées : 56 % des interrogés l'ignore (fig.29). Les aménagements sont donc relativement bien acceptés par l'ensemble des visiteurs même si les avis divergent en fonction de leur statut surtout en ce qui concerne les accès payants, fortement rejetés pour les habitants, qui sont

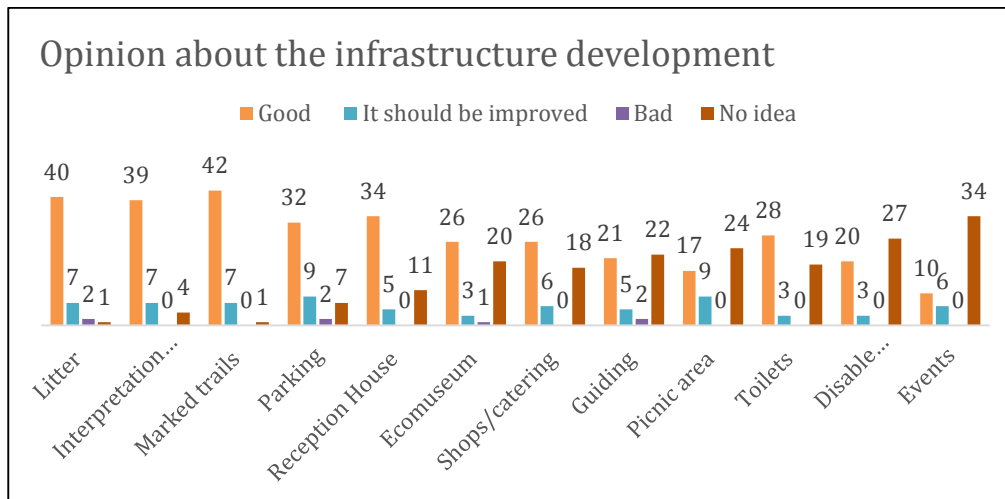


Fig. 31 : L'opinion des visiteurs de la Chaussée des Géants sur les infrastructures du site (n=50).

3.3.4. Typologie des visiteurs

L'enquête qualitative auprès des différentes catégories de visiteurs s'est déroulée à l'été 2016. Les entretiens de cinq habitants, quatre résidents secondaires et trois touristes ont pu être analysés. Les critères de l'analyse ont porté sur les parcours déployés sur le site et autour, la connaissance actuelle mais aussi historique du site, du fait de l'ancienneté du tourisme et de l'excursionnisme à la Chaussée des Géants, les perceptions et les représentations du paysage et du patrimoine du site, et la place accordée au site parmi un espace plus vaste de la côte. Le traitement qualitatif des entretiens s'est fait en fonction des catégories initiales : habitants, résidents secondaires et touristes de passage. Chacune de ces catégories porte un rapport spécifique au site. Si les résidents secondaires rencontrés semblent avoir la même position, en revanche les habitants sont bien partagés en deux positions distinctes, fondées sur leur âge, et les touristes, qui ont des profils variés, présentent des rapports au site qui sont divers, mais témoignant, à chaque fois, une méconnaissance de l'aménagement du site et/ou du territoire environnant.

3.3.4.1. Les habitants contre les choix de développement touristique du National Trust

La position exprimée par les habitants du territoire, notamment les retraités, est celle d'un rejet des aménagements et du système touristique de la Giants Causeway mis en place par le National Trust, notamment avec le nouveau centre des visiteurs. Si cet équipement a été critiqué sur les sites internet comme TripAdvisor, il n'emporte pas non plus l'adhésion d'une partie de la population locale. Il s'agit d'investiguer un rapport plus général des habitants au site et à sa zone périphérique pour comprendre les raisons de ce rejet.

Un regret de l'espace de visite et de promenade d'antan...

Ce sont les habitants retraités qui ont l'expérience de visite du site avant ses aménagements touristiques récents et qui en ont la plus forte mémoire.

Des regrets, quant à la façon de pratiquer le lieu, existent. Par exemple, une habitante évoque la possibilité qui existait de parcourir une partie plus grande du linéaire côtier sur le versant de falaise. Cette possibilité n'existe plus aujourd'hui du fait du blocage du sentier littoral au niveau de « l'amphithéâtre » : « *there is the most incredibly rusty ladder that went down the cliffs at the other end but that one was closed for safety years and years and years ago and now they don't really go any distance at all, I think they just go around the bay* (HAB. 1) ». Elle indique que les touristes ont aujourd'hui une pratique spatiale plus réduite du site, du fait de cette fermeture du linéaire côtier à la promenade.

Un autre regret est la disparition d'une activité informelle de boutiques qui existait le long du chemin descendant vers la Causeway, au cours du XX^e siècle : « *all the locals made the things and sold them down there. We were selling chairs and all that's type of things. That's what the Causeway was and if you wanted to buy you bought and if you didn't you didn't* » (HAB. 2). Son propos relate un mode d'appropriation du site par la population locale qui a aujourd'hui disparu.

...doublé d'un regret du développement commercial actuel

Le prix d'entrée pour avoir accès au nouveau visitor centre est de 9 pounds. Il est vivement critiqué par cette partie des habitants qui ne comprennent pas ce choix du gestionnaire, le National Trust. Cette habitante a une perception de la démarche entreprise par le National Trust qui est celle d'orienter les visiteurs vers le centre de visiteurs, c'est-à-dire vers l'accès payant, alors qu'un accès gratuit existe mais n'est pas visuellement bien repérable par le primo-visiteur. Si le visiteur n'a pas l'information au préalable, une fois qu'il est à l'entrée du site, il lui est très difficile, intuitivement, de penser qu'il existe un accès gratuit car le bâtiment du *visitor centre* semble former visuellement une barrière complète de l'accès au site : « *it's very very hard site to lock down and they are making a tremendous effort [...] they are basically desperately trying to get every single person to pay the money to go and... of course you realize, something that not much people realize* » (HAB. 1).

Tous les services sont à l'intérieur du centre et sont aussi payants à l'exception des toilettes, ce qui forme une autre critique : « *If you want to go to the toilet you have to pay 9 pounds, if you want to go to the shop you have to pay 9 pounds, if you want a coffee you have to pay 9 pounds... That's all about money* » (HAB. 2).

Plus généralement, c'est le principe de la gratuité pour l'accès à un site naturel qui est mis en cause et l'accès payant pour ceux qui ne connaissent pas la possibilité de passer à côté : « *here is a cost there, there is no cost down there for the stones. I don't think it's right that tourists and people from all over the world had been ripped off to give their money, to charge* » (HAB. 3). La notion de « ripped off » a été avancée et médiatisée par les personnes critiquant ce choix d'aménagement.

Une règle de stationnement gratuit a été édictée pour les habitants du territoire de proximité, en fonction du code postal de la circonscription dans laquelle se trouve le site, mais tous les habitants de ce territoire ne connaissent pas ce droit de gratuité. Ainsi l'habitante n° 2 : « *there is nobody who likes the National Trust for that one reason: we have been locals, we have been stopped for going down there because we have to pay 9 pounds per head to park the car* ». A l'inverse, les Irlandais du Nord venant de plus loin n'ont pas cet avantage, ce qui est aussi reproché : « *I think it annoyed most people who lived in Northern Ireland* ».

Enfin, c'est l'aménagement intérieur du centre pour les visiteurs, mais aussi pour les employés qui sont critiqués : *« I quite like the outside of it but inside it's like the most soulless warehouse. There's no window. The people who work there really don't like, you know there is nothing, it's dark, you know, it's like a warehouse with no window »* (HAB. 1).

En bref, l'opinion de ces habitants est que le gestionnaire a développé une image du site, mais qu'il n'a pas agi sur le site lui-même. Cela entre dans le contexte de développement touristique de l'Irlande du Nord après le retour de la paix. Une monétarisation de différents lieux de visite qui, auparavant, avaient un accès gratuit, a eu lieu : *« now they have been forced on us to pay for but... so, it's only in the last few years that they have charged for the Carrick-a-rede rope bridge [...]. They tried to charge for Downhill, they charge get on to the beach in Portstewart into the strand »* (HAB. 1).

La Giant's Causeway, un paysage du quotidien ?

La renommée mondiale du site est établie notamment avec cette croissance touristique depuis le retour de la paix : *« We never had tourists. Tourism has developed enormously very quickly because during the 70s' nobody, nobody would come so it's really just been since the peace came in »* (HAB. 1). Même si la fréquentation touristique régionale et nationale existait avant, la critique porte donc sur une bifurcation de l'identité du site vers un paysage du hors-quotidien, exceptionnel, lié à sa qualification par l'UNESCO en site du patrimoine mondial. Mais pour une partie des habitants (et, on le verra plus loin, des résidents secondaires), la Giant's Causeway est un lieu du littoral de la côte d'Antrim presque comme un autre, en tout cas un lieu qui fait partie d'un ensemble, qui est pratiqué au cours de promenades assez régulières. Un rapport de voisinage au lieu existe, presque quotidiennement pour ces habitants, ce qui induit pour eux une difficulté à comprendre qu'il puisse faire l'objet d'un tel investissement et intérêt : *« I take it at part, it's always have been part of the all coast line »* (HAB. 1). La valeur accordée au lieu peut être particulière, mais pour une raison qui ne tient pas au patrimoine mondial. Pour une famille (HAB. 2), la Giant's Causeway a une valeur sentimentale, car le beau-fils de l'habitante a proposé sa fille en mariage sur le site au Jour de l'an.

La caractérisation du lieu en tant que lieu comme un autre du littoral s'explique peut-être aussi par le fait que ces habitants retraités délaissent le site, ne le pratiquent pas ou plus en phase avec son caractère actuel touristique et mondialisé. L'habitante n° 1, parfois, ne fait que le chauffeur pour amener des amis visiter le site. L'habitant n° 3 ne se rend plus sur le site lui-même, du moins au niveau du centre, à cause de l'accès payant, mais peut-être aussi après avoir eu un « accrochage » verbal avec des employés du site. Il y a eu aussi un accrochage direct avec un des agents du site qui a voulu l'empêcher de promener ses chiens sur le site : *« I went for a walk here one day with the dogs and one of the National Trust ranger tries to stop me walking through the tunnel [...] They have no right to stop anyone walking through that tunnel »* (HAB. 3). On perçoit bien ici la différence entre des agents du site qui pensent devoir vérifier la possession d'un droit d'accès au site pour tous, et des habitants pour qui cet espace est libre, puisqu'il a davantage une valeur de voisinage et sert à la promenade du chien.

La remise en cause de l'authenticité du lieu et l'accusation de dénaturation

Au-delà du débat sur le niveau de patrimonialisation, c'est l'authenticité du lieu qui est questionnée du fait des aménagements et de la fréquentation. Au sujet des aménagements

du site, l'habitante n°1 pense que les équipements de confort, de sécurisation et d'interprétation du site le dénaturent. Son propos relate comme un trop-plein d'équipements, de canalisations, de protection, bref d'aménagements. Elle évoque la route bitumée pour l'accès à la Causeway ainsi que les barrières de protection en haut des falaises. La protection du site et la sécurité des visiteurs ne correspondraient pas, selon cet usager, à une authenticité du lieu. Elle pense que la pratique d'un espace naturel littoral passe justement par la capacité à pouvoir parcourir un espace davantage libre d'équipements. « *World Heritage Site and the all new center health and safety (Rrrrgh). I used to be able to walk on the earth, on the soil I used to be able to walk for generations along the edge of the cliff. Nobody ever fell of it, no it's now been moved back, tarmac practically, border of fencings putting along the side of it. Why would you go there? If I want to walk on the tarmac with no view of the sea or anything else, I wouldn't use to walk out there on the cliff* » (HAB. 1).

L'habitant n°3 souhaiterait une évolution plus naturelle du site : « *I wish that there is no maintenance for the Giant's Causeway, it's a natural phenomenon, the stones there* ». Cela est logique avec son avis de ce qui est patrimonial, c'est-à-dire les objets culturels et folkloriques, et non pas le patrimoine naturel : « *That's just heritage, just the folklore, the stories and everything else like Dunluce Castle, you know that's heritage* » (HAB. 3). Pour cet habitant, il n'y a pas de lien entre l'espace naturel, la patrimonialisation, la promotion et la forte fréquentation. Il considère que ces processus ne devraient relever que des sites culturels, architecturaux, historiques, mais pas des sites naturels comme la Giants Causeway. Il énonce là un principe de contradiction entre le développement touristique et l'espace naturel. À ce sujet, il met aussi en évidence l'opposition entre la valeur monétaire et la nature, en calculant le coût de visite pour une famille de 4 personnes : « *36 pounds to park your car, to go and see something that is just natural* » (HAB. 3).

Enfin, l'habitante n°2 décrit le site comme ayant perdu son caractère : « *It's not really the Causeway anymore. You know that's just too, too commercialized* ». La critique économique rejoint la critique esthétique du centre des visiteurs : « *it's so sad because the Causeway is lovely, the stones themselves are lovely but that new center is a horrible building, just like a big black stone, you know... That's a horrible building I don't know actually if anybody like the building* » (HAB. 2)

Quelle pratique du site ?

L'habitante n°1 réside près du site, le long de la côte, ce qui l'a incité à le fréquenter régulièrement jusqu'à ce que sa mobilité se réduise avec l'âge. Elle déclare que son espace-temps préféré pour pratiquer le site était tôt le matin (vers 5 heures du matin) sur le sentier du haut de falaise (probablement en été, lorsque le jour se lève très tôt en Irlande du Nord). Elle exprime le regret de ne plus pouvoir faire aujourd'hui cette marche qui lui permettait d'éviter les touristes, voire la foule : « *but my days of walking along cliff top are over really I think* ». Le site ne permet pas l'évitement des visiteurs en cours de journée : le sentier du haut de falaise est moins fréquenté, mais des visiteurs y viennent cependant. Elle apprécie le moment du matin pour l'absence de visiteurs et le silence : « *you see nobody, there is just nobody! And it is utterly silent, they don't realize [...] they have no concept about how amazing the silence is* ». Ensuite l'acheminement de visiteurs par autocars se fait toute l'année : « *For the all year there are coaches play up and down that road [...] I sought it would had be eased off in the winter but it doesn't at all* » (HAB. 1).

Pour les personnes en situation de faire de longues promenades, un déploiement au-delà du site est opéré. Cela correspond avec un attrait du site qui réside dans la possibilité de faire de longues marches sur le sentier du haut des falaises : «*I like the walk, to be quite honest... we are going for a walk on our own, we just go up on the top of the headlands and walk alone. We just walk alone there. You can walk, walk alone the top out there. You can go to Carrick-a-rede, you can walk as far as you want.*» (HAB. 2).

Les cartes mentales réalisées par les habitants 1 et 3, vivant près de la Giants Causeway, à Bushmills (fig. 32 et 33), montrent des traits topographiques assez nets, avec une assez bonne représentation des baies et des pointes, mais presque pas de dessin des formes de la Chaussée des Géants elle-même. L'indication d'un seul point sur la Causeway pour l'individu n° 1 s'explique par sa situation actuelle : personne âgée, elle se rend désormais sur le site en navette et sans autre cheminement piétonnier.

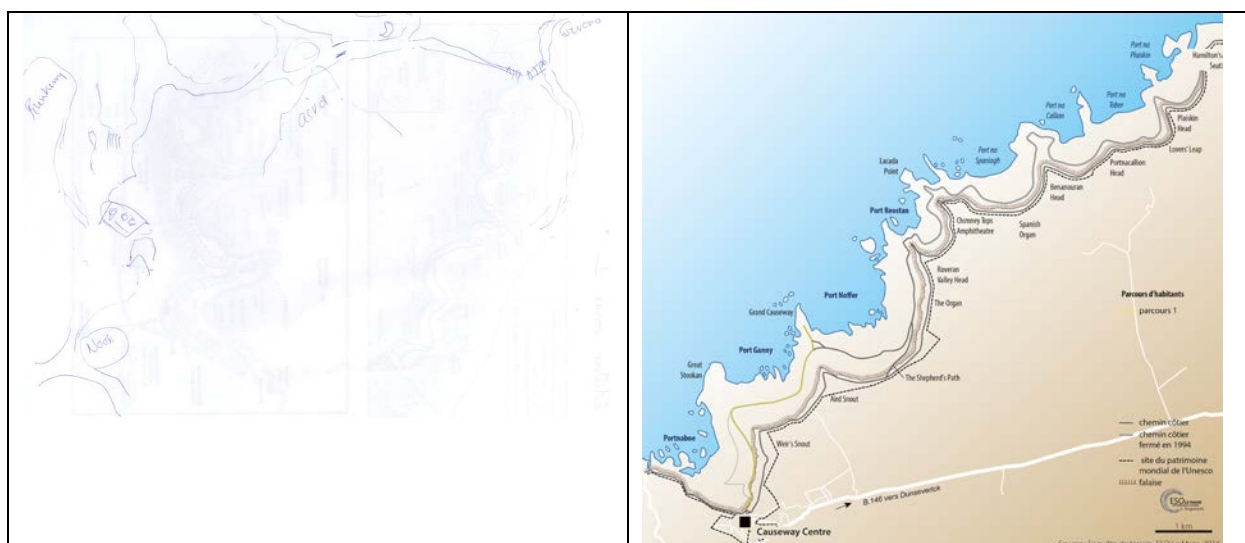


Fig. 32 : cartes mentales et parcours de l'habitant n°1.

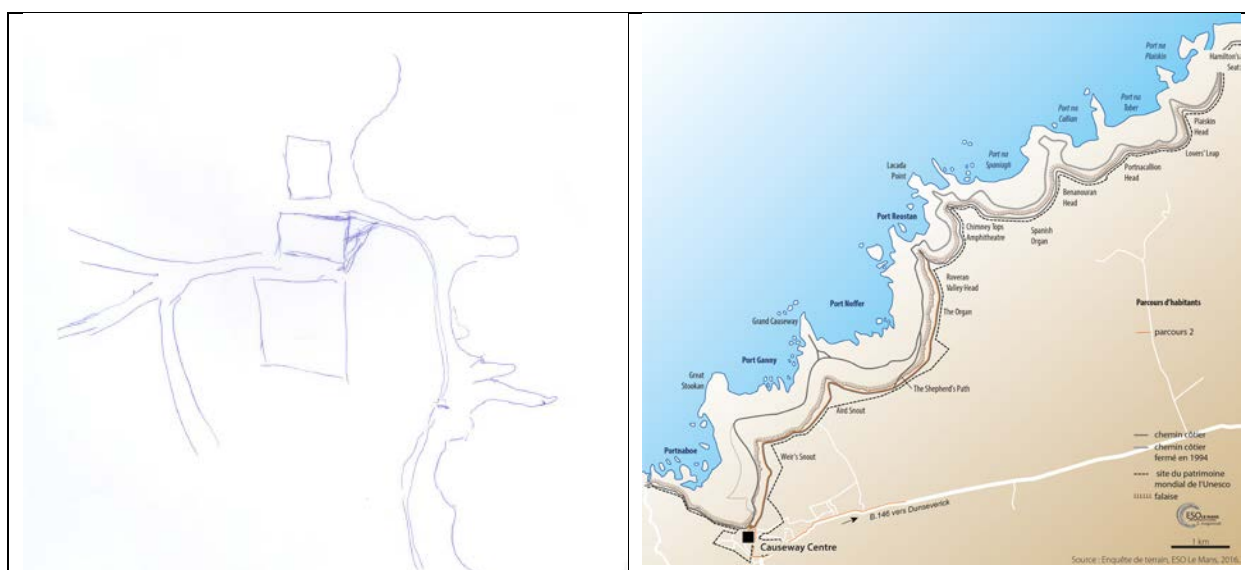


Fig. 33 : carte mentale et parcours de l'habitant n°3.

La critique de l'aménagement et de la fréquentation des abords du site

Premièrement, de manière logique, une critique de la circulation dans le voisinage est exprimée : la trop grande fréquentation aux alentours du site encombre les routes : « *It used to be worse because they used to block the other bit and we really couldn't get home* ». (HAB. 1). L'habitante réside dans un petit hameau, voisin du site, et malgré la signalisation routière indiquant une voie privée menant vers sa résidence, elle constate que beaucoup de touristes s'y engagent : « *What is even worse is they come down and they are coming to my drive down here to turn [...] there are massive of people who do this!* » (HAB. 1). La représentation du problème en termes de périmètre spatial peut être cependant limitée à ses abords. En termes de changement des caractères du site, l'habitante n° 1 fait une différence spatiale entre les effets négatifs apportés par les autocars et le maintien des caractères du site : « *You know nothing is gonna change it really, hum... and the volume of coaches can only get worse and the parking* ». La transformation, la dégradation de l'environnement existent au niveau des routes, des parkings, du trafic croissant de « *coaches* ».

La qualification du site a aussi induit des mesures de protection du paysage aux abords du site. Cet aménagement est critiqué par une partie des habitants, pour qui il n'existe pas de risque de dégradation du paysage rural bordant le site. L'action négative du National Trust se porte selon lui sur le développement de la zone périphérique : « *whenever the Giant's Causeway got world heritage status the National Trust implemented 4 kilometers buffer zones from the Giant's Causeway, the all way around. That people can't build, farmers can't product. There are so much planning restrictions* » (HAB. 3). Il n'identifie pas bien le motif justifiant l'établissement de cette zone tampon du point de vue des habitants, au contraire. Il ne considère pas qu'il y ait un besoin de protéger visuellement le site, ni un besoin de protection du site lui-même. Pour lui, il n'y a pas de risque de dégradation environnementale.

L'habitante n° 2 va plus loin, elle énonce un véritable conflit d'usage identitaire, spatialisé avec les barrières : « *us people are left here and aren't allowed to do anything because they block out*», et avec les contraintes d'aménagement posées par les critères du World Heritage Site: « *This is not our home because they tell you what to do. You aren't allowed to paint the colour you want; you can't do any renovations because of that World Heritage Site* ».

En résumé, ces habitants ont une formule forte pour exprimer leur défiance vis-à-vis du National Trust, de ses aménagements et stratégies de protection : « *I think that's the National no Trust...that's how we call it up here.* » (HAB. 2).

5.3.4.2 Les habitants partisans ne contestant pas l'aménagement actuel du site

Une autre partie des habitants enquêtés (ils sont plus jeunes) ne conteste pas et va même jusqu'à approuver les choix d'aménagement du National Trust.

La reconnaissance des éléments pittoresques du site et de sa valeur internationale

Ils insistent sur la description du site en phase avec la promotion touristique : « *you have to say about Finn MacCool or myth things and... the giant trying to build a bridge to Scotland and he didn't quite get it finish so it's like the remains of unfinished bridge really, and there are hexagonal cones and there are lots of features like stones and different things like an organ*

and a chimney » (HAB. 5). Leurs cartes mentales du site représentent bien ces éléments : la chaussée avec ses pierres hexagonales, le pied du géant, la cheminée, les orgues... Les lieux d'équipement touristique : visitor centre, bus, parking, sont aussi davantage dessinés et surtout nommés (fig. 34 et 35).

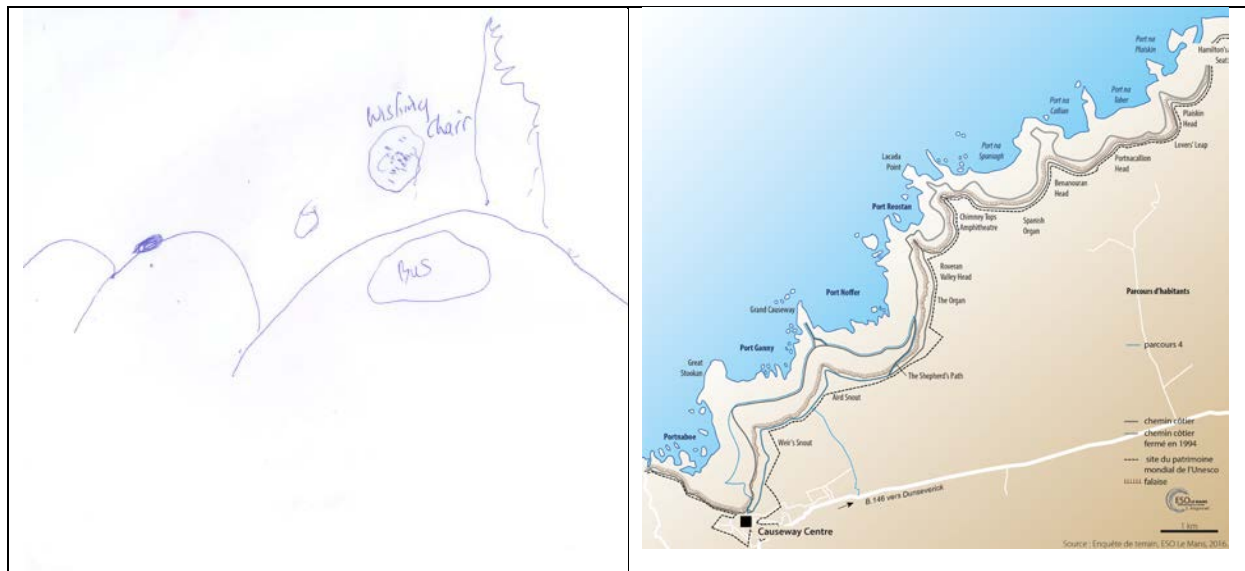


Fig. 34 : carte mentale et parcours de l'habitant n°4.

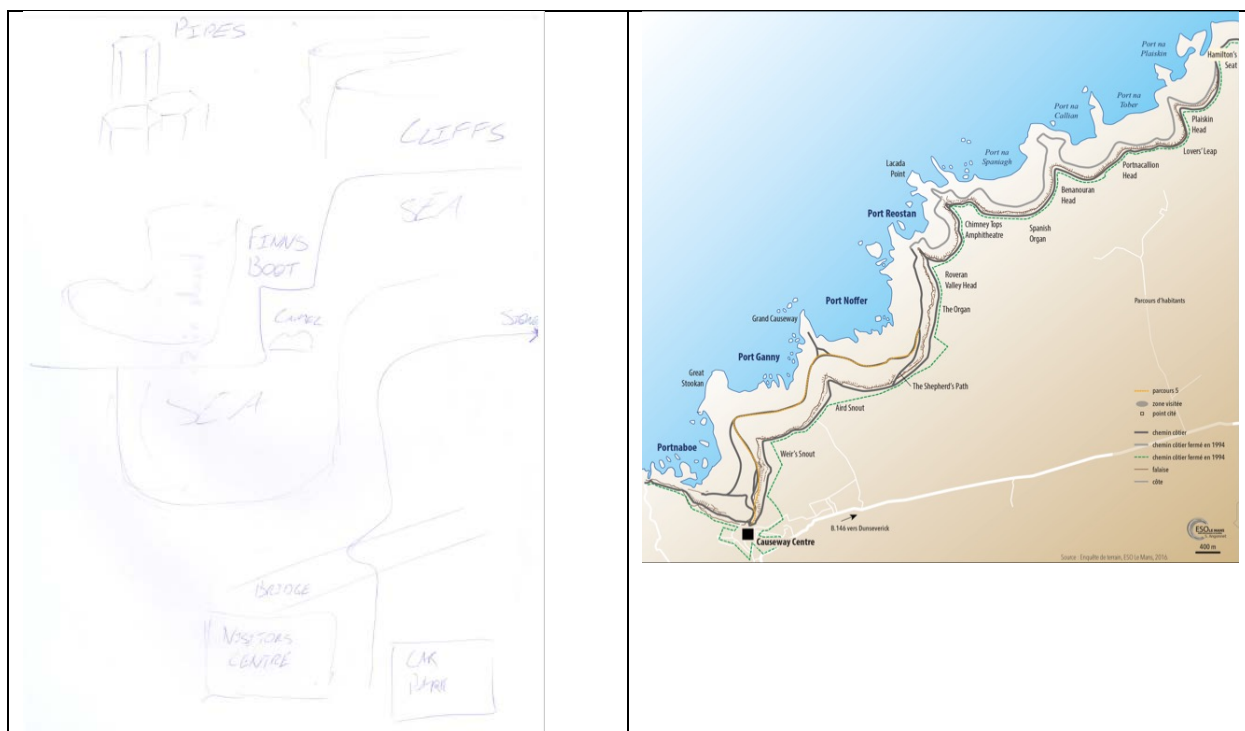


Fig. 35 : carte mentale et parcours de l'habitant n°5.

L'habitant n° 4 relate le jour où le nouveau centre des visiteurs a été ouvert et la promenade qu'il a faite sur le site ce jour-là : « I've got a trail one time to try it when it was opened that new center and that was very good, very good to get it for the walk ». Et, en général, le but de visite semble être similaire à celui des touristes : « Just views, go to see the views » (HAB. 4).

La perception du site réfère à une émotion d'émerveillement : « *it's so amazing, it's you know it's so beautiful* » (HAB. 5). Contrairement aux habitants retraités qui semblaient blasés, peut-être parce qu'ils rejettent la nouvelle organisation du site, ces habitants se rattachent à l'engouement touristique pour le site. La perception sensorielle est importante : « *seeing and smelling, you could smell the sea when you walk down* ». L'habitant n° 5 opère un rapprochement entre ce site et une pratique balnéaire : « *when I've been there in my own walk it made me want to go to the beach 'cause when I see the sea I think hum... it might be nice to go for a walk in the beach* ».

L'habitant n° 4, qui est agriculteur, déclare aimer le site, et en retirer une fierté lorsqu'il en parle à l'extérieur de son espace vécu : « *Just when I'm away I'm saying I'm from the Giant's Causeway and they say this is nice you know* ». La Giants Causeway lui fait penser aux Cliffs of Moher, qui est aussi un site de visite de grandes falaises, mais plus hautes.

La relativisation de la régulation d'accès et les pratiques d'évitement

L'habitant n° 4 ne dénie pas le dispositif restrictif imposé par le nouvel aménagement, mais il n'y voit pas d'inconvénient majeur et il n'en fait pas une vraie critique : « *it's a bit restrictive you know. It's not as free as it used to be. So go at 5 in the morning is the nicest to do* ». Il indique, comme l'habitante n° 1, la solution de parcourir le site très tôt le matin pour apprécier le calme. En fait, il aime la liberté de pouvoir parcourir le site comme il le souhaite, sans risque d'être guidé, canalisé ou interpellé par les agents du site : « *I'd like the freedom to be maintained* ». Du fait de sa position d'agriculteur, il trace sur la carte de l'itinéraire une habitude de pratique du site depuis un chemin agricole et non depuis l'accès principal. Sa boucle habituelle de parcours du site est décalée.

L'habitant n° 5 a une représentation positive de l'espace du site : il fait un rapprochement entre la vaste étendue du site et la capacité d'accueil suffisante : « *It's big enough to take all of the people. There is not just the walk to the stones, you've got the walk all around* ». Cela justifie pour lui une stratégie de développement du tourisme.

L'adhésion au développement touristique...par des représentations partielles de la question

L'habitant n° 5 fréquente le site pendant la saison touristique ; il ne se place pas dans une démarche d'évitement du tourisme. Il est dans une logique de faire payer le visiteur au niveau du parking : « *I think if they have to charge, they should have a car park service on machine and you just pay for how long you've been there, one hour, two hours* ». Il se représente alors un simple paiement du stationnement, et imagine un accès gratuit au centre, en rejoignant les critiques qui y ont été portées : « *I don't like it. No I don't like the center but everything else and I know... I think that the center is very expensive from all that is in it, that there is a shop and the toilets and there is like the DVD that you watch but I don't think it's very good. They, they have... there has been articles on facebook but a lot of people have been like tricked when they go into the Giant's Causeway and think that the only way that they can view the Causeway it's to go through the visitor center and you don't have to do that. They don't make it very clear* ».

De façon différente, l'habitant n° 4 prône un stationnement gratuit du site : « *I would like to see free car park* ». Il apprécie les visiteurs et comprend leur choix lorsqu'ils se garent sur la route de Dunseverick au lieu de stationner sur le parking, à cause du prix : « *I don't mind them* ».

park on the road ». Il pense le rapport entre le stationnement sur la route et le stationnement sur le parking seulement: « *that's why I would like the car park free because they could park on the car park and then there is no restriction on the road.* » Il ne pense pas à ce que pourrait être la conséquence d'un parking gratuit en termes d'évolution de la fréquentation, parce qu'il n'énonce pas de raisonnement au sujet du niveau de fréquentation du centre des visiteurs.

L'appréciation de la zone tampon

En tant qu'agriculteur, l'habitant n° 4 apprécie l'existence de la zone tampon, avec l'action de protection des abords du site par le National Trust : « *I mean they are good at that, they're not letting anybody building here anything* ». C'est la restriction d'aménagement dans la zone tampon qui est en fait appréciée, peut-être en lien avec sa position d'agriculteur, plus que la restriction d'accès au site. Le plus grand risque pour lui est la trop forte fréquentation : « *so many people. I would say it's the biggest threat* », qu'il identifie en partie parce qu'il a déjà constaté des intrusions de promeneurs sur certaines de ses parcelles qui se trouvent en haut de la falaise. Donc il existe pour lui des intérêts communs de protection avec le National Trust, alors que d'autres habitants perçoivent les mesures de protection comme des contraintes pour opérer tout travail de rénovation ou changement dans le paysage.

5.3.4.3 Les résidents secondaires : un rapport au site en marge du conflit d'aménagement

S'il existe, dans les nuances, différentes positions des résidents secondaires vis-à-vis du site, on peut cependant les regrouper en énonçant qu'ils ont tous un rapport similaire au site, rapport marqué par la recherche des éléments naturels, l'évitement des flux importants de visiteurs et une certaine acceptation des aménagements réalisés.

La cure d'air marin et l'espace de ressourcement des Belfastois

Le rapport entre le lieu ici et l'ailleurs des individus est essentiel à prendre en compte pour saisir la différence de position des résidents secondaires disposant d'un hébergement sur le territoire de la Giants Causeway, en comparaison des habitants permanents. Les résidents secondaires sont notamment des habitants permanents de Belfast. Pour eux, il est déjà très bénéfique de pouvoir fréquenter le site et l'environnement de la Giants Causeway. Ils ne convoquent pas vraiment la valeur patrimoniale mondiale du site, mais ne le perçoivent pas non plus comme un espace de voisinage quotidien. C'est plutôt un espace de ressources et de ressourcement. Le site permet de se rapprocher de la nature : « *it's peaceful, yeah and you fell sort of closer to nature* » (SEC. 1). C'est le cas également de la résidente secondaire n° 3 qui apprécie la tranquillité du site : « *look at the sea, enjoy nature. It's a peaceful area* ». L'ambiance apaisée du site permet de se relaxer : « *you do feel a bit more relax and less stress probably* ». Il y a donc ici un contraste important avec ce que peut apporter le site pour les habitants permanents.

Le résident secondaire n° 1 indique qu'il perçoit l'ensemble de l'air frais arrivant du Nord : « *feel fresh air, because you are getting the air coming in from the North* ». Son épouse porte attention à des éléments plus précis de l'environnement : « *it's to be our ears as well, because you get sheep, you can hear seagull* ». Il y a un rapport entre leur prédilection pour le haut de falaise et l'appréciation des éléments environnementaux depuis cet espace, notamment le

paysage lointain et l'apport d'éléments marins ainsi que terrestres (les moutons) qui ne se perçoivent pas, ou pas avec la même intensité, si vous êtes en bas de la falaise : « *Visual it's quite nice if you're on the top* ».

Des pratiques spatiales du site en retrait du principal corridor touristique

Le couple de résidents secondaires n° 1 a une pratique du site en retrait du principal corridor de visite, comme si leur espace de visite était les abords touristiques, mais pas la destination elle-même (fig. 36). Ils ont une position en hauteur qui leur permet de faire du fait touristique un objet de visite : « *there is just a stream of people you know, it's really, I think it's lovely to see that. But although it's popular, it's never busy* ». Les habitants permanents peuvent apprécier le contact humain et les conversations avec les touristes, mais ces résidents secondaires adoptent un propre regard sur le paysage touristique du site à partir du haut de falaise, ce qui est un point de vue spécifique. Le but des promenades en haut de falaise est de sortir les chiens pendant environ une heure. Lorsque des amis sont présents, ils développent alors la visite de la Causeway en descendant en bas de falaise, et le circuit dure plus longtemps : « *by yourself you tend not to do it but our daughter is coming up later on today and she has got some friends over from Wales and there are coming to the Carrick-a-rede rope bridge and the Giant's Causeway, so it depends of who is here, you know, if it's just us, we stay home really, go for a walk* » (SEC. 1).

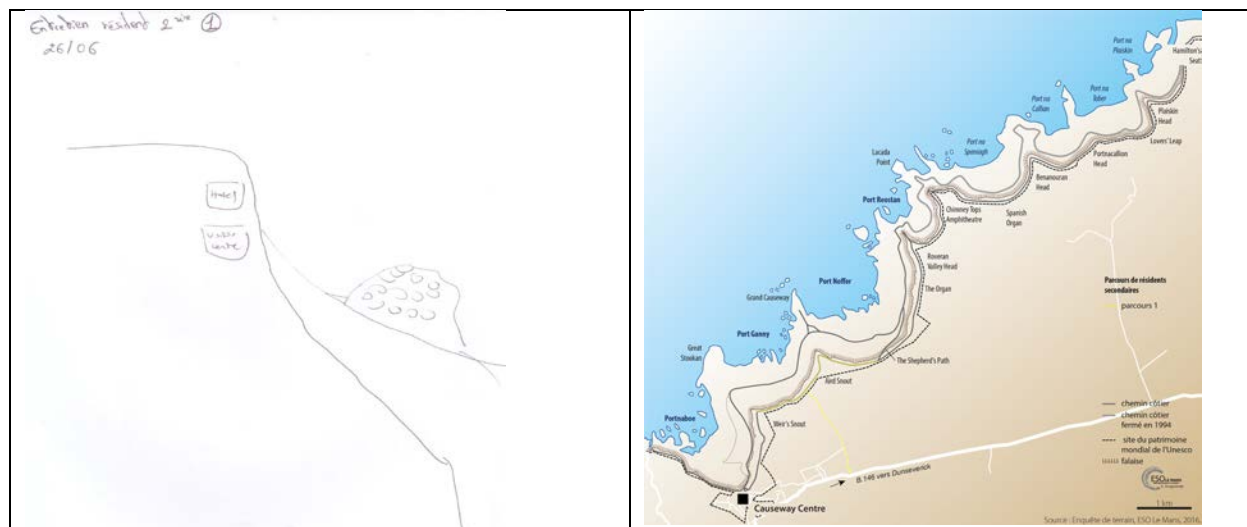


Fig. 36 : carte mentale et tracé du parcours habituel du résident secondaire n°1.

Les pratiques spatiales peuvent associer la principale zone fréquentée ainsi que les chemins aux alentours, notamment sur les hauts de falaise, comme pour la résidente secondaire n° 3 (fig. 37).

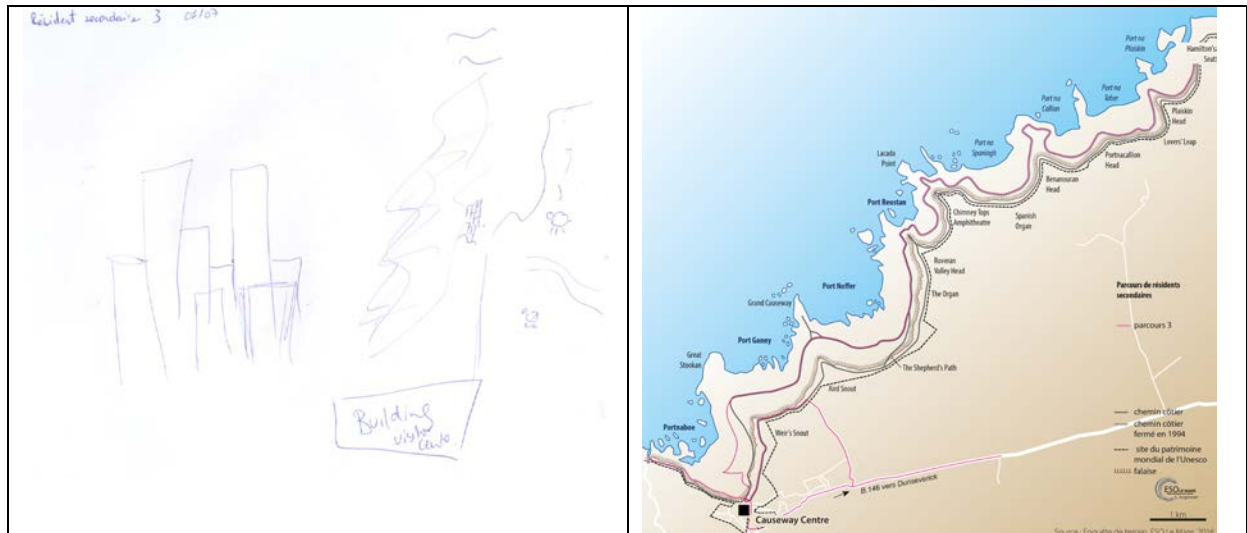


Fig. 37 : carte mentale et tracé du parcours habituel de la résidente secondaire n°3.

Pour apprécier le site, la résidente secondaire n° 3 identifie les sentiers qui permettent de se déployer autour, sur les hauts de falaise : « *there are the down cliffs and the bottom of the Giant's Causeway and the paths that you can take around and going up on the cliffs* ».

Le résident secondaire n° 4 développe des promenades plus longues sur le sentier du haut de falaise, vers l'est de la côte d'Antrim (fig. 38). Il indique pratiquer le site pour ses aspects extérieurs : « *we denied it a couple of time, but we usually just walk down to the stones and then walk around and then you know, when you eventually go around, you go up the cliffs and then come back around the cliffs up* » (SEC. 4).

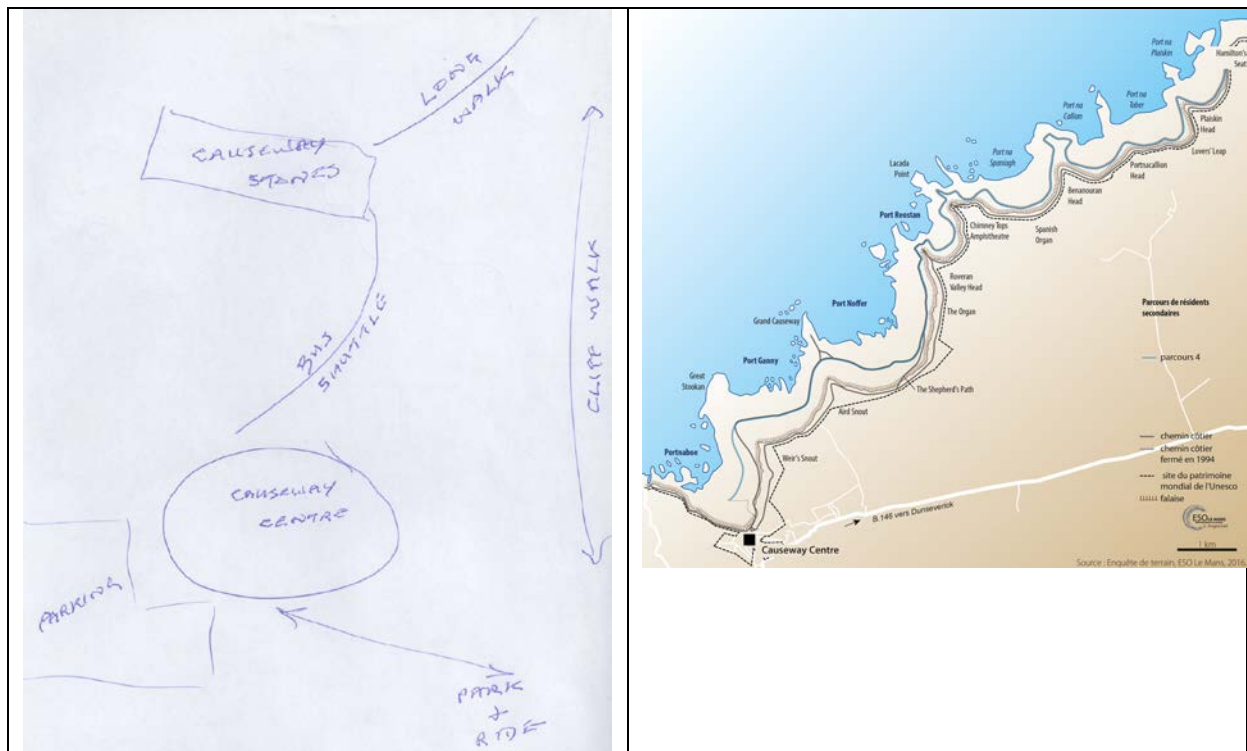


Fig. 38 : carte mentale et tracé du parcours habituel du résident secondaire n°4.

Pour certains d'entre eux, compte tenu de leurs présences temporaires sur ce territoire, ils sont obligés de composer avec les jours de forte fréquentation touristique. Leurs cartes mentales montrent qu'ils ne sont pas dans un rejet du site touristique : ils centrent leurs dessins sur la Causeway, mais sans mise en avant des éléments pittoresques, qui sont bien moins dessinés et nommés que sur les cartes mentales des habitants permanents appréciant le site.

Des représentations de l'accès au site plutôt positives

La plupart des résidents secondaires rencontrés ont une carte d'adhérent au National Trust et n'ont pas de représentations négatives comme certains habitants (*National no Trust, National mistruss....*).

Leur représentation de l'accès au site est positive. À part les clôtures des champs du côté du plateau, le couple de résidents secondaires n° 1 évalue que l'ensemble du site de la Giants Causeway est en pratique libre : « *if there is any restriction, I figure out it will be all the fields just all around. So there's only you can't go camping over those fields, there are farms, farmlands. But as soon as you get down and you get into the Giant's Causeway region it's fine, it's totally opened. You can do whatever you want there* ». Cette perception peut être due aussi au fait qu'ils ne passent pas souvent par le tunnel jouxtant le centre des visiteurs, et où des agents du site peuvent demander aux visiteurs leur droit d'entrée. Le même sentiment de liberté est exprimé par le couple de résidents secondaires n° 4 : ils se sentent libres d'aller sur le site : « *you don't have to pay to go to the Giant's Causeway, so yes, you feel free* ». Ce propos révèle comme une méconnaissance de la problématique du paiement pour l'accès au site. En effet, cette question semble soulevée de façon importante par certains habitants permanents, mais moins par les résidents secondaires. Cela peut s'expliquer en partie par leur fréquentation du site au moyen d'un accès autre que là où est implanté le centre et le lieu du paiement.

A partir de là, leur opinion sur l'ensemble de l'action du gestionnaire peut être positive. Selon la résidente secondaire n° 3, l'action de promotion du site s'avère positive : « *I think they are advertising well about the Giant's Causeway* » (SEC. 3).

5.3.4.4. Les touristes : la Giants Causeway, un espace de décalage entre leurs représentations et la réalité du site

Si les positions des acteurs précédemment évoqués : gestionnaire, habitants permanents, voire résidents secondaires, se fondent en fonction de représentations qui peuvent être divergentes, mais qui existent en référence à un même espace, on perçoit que les touristes pratiquent et perçoivent le site en fonction d'espaces de représentation différents. Nous faisons le choix pour cette partie de présenter les rapports au site des quatre touristes rencontrés lors de notre enquête qualitative, en présentant leur opinion un par un.

La pratique rare du site : quand la résidente secondaire adopte les codes touristiques

La limite entre résident secondaire et touriste, du point de vue des pratiques de promenades et de visite ainsi que de représentations du site, est parfois mouvante. Une résidente secondaire rencontrée durant l'enquête a indiqué une rare fréquentation du site. La dernière

fois, ce fut il y a quatre ans, pour faire visiter le site à des amis anglais, au moment de l'ouverture du centre des visiteurs. Il est intéressant de noter qu'elle connaît très bien le site pour avoir vécu durant son enfance dans une petite ville à proximité : Ballymoney. Cependant, elle s'est installée depuis dans la campagne périurbaine au sud de Belfast, et n'a pas du tout les mêmes positions que les habitants permanents : pour ou contre. L'entretien conduit avec elle révèle une position d'extériorité, de touriste vis-à-vis du site. En matière de pratiques, elle déclare avoir utilisé lors de cette dernière visite l'audioguide.

Elle sait que l'entrée et le prix du parking coûtent chers : « *but I think this is really expensive for a family to go and visit it from here* » pour les visiteurs, mais ne développe pas de critique vis-à-vis de cela. Cependant, sa position vis-à-vis du centre est sans recul sans critique, elle le trouve agréable pour sa fonction touristique : « *I think probably for tourists who never been here I bet yeah, it looks nice, it is nice when you go inside yes, it's lovely, i think it is good for people who are not seeing that before* ».

Son attention à l'environnement n'est pas portée sur les problématiques d'accès, mais sur des perceptions immédiates de certains éléments. En arrivant sur le site, elle indique être marquée par les odeurs marines agréables : « *the first thing when you're driving that you see is that the sea is beautiful but smell, run down the window of the car and you get that smell from the sea* ». Une fois sur place, c'est la préoccupation pour la protection de certains éléments qu'elle met en avant. Elle indique une crainte que les pierres de la Causeway soient détruites : « *the stones just when you go down yeah, you wouldn't like to see them destroyed in anyway* », ce qui révèle un rapport au site bien différent de celui des autres résidents secondaires.

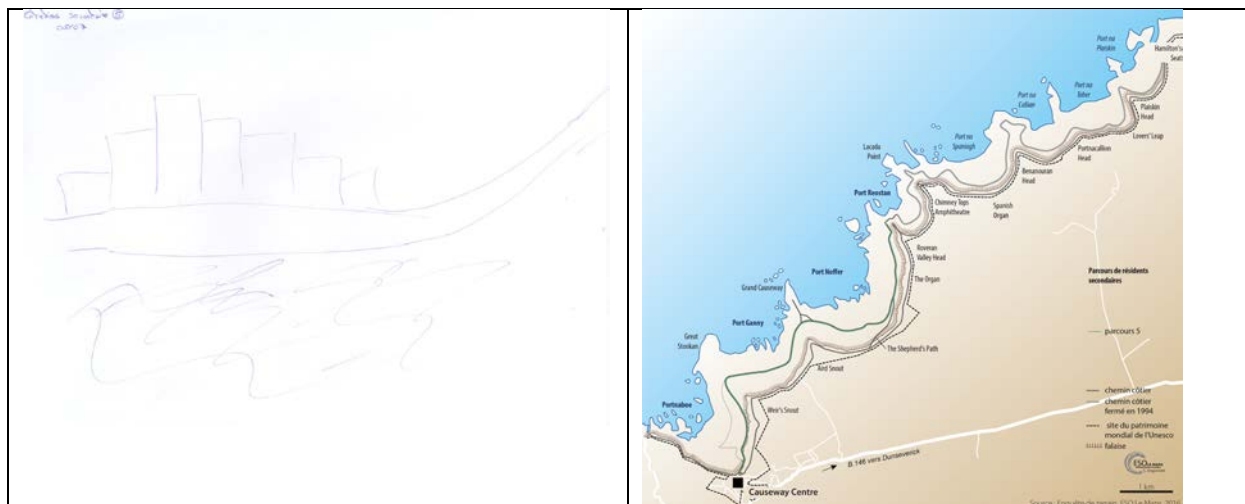


Fig. 39 : carte mentale et tracé du parcours de la résidente secondaire n°5.

La relative déception de la visite due à la méconnaissance de l'ensemble du site

Un autre rapport au site exprime un décalage, chez une touriste française, entre une représentation grandiose du site, et une perception décevante de la Causeway. D'une part, cette personne a réalisé le parcours touristique « minimal », c'est-à-dire seulement jusqu'à la Grande chaussée, elle a déclaré lors de l'entretien : « *Je ne vois pas l'intérêt de monter là haut. Pour les falaises ? Moi j'ai fait les falaises de Moher, là il n'y a rien d'extraordinaire, je ne vais pas me taper 5 kilomètres* » (TOU. 3). On relève clairement qu'elle est orientée par le parcours

principal, et ne perçoit pas les possibilités d'appréciation du site au-delà de ce principal corridor : « *Par contre, sur les falaises de Moher, j'ai fait jusqu'au bout, tout le sentier, même au-delà de ce qui est protégé parce que c'était impressionnant, c'était beau vous voyez !?* ».

Elle recherche alors les motifs qui lui permettraient une meilleure appréciation, comme une météo de tempête :

« Je suis un peu déçue parce que je pensais que c'était plus imposant que ça, et en plus on le voit à marée basse ! Alors peut-être qu'avec la tempête ? Il nous avait montré des photos là, c'est peut-être plus extraordinaire », ou bien l'audioguide, mais qui ne la satisfait pas non plus : « *Oui, j'ai pris l'audioguide mais il m'a gonflé. Il est dans la poche vous voyez.*

Enquêteur : pourquoi il vous a gonflé ?

Ben parce que c'est marrant et tout, mais pour nous montrer une botte, des orgues, pfff enfin, moi je suis venu voir ça [elle montre les pierres], et dans mon guide vert j'ai tout sur la formation, ça ne m'apporte rien de plus. Je l'ai pris parce qu'on me l'a donné ».

L'ensemble de ces propos révèle que la touriste est ici encombrée par plusieurs « aides » à la visite : l'information sur place du chemin principal, l'audioguide, son Guide Vert, et d'autre part est marquée par la référence de sa visite antérieure des Cliffs of Moher, qui vont l'empêcher de percevoir que le site de la Giants Causeway est bien plus intéressant si l'on poursuit le cheminement plus loin.

La surprise des aménagements et du degré d'ouverture du site au public

Un jeune touriste français (n° 2) a fait la boucle complète du site : il s'est rendu jusqu'à l'amphithéâtre, puis a remonté les escaliers du Shepherd Path (fig. 40). Du fait d'une visite en soirée, sur le conseil de ses amis irlandais, il a pratiqué le site en mode solitaire, à l'écart du flux important de la journée : « *la solitude et la méditation. Le fait d'être venu ça faisait un peu recueillement, le fait de venir comme ça tout seul, de rester en haut de la falaise, sans bruit juste avec l'océan devant ».*

Il ne comprend pas l'aménagement de la route goudronnée pour aller jusqu'au site, car il s'attendait à un sentier à partir du début du périmètre du site :

« je trouve la route-là qui descends assez horrible surtout quand on est vu d'en haut, vu d'en haut là du chemin qui longue là en haut sur la falaise. J'trouve que ouai c'est... enfin c'te route goudronnée là... d'ailleurs je ne sais pas trop pourquoi, pourquoi ils ont fait c'te route parce que 'fin elle se coupe à un moment, puis après il n'y a plus rien, je ne sais pas c'est bizarre ».

D'autre part, il regrette aussi la fermeture du sentier à flanc de falaise du fait de l'éboulement de l'amphithéâtre, un sentiment de manque de liberté lui est venu à partir du blocage du sentier :

« quand on va sur le chemin là à un moment on est bloqué. C'est pour ça que j'ai pris les pierres, au début j'avais prévu de longer à flanc de falaise un peu tout le long et puis après j'ai vu que c'était, que c'était fermé ». Il a une perception radicale de ce qu'il faudrait pour le site : « je préférerais venir là et qu'il y ait absolument rien du tout. Enfin pas de barrières, pas de machin pas de... rien du tout ».

Cependant, avec les éboulements avérés sur les falaises un peu plus loin, il est impossible de laisser ouvert le sentier. D'un autre côté, il a conscience d'avoir visité un site du patrimoine mondial et est déjà étonné de la grande liberté de parcours qu'il a pu avoir, en comparaison d'autres sites qu'il a visités, et en prévision d'une fréquentation future qui, par son importance, amènerait davantage de canalisation : « *j'imagine que peut-être il y aura plus de touristes donc ce sera encore... ce sera plus possible de venir le soir comme ça et ça sera encore plus, plus dirigé. Plus fermé* » (TOU. 2).

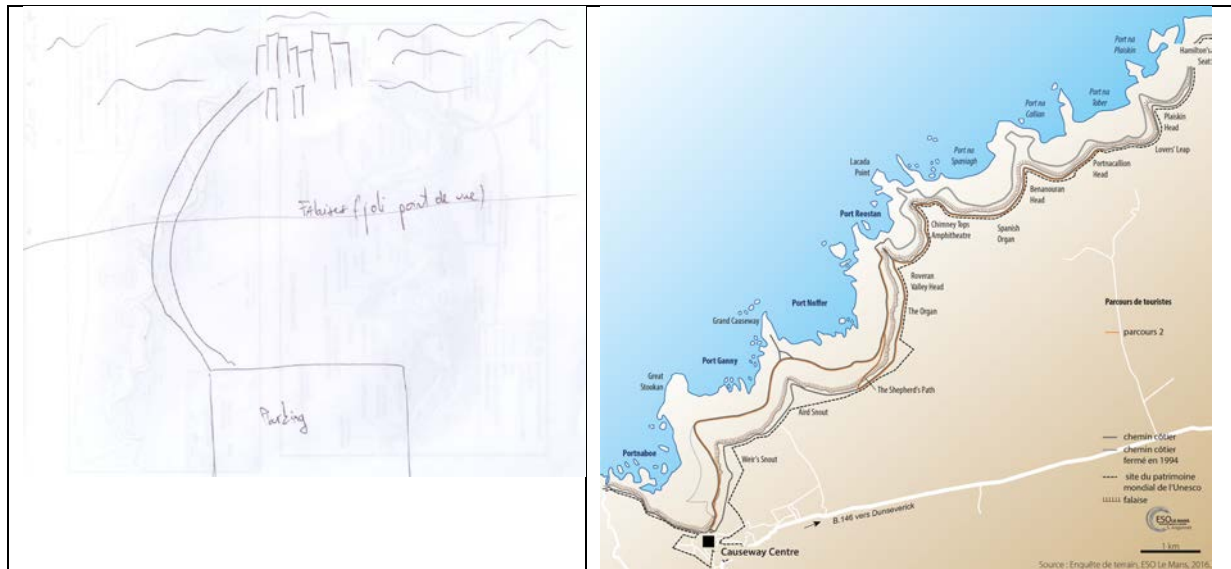


Fig. 40 : carte mentale et tracé du parcours du touriste n°2.

La perception d'un décalage entre la fréquentation du site et l'aménagement touristique du territoire

Enfin, nous pouvons présenter la position d'un couple de touristes allemand qui a effectué la visite du site de manière classique. La carte mentale et le tracé du parcours (fig. 41) présentent une expérience de visite au niveau du corridor principal, avec des cheminements sur les pierres des chaussées. Leur rapport au site semble très paysager au sens visuel : « *walking around, taking pictures, enjoying the landscape*».... *it's a great landscape, rough landscape*».

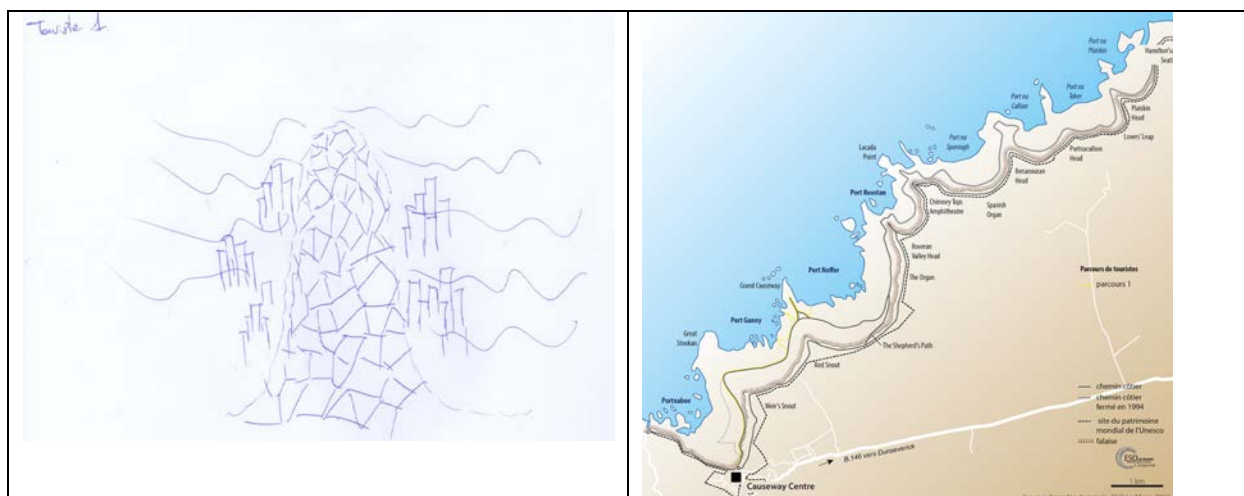


Fig. 41 : carte mentale et tracé du parcours du couple de touristes n°1

Leur entretien fut intéressant pour une autre dimension. Pour eux, le site n'était pas connu

avant leur présence sur place. Ils le visitent dans le cadre d'un court séjour, en étant hébergés dans un cottage près du site. Ils relativisent sa valeur et le remettent dans le contexte des différents sites du littoral : « *it's just one part of the all coastal area we have here. So there are a lot of spots you can on the coast around, every two miles and find somewhere you can have a nice view and have a nice time* ». Ainsi, ils sont étonnés par la forte fréquentation touristique sur le site lui-même, qui est due à un acheminement important d'excursionnistes par les «coaches». À partir de là, ils soulignent le manque d'équipements d'hébergement sur le territoire : « *... I think the people here are really taking care of it. This, this visitor center I think it's good for the tourist thing but when you take a look around so you don't get a lot of hotels or whatever* » (TOU. 1). Leur position semble indiquer un souhait, ou une suggestion, de voir ce territoire avec davantage d'aménagements pour les touristes.

3.3.5. Systèmes spatiaux de visite

L'analyse des systèmes spatiaux de visite de la Chaussée des Géants est documentée grâce aux quatre cartes suivantes. Elles ont été réalisées en cumulant et en superposant les parcours de visite des individus ayant répondu aux entretiens qualitatifs et aux questionnaires et collectés par GPS lors des visites ou par retranscription à main levée sur des fonds de carte qui étaient fournis. L'ensemble de ces données permet de proposer une analyse fine des usages de l'espace par les visiteurs, qui dans un second temps se décline en fonction du type de visiteurs : touristes, résidents secondaires et habitants. En raison de problèmes techniques relatifs au fonctionnement des GPS sur site, seulement quinze tracés ont pu être utilisés pour la présente analyse. Ils sont complétés par 35 tracés réalisés à main levée par les touristes enquêtés (juillet 2016) et par quinze tracés papier, collectés lors des entretiens, auprès d'habitants, de résidents secondaires et de touristes (octobre 2015 et juillet 2016). Force est de constater qu'il serait également intéressant de croiser l'ensemble de ces parcours de visite avec d'autres critères comme les types de représentation du patrimoine ou la régularité de fréquentation du site. En effet, les parcours peuvent différer en fonction de la récurrence des visites, des habitudes, des usages (promener son chien par exemple)... Un visiteur qui découvre pour la première fois le site sera d'emblée attiré par les « pierres » en descendant vers la mer et en suivant la route du bas de falaise plutôt que par les hauts de falaise et le sentier qui le serpente, au-delà des « pierres », celles-ci étant le lieu d'attraction principal. Cette analyse, tout comme pour les autres sites, fera l'objet d'une valorisation ultérieure.

Le segment le plus fréquenté, des parcours de visite de l'ensemble des visiteurs, est sans surprise celui qui descend du centre de visiteurs vers les « pierres » situées entre les anses de de port Ganny et Port Noffer (fig. 42) et qui constitue le haut lieu emblématique donnant d'ailleurs son nom à la « Chaussée » des Géants. La majorité des visiteurs s'arrête d'ailleurs après ce parcours d'environ 3,5 kilomètres et flâne sur les pierres hexagonales jusqu'au rivage. Cet itinéraire largement dominant dans notre échantillon est également le parcours réalisé par la navette qui lie le centre de visiteurs aux « pierres » et utilisée par les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et toutes celles qui ne souhaitent pas parcourir à pied les quelques kilomètres de distance et le dénivelé descendant à l'allée et ascendant au retour. La pratique du site est donc extrêmement réduite en raison de sa configuration spatiale limitée au littoral et aux hauts de falaises, contrairement à d'autres sites étudiés comme la mer de Wadden où l'espace est plus ouvert et beaucoup plus vaste.

Hormis ce segment très fréquenté, un prolongement est possible, et effectué par une plus faible partie des visiteurs, sur des sentiers. En bas de la falaise, le cheminement se poursuit vers l'est après la « Grand Causeway », avec un sentier qui grimpe à mi-versant de falaise pour rejoindre d'abord le monument naturel des « orgues », puis se poursuit, à plusieurs dizaines de mètres au-dessus de la mer, jusqu'à Port Reostan, dans un cadre sublime, où il s'arrête avant une partie de falaise qui a connu un éboulement.

Comme analysé précédemment avec les entretiens qualitatifs, le sentier du haut de falaise est parcouru également mais dans une moindre mesure et les habitants ou les résidents secondaires sont plus enclins à l'utiliser que les touristes généralement contraints par le temps réduit d'un tour organisé depuis Dublin ou Belfast. Par ailleurs, une première visite du site motive généralement les visiteurs à se concentrer sur les « pierres » alors que les hauts de falaise ne permettent que de contempler la vue sur le site. Le temps passé sur le site est donc un facteur déterminant pour le type de parcours réalisé.

Pour les visiteurs interrogés, le sentiment de liberté est très fort (92% de l'échantillon) malgré les aménagements réalisés pour canaliser le public dans le centre de visiteurs et le long des sentiers de bas et de haut de falaise, et malgré la forte concentration des itinéraires de visite le long des sentiers balisés dont il est rare de dévier. L'aménagement du site est ainsi réussi dans le sens où en dépit de ces contraintes, les visiteurs ne ressentent pas la canalisation des flux et leurs déplacements comme contraints et limités.

En dehors de ce segment de sentier sur-représenté, les visiteurs sont encore nombreux à emprunter le sentier du haut de falaise, légèrement plus long, majoritairement entre le centre de visiteurs et Shepherd's Path et l'escalier qui permet de relier le bas au haut de la falaise. Cet itinéraire du haut de falaise est utilisé à l'aller vers les « pierres » en descendant vers le bas de falaise, soit au retour en remontant l'escalier, pour permettre d'effectuer une boucle et ne pas faire le simple aller-retour sur le principal chemin très emprunté et bitumé pour la navette. A cette boucle s'ajoute généralement un aller-retour sur le sentier du bas de falaise jusqu'à ce que les visiteurs buttent sur le sentier désormais fermé à partir de Port Reostan. Il s'agit ici d'un itinéraire plus extraverti, qui mobilise davantage les ressources spatiales du site, pour maximiser les points d'intérêt (pour ne pas dire « collectionner ») de la visite. Ce type de parcours témoigne également d'une recherche d'une nature plus sauvage et des vues spectaculaires qu'offrent les deux pointes d'Aird Snout et de Weir's Snout dont les visiteurs s'approchent largement en sortant des sentiers balisés. Les visiteurs sont ici généralement seuls, en couples ou en petits groupes d'amis et recherchent un espace de ressourcement. Les mots associés à la première photographie (fig. 30) renvoient à ce sentiment d'immensité et de liberté, au désir de profiter de vues grandioses et à la volonté d'échapper un instant à l'oppression de la foule nombreuse qui emprunte le principal sentier du bas de falaise et qu'il est fréquent de rencontrer à la sortie de la navette près des « pierres ». Plus rares sont les parcours qui se développent plus loin sur les hauts de falaise allant jusqu'à Port na Tober au nord-ouest du site ou au-delà de Portnaboe vers Runkerry. Ce parcours correspond soit à des randonneurs pour lesquels la Chaussée des Géants n'est qu'un site parmi un itinéraire côtier beaucoup plus développé, soit à des visiteurs qui choisissent d'éviter le centre de visiteurs et son parking en empruntant le chemin à travers champ qui relie directement le sentier des falaises à la *Causeway Coastal Route*. Ces stratégies d'évitement, si elles se lisent de manière spatiale, sont parfois aussi décalées dans le temps : le soir ou le petit matin sont des horaires privilégiés pour les habitués du site.

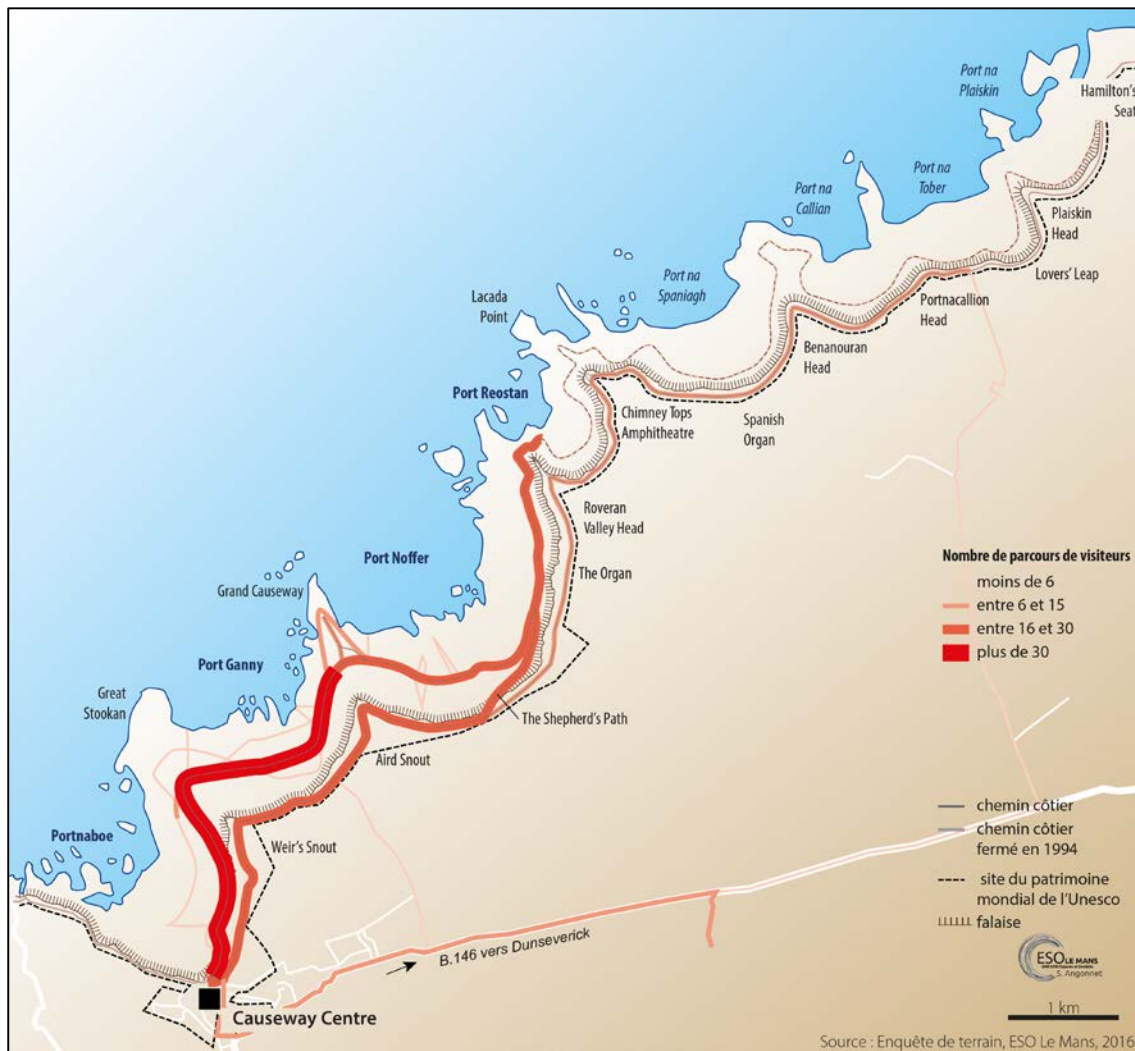


Fig. 42 : parcours des visiteurs sur le site de Giant's Causeway renseignés par GPS et tracés sur cartes papier.

Les parcours de visite des habitants montrent qu'ils déploient une grande diversité d'itinéraires de visite (fig. 43). Ils témoignent d'une maîtrise importante des dispositions spatiales du site à la fois pour mieux profiter des vues et des principaux points d'intérêt et pour éviter à l'occasion le centre de visiteurs, le parking payant (en se garant plus loin sur la route de Dunseverick) et la portion de sentier la plus empruntée. Si les hauts de falaise sont appréciés pour leurs points de vue, les bas de falaise et la proximité qu'ils offrent avec la géologie du site sont aussi appréciés. Il est intéressant de remarquer ici que si nombreux sont les habitants à critiquer vivement les aménagements réalisés par le National Trust, ils restent encore attachés, malgré leur discours, aux « pierres » tout comme les touristes.

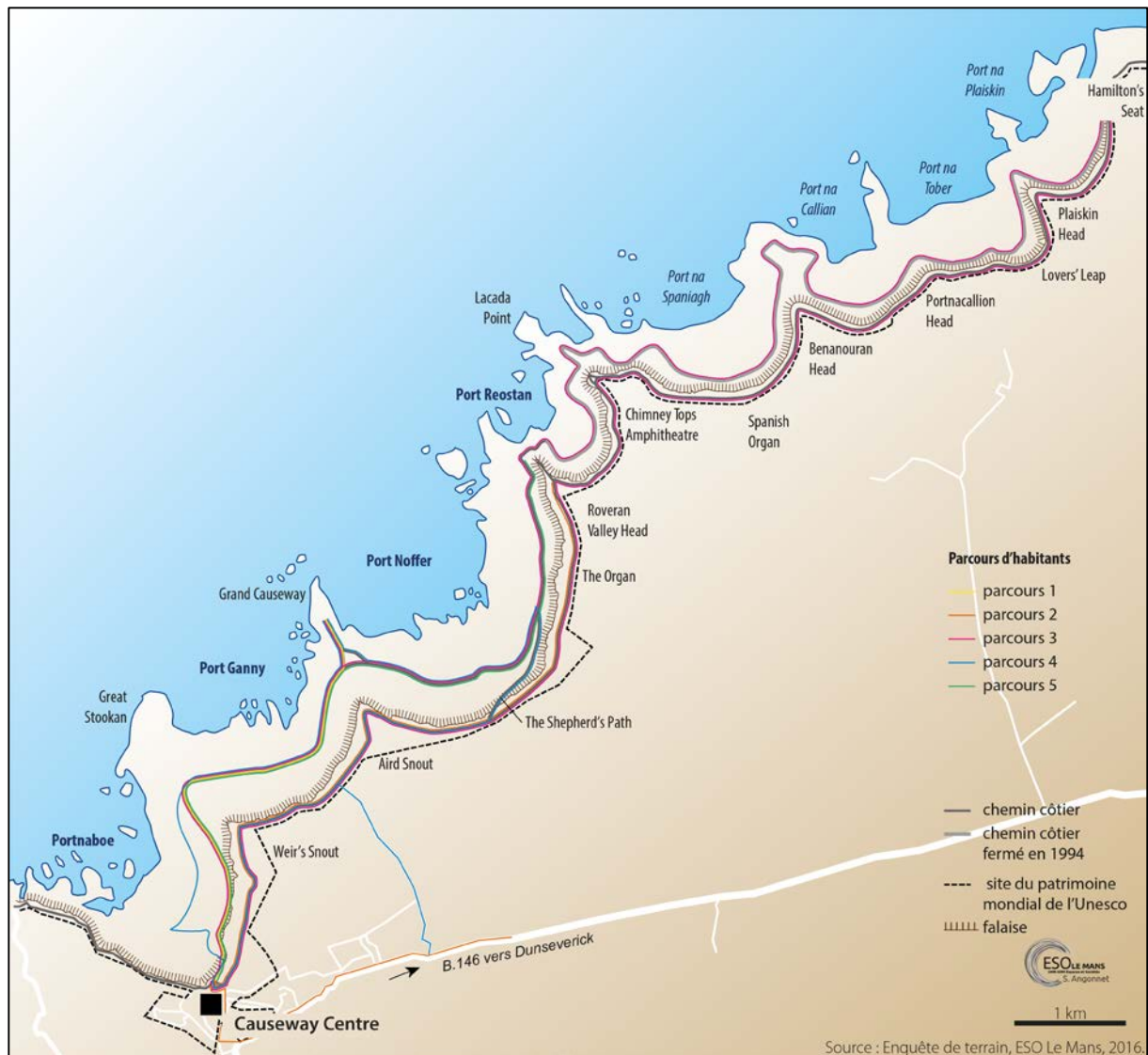


Fig. 43 : parcours des habitants sur le site de Giant's Causeway renseignés par GPS et tracés sur cartes papier.

Les parcours de visite des touristes (fig.43) se conforment au corridor touristique décrit précédemment même si le sentier des hauts de falaises est clairement mobilisé par certains d'entre eux. Visiblement, certains touristes privilégient la promenade en solitaire, en s'affranchissant du tour commenté organisé par le National Trust.

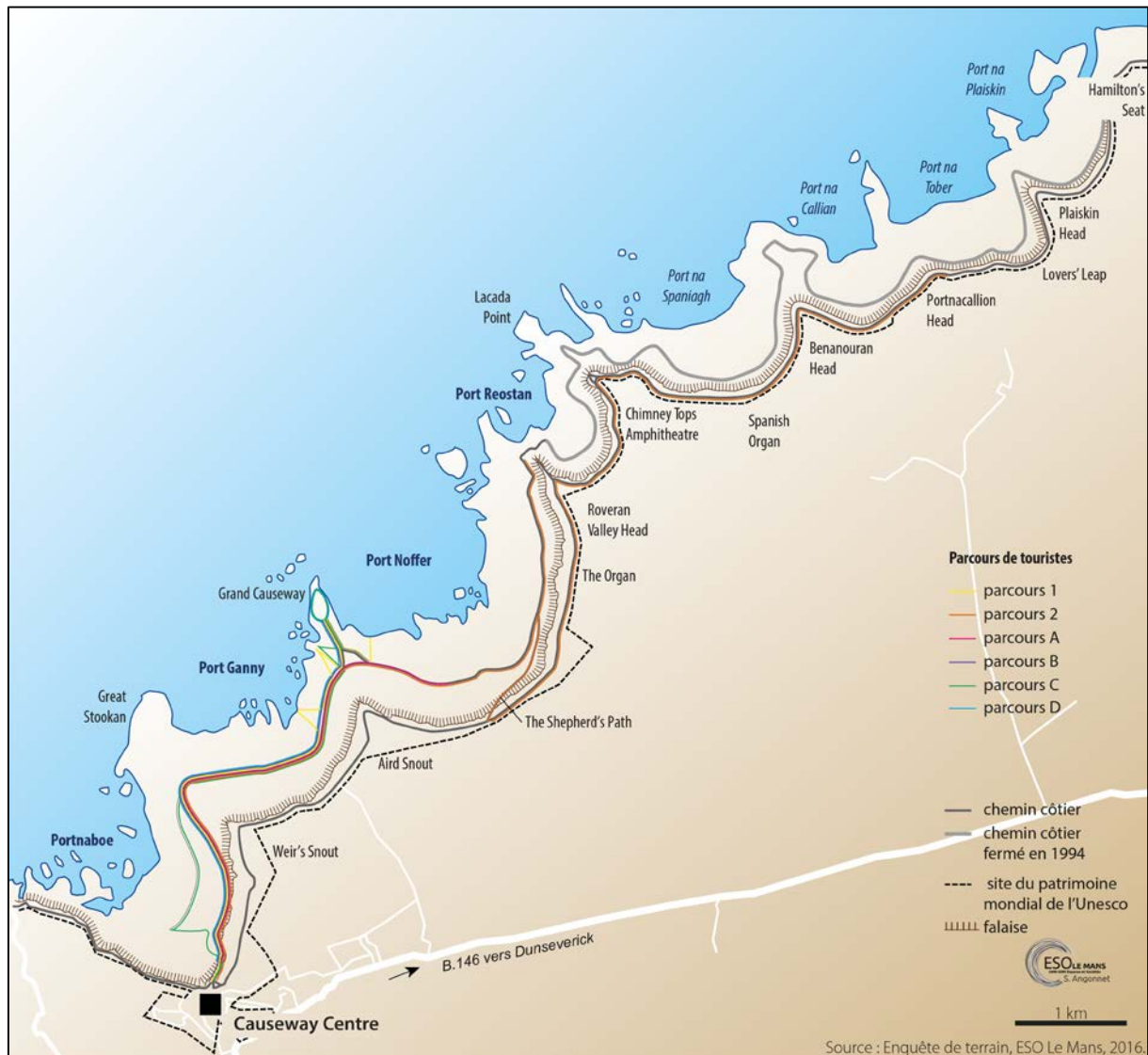


Fig. 44 : parcours des touristes sur le site de Giant's Causeway renseigné par GPS et tracés sur cartes

Les parcours des résidents secondaires rencontrés (fig. 45) témoignent finalement d'une synthèse des deux types de parcours précédents. Certains sont des itinéraires construits « hors des sentiers battus » lorsqu'ils empruntent les portions les plus éloignées du sentier du haut de falaise ou qu'ils dévient par rapport à l'entrée principale du site, tandis que d'autres sont relativement conformes au « corridor touristique » qui se déploie du centre de visiteurs jusqu'aux « pierres ». Certains parcours de résidents secondaires sont des itinéraires hybrides empruntant des moments des parcours les plus fréquents des habitants ou des touristes.

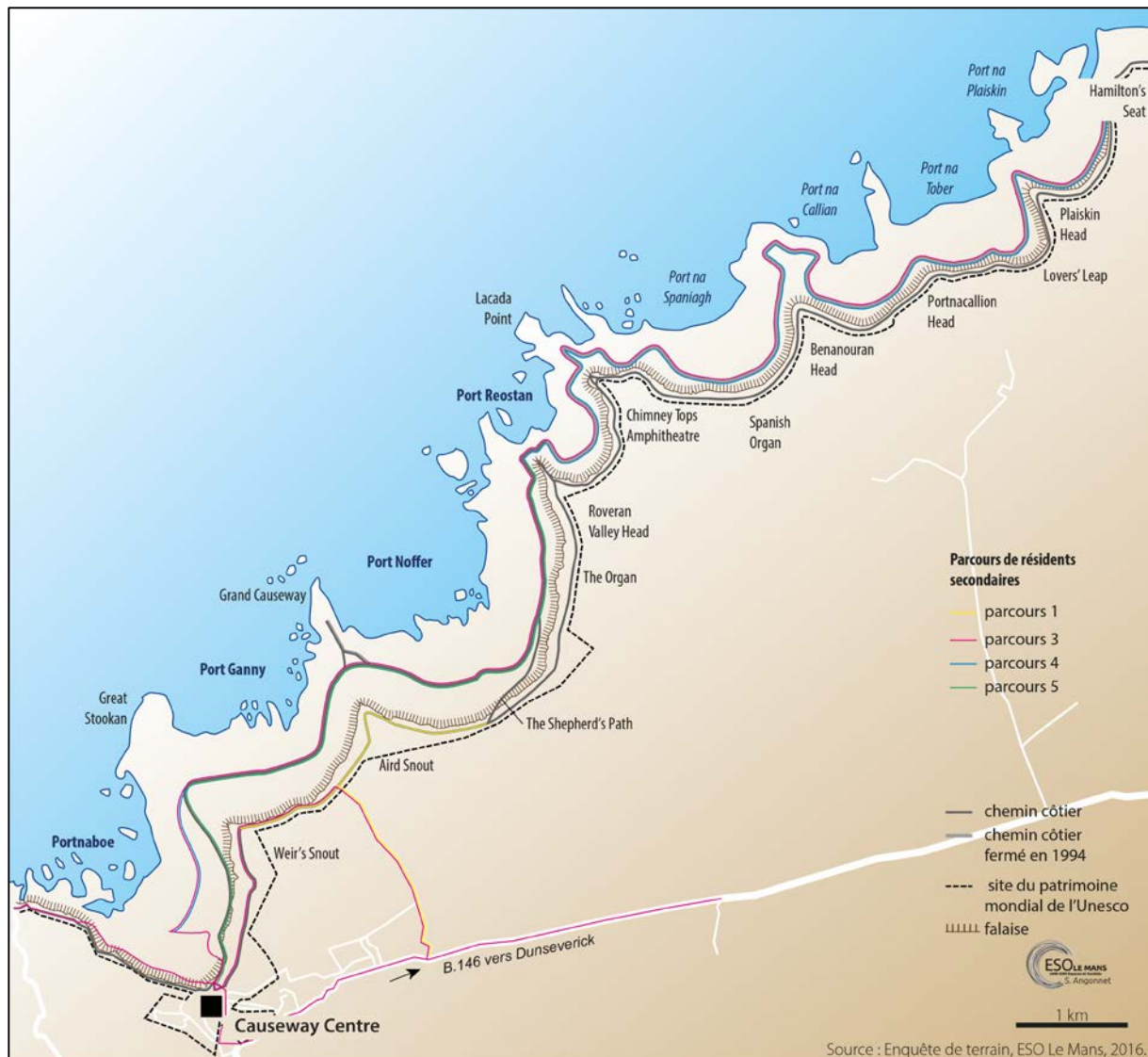


Fig. 45 : parcours des résidents secondaires sur le site de Giant's Causeway renseignés par GPS et tracés sur cartes papier

Les sentiers sont donc pratiqués par tous les types de visiteurs et les parcours de visite tendent à une certaine homogénéité, et ce malgré de petites variantes en fonction des modes de résidence. Les parcours sont centrés sur le littoral et sur les « pierres » de la Chaussée des Géants et forment un « corridor touristique » très fréquenté. De manière ponctuelle, des visiteurs s'extraient de ce schéma et prennent l'initiative de parcourir les sentiers qui continuent en haut de falaise au-delà de Sheperd's Path ou vers Portnaboe sur des distances plus longues, découvrant d'ailleurs que l'entièreté du site s'apprécie davantage ainsi. Quelques très rares visiteurs semblent également s'affranchir de la barrière de sécurité posée à Port Reostan pour interdire l'accès du sentier mis en danger par les risques d'érosion, témoignant à l'occasion d'une recherche plus grande de liberté.

5.4. Modalités de gestion du public

5.4.1. Vision du tourisme de la part des parties prenantes

La fierté d'une mise en tourisme efficace

Fin 2016, la Chaussée des Géants a été primée pour la qualité de son accueil des visiteurs. Le prix « UK's Best Heritage Attraction » positionne ainsi le site et son gestionnaire, le National Trust, au premier plan du tourisme culturel et patrimonial en GB. Avec plus de 880 000 visiteurs en 2016, les gestionnaires s'enorgueillissent de ce succès sur leur site web:

Max Bryant, general manager at the Giant's Causeway said: Last year was the first time this award had been won by any Northern Ireland visitor attraction. So it's an amazing achievement to keep it in Northern Ireland for another year. What makes it even more special is that the awards are voted for by thousands of visitors who have had an amazing experience here, so we are very proud.

This is great recognition for the hard work that goes on in Northern Ireland to create a world class destination. We are proud to play our part in bringing so many tourists and visitors to the north coast and we believe that our economy and local communities can continue to benefit from this success in years to come. (<https://www.nationaltrust.org.uk/giants-causeway/news/giants-causeway-wins-uks-best-heritage-attraction>).

Competition was particularly strong this year but ultimately it is the travelling public who decide the winners by voting for the travel companies they consider the best in the business. (Idem).

Ainsi le site se positionne comme la locomotive d'un tourisme en Irlande du Nord qui présente beaucoup d'autres sites naturels et culturels remarquables (fig. 46). Le rôle de la Chaussée des Géants est reconnue comme un élément clé, mais il n'apparaît pas comme central dans la stratégie touristique de sa région d'appartenance (Tourism Draft Strategy and the Causeway Coast and Glens Tourism Area Plan 2000-2020) qui privilégie un développement touristique et des retombées économiques à l'échelle régionale.

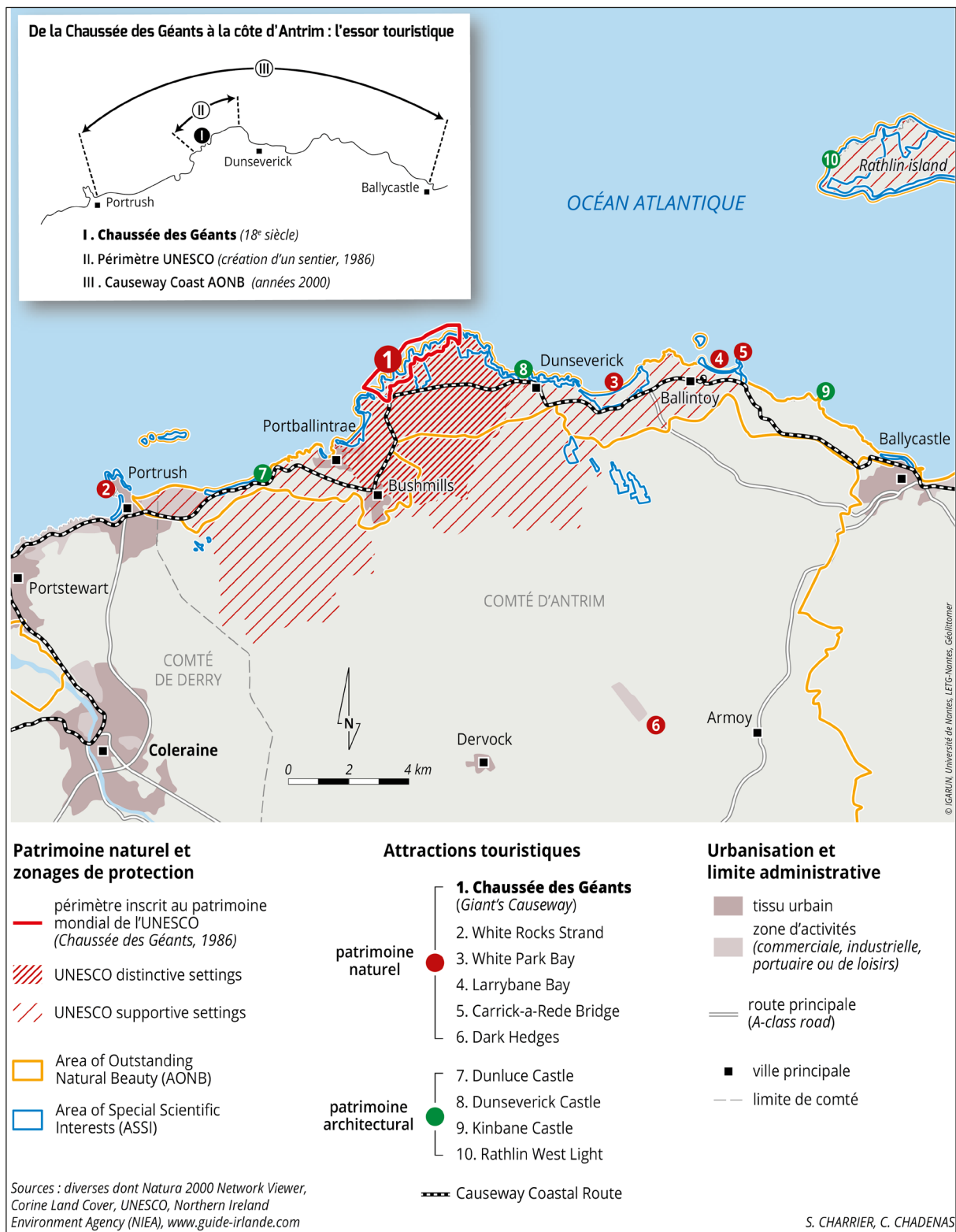


Fig. 46 : Chaussée des Géants et côte d'Antrim : entre protection du patrimoine et tourisme.

Les visiteurs nationaux et internationaux sont invités, bien que l'entrée payante ne soit pas obligatoire, à se diriger vers le nouveau centre des visiteurs pour expérimenter une visite qui peut durer une journée. Ce centre propose une médiation culturelle contemporaine, innovante et riche parmi laquelle se retrouvent des expositions expliquant la géologie et l'histoire de la formation des lieux, des explications quant à la gestion du site, des jeux pour

jeune public, des médias interactifs, des audio-guides dans de multiples langues dont le mandarin ainsi que des possibilités d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

L'interprétation innovante d'après l'information sur leur site web fournit une « expérience de visite de classe mondiale qui emmène les visiteurs à travers un voyage d'apprentissage et de découverte sur l'histoire de la région, la géologie, la biodiversité et les mythes et légendes » (site web, Giant's Causeway).

Soucieux de son image, le NT s'est doté d'un système de mesures concernant la satisfaction des publics ; il est réalisé mensuellement. Le taux de satisfaction est élevé, de 80% dans les mois d'été à forte affluence et 99 % pour le reste de l'année. La raison de cette satisfaction tient, d'après les enquêtes réalisées, à la possibilité de faire des visites guidées (avec un guide professionnel ou un audio-guide). La liberté dans le choix ou le mode de visite entre également en compte :

People expressing having a very good visitor experience is at 80% in August, July-August which is our busiest time and who cross good or very good 98-99% but the main reason according to the views people it's because we provide guided tours or audio guides. So people get that interaction and experience, anyway even through it gets really busy, if you want to get away from that, you walk along the top path or go just beyond the causeway where there is the boot of the organ, it's not that busy even in the summer, so...(Max Bryant, entretien multi-acteurs, oct 2015).

L'importance des guides professionnels qui accompagnent les groupes de touristes lors de leur visite, mais aussi les audio-guides semblent faire la différence pour caractériser une bonne expérience de visite :

But by using people and especially the guided tours in the feedback we get from having those it's phenomenal and I don't know if you've been on one or use the audio guide but you know they have worked really, really well for us and make a big difference for people visitor experience so that's not a huge issue first at the moment (Idem).

Ce qui est confirmé par une agricultrice, membre du comité de pilotage, qui raconte son expérience de visite avec un membre de sa famille.

Last year me and my sister walk down and took the guided tour, you know normally I certainly wouldn't (rires). As locals even, we found it very interesting so that's come up from the local perspective as well. Just because outside there was a guide, we said let's take a guided tour and it was fantastic you know and that's local point as well... (Sandra Hunter, entretien multi-acteurs, oct 2015).

L'importance du label

La mise en avant du label Patrimoine Mondial est une étape importante dans la compréhension du site, affirment les gestionnaires. L'UNESCO avait fait des reproches au National Trust pour n'avoir pas assez mis en avant la labellisation, d'une part, dans la visibilité des logos de l'UNESCO et du patrimoine mondial et, d'autre part, lors de la communication de la VUE pour les visiteurs.

Le National Trust a pris des mesures pour rectifier cela en conséquence. Max Bryant du National Trust l'explique ainsi :

When we did first put in the new visitors centre, everything we put in, we didn't emphasis the WHS status enough. So over the last two years, we've done quite a lot to try to redress that, make much more of an emphasis on the WHS status and I think because it is becoming more important and more widely known and increasing tourism business from having a WHS

conversely does help to protect because people see the economic benefits of having WHS status in terms of bringing people into the country and the subsequent development of the tourism products and that market which is relatively new and can expand quite significant here so, I think there is a benefit to how well we associate... (Max Bryant, entretien multi-acteurs, 2015).

L'appartenance du site à la prestigieuse liste du Patrimoine mondial est ainsi présentée depuis peu par les gestionnaires comme attractive pour les visiteurs étrangers du fait notamment de sa renommée internationale. Les retombées économiques importantes de cette labellisation en terme de tourisme semblent également réévaluées et potentiellement en croissance. Le rôle clé de la « marque » Patrimoine mondial (WHS) sur la croissance des retombées économiques n'est pas directement évalué par les organismes dédiés aux mesures du tourisme puisqu'ils incluent également dans leurs statistiques l'ensemble de la région avec les autres points d'intérêt patrimoniaux.

Yes it may be difficult to separate it out from other tourism activity and that is a problem, I think that we haven't concentrated solely on that figure for the WHS (Patrick Casement, entretien multi-acteurs, oct. 2015).

Le label « Site du Patrimoine Mondial » (WHS) est notamment présenté comme plus important aux yeux de certains touristes, plus spécifiquement ceux venant d'Asie³, que les « marques » Giant's Causeway ou National Trust.

There is a growing perception the WHS... or there are a growing number of people, for whom the WHS status is a driver for bringing them, actually up to the site and particularly for people from the far east, from China, Japan and far east countries. They perceive that as being a really important a... brand if you like and so it goes to the top of their list the places they want to go and that one emerge from that research, that it's very important (Ibid.).

There was a lot of discussion about branding between the NT and the WHS and the Giant's Causeway and the view was that the Giant's Causeway stands as itself as a brand and the NT and the WHS were less substantial but actually in a certain market the WHS thing is the more important thing, then the Giant's Causeway, then the NT. (Max Bryant, entretien multi-acteurs, oct. 2015).

Cette prise de conscience de l'importance du classement UNESCO et de la « marque » Patrimoine mondial change la dynamique même des rapports entre le National Trust et les sites classés par l'UNESCO sur l'ensemble du territoire national pointant l'importance du maintien de la VUE.

it's an interesting change in the dynamic of the WH in UK, what the WHS status mean to economic drive and to tourism as well as the maintain of the OUV. So these two things don't necessarily have to be against each other, it's how they work hand in hand which is somehow the interest thing sort of what you are actually looking at the moment (rires). Interesting conversations that go on because they are not mutually exclusive.

L'importance du label dans le choix de visite des touristes semble d'ailleurs surprendre les gestionnaires du comité de gestion :

Well they look also to visitors' attitudes and reactions and again they put in this question about the WHS planning at that time and got that very interesting results that actually surprised a lot of people. There was a growing audience that thought that was really important and that was one on the main reason they were visiting (P. Casement, Entretien multi-acteurs, oct. 2015).

³ The Giant's Causeway has seen a 68% increase in Chinese visitors from 2014 to 2015, and an audio guide and essential visitor information in Mandarin has been on offer since the opening of the Visitor Centre in 2012. (site web Giant's Causeway).

3.4.2. Regard sur la capacité de charge

L'entretien collectif, réalisé avec le comité de gestion de la Chaussée des Géants en octobre 2015, pointe le fait que les flux de visiteurs, même s'ils sont en constante augmentation sur le site, ne posent pas encore de problème pour la gestion durable du site. Les « pierres » sont présentées comme assez solides pour supporter le piétinement des visiteurs et les sentiers sont entretenus consciencieusement :

Maybe in a sort of area around it it's more an issue on the actual stones and site itself, you know there are relatively strong and you know people walking isn't really going to do too much damage and it's an experience we've had and it's more about managing infrastructures because we have quite constraint the pathways and places where people can go we are able to do that very consciously, so I... that's my opinion it might not be everyone's (Max Bryant, NT, Entretien multi-acteurs, oct. 2015).



Fig. 47 : groupe de touristes sur les « pierres » de la Chaussée des Géants (Photo E. Salin).

L'ensemble des participants, comme le National Trust, mais également la Commission des sites ou les propriétaires privés, sont conscients que le point de saturation pourrait sans doute être atteint dans les années à venir. Les préoccupations ne sont pourtant pas majeures comparées à d'autres menaces comme le relèvement du niveau de la mer qui contraindrait les gestionnaires à restreindre les zones de visites.

There is gonna be at some point a limit and the number of visitors is going up and up and up over the last few years, we have seen that and you know we might be getting closer to the point where we begin to see some sort of effect of that. There is another issue about that affects this and this is around climate change and if we see sea level rise for example, the area that people will be able to visit will be reduced even far earlier and smaller you know the access and so on. (Patrick Casement, Council for Nature Conservation and the Countryside, 2 octobre 2015).

La restriction des déplacements le long des voies d'accès et des sentiers perturberait alors la bonne gestion du site jusqu'à produire des conflits :

But actually the amount of the causeway itself on the coast that is available would become

even less and that could actually put more pressure I think onto it then. Especially if numbers continue to rise, you know we could see a point where there is a real conflict and... (ibid.).

L'avis des gestionnaires sur le centre des visiteurs et sur sa capacité à réguler les flux touristiques est très positif. Par contre, les gestionnaires avouent leur impossibilité de réguler de manière réellement efficace la capacité de charge du site :

We are getting into a situation where it's hard in the summer, in certain times, that we're maybe at maximum capacity but there is a couple of issues. One is we currently, as the NT, don't have a system to manage that as you can book a time ticket and the second and more important one is that there is a public right of way to the stones. So anybody can go to the stones at any time and we can't control that and stop that (Max Bryant, NT).

Le gestionnaire ne peut que contrôler la billetterie du centre et du parking attenante, notamment via le site web. Il insiste aussi sur la capacité de régulation de l'édifice en lui-même :

We can manage how visitors come to the site and how they use the visitor center and how they go, use the park and ride. And we trying to do things like online booking much more to control the time but I don't feel actually here, that we have reached that, that capacity level here,(...) there are a part of a restraint from parking and infrastructures and that we already talked about and even the building itself, the visitor center itself absorb people much better than we expect and we found out that when we had some trial days right on the start of having it. We have 4 or 5 thousand people in the summer that stayed the all day, it was awful and the building held them really, really well. So it doesn't feel like a massive constraint at the moment (Max Bryant, NT).

Le National Trust reconnaît néanmoins son incapacité à tout contrôler au niveau des flux de visiteurs. La connaissance du fonctionnement des tours opérateurs fait d'ailleurs partie de la gestion du site, de son volet commercial, afin d'anticiper les flux des groupes de visiteurs accompagnés.

Apart from anything else, when you talk about (il s'adresse à Céline C.) whether we would be able to operate if every coach wanted to come here at the same time and we didn't have a sort of system of managing that, then no we couldn't, we couldn't function, it would be impossible (ibid).

3.4.3. Équipements et infrastructures d'accueil

Depuis la construction du nouveau centre et du parking attenante en juin 2012, le site est en capacité de mieux gérer l'accueil des visiteurs grâce à la capacité de régulation des flux de l'édifice et grâce à des équipements récents et performants. Pour les gestionnaires, les équipements et les structures d'accueil sont à la fois un objet de satisfaction et une préoccupation.

L'édifice est une réalisation du cabinet d'architecture renommé, Heneghan and Peng Architects. L'objectif était de faire d'un monument iconique, un objet relativement discret dans le paysage : les baies vitrées de certaines façades jouent sur la transparence et se positionnent entre les colonnes de basaltes d'origine locale dans une alternance très géométrique rappelant le site lui-même (fig. 48).

La topographie du lieu fait disparaître le centre depuis le site par le biais de sa toiture végétale inclinée qui s'insère dans le paysage rural des champs connexes. Le parking en contrebas disparaît également dans une petite dépression du relief. L'édifice reste par contre visible et bien identifiable depuis l'intérieur des terres et la route qui permet d'accéder au site.

L'intérieur est fait de larges paliers successifs de différents niveaux qui proposent aux visiteurs une promenade aléatoire en fonction des thématiques choisies (fig.49). La sortie du centre s'ouvre directement vers la route menant aux pierres du site.

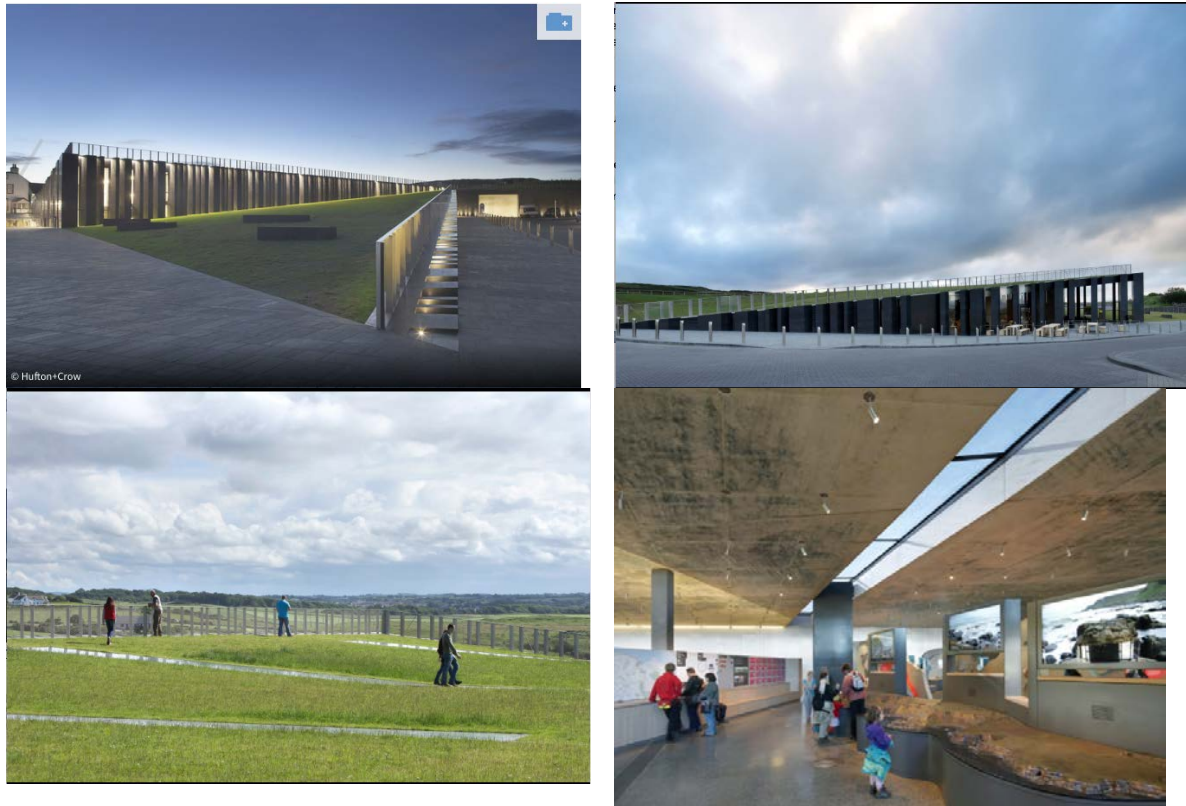


Fig. 48 : le centre de visiteurs de la Chaussée des Géants

(Source : <http://www.archdaily.com/280775/giants-causeway-visitor-centre-heneghan-peng-architects>).





Fig. 49 : l'intérieur du centre de visiteurs (Crédit photographique : É. Salin).

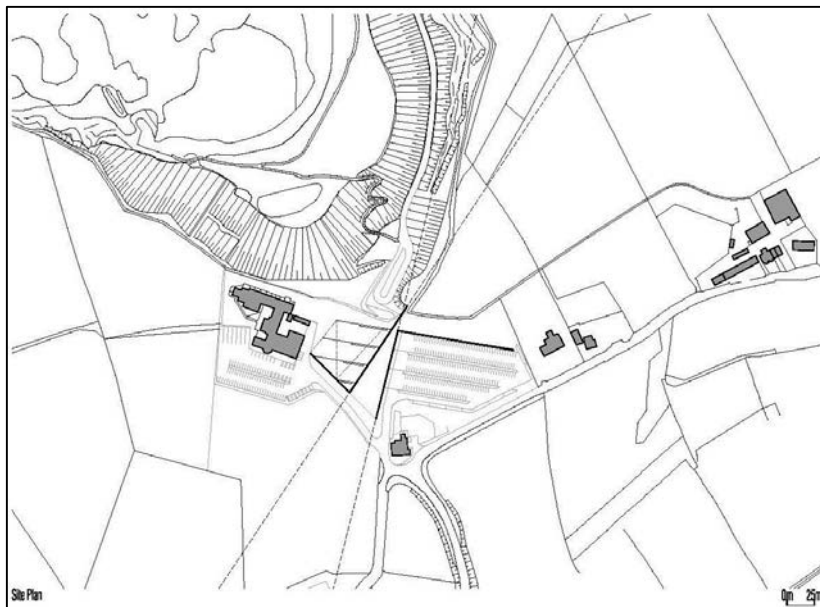


Fig. 50 : plan de situation du centre de visiteurs et des édifices préexistants sur le site
(source : http://images.adsttc.com/media/images/5074/95f3/28ba/0d4e/1500/0117/large_jpg/stringio.jpg?1414006364).

Le bâtiment présente donc toutes les qualités de l'innovation et de la durabilité énergétique. Il propose plusieurs services outre la billetterie, la cafétéria et également la boutique de souvenirs.

La hausse des flux de visiteurs mettent néanmoins le parking sous pression comme l'explique Patrick Casement. Un champ attenant au parking a d'ailleurs été proposé lors des fortes affluences pour le stationnement des véhicules des visiteurs. Le manque de stationnement est pourtant lié à une autre situation conflictuelle liée aux entrées payantes :

I think the building of the new centre here, has meant that a lot of that has been resolved and there is now the park and ride facility which is working very well but you know it's under pressure already and you know there is less, much less parking on the site but you know there is still a problem there but it is meant that everybody is thinking and talking about it but you know building the new centre has focus everybody's mind on this issue. (Patrick Casement, entretien multi-acteurs, oct. 2015).

3.4.4 Entrées payantes

La mise en service du nouveau centre d'accueil en 2012 a été l'occasion de voir resurgir un débat, voire une situation conflictuelle à plusieurs niveaux :

- sur l'accès au site et son caractère payant ;
- sur le tarif du service fourni par le National Trust ;
- sur l'interprétation patrimoniale.

Un débat encore vif sur le droit d'accès au site

Si le National Trust et l'ensemble du comité de gestion du WHS défendent la mission d'ouverture au public du site, la réalité est plus subtile :

And his objectives to protect those places but also to allow access for people who experience them as well as possible, and to look after the future generations, it's in short... (Max Bryant, National Trust, 2 octobre 2015)

It has a wonderful strapline, what we call a strapline, which is « for ever, for everyone ! (Patrick Casement, Council for Nature Conservation and the Countryside, 2 octobre 2015).

Avant 2012, finalement seul le parking était payant pour 6 £ environ. Avec la mise en service du nouveau centre de visiteurs, le National Trust applique un droit d'admission qui comprend l'accès au centre d'interprétation, le parking, une brochure d'information et d'orientation et le prêt d'un audio-guide. Précisés dans la figure suivante, les tarifs comprennent un droit d'admission standard, un droit d'admission avec un système de donation, un droit d'admission avantageux pour les visiteurs utilisant les transports publics ou les mobilités douces et un droit d'admission gratuit pour les membres du National Trust. Le service de navette, qui permet de relier le centre de visiteurs aux « pierres », est un service payant en plus.

	Tarif adulte	Tarif enfant	Tarif famille
Entrée normale (<i>standard admission</i>)	9 £	4,5 £	22 £
Entrée liée à mobilité douce ou transport public	7 £	3,25 £	18 £
<i>Gift aid admission*</i>	9 £ + don	4,5 £ + don	22 £ + don
Entrée adhérent au National Trust	gratuit	gratuit	gratuit

Fig. 51 : tarifs d'entrée du National Trust au centre de visiteurs du Giant's Causeway.

* Le système du Gift Aid Admission consiste pour le National Trust à mobiliser des donations des visiteurs en plus du prix d'entrée, arguant que 10% du tarif d'entrée en don (1£) lui permet de demander à l'État une Tax refund de 2,75 £.

Toute la signalétique dirige bien les visiteurs vers le centre d'accueil (fig. 52) pour que chacun puisse s'acquitter de son droit d'admission. Or la route qui joint le centre de visiteurs aux « pierres » est publique et d'une manière générale l'accès au site est libre. Une entrée est d'ailleurs ménagée depuis le parking à travers un petit tunnel vers cette route, même si les panneaux d'orientation indiquent le centre de visiteurs de manière privilégiée.

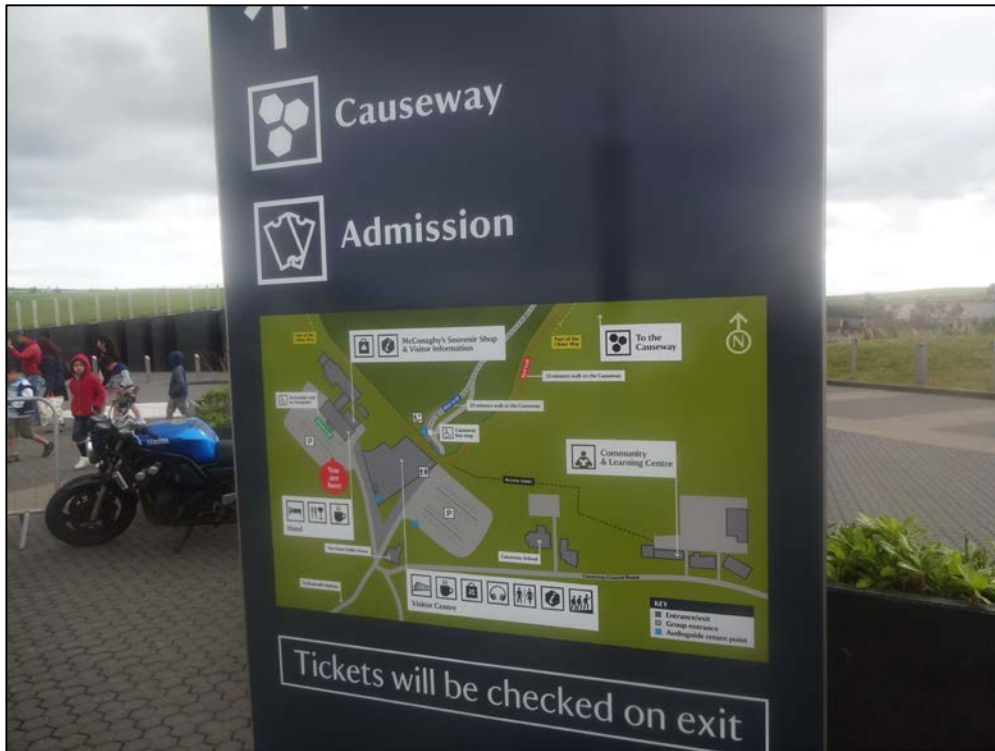


Fig. 52 : information sur l'accès à l'entrée du site
(Photo : Xavier Michel, août 2015).

Le National Trust fait donc l'objet d'une double critique. D'abord, dès 2012, de nombreux visiteurs ont largement critiqué le tarif du droit d'admission jugé bien trop élevé au regard de la qualité de la prestation. Le site TripAdvisor se fait l'écho des réticences des visiteurs (https://www.tripadvisor.co.uk/ShowTopic-g186470-i491-k5401416-Giant_s_Causeway_Visitor_Centre_Admission_Charges-Belfast_Northern_Ireland.html).

De même, la presse relaie cette critique des visiteurs qui considèrent ce droit d'admission comme une véritable arnaque. Le Belfast Telegraph titre ainsi le 8 août 2012 « *Giant rip-off? Visitors to Causeway center furious at ticket costs, A giant storm is brewing over Northern Ireland's newest tourist magnet after it was branded a «rip-off» by visitors* ». Ensuite, le National Trust est accusé d'être un peu malhonnête à ne pas communiquer sur la gratuité d'accès au site et à «forcer» le public à payer le droit d'accès par le centre de visiteurs. Par ailleurs, le National Trust a fait le choix dans un premier temps de ne pas proposer un tarif spécial ou la gratuité aux habitants, ce qui lui a été reproché. En même temps, la connaissance du site permet de s'affranchir du passage au centre de visiteurs.

Les locaux à l'époque ont dit « on n'est pas d'accord pour payer 35 £ ». Le National Trust a répondu : « si vous êtes membre, vous ne payez rien ». C'est la même chose sur un autre site Castle Downhill, un assez bel endroit aussi. C'est pareil maintenant, ils font payer les locaux et ça crée des tensions. C'est pareil partout (...). Aujourd'hui les locaux paient, mais il y a aussi des moyens de ne pas payer. On paie le parking en passant par le visitor center. Si vous marchez le long de la rivière, si vous venez à vélo, ou si vous passez par-dessus le centre d'accueil, c'est gratuit (Maxime Sizaret, entretien du 28 septembre 2015).

Suite aux tensions avec les populations locales sur l'absence de gratuité, le National Trust a infléchi ses positions et une alternative a été mise en place pour la gratuité des locaux (sur demande, en fonction du code postal de leur résidence), mais peu de personnes se sont manifestés. Cela permet au National Trust de dire que c'était beaucoup de bruit pour rien ! :

Now actually, for people living in the post code area (PT 57) here, they can actually get a free pass to come in and park. I think when we made that offer available to the people, given how many people live in that, I think 15-20 people took it up. So the noise about the charge is much more than the reality of the problem (Max Bryant, NT, Entretien multi-acteurs, oct. 2015).

Le National Trust estime qu'environ 30 % des visiteurs ne passent pas par le centre et ne se garent pas au parking attenant.

We don't, we know how many go to through the visitors centre on very accurate but the business plan was done through... was based on 30% of people not using the visitors centre, 30% leakage (...)we have no way of measuring that leakage effectively. So that's why we take the 30% of people do not pay to use the site. (Max Bryant, NT, entretien multi-acteurs, oct. 2015).

Les gestionnaires précisent que le prix de l'entrée offre d'une part, la possibilité du stationnement mais surtout une expérience de visite. Ils sont à l'aise avec le caractère ouvert et sur l'accessibilité gratuite du site pour tous : « Nous ne pouvons pas supprimer l'accès public de la Chaussée des Géants, mais surtout nous ne le voulons pas » précise Max Bryant du National Trust. Les « open space properties » du National Trust sont donc traditionnellement gratuites même si le droit de stationnement est lui payant.

It's a public right of way to the stones, we could not stop that. So the charge that people are charged to visit the causeway it's an experience charge which includes parking on site, entrance to the visitor centre and an audio guide or a guided tour and that's what people pay for. So if they use any of these facilities of that charge, if they park they should go through the visitors centre but anybody can come and walk onto the site and just walk down or whatever else it might be, the road is public. (Max Bryant, NT, entretien multi-acteurs, oct. 2015)

Le conflit sur les tarifs est évoqué mais minimisé par les gestionnaires du site :

I mean people think that there is a charge for going to what they think of as an open space property and it's caused a little bit of, a little bit of problems perhaps but not too serious because they do recognize, most people, that they are getting something one way or another for their money (Patrick Casement, entretien collectif, oct. 2015).

Ils reconnaissent pourtant qu'il y a effectivement bien eu des frictions, mais il s'agit pour eux d'un conflit ancré dans le territoire local. Ils répondent aux attaques sur le coût de l'entrée par des arguments économiques (création d'emplois locaux) ainsi que la mission caritative du National Trust en expliquant que les fonds servent avant tout à la conservation des sites⁴. Leur mea culpa tient surtout au fait d'avoir mal su faire passer ce message auprès des habitants et de certains visiteurs.

In terms of complaints it's less than half percent of complaints about the visitor experience's charge and they tend to be very very heavily weighed to local people who would make that complaint. Most of our overseas visitors or visitors from outside states don't have an issue with that. In fact, they see it as a very good value for money so, it's something we agonized about and had a real worry about. But you now, it's hopefully calmed down and does to some extent go against the NT but you know the number of people we employed has going up of about an hundred since we have that, you know the benefit to the local economy, the experience of people are getting as I said is much high, you know all that sort of things. And there is a conservation charity; the money that comes in is employed back into conservation around the world, some other places that we don't charge for. So there is a real interesting balance to be

⁴ L'exemple cité concerne Whitepark Bay, site proche de la Chaussée des géants (40 000 pounds /ans de dépenses pour le National Trust) sans contrepartie (entrées payantes). Le déficit du NT en Irlande du Nord est rappelé.

ad there and we perhaps are not good as getting out that message as we could be sometimes (Max Bryant, NT, entretiens multi-acteurs, oct. 2015).

Le parking appartient en réalité au Council de Moyle qui n'en est pas le gestionnaire. Le Council loue l'espace du parking au National Trust apparemment pour un montant équivalent à leurs anciennes recettes. Les gestionnaires expliquent les plaintes initiales des locaux par une réticence au changement quasi inévitable.

Les gestionnaires ne remettent absolument pas en cause leur gestion et s'enorgueillissent même de servir de modèle pour d'autres sites patrimoniaux du National Trust.

It's public property but it's interesting that actually what the NT has done here with the charge at the Giant's Causeway have made them rethink the way they deal with a lot of open space property, not just here but across the all of the UK (Patrick Casement, Idem).

3.4.5. Services

L'ensemble des services pour les visiteurs est proposé par la National Trust. Les touristes ont le choix entre plusieurs options après avoir traversé à leur rythme le centre des visiteurs: l'audio-guide en plusieurs langues ou le guide qui fera une présentation à un groupe (en anglais) à des horaires fixes. Libre au visiteur de se joindre au groupe ou de faire le parcours de visite seul. Les audio-guides sont inclus dans le prix d'entrée. Les descriptions sont relativement fournies et permettent d'aborder l'histoire du site, sa mise en tourisme et sa patrimonialisation. Des explications sur la formation géologique des pierres ainsi que le récit de la légende du Géant Finn Mac Cool sont proposés aux visiteurs (durant plus d'une heure si l'on écoute l'audio-guide en continu). Des textes sont lus et joués par des acteurs permettant une incarnation réaliste et vivante des différents personnages historiques liés à la mise en tourisme et à la patrimonialisation des lieux. La version française est de bonne qualité.

Les services proposés à la Chaussée des géants sont commentés sur les réseaux sociaux et sur plusieurs blogs. Les commentaires négatifs ne concernent que le prix, jugé cher, de l'entrée du centre et/ou du parking. Voici ici un de ces commentaires parmi les 150 répertoriés. Environ les 2/3 vont dans le même sens ; parmi eux certains renoncent à la visite du centre et d'autres trouvent difficilement le moyen de ne pas payer:

My mum and sister came to visit in September 2013 and I took them on a drive along the North coast. When we got to the Giant's Causeway I pulled in to the car park, got stopped by a guy and told to pay 3 x £8.50 (or whatever the price was back then). I told him that we weren't interested in going in to the visitor's centre, and we only wanted to park the car here and take a walk down to the causeway. He insisted that we had to pay parking per person, not per car! I translated what he said to my mother, the three of us busted out laughing, and I told the guy what a fucking rip off this was. He just shrugged his shoulders.
<https://erinexplores.com/2013/11/29/the-horrible-giants-causeway-visitors-centre/>

(150 commentaires de juin 2015 à août 2016).

Dans le blog analysé, parmi ceux qui ont payé, il y a peu de remarques négatives quant au contenu pédagogique et informatif. Certaines remarques sont d'ailleurs plutôt élogieuses, telle cette dernière :

The new centre has great displays and a very informative film on the history of the causeway which sets the scene for a walk to the causeway itself. And then there is the custodial aspect as well in that increased visitor numbers cause erosion, littering (because not everyone really cares about it), rock and path repair, etc. So, yes, £8.50 is a lot but conservation has a cost and without the visitors centre, which, like it or not brings tourists to a remote part of Ireland, I

think the economic and conservation aspects to the causeway would be non existent. On balance, we don't go as often as we would because it is pricey but I'm glad we have a modern architectural landmark at the entrance to an ancient, beautiful site. It is, I think, a symbol for the old and the new and is a vast improvement on what was there before.
<https://erinexplores.com/2013/11/29/the-horrible-giants-causeway-visitors-centre/>

(150 commentaires de juin 2015 à août 2016).

Ou encore ce commentaire qui va aussi dans le sens d'une défense des actions du NT face aux attaques assez peu étayées de cherté des services :

You aren't paying the entrance fee to see the Giants Causeway, you're paying to protect and manage it and to pay for the staff who work there. Believe it or not, people of Northern Ireland need employment too. The Giants Causeway isn't entirely natural either..Didn't you notice the roads as you walked down to the actual site? Or the railings and fences to prevent visitors like yourself from fatally falling? I appreciate the work the National Trust have done to protect the Northern Irish landscape and without paying such entrance fees, we probably wouldn't have a landscape worth visiting any more. The tourist centre is a recent improvement made which has been of benefit to the sustainability and economy of the site. Yes its quite expensive, but what else did you expect? Its a tourist attraction- entrance fees make it sustainable. No one is being tricked here and the 'Giants Causeway Visitor Centre' certainly shouldn't be «ashamed of themselves. (<https://erinexplores.com/2013/11/29/the-horrible-giants-causeway-visitors-centre/>) (150 commentaires de juin 2015 à août 2016).

Just wondering. Who do you all think is going to pay for the maintenance of the site? If not the visitors ? It costs a lot more time and money than most of you seem to have to foresight to realise. (Ibid).

Les salariés ont plusieurs tâches et services à accomplir : vente, accueil ou guidage. Ils doivent aussi gardienner le parking et faire payer les resquilleurs parfois à leur départ du site, ce qui est alors très mal vécu au regard des commentaires laissés sur le blog !

3.4.6. Outils de mobilité et de transport

La question épineuse du stationnement le long des routes d'accès au site a été en partie à l'origine de la polémique et des attaques contre le National Trust et sa politique de parking payant. Traditionnellement, en effet les visiteurs, mais surtout les locaux, avaient l'habitude de se garer le long des routes proches du site. Aujourd'hui la pratique est interdite, à l'aide d'une ligne blanche, mais dans les faits, les habitants continuent de se garer de manière illégale sur les bas-côtés.

L'étroitesse des routes d'accès pose également un problème lié à la formation d'embouteillages sur les chemins d'accès lors des pics de départ :

The centre reason, it's more around the surrounding infrastructures, so the road infrastructures and things like that that actually cause the problems in many ways than actually on the site. We can manage that quite well but parking and roads and things like that are difficult because they are how they are. So certainly we are trying to work with all the stakeholders and other people on how we can improve parking ride facilities and things like that to try and maximize how we minimize the impact on the surrounding area (Max Bryant, NT, entretien multi-acteurs, oct. 2015)

Yes I don't think the problem is on the site itself but that's the infrastructures the big problem... that's something we are looking at (Sandra Hunter, agricultrice, Ibid).

La navette qui permet d'accompagner les visiteurs depuis le centre jusqu'aux « pierres » est

un service municipal qui est à payer à part du prix d'entrée. La route est un espace public et il n'est pas possible de privatiser le service de navette qui doit également rester un service public sur le site.

La navette permet en outre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir faire le trajet jusqu'aux « pierres » et aux personnes plus âgées ou le nécessitant de pouvoir « remonter » jusqu'à l'entrée du site plus rapidement sans se fatiguer (fig 53).



Fig. 53 : personnes à mobilité réduite attendant la navette pour remonter jusqu'au centre (Photo, E. Salin, 2015).

L'accès au site peut également se faire avec un train depuis Bushmills à raison de quatre allers-retours par jour durant la haute saison (fig.53). Le tramway historique, inauguré en 1883 puis arrêté en 1949, a été remis en fonction en 2002 permettant aux visiteurs d'accéder de nouveau au site par les rails. Le train est aujourd'hui géré par The Giants Causeway & Bushmills Railway Company. La promotion du train est assurée par Discovernorthernireland.com et d'autres services d'information touristique de la région qui présentent avec nostalgie cette activité « historique » et « patrimoniale ».



Fig. 54 : le train de Bushmills à la Chaussée des géants
(Sources : <http://www.freewebs.com/giantscausewayrailway/>).

3.4.7. Les sentiers : le maintien de l'ouverture au public dans un contexte de risques naturels

Le *World Heritage Site*, composé d'un assez long linéaire côtier (fig. 54), était jusqu'en 1994 (Smith, 2005) accessible au niveau du versant de falaise littorale sur la majorité du linéaire (cf. sur la carte le tracé de l'ancien sentier aujourd'hui impraticable pour les visiteurs). Le géomorphologue Bernard Smith indique que la falaise littorale est, par principe, dynamique. Une série d'importants mouvements de terrain a eu lieu, d'une part en 1994, avec des éboulements et glissements rotationnels formant en aval des éboulis, et, d'autre part, des coulées de boue. Ces processus d'érosion font partie de l'identité géomorphologique du site, mais ils constituent bien sûr des aléas devenant des risques importants pour la fréquentation touristique. Ainsi, à la suite de ces mouvements de terrain, la décision a été prise de fermer le sentier au public au niveau de l'entrée de « l'amphithéâtre ». Seuls les scientifiques et gestionnaires continuent à emprunter le sentier qui est toujours visible.

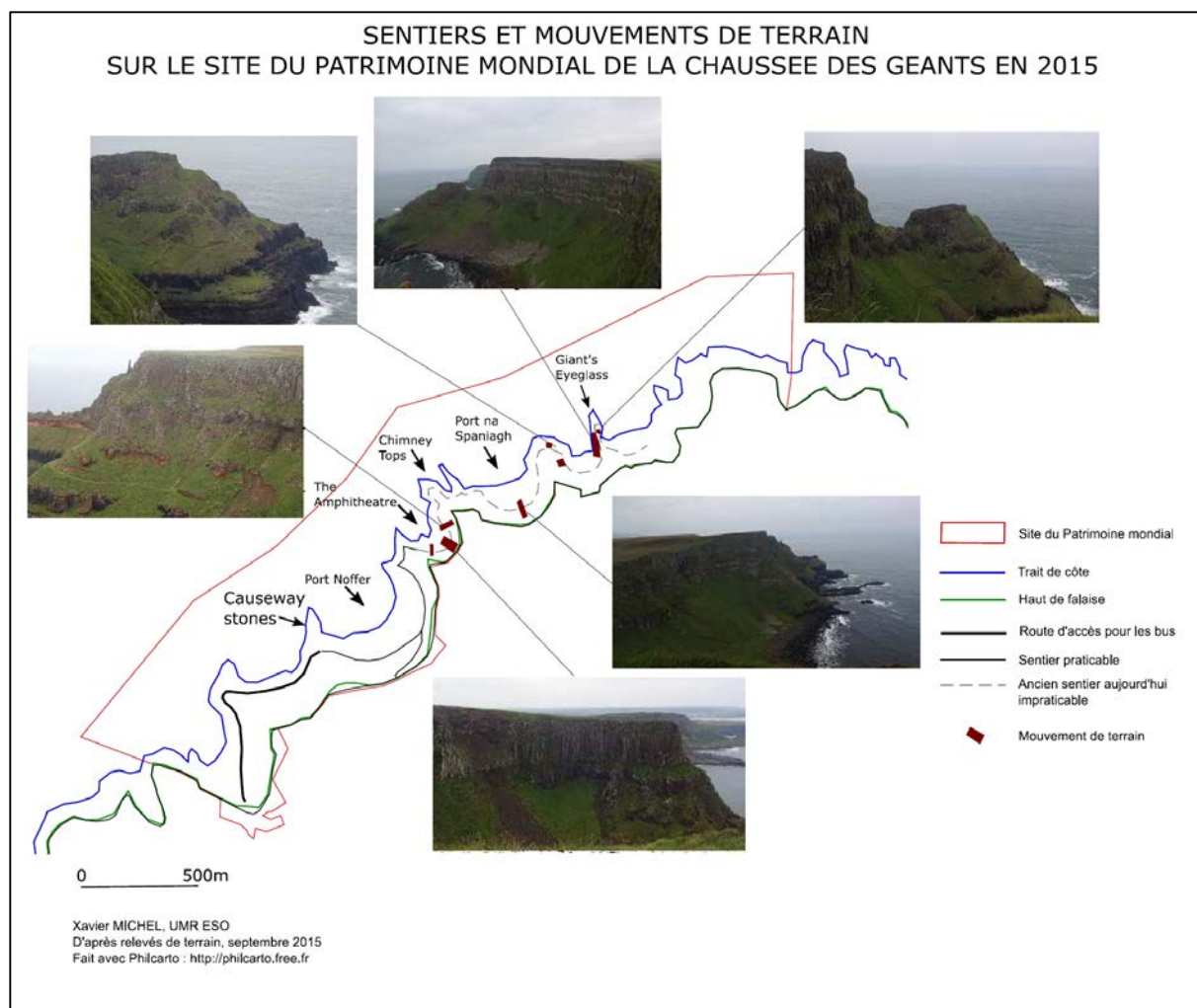


Fig. 55 : sentiers et mouvements de terrain sur le site du patrimoine mondial de la Chaussée des Géants en 2015.

La figure 55 présente avec photographies à l'appui les emplacements majeurs de ces mouvements de terrain. Finalement, aujourd'hui, la fréquentation du site, qui est concentrée sur la Chaussée des Géants, se rapporte à une attraction paysagère relevant du modèle pittoresque, alors que, en termes de superficie, la majorité du périmètre du *World Heritage Site*, à l'est de Port Noffer, n'est pas parcourue par les visiteurs du fait de cette impraticabilité et de cette interdiction d'accès. Dommage, car cette partie relève plus clairement d'un paysage sublime, avec des falaises littorales grandioses et à l'aspect beaucoup plus sauvage ! Néanmoins, cette partie peut être observée depuis le sentier du haut de falaise, qui lui se poursuit tout le long de la côte d'Antrim, mais qui est bien moins fréquenté que le site de la Chaussée des Géants lui-même. Les tracés de parcours récoltés lors des entretiens qualitatifs ou de l'enquête par questionnaire corroborent cette hypothèse.

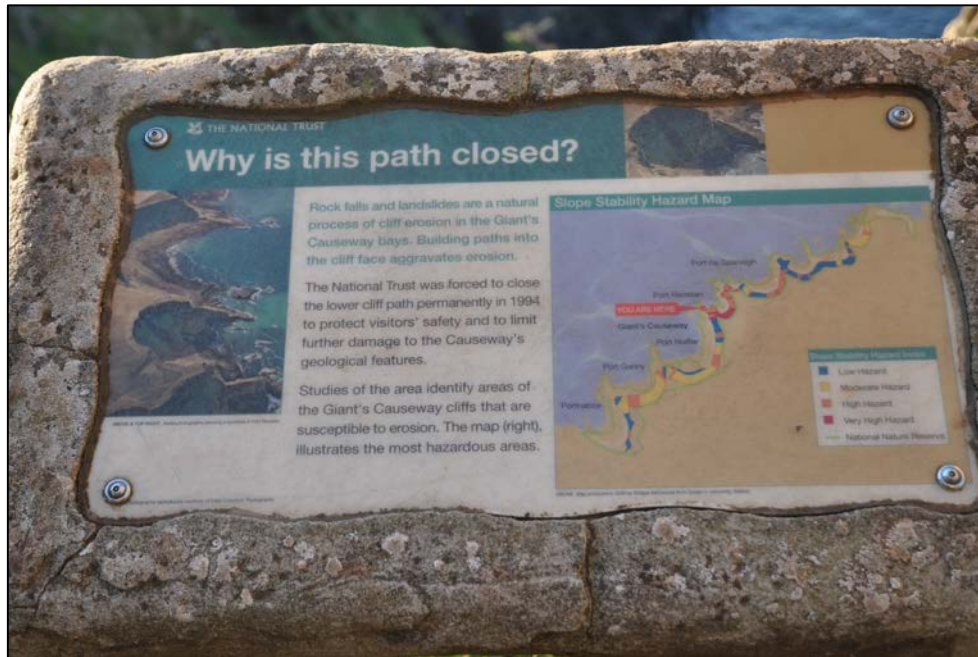


Fig. 56 : panneau d'informations sur le pourquoi de la fermeture du sentier.
(Photo C. Chadenas).

La fermeture des sentiers instables est justifiée par les gestionnaires du site :

That was an issue to deal with, it's a health safety issue it has to be taking into account and there used to be additional pathways along the middle of the cliffs (Max Bryant, entretien multi-acteurs, oct. 2015).

Well because the rock is not stable basically, there were rock falls and it was dangerous but also to improve them to a point that they were safe would have meant massive intervention, drilling holes in the cliffs, reinforcing and things that were quite inappropriate I think, you know in a WHS. (Patrick Casement, Ibid.).

La possibilité de continuer la visite par le sentier côtier du haut de la falaise est également une option, mais il semble peu fréquenté en raison des contraintes horaires des visiteurs qui ne restent pour la plupart, et surtout lorsqu'ils sont en groupe accompagné, pas assez longtemps sur le site pour faire cette promenade.

The difficulty is most of people who come by coach, huge number in the summer time are on a mid-trip and they're maybe coming from Belfast or Dublin, for the day they are coming here, they go to the distillery and back to Belfast in the afternoon and back you know, perhaps to Dublin again or on the cruise ship. So it's very difficult for them to get the experience of walking beyond the stones and see how spectacular the paths are beyond because agreeably the tough paths beyond here is the most spectacular part of the site and the best part from the geological point of view as well and to explain upstream the site. But the majority of visitors who come here just don't have the time to allocate to the top path and I think that's why you need to target different sort of... you're trying to target different groups of tourists there. (Andrew Bratton, Ibid).

La pertinence d'augmenter le nombre de sentiers n'est pas une priorité pour les gestionnaires du site, même si cela a pourtant été le cas avec l'acquisition d'un nouveau terrain côtier par le National Trust et l'ouverture d'un sentier allant de Portballintrae à Carrick-a-Rede en passant par le WHS de Giant's Causeway.

There is a path that goes all way around this headline (il montre du doigts) all way to Portballintrae and then from there all the way through the WHS at the other side amount to Carrick-a-rede, so it's quite long (Patrick Casement, Ibid).

That path is quite a new path (Mark Hammond, Ibid).

Well a bit of it yes but there was always a path there but it's been improved because the Trust recently acquires this bit of land (Patrick Casement, Ibid).

3.4.8. Gestion de la saturation dans l'espace et dans le temps

La gestion de la saturation dans le temps et dans l'espace s'inscrit dans deux stratégies : d'une part, la réorientation des flux touristiques à l'échelle de la côte d'Antrim et, d'autre part, l'incitation pour des visites en dehors des pics de fréquentation du site, soit entre 11-15h. :

But part of this, I mean how we're addressing this, it's what mention Max earlier, and that is distributing people between the all ranges of the sites along the coast here. So the WHS is just a part of a sweet of sites, I think it's how we want to try and think increasingly how we want to think about this. But I mean he's mentioned on of this site Carrick-a-Rede is already as its capacity or over it and that in itself is a problem (Patrick Casement, entretien multi-acteurs, oct. 2015).

But if can encourage people to come, you know not between 11 and 3 for instance. Tomorrow will probably be as high capacity as we have ever had or imagined so we got a free open day tomorrow plus the potatoes' festival happening here (Max Bryant, entretien multi-acteurs, oct. 2015).

Diversifier l'offre de visite en proposant une approche maritime du site est également une stratégie à l'étude :

Andrew we have done a bit of work with sort of boat tourism and there is other things, so you know the idea of looking at it from the sea. So we haven't completely known that but it's expending what we are looking at. (..) we have written sort of you know a guide for marine, people to look at it from the sea, have emerged from the steering group and through the project that Andrew and Nickie have carried out. So there is a bit of work been done there but it's not, we are not dealing with this sort of... the big players in this, it's more the smaller. There are slightly different and unusual ways that you might want to interact with the site (Patrick Casement, entretien collectif, oct. 2015).

L'évènementiel avec le Festival des pommes de terre procèdent également de la diversification des offres de visite autour de thématiques précises. La gastronomie ou les visites de la région sur les lieux de tournage de la célèbre série télévisé *Game of Thrones* sont évoqués par les acteurs et les gestionnaires du site afin de diversifier l'offre et de l'enrichir ainsi que de prendre en considération les nouvelles attentes des publics.

Un site attractif dans une stratégie de réorientation des flux touristiques à l'échelle de la côte d'Antrim

L'attractivité du site s'étend bien au-delà du Giant's Causeway et les stratégies de développement touristique incluent différentes échelles pour répartir les flux de visiteurs et pour rééquilibrer les points d'attractivité de la zone étudiée. Le CCGHT confirme cette mission d'élargissement des pôles d'attractivité sur l'ensemble de la côte d'Antrim en faisant émerger plusieurs programmes de développement touristique et économique en lien avec les patrimoines naturels, culturels et immatériels des périmètres de protection susmentionnés. L'entretien avec Maxime Sizaret, chargé de mission Patrimoine naturel du Trust, présente de manière explicite les stratégies mises en place à l'échelle du périmètre d'intervention du CCGHT (fig. 56).

La problématique d'une mise en tourisme durable se heurte à des changements difficiles d'échelle d'intervention, tant au niveau de la gouvernance que du manque d'accessibilité de certaines parties du territoire comme la région des Glens à l'est de la côte d'Antrim, située sur la route côtière au nord de Belfast. Cette région est présentée comme une région à fort potentiel touristique d'une part, en raison de la beauté de ces paysages sauvages, mais, d'autre part, en raison des cultures vivantes très prégantes dans ces villages, comparées volontiers à un patrimoine immatériel à fort potentiel touristique.

En 2008, Maxime Sizaret présente dans *Espaces naturels* (revue en ligne ⁵) les axes stratégiques de la politique du CCGHT :

C'est un réel défi. Décréter qu'il est plus important de protéger le patrimoine que les intérêts individuels ou encore, dire que la communauté d'accueil joue un rôle important dans l'authenticité de l'offre, c'est bien, mais encore faut-il le traduire en actes. Or là, il faut reconnaître que c'est vraiment difficile. D'autant qu'ici, nous sommes les pionniers de ce type de tourisme et que nous ne recevons pas tout le soutien du gouvernement.

La vision à court terme du tourisme, dans un pays récemment ouvert, suite à l'arrêt des conflits en Irlande du Nord en 1998, ne permet pas une vision durable du tourisme ajoute Maxime Sizaret. L'intégration des objectifs de la durabilité dans la mise en tourisme ne fait pas partie des priorités du gouvernement d'Irlande du Nord. Les deux exemples de projets de développement d'un tourisme durable en 2008 n'ont pas abouti et n'ont pas été suivis par le gouvernement central. Il s'agissait, pour l'un, de la mise en place d'un label vert pour les entreprises touristiques, *Green Award*, pour le respect de critères correspondant à un tourisme durable. Mis en place dans une dizaine d'établissements hôteliers, afin qu'ils puissent se mettre aux normes avec l'aide financière du CCGHT, le label n'a pas été repris par le ministère du Tourisme à l'échelle régionale ou nationale (Sizaret, 2008).

Dans l'entretien réalisé par notre équipe en septembre 2015, soit sept ans après l'entretien présenté ci-dessus, Maxime Sizaret pointe du doigt plusieurs stratégies de développement touristique, davantage construites, mettant en jeu différents acteurs, que nous résumons en trois points :

1. sortir de l'échelle du site par des clusters sur l'ensemble de la côte ;
2. sortir des rythmes saisonniers et journaliers de fréquentation ;
3. lier patrimoine, tourisme et développement socio-économique durable, notamment avec un projet d'économusées.

Ces trois points permettent un changement d'échelle afin de mieux répartir les flux touristiques, en constante augmentation, à la fois dans le temps et dans l'espace et de mieux faire participer les acteurs locaux et en particulier les artisans à la dynamique touristique. La stratégie de développement touristique est largement étayée par le Causeway coast and Glens Heritage Trust dans son « *Sustainable Tourism Strategy and Action Plan 2010-2015* ». L'approche holistique du plan stratégique de tourisme durable permet une vision territoriale globale incluant les différentes Areas of Outstanding Natural Beauty (AONB) ainsi que le territoire classé par l'UNESCO. La diversité des paysages, des espèces faunistiques et floristiques, la variété des communautés et des cultures, des modes de vie et des traditions, des systèmes économiques sont ici mises à l'honneur.

⁵ « Les petits pas du Géant », la parole à Maxime Sizaret, *Espaces naturels*, revue en ligne, n° 24, octobre 2008.

Sortir de l'échelle du site par les clusters sur l'ensemble de la côte

Le ministère du Tourisme de l'Irlande du Nord porte également une stratégie de création de clusters culturels et touristiques, en coopération avec les municipalités et des structures comme le CCGHT. Il développe l'idée d'un tourisme expérientiel. Des exemples de cette stratégie se retrouvent dans les documents en ligne du Northern Ireland Tourist Board (nitb.com) qui propose plusieurs clusters culturels autour de différents thèmes (fig. 56). Un de ceux-ci se focalise sur la côte et les lacs en intégrant la visite de la Chaussée des Géants sans que cela soit l'attraction phare et encore moins exclusive. Les thèmes de la gastronomie, de la découverte des produits typiques, tels les whiskeys avec la distillerie de Bushmills, les pommes Armagh..., sont également très présents et permettraient de diversifier l'offre.

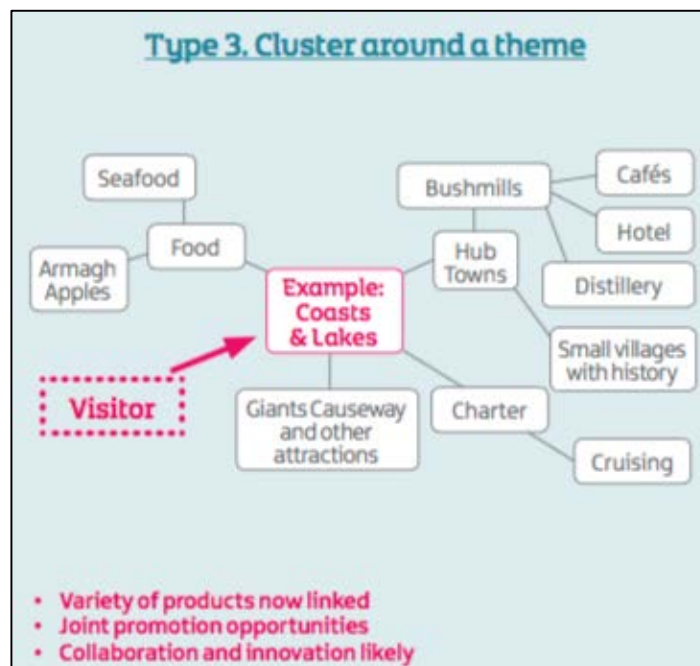


Fig. 57 : un type de cluster culturel proposé par le ministère du Tourisme de l'Irlande du Nord (Source : Northern Ireland Tourist Board (nitb.com)).

Au-delà de la gastronomie et des attractions anciennes et très classiques, telle la distillerie, le territoire de l'Irlande du Nord offre aujourd'hui des potentialités surprenantes. Notons, par exemple, la présence de lieux de tournage de la série désormais culte *Game of Thrones* dont la saison 7 est en cours de tournage. Certains voyageurs n'hésitent pas à surfer sur la vague portée par les fans et les réseaux sociaux pour organiser des tours de visite de un à trois jours sur ces lieux de tournage, parfois avec possibilité de se costumer comme dans la série et de « vivre » certains moments clés comme l'entraînement avec des épées et maître d'armes. Plusieurs dizaines de tours opérateurs se sont emparés du filon, tout comme le ministère du Tourisme d'Irlande du Nord. Sur leur site web, les lieux du tournage et les sites d'intérêt touristique sont associés (fig. 58).

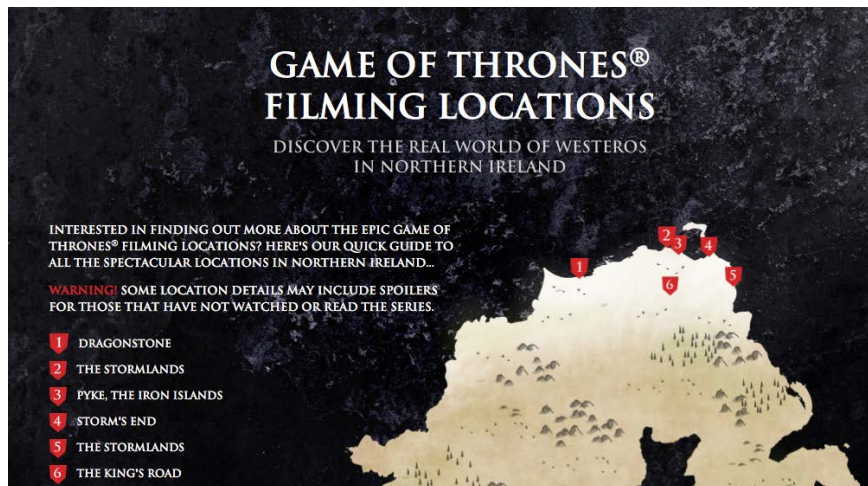


Fig. 58 : localisation des lieux de tournage de GOT par le Ministère du Tourisme d'Irlande du Nord
(Source : <https://www.discovernorthernireland.com/gameofthrones/>).

Le site de Dark Hedges est situé dans le périmètre de compétence du CCGHT. Des cars entiers de touristes viennent s'y arrêter parfois de manière « sauvage » car aucun parking n'est réellement prévu à cet effet. Les barrières installées (fig. 58) ne permettent pas de stationnement ni même de croisement entre voitures, tracteurs, cars et piétons qui se promènent le long de la voie. Les agriculteurs propriétaires des parcelles connexes semblent continuer de vaquer à leurs occupations sans que la présence de nombreux visiteurs ne les dérange. Ils y voient même une source d'amusement et d'animation (entretien, septembre 2015). Un panneau explicatif du site a été installé par le CCGHT afin d'informer les visiteurs sur la signification des lieux, au-delà du lieu de tournage. Les touristes chinois rencontrés sur place en septembre 2015 n'avaient d'ailleurs pas entendu parler de la série, ce qui peut paraître curieux, mais qui reste possible dans la mesure où la route, entourée d'une canopée de hêtres majestueux, est répertoriée comme patrimoine naturel par les autorités et comme site d'intérêt touristique.



Fig. 59 : photos d'un des lieux de tournage de GOT, The Dark Hedges, The King's Road
(Sources : <https://www.discovernorthernireland.com/gameofthrones/>).

Le Tour Operator www.gameofthronestours.com, spécialiste de la série, propose des images scénarisées et des cartes pour leurs circuits qui s'inspirent de l'imagerie de la série tout en reprenant une ambiance mystérieuse, caractéristique des contes et des récits fantastiques. Le parallèle avec des ambiances celtes n'est pas impossible et l'iconographie de certaines cartes postales de la Chaussée des Géants reprend également ces types d'ambiances brumeuses et étranges. Voici quelques exemples de représentations empruntées à leur site web (fig. 60).



Fig. 60 : captures d'écran proposées par le TO Game of Thrones Tours

Source : www.gameofthronestours.com

Un tutoriel en ligne de développement d'un tourisme expérientiel en Irlande du Nord « Grow your Tourism Business on the Causeway Coast » de John Bustad (consultant et enseignant en tourisme) propose en effet de reprendre l'iconographie, la typographie et les codes de langage de la série. La cible des visiteurs est celle des jeunes entre 18 et 40 ans, connectés aux réseaux sociaux et fans de la série. L'objectif est de créer un cluster autour de ces thèmes afin de rendre l'expérience de visite aussi forte que la fiction (*Is your history better than fiction ?*) (fig. 61).



Fig. 61 : captures d'écran du tutoriel pour créer un cluster culturel en Irlande du Nord (Source : John Bustad, 5 key insights to grow your business through Clustering - inspired by the NITB Tourism Toolkit. Youtube).

Le Causeway Coast and Glens Heritage Trust doit également prendre en compte ce nouvel afflux de visiteurs, sans doute éphémère, le temps du succès de la série GOT dans des lieux publics assez faciles d'accès, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des lieux de tournage, souvent sur des propriétés privées ou plus difficiles d'accès. Maxime Sizaret explique comment les critiques ont été portées à leur encontre et comment ils devront gérer l'afflux des visiteurs dans un site comme Dark Hedges, non prévu pour accueillir autant de touristes :

On a été pas mal critiqués cette année sur un site juste à côté d'ici, qui est une petite allée, Dark Hedges. Elle apparaît à peut près 5 secondes dans GOT dans la première saison. Depuis un an, on a un projet là-bas. On essaie de protéger le site. Les arbres ont 400 ans et ils sont donc pratiquement en fin de vie. L'année dernière et aussi cette année, y a eu une pression énorme de gens qui viennent là se garer sur le bord de la route. C'est une route normale, ce n'est pas une route privée, donc on ne peut pas empêcher aux gens de se garer là. On a mis des panneaux pour essayer de se garer ailleurs. Y a un hôtel à côté qui offre d'utiliser son parking. Donc oui, on a été critiqué sur le fait que le département du tourisme utilise cette photo pour faire la promotion du tourisme. Et on a été critiqués sur le fait de le promouvoir sans pour autant mettre en place une gestion de ce site. La Chaussée des Géants et le musée du Titanic étaient les deux seuls sites en Irlande du Nord à voir affluer un grand nombre de nationalités différentes. Et là on commence à voir cela à Dark Hedges. Y a des Japonais, des Chinois, des Australiens...

Si les parcours thématiques autour de la série *Game of Thrones* dépassent les aires de beauté naturelles (AONB) dont la gestion est coordonnée par le CCGHT, ce dernier joue également la

carte d'autres attractions pour diversifier les points d'accroche pour un public souvent pressé. Une enquête faite en 2013 auprès de 1 200 visiteurs de la Chaussée des Géants, par un cabinet de consultant autonome (Millward Brown Ulster), a mis en lumière l'attractivité du site pour des publics cibles et les origines des touristes (fig. 62).

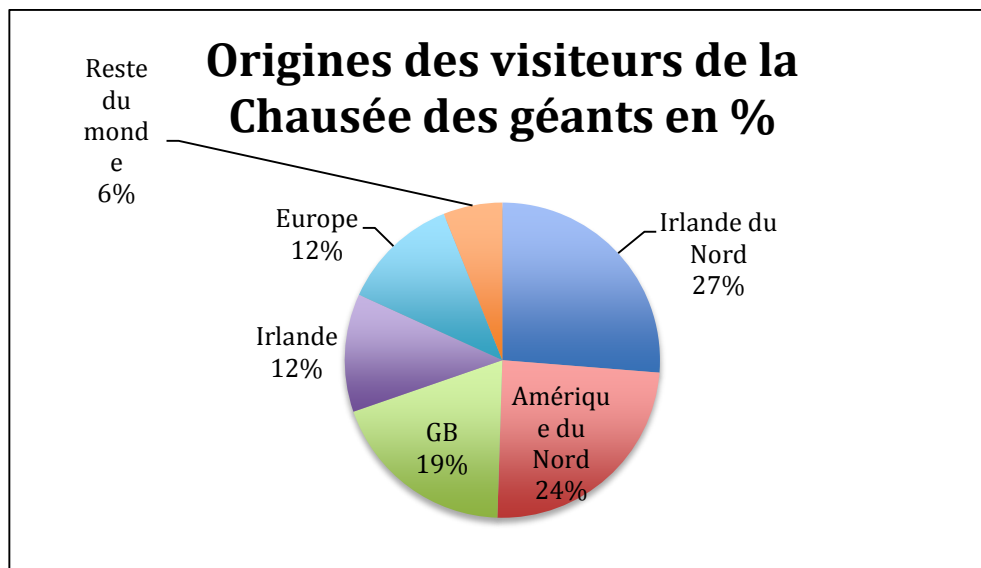


Fig. 62 : origines des visiteurs de la Chaussée des Géants (2013)
(Source : Millward Brown Ulster, 2013).

Les visiteurs d'Irlande du Nord et des pays limitrophes (Irlande, GB) sont largement majoritaires même si l'Amérique du Nord avec une bonne représentation du Canada est également très présente. D'après cette même étude, et nous pouvons le vérifier à travers l'analyse des entretiens visiteurs, le statut du site comme patrimoine mondial est connu pour 77 % des personnes interrogées. Pour connaître leur rapport au reste du territoire, le cabinet de consultant a demandé si les personnes connaissaient et/ou avaient suivi la route côtière (Causeway Coastal Route) ; 87 % ont répondu positivement ce qui démontre aussi une forte mobilité des personnes dans la région par l'intermédiaire de véhicules personnels. En effet, 57 % des personnes interrogées ont une voiture particulière et 32 % partent en groupes organisés (Millward Brown Ulster, 2013.). L'analyse ne permet pas de savoir quels sont les autres sites visités dans la région de la côte d'Antrim.

Maxime Sizaret donne quelques indications sur les points d'intérêt récemment ouverts pour les touristes et les excursionnistes venus de Belfast ou de Dublin.

L'objectif principal pour tous ici ; c'est de créer des points d'intérêt autres que la Chaussée des Géants ou Carrick-a-Rede Rope Bridge pour essayer de diversifier plus, tout au long de l'année et de les faire rester plus longtemps. Sachant que du point de vue du logement, y a pas encore grand-chose sur la côte. Donc on essaie tous de créer des points d'attraction autres. Par exemple, le dernier en date, c'est le Gobbins Path (entretien de septembre 2015).

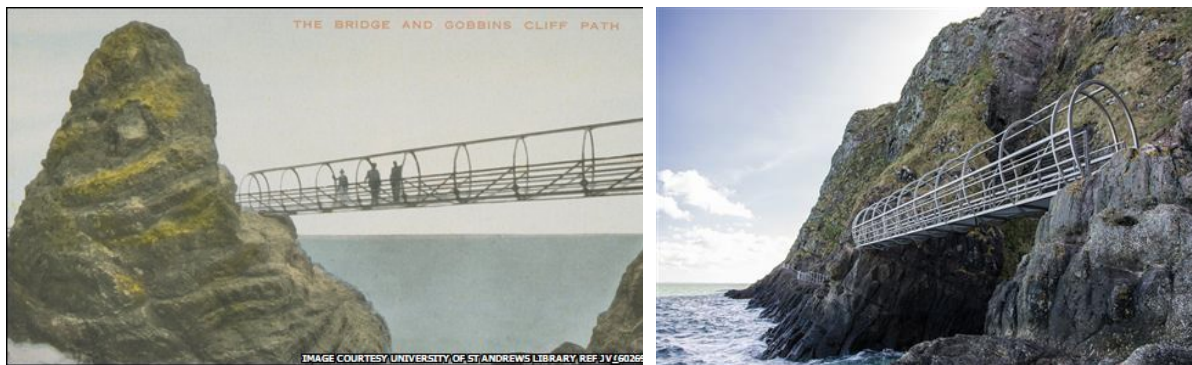


Fig. 63 : site d'intérêt récemment ré-ouvert, the Gobbins Path
(Source : www.thegobbinscliffpath.com)

Maxime Sizaret précise qu'il s'agit ici d'un site d'intérêt touristique depuis l'époque victorienne, telle la Chaussée des Géants qui offre une vue spectaculaire sur les falaises de Gobbins au sud des Glens.

Là encore c'est un lieu touristique de l'époque victorienne qui était un petit passage le long de la côte de la falaise avec des ponts, des choses comme ça. Un truc architectural assez impressionnant à l'époque et qui a été fermé parce que ça coûtait trop cher et ils viennent juste de rouvrir maintenant. Ils ont investi pas mal d'argent. Donc ça, ça a été investi par le département du tourisme, de faire un point d'ancrage là, lié au point d'ancrage des géants. Aujourd'hui on essaie de développer ce qu'on appelle des clusters, des groupements pour que les gens restent sur cette partie du territoire.

Le premier chemin de fer permettant d'accéder à ce point remarquable à 32 km au nord de Belfast ouvre en 1902. Le chemin avec les ponts ancrés sur les falaises, des grottes et des points de vue spectaculaires est créé par un ingénieur ferroviaire au début du siècle, puis fermé dans les années 1930. Grâce à un financement de l'Europe (Interreg IVA), des travaux sont entrepris en 2014-2015 pour sa ré-ouverture en 2015.

L'objectif, précise Maxime Sizaret, est de retenir les visiteurs sur la région, peu importe ce qu'ils font exactement ou s'ils payent des entrées dans les différents points touristiques de la région. L'exemple de la région des Glens est assez remarquable à ce sujet puisqu'il allie patrimoine naturel, pittoresque et patrimoine immatériel à travers les traditions et les chants populaires :

... On vient de développer un projet, une brochure dans les Glens. Ça fait 70 pounds, un projet très cher, mais comme si on avait découvert quelque chose de complètement nouveau ! On a juste montré dans cette brochure qu'il y a un concert de musique traditionnelle tous les soirs de la semaine dans les Glens. C'est quelque chose qui n'avait jamais été fait parce qu'il y avait peut être une connotation un peu politique sur le fait que la musique traditionnelle, c'est plutôt républicain, comme les Glens... Sauf que les visiteurs qui viennent en Irlande, c'est ça qu'ils recherchent.

C'est comme si au département du tourisme, comme si on avait découvert une mine d'or, ça a été promu par tous les groupes de marketing de tourisme ! Les idées changent maintenant et on est moins fixés par les retombées politiques potentielles... ceux qui viennent visiter l'Irlande du Nord, ce n'est pas ça, j'espère, qui les intéresse... c'est vrai qu'il y a tout un débat pour les peintures murales de Belfast, si on les enlève, est-ce que ça fera moins de tourisme ou pas ?

Les stratégies de répartition des flux de visiteurs passent également par une diversification de l'offre sur le site en lui même.

Je ne sais pas s'il y a une surfréquentation de la Chaussée des Géants, mais c'est certain qu'il y a une sousfréquentation à d'autres endroits. Je n'y passe pas souvent (sur la Chaussée des Géants) mais à chaque fois que j'y passe (...) je suis étonné de voir le monde qu'il y a par rapport à d'autres endroits.

Cette diversification de l'offre passe par la création de visites insolites, en bateau par exemple comme l'explique Maxime Sizaret, ou par d'autres voies que celle, très classique mais aussi très rentable pour le National Trust, de l'arrivée par le parking du centre de visiteurs :

Ce qu'on essaie de faire en tant que développeur de projets et d'opportunités, c'est de diversifier les offres. Nous avons fait une reconnaissance avec une personne qui possède un bateau afin de faire des tours en bateau pour parler de la géologie. On essaie de voir s'il y a d'autres opportunités de découvrir la Chaussée des Géants, autre que par le parking. Il y a un très beau chemin côtier qui va de Ballycastle à la chaussée. Il est peu utilisé et fragile en même temps. Donc il faut faire attention sur ce point. Mais il y a d'autres possibilités. Utiliser le village de Bushmills pour se garer et ensuite soit marcher soit prendre le bus, le train...il y a d'autres opportunités.

L'importance de la route touristique côtière, One Atlantic Way, est également rappelée comme la colonne vertébrale pour un développement touristique de la région, permettant notamment d'explorer une partie de la région des Glens. Le touriste reste en partie captif d'un *sight seeing* lié à l'attractivité des hauts lieux comme la Chaussée des Géants et ce depuis l'époque victorienne. Le développement de l'ensemble du territoire est donc un travail laborieux qui prendra un temps certain afin d'harmoniser les initiatives :

Quand j'y pense, comme je disais tout à l'heure, on se sert comme colonne vertébrale de la route côtière touristique. La république d'Irlande a développé il y a deux ans ou l'année dernière une nouvelle route côtière touristique. One Atlantic Way. Ils ont mis un paquet d'argent sur la promotion touristique de cette route. Et c'est drôle parce que localement on a vu cela comme une compétition. J'ai eu une réunion assez récemment où on parlait de ça et ce dont il faut se rendre compte c'est que les gens ne viennent pas sur l'ensemble de la route car c'est gigantesque. Au lieu de voir cela comme une compétition, faut essayer de voir cela comme un atout en disant, voilà vous pouvez faire en deux trois jours, une diversité de paysages importante sur une petite route. Y a tout un débat sur la connexion entre les deux routes.

Sortir des rythmes saisonniers et journaliers de fréquentation

Les initiatives sur le site même de la Chaussée des Géants se tournent vers un rééquilibrage des fréquentations en fonction des moments de la journée afin d'éviter les pics de saturation et afin de mieux répartir les visiteurs sur l'ensemble du site.

Une campagne de communication, sur le site web du National Trust, reprend la thématique de l'expérience de visite sur site afin de profiter au mieux des moments privilégiés comme tôt le matin (ambiance sportive, ludique à partir de 9 h) ou au couché du soleil pour une ambiance plus romantique (couple enlacé).



Fig. 64 : campagne de communication du National Trust pour encourager le public à visiter le Causeway en dehors des périodes journalières de fréquentation maximale.



Fig. 65 : visiteurs (Flickr) mimant l'image promotionnelle de Giant's Causeway sur la botte du géant.

Lors de l'étape terrain (septembre 2015), nous avons pu assister à une soirée thématique où les roches étaient illuminées par des glaçons lumineux bleus, ce qui permettait de rester jusqu'à la nuit tombée et de profiter ainsi d'une vision insolite des lieux.

Le CCGHT quant à lui propose une piste de développement touristique autour de la géologie :

Un des projets dont je vous parlais concerne la géologie, on travaille avec des norvégiens, des islandais, des écossais, des canadiens et des russes. C'est un projet INTERREG européen ; là on voit ce qui se fait. On est très lié à l'Islande car l'Irlande du nord il y a des millions d'années c'est comme l'islande aujourd'hui. Donc il y a des parallèles à faire au niveau de l'histoire géologique (Maxime Sizaret, entretien, septembre 2015).

Si la Chaussée des Géants et la côte d'Antrim ne sont pas un géoparc, et n'ont donc pas d'expertise avancée sur cette thématique, contrairement à la Norvège ou au Canada, ils sont néanmoins initiateurs ici d'un réseau de partenaires sur la question du tourisme géologique :

Dans mon cas sur la géologie, j'avais pris des contacts en Norvège grâce à d'autres projets (économusées) et on a bénéficié de petits financements pour développer une candidature européenne. Avec un partenaire en Norvège. Ça commence un peu. Dans le cas du projet en géologie, on est chef de file. Ce qui est assez rare pour un petit organisme comme le nôtre, on est 9 employés. Et on gère 6 partenaires, plus un certain nombre de sous-partenaires. On commence maintenant à avoir pas mal de connaissances là dessus. Le comté de Donegal quant à lui a une équipe qui travaille sur les projets européens et ils sont très bons. A mon avis cette nouvelle collectivité de Causeway coast and Glens Borough Council dans un ou deux ans, ils vont se placer très fortement sur ces projets. Pour l'instant ils ne le font pas parce qu'il n'ont pas la structure.

Maxime Sizaret développe également d'autres projets touristiques, notamment maritimes.

Sur un autre projet, un tout petit projet sur le quel on est partenaire sur le développement du tourisme maritime, marin plutôt, pour voir les dauphins, les baleines... On travaille avec des partenaires à Barcelone, en Italie, en Croatie et dans le Donegal.

Ces alternatives initiées par le CCGHT en partenariat avec des acteurs locaux du tourisme visent toutes à la diversification de l'offre afin d'éviter une sur-fréquentation du site aux heures les plus prisées par les touristes. Ces initiatives, encore au stade de projets, sont également intéressantes pour comprendre la naissance de l'innovation en matière de tourisme durable. Les projets énoncés par le CCGHT s'articulent toujours avec un réseau de partenaires à l'étranger qui permet ainsi d'enrichir et de partager les expériences. Cela soulève la question des modèles de gestion ou d'innovation dans la gestion et la mise en pratique d'un tourisme durable. Qui dit modèle, dit également circulation des modèles. Or, plus que des guidelines très officielles édictées par l'UNESCO ou l'UICN, ce sont les réseaux locaux, les rencontres, les initiatives individuelles qui créent les opportunités d'échange et d'interaction entre les gestionnaires.

Lier patrimoine, tourisme et développement socio-économique : le projet d'économusées

Maxime Sizaret explique également comment le CCGHT entend lier tourisme et patrimoine aux activités artisanales présentes sur le territoire. S'y retrouve l'idée de la circulation des modèles de gestion évoquée précédemment ainsi que la diffusion des *Best practices* à une échelle internationale.

Il y a un autre projet sur lequel on travaille, qui s'appelle économusée, c'est un concept canadien qui consiste de développer les artisans pour que les visiteurs puissent venir voir.

Un économusée est un concept québécois au départ. Il s'agit d'une organisation, à but non lucratif oeuvrant dans le secteur des métiers d'art ou de l'agroalimentaire, qui utilise un

savoir-faire authentique dans la fabrication de ses produits (site du réseau des économusées, <http://www.economusees.com/fr/>). La rencontre avec le réseau international des économusées s'est faite par hasard pour les membres du CCGHT.

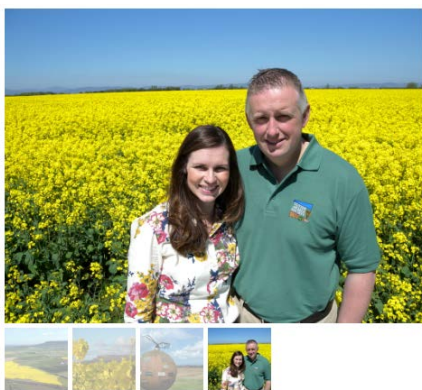
La première fois que l'on a eu des partenaires à l'étranger c'était pour le projet d'économusée. Et on est arrivé là un peu par chance...

Un des partenaires s'était désisté et on a dit, on va le faire ! Là, on a commencé à développer des réseaux mais c'est également... à travers ces réseaux, je me suis rendu compte que l'histoire naturelle et culturelle de cette partie là de l'Irlande est très liée à l'Ecosse, la Norvège, les Vikings.. donc j'ai commencé à développer des choses...

L'objectif des économusées est de permettre la rencontre entre le visiteur et l'artisan qui ouvre son atelier au public. Il s'agit là d'une innovation de gestion d'un territoire touristique puisqu'il associe des entreprises privées ou communautaires à une démarche patrimoniale associant volontiers patrimoine immatériel, savoir-faire et traditions. La démarche commerciale est aussi associée à l'économusée à travers un point de vente (boutique). Le concept naît en 1992 au Québec et essaime depuis dans plusieurs parties du monde, grâce au réseau international des économusées. Ils sont présents essentiellement en Amérique du Nord et en Europe du Nord.

Trois projets ont ainsi été développés sur le territoire du CCGHT de la côte d'Antrim : l'économusée de la joaillerie Steensons qui a fabriqué les bijoux de la série « Game of Thrones » (entretien réalisé en octobre 2015), l'économusée d'huile de colza « Brighter Gold Rapeseed Oil » renommée pour sa qualité dans toute l'Irlande du Nord et présente à la Grande épicerie à Paris (fig. 65) et l'économusée de la famille Scullion qui fabrique des bâtons de hurling. Le Hurling est un sport traditionnel irlandais qui se pratique sur un terrain à découvert avec des équipes. Il est né dans le village de Loughguile où est située l'économusée.

Le sport traditionnel de hurling, se pratique avec un bâton de bois.. Avant, on n'en parlait pas parce c'était tabou et que ça pouvait devenir très politique... Mais maintenant ça change, parce qu'encore une fois on se rend compte que les gens qui viennent ici découvrir l'Irlande, ils veulent découvrir ça aussi. Je me suis toujours dit que ça allait créer des problèmes et que certains de mes membres (de mon conseil) allait dire que c'est trop traditionnel, trop..... mais non ... pas du tout...



« Good stuff like Brighter Gold is just gorgeous. Your oil is so lovely. » Sue Quinn, Food Writer Guardian, Telegraph... »

<http://www.brightergold.co.uk> ©

Fig. 66 : la famille Kane, productrice d'une huile de Colza renommée (économusée).

Modèles, réseaux internationaux et applications locales

Le tableau ci-dessous montre l'influence des modèles de gestion et de développement local et des innovations présentes sur le territoire de la côte d'Antrim.

Modèle	Modèle québécois : mise en valeur du métier d'artisan auprès des visiteurs	Modèle du Géopark (Stonnehammer, New Brunswick), virtual learning (Magma Geopark)
Réseau	Artisans at work. Economusée international	Drifting apart (Northern periphery and Arctic program)
Initiateur	Causeway Coast and Glens Heritage Trust	Causeway Coast and Glens Heritage Trust
Application et localisation	Brighter Gold Rapeseed Oil ÉCONOMUSÉE® Limavady	Ballade en bateau à l'étude
	Scullion Hurls ÉCONOMUSÉE® Ballymena	
	Steensons ÉCONOMUSÉE® Glenarm	
Autres pays partenaires	Canada, Groenland, îles Féroé, Irlande, Royaume-Uni, Islande, Norvège, Suède	Norvège (Magma Park), Canada, Islande, Irlande, Russie, Ecosse

Fig. 67 : modèles de développement local mobilisés par le CCGHT par la construction ou la participation à un réseau partenarial international.

Remarquons que les réseaux restent très ciblés sur un type de pays en Europe et Amérique du Nord. Cela est lié en partie à des caractéristiques communes (géoparks), mais également à des réseaux d'échange de bonnes pratiques et à des cultures communes de gestion des sites patrimoniaux.

3.4.9. Justice spatiale et problématique de liberté d'accès au site

3.4.9.1. Le regard des gestionnaires sur l'accès au site : une liberté sous contrôle

Le National Trust a eu dans un premier temps pour philosophie de ne pas amplifier le nombre de visiteurs sur le site de la Chaussée des Géants et donc de refuser l'idée d'un marketing territorial agressif. Cette posture a changé, à partir des années 2010, avec un accueil moderne et ambitieux plus à même d'accueillir des publics venant du monde entier et des flux plus importants. À partir de 2012, la présence d'un nouvel acteur, soit le CCGHT, modifie parallèlement les modes de gouvernance et de promotion : il se fait plus inclusif quant au territoire périphérique.

L'accélération de la reconnaissance patrimoniale du site et l'ouverture d'un premier centre de visiteurs, dans les années 1980, sont donc les prémisses d'une politique de plus grande ouverture au public. Dans le même temps, les derniers aménagements réalisés et inaugurés

en 2012 (centre de visiteurs et parking attendant) organisent une canalisation des flux vers le centre d'interprétation et tendent à « verrouiller » officieusement les accès au site. La liberté d'entrer sur le site autrement que par le centre de visiteurs et d'éviter le paiement ne sont pas indiqués même si les gestionnaires ne le reconnaissent que partiellement. Avec près d'un million de visiteurs à l'horizon 2020, le National Trust semble maîtriser la fréquentation touristique du site et son pic estival, sans chercher à augmenter le nombre de visiteurs, mais plutôt en diversifiant ses cibles, notamment en tournant vers le public asiatique.

L'encadrement des touristes reste discret et la liberté de choisir (gratuitement après avoir payé l'entrée) une visite guidée en anglais ou un audioguide dans la langue des touristes est laissée à la discrétion des visiteurs qui peuvent tout aussi bien partir seuls à la découverte du site. Si le National Trust estime, lors des entretiens, que la part des visiteurs qui ne passent pas par le centre de visiteurs est de 30 %, les chiffres restent à caution en raison de la difficulté du comptage.

3.4.9.2 Le regard des visiteurs sur l'accès au site : entre acceptation des règles du national Trust et critique d'une mise sous contrôle du patrimoine

Le sentiment de liberté de mouvement et de déplacement sur le site de la Chaussée des Géants est largement partagé par plus de 92 % des personnes interrogées (fig. 68). Ainsi le passage par le centre de visiteurs, le paiement du parking et les sentiers balisés ne font pas baisser ce sentiment de liberté et de satisfaction des visiteurs face à un site exceptionnel de beauté et représentant la nature dans ses expressions les plus majestueuses. Les règles du National Trust, cette liberté sous contrôle, semble donc suffisamment discrète pour ne pas faire naître chez les visiteurs un sentiment d'oppression ou de contrainte dans les déplacements.

Lors de l'analyse des rapports aux aménagements et à la gestion du site, nous notons une bonne acceptation du coût de l'entrée et du parking : 58% et 46 % des personnes interrogées trouvent normal de payer pour l'accès au site et pour le parking. Il en est de même pour la satisfaction de la signalétique du site (78% de taux de satisfaction) et des sentiers balisés (84 % de taux de satisfaction). Les visiteurs ne se sentent donc pas perdus sur le site même s'ils peuvent déambuler sur les « pierres » et le long des sentiers littoraux à leur guise. L'opinion des visiteurs quant à la signalétique est donc bon, car 56 % d'entre eux la trouve suffisante et 30 % utile. Seul 8 % d'entre eux l'estime insuffisante (Fig. 67). Le contenu des informations est également bien évalué, car seulement 2% le trouve compliqué.

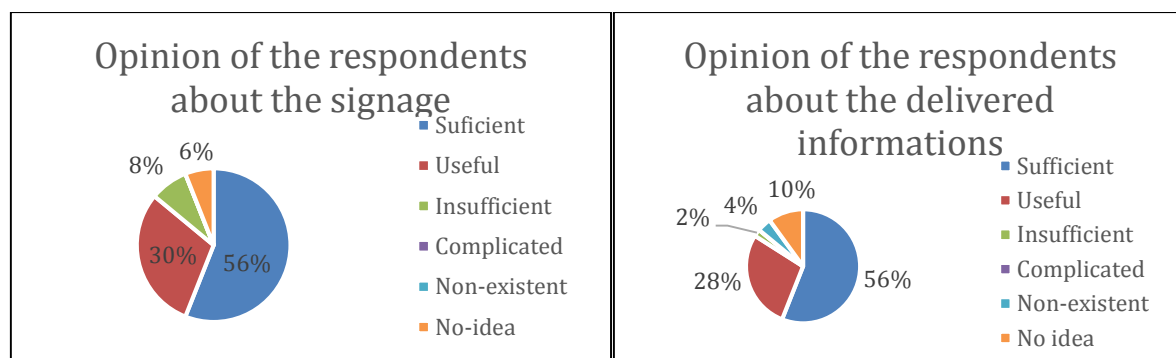


Fig. 68: Opinion des visiteurs sur la signalétique et son contenu à la Chaussée des Géants (n=50).

Par contre, cette analyse doit être nuancée par les réponses données lors des entretiens qualitatifs puisqu'un certain nombre de visiteurs, au premier rang desquels on trouve les habitants et les voisins qui ont un regard extrêmement critique sur la gestion du National Trust et expriment à l'occasion une nostalgie des temps anciens. Le « National Mistrust », appelé parfois également « National No Trust », est pointé du doigt et accusé d'entraver la liberté d'accès au site. Sans revenir sur les propos analysés plus avant, il est important de noter cette réticence des plus anciens habitants, ayant connu les aménagements plus anarchiques des années 1950-1960, mais qu'ils trouvaient plus conviviaux et où les populations locales semblaient plus impliquées. La critique d'un National Trust omniprésent et mettant le site sous sa coupe et son contrôle est ici un sentiment prégnant parmi la population locale.

Le National Trust communique pourtant largement sur la possibilité de devenir membre donateur, dont la carte payée à l'année donne la gratuité d'accès aux sites dont il est propriétaire, et un peu moins sur la gratuité d'accès pour les habitants qui pourraient justifier d'une adresse dans le district, mesure dont très peu d'habitants semblent au courant. Il communique également pour justifier le coût d'accès par la qualité de la médiation offerte par le centre de visiteurs et par le professionnalisme des guides, en somme de l'expérience de visite qu'il entend offrir. Malgré cela, parmi les visiteurs interrogés, 52 % déclarent ne pas savoir à quoi l'argent récolté par le droit d'entrée au site et à son parking pourrait être utilisé. La sensibilisation du public reste donc, même ici, un chantier encore à développer.

3.4.9.3 Le regard des visiteurs sur la gouvernance du site

A la question de la gouvernance sur le site, la plupart des visiteurs (68%) ne se sentent pas investis ou légitimes dans cette mission. Ils répondent « non » à la question qui est de savoir s'ils souhaiteraient donner leur opinion quant à la gestion du site, que ce soit pour sa protection ou pour des projets de développement, touristiques ou autres.

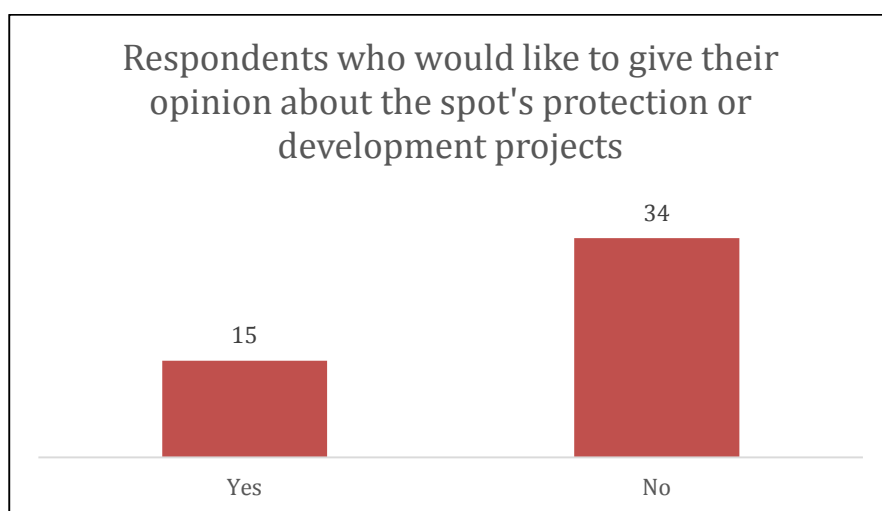


Fig. 69: L'implication des visiteurs dans la gouvernance du site de la Chaussée des Géants (n=50).

4. La mer des Wadden (*Danemark*)

La mer des Wadden est l'un des deux sites étrangers du projet COAST. Pour des raisons qui tiennent à la fois de l'intérêt de fouiller de manière plus importante un des trois sites nationaux au regard du temps imparti, mais aussi à cause de l'intérêt que la partie danoise du site UNESCO de la mer des Wadden a éveillé au fur et à mesure que la bibliographie et le terrain prenaient corps. Le choix a donc été fait de focaliser sur la partie monographique du site puis de l'analyser sur cette seule portion de territoire. Pour autant, le reste du site UNESCO n'a pas été oublié ; il sert au contraire à mettre en relief la partie danoise et à comprendre à la fois la manière dont la gouvernance internationale est organisée, mais aussi à appréhender le rôle qu'elle joue sur l'échelle locale.

4.1. Patrimonialisation du site en lien avec le tourisme

4.1.1. Étapes de la patrimonialisation

La reconstitution du double processus de mise en patrimoine et de mise en tourisme dans la mer des Wadden au Danemark oblige à embrasser ces deux phénomènes également à l'échelle des Pays-Bas et de l'Allemagne. Concrètement, la périodisation des étapes clés propres au contexte danois ne peut se comprendre dans sa dimension historique qu'à la lumière des contextes des autres pays qui partagent la mer des Wadden. La proposition de lecture historique qui suit nécessite donc d'opérer des allers-retours assez systématiques, par la circulation d'idées, de prises de position et de prises de conscience..., entre les trois pays. Le tableau suivant restitue cette synthèse des principaux événements depuis la fin du XVIII^e siècle.

Grandes périodes	Chronologie	Evènements importants	Mise en patrimoine	Mise en tourisme
Romantisme paysager et invention du tourisme balnéaire 1800-1890s	1793			1793 : Première station balnéaire d'Europe continentale à Heiligendamm sur la mer Baltique.
	1797			1797 : premiers établissements de bains de mer sur la mer du Nord en Allemagne à Norderney puis inauguration de la station balnéaire en 1800.
	1819			1819 : premiers établissements de bains de mer du Schleswig Holstein à Wyk sur l'île de Föhr (61 touristes la première saison).
	1841	Naissance de l'écologue Eugen Warming à Rømø.		
	1842-1847			Wyk est la résidence d'été du roi Christian VIII puis séjour en 1844 de H. C. Andersen.
	1847			Voyage de C. F. Sorensen sur les îles au Danemark.
	1855			Station balnéaire de Westerland sur l'île de Sylt, 30 000 touristes en 1911.
	1856			Publication des lithographies d'Emilius Baerentzen.
	1858-1861	Construction de digues au Danemark.		
	1875-1894			1875 puis 1883 : premiers séjours du peintre et poète Holger Drachmann puis séjours à Fanø Bad : 1892, 1893, 1894. Roman de Thomas Mann.
Consécration du tourisme balnéaire et naissance de la protection des oiseaux (1890s-1960s)	1889		L'idée de protéger la nature commence à faire son apparition mais ne concerne que les terres arables et non le littoral de la mer des Wadden.	Création de l'Association touristique danoise.
	1890			Création de la société Fanø Nordsøbad, et lancement officiel de la station balnéaire.
	1894		Première loi de protection des oiseaux au Danemark.	

1895				Premières cabines individuelles de plage à Lakolk (Rømø) et début de la construction des chalets de vacances.
1898				Le pasteur Johannes Jacobsen développe la station Nordseebad Lakolk (Rømø).
1899			Création l'Association hollandaise de protection des oiseaux (Vereniging tot Bescherming van Vogels). Création de la Fédération allemande pour la protection des oiseaux (Deutscher Bund für Vogelschutz).	
1901				Inauguration du golf de Fanø, parcours de 9 trous, premier golf du Danemark.
1903				Faillite de la société du pasteur Jacobsen à Rømø.
1904			Création en Allemagne de l'Office pour la protection des monuments nationaux (ancêtre du Ministère de l'Environnement) avec à sa tête le naturaliste Hugo Conwentz.	
1905				Voyage à Rømø du poète et auteur Valdemar Rordam.
1906			Création de la Société ornithologique danoise (Dansk Ornithologisk Forening).	
1907			Mise en protection de l'île de Memmert par un décret du ministre de l'agriculture, des forêts et des domaines sur initiative de l'association Deutschen Vereins zum Schutze der Vogelwelt.	
1909			Mise en protection de l'île de Jordsand par l'association Verein Jordsand. Mise en protection par acquisition de l'île de Norderoog par l'association Verein Jordsand.	
1911			Création de l'Association danoise pour la conservation de la nature (Naturfrednings Forening), à l'initiative de la Danish Touring Association.	

1913				Publication du guide du Jutland par Clausen.
1914				Fermeture de la station de Lakolk au début de la première guerre mondiale.
1917			Mise en protection de l'île de Griend (Pays-Bas) Nature Conservation Act au Danemark.	
1919-1923				Courses annuelles automobiles et de motos à Fanø Bad.
1924			Mise en protection de l'île de Mellum (Allemagne), Bund für Vogelschutz. Création officielle de la réserve naturelle de l'île de Memmert.	
1927		Construction de la chaussée reliant l'île de Sylt (Allemagne) au Jutland.		
1929-1932		Réalisation d'un grand projet d'assèchement et de drainage des marais à la frontière germano- danoise.		
1930				Extension du parcours de golf de Fanø à 18 trous.
1932		Travaux du Zuiderzee et construction de la digue séparant la mer des Wadden de l'Ijsselmer (Pays-Bas).		
1937			Acte danois pour la protection des côtes.	
1939			Statut officiel de réserve naturelle pour Norderoog.	
1945		Fin de la seconde guerre mondiale.		Début du développement du tourisme de masse.
1948		Construction de la digue- route de Rømø, débutée en 1943.		

Remise en cause des aménagements, conscientisation de la valeur écologique de la mer des Wadden et extension spatiale de la protection (1960s-1980s)				
1953	Inondations aux Pays-Bas.			
1955	Rapport de la Commission d'inondation danoise qui préconise un renforcement des digues de 1861.			
1956	Publication des géographes Børge Jacobsen, Niels Nielsen et K. M. Jensen sur l'intérêt de la construction d'une nouvelle digue extérieure.			
1958				1958 : reprise du restaurant Kaiser Halle par les sœurs Maren et Kirsten (Rømø).
Années 1960	Emergence du Wadden Sea Plan.			
1962	« Mar Conference » en Camargue. Fortes tempêtes aux Pays-Bas et en Allemagne.			Fondation de Schutzstation Wattenmeer (Allemagne) : centre pour les visiteurs des îles et création de tours guidés par de jeunes volontaires.
1965	1965 : Mort de nombreuses espèces d'animaux. Publication de « the ecology of the Wadden sea ».	Mise en place de l'International Wadden Sea Working Group opérationnel jusqu'en 1985 (prédécesseur du Trilateral Monitoring and Assessment Program TMAP). Création de la Société de la mer des Wadden par des citoyens hollandais.		
1969	Critique ouverte du projet du Wadden Sea Plan par Horst Meesenburg.			
1973		Création de la réserve Wattenmeer Ostlicht à Sylt (Allemagne).		
1974		Le gouvernement néerlandais consulte l'Allemagne et le Danemark pour mettre en place une coopération trilatérale.		

1976	<p>2 janvier : Tempête au Danemark. Débuts des critiques contre le projet de digue à Tønder.</p>	<p>Inscription du site Wattenmeer Elbe-Weser-Dreieck sur la Convention de Ramsar. Inscription du site Wattenmeer Jadebusen and Westliche Wesermündung sur la Convention de Ramsar Inscription du site Wattenmeer Ostfriesisches Wattenmeer and Doilant sur la Convention de Ramsar. Publication sur le patrimoine naturel de la mer des Wadden de Jan Abrahamse et Sven Tougaard.</p>	
1977	<p>Décision du parlement pour la construction d'une digue extérieure à Tønder. Consultation publique sur le projet de digue. Création du Wadden Sea Group sur l'initiative du biologiste Svend Tougaard.</p>		
1978		<p>Conférence gouvernementale trilatérale à La Haye.</p>	
1979	<p>Débuts des travaux de construction de la digue extérieure.</p>	<p>Création de la Game and Wildlife Reserve en mer des Wadden au Danemark. Directive européenne Oiseaux.</p>	
1981		<p>Quasiment 100% de la partie hollandaise est protégée par application du Nature Conservation Act de 1981 avec création d'un organe de gestion.</p>	<p>Premier colloque sur le développement touristique de la mer des Wadden par le Wadden Sea Working Group.</p>
1982	<p>Inauguration de la digue extérieure.</p>	<p>3ème Conférence gouvernementale trilatérale à Copenhague et signature de la « Joint Declaration of the Protection of the Wadden Sea ». Création de la Nature and Wildlife Reserve en mer des Wadden au Danemark.</p>	
1983	<p>Publication du rapport final « the ecology of the</p>	<p>Compensation écologique de la digue de Tønder.</p>	

Naissance de la coopération trilatérale et accélération de la mise en protection nationale et de la reconnaissance patrimoniale internationale (1980s-2000s)

	Wadden sea » par W. J. Wolff.		
1984		Inscription du site Waddensee (Pays-Bas) sur la liste de la Convention de Ramsar.	
1985		Création du Parc national du Schleswig-Holstein. Publication de « the management of the Wadden sea ».	
1986		Création du Parc national de Niedersachsen. Création de la Réserve de Biosphère de Waddensea Area aux Pays Bas (260 000ha).	
1987	Dernière poldérisation très controversée du Nordstrander Bucht (Beltringharder Koog) avec compensation écologique.	Mise en place d'un secrétariat trilatéral à Wilhemshaven. Inscription de Vadehavet sur la liste de la Convention de Ramsar au Danemark (151 080) ha.	
1990		Création du Parc national de Hambourg. Création de la réserve de biosphère de la Wadden Sea and Hallig Islands of Schleswig-Holstein (renommée et étendue en 2004) sur 443 100 ha (157 000 ha de zone cœur et 284 000 de zone tampon). Inscription de Hamburgisches Wattenmeer sur la liste de la Convention de Ramsar.	
1991		6 ^{ème} Conférence gouvernementale trilatérale à Esbjerg. Etude de faisabilité pour une inscription sur la liste du patrimoine mondiale réalisée sous la responsabilité de Peter Burbridge. Signature de l'Accord sur la conservation des phoques (Seal Agreement). Inscription de la Schleswig-Holstein Wadden Sea sur la liste de la Convention de Ramsar.	

1992		Création de la réserve de biosphère Waddensea of Lower Saxony sur 240 000 ha (130 000 ha de zone cœur 130 000 ha et 108 000 ha de zone tampon). Création de la réserve de biosphère Waddensea of Hamburg sur 1.1 700 ha (10 500 ha de zone cœur et 1200 ha de zone tampon).		
1994	Création d'une coopération inter-régionale : « the Interregional Wadden Sea Cooperation ».			
1997		8 ^{ème} conférence gouvernementale trilatérale. Adoption et mise en œuvre du Trilateral Wadden Sea Plan, plan de gestion commun aux 3 pays. Lancement du Trilateral Monitoring and Assessment Program (TMAP).	Débuts du développement d'une politique commune du tourisme pour la région de la mer des Wadden.	
1998	Naufrage du Pallas près de l'île d'Amrum.	Révision du Nature conservation Act danois. Nouvelle réglementation par décret pour la Nature and Wildlife Reserve au Danemark.	Evaluation à 4 millions de touristes hollandais se rendant sur les îles chaque année en mer des Wadden (dans les trois pays).	
1999	Création de l'association « Euregio the Wadden » qui regroupe les îles de la mer des Wadden.			
2000		Inscription des sites de North Sea Coastal Area, de Duinen en Lage Land Texel, de Duinen Vlieland, de Duinen Terschelling, de Duinen Ameland et Duinen Schiermonnikoog sur la liste de la Convention de Ramsar.		
2001		Création du « Wadden Sea Forum » pour impliquer les habitants dans la gestion durable de la mer des Wadden. Rejet du Danemark de la candidature au Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO.		
2002		Création de la Particularly Sensitive Sea Area (PSSA) de la Mer des Wadden.		

Accélération de la protection nationale et de la reconnaissance internationale (2000s-aujourd'hui) : du Parc national à l'UNESCO

2004		Rapport du Meijer Committee (groupe de conseil des politiques menées en mer des Wadden) qui dénonce la dégradation de l'environnement et propose l'extraction de gaz comme possibilité de financement de la protection (à hauteur de 800 millions d'euros).	
2005		Début du processus de nomination à la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO (pour les trois pays).	
2008		Création de la Wadden Sea Acadamy aux Pays-Bas (Institut de la Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences) comme outil d'aide à la gestion. Accord du gouvernement danois pour créer un Parc national en mer des Wadden.	Estimation du secteur touristique dans la région côtière de la mer des Wadden (les 3 pays) à 50 millions de nuitées et à un chiffre d'affaire de 6 milliards d'euros. Création de la « Destination South West Jutland », première coopération touristique à l'échelle des 3 pays, avec projet de tourisme durable (budget de 22 millions d'euros).
2009		Inscription des parties allemandes et hollandaises de la mer des Wadden sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO sous les critères 8 et 9. Débuts de la coopération avec la Corée du Sud. Publication du rapport «The WaddenSea – Protection and Management».	
2010		11ème Conférence gouvernementale trilatérale à Sylt : «Déclaration de Sylt» qui engage la mer des Wadden à être neutre en émissions de CO2 pour 2030. Création du Parc national danois de la mer des Wadden. Trilateral Scientific Symposium organisé par la Wadden Sea Academy (200 scientifiques).	Estimation à 1,2 millions de visiteurs pour la partie hollandaise de la mer des Wadden (environ 5 millions de nuitées).
2012		13 ^{ème} International Scientific Wadden Sea Symposium à Leeuwarden.	D'après une étude réalisée en Hollande, 87% des touristes ne sont intéressés que par les îles pour la randonnée, le vélo et la baignade.
2014		Inscription de la partie danoise sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO par demande	Adoption par la Trilateral Wadden Sea Governmental Meeting de la «strategy for

			<p>d'extension du périmètre initial allemand et hollandais.</p> <p>Tentative d'intégrer l'environnement côtier dans l'art contemporain à travers le Wadden Sea Festival au Danemark (première édition).</p> <p>La Trilateral Wadden Sea Governmental Meeting acte la volonté de créer un vaste site Ramsar incluant l'ensemble des 13 plus petits sites Ramsar non joints.</p>	<p>Sustainable Tourism in the Wadden Sea World Heritage Destination».</p> <p>Visit Denmark (organisation nationale du tourisme) commence à « vendre l'image du Danemark » à l'étranger.</p> <p>Estimation de la fréquentation de la mer des Wadden à environ 10 millions de touristes (50 millions de nuitées, soit 3 à 5 milliard d'euros de chiffre d'affaires par an).</p>
2015			<p>Création du Wadden Sea Transboundary Site sur la liste de la Convention de Ramsar.</p>	<p>Mise en oeuvre du projet danois : « Powered by cycling panorama ».</p> <p>Mise en place de l'application « bike and camp ».</p>

Fig. 70 : historique de la mise en tourisme et de la mise en patrimoine en mer des Wadden à échelle régionale (Pays-Bas, Allemagne, Danemark).

Romantisme paysager et invention du tourisme balnéaire 1800-1890

La première étape du processus s'étale tout au long du XIXe siècle, du début du siècle aux années 1890 environ, et s'enracine à travers un double mouvement pionnier. D'un côté, les immenses plages fournissent les aménités nécessaires à l'installation des premières stations balnéaires du continent européen, important la mode britannique inventée quelques décennies plus tôt à Brighton. D'un autre côté, et en même temps, l'ensemble des îles devient progressivement une destination pour les peintres et les écrivains romantiques, pour lesquels grands paysages pittoresques et populations traditionnelles fournissent une inspiration.

Même si la première station balnéaire du continent européen voit le jour sur les littoraux de la mer Baltique à Heligendamm en 1793, la mode du bain de mer touche très vite la côte des Wadden. Les premiers établissements de bains de mer ouvrent en 1797 sur l'île de Norderney en Basse-Saxe et la station balnéaire est officiellement inaugurée en 1800. La mode se diffuse le long du littoral et les premiers établissements de bains de mer du Schleswig-Holstein, qui fait partie du Danemark jusqu'en 1864, ouvrent en 1819 sur l'île de Föhr à Wyk. Si la première saison est timide (61 touristes en 1819 !), la station devient vite en vogue et le roi danois Christian VIII en fait sa résidence d'été de 1842 à 1847, drainant dans son sillage nombre de célébrités de l'époque comme Hans Christian Andersen. Une seconde station balnéaire, Westerland, est également inaugurée sur l'île voisine de Sylt en 1855. Elle restera d'ailleurs l'une des plus grandes stations balnéaires du nord de la mer des Wadden jusqu'au XX^e siècle avec environ 30 000 visiteurs en 1911.

La seconde guerre prusso-danoise transforme profondément le théâtre du tourisme régional. L'ensemble de la région du Schleswig-Holstein quitte le Danemark et est intégré au royaume prussien, ce qui signifie que seul le littoral au nord de Ribe reste à la couronne danoise, dont l'île de Fanø. Si le premier hôtel est inauguré en 1863 au nord de cette île à Nordby et que les bains de mer s'y développent timidement, le nouveau découpage territorial et le déplacement de la frontière danoise au nord des stations balnéaires de Wyk et de Westerland vont lancer Fanø sur le jeune marché touristique danois. L'Association touristique danoise est créée en 1889 et son premier président, le comte Frederik Raben-Levetzau, réunit justement un consortium dont la majorité des fonds sont allemands (un banquier d'Hambourg notamment) pour créer la Société « Fanø Nordsøbad ». La société fait l'acquisition des droits d'exploitation des bains de mer, construit un premier grand hôtel et inaugure la station balnéaire (Fanø Vesterhavsbad) en grande pompe en 1892 (Hansen, 2013).

En parallèle, écrivains et peintres visitent les îles, notamment Fanø et Rømø, et commencent à les faire connaître au grand public. L'un des premiers est le peintre danois Carl Frederick Sørensen qui rapporte dessins et peintures dès 1847. Emilius Baerentzen publie également dès 1856 des séries plus populaires de lithographies issues de son voyage sur l'ensemble de la côte de la mer des Wadden encore danoise à l'époque. Le peintre et poète Holger Drachmann visite également l'ensemble de la région en 1875 et en 1883, avant de séjourner régulièrement à la station balnéaire de Fanø plusieurs années consécutives, participant à populariser scènes de plages et paysages marins (fig. 70). Des écrivains jouent un rôle également important comme Erik Pontopiddan qui publie ses « Photos de voyage du Danemark » en 1890 ou encore Thomas Mann qui y trouve de l'inspiration pour quelques-uns de ses romans.



Fig. 71 : la station de Fanø Nordsøbad peinte par Holger Drachmann en 1894
(Photo : Fanø Kunstmuseum).

Cette première période ne s'accompagne cependant pas de mesures fortes en faveur de la protection du paysage ou de la nature même si quelques petites réserves de chasse sont créées sur l'île de Fanø à partir de 1856 pour garantir le maintien de stocks d'oiseaux destinés à la chasse à la sauvagine. Des savants naturalistes comme Oluf Winge et Eugen Warming (qui est d'ailleurs né à Rømø) commencent néanmoins à se faire les avocats de la protection de la faune (en particulier les oiseaux) et des milieux naturels littoraux (Nordic Council of Ministers, 2003). Toutefois, l'État danois et les collectivités locales sont encore concentrés sur la réalisation d'opérations d'endiguements et de poldérisations, notamment entre 1858 et 1861.

Consécration du tourisme balnéaire et naissance de la protection des oiseaux (1890-1960)

En même temps que la mise en tourisme balnéaire se renforce, un mouvement en faveur de la protection des oiseaux se développe fortement poussé par les premiers grands savants naturalistes. Ce mouvement mène à l'adoption des premières mesures de protection au Danemark comme en Allemagne à la même époque et à la mise en place des bases d'un arsenal réglementaire en faveur de la protection de la nature.

Face au développement de la station balnéaire de Fanø, l'île de Rømø, alors allemande, s'ouvre également aux premiers baigneurs. Les premiers chalets de vacances et les premières cabines de plage sont installés à Lakolk dès 1895. Le pasteur Johannes Jacobsen crée alors une société pour développer une nouvelle station balnéaire « Nordseebad Lakolk » à destination du public allemand transporté par bateau jusqu'à Kongsmark. La station s'articule autour d'un hôtel et d'un restaurant accompagnés dans un premier temps de 27 chalets. La première saison s'ouvre en 1898 avec 300 touristes, qui seront 2 200 dès l'année suivante. La portée de la création de cette station est aussi politique, car le pasteur clairement pro-allemand et antisémite y voit l'occasion de mieux ancrer la présence allemande sur cette île éloignée et encore récemment danoise. La société de Johannes Jacobsen fait faillite en 1903, mais la mise

en tourisme est amorcée. À la même époque, c'est la consécration de Fanø Bad qui est dotée d'un parcours de golf de 9 trous en 1901 (le premier du Danemark) et qui organise des courses annuelles d'automobiles et de motos entre 1919 et 1923 (fig. 72).

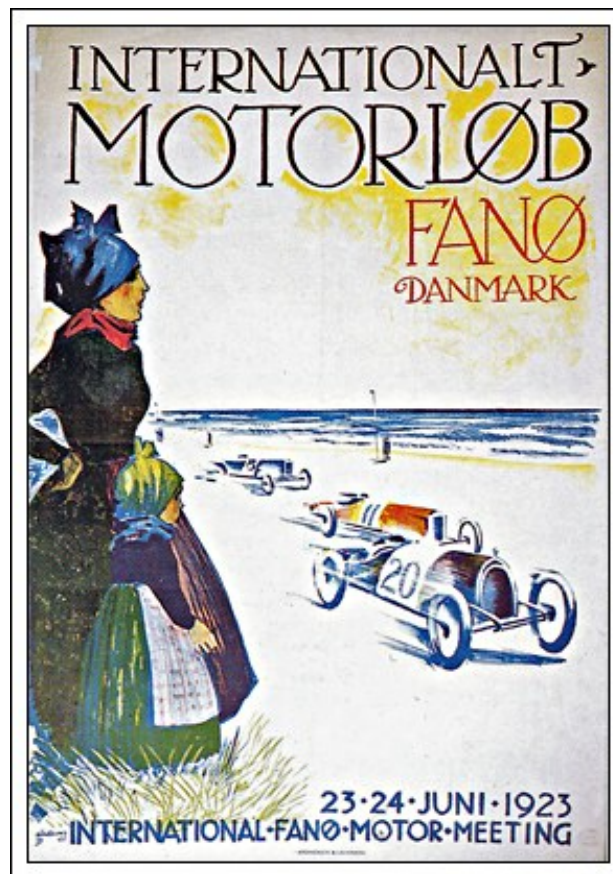


Fig. 72 : affiche touristique des courses internationales d'automobiles en 1923 à Fanø.

En même temps que l'élite danoise découvre les plaisirs du bain de mer, les naturalistes militent en faveur de la protection des oiseaux. En 1894, l'État danois initie la première loi de protection des oiseaux, relayant la dynamique en cours en Europe : le premier congrès international d'ornithologie a lieu à Vienne en 1884 et les premières associations de protection des oiseaux sont créées dans la foulée. L'association hollandaise de protection des oiseaux *Vereniging tot Bescherming van Vogels* et la Fédération allemande pour la protection des oiseaux *Deutscher Bund für Vogelschutz* sont créées en 1899 tandis que la Société ornithologique danoise *Dansk Ornitologisk Forening* voit le jour en 1906. Ce vaste mouvement, en faveur de la protection des oiseaux, est clairement lié à la montée en puissance du rôle des savants. Oluf Winge et Eugen Warming sont d'ailleurs à l'origine de la création en 1906 de trois sociétés d'histoire naturelle, dédiées à la zoologie, à la botanique et à la géologie travaillant sous la tutelle d'un Comité pour la préservation de la nature (*Committee for Nature Preservation*) qui fonctionne jusqu'à la fin des années 1920. Ce sont les associations allemandes qui demandent les premières mises en protection d'îles inhabitées à proximité des stations balnéaires. L'île de Memmert au large de Norderney est mise en protection en 1907 par un décret du ministre allemand de l'agriculture, de la forêt et des domaines sur l'initiative de l'association *Deutschen Vereins zum Schutze der Vogelwelt*. Puis c'est l'île de Jordsand entre l'île de Sylt et l'île de Rømø qui est mise en protection en 1909 lorsque l'association *Verein zur Begründung von Vogelfreistätten an den deutschen Küsten*

(1907) en fait l'acquisition. La même année, l'association allemande fait également l'acquisition du polder de Norderoog. Néanmoins, cette première acquisition fait date dans l'histoire des associations naturalistes puisqu'elle change de nom en 1966 pour devenir *Verein Jordsand zum Schutze der Seevögel und der Natur* ou plus simplement *Verein Jordsand* en l'honneur de ce premier pas historique en faveur de la protection par acquisition foncière à Jordsand.

Le moteur qui préside à la production de ces sanctuaires pour oiseaux est partout le même et il se répète pour l'île de Mellum en Allemagne en 1912 puis pour l'île de Griend aux Pays-Bas en 1916. Il s'agit alors de protéger les sites de nidification des oiseaux marins des prédatons cynégétiques et de la récolte des œufs. Quand la frontière germano-danoise est définitivement arrêtée en 1920, plus au sud que son tracé initial, l'île de Jordsand devient alors danoise à nouveau et l'État danois va poursuivre l'action de protection engagée par l'association allemande.

Plus largement à l'échelle du Danemark, la *Danish Touring Association* prend justement l'initiative de fonder en 1911 la *Society for Nature Preservation*, appelée aujourd'hui the *Danish Society for Nature Conservation* (*Danmarks Naturfredningsforening*). Cela illustre le lien étroit entre le développement du tourisme et la prise de position en faveur de la protection de la nature. Avec 3 000 membres en 1925, son rôle au Danemark ne va cesser de s'amplifier au cours du XX^e siècle. Témoinant de l'intérêt croissant de la société civile en matière de protection de la nature, elle regroupe 260 000 membres en 1987. Avec 140 000 adhérents aujourd'hui, elle reste néanmoins la première association de protection de l'environnement au Danemark. Défini dès sa fondation, son objectif principal consiste à préserver les « beaux paysages » et surtout d'assurer un accès public à la nature, plages et forêts principalement. Son rôle va progressivement devenir double, car d'un côté elle pousse le gouvernement à légiférer en matière de protection et d'un autre côté elle prend progressivement un rôle quasi « institutionnel » dans la mise en protection des espaces. Première pierre officielle à la mise en place d'un cadre réglementaire, elle pousse en 1917 le Parlement danois à adopter le *Nature Conservation Act* (ou *Nature Preservation Act*) dont le but est de fournir une législation de protection des espaces naturels pour des raisons esthétiques, scientifiques et récréatives⁶.

À l'échelle de l'Europe du Nord, le Danemark est alors le seul pays à mettre en place des conseils spéciaux de conservation de la nature qui ont un rôle de prise de décisions sur la protection des espaces. La *Danish Society for Nature Conservation* intervient alors pour proposer des sites à mettre en protection pour des raisons récréatives et esthétiques tandis que le *Committee for Nature Preservation* (regroupant les principales sociétés savantes) porte l'argumentaire scientifique. Le *Nature Preservation Act* reste un outil réglementaire souple qui s'appuie sur l'avis de ces associations pour prendre des décisions en matière de protection des espaces : mise en réserve, mise en protection de « grands » paysages, « sécurisation » des espaces pour des activités récréatives intensives (Nordic Council of Ministers, 2003). À ce titre, il fournit une réglementation qui garantit l'accès public aux plages et au rivage plus dans les espaces bâtis comme non bâtis. Le *Nature Preservation Act* est révisé en 1937 pour amplifier le rôle de la *Danish Society for Nature Conservation* comme conseil à la mise en protection et surtout pour généraliser l'inconstructibilité d'une bande de 100 mètres le long des rivages

⁶ Une réglementation finalement assez proche de la politique française en faveur de la protection des « monuments naturels » des Lois de 1906 puis de 1930.

danois (par comparaison, un des articles clés de la loi Littoral française de 1986 est identique), qui passera à 300 mètres en 1994 (Sørensen, Fredsøe et Jakobsen. 1996). Disposant désormais d'un cadre réglementaire, l'État danois crée finalement une réserve de chasse et de faune sauvage sur l'île de Jordsand en 1939 sur presque 10 500 hectares de terres et de bancs de sable et de vase. Il répète une opération identique la même année à l'est de l'île de Fanø en créant une seconde réserve de chasse et de faune sauvage à Albuebugten, sur une partie du périmètre des réserves locales de chasse qui y préexistaient.

L'entre-deux guerres est propice à une première phase de massification du tourisme. Au-delà de la construction de villas luxueuses à Fanø, de l'extension du golf à 18 trous en 1930, et de chalets à Rømø, la pratique du camping se développe dès les années 1920 permettant l'accueil d'une clientèle moins élitiste. La première Loi sur les congés payés au Danemark, promulguée en 1938 et qui compte trois semaines à partir de 1953, accélère le processus qui ne ralentira plus.

Sur le littoral continental, l'heure est à la poursuite des grandes opérations de poldérisation. Une grande partie des marais de la nouvelle frontière germano-danoise, qui est déplacée finalement en 1920 au sud de Ribe et fait basculer l'île de Rømø à nouveau du côté danois suite au référendum du Schleswig-Holstein, sont drainés entre 1929 et 1932, continuant de faire progresser les terres agricoles sur l'estran. À partir de 1948, l'île de Rømø se trouve également reliée au continent par l'inauguration d'une route-digue. Si d'un côté pour des raisons de mise en sécurité vis-à-vis des risques de submersion marine, l'État préconise dès 1955 de renforcer la ligne de défense des digues de 1861 (Jensen, 2007), d'autres acteurs rêvent néanmoins d'accélérer les projets de poldérisation.

Dans des publications scientifiques de 1956 puis de 1963, des géographes démontrent ainsi la faisabilité et l'intérêt de la construction d'une nouvelle digue externe des marais de Tønder qui permettrait d'améliorer la sécurité des populations et d'augmenter de 10 % la superficie des terres agricoles de la région (Jacobsen, Nielsen et Jensen, 1956 ; Jacobsen, 1963). Un projet d'envergure émerge également dès le début des années 1960 avec le Wadden Sea Plan qui vise l'endiguement de l'ensemble insulaire prenant appui sur la route-digue de Rømø et venant fermer à l'aide de deux lignes de digues un vaste espace jusqu'à l'île de Fanø (fig. 73). Les superficies gagnées ainsi sur l'estran permettraient la construction d'une grande station balnéaire répondant aux attentes contemporaines.

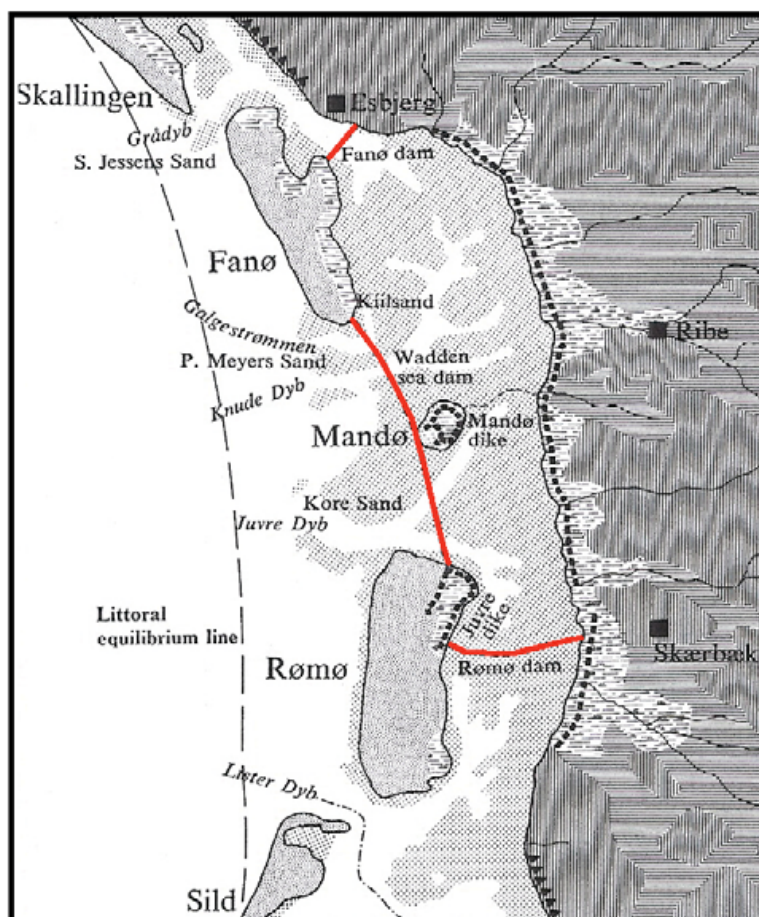


Fig. 73 : poldérisation projetée dans le cadre du Wadden Sea Plan (Source: Jensen, 2007).

Remise en cause des aménagements, conscientisation de la valeur écologique de la mer des Wadden et extension spatiale de la protection (1960-1980)

Face à l'émergence de ces grands projets, qui s'inscrivent finalement dans la continuité de l'histoire de la défense contre la mer et du gain de terres agricoles sur l'ensemble du littoral de la mer des Wadden (Goeldner-Gianella, 2000), scientifiques et société civile vont progressivement faire front commun des marais littoraux et de l'estran.

Initiés par les ornithologues britanniques, structurant dès 1954 un réseau international à travers l'ONG *The International Waterfowl and Wetlands Research Bureau* (IWRB), les inventaires ornithologiques se multiplient à l'échelle européenne et dans la mer des Wadden en particulier. Présentés pour la première fois à la conférence internationale MAR en Camargue en 1962, ces inventaires permettent d'établir des comparaisons entre les espaces littoraux des Wadden et d'autres espaces littoraux européens ou africains (notamment nord-africains). Ils démontrent pour la première fois l'importance internationale du rôle joué par ce littoral comme site de nidification et d'alimentation pour les oiseaux côtiers. Partant de la consolidation de ce fait scientifique, un certain nombre d'activités entrent dans la ligne de mire des scientifiques : la poldérisation et le drainage des marais, la chasse, la pêche, les manœuvres militaires, la construction de digues de défense contre la mer, le développement du tourisme, le développement industriel... (Kabat *et al.*, 2012).

Deux évènements accélèrent d'ailleurs la conscience de la fragilité du milieu naturel. En 1965, des dizaines de milliers d'oiseaux trouvent la mort sur la côte hollandaise des Wadden, à cause de la pollution aux pesticides charriée par le Rhin, probablement jugée également responsable du déclin rapide de la population de phoques communs. En 1967, le naufrage du supertanker *Torrey Canyon* sur les côtes de la Cornouaille au Royaume-Uni alerte également les scientifiques sur les risques générés par le trafic maritime dans la mer des Wadden. Des scientifiques hollandais, allemands et danois constituent alors en 1965 un groupe de travail international (*l'International Wadden Sea Working Group*) qui sera opérationnel jusqu'en 1985. Centralisant des recherches en géomorphologie, en hydrographie et en écologie, le groupe produit onze rapports dont la synthèse est publiée en 1983 dans un ouvrage de référence sur la connaissance de l'écosystème de la mer des Wadden *The Ecology of the Wadden Sea* (voir Wolff, 1983). Leur travail de sensibilisation du public est également important ; citons le livre coordonné et publié en 1976 par Jan Abrahamse (voir Abrahamse, Joenje, Van Leeuwen-Seelt et Veenstra, 1976) (fig. 74), véritable outil de communication sur les valeurs écologiques de la mer des Wadden et les menaces auxquelles elle fait face au milieu des années 1970.

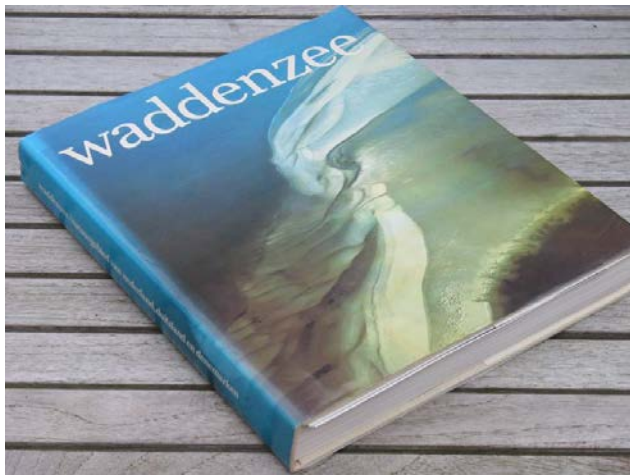


Fig. 74 : Waddenzee. Natuurgebied van Nederland, Duistland en Denemarken coordonné et publié en 1976 par Jan Abrahamse en néerlandais et en allemand (Source : <http://www.boekwinkeltjes.nl>).

En parallèle de la structuration de ce mouvement scientifique international, la société civile se mobilise à différentes échelles, et en premier lieu au Pays-Bas et en Allemagne. C'est un adolescent de 16 ans, Kees Wevers, qui prend l'initiative de créer aux Pays-Bas en 1965 la première association de protection de la mer des Wadden : la Société nationale pour la préservation de la mer des Wadden (*Landelijke Vereniging tot Behoud van de Waddenzee*). Son initiative s'inscrit en réaction à l'annonce d'un immense projet de poldérisation devant ancrer l'île d'Ameland au continent pour gagner des terres agricoles et suffisamment d'espace pour convertir la région en vaste zone de loisirs et de tourisme (Jensen, 2015). L'Association devient vite une ONG puissante faisant pression sur le gouvernement hollandais pour prendre des mesures de protection ; elle développe également une influence à l'échelle internationale, notamment auprès de l'Union internationale pour la conservation de la nature. En Allemagne, Gerd Oetken fonde, en 1962, la *Naturschutzgesellschaft Schutzstation Wattenmeer* (littéralement la société/station pour la protection de la nature dans la mer des Wadden) qui développe une action originale par la création de centres de visiteurs sur la côte et sur de nombreuses îles du Schleswig-Holstein (18 centres de visiteurs aujourd'hui). Leur force est de progressivement déployer une offre de visites guidées sur les vasières, grâce à leurs nombreux volontaires bénévoles.

Au Danemark, la conscientisation de la société civile est plus tardive. Comme aux Pays-Bas, il faut attendre l'émergence de grands projets de poldérisation qui vont être progressivement remis en cause. Si le grand projet de poldérisation agricole et touristique du *Vadehavsplanen* est critiqué en premier lieu par les biologistes, notamment par Horst Meeseburg dès la fin des années 1960 (Jensen, 2007), il faut finalement attendre « l'affaire » de Margrethe Kog pour qu'un réel conflit se structure autour du dilemme aménagement/protection. Une importante tempête touche la mer des Wadden le 2 janvier 1976 à l'origine de 50 millions de couronnes danoises de dégâts. Même si aucune perte humaine n'est à déplorer les populations locales sont émues et le gouvernement réagit en proposant la construction d'une nouvelle digue extérieure à Tønder (renouvelant finalement le projet développé par l'équipe de géographes sous la houlette de Børge Jacobsen dans les années 1950-60) alors qu'il n'était envisagé jusqu'alors qu'un renforcement des digues de 1861. La décision est finalement actée en 1977 par le Parlement danois en accord avec le gouvernement allemand pour coconstruire le projet. La consultation publique organisée lors de la mise en œuvre du projet voit l'émergence d'une opposition locale qui se structure à travers la création du *Wadden Sea Group* sur l'initiative du biologiste Svend Tougaard qui réunit la voix des scientifiques à celle des habitants et surtout celle des usagers de loisirs (chasseurs et pêcheurs sont également opposés au projet mais n'intègrent pas l'association). Malgré les 52 000 signatures recueillies par le *Wadden Sea Group* contre le projet de digue, le parlement entérine la construction qui débute en 1979 et s'achève en 1982 ; elle est inaugurée en grande pompe par la reine du Danemark Margrethe II et le président fédéral allemand Carl Carstens.

Finalement, les associations environnementales dont la plus importante le *Wadden Sea Group* ont réagi trop tard. Toutefois, le conflit de Margrethe Kog marque néanmoins un moment clé, celui de l'arrêt des poldérisations et du début d'une reconnaissance plus systématique de la valeur écologique de l'ensemble du littoral danois de la mer des Wadden. Ainsi, même si la nouvelle digue est construite, il est décidé en 1983 qu'une moitié du polder sera consacrée à de l'agriculture extensive par pâturage tandis que l'autre moitié sera renaturée avec création de plans d'eau pour compenser écologiquement la perte des habitats de vasières occasionnée par la poldérisation. Le système artificiel de lagunes est réalisé dès 1984.

De plus en plus conscient de l'importance des impacts de la poldérisation sur les milieux naturels dont dépendent les populations d'oiseau migrateurs, l'État danois accentue la surveillance scientifique des dynamiques écologiques qui les affectent ainsi que leur mise en protection. Le ministère de l'Environnement fait ainsi l'acquisition d'une partie de la péninsule de Skallingen auprès d'un particulier en 1979 pour diminuer la pression du pâturage et surtout pour stopper l'urbanisation touristique. Il achète ensuite en 1982 l'île de Langli, ce qui lui permet de créer une *Scientific Reference Area* sur le transect côtier allant de Skallingen à Langli par le Hobo Dyb. L'idée est de tester les effets d'une limitation du dérangement sur un site de nidification considéré ici comme exceptionnel, car il accueille notamment la plus grande colonie nicheuse d'huîtres-pie au monde. L'accès est seulement interdit dans un premier temps pendant la saison de la reproduction, puis passe à la saison entière de la chasse dans un second temps (fig. 75).

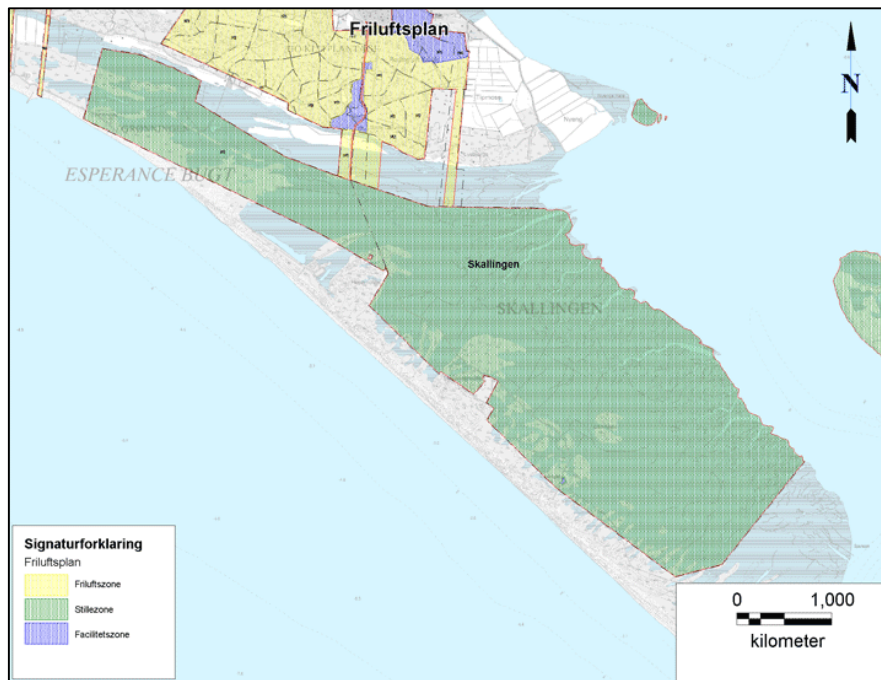


Fig. 75 : les zones de tranquillité (vert) de la Scientific Reference Area de Skallingen-Langli.

En parallèle, dès 1979, l'État crée ainsi la première réserve de chasse et de faune sauvage de la mer des Wadden (la *Vadehavet Game and Wildlife Reserve*), la plus grande du Danemark, essentiellement pour réguler et limiter la pression de la chasse sur les oiseaux migrateurs (fig. 76). Il s'agit là d'un processus d'extension spatiale à l'ensemble de la zone intertidale et des bancs de sable et de vase de la protection qui ne concernait que quelques îlots-sanctuaires ornithologiques jusque là épars. Le mode de protection change également puisque la légitimité d'intervention est déplacée des acteurs associatifs de la protection de l'environnement aux acteurs publics, notamment l'Agence chargée la protection de la nature (*Naturstyrelsen*) au ministère de l'Environnement et de l'alimentation (*miljø-og fødevareministeriet*). Néanmoins, l'ensemble de la réserve n'est pas interdit à la chasse, mais fait l'objet d'un zonage précis. Si les espaces les plus sensibles sont définitivement interdits à la chasse et parfois à l'accès public comme au large de Rømø et de Højer (et donc de Margrethe Kog), à Albuebugten à l'est de Fanø et sur les routes traversant les vasières, le reste de l'espace (fig. 76) reste ouvert à la chasse, mais selon des règles légèrement restreintes dont l'interdiction entre la période du 1^{er} mars au 15 septembre.

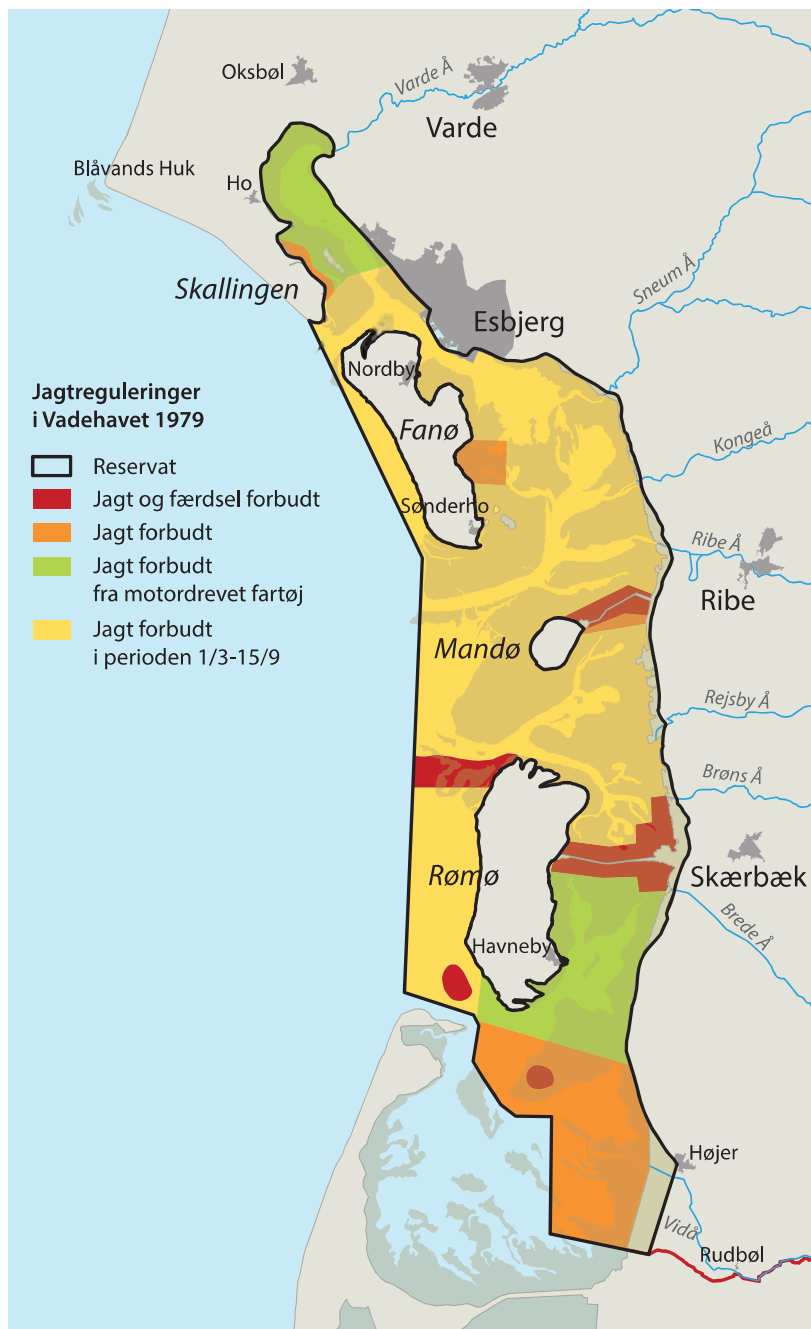


Fig. 76 : zonages de protection de la Réserve de faune sauvage créée en 1979.

En rouge, les zones où la chasse et l'accès du public sont interdits. En orange, les zones où la chasse est interdite. En vert, les zones où la chasse est interdite depuis les bateaux à moteur. En jaune, les zones où la chasse est interdite entre le 1^{er} mars et le 15 septembre (Laursen et Frikke, 2013).

Naissance de la coopération trilatérale et accélération de la mise en protection nationale et de la reconnaissance patrimoniale internationale (1980-2000)

Il faut reconnaître ici le rôle moteur et avant-gardiste joué par les Pays-Bas. La Société nationale pour la préservation de la mer des Wadden, créée en 1965, témoigne en réalité de l'émergence plus générale au sein de la société hollandaise d'un questionnement quant au devenir de la côte. Malgré les projets du gouvernement hollandais en faveur d'une poursuite d'opérations de poldérisation à grande échelle, le consensus social semble tellement inatteignable qu'une Commission gouvernementale est créée dès 1970 (la Commission Mazure du nom de son président) pour imaginer les meilleures options pour le futur de la côte hollandaise de la mer des Wadden. En 1974, la commission conclue qu'il n'est plus possible

de continuer les poldérisations et que le littoral devra être mis en protection sous la forme d'une réserve naturelle ou d'un parc national (Kabat *et al.*, 2012).

La même année, le gouvernement hollandais consulte la République fédérale allemande et le Danemark en vue d'une coopération trinationale pour la protection de la mer des Wadden. Ce premier rapprochement échoue, mais les trois pays se mettent d'accord sur la nécessité de s'en remettre aux scientifiques pour engager une protection internationale de la mer des Wadden. Le premier symposium international scientifique sur la mer des Wadden a ainsi lieu sur l'île de Schiermonnikoog aux Pays-Bas en novembre 1975 et conclue à la nécessité d'une gestion écologique collective au-delà des limites administratives et politiques nationales.

Cette analyse commune permet de continuer le processus désormais appuyé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le rapprochement s'enclenche par la première conférence intergouvernementale trilatérale en 1978 à La Haye et s'achève en 1982 par la signature entre les trois pays de la Déclaration conjointe sur la protection de la mer des Wadden (*Joint Declaration on the Protection of the Wadden Sea*) qui entérine l'intention de coordonner les activités de gestion et les mesures de protection à l'échelle trinationale (Fig.76). Cette déclaration est un moment clé car elle acte une nouvelle philosophie du devenir de la mer des Wadden sur plusieurs plans : une limitation des opérations de poldérisation aussi liée à une maîtrise progressive du sentiment de peur par rapport aux risques de submersion marine, une importance accrue donnée à la protection des écosystèmes marins dans un contexte de crise environnementale globale, une priorité donnée au tourisme comme ressource économique territoriale pour l'ensemble de la région... Cette nouvelle coopération s'appuie à partir de 1987 sur un Secrétariat commun, soit le Common Wadden Sea Secretariat, qui est installé à Wilhemshaven.

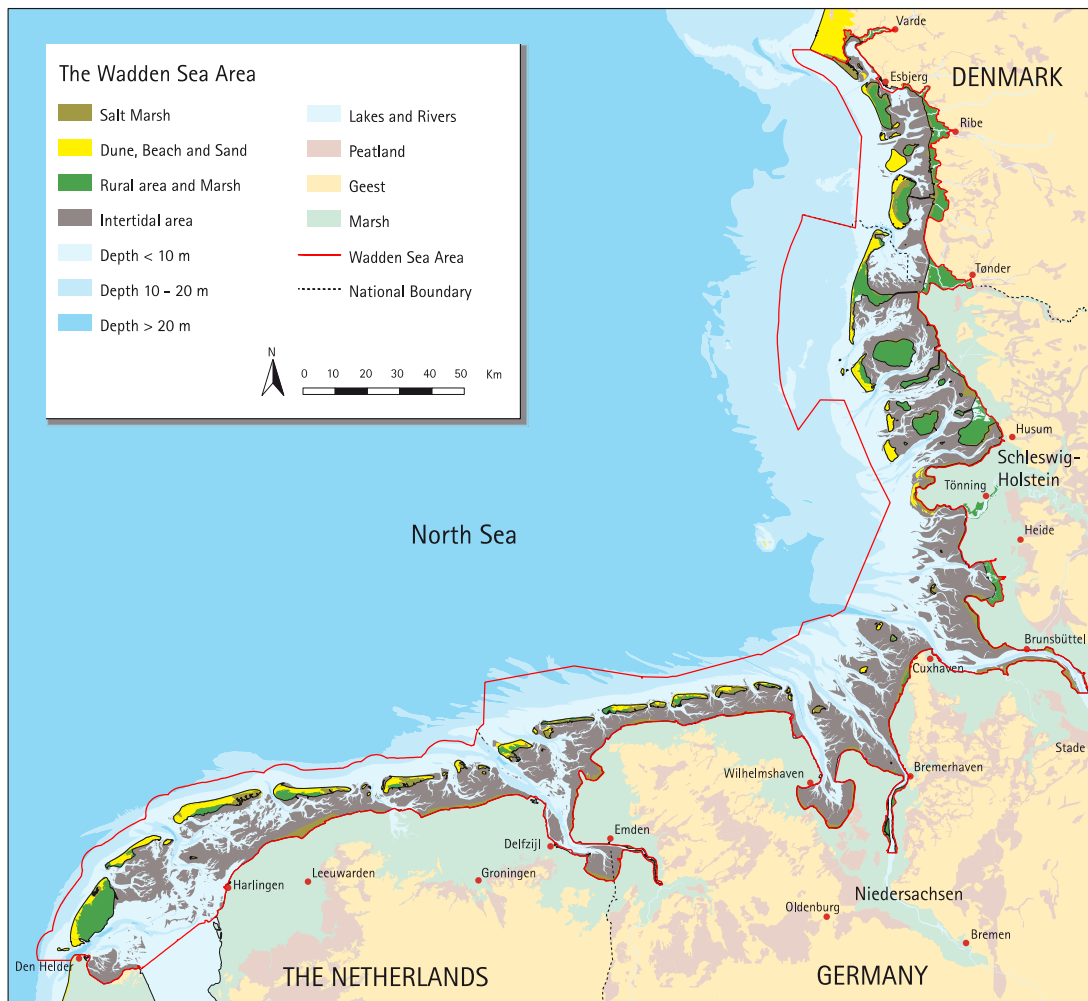


Fig. 77 : périmètre de la coopération trilatérale de la mer des Wadden : la Wadden Sea Area.

Au-delà de l'intérêt évident de protéger de manière conjointe et trilatérale l'ensemble du littoral de la mer des Wadden, cette coopération a des effets dans l'accélération de la mise en protection à deux échelles. A l'échelle nationale, les territoires pionniers en matière de protection tirent l'ensemble du littoral vers une meilleure protection selon les dispositifs réglementaires à disposition des autorités administratives, car les contextes réglementaires sont bien différents entre les trois pays. A l'échelle internationale, cette coopération va également dans le sens d'une accentuation de la reconnaissance patrimoniale sur la scène mondiale.

Ainsi, à l'échelle des trois pays, les Pays-Bas montrent la voie. En 1980, le gouvernement hollandais entérine les conclusions de la Commission Mazure et formule une politique publique spécifique à la mer des Wadden, le *Wadden Sea Planning Decision* qui prévoit la protection, la préservation et la restauration écologique, dans les cas où celle-ci est nécessaire, ainsi celles de la mer des Wadden comme « espace de nature » (« *de bescherming, het behoud en waar nodig het herstel van de Waddenzee als natuurgebied* ») (Kabat et al., 2012). Dès 1981, la majeure partie de la mer des Wadden hollandaise est mise en protection au titre de réserves naturelles nationales. L'Allemagne suit la direction impulsée aux Pays-Bas en créant un Parc national sur la côte du Schleswig-Holstein (*Nationalpark Schleswig-holsteinische Wattenmeer*) en 1985 (le plus vaste d'Allemagne), puis sur la côte de Basse-Saxe

en 1986 (*Nationalpark Niedersächsisches Wattenmeer*) dont restent néanmoins exclus les grands estuaires de la Weser et de l'Elbe et la majorité des îles. Dans la foulée, le Parlement d'Hambourg décide en 1990 la création du Parc national de la mer des Wadden à Hambourg (*Nationalpark Hamburgisches Wattenmeer*). Sa superficie est limitée même s'il a été étendu récemment à 13 750 ha.

Au Danemark, la réserve de chasse et de faune sauvage créée en 1979 est transformée en Réserve de nature et de faune sauvage en 1982 (*Vadehavet Nature and Wildlife Reserve*). Cette décision est liée à la mise en protection généralisée à l'échelle des deux autres pays, même si le conflit entre protecteurs de la nature et aménageurs de polders (notamment à Margrethe Koog) joue un rôle tout aussi important. Le périmètre de la nouvelle réserve est élargi spatialement vers le large et vers le nord jusqu'à la pointe de Blåvands Huk incluant la *Scientific Reference Area* de Skallingen. La réglementation est également revue et s'étend désormais à d'autres types de ressources, comme la pêche ou les fonds marins, pour lesquels les méthodes d'exploitation font l'objet d'une régulation.

Le nouveau régime de protection est renforcé par l'État afin de créer un « sanctuaire » pour la reproduction et le repos des oiseaux migrateurs contre la chasse à la sauvagine. La liste des zones où la chasse et l'accès public sont strictement interdits s'allonge, notamment avec les bancs de vase et de sable de Trinden et de Kjeld Sand au sud de Fanø dans le Knude Dyb. La circulation est également interdite entre le 15 septembre et le 16 juillet dans le chenal de Hobo entre l'île de Langli et à la péninsule de Skallingen, dans la *Scientific Reference Area*. La chasse devient donc un objet de négociation sociale tout au long des années 1980. Via le *Wadden Sea Group*, qui permet de réunir l'ensemble des usagers danois de la mer des Wadden, chasseurs et *birdwatchers* trouvent une proposition commune de régulation de la chasse dès 1990. Malgré cette initiative de la société civile, la conférence trilatérale intergouvernementale qui a lieu à Esbjerg en 1991 entérine la décision de l'éradication totale de la chasse aux oiseaux migrateurs dans les espaces protégés de la mer des Wadden. Dès 1992, la Réserve définit une ligne de partage entre une zone intérieure située, entre le continent et les îles barrières, où la chasse sera interdite aux bateaux à moteurs et une zone maritime extérieure (à partir du chenal de Juvre) où la chasse continuera à être autorisée. La pression de la coopération trilatérale s'amplifie demandant notamment au Danemark d'interdire totalement la chasse aux oiseaux d'eau dans l'ensemble du territoire de la réserve à partir du 1^{er} mars 1998.

La révision du *Nature Conservation Act* danois en 1998 constitue certainement une mise à niveau des standards de réglementation qui sont clairement plus élevés notamment dans les trois parcs nationaux allemands. La nouvelle réglementation vient particulièrement encadrer davantage la chasse et la circulation dans la Réserve de nature et de faune sauvage. Néanmoins, suite à de nombreuses manifestations des chasseurs, le ministre de l'Environnement entérine finalement un *statu quo* en 1998, en vue d'une limitation de la chasse moins restrictive, mais conservant des acquis fondamentaux : la chasse est abandonnée entre les îles et le continent et sur l'ensemble des terrains publics acquis par l'État sur les îles de Fanø et de Rømø et sur la presqu'île de Skallingen (fig. 78). La réglementation de la Réserve est à nouveau revue en 2007, notamment pour l'adapter aux directives européennes concernant oiseaux et habitats.

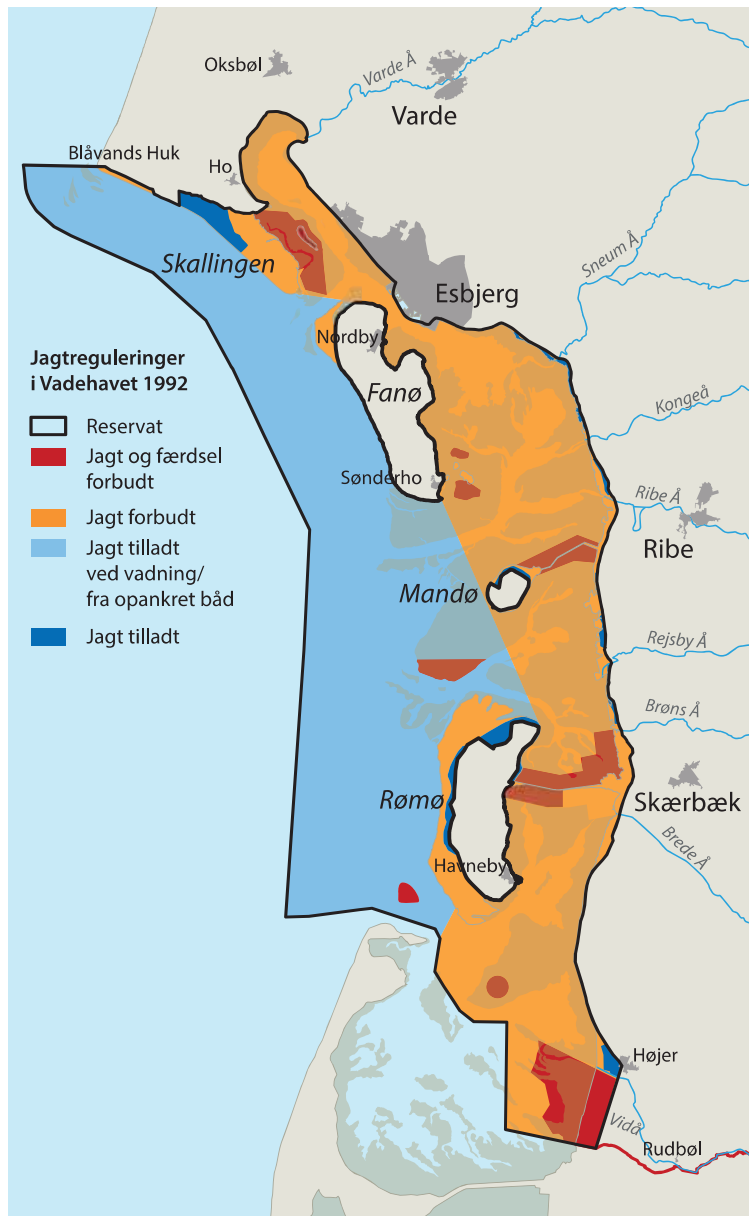


Fig. 78 : zonages de protection de la Réserve de nature et de faune sauvage en 1992 incluant les modifications légales de 1998.

En rouge, les zones où la chasse et l'accès du public sont interdits. En orange, les zones où la chasse est interdite. En bleu clair, les zones où la chasse sont autorisées seulement à pied ou depuis des bateaux à moteur au mouillage. En bleu foncé, les zones où la chasse sont autorisées (Laursen et Frikke, 2013).

À l'échelle internationale, la troisième conférence gouvernementale trilatérale de Copenhague en 1982 acte justement de la nécessité d'accélérer la mise en œuvre d'outils de protection et de reconnaissance internationale comme la Convention de Ramsar ou la directive européenne Oiseaux. L'Allemagne est alors le seul pays à avoir pu inscrire trois « morceaux » de la mer des Wadden au titre de la Convention de Ramsar en 1976 (Elbe-Weser-Dreieck sur 38 460 ha, Jadebusen et Westliche Wesermündung sur 49 490 ha, Ostfriesisches Wattenmeer et Doilant sur 121 620 ha). Elle enclenche finalement l'inscription du littoral hollandais au titre de cette convention en 1984 et celle du littoral danois en 1987 sur 151 080 ha. Le tout jeune Parc national de la mer des Wadden à Hambourg est également inscrit au titre de la Convention dès sa création (1990), pour un total de 11 700 ha, tout comme la mer des Wadden du Schleswig-Holstein en 1991, significativement étendue à 454 988 hectares, créant là de loin la plus vaste zone Ramsar de toute l'Allemagne.

D'une manière identique, la mer des Wadden devient Réserve de biosphère de l'UNESCO aux Pays-Bas en 1986, incluant 260 000 ha dont 120 000 de zone « cœur ». En 1990, une Réserve

de biosphère de l'UNESCO voit le jour sur la côte du Schleswig-Holstein et intègre spécifiquement les *Hallig* ou *Halligen*, soit les îles sans digues protectrices contre la mer. À partir de 2004, les Pays-Bas étendent le dispositif de protection à 443 100 ha dont 157 000 ha de zone « cœur » et 284 000 ha servent de zone « tampon ». En 1992, c'est cette fois-ci le Parc national de la mer des Wadden d'Hambourg qui devient Réserve de biosphère avec 11 700 ha dont 10 500 ha de zone cœur et 1 200 hectares de zone tampon. Le Parc national de la mer des Wadden de Basse-Saxe emboîte le pas avec 240 000 ha dont 130 000 ha de zone cœur et 108 000 ha de zone tampon. Ce processus cependant ne touche pas le Danemark.

Si la directive européenne Oiseaux est adoptée en 1979, le Danemark se lance dans une identification préliminaire des zones concernées dès 1983. Dès lors, neuf zones sont identifiées au titre des Zones de protection spéciale (ZPS). En 1992, la directive européenne habitats est adoptée et un nouveau zonage est établi à ce titre. A partir des années 2000, des contrats sont mis en place notamment sur la gestion des oiseaux migrateurs. Aujourd'hui, la mer des Wadden est l'une des plus grandes zones Natura 2000 du Danemark.

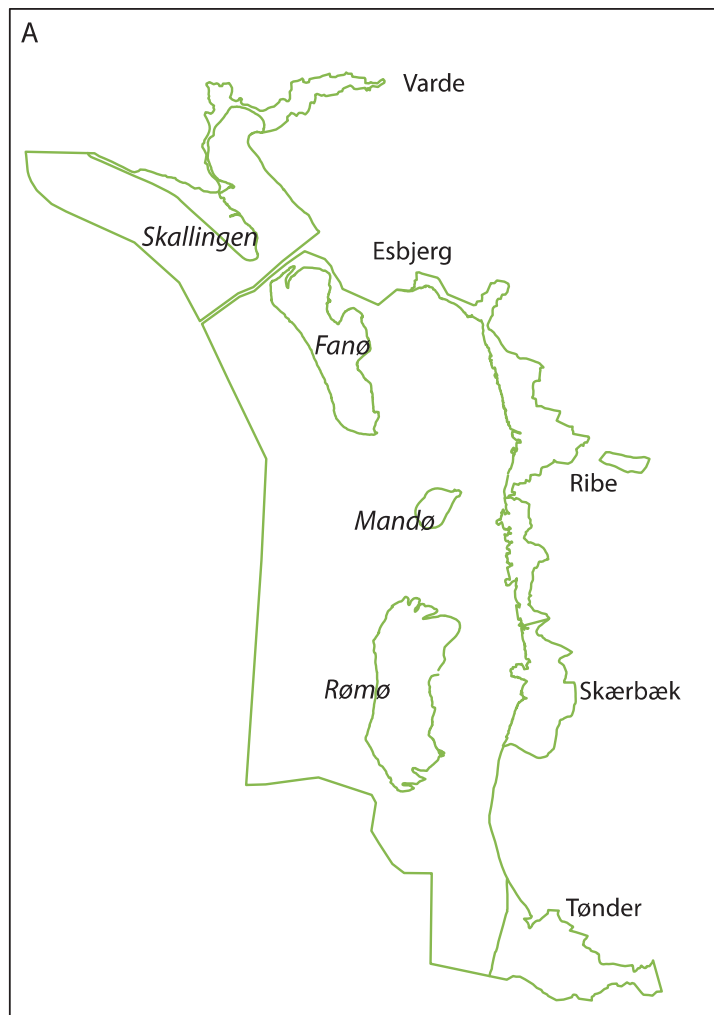


Fig. 79 : zones de protection spéciales (ZPS) établies au titre de la directive européenne Oiseaux en 1983.

(Source : Laursen et Frikke, 2013).

Accélération de la protection nationale et de la reconnaissance internationale (2000 à aujourd'hui) : du Parc national à l'UNESCO

L'amélioration de la protection de la mer des Wadden au Danemark dès les années 1990 se

heurté à l'inexistence d'une législation sur les parcs nationaux, contrairement à l'Allemagne et au Pays-Bas. La Loi 131 sur la création des parcs nationaux entre en application en 2006, donc très récemment, et mène à la fondation d'un premier Parc national à Thy en 2008. Candidate depuis le départ, la mer des Wadden devient officiellement un Parc national le 16 octobre 2010. Le périmètre est d'emblée vaste et couvre un territoire plus large que celui de la réserve puisqu'il inclut la vallée de Varde au nord, les marais de Ribe et de Tønder, et surtout les trois îles. Ses 1 466 kilomètres² en font, pour le moment, le plus grand Parc national danois. Ses limites se calquent à peu près (à 97 %) sur le zonage de protection internationale retenu au titre des deux directives européennes Natura 2000.



Fig. 80 : périmètre du Parc national danois de la mer des Wadden créé en 2010.

(Source : Laursen et Frikke, 2013).

En parallèle, la coopération trilatérale tire l'ensemble de ses partenaires vers une demande de reconnaissance de la mer des Wadden au titre du Patrimoine mondial. L'année 1991 est une date clé : la 6^{ème} conférence intergouvernementale trilatérale tenue à Esbjerg est l'occasion de reconnaître que l'ensemble de la mer des Wadden gagnerait à être inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO. Il est donc

décidé d'engager une proposition conjointe pour demander sa nomination. Une première étude de faisabilité est lancée en 1991 sous la responsabilité du biologiste britannique Peter Burbridge (Kraus, 2006). Le processus échoue dans un premier temps, les conclusions des experts estimant le contexte de la protection pas suffisamment convaincant. En 1997, la 8^{ème} conférence trilatérale intergouvernementale est l'occasion de discuter explicitement la possibilité pour la mer des Wadden d'intégrer la liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO. Le consensus est loin d'être évident. Les différents acteurs économiques craignant classiquement les nouvelles contraintes que feraient peser la Convention sur le développement et les communautés locales craignant elles de perdre en autonomie de décision. Le processus est néanmoins lancé dans les trois pays, mais échoue au Danemark car les populations locales restent réticentes car elles sont déjà engagées dans un processus de concertation en vue de la création du Parc national. Les Pays-Bas et l'Allemagne déposent néanmoins la candidature à l'exception de la partie danoise, souhaitant profiter de l'engouement grandissant au sein des partenaires locaux, et les parties hollandaise et allemande sont finalement inscrites en 2009 sur la liste du Patrimoine mondial au titre des biens naturels de l'humanité, selon les critères VIII, IX et X (Fig.81).

Critère (viii) : La mer des Wadden est un littoral de dépôt à l'échelle et à la diversité sans égales. Elle a la particularité d'être presque entièrement constituée d'un système de vasières et de barres avec peu d'influences fluviales ; c'est un exemple exceptionnel du développement à grande échelle d'un littoral à barres de sable très complexe sous climat tempéré dans des conditions d'élévation du niveau des mers. Les processus naturels extrêmement dynamiques sont ininterrompus dans la vaste majorité du bien et créent toute une diversité d'îles-barrières différentes, de chenaux, d'étendues de terre, de rigoles, de marais salés et autres caractéristiques côtières et sédimentaires.

Critère (ix) : La mer des Wadden comprend certains des derniers écosystèmes intertidaux naturels à grande échelle où les processus naturels se poursuivent de manière quasi non perturbée. Ses caractéristiques géologiques et géomorphologiques sont intimement mêlées aux processus biophysiques et fournissent une référence précieuse sur l'adaptation dynamique permanente de milieux côtiers aux changements climatiques. On trouve une multitude de zones de transition entre la terre, la mer et l'eau douce qui expliquent la richesse en espèces de ce bien. La productivité de la biomasse de la mer des Wadden est une des plus élevées du monde, ce qui est largement démontré par le nombre de poissons, de coquillages et d'oiseaux qu'abrite le bien. Le bien est un site clé pour les oiseaux migrateurs, et ses écosystèmes entretiennent des populations de faune sauvage bien au-delà de ses limites.

Critère (x) : Les zones humides côtières ne sont pas toujours les sites les plus riches du point de vue de la diversité de la faune, mais ce n'est pas le cas pour la mer des Wadden. Les marais salés hébergent environ 2300 espèces de la flore et de la faune et les zones marines et saumâtres 2700 espèces de plus ainsi que 30 espèces d'oiseaux reproducteurs. L'indicateur le plus clair de l'importance du bien est l'appui qu'il fournit aux oiseaux migrateurs en tant que zone de repos, de mue et d'hivernage. Jusqu'à 6,1 millions d'oiseaux peuvent être présents en même temps et la région voit passer en moyenne 10 à 12 millions d'oiseaux chaque année. La disponibilité des aliments et le faible niveau de perturbation sont des facteurs essentiels qui contribuent au rôle clé du bien pour la survie des espèces migratrices. Le bien est une étape essentielle pour le fonctionnement des voies de migration de l'Atlantique Est et d'Afrique-Eurasie. La biodiversité, à l'échelle mondiale, dépend de la mer des Wadden.

Fig. 81 : critères retenus pour l'inscription de la mer des Wadden sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO

(Sources : whc.UNESCO.org).

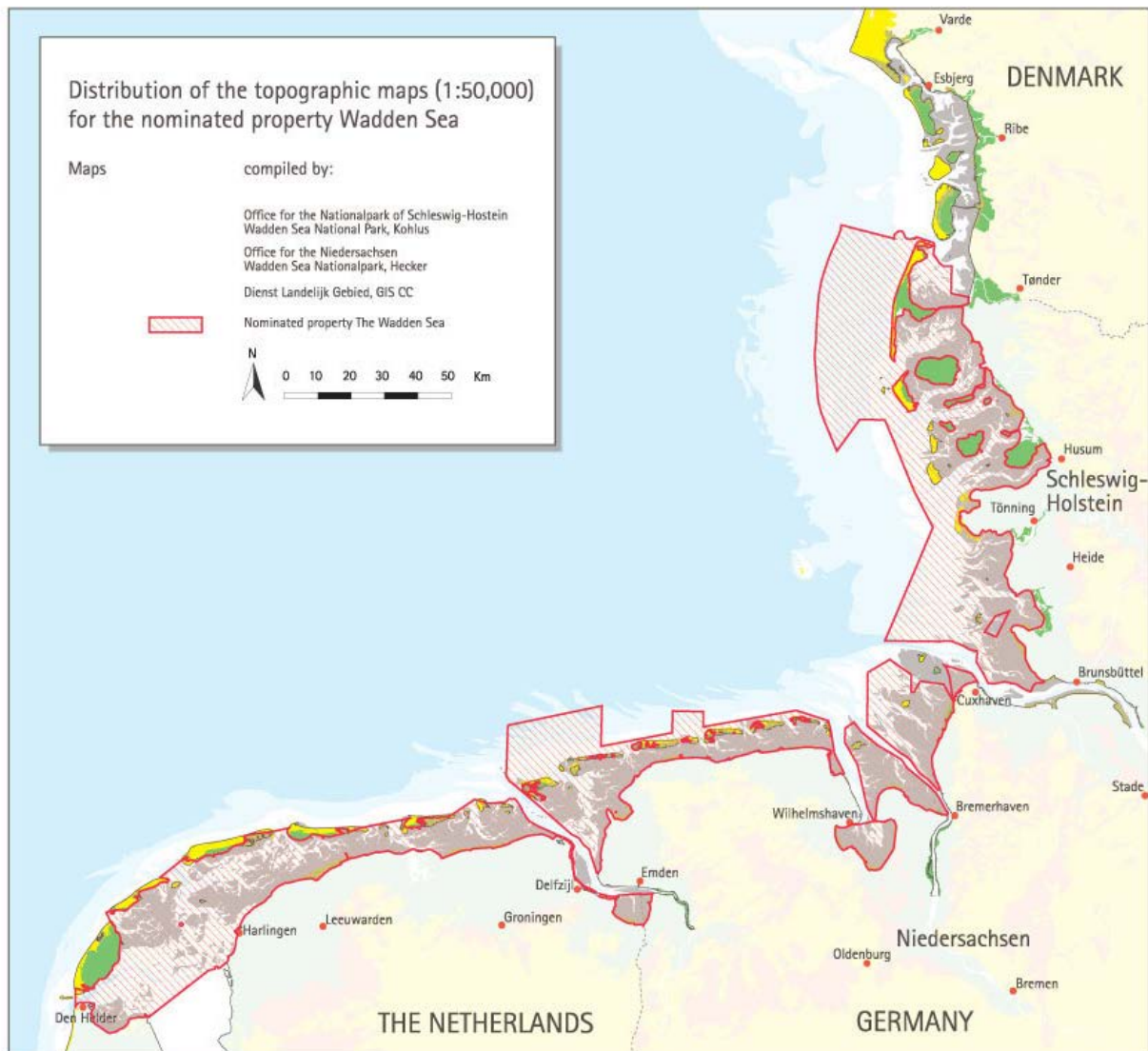


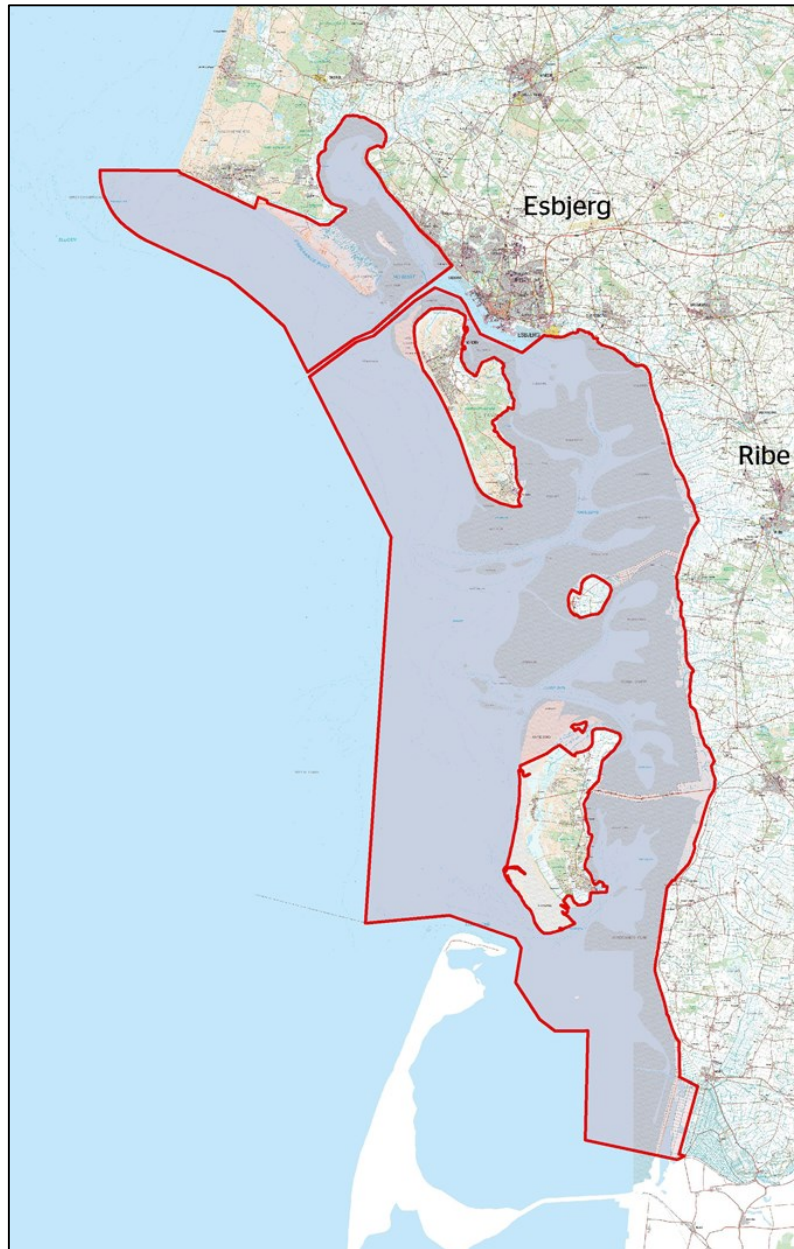
Fig. 82 : périmètre du site du Patrimoine mondial en 2009
(Sources : whc.UNESCO.org).

Si l'évaluation de l'UICN estime que la taille du bien, qui représente 66 % de l'intégralité de la mer des Wadden, est suffisante, elle recommande néanmoins très explicitement la nécessité pour le Danemark de proposer une demande d'extension du bien. Une fois le Parc national institué en 2010, le ministre danois de l'Environnement lance dès 2012 une nouvelle concertation publique auprès de la population et des autorités locales si bien qu'en janvier 2013 la demande d'inscription de la partie danoise de la mer des Wadden est officiellement réalisée. Le périmètre danois est néanmoins discuté et âprement négocié car les critères de reconnaissance du bien naturel impliquent de retirer du territoire du Parc national les îles habitées et une grande partie des plages dans la mesure où celles-ci font l'objet d'une forte fréquentation automobile (fig. 83).



Fig. 83 : fréquentation automobile des plages sur l'île de Fanø.

En 2014, le périmètre du site UNESCO est enfin étendu à la partie danoise (fig.83), s'appuyant finalement sur l'ensemble des espaces protégés, créés depuis les années 1980 dans les trois pays (fig. 84).



*Fig. 84 : périmètre du Patrimoine mondial de l'UNESCO
en mer des Wadden danoise.
(Source: Laursen et Frikke, 2013).*

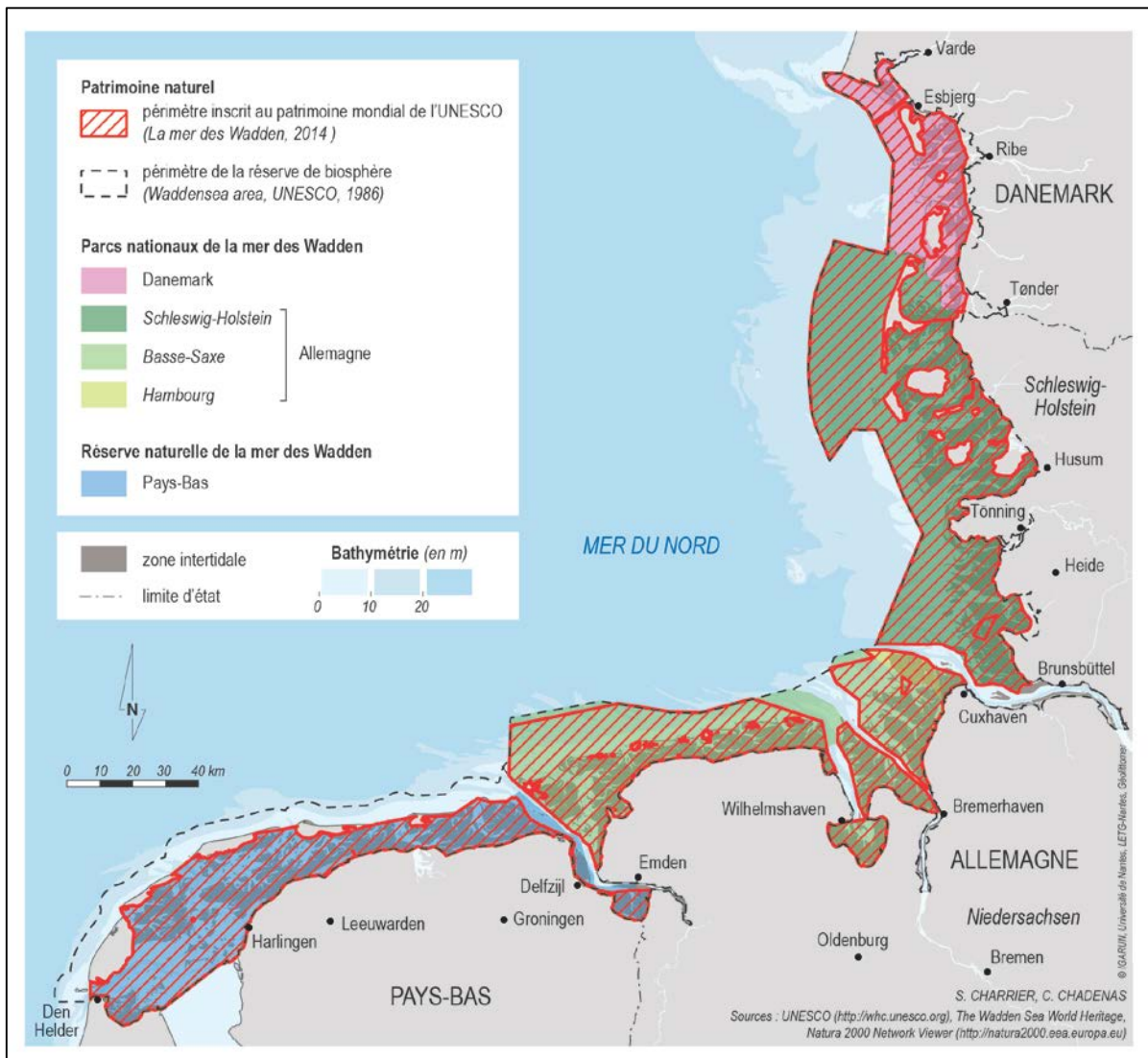


Fig. 85 : le périmètre du site du Patrimoine mondial appuyé sur un réseau d'espaces protégés à l'échelle de la coopération trilatérale Pays-Allemagne-Danemark.

Pour renforcer la cohérence de la gestion de l'ensemble de la mer des Wadden, la 12^{ème} conférence trilatérale ingouvernementale à Tønder acte dans la *Tønder Ministerial Council Declaration* de la nécessité de réunir l'ensemble des treize sites inscrits dans la Convention de Ramsar en un seul site unique transfrontalier. Le site transfrontalier est officiellement créé en 2015. Il est inscrit sur la liste des sites transfrontaliers de la convention (qui n'en regroupe qu'une vingtaine), ce qui en fait le site transfrontalier de zones humides d'importance internationale le plus vaste du monde.

La mise en patrimoine et en tourisme dans la partie danoise de la mer des Wadden peut également être synthétisée dans la frise chronologique (fig.85) qui justifie et explique la périodisation proposée ici.

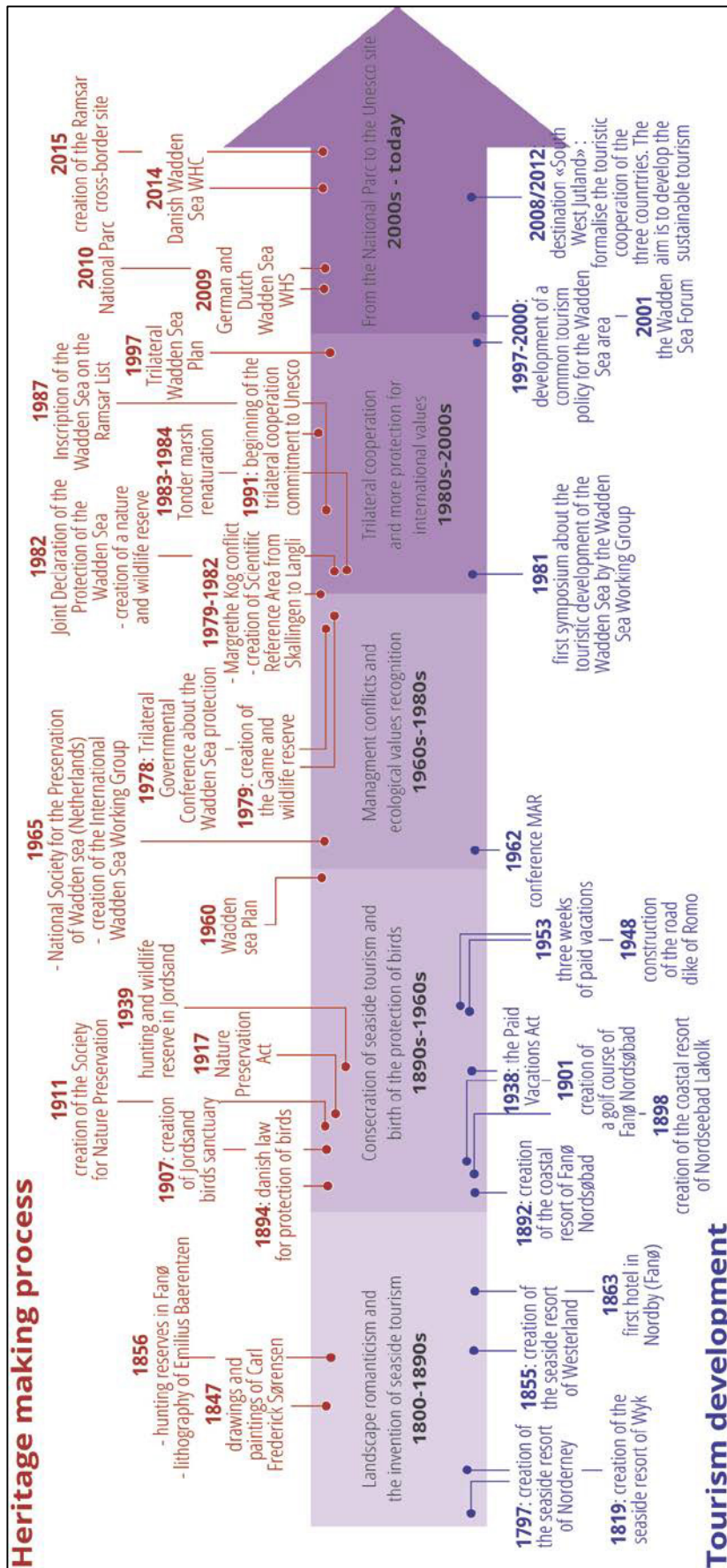


Fig. 86 : frise chronologique des étapes de la mise en tourisme et en patrimoine de la mer des Wadden au Danemark.

Le processus de patrimonialisation en mer des Wadden illustre finalement quatre phénomènes importants :

1. la mise en tourisme est concomitante avec la mise en protection : les ornithologues ont été largement recrutés dans les populations extérieures à la région, et les premiers sanctuaires dédiés aux oiseaux ont été institués à proximité immédiate des principales stations balnéaires ;
2. la mise en protection est accélérée, à l'échelle locale, à l'occasion des débats sur les grands projets d'aménagement qui cristallisent alors des visions antagonistes de l'avenir du territoire ;
3. l'échelle de la coopération internationale joue clairement en faveur d'une accélération du processus de mise en protection ;
4. la patrimonialisation montre une focalisation sur les éléments du patrimoine naturel largement au détriment du patrimoine culturel. Il faut sans doute voir ici le rôle important joué par les biologistes et écologues, dès les années 1960, qui vont asseoir les connaissances des écosystèmes et justifier la majeure partie des mises en protection et des reconnaissances internationales de la valeur patrimoniale de la mer des Wadden. Si des travaux scientifiques existent sur la dimension culturelle et historique des paysages des Wadden (Vollmer *et al.*, 2001), leur apport au processus est beaucoup plus tardif. Même si l'International Council on monuments and sites (ICOMOS) fait remarquer à l'UICN et aux États-parties, pendant le processus d'évaluation de la candidature à l'UNESCO, que la valeur du paysage culturel est importante, cet argument ne sera pas retenu dans la décision finale. Cette décision de ne prioriser que les critères naturels s'explique à la fois par la volonté de ne pas engobler un périmètre jugé alors trop vaste, notamment en direction du continent, et par l'évidence d'un corpus de savoirs scientifiques écologiques indiscutable.

4.1.2. Valorisation et marketing territorial et touristique des patrimoines

Le site de la mer de Wadden dispose de 10 000 km² de côtes et la coopération trilatérale (Allemagne, Pays-Bas, Danemark). Il a permis la réalisation de huit centres de visiteurs, répartis le long du littoral. L'Allemagne a été pionnière, soit dès les années 1960, pour leur implantation. Il en existe aujourd'hui dix-huit sur les îles du Schleswig-Holstein.

L'objectif des trois pays est de mettre en place une marque pour l'ensemble du territoire de la mer de Wadden. L'essence de la marque peut être résumée ainsi :

« Brand essence : One unique destination. One global territory. One Wadden Sea to protect and share with the world. One Wadden Sea, One Global Heritage.

— A wealth of biodiversity.

— A landscape of unique natural dynamics.

An unforgettable experience for all. » (Document UNESCO State of Conservation Report «The Wadden Sea (N1314)» November 2016 - ANNEX 6 <http://whc.UNESCO.org/document/155129>)

La justification de la création de la marque territoire est la suivante :

« This brand paper was created to help you embrace, communicate and implement the Wadden Sea World Heritage brand. We believe that when you use these standards, the Wadden Sea World Heritage brand becomes stronger.

We are all proud to be a part of this great natural heritage site. These branding standards will help us to communicate the benefits of the Wadden Sea World Heritage consistently and accurately. The Wadden Sea World Heritage brand aims to increase the attractiveness of the whole place – regardless of the country or region. With your help, we can achieve the awareness, recognition and loyalty needed to become the Wadden Sea World Heritage destination. » (Ibid.).



Fig. 87: Marque territoriale de la Mer de Wadden commune aux trois pays.
(Source : <http://www.waddensea-secretariat.org>).

Au Danemark, il existe une structure partenariale, créée en 2006, le *Vadehavets formidlerforum* (ou *Wadden Sea interpreter forum*) regroupant un forum des institutions culturelles, musées et centres d'interprétation de la région. Avec quinze structures subventionnées par l'État, leurs actions se tournent essentiellement vers l'éducation à l'environnement des jeunes publics, les visites guidées et des activités de pleine nature. L'objectif est d'intégrer une communication à l'échelle tripartite sur un modèle transnational, développé en Allemagne, reprenant les directives de la marque territoriale Mer de Wadden incluant de nombreuses initiatives locales. Parmi les outils proposés aux centres de visiteurs, il est possible de trouver : des kits d'animations, des guides pour classes de découvertes (fig. 87) destinés aux enseignants (*Teaching Kit, Sustainable Tourism in the Wadden Sea* et *Guide for Sustainable Class Trips*)... Ce matériel reprend la stratégie de développement touristique durable du site Patrimoine mondial : les thématiques du changement climatique et de la protection côtière, les oiseaux migrateurs, des films, des posters en plusieurs langues sur la faune et la flore des Wadden.

L'ensemble de cette démarche a été mise en place en 2014 par PROWAD project⁷, grâce à plusieurs fonds dont le WWF et Bingo Lottery.

⁷ The PROWAD project has identified opportunities and perspectives for sustainable socio-economic development in the Dutch-German-Danish Wadden Sea region from the designation of the Wadden Sea as UNESCO World Heritage Site

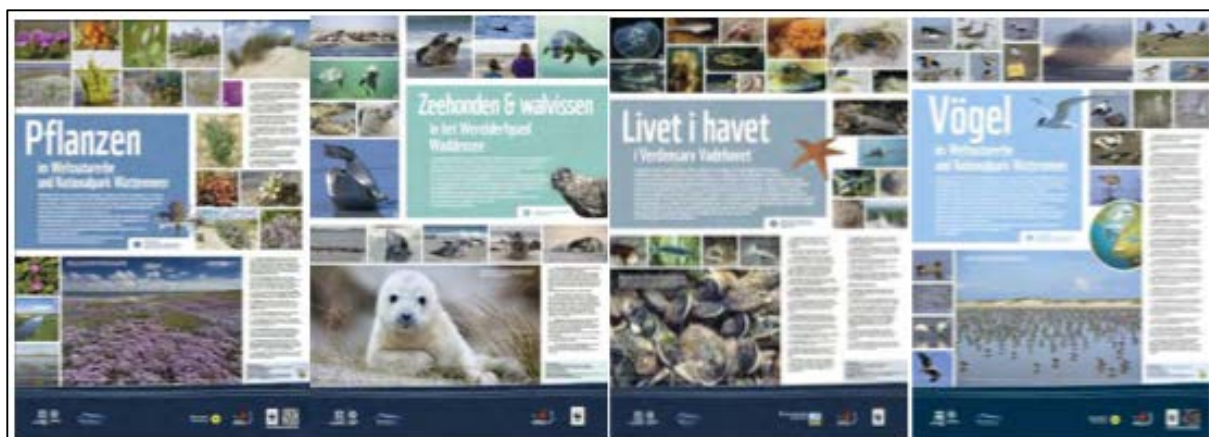


Fig. 88 : Brochures d'information sur la Mer de Wadden publiées en plusieurs langues.
 (Source : UNESCO, State of Conservation Report «The Wadden Sea (N1314)»).

Les activités du centre de visiteurs à Ribe de l'architecte Dorte Mandrup sont calibrées afin de présenter à la fois une expérience lors de sorties de terrain, tels les tours et explorations sur la plage et une expérience en salle, avec la possibilité de louer l'espace conférence. La page web (fig. 88) explicite sur sa page d'accueil « l'entrée dans le patrimoine mondial de l'UNESCO ».



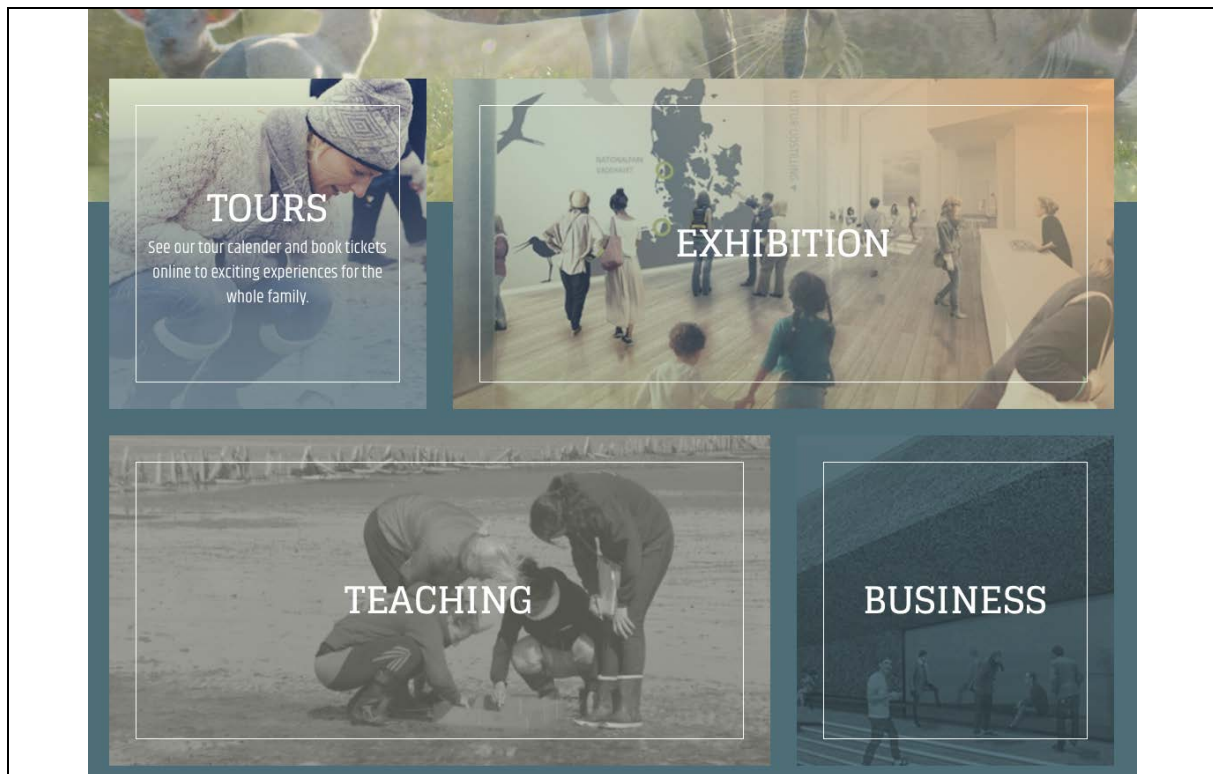


Fig. 89 : Images issues du site web danois de la Mer de Wadden.
(Source : <http://www.vadehavscentret.dk>).

Les centres d'information touristique classiques reprennent en partie cette marque territoriale à travers l'outil pédagogique *MyWaddenSea*. Le site web d'information touristique d'Esbjerg présente les activités urbaines expérientielles, les lieux et les spectacles. La Mer de Wadden est présentée par son littoral balnéaire et comme lieu du PM (*seal safari, see birg experience, fish...*). L'iconographie reprend les éléments du patrimoine naturel : littoral, dunes plantées, plages, animaux marins, pêche à pieds, exposition sur les oiseaux migrateurs, intérieur du centre des visiteurs épuré.

Le point commun à cet ensemble de centres pour les visiteurs est d'accorder une place importante à la compréhension des écosystèmes, des valeurs patrimoniales et des paysages locaux tout en l'intégrant dans une charte de communication commune aux trois pays.

4.2. Système d'acteurs et pratiques de protection/gestion du site

4.2.1. Type de protection et de gestion

Au Danemark, le cadre réglementaire de la protection du site est fixé à la fois par :

- la réserve de nature et de faune sauvage (dans le cadre du *Nature Preservation Act*) depuis 1979 et révisée à plusieurs reprises ;
- le Parc national et la *National Park Law* danoise depuis 2010 ;
- Natura 2000 en application des directives européennes oiseaux et habitats depuis les années 1980.

Si les inventaires des espèces et des habitats devant être conservés sont fixés dans le cadre du zonage Natura 2000 (ZPS et ZSC), la réserve réglemente quant à elle le zonage des usages (dont l'accès public) de l'ensemble de la mer des Wadden, hors espaces insulaires. Finalement,

le statut de parc national n'apporte pas de protection légale supplémentaire, car la loi danoise propose un modèle original de protection, très différent du modèle allemand qui reste un outil réglementaire de protection et plus proche du modèle du parc naturel régional français. Le Danemark a conservé le vocable classique de parc national avant tout pour inscrire sa philosophie de protection dans un désir de reconnaissance des paysages danois exceptionnels, et reconnus comme patrimoniaux à l'échelle internationale, dans l'imaginaire national.

« A Danish national park holds some of Denmark's most unique and valuable nature areas and landscapes. These are areas of importance to the Danes, but they are also given and will receive international attention and significance. National parks also include areas which have already been nominated as international nature protection areas (NATURA 2000 areas). The aim is for Danish national parks to display the most important types of nature in Denmark. The forests and the open countryside with cultivated fields, grazing and hedgerows will be included together with small villages and urban communities. A national park may cover both land and sea » (danmarksnationalparker.dk).

Si le modèle danois du parc national est un outil identitaire, il peut englober assez logiquement des espaces de nature qui sont habités et restent libres d'accès pour tous. C'est d'ailleurs une préoccupation historique pour la liberté d'accès aux espaces naturels, comme pour le littoral.

« The Danish national parks are not museums. People live, work and stay in the Danish national parks. Parts of the national parks are privately owned. (...) Anyone can move around a national park free of charge. However, there may be guided tours for which you must pay. The same rules and laws apply inside the national parks as apply outside the national parks. It will not always be clear where a national park starts or ends; there are no fences around the Danish national parks » (danmarksnationalparker.dk).

La Loi sur les parcs nationaux est finalement créée dans un contexte où le législateur considère le système réglementaire danois de protection de la nature suffisamment développé pour ne pas créer une couche supplémentaire de protection. Le législateur souhaitant ainsi éviter les conflits locaux dans leur mise en œuvre, contrairement à la situation allemande dans les années 1980. Le parc national ne se définit pas comme un outil réglementaire, mais comme un espace de projet de territoire où les rôles de l'État et celui l'Agence de la nature *Naturstyrelsen* sont largement décentralisés.

« One of the major difference from the german national parks, this national park is not an authority, it do not set rules, do not cause restrictions, or anything, the national park is on top of our national legislation, and only dealing with the principle of the volunteering actions, so that's very different from the german national parks, which are authorities, they can make rules, to do this or this, they have also the task to look after these rules are actively followed. So that's very different. And I don't know what is best. Of course, our system is a little bit more fluffy because there are so many layers but on the other hand we have a national park which is born with and by the local people. Which is very different from the german national parks, where there were very big discussions and even fights in the streets almost. These national parks came up 25 years ago, a little bit more than 25 years ago, so that was a real crisis, and then after, 15 or 20 years ago they started to be accepted, it takes time you know... ».

John Frikke, Chargé de mission au Parc national de la mer des Wadden, le 21 juillet 2016.

Plus précisément, la législation sur les Parcs nationaux fixe également de manière séparée une série d'instructions pour chacun des parcs nationaux lors de leur création.

Dans cette philosophie, le Parc national de la mer des Wadden est surtout un espace de négociation et de portage de projets s'inscrivant dans le maintien de relations durables société-nature.

« The national park is used, protected and developed in sustainable interaction between nature and human. National park initiatives will always be implemented in dialogue and cooperation with involved landowners and authorities and in accordance with the principles of the law for national parks which demand voluntary participation ».

Peter Saabye Simonsen, directeur du Parc national de la mer des Wadden, le 22 mai 2015.

D'ailleurs le premier plan de gestion du Parc national, élaboré à partir de 2010, détaille ses principaux objectifs pour une période de cinq ans (2013-2018). Parmi ses douze objectifs (fig. 89), quatre en tête de liste, d'apparence contradictoire, témoignent en réalité de la volonté de rapprocher la gestion du patrimoine naturel de celle du patrimoine culturel. Les objectifs 1 et 3 s'inscrivent clairement dans l'idée de la protection d'une nature sauvage et de ses dynamiques non entravées par les aménagements, une *wilderness* danoise. L'objectif 7 développe d'ailleurs l'idée de mettre spécifiquement en défens les espaces de nature les plus fragiles. À l'inverse, les objectifs 2 et 4 témoignent de l'intérêt de la protection des paysages humains, produits par les sociétés, notamment aux chapitres de l'agriculture et des monuments et sites historiques. Les objectifs 5, 6 et 7 correspondent à la volonté de développer une mise en tourisme et en loisirs «durable» des patrimoines par des projets culturels et économiques améliorant les rapports des sociétés à la nature et à la culture. L'objectif 8, qui est très intéressant, insiste sur le rôle du Parc national dans le développement de partenariats socio-économiques avec la société locale en mettant en avant le besoin d'attirer de nouveaux habitants permanents.

Le Parc national dispose d'un budget annuel alloué par le ministère de l'Environnement de 7,5 millions de couronnes danoises par an, soit environ 1 million d'euros. Les projets apportent également des fonds non négligeables (fig. 90). Le budget permanent permet ainsi de financer l'équipe du secrétariat du Parc national à hauteur d'environ 300 000 euros par an, le reste étant réservé aux activités développées dans le cadre du plan de gestion.

- Protection of the free dynamics of nature.
- Protection of cultural/man made natural areas.
- Protection of characteristical landscapes and geological formations.
- Preservation of cultural and historical places.
- Develop outdoor-, nature- and cultural based experiences.
- Sustainable tourism and leisure development.
- Protection of very vulnerable nature through zoning, guidance & communication, marking and sign posting.
- Strengthen of nature guiding and communication.
- Strengthen research and education related to Wadden Sea.
- Development in partnership with surrounding society and increase of settlement.
- Development of national park in cooperation with Trilateral Wadden Sea-collaboration.
- Evaluation and monitoring.

Fig. 90 : les 12 objectifs du plan de gestion du Parc national

Sources de financement du Parc national en 2015	Montant alloué (en euros)
Ministère de l'environnement	1 million
Programmes de l'Union européenne (Interreg)	0,1 million
Fonds locaux (Local action groups...)	0,2 million
Fonds régionaux (Fonds régional à la culture)	0,4 million
Fonds privés (Realdania, Nordea, Fédération des activités de plein air...)	0,2 million
Budget total	1,9 millions

Fig. 91 : répartition des sources de financement du Parc national de la mer des Wadden en 2015
(Source : Peter Saabye Simonsen, directeur du Parc national, le 22 mai 2015).

4.2.2. Système d'action patrimonial

Pour la mer des Wadden, le système d'action témoigne d'une forme de partage des responsabilités en matière de gestion du site patrimonial entre la réserve de nature et de faune sauvage chargée de l'application de la réglementation par le biais d'un zonage des accès et des usages. Le Parc national est chargé de la gestion au jour le jour et du montage de projets de développement socio-économique. Le système s'appuie également largement sur un acteur partenarial original, le *Vadehavet interpreter forum*, qui préexistait avant le Parc national et avec lequel il partage des missions d'interprétation patrimoniale, de valorisation touristique et d'éducation à l'environnement.

L'ensemble des acteurs locaux, tels que les usagers, les exploitants des ressources, les habitants, les entreprises touristiques, les associations de protection de l'environnement, sont fédérés par le Parc national, dans une relation de coopération avec ce dernier, tout comme les collectivités locales (fig. 92). Ces dernières, vastes *district councils*, occupent ainsi une situation intermédiaire entre l'échelle locale et l'échelle départementale/régionale. L'importance de quelques acteurs de l'échelle internationale est remarquable, car l'UNESCO, mais surtout le Secrétariat commun de la coopération trilatérale avec l'Allemagne et les Pays-Bas, infléchissent largement le cadre d'action et les objectifs assignés au double gestionnaire du site patrimonial (fig. 92).

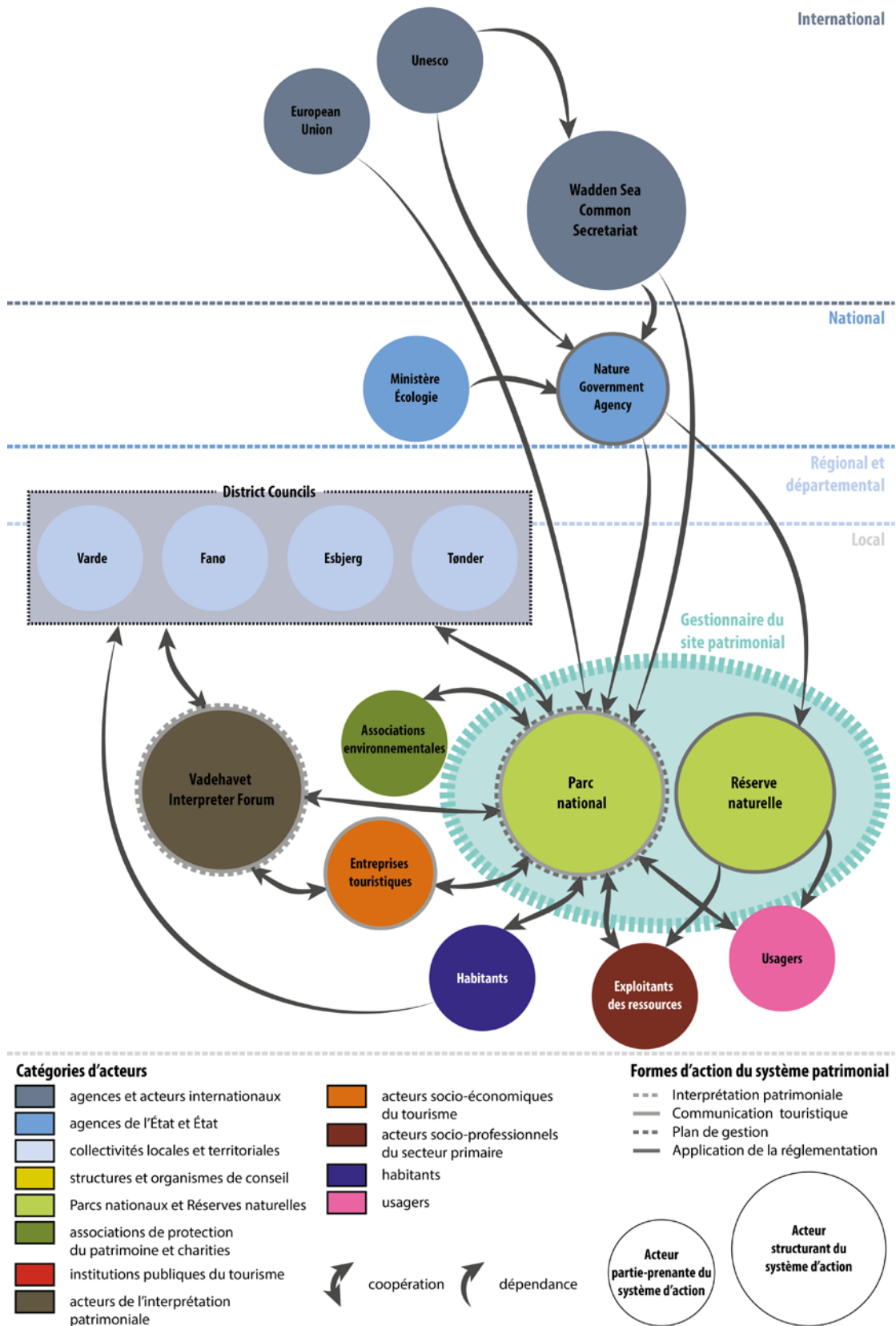


Fig. 92: le système d'acteurs dans la mer des Wadden danoise

4.2.3. Système de gouvernance patrimoniale

Le Parc national est composé de trois organes qui travaillent de concert (fig. 92) :

1. le secrétariat met en œuvre le plan de gestion et assure les tâches de gestion du quotidien. Son équipe est relativement restreinte avec cinq personnes permanentes) ;
2. le conseil d'administration (*National Park Board*) est l'autorité de décision du Parc national. Ses membres et son président sont nommés par le ministre de l'Environnement. Le comité est notamment chargé de préparer le plan de gestion ;
3. le conseil local (*National Park Council*) est un organe de conseil auprès du conseil d'administration.

Le Parc national orchestre donc une gestion décentralisée de l'État, sous la responsabilité de l'Agence pour la nature qui est un des départements du ministère de l'Environnement, contrairement à la réserve de nature et de faune sauvage dont la gestion reste largement entre les mains de l'Agence gouvernementale pour la nature.

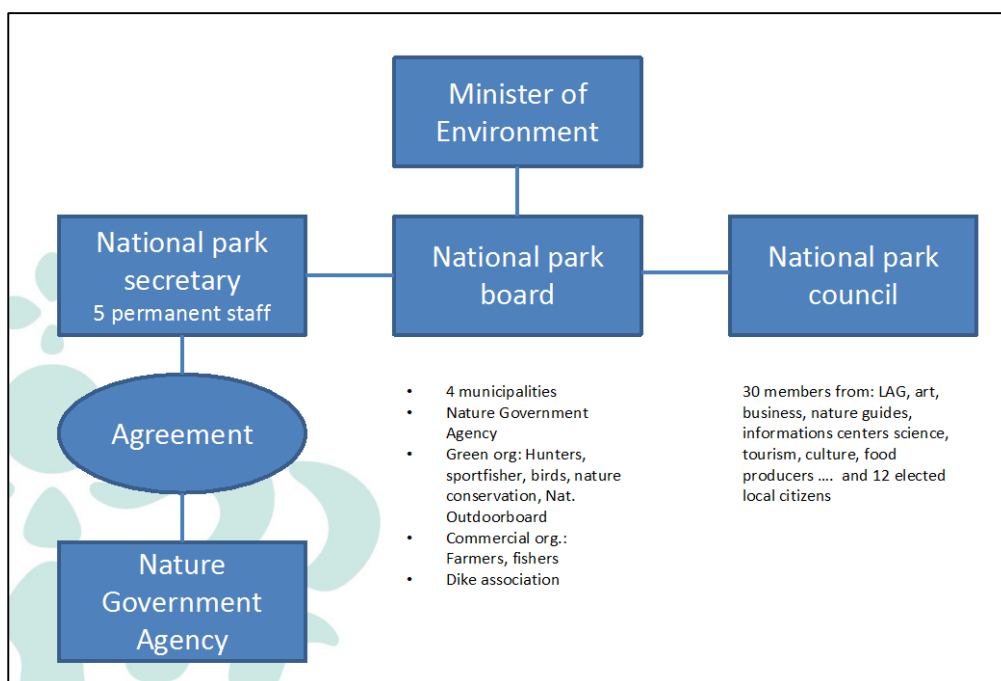


Fig. 93 : organisation du Parc national de la mer des Wadden au Danemark

(Source : Peter Saabye Simonsen, directeur du Parc national de la mer des Wadden, le 22 mai 2015).

De manière plus précise, le conseil d'administration est composé de quinze membres, sous la présidence pour l'instant d'une scientifique, spécialiste du développement touristique et professeur à l'Université du Sud Danemark (Janne Liburd). Y siègent des représentants des quatre municipalités de Varde (50 193 hab⁸), d'Esbjerg (115 112 hab), de Tønder (39 083 hab) et de Fanø (3 251 hab en font la plus petite municipalité du Danemark aujourd'hui), qui correspondent à des nouveaux *District councils* plus vastes que les communes initiales et créés par une réforme territoriale de 2007. Siègent également la *Nature government Agency*, associations de gestion des digues, représentants des organisations professionnelles d'agriculteurs et de pêcheurs, et tout un ensemble d'usagers et d'associations regroupés dans

⁸ Population au 1^{er} janvier 2012.

l'appellation *green organizations* pour le Parc national : association de chasse, association de pêche amateur, association ornithologique, association de conservation de la nature, fédération des usagers de sports de nature.

Le conseil local recrute ses membres selon une répartition équivalente mais avec une liste plus large de 30 membres, dont la philosophie est de représenter l'ensemble des acteurs du territoire : représentants des producteurs agricoles, des secteurs de la culture et des arts, du tourisme et commerce local, des centres d'information pour les visiteurs, des guides de nature, des *legal action groups* (LAG) (associations diverses...). Soulignons également douze citoyens élus, dont deux pour Fanø, deux pour Rømø, deux pour Mandø et six pour l'ensemble du continent. Il s'agit donc d'une recherche d'équilibre entre les acteurs socio-économiques du territoire et ses habitants.

Cette structuration interne du Parc national permet d'accompagner une gouvernance patrimoniale relativement large. Le plan de gestion est ainsi décidé par le conseil d'administration épaulé par le conseil local. L'expérience actuelle du Parc national témoigne d'un processus de décision plus long et plus complexe, mais nécessaire pour bâtir un contexte de confiance, pour produire des projets partagés avec les acteurs socio-économiques et pour éviter les conflits.

« What the national parks does is decided by our board. So we have 15 and 30 which means 45 people in our leading structure. So it's also not so easy, but it's very good... It doesn't make it easier. Definitely, not easier. But more trusty. When we agree on something, then we are there. But of course, we have a lot of ideas, but not being implemented, because we don't have power, we need to agree upon all our activities with the stakeholders, and local authorities, and national authorities... and so on, so on... So, it's very interesting but not always easy... (...) And the trick is coordination, I mean that's one of the key word. Coordination and doing this on a common level and a common, within a common frame. So that's in our interest to have it coordinated, to have a sort of uniform program with both the north and the south and the middle of our national park ».

Entretien avec John Frikke, Chargé de mission au Parc national de la mer des Wadden, le 21 juillet 2016.

Ainsi le Parc national se voit comme un acteur central, au cœur du territoire et des négociations qui s'y orchestre, sans être le moteur de toutes les prises de décision (fig. 93). Ce que corrobore le Wadden Sea Interpreter Forum, acteur avec lequel les liens sont les plus étroits et les plus anciens :

« The National Park is almost a neutral, a sort of « chord » in the machine, and we can sit down and discuss things, sometimes it's quite tricky... And it's quite a slow process. Once a project gets the «go ahead!», you don't know when it's back in, from all groups, so it's not like you have a project that has three or four years on the line and somebody who is around says I don't know about this and I don't agree with that, so stop the project, the actual point means that once a project is going there is a big support for it ».

Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, le 21 juillet 2016.

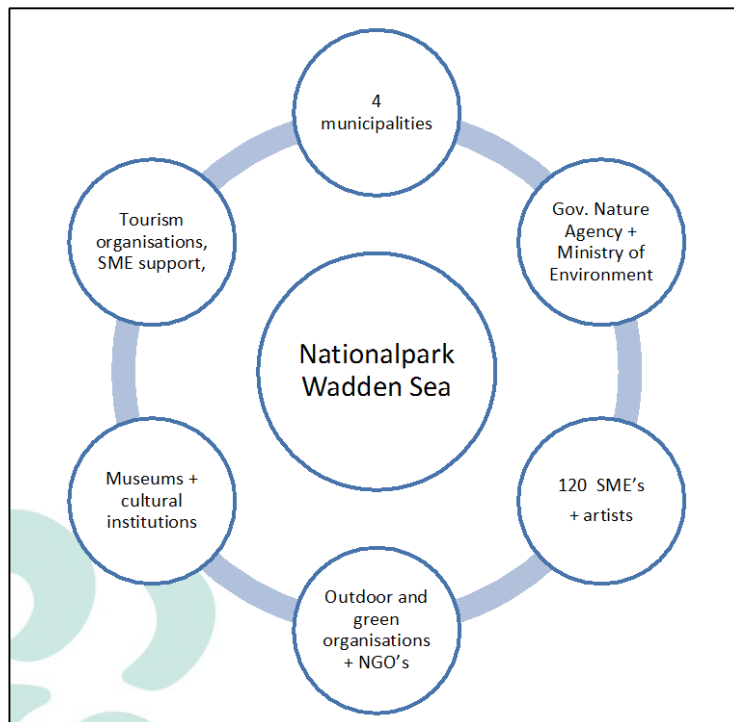


Fig. 94 : organisation de la gouvernance du territoire vue par le Parc national de la mer des Wadden au Danemark
(source : Peter Saabye Simonsen, directeur du Parc national, le 22 mai 2015).

4.2.4. Enjeux de protection du site

La question centrale du changement climatique dépasse la gestion du site patrimonial

L'enjeu le plus évident pour l'ensemble des parties prenantes du site est sans conteste celui du changement climatique auquel sont associées à la fois la remontée du niveau de la mer mais aussi l'érosion littorale. La vulnérabilité des populations locales vivant sur des îles-barrières sédimentaires ou dans des marais est régulièrement rappelée et pose la question du maintien et de la gestion régulière des systèmes de digues, auxquels les habitants restent généralement assez attachés, et ce depuis des siècles. Si la protection que les digues fournissent n'est certainement pas suffisante, le symbole qu'elles représentent reste un gage du sentiment de sécurité.

« It's a subject mainly in relation to security of people and people values which means mainly discussed in relation to our sea dikes, which are not built... when they were built, this factor of rising sea level was quite a part of figuring out how high and how wide should they be. So there is an ongoing study now, on the possible effect of climate change, in relation to the dike security in future in the Wadden Sea area because we have community islands which are a very sensible area, in relation to the strength, the function of the dikes in many many parts on the main land coast. »

Entretien avec John Frikke, Chargé de mission au Parc national de la mer des Wadden, le 21 juillet 2016.

La question de la dynamique côtière reste très complexe, car sur la côte danoise de la mer des Wadden, contrairement aux secteurs allemands, la sédimentation compense globalement pour le moment le relèvement du niveau de la mer. À une échelle géographique large, le dynamisme de l'accrétion et de la sédimentation est très rapide et varie d'un secteur côtier

à l'autre. Si l'érosion de la péninsule de Skallingen est marquée, l'île de Rømø prograder largement d'environ 4 mètres par an vers l'ouest, alimentée par la fuite des sédiments, du sable essentiellement, depuis l'île allemande de Sylt, située plus au sud. La conservation de larges massifs dunaires dynamiques et non entravés d'aménagements représente donc un enjeu de taille pour le Parc national, notamment en permettant de fournir un service écosystémique de défense côtière.

Pour l'heure, la conséquence essentielle de ce processus concerne davantage l'agriculture que les populations humaines. Les activités agricoles représentent encore ici un secteur économique important pour lequel les risques de submersion marine constituent donc un enjeu majeur. Par ailleurs, le relèvement du niveau marin et l'accélération de la sédimentation peuvent parfois être à l'origine de problèmes d'écoulement dans les marais pâturés.

« It's not people living on the low lands, it's only agricultural lands, it's meadows. People are living in the high lands because we have a law that you are not allowed to build any houses or anything related to living under the level of 5.0 m of sea level. So more people are safe but there are fields, farmlands, livestock, things like that... »

Entretien avec John Frikke, Chargé de mission au Parc national de la mer des Wadden, le 21 juillet 2016.

« The problem is that agriculture is incredibly important in this country. The level of settlement deposition matches the level of sea level rise at the moment ».

Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, le 21 juillet 2016.

Il est clair que cet enjeu dépasse largement les compétences des gestionnaires du Parc national comme de la réserve de nature et de faune sauvage. Au premier chef, il concerne l'État et les associations de digues dans le cadre de débats publics, locaux et nationaux.

Un besoin de limiter l'exploitation des ressources naturelles

Si la chasse a été drastiquement limitée dans le cadre de la réserve de nature et de faune sauvage pour finalement faire l'objet d'un consensus, ce n'est pas le cas d'autres formes d'utilisation ou d'exploitation des ressources naturelles. À l'intérieur du périmètre de la réserve et du Parc national, c'est également la pêche à la crevette qui a été entièrement interdite, ce qui n'est pas le cas dans les parcs nationaux allemands. Alors même que ces derniers mettent en œuvre une politique plus restrictive des usages, l'enjeu économique du secteur crevettier reste puissant par rapport au Danemark.

« Bon » tourisme versus « mauvais » tourisme ?

Le territoire de la mer des Wadden accueille chaque année au Danemark environ 4,5 millions de nuitées, c'est dire l'importance du secteur économique du tourisme à l'échelle du site. À elles seules, l'île de Rømø rafle 1,9 millions de nuitées par an et l'île de Fanø 900 000 nuitées par an (Fanø est d'ailleurs la seconde municipalité la plus touristique du Danemark après Copenhague). Plus largement, le système touristique de l'ensemble du site se divise peu ou prou en trois flux :

1. un flux de tourisme plutôt culturel sur la partie continentale : Ribe constituant la tête de pont historique de la destination. Les pratiques de visite du patrimoine historique de Ribe se diversifient plus récemment par des pratiques de tourisme de nature, notamment dans les marais de Tønder ;

2. un flux propre à Fanø, seule île du territoire accessible seulement par bateau depuis Esbjerg. Il s’y déploie une offre de tourisme balnéaire articulée à des pratiques culturelles ou de nature. Le village du sud de l’île, Sonderhø, est très connu pour son patrimoine architectural et ses traditions (l’évènementiel y est assez développé) ;
3. un flux différent à Rømø, seule île du territoire accessible gratuitement depuis le continent par une digue-route, qui privilégie un tourisme plus populaire.

Dans ce système touristique, l’île de Mandø, seule île d’estrans du territoire, constitue une destination à part tant statistiquement (deux campings seulement constituent l’offre d’hébergement) que socialement (essentiellement, une population de visiteurs habitués). Elle reste fréquentée également par des visiteurs en excursion à la journée. L’ensemble du territoire est majoritairement visité par des touristes danois, mais aussi par des touristes allemands originaires généralement du nord de l’Allemagne. Les autres touristes internationaux se font extrêmement rares : norvégiens, suédois, français, espagnols...

Loin de remettre totalement en cause la taille des flux touristiques, le Parc national tout comme le *Wadden Sea interpreter forum* s’accordent à déplorer la fréquentation de Rømø en la jugeant à la fois ponctuellement trop importante mais surtout de mauvaise « qualité ». Le jugement de valeur se base essentiellement sur la faiblesse des retombées économiques générées, car ce sont surtout dans le cas d’excursionnistes venant simplement fréquenter les plages, en comparaison avec d’autres îles voisines comme Sylt, dont l’accès par train, qui est très coûteux, trie une fréquentation haut de gamme très rentable.

« So the point is, there are a lot of people who come here already and it is, in terms of politic, an interesting point and a source of revenue. Unfortunately, the type of tourists we get are not huge standards so it’s also a balance with people. You know, in Rømø people come from Germany, bring their food, stay in a campsite or sleep in a car park. »

Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, le 21 juillet 2016.

« They drive free on the dam. To go to Sylt it cost by train 98 euros, it’s crazy but that’s high class and this is middle class. So you get 1000 visitors here on a good Sunday, 1000 people, in addition to the people who live here. Because there is a free dam so people come from South of Denmark but also from North of Germany to go for one-day swimming forth and back because of this piece of infrastructure, the dam which is free. »

(Entretien avec John Frikke, Chargé de mission au Parc national de la mer des Wadden, le 21 juillet 2016).

Derrière cette analyse des gestionnaires pointe l’hypothèse non démontrée qu’un public de touristes plus populaires serait moins respectueux de la protection de la nature et ne respecterait pas toujours les règlements d’usage, sur la plage notamment.

Un besoin de réguler et d’encadrer certains usages récréatifs

Pour les deux îles de Fanø et de Rømø, la diversification du tourisme balnéaire a évidemment induit le développement de pratiques sportives de plein air dont la régulation est un enjeu crucial pour la conservation des oiseaux. Le ski nautique est ainsi interdit depuis longtemps, mais le succès de la planche à voile (*windsurf*) a mené à des négociations avec la réserve de nature et de faune sauvage et à une plus grande tolérance. Des espaces réservés à la pratique ont donc pu être définis. Le développement plus récent du *kite-surf* et du char à voile fait

actuellement l'objet des mêmes négociations débouchant sur des zonages autorisés, mais relativement limités spatialement.

« We have some «don't wants», that's water ski. In principal we also don't want windsurfing but they (the nature reserve) have decided special area where they can go. »

Entretien avec John Frikke, Chargé de mission au Parc national de la mer des Wadden, le 21 juillet 2016.

4.2.5. Rapports au patrimoine des parties prenantes

Deux visions du patrimoine, non antagonistes mais divergentes, continuent à exister en parallèle sur l'ensemble du territoire. La réserve de nature et de faune sauvage et le Parc national se font l'écho des associations de protection de l'environnement. Les valeurs patrimoniales elles restent dominées par l'oiseau, appuyées par les valeurs écologiques liées à un écosystème en grande partie encore naturel et producteur d'une biomasse remarquable. Cette hiérarchie de valeurs place le paysage, et notamment le paysage culturel, au second plan même si elle ne l'évacue pas. Ces acteurs qui sont pourtant hégémoniques, depuis les années 1980, continuent de penser que la reconnaissance des valeurs patrimoniales des populations d'oiseaux migrateurs et des écosystèmes de la mer des Wadden est venue trop tardivement.

« The Reserve creation is also remarkable because it's the most significant coastal landscape or coastal ecosystem that we have in Denmark, so it's quite remarkable that it became really protected that late! It's this very unique salt water, coastal strip of landscape on the border between sea and land. Of course, also it's ecology. The enormous production of biomass is the most unique. The most visible thing is our bird life, as you heard so much about I guess, this 12 million migratory birds depending on this very special ecosystem, it's for me heritage. But it's both, I mean it's both the landscape but also the ecology and this very unique ecosystem with this primary production been so significant and different from other ecosystems. »

Entretien avec John Frikke, Chargé de mission au Parc national de la mer des Wadden, le 21 juillet 2016.

Pour bon nombre d'acteurs locaux (habitants, agriculteurs...), la hiérarchie des valeurs patrimoniales est inversée puisque c'est le paysage, d'ailleurs bien considéré comme un paysage culturel, qui se retrouve au premier plan. Cette vision s'ancre dans la longue histoire de la lutte des populations locales contre la mer, l'histoire à la fois de la défense côtière et l'histoire des gains de terre pour l'agriculture par la poldérisation. Le paysage est donc vu ici comme une forme de témoignage du lien historique des sociétés à la nature littorale. C'est lui qui est avant tout l'héritage des sociétés. Les valeurs données à l'écosystème ne disparaissent pas pour autant mais sont placées au second plan. Cette vision est bien défendue par le *Wadden Sea interpreter forum* qui se fait l'écho de la population locale.

« For me it's the story of humanity here. As long as there has been a Wadden Sea, there has been people who tried to live here and the word is try because... I moved here, I got the job here a year ago, I moved in this island and lived in this sort of environment and it is trying, it's not an easy place to live. I mean it's easy right now, it's easy leasing, crossing and everything else with the dikes but that's only in the last hundred years we've dikes. Before then, you know, several times a year you wonder if you gonna wake up the next morning or not because your house would have been washed by the sea. So there is this long tradition of survival here and there is a long tradition of trying to just survive and I think that's a really interesting heritage. For me, that's the heritage that I know. I am an archeologist, I should say, by training so I mean obviously I am interested in humanity. But it is this relationship between human that have lived

here and this nature which is really harsh and beautiful but it's not an easy place to live, certainly not in the past. »

Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, le 21 juillet 2016.

Même s'il reste un peu caricatural, ce clivage influence sans doute les visions que peuvent avoir les parties prenantes du site de la mer des Wadden ainsi que les reconnaissances patrimoniales nationale et internationale que sont venues apporter la création du Parc national de même que l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO. Le premier verrou est certainement la difficulté à s'approprier des concepts nouveaux, dans le contexte danois pour l'ensemble des acteurs.

« It is complicated to communicate because the national park is very new in this country, the culture of the WHS is also very new in this country, so for people to understand this concept, there isn't an historical understanding to them It makes it very hard to communicate. I think it's so early in terms of how you communicate the concept of UNESCO WHS and the concept of World Heritage. I think we are still at the very beginning of looking at what aspect or what things are focused because I don't think it's something we use. And when you talk about communicate things to somebody using the information about the WHS, most of the choir stories are decided by the common Wadden Sea Board. So when we talk about the Wadden Sea WHS, it's not just us who decide here. »

Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, le 21 juillet 2016.

Cette difficulté à faire partager les valeurs patrimoniales du Parc national, dans un premier temps, puis celles du site du Patrimoine mondial de l'UNESCO est renforcée par le mille-feuille juridique auquel, classiquement, le territoire se trouve soumis.

« We have a very important task in making this understandable and it is so confusing because there is a lot of boards, there is a lot of layers, there is a lot of local, national, international registrations, it's very... I would like personally to wipe all out and give one, one structure for this... »

Entretien avec John Frikke, Chargé de mission au Parc national de la mer des Wadden, le 21 juillet 2016.

Plus largement, si le projet de territoire que porte finalement le Parc national intègre à la fois les valeurs écologiques et les valeurs historiques et culturelles du site, ce n'est pas le cas du site du Patrimoine mondial. C'est avant tout la vision patrimoniale hollandaise et allemande qui a dans un premier temps en 2009 permis l'inscription de la mer des Wadden sur la liste du Patrimoine mondial au titre des biens naturels. La partie danoise est ainsi venue compléter en 2014 le site par une extension. Cette vision de la coopération trilatérale et de l'UNESCO est ainsi contradictoire avec la vision portée par de nombreux acteurs socio-économiques locaux. Pour les habitants en particulier, l'appropriation patrimoniale est donc loin d'être facilitée.

« And what's interesting is that one activity we've developed is about cultural heritage and world heritage and we asked the older children to guess which of the 10 inscriptions UNESCO have put and we sometimes ask also the adults when we have open days. And what's interesting, it's that most of the local population think that it is relationship between man and nature that make it a WHS, which it isn't ! Before we understood our biomass and ecology and migratory birds, people have understood that the land here is very rich, that is a great place to build a family, to grow cattle, to fish everything. Because the cultural landscape especially in Denmark is really about preserved, in terms of UNESCO, it would have been dimensioning in the inscription. And we couldn't have that as one of the inscription reason not because the cultural landscape is not very significant but because we are an addition to an existing site ! There are lands in Germany or in the Netherlands of that cultural landscape, that's not part of the inscription. So it's very important in terms of understanding the landscape and you can see it. It's very visible here and it is something that they talk about in UNESCO, it's something that

from my perspective we talk a lot about the cultural landscape as well as the actual landscape, the nature site. Because it's part of the national park but it isn't in the WHS. »

Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, le 21 juillet 2016.

La dernière stratégie de communication du Parc national pour la période 2016-2022 s'attache ainsi pour la première fois à la nécessité de rendre lisible et visible le site du Patrimoine mondial.

4.3. Système de visite touristes/résidents secondaires / habitants

Les résultats suivants sont issus du dépouillement et de l'analyse de l'enquête par questionnaire et de l'enquête par entretiens auprès des visiteurs des trois îles de Fanø, Mandø et Rømø réalisés en juillet 2016. Les résultats de l'enquête par questionnaire alimentent préférentiellement les trois premiers points tandis que les résultats de l'enquête par entretien permettent d'approfondir la connaissance du rapport des visiteurs au site et de dessiner une typologie plus complexe que celle retenue *a priori* et distinguant habitants, résidents secondaires et touristes.

4.3.1. Rapport à la nature, au patrimoine et au site

Les visiteurs interrogés développent des représentations du site majoritairement dominées par l'idée abstraite de « nature » (la faune, et les oiseaux en particulier, sont beaucoup moins fréquemment évoqués). Ce sont les plages qui dominent l'imaginaire devant les espaces de vasières, certainement parce que la majorité du public est d'abord venu sur le site pour la baignade. Des éléments du patrimoine culturel reviennent aussi régulièrement comme les villages et les habitants du site. Le silence et la tranquillité sont aussi des notions fréquemment associées à la nature (fig. 95).



Fig. 95: les représentations du site des visiteurs de la mer des Wadden (n=50) sous forme de nuage de mots.

La valeur du patrimoine du site est très largement considérée comme unique et originale avant même d'être ressentie comme esthétique. La nature ou plus spécifiquement la faune sauvage sont globalement les éléments remarquables qui fondent ici la notion de patrimoine

(fig. 95). Cette valeur accordée au patrimoine naturel est très dominante par rapport à la valeur du patrimoine culturel (la culture en général ou l'architecture) qui apparaît finalement très peu. Les visiteurs opèrent un filtre entre ce qu'ils apprécient du site (fig. précédente) et ce qu'ils considèrent comme des éléments du patrimoine (fig. 96).



Fig. 96 : les valeurs du patrimoine pour les visiteurs de la mer des Wadden (n=50) traitées sous forme de nuage de mots.

Cette vision du patrimoine du public de visiteurs coïncide ainsi très fortement avec les éléments de reconnaissance de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE), portée par l'UNESCO lors de l'inscription du site sur la liste du Patrimoine mondial. La majorité des personnes interrogées sont cependant ici des visiteurs extérieurs au territoire et leur vision reste finalement assez éloignée de celle défendue par les habitants rencontrés lors des entretiens qualitatifs.

Même si la notion d'esprit des lieux n'est pas mobilisée par les gestionnaires comme outil ou objectif de gestion du site, elle est apparue comme parlante pour la majorité des personnes interrogées. Les valeurs qui fondent l'esprit du site sont bien la place de la nature dans le territoire visité, l'importance du calme, de la tranquillité et du silence ainsi que le sentiment de liberté (fig. 96). L'histoire du territoire reste très peu évoquée tout comme sa faune sauvage. Pour les visiteurs interrogés, l'esprit des lieux se fonde principalement sur un mode spécifique d'habiter ces îles (*houses, home, humans, living, life...*) dans le milieu naturel.



Fig. 97: la notion d'esprit des lieux vue par les visiteurs de la mer des Wadden (n=50) traitée sous forme de nuage de mots.

Malgré ces visions du site, de ce qui fait son/ses patrimoines et son esprit des lieux, force est de constater que les visiteurs interrogés estiment majoritairement que la mer des Wadden reste néanmoins peu connue à l'étranger, confirmant ici l'importance des publics touristiques

de proximité (danois, allemands...) (fig. 98) malgré la valeur patrimoniale qui lui est attribuée. Seul un visiteur sur trois déclare ici que découvrir le site danois de la mer des Wadden est le premier motif de son déplacement, réaffirmant l'importance des pratiques balnéaires et de loisirs pendant le séjour des visiteurs touristiques (fig. 98).

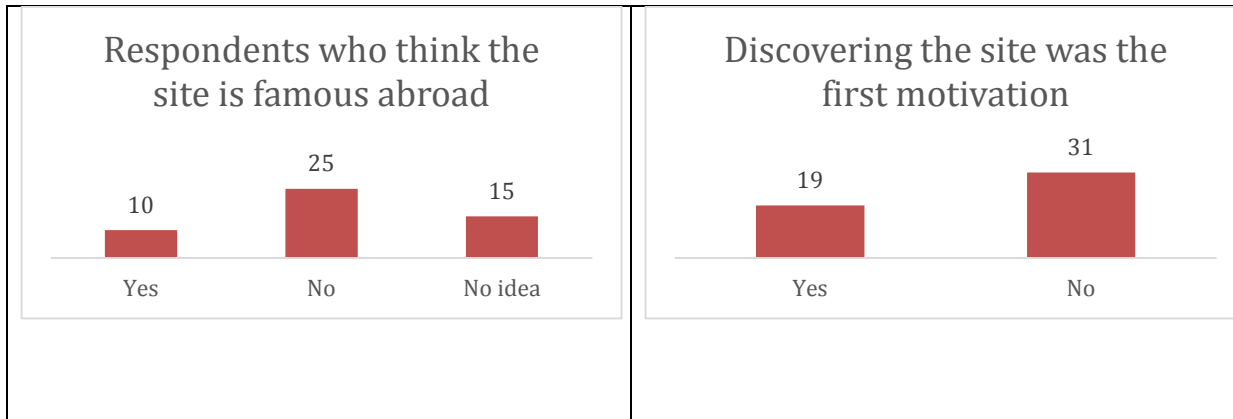


Fig. 98 : représentations de la notoriété et rôle dans la visite pour la mer des Wadden (n=50).

Un visiteur sur deux est finalement un habitué des lieux, revenant régulièrement, parfois plusieurs fois dans l'année (fig. 99). C'est également avant tout par la famille ou par les amis que les visiteurs prennent connaissance de l'existence du site, et pas du tout par sa notoriété qui semble de fait ici assez faible pour motiver un séjour de vacances (fig. 100).

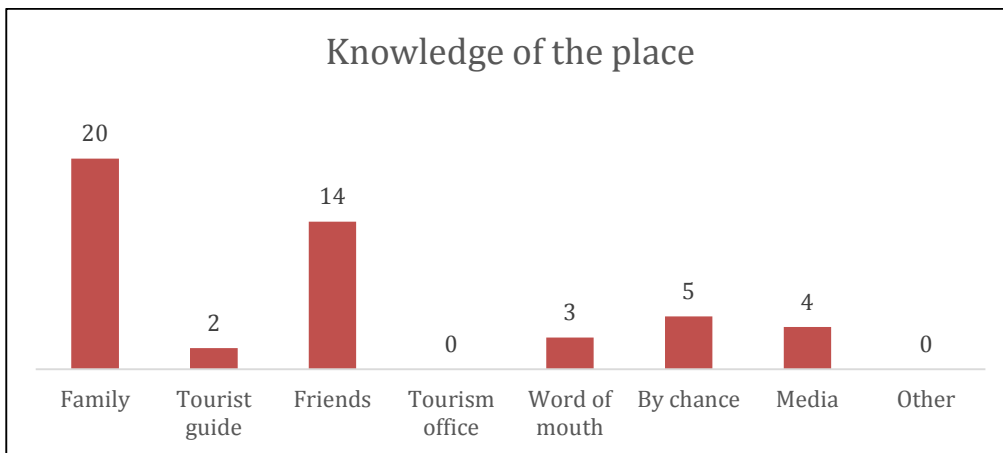


Fig. 99 : comment les visiteurs ont-ils appris l'existence de la mer des Wadden ? (n=50).

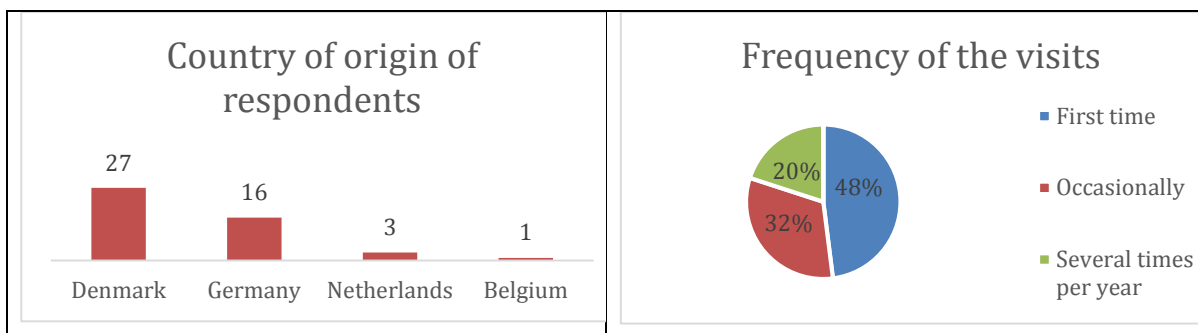


Fig. 100 : origine géographique des visiteurs et fréquence de la visite pour la mer des Wadden (n=50).

4.3.2. Visions des menaces du site et de son avenir

D'une manière générale, les visiteurs interrogés semblent peu dérangés par la forte fréquentation du site, ou seulement à la marge, alors même que l'enquête s'est déroulée en juillet qui correspond bien au pic de fréquentation annuel. Une large majorité de l'échantillon considère la fréquentation comme importante (presque 90%) (fig. 101). Malgré cela, la large majorité, soit 80%, estime ne pas éprouver de gêne dans sa visite du site (fig. 102), ce qui est à relier avec la grande liberté laissée aux parcours dans le site et à la possibilité d'éviter les lieux les plus fréquentés, notamment les plages.

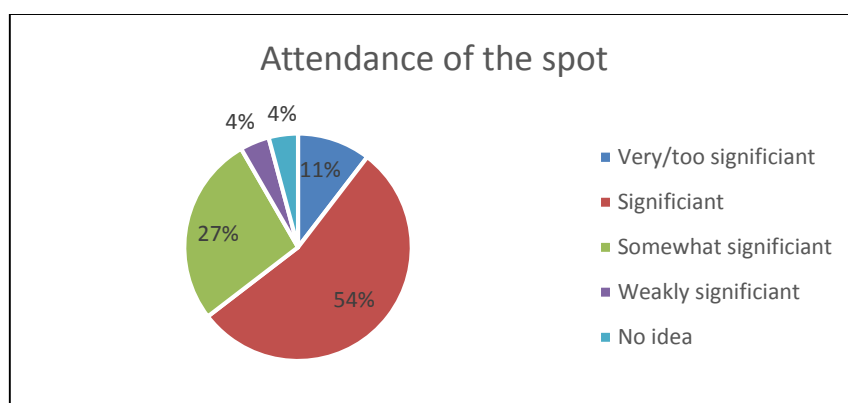


Fig. 101 : jugement du niveau de fréquentation par les visiteurs de la mer des Wadden (n=50).

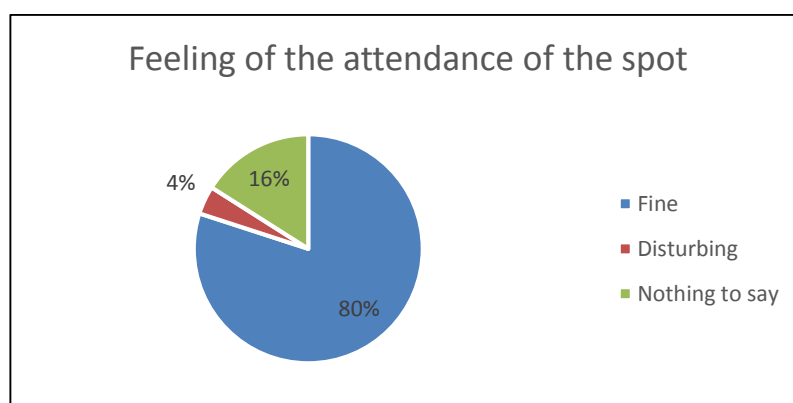


Fig. 102 : gêne éprouvée par le taux de fréquentation du site par les visiteurs de la mer des Wadden (n=50).

Le site est considéré majoritairement comme pouvant être menacé dans le futur, mais pas d'une manière très franche par moins de 60% des enquêtés (fig. 103). Les menaces évoquées par les visiteurs sont néanmoins très clairement liées au changement climatique (52%), et notamment à la remontée du niveau marin, ou liées à la surfréquentation (44%) (fig. 104). Le changement climatique est ici évidemment l'enjeu essentiel dans la dynamique du site et fait l'objet d'une appropriation sociale assez forte. Il faut dire aussi que le paysage de polders rappelle régulièrement aux visiteurs la fragilité du territoire face à la mer. On peut également relever ici la forte conscience des enjeux liés aux impacts du tourisme sur les écosystèmes qui sont loin d'être une évidence, mais expliquent en partie le respect (au moins relatif) des zonages réglementaires des usages et la bonne, néanmoins relative compréhension des mesures de protection de la nature.

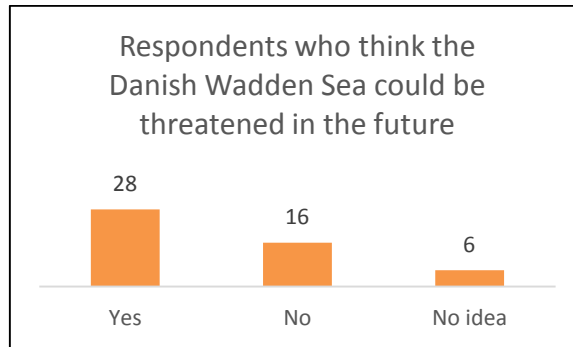


Fig. 103 : les visiteurs de la mer des Wadden (n=50) pensent-ils que le site est menacé ?

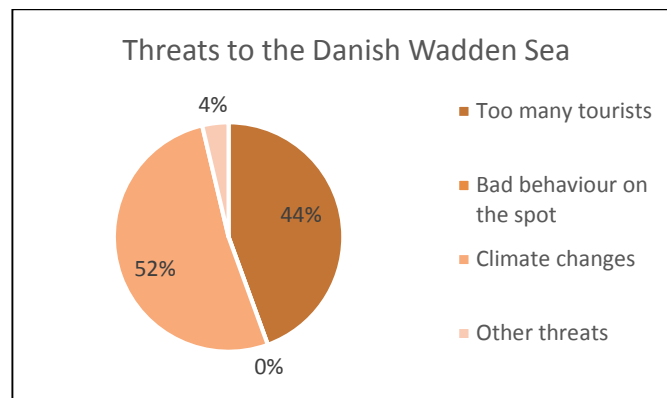


Fig. 104 : détermination des menaces du site par les visiteurs de la mer des Wadden (n=50).

4.3.3. Rapport aux aménagements et à la gestion du site

Le rapport aux aménagements et plus globalement aux choix de gestion semble plus contre-intuitif de l'image connue du public de visiteurs originaire d'Europe du Nord. En effet, une très large majorité d'enquêtés se dit refuser à la fois le paiement des parkings tout comme les entrées au site (fig. 105). Ce type de réponse s'explique à la fois par l'incompréhension de ce type d'engagement, ne sachant pas à quoi les sommes collectées pourraient être allouées. Plus largement, cette réponse s'éclaire contextuellement par l'habitude, voire la culture d'une grande liberté d'accès pour tous au littoral au Danemark (ce que viennent d'ailleurs chercher de nombreux touristes allemands dans la mesure où de nombreux sites littoraux sont d'accès payant en Allemagne) et par le caractère vaste du site où il semble difficile de justifier ce type de choix. La possibilité de fréquenter les plages en voiture fait d'ailleurs partie de cette habitude de fréquentation libre des milieux naturels, même si elle est évidemment mal considérée par les gestionnaires, notamment du Parc national.

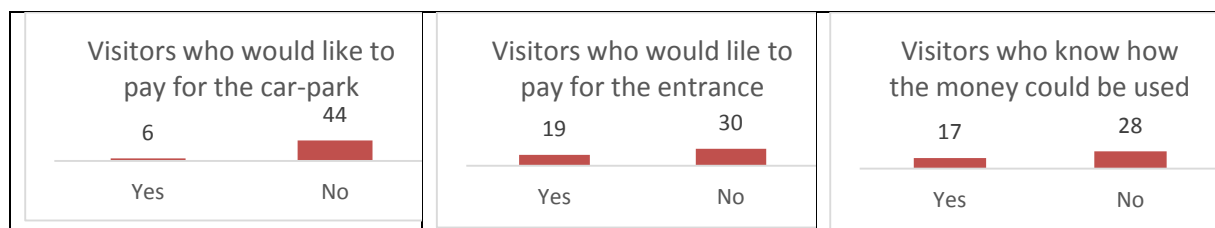


Fig. 105 : consentement à payer pour la protection de la nature pour les visiteurs de la mer des Wadden (n=50).

Les réactions de l'échantillon de visiteurs à la présentation de trois photographies de la mer des Wadden et son traitement sous forme de nuage de mots renseigne sur les motifs de leur visite et sur leur degré d'acceptation de formes d'aménagement ou d'artificialisation de la nature (fig. 105). Majoritairement, ils sont venus pour trouver liberté de mouvement, solitude et ressourcement au contact de la nature. Malgré cela, les visites en groupe semblent acceptées, sans être plébiscitées, car le temps des vacances y est aussi celui de la famille et de l'éducation ludique au contact de la nature. Contrairement à l'imaginaire d'une nature sauvage en accès libre, les sentiers aménagés semblent acceptés, dans une certaine mesure, car ce sont des aménagements nécessaires pour la randonnée et la marche, dans une visée de protection, mais qui peuvent aussi, à l'occasion, gâcher légèrement le rapport à la nature (*spoiled*).





Fig. 106 : réactions des visiteurs après présentation de photographies de la mer des Wadden (n=50).

4.3.4. Analyse des systèmes de visite des îles de Rømø et Fanø

L'enquête qualitative a eu lieu durant l'été 2016, sur les îles de Fanø et de Rømø. Les individus ont été interrogés sur le mode de l'entretien, ils ont complété aussi le tracé de leurs parcours et réalisé une carte mentale. Leurs réponses relatent leurs pratiques et représentations spatiales, non pas d'un site de visite, mais d'une île, avec son estran, donc un espace pouvant relever de la catégorie de station touristique, voire de territoire touristique. Le tableau ci-dessous présente la composition du plan d'enquête réalisée.

	Fanø	Rømø	Total
Habitants	4	1	5
Résidents secondaires	3	2	5
Touristes	1	4	5
Total	8	7	15

Fig. 107 : Lieux de l'enquête qualitative sur les îles de la mer des Wadden et caractéristiques des individus.

Pour ce terrain, l'objectif de l'analyse des visites n'est donc pas une monographie sur un seul site, mais la mise en évidence de logiques de déploiement dans l'espace et de rapports à l'environnement des individus sur deux îles aux caractéristiques.

4.3.4.1. Les habitants de Fanø et Rømø : une diversité importante de rapports à l'île ordonnée selon une gradation de la territorialité

En ce qui concerne les cinq habitants interrogés, une distinction apparaît entre des habitants qui développent relativement peu de parcours pédestres dans leur île et qui fournissent une carte mentale sommaire de leur espace de vie (1, 3 et 5), et des habitants qui rendent compte de parcours plus développés de leur île, à la fois sur terre et sur l'estran, et qui présentent une carte mentale plus riche (2, 4).

Représentation incomplète de l'espace, appréciation du silence et imaginaire pessimiste

L'habitant n° 1 n'est pas originaire de l'île, il est jeune, réceptionniste dans un camping de l'île, fait beaucoup de sports : natation, football, course à pied. De ce fait, les tracés de ces parcours sur la carte de l'île semblent incomplets par rapport à l'ensemble de ses itinéraires sportifs à pied. Sans indiquer qu'il la pratique, il mentionne avec insistance l'équitation : « *you can go horse riding. Many horse riding and the beach is very beautiful* ». Il attache de l'importance au silence sur l'île, à son aspect paisible, mais ne caractérise pas le patrimoine de l'île. Bien qu'il ne s'oppose pas à la circulation des véhicules sur l'estran et n'ait pas de propositions pour améliorer l'aménagement de l'île, il est très pessimiste pour l'avenir : « *all the nature gonna be totally destroyed [...] all the new technologies and new building all over the place* ». Sa carte mentale représente difficilement l'île, le dessin évoquant davantage un bateau voguant sur la mer.



Fig. 108 : Carte mentale et tracé des parcours de l'habitant n° 1 (Rømø).

L'appropriation partielle et urbaine de l'île

L'habitant n° 3 n'est pas non plus originaire de l'île, il a vécu auparavant à Copenhague et réside à Fano depuis 10 ans, mais son épouse a vécu toute sa vie à Fanø. Il se rend chaque jour à Esbjerg pour son travail d'ingénieur. Le retour sur l'île chaque soir lui procure un sentiment de détente. La carte mentale est très dépouillée, ne représentant que le tracé du contour de l'île et la localisation de Nordby, la principale localité de l'île. Contrairement à l'habitant n° 1,

il se projette dans un programme de visites des autres îles de la région. Sur l'île de Fanø, il marche et fait du vélo ; cependant, ses tracés d'itinéraires ne montrent un déploiement que dans la partie nord de l'île. Sa compagne est très mobilisée contre les nouvelles constructions, cependant lui n'en dit pas grand-chose. Il décrit surtout l'ambiance de l'île, à la fois son caractère calme et ses nombreux festivals au cours de l'année, mais n'accorde pas d'importance au patrimoine « officiel ». Il indique que, parfois, trop d'importance est donnée à la nature par rapport aux hommes, comme lorsqu'il s'agit d'interdire l'accès à une plage en période de reproduction d'oiseaux : « *there is a balance and sometimes you just have to say that's , ok now it's too much, we can close down the all beach because there is one pair of birds who got some eggs 'cause... we can't do that but... and then they show me a sign and say look this are the only two birds ok we are gonna close down* ».

En termes de projection dans l'avenir, il exprime, comme l'habitant n° 1, une incertitude, mais qui n'est pas de même nature. Pour lui, c'est le risque d'élévation du niveau de la mer qui est le plus grave danger : « *we will eventually be eaten by the sea [...]I see evolution because when you go to the beach, when you see the new sand dunes are being formed*».



Fig. 109 : Carte mentale et tracé des parcours de l'habitant n° 3 (Fanø).

L'investissement de plusieurs espaces de nature dans l'île et la perception polysensorielle

L'habitant n° 5 présente des parcours dans l'île similaires : des boucles dans la partie nord de Fano, mais aussi dans la partie sud, et une carte mentale également très dépouillée, avec le seul tracé du contour de l'île. Comme l'habitant n° 3, il travaille à Esbjerg et s'est installé à Fanø il y a plusieurs années. Il fait aussi beaucoup de marche, de vélo, et se rend à la plage. Les pratiques spatiales sont donc très comparables. En matière de vacances, il indique se rendre plutôt à l'est du Danemark : « *we go to the East Coast of Denmark* », ce qui le rapproche aussi de l'habitant n° 3 qui exprime un désir d'évasion de Fano, pour visiter d'autres

côtes. Il indique aussi un aspect important de Fano, à savoir sa richesse : « *Well educated people who tends to have a good income also. So we doesn't suffer like other islands in Denmark from poverty or maybe people doesn't have any job* ». Ce qui le différencie de l'habitant n° 3, c'est le mode de perception sensorielle. Il mentionne clairement l'attention aux odeurs : « *I have a house not far from here so you can smell when it's high tide and low tide, you can smell the forests, the plantations* ». Ceci est en partie lié à des souvenirs d'enfance de cette île, avant qu'il ne s'y installe : « *some of the smells in plantations with the pine trees smell like some of my summer holidays. I guess that's no use for most people. There are all these kind of rose bushes, they also have a smell so I guess the smell take me to some other places* ». Pour lui, contrairement à l'habitant n° 3, c'est la nature et le paysage qui sont les éléments patrimoniaux premiers. En étant interrogé sur le risque futur pour cet espace, il répond vaguement la fonte des glaces, donc l'élévation du niveau de la mer, mais sans être accaparé par cette perspective, et en espérant un maintien de l'île du fait de l'acquisition de sa résidence.



Fig. 110 : Carte mentale et tracé des parcours de l'habitant n° 5 (Fano).

L'île dans son environnement marin

Cette habitante n° 4, professeure de français, a eu une mobilité résidentielle importante avant de s'installer à Fano : elle a vécu à Copenhague, à Paris, et résidait à Esbjerg avant de s'installer sur l'île. Ses parcours sont nombreux à l'intérieur de Fano, ainsi que sur l'estran. La carte mentale représente à la fois l'île et la mer, mais avec assez peu d'éléments figurés. Si elle apprécie l'environnement naturel dans une approche polysensorielle (fleurs, oiseaux : « *Tout, regardes les oiseaux, sentir les différentes odeurs des saisons, entendre les oiseaux aussi, le coucou, c'est joli et quand le coucou vient, ça me touche oui, beaucoup* ») et que ses usages de l'île sont nombreux : marche, course à pied, cueillette de champignons, elle pense plutôt à la culture pour qualifier le patrimoine de l'île, en lien avec sa pratique d'une danse locale. Hormis la marche à l'intérieur de l'île, elle a surtout une pratique très importante de baignade,

presque toute l'année. Son rapport à la mer est donc construit de façon importante. Elle justifie la circulation automobile sur l'estran par l'utilité de pouvoir accéder rapidement à la mer. Elle situe l'île par rapport à ses environs de façon importante. Si l'île est un espace apprécié, c'est pour ses particularités, mais aussi parce que le trajet en ferry est agréable, et que Fanø est positionnée dans son archipel. Ainsi, elle a le projet d'aller à Mando en kayak. Selon elle, le risque est celui de l'élévation du niveau de la mer : « *il y a des menaces de l'eau parce que ça monte et puis un jour on sait pas l'île va être inondée* ».

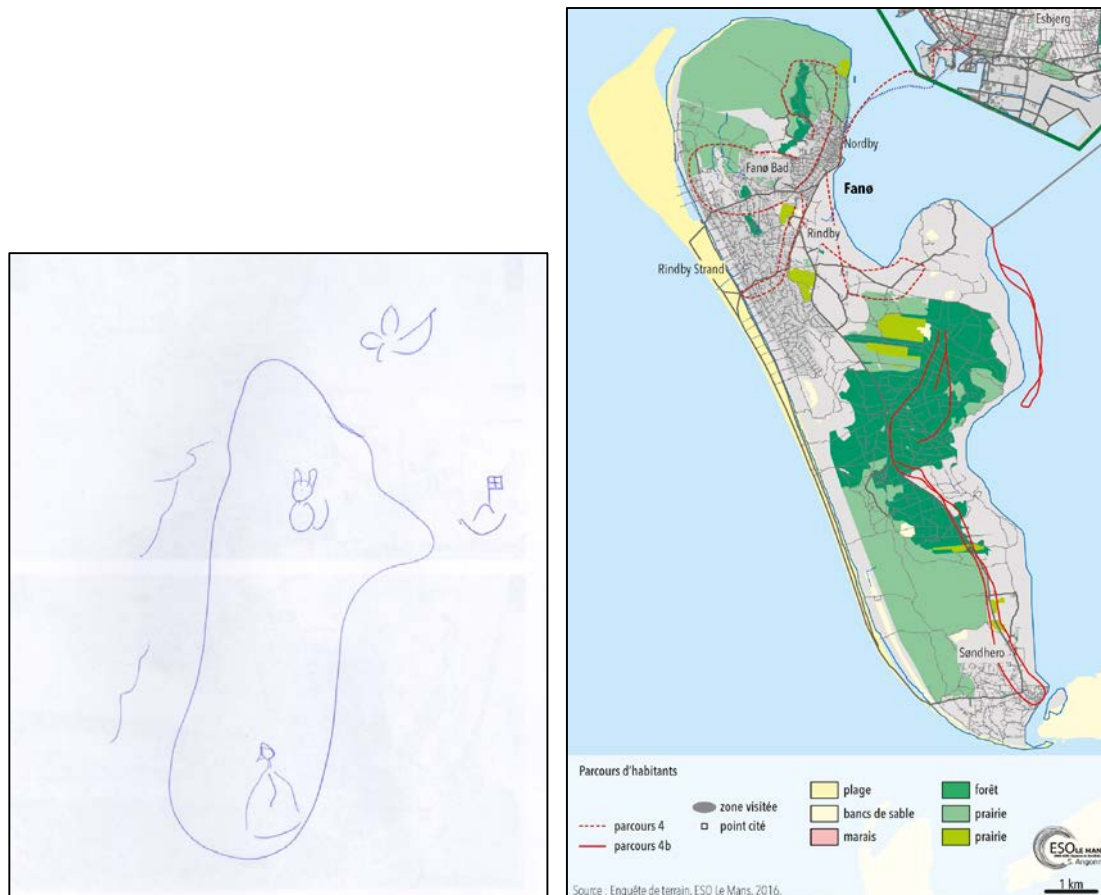


Fig. 111 : Carte mentale et tracé des parcours de l'habitante n° 4 (Fanø).

L'appropriation de l'ensemble de l'île, espace de liberté

L'habitant n° 2 présente un dessin de l'île de Fanø plus riche sur sa carte mentale. D'une part, les contours de l'île sont plus exacts, d'autre part l'intérieur est rempli d'éléments du paysage, et puis l'estran est représenté. Cet habitant est navigateur. D'origine locale, il est parti puis revenu sur l'île depuis trois ans. Ses usages de l'espace et de la nature sont importants, et opérés de manière « outillée ». Il indique pratiquer l'île en VTT surtout, ce qui peut correspondre à des tracés assez longs en boucles sur la carte des itinéraires, même si une seule grande boucle est représentée ; à partir de la richesse de sa carte mentale, on peut faire l'hypothèse qu'il pratique davantage de lieux dans l'île que la seule boucle d'itinéraire tracée sur la carte. Et ses pratiques s'appuient sur des lieux d'ancrage : « *we have a shelter, we go to the beach, we go to the forest, to the bunkers and different places. We use the nature a lot* ». L'intégration dans la nature est expliquée par la liberté d'engagement dans ces environs dépourvus de propriétés agricoles : « *it's able to go into the nature it's not like... farmers all away around. The nature is for everybody. We have the beach and forest and everything* ». Sa représentation du risque est centrée sur la pollution marine par hydrocarbures : « *we don't*

have any oil pollution protection on the all west coast of Denmark. I think that could, that could make in danger the protection or... I don't know how to pronounce it but if we have a big oil pollution here, all the oil will maybe come», alors qu'il pense que le développement touristique de l'île est plutôt positif : «I think the future would be richer tourists coming to taste specialties of Fanø and seeing this is a World Heritage». Seul habitant interrogé originaire de l'île, pour lui le patrimoine local, issu de son enfance et de ses ancêtres, est le même que le Patrimoine mondial.



Fig. 112: carte mentale et tracé des parcours de l'habitant n° 2 (Fanø).

	Age	Originaire de l'île	Parcours sur l'île	Perception de l'environnement	Rapport au patrimoine	Perception du risque
Habitant 1	15-29 ans	Non	Peu développés	Visuelle	Pas exprimé	Constructions
Habitant 3	30-44 ans	Non	Partie nord, surtout urbaine	Visuelle	Culture locale	Élévation du niveau marin
Habitant 5	30-44 ans	Non	Plusieurs espaces, urbains et ruraux, bien délimités	Polysensorielle	Nature et paysage	Élévation du niveau marin
Habitante 4	44-59 ans	Non	Ensemble de l'île et estran	Polysensorielle	Culture locale	Élévation du niveau marin
Habitant 2	15-29 ans	Oui	Ensemble de l'île et estran	Visuelle	Patrimoine mondial	Pollution marine et côtière par hydrocarbures

Fig. 113 : différenciation des rapports à l'île en fonction des habitants.

En investiguant l'ensemble des rapports géographiques à l'île et à la mer auprès de plusieurs habitants, on constate donc une diversité d'engagement de ceux-ci avec l'espace insulaire, l'estran et la mer. Le fait que l'enquête ait été menée vis-à-vis d'un assez vaste espace induit cette diversité. Une gradation existe entre une territorialité peu développée, notamment liée à une implantation et une connaissance récentes de l'île habitée, et d'autre part une territorialité très développée, correspondant à des pratiques déployées sur l'ensemble de l'île et de l'estran, ainsi qu'un mode d'habiter l'île opérant avec une perception de l'environnement marin.

4.3.4.2. Les résidents secondaires : l'importance des bases résidentielles à l'intérieur de l'île :

Le critère de la libre occupation d'un hébergement non marchand a été choisi pour classer les individus en résidence secondaire. Une régularité et une répétition des séjours sur l'île existent donc, mais avec des différences d'ancienneté dans la fréquentation, des différences de pratiques spatiales de l'île, ainsi que des rapports différents aux autres îles de la région.

Une île comme une autre pour la plage et la fête

Les résidentes secondaires n° 1, deux jeunes filles provenant du sud du Danemark, ont une pratique de l'espace de Rømø principalement en voiture, avec leurs parents, pour rejoindre les plages depuis la résidence de leurs parents : « *We would go through this nice path to meet friends over there and then go to the beach. Or we would go to the South of the island, I like the beaches there as well, but we would go there by car with parents as it's a bit far* ». C'est un espace social et ludique qui est décrit, avec très peu de représentations de la nature, et pas d'attention signalée pour les paysages. La carte mentale est sommaire, indiquant seulement le contour de l'île. Elles ont auparavant visité de nombreuses autres îles du Danemark ; ainsi, la fréquentation de Rømø ne semble pas correspondre à un ancrage particulier. Elles viennent chercher principalement la plage et profiter du cadre de l'île pour se reposer, et évoquent aussi le fait que l'île en été est un cadre festif pour les jeunes Danois. De manière un peu infantile, elles parlent à plusieurs reprises de l'île comme étant aussi le lieu des « ice creams ». Le patrimoine est rapporté à la nature, mais les questions de protection de la nature ne sont pas perçues. Le principal risque est, selon elles, défini par les nouvelles constructions et par les déchets laissés par les jeunes estivants : « *build big factories, and also the young people because they come to party here and when you're drunk you sometimes just leave things in the nature [...] and if they start building some new houses they ruin the nature* ».

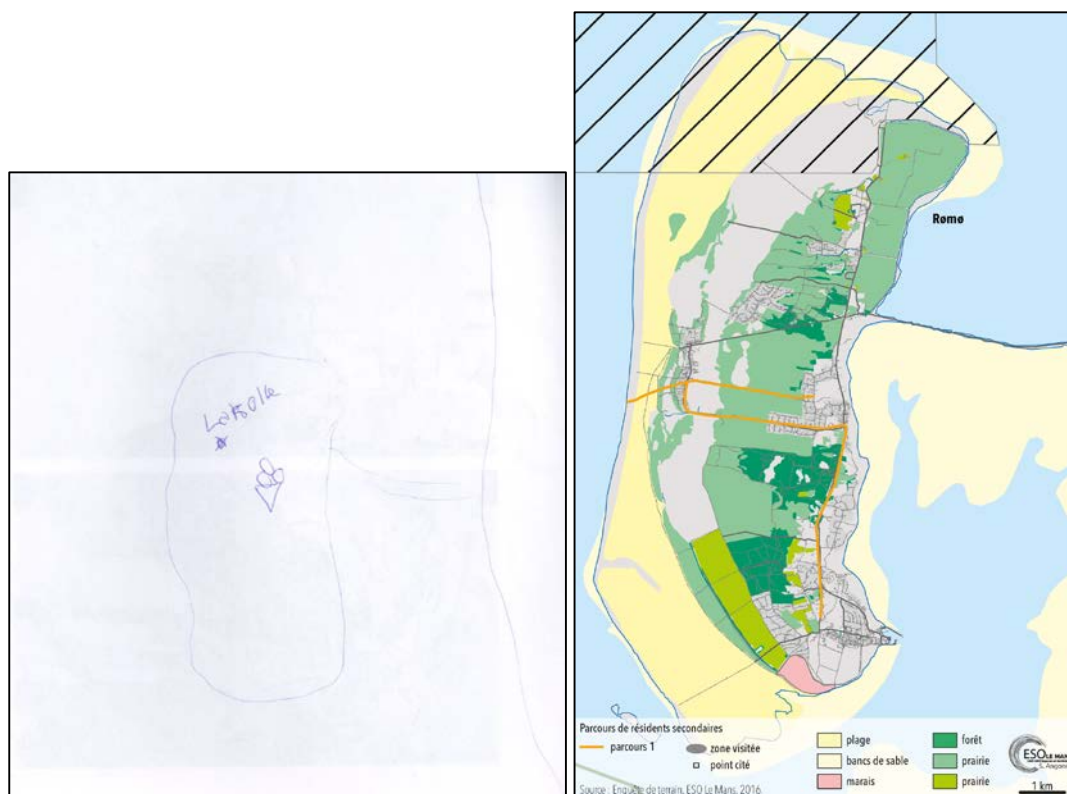


Fig. 114 : Carte mentale et parcours des résidentes secondaires 1 (Rømø) : jeunes de 18 ans.

L'île des sables fragiles et mouvants

Le résident secondaire n° 3, âgé de 19 ans, présente un tout autre profil. Il connaît bien l'île de Fanø sur laquelle il revient à toutes les vacances d'été, dans la résidence de ses grands-parents, et il n'est jamais allé sur les autres îles. S'il mentionne la plage sur sa carte mentale, ses préoccupations se situent surtout à l'intérieur de l'île. En effet, il joue beaucoup au golf, représente un green sur la carte mentale : « *Most of the time I play golf, I play golf almost every day here and then I go to the beach or the town or...* ». Ainsi, son déploiement dans l'espace de l'île semble être limité, dans ses fréquentations habituelles, à l'espace du golf. Il est attaché à l'île, et spécialement au maintien du paysage et du bâti. Il est préoccupé, d'une part par le risque dû au manque d'entretien du bâti : « *I would like to be maintained better the buildings* », et d'autre part dû à la circulation automobile vers et sur la plage, à cause de la protection des dunes : « *I don't know if it's a good idea if the cars drive on the beach because then you have the dunes get destroyed and because of the cars driving there* ». Il aime marcher dans et autour des dunes. Le patrimoine de l'île est selon lui agricole : « *the longest history of farming* », plus que le Patrimoine mondial qu'il ne connaissait pas. Sa perception du risque pour l'île est celle d'une élévation du niveau de la mer, mais en relation avec un mouvement des sables : « *I don't think that people could destroyed this island somehow but the nature could because sand, the island moves, the sand comes from one side to the other and the island moves into the sea [...] on the eastern side it's just smaller and smaller. The nature could destroy this island and the climate change because it's very low on the sea level* ».

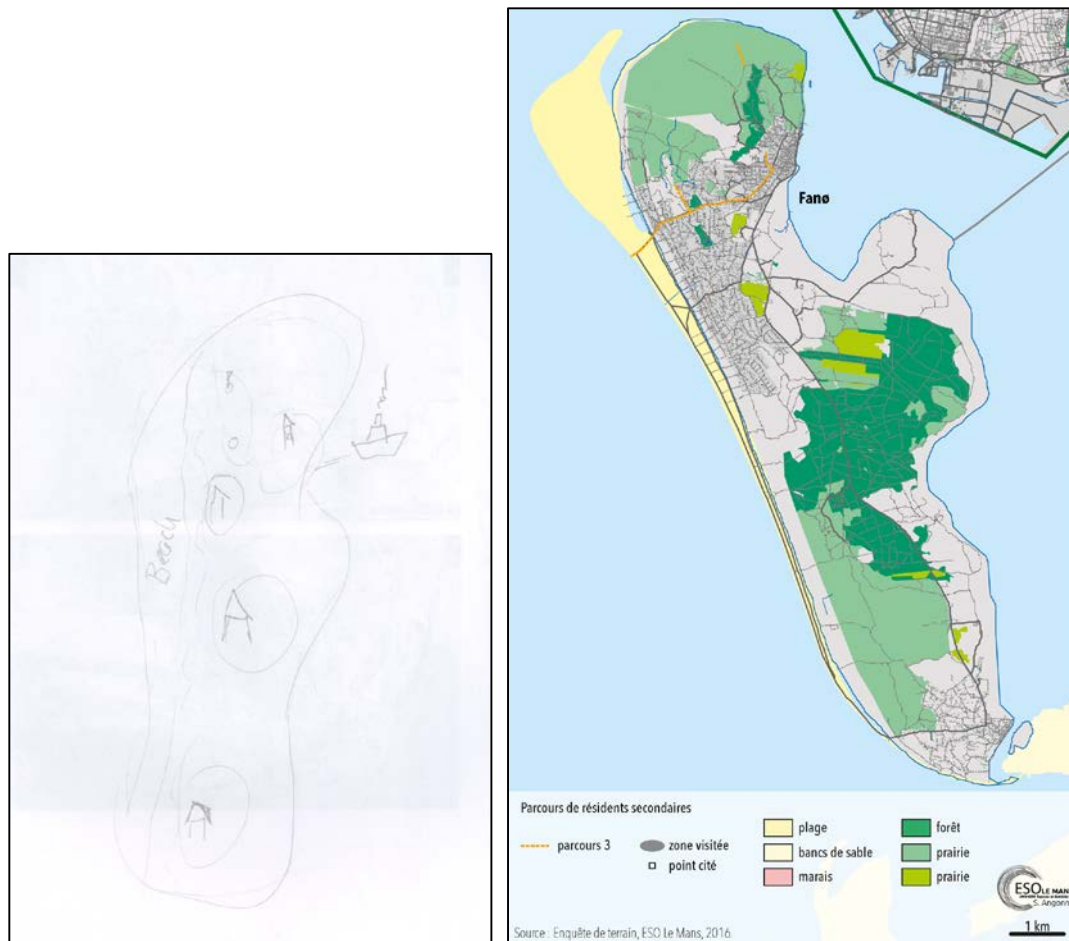


Fig. 115 : carte mentale et parcours du résident secondaire 3 (Fanø) : jeune de 19 ans.

Plus petit que l'île : les cocons domestique et villageois à entretenir

Le résident secondaire n° 2 est né à Rømø, et possède depuis une trentaine d'années sa résidence. Retraité, il revient sur l'île aux différentes vacances, et l'apprécie à chaque saison, soit l'hiver pour sa tranquillité, soit l'été pour sa fréquentation. Il organise son rapport à l'espace en fonction de ces ambiances, et indique passer du temps à l'entretien de sa maison, notamment pour la repeindre. Il exprime un ancrage important à son village, Lakolk, qu'il se représente comme unique, et la carte de ses tracés sur l'île présente peu de déploiement hors de ce village. Quand il s'ennuie, il se rend au centre-ville. Il déclare avoir une perception polysensorielle de l'environnement: « *the hearing, we like to sit on our terrace to the West and we, my wife is handicap, she can't go to the water, but we like to sit on the terrace and we can hear the water and we also think we can smell it, the salt in the water* ». L'attention pour les différents sens est liée aussi à l'attention pour les mouvements de marée : « *the water comes and the water goes* ». Il compare Rømø aux autres îles : Sylt, Harneby, Tønsgaard, en espérant que Rømø ne va pas s'urbaniser comme ces autres îles : « *you see in Harneby, all too many big houses growing up* ». Outre les nouvelles constructions, le risque est un manque de vie, d'authenticité et de simplicité : « *Sylt is commercial, and only the rich people, they buy such a little house [...] and they use it two weeks in the year [...] there is no life* ». Il ne rejette pas du tout les touristes, mais prône un usage locatif du bâti pour profiter de leur venue et entretenir son patrimoine : « *I don't need this house all year, then I'll go to the bureau and say you can let it to this people, like this I can have a little money to repair the house* ».



Fig. 116 : carte mentale et parcours du résident secondaire 2 (Rømø).

Tenir et entretenir chaque portion de l'environnement : la bonne gestion par la répartition spatiale des responsabilités

Le résident secondaire n° 4 est un retraité qui habite tout près, à Esbjerg. Avec son épouse, ils ont d'abord passé leurs vacances dans une *summer house*, avant de construire une résidence secondaire. Ils viennent à Fanø tout l'été ainsi que deux fois par mois lors des autres saisons, et apprécient la tranquillité, la solitude et la nature du lieu. Ainsi, la trop forte fréquentation estivale est mal perçue : « *In the summer time, too crowded, too many people* ». Les marches leur prennent beaucoup de temps. Ils se rendent à pied de Nordby à Sønderhø, avant de prendre un bus pour revenir chez eux.

Si les parcours dans l'île et sur l'estran sont assez vastes, c'est la possession de sa propriété qui est importante pour lui, elle lui permet de développer un sentiment de lien à la terre et à la côte : « *the piece of land I have there, it's the biggest land on the road here, because I own almost 40000 square metres, 250 metres on the coast, beach line belongs to this house. When I look at from the first floor, when I look out of the window, all what I see belongs to me* ». Au-delà de sa propriété, il se représente une île bien protégée avec l'action de nombreuses personnes oeuvrant pour la protection de la nature, et n'identifie pas de risque pour l'île, à partir d'une bonne appropriation et conservation. Il évoque les dispositifs de découverte de la nature qui correspondent à une bonne éducation du public vis-à-vis de l'environnement : « *there are some oyster safaris [...] they do quite a lot to show the birds and the nature, and they also take people to watch the seals out to the Wadden Sea* ». Il indique ne pas vraiment bénéficier de ces guidages, tout en les reconnaissant comme des éléments de l'ensemble d'un dispositif de bonne gouvernance de l'île.



Fig. 117 : carte mentale et parcours du résident secondaire 4 (Fanø).

L'intégration avec la nature

Le résident secondaire n° 5 est implanté sur la côte ouest depuis plusieurs années, à partir d'une découverte de l'île et de la maison par hasard, mais a cependant choisi Fanø, par opposition à Rømø qu'il juge trop fréquentée. Il se rend dans cette résidence plusieurs fois par an, pour des week-ends. Sa définition des attraits du lieu semble simple : le beau temps, la nature, les belles plages, l'ensemble permettant de se relaxer et de profiter du plein air. La rupture par rapport au continent pour trouver la tranquillité est importante : *« once we arrive at the ferry, you get on the ferry, relaxation comes to »*. S'il ne connaissait pas cette île avant l'acquisition de la résidence, les paysages végétaux de Fanø lui font penser à des paysages de son enfance : *« it also has to do with childhood memories with the bushes out there, I don't know the rose bushes, the wild rose, and the dunes »*. En lien avec cette attention paysagère, il indique avoir une perception polysensorielle : *« you always observe the surroundings and you see the wildlife [...], you recognize this more black rabbit that always did end up here and the roe deer (chevreuil) that come with the little roe deer kid [...] you see the birds, we have a returning pheasant coming all the time eating here [...] the taste, we go out and we collect mushrooms and yesterday we were out collecting blueberries [...] I think you're just close to nature »*. En phase avec cette attention pour la nature, il connaît les règles d'usage adaptées, notamment celle de ne pas laisser les chiens en liberté partout afin de protéger les zones où nichent les oiseaux, et il critique les habitants permanents de l'île qui ne respectent pas ce principe. Les risques identifiés relèvent aussi selon lui des conséquences néfastes de l'action humaine : soit la construction d'un pont, soit une pollution pétrolière. Son engagement dans l'environnement de l'île se perçoit bien à la lecture de la carte de ses itinéraires, qui sont nombreux à travers Fanø. D'une part, on remarque un long parcours de l'estran du côté ouest,

et d'autre part, de nombreuses incursions dans les espaces boisés du centre de l'île, on peut faire l'hypothèse qu'il s'agit des promenades liées à ses cueillettes. La carte mentale réalisée traduit un déploiement assez radial de ses parcours : différents objectifs ponctuels sont marqués à partir de Nordby : « *the shelter where you can go and sleep out in the nature. That's where you can go sailing. The bunkers from the Second World War. The golf course, the oldest from Denmark. The old houses* ».



Fig. 118 : carte mentale et parcours du résident secondaire 5 (Fanø).

	Age	Originaire de l'île	Parcours sur l'île	Perception de l'environnement	Rapport au patrimoine	Perception du risque
Résidentes secondaires 1	15-29 ans	Non	Peu développés	Visuelle	Nature protégée	Constructions, déchets
Résident secondaire 3	15-29 ans	Oui	Nord de l'île, golf	Visuelle	Patrimoine agricole et naturel	Instabilité dunaire et élévation du niveau marin
Résident secondaire 2	60-74 ans	Non	Limités surtout à son village	Polysensorielle	Patrimoine bâti	Constructions, perte d'authenticité
Résident secondaire 4	44-59 ans	Non	Différentes portions d'espace	Visuelle	Propriété personnelle, nature	Pas de perception énoncée
Résident secondaire 5	30-44 ans	Non	Ensemble de l'île et estran	Polysensorielle	Paysage, faune et flore sauvages	Exogène et humain : pont, pollution pétrolière

Fig. 119 : différenciation des rapports à l'île en fonction des résidents secondaires.

De même que pour les habitants, les résidents secondaires ont des profils variés en matière de déploiements de leurs parcours dans l'île. Trois rapports géographiques à l'île peuvent cependant être identifiés :

- un rapport proche du touriste balnéaire, pour les résidentes secondaires n° 1 : leur présence sur l'île est due à la plage et aux autres aménités des vacances d'été (ambiance, fêtes, etc.), et leurs espaces pratiqués se limitent aux principaux pôles de vie et aux plages.
- un rapport qui se construit avec un investissement important vis-à-vis d'une portion d'espace de l'île : le golf et les dunes pour le résident secondaire n° 3, le village où se trouve sa maison pour le résident secondaire n° 2, ou la propriété (maison, jardin avec vue sur la mer) pour le résident secondaire n° 4. S'ils pratiquent une bonne partie de l'île, ils se sont construits ces ancrages micro-géographiques, qui font que l'entité « île » n'est pas forcément la plus importante pour eux.
- un rapport complet à l'île, pour le résident secondaire n° 5, à la fois en matière de pratiques spatiales sur la majeure partie de l'île et sur l'estran, et en matière de représentation de l'île. Ainsi, le seul risque d'élévation du niveau de la mer n'est pas perçu pour lui, il indique davantage une île qui risque d'être endommagée par les actions humaines néfastes qui viennent de l'extérieur, signe le plus abouti d'une conscience de l'objet insulaire.

4.3.4.3. Les touristes, venir sur l'île pour la mer ?

Cinq touristes séjournant sur l'île ont été interrogés. Une diversité dans l'ancienneté de fréquentation du lieu s'observe aussi. Mais par rapport aux autres catégories d'individus, il apparaît clairement chez eux des pratiques spatiales beaucoup plus tournées vers l'estran, ainsi que des représentations de la mer davantage mises en avant, ce qui soulève l'hypothèse d'une recherche plus complète de l'environnement que celle du seul attrait balnéaire.

Le tourisme balnéaire

La touriste n° 1 habite à Aarhus, elle a l'habitude des deux îles : Fanø et Rømø. Enquêtée durant l'été 2016 à Rømø, elle indique préférer Fanø qui est plus animée. Rømø est pour elle un espace de grande nature, calme, mais un peu ennuyeux. Elle connaît bien ces îles depuis son enfance, et y est attirée par la plage et la mer, surtout du côté ouest, pour l'ambiance de l'environnement : « *I love the rush and the windy and rough time over there* ». Sa perception est à la fois visuelle et olfactive, elle apprécie les odeurs marines et côtières. Sur la carte topographique, elle ne représente que des points, correspondant à ses spots balnéaires, mais ne semble pas investiguer l'intérieur de l'île par des promenades, d'autant que ses enfants l'accompagnent. Le seul tracé linéaire correspond à une route menant à la zone interdite au nord : on comprend qu'il s'agit d'un parcours en voiture pour découvrir cette partie de l'île, mais pas la pratique balnéaire habituelle. Sa carte mentale aussi indique une représentation littorale et marine dominante, alors que l'intérieur de l'île ne contient aucun figuré. Elle ne connaît pas les mesures de protection de l'île, et indique percevoir le même niveau de fréquentation de l'île depuis longtemps. Ainsi elle ne se représente pas de risque pour l'avenir de l'île.



Fig. 120 : carte mentale et parcours du touriste 1 (Rømø).

Le manque de maîtrise de l'expérience touristique

Le couple de touristes n° 2 ne connaissait pas Rømø avant cette première visite. C'est presque les dernières îles danoises qu'ils n'avaient pas visitées. Ils ont davantage fréquenté les îles de la côte est du Jutland. Ils séjournent au camping avec leurs enfants. Ils ne perçoivent pas d'originalité à Rømø par rapport aux autres îles, et expriment une vision surtout utilitariste du lieu, pour permettre à leurs enfants de nager, de pratiquer le mini-golf. En matière de choix de lieu de vacances, ils semblent regretter cette destination : « *my wife asked me several times in the spring, whether we should go to the South of France or Denmark and I insisted on Denmark. I'm kind of regretting* ». Cependant, ils développent une attention envers certains aspects touristiques. D'une part, à partir d'une pratique balnéaire de l'île, leur attention au paysage est surtout visuelle : « *mostly watching, we've been talking about today of the colors, the colors of the green matching the sky, and how it influences if the sun is there or not [...]* »

What I have been thinking is that there is a high sky or no limits of the sky. It's been nice walking down to the beach and the impression of...everything is there or nothing, it's like an open sky». La description paysagère est posée comme si l'île n'existait pas, le rapport visuel s'établit seulement avec la mer et le ciel. D'autre part, ils ont visité le « Kommandorgården », qui présente l'histoire de l'île, et restituent des éléments du passé de Rømø, comme le fait que l'île était tenue par les femmes en l'absence des hommes partis en mer, ou le droit de succession de la ferme au fils aîné : autant de relations au paysage et de savoirs qui ne sont pas relatés par les autres enquêtés, et qui révèlent ici une orientation très touristique du séjour. Lorsqu'ils sont interrogés sur les risques pour l'île, ils se questionnent sur leur présence et celle des autres touristes : « *most of all by the humans and our way we are acting. We are destroying this planet* ». Outre ce propos généralisant, c'est la circulation automobile sur la plage qui est vertement critiquée : « *I fin dit mistake, this is not part of it. This is nature and could you please have your cars on the road. I think it's really important to have again the restrictions where to do it, so you can spoil the birds life or whatever, but deep down by stomach I don't like it* ». Ainsi, leurs positions au sujet des lieux pratiqués révèlent des désaccords avec les aménagements et les manières de pratiquer, par la contestation, mais sans avoir choisi le lieu qui leur convienne.

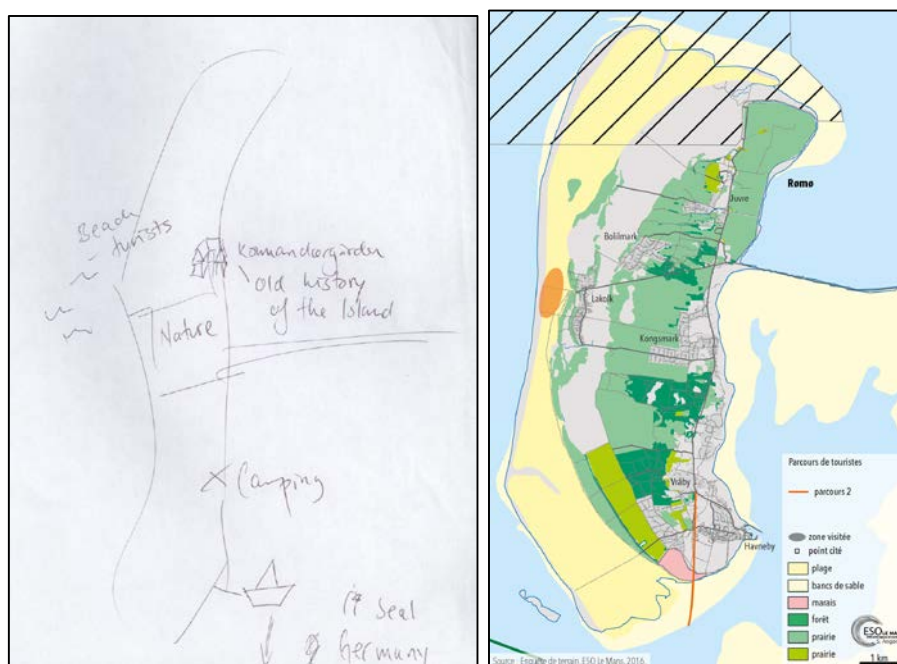


Fig. 121 : Carte mentale et parcours du touriste 2 (Rømø).

Seule compte la mer

Le touriste n° 3 est Allemand. Sa femme a passé toutes ses vacances à Rømø quand elle était enfant. Ils reviennent très souvent sur l'île, sans beaucoup visiter les autres îles autour. Cependant, c'est la première fois qu'ils sont en séjour estival, alors que leurs habitudes précédentes étaient de venir au printemps et à l'automne. Contrairement au touriste n° 2, il apprécie l'île pour son calme, même en été : « *it is a quiet, lonely, natural best place where you can have your peace and quietness, not many people, not many tourist attractions* ». Cependant, si l'appréciation du lieu est meilleure, cela ne conduit pas cet enquêté à révéler une quelconque émotion particulière vis-à-vis de cet espace. C'est aussi la perception visuelle seule qui domine, avec une attention également portée du côté de la mer : « *watching and*

enjoying nature and especially the sea side ». La dimension patrimoniale est aussi identifiée du côté de la mer et de la faune marine : « *a special sea place, with a special ground and special animals, and special fish, special botanics* ». Leurs pratiques spatiales sont très balnéaires, placées sur l'estran. La carte mentale présente seulement le figuré de la mer, sans dessins d'éléments présents sur l'estran. En termes de risque, à partir du moment où les constructions ne se développent pas trop, il ne perçoit pas de risque particulier pour l'île.



Fig. 122 : Carte mentale et parcours du touriste 3 (Rømø).

L'île du patrimoine maritime

La touriste n° 4 a une connaissance importante et de nombreux souvenirs de Rømø. Elle y venait chaque été durant son enfance, suivant son père qui y travaillait. Sa fréquentation est très orientée sur Rømø, elle ne se rend pas sur les autres îles. Elle apprécie Rømø pour se reposer, nager, et faire de longues marches. Elle trace sur la carte topographique des itinéraires à la fois à l'intérieur de l'île et sur l'estran. Sa carte mentale représente aussi l'intérieur de l'île, avec les localités et les liaisons entre elles, plus que l'estran et la mer. Ce qui importe beaucoup pour elle, c'est un paysage et un environnement originaux du fait de l'association entre la mer, la côte et la terre insulaire : « *the air is kind of soft. I think it's because of the sand and the salt from the sea [...] You don't see a lot of tall trees, it's made of the wind and the sea* ». Cependant, elle n'indique pas vraiment un déploiement de ses pratiques dans l'intérieur de l'île ; ce sont surtout les villages qui sont décrits, et le souvenir des anciens habitants maintenant disparus, qui étaient robustes et représentaient un type local. Elle évoque aussi les barrières, le long d'un chemin, qui sont faits avec des ossements de baleine, correspondant à un passé de l'île en lien avec la mer. Sa crainte pour l'avenir est qu'il y ait davantage de constructions de summer houses, et d'autre part que des risques de submersion marine se manifestent.

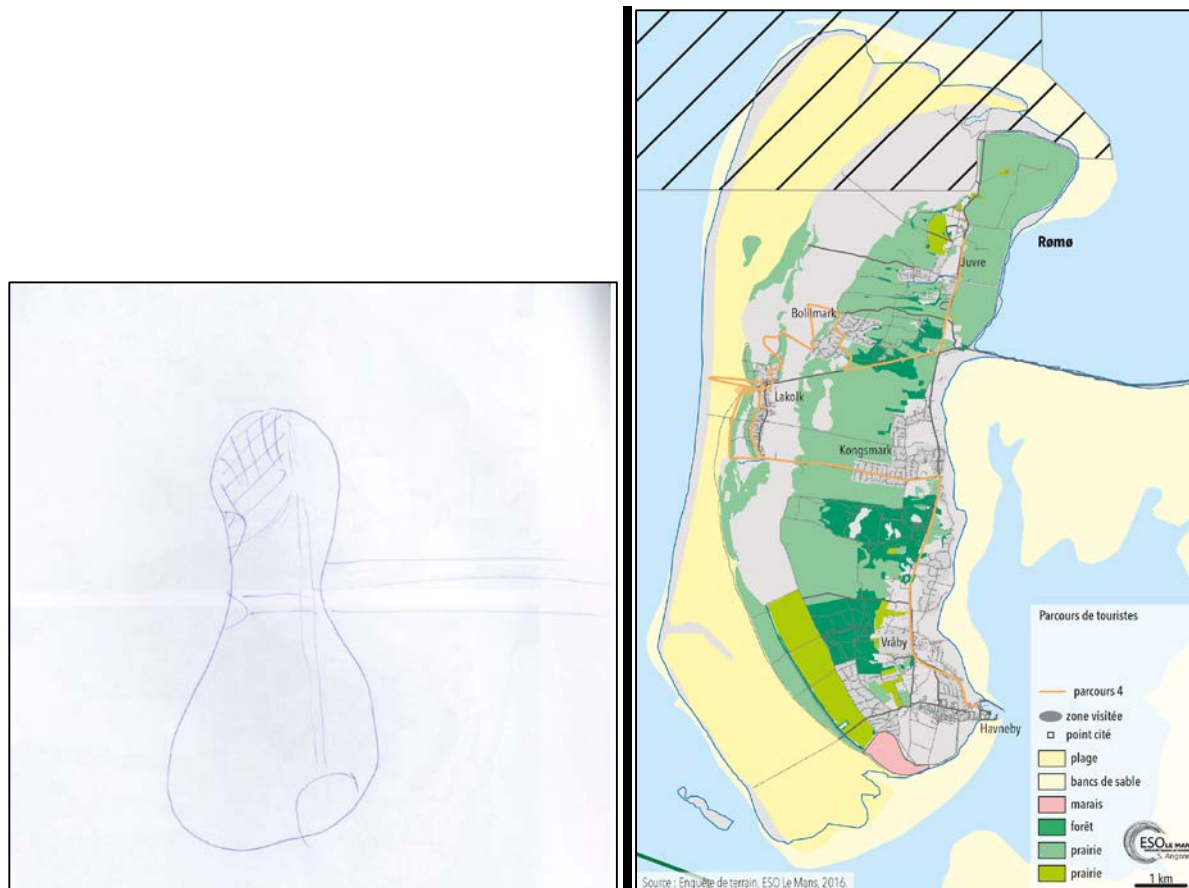


Fig. 123 : Carte mentale et parcours de la touriste 4 (Rømø).

Préserver l'estran

La touriste n° 5, habitant Cologne en Allemagne, vient pour la première fois à Fanø, en camping. Avec son mari, qui lui était déjà venu sur l'île (ce qui peut expliquer le déploiement plus important dans l'île), elle privilégie les parcours de l'île en voiture ou à vélo, d'où de grands itinéraires à travers l'île. Elle avance la notion de visite de façon importante, à partir d'une carte obtenue à la réception du camping : « *we get a card from the camping over there, a little map and then we drive through the island and just looking around* ». En matière de déploiement touristique, il s'agit d'un autre mode que ceux des autres enquêtés, qui, soit privilégiaient les plages, soit visaient certains lieux patrimoniaux. Cette touriste a pour objectif la découverte générale, paysagère, de l'île. La carte mentale révèle une présentation des localités de l'île et des liaisons routières entre elles, comme un aperçu général de l'espace, mais sans identification des contenus. Comme la touriste n° 4, elle partage cependant presque les mêmes visions concernant les craintes de l'avenir : trop de constructions, le risque d'érosion marine (du fait du terrain sableux) et de dégradation de la plage par la circulation automobile, mais elle n'indique pas le risque d'élévation du niveau de la mer. C'est donc principalement les risques d'origine humaine locale qui sont appréhendés. Si les indications des éléments de l'intérieur de l'île sont très faibles, cette touriste porte en revanche une attention importante pour le maintien de l'estran, comme si elle portait un intérêt au système île/estran/mer plus qu'au paysage ou au patrimoine.



Fig. 124 : Carte mentale et parcours du touriste 5 (Fanø).

	Age	Connaissance préalable de l'île	Parcours sur l'île	Perception de l'environnement	Rapport au patrimoine	Perception du risque
Touriste 1	30-44 ans	Oui	Sites balnéaires	Polysensorielle	Pas de rapport énoncé	Pas de perception énoncée
Touriste 2	44-59 ans	Non	Sites balnéaires	Visuelle	Histoire locale	Action humaine, circulation auto sur la plage
Touriste 3	44-59 ans	Oui	Sites balnéaires	Visuelle	Aires marines protégées	Pas de perception énoncée
Touriste 4	44-59 ans	Oui	Différentes localités	Polysensorielle	Habitants traditionnels , patrimoine maritime	Constructions et élévation du niveau marin
Touriste 5	44-59 ans	Non	Ensemble de l'île et estran	Visuelle	Pas de rapport énoncé	Constructions et érosion marine

Fig. 125 : Différenciation des rapports à l'île en fonction des touristes.

De façon contrastée avec les autres catégories d'individus enquêtés, le tropisme de la plage apparaît clairement : les touristes 1, 2 et 3 indiquent des pratiques spatiales clairement et uniquement effectuées sur la côte et la plage, délaissant l'intérieur de l'île. Cependant,

d'autres touristes ont une appropriation plus complète de l'île, notamment due à une connaissance préalable.

Individus	Pratiques spatiales de l'île	Perception de l'environnement	Rapport au patrimoine	Perception du risque
Hab. 3, Rés. Sec. 2 et 3	Une partie réduite de l'île	Surtout visuelle	Patrimoine local, agricole, bâti, historique	Elévation du niveau marin
Hab. 5, Rés. Sec. 4, Tou. 4	Une association de plusieurs espaces différents dans l'île	Surtout polysensorielle	Patrimoine naturel surtout	Elévation du niveau marin
Hab. 4, Hab. 2, Rés. Sec. 5, Tou. 5	L'ensemble de l'île et l'estran	Visuelle ou polysensorielle	Patrimoine paysager de l'île	Surtout les actions exogènes néfastes à l'île (pollution...)
Hab. 1, Rés. Sec. 1, Tou. 1, 2 et 3	Les sites balnéaires	Surtout visuelle	Notamment la nature protégée en mer	Nouvelles constructions, circulation sur la plage

Fig. 126 : Essai de typologie des pratiques spatiales de l'île associées aux rapports à l'environnement.

A partir du constat de la diversité des profils de visiteurs (habitants, résidents secondaires et touristes) sur les îles de Fanø et Rømø en matière de rapports au lieu, les réponses de chaque individu ont été reprises. On a tenu compte en premier lieu de la différenciation des pratiques spatiales sur l'île et l'estran, pour repérer quels autres éléments permettraient d'identifier des profils de visiteurs. Sachant le faible nombre d'individus enquêtés : 15, on ne peut exprimer qu'un essai qui serait à compléter par une enquête avec un effectif plus important, mais certaines tendances apparaissent cependant :

- (1) Les individus qui ont une pratique spatiale assez réduite de l'île, centrée sur une localité, sur une partie de l'île, identifient plutôt un patrimoine bâti, historique sur l'île. A l'échelle de l'enquête réalisée, ce type d'individus ne contient pas de touristes mais seulement des habitants permanents et des résidents secondaires.
- (2) Les individus qui combinent plusieurs portions de l'île, dans un mode « polynucléaire », en matière de pratique spatiale, identifient les éléments naturels de l'île en tant que patrimoine ; ils ont davantage une perception polysensorielle de l'environnement.
- (3) Les individus qui ont une pratique très étendue de presque toute l'île et de son estran relèvent aussi la nature comme patrimoine, mais dans un mode davantage paysager, et en ayant conscience de l'ensemble de l'île comme une entité. Cela correspond bien avec leur perception de risques exogènes surtout d'origine humaine qui peuvent menacer l'île. Alors que les profils (1) et (2) ci-dessus énoncent plutôt l'élévation du niveau de la mer comme risque principale, les individus (3) identifient les pollutions maritimes ou bien la perte de caractère insulaire par construction d'un pont reliant l'île au continent comme étant les principaux risques.
- (4) Les individus qui déclarent pratiquer essentiellement la plage, notamment pour un usage balnéaire, et pas l'intérieur de l'île, perçoivent le patrimoine au niveau marin, côtier, dans un sens « naturel », mais aussi le patrimoine lié à l'histoire maritime de l'île. Leurs pratiques relèvent le plus du tourisme balnéaire, et en même temps ce sont eux qui critiquent la circulation automobile sur la plage et expriment un risque des nouvelles constructions (urbanisation touristique). De façon logique, leur attention vis-

à-vis des problématiques d'aménagement et d'environnement se porte vis-à-vis de la partie de l'espace et de la thématique qu'ils connaissent le plus.

4.3.5. Systèmes spatiaux de visite

Les trois cartes ci-dessous (fig. 127, 128 et 129) présentent une synthèse des parcours réalisés par les visiteurs, suite aux deux enquêtes par questionnaire et par entretien ainsi que ceux collectés par GPS et avec des cartes papier. Même si l'échantillon reste faible, d'autant plus que cet échantillon se trouve éclaté sur les trois sites insulaires qui ont servi de lieux d'enquêtes, elles permettent de dresser une analyse fine des usages de l'espace, partant notamment du principe que les îles de Fanø et de Rømø offrent des contextes territoriaux proches et des potentialités de ressources spatiales équivalentes. Nous proposons ici une première analyse spatiale ; l'objectif est de dégager des logiques de parcours selon des systèmes spatiaux de visite qui peuvent être approfondies, par la suite, selon la distinction d'origine et de statut des visiteurs dans ces espaces insulaires : habitants, résidents secondaires ou touristes. Il est évident qu'une analyse plus poussée des parcours spatiaux mériterait un traitement bivarié ou multivarié à l'aide d'autres critères (fréquence de visite, types de représentations du patrimoine...). Faute de temps, cette analyse fera l'objet d'une valorisation ultérieure.

D'une manière générale, les parcours spatiaux sont extrêmement diversifiés à l'échelle des trois îles, ce que corrobore d'ailleurs le sentiment de liberté qu'exprime la totalité des visiteurs interrogés par questionnaire. Dans cette grande extraversion de leurs parcours, les visiteurs apprécient particulièrement les plages à Fanø et à Rømø, davantage l'estran à Mandø. Les parcours s'affranchissent également de la dichotomie classique espaces de nature/espaces urbanisés. Les pratiques de l'espace sont ainsi mixtes dans la mesure où chaque parcours peut traverser et utiliser les espaces bâtis des villages et des petites stations balnéaires, où généralement les visiteurs résident, tout comme les espaces naturels : plages, dunes, espaces boisés intérieurs, éventuellement estran.

Nombre de parcours passent ainsi à Fanø Bad et Sønderho pour l'île de Fanø (fig. 106), à Lakolk parallèlement pour l'île de Rømø et évidemment à Mandø By pour l'île de Mandø. Ces parcours très extravertis sont à mettre en relation avec les stratégies de gestion de l'accueil du public, par le PN, qui ne favorisent pas les effets de concentration et permettent largement un accès très libre des espaces de nature. Ces parcours suivent alors à la fois les routes, notamment lorsque la voiture est utilisée, les chemins aménagés, mais peuvent aussi largement s'affranchir des outils de canalisation dès lors qu'ils se trouvent dans les vastes massifs dunaires ou dans les espaces boisés et *a fortiori* sur l'estran. Pour les deux îles de Fanø et de Rømø, les visiteurs qui s'aventurent sur l'estran vaseux privilégient régulièrement des parcours parallèles à la côte sans s'éloigner de quelques centaines de mètres de celle-ci. L'île de Mandø fournit à l'inverse des parcours sur l'estran beaucoup plus extravertis.

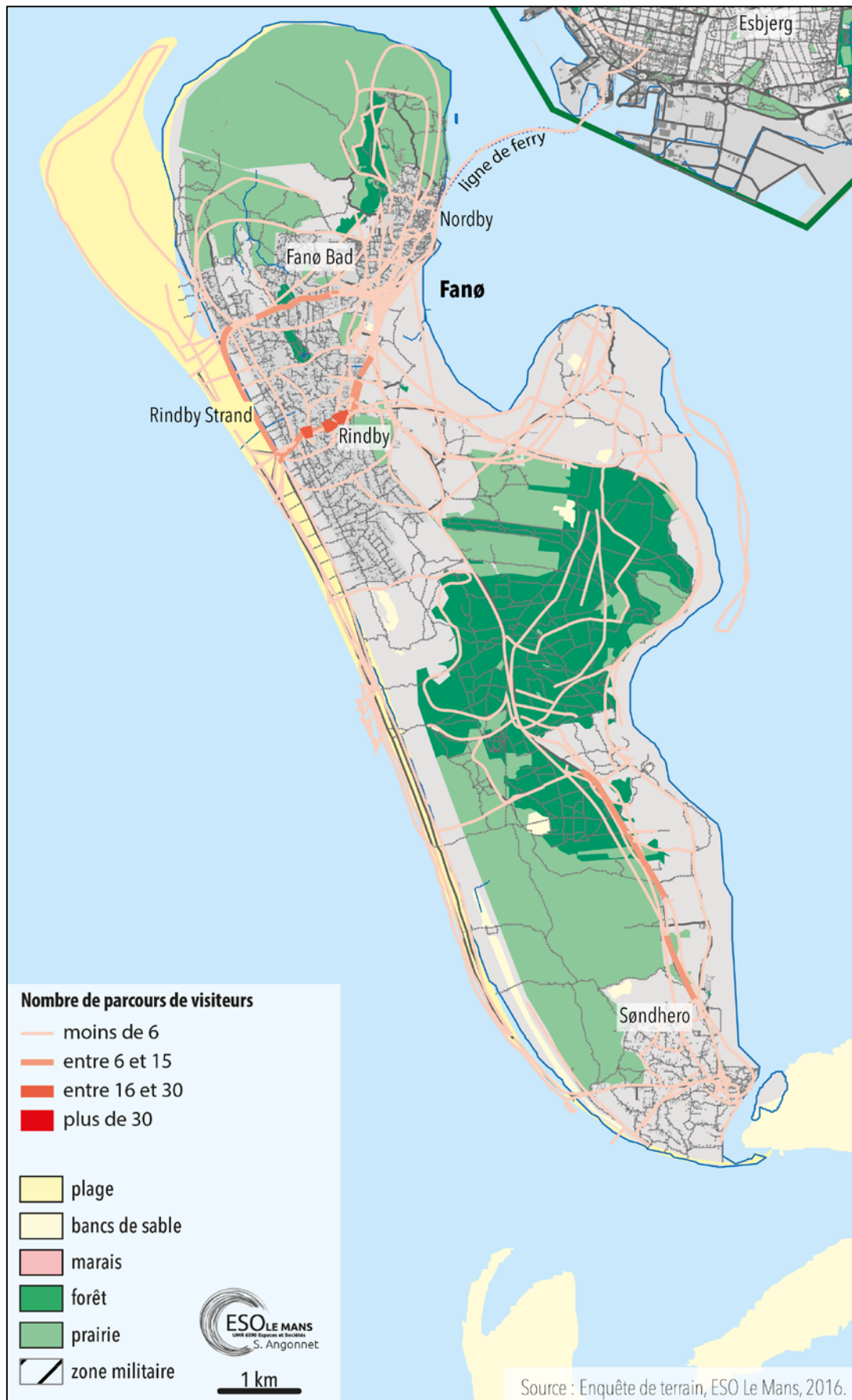


Fig. 127 : parcours des visiteurs sur l'île de Fanø renseignés par GPS et tracés sur cartes papier.

Pour l'île de Fanø, les parcours témoignent d'une intense fréquentation de la plage occidentale dans toute sa longueur, la voiture étant régulièrement utilisée. Les espaces intérieurs boisés sont moins utilisés, mais selon des parcours variés, et les littoraux orientaux sont préférentiellement parcourus au nord et au sud de Nordby, en particulier la pointe au sud du Fanø Bugt qui donne quelques accès à l'estran.



Fig. 128 : parcours des visiteurs sur l'île de Rømø renseignés par GPS et tracés sur cartes papier.

Pour l'île de Rømø (fig. 128), les visiteurs montrent toujours une nette préférence pour les littoraux, notamment les plages de l'ouest près de Lakolk, les traversées de l'île d'est en ouest étant fréquentes. La plage est fréquentée, comme pour Fanø pour la baignade, mais ne fait pas l'objet de parcours longitudinaux du nord au sud. L'intérieur de l'île est légèrement moins fréquenté, en tout cas par dans la diversité des milieu naturels représentés, et les flux se focalisent sur quelques hauts-lieux comme la Maison du Commandeur près de Juvre ou les sentiers longeant la zone militaire du nord de l'île.

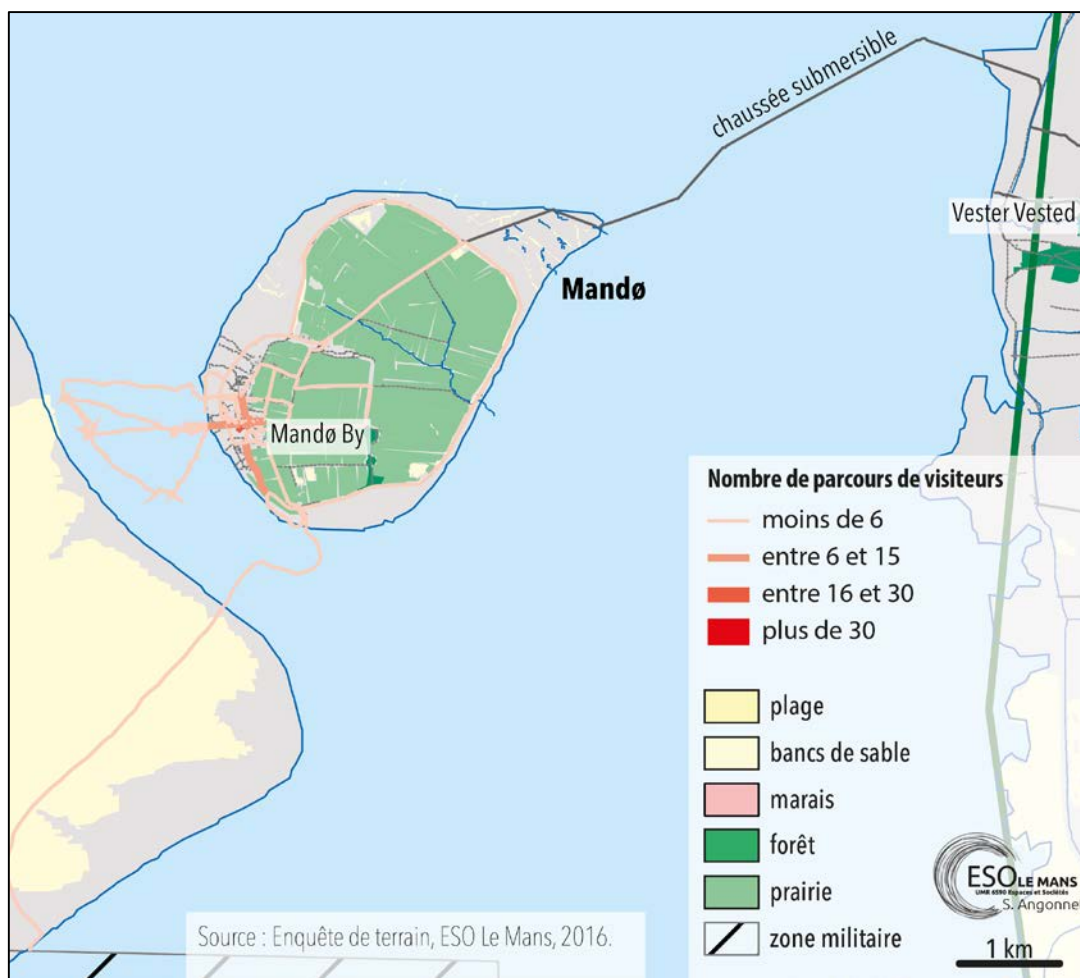


Fig. 129 : parcours des visiteurs sur l'île de Mandø renseignés par GPS et tracés sur cartes papier

Pour l'île de Mandø (fig. 129), les parcours privilégient clairement l'estran à l'ouest de l'île, car c'est le plus accessible depuis le village de Mandø By. Remarquons la fréquence des parcours privilégiant les boucles et pouvant s'éloigner de plus d'un kilomètre de la côte. La présence d'un banc de sable au sud-ouest de l'île fournit probablement un motif pour s'éloigner de la côte. Finalement, c'est bien à Mandø que la fréquentation de l'estran et des vasières est la plus importante. L'île est beaucoup plus petite que Fanø et Rømø; elle est située dans la mer intérieure abritée par les îles barrières entourée de vasières. Ce parcours témoigne bien de cette liberté d'accès recherchée par les visiteurs.

Dans un second temps, pour les îles de Fanø et de Rømø, il est possible de comparer les parcours de quelques habitants, résidents secondaires et touristes, à l'aide des entretiens

qualitatifs. Pour l'île de Fanø, ces parcours montrent des différences notables (fig. 130, 131 et 132). Les habitants développent les parcours les plus extravertis témoignant à la fois d'une grande diversité d'itinéraires individuels, d'une grande capacité d'exploiter l'intérieur de l'île et le littoral oriental et ses vasières. Finalement, même s'ils fréquentent régulièrement les plages de l'ouest, les habitants semblent privilégier les espaces moins fréquentés de l'île lors de parcours personnels très peu standardisés.

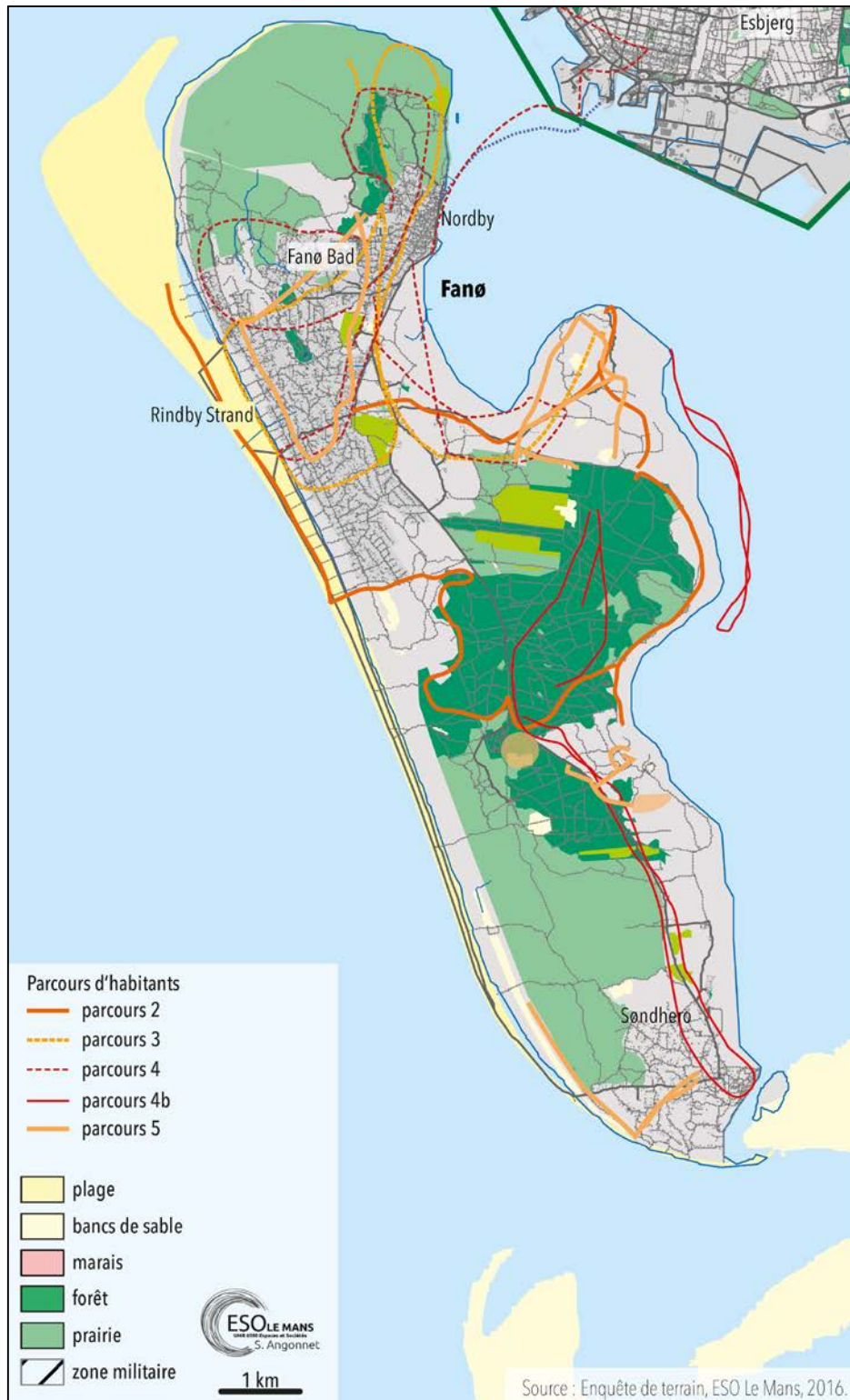


Fig. 130 : parcours d'habitants sur l'île de Fanø renseignés par tracés sur cartes papier.

Les parcours des résidents secondaires sur l'île de Fanø (fig. 110) sont davantage homogènes et moins épars. Les parcours privilégient quelques hauts-lieux : la plage de Rindby, le port de Nordby, le village de Søndherø et quelques espaces naturels de l'intérieur de l'île. Ces parcours de visite lient systématiquement les villages aux espaces de nature, pour une même promenade. Le littoral oriental est moins fréquenté, mais l'intérieur de l'île et les plages de l'ouest restent privilégiés dans ces parcours.

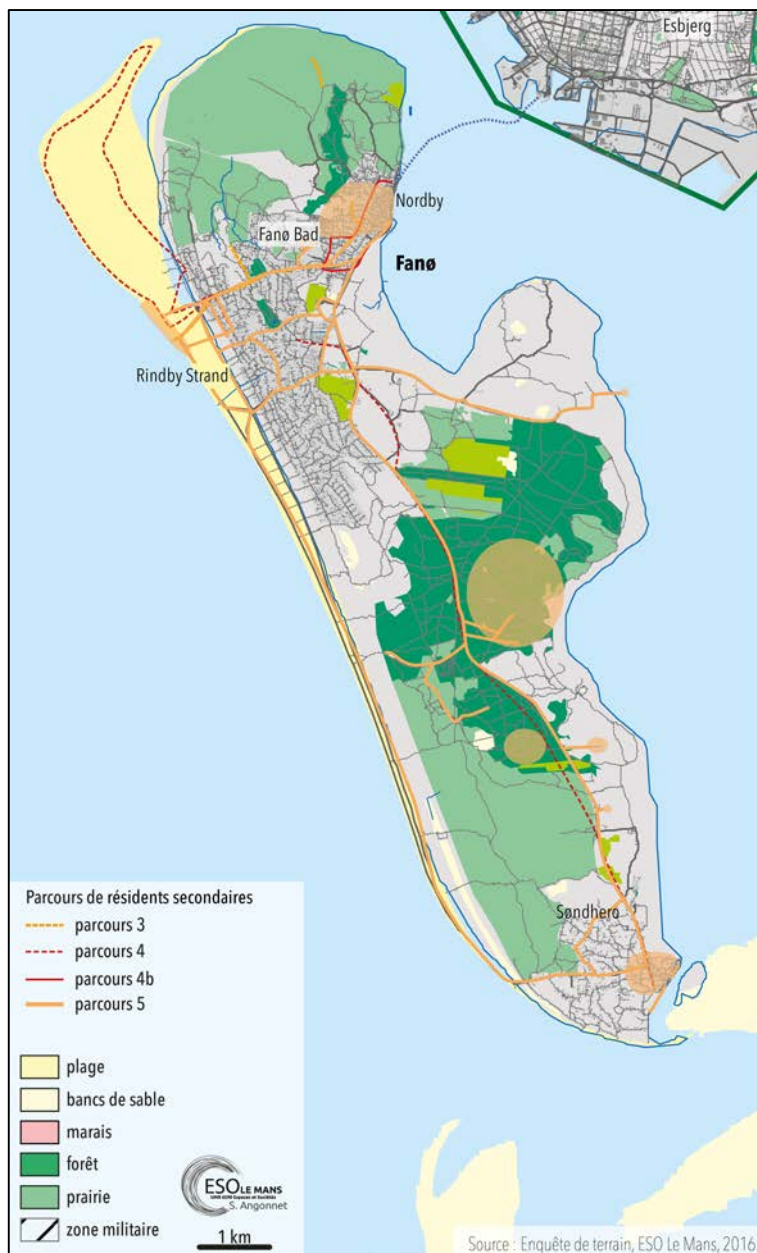


Fig. 131 : parcours de résidents secondaires sur l'île de Fanø renseignés par tracés sur cartes papier.

La carte-synthèse (fig. 127), qui reprend une très large majorité de parcours de touristes ainsi que la carte ci-dessous (fig. 132), qui reprend le seul parcours de touristes dont l'entretien a été mené à Fanø (les quatre autres entretiens ayant été réalisés sur l'île de Rømø), montrent à l'inverse une plus grande « concentration » de itinéraires de visiteurs touristiques. Le littoral occidental et ses plages constituent l'espace le plus sollicité et c'est

seulement dans un second temps que d'éventuelles connexions avec les villages intérieurs ou le littoral oriental peuvent s'opérer.

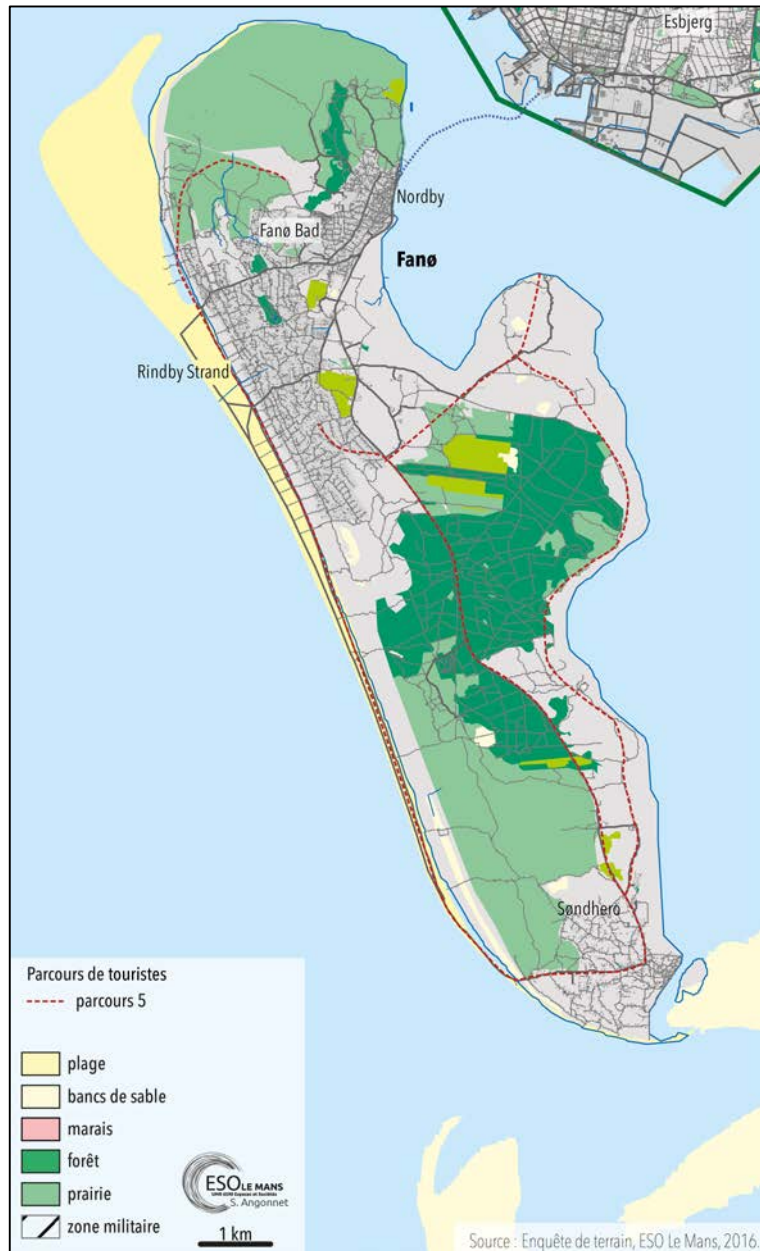


Fig. 132 : parcours d'un touriste sur l'île de Fanø renseigné par tracé sur cartes papier

Pour l'île de Rømø, les différences de parcours entre habitants, résidents secondaires et touristes semblent aussi importantes. Le seul parcours habitant (puisque les quatre autres entretiens ont été réalisés sur l'île de Fanø) témoigne d'un itinéraire intérieur centré sur les espaces de vie, entre Lakolk et Havneby (fig. 133).



Fig. 133 : parcours d'un habitant sur l'île de Rømø renseigné par tracé sur cartes papier

Les parcours de résidents secondaires sur l'île de Rømø sont assez proches de ceux observés sur l'île de Fanø. Les itinéraires montrent une utilisation de la plage à l'ouest de l'île, fréquentée ponctuellement pour la baignade et non de manière linéaire, ainsi que de nombreux points à l'intérieur de l'île sans pour autant investir le littoral oriental. Les parcours montrent des formes de continuité avec les espaces balnéaires et villageois de Lakolk et Bolilmark. Sud et nord de l'île font partie des itinéraires des résidents secondaires jusqu'à Vråby et Juvre. En dehors de ces quelques points intérieurs de l'île, notamment la Maison du Commandeur, la plage reste le point de destination central qui détermine l'ensemble des parcours de visite.



Fig. 134 : parcours de résidents secondaires sur l'île de Rømø renseignés par tracés sur cartes papier

Cette forme des parcours est encore plus exacerbée pour les touristes qui privilégient toujours les plages de l'ouest de Lakolk et la proximité de la zone militaire au nord de l'île. Les itinéraires sont généralement plus courts depuis les lieux d'hébergement sans nécessairement de détour dans d'autres espaces naturels de l'île, mais pour privilégier à l'occasion des points de vue sur le littoral au sud et sur le littoral oriental. Dans ce dernier cas (fig. 135), le littoral « intérieur » est intégré pour accéder à des points de vue sur les vasières ou pour opérer des visites sur l'estran en se déplaçant parallèlement au trait de côte.

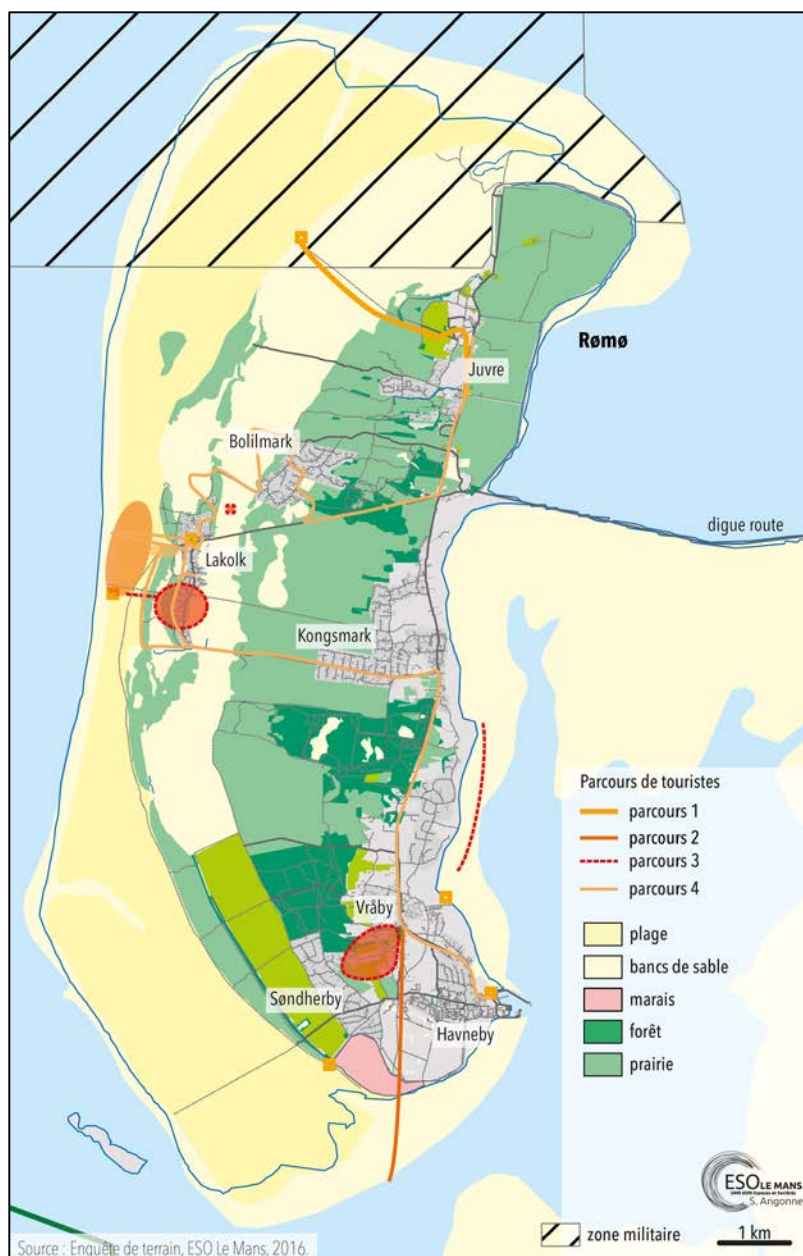


Fig. 135 : parcours de touristes sur l'île de Rømø renseignés par tracés sur cartes papier

4.4. Stratégie de gestion du public

4.4.1. Vision du tourisme de la part des parties prenantes

Sur le plan du rapport protection de la nature/tourisme, le Parc national danois est original au regard de ce qui se pratique dans les deux autres pays riverains de la mer des Wadden. Les acteurs interrogés intègrent totalement la dimension touristique dans l'espace qu'ils ont en gestion. Cela tient en partie aux raisons invoquées précédemment : le parc national est récent, l'éloignement de la philosophie parc national telle que pronée dans les instances internationales mais également en Allemagne et aux Pays-Bas et au contraire, sa proximité avec les pratiques nature-culture-tourisme des parcs naturels régionaux français, expliquent en partie cette singularité danoise au cœur de la mer des Wadden.

S'il y a bien des espaces sanctuarisés pour la nature dans le périmètre danois, la dynamique touristique est présente dans la majeure partie du parc. Pour certains acteurs, notamment travaillant au parc, tout semblerait être une question de gestion rationnelle du tourisme « *if you balance the activity and the way you do, especially the way you manage tourism and the nature protection needs ...* » (entretien avec John Frikke, Chargé de mission au Parc national de la mer des Wadden, 21 juillet 2016). Pour autant, cet équilibre à trouver entre développement (tourisme) et protection de la nature, est cadré par un échelon supra-national puisque l'un des objectifs de la coopération trinationale est la recherche d'une stratégie touristique basée sur sa soutenabilité.

De plus, la loi, c'est-à-dire l'échelon national, propose un cadre sur lequel s'appuient les acteurs locaux pour équilibrer les activités et la protection de la nature à l'intérieur du parc. C'est ce qui explique que, pour certains acteurs, le site UNESCO a été obtenu malgré la pression touristique s'exerçant sur le territoire. Cependant, l'équilibre peut être rompu à tout moment, du fait de nouvelles activités de plein air par exemple, qu'il faut réguler rapidement. C'est pourquoi « *so we are always telling the tourist managers, everybody having something to do with tourists remember that if you spoil this nature, then you spoil the main reason for your customers, your guest. So that's a good argument for us to always tell them remember the main reason why people are coming here is the nature, landscape...* » (entretien avec John Frikke, Chargé de mission au Parc national de la mer des Wadden, le 21 juillet 2016). D'ailleurs, l'échelle locale est cultivée par les gestionnaires du Parc national. Pour eux, la gouvernance ne peut s'imaginer sans les locaux, que ce soit la population ou les acteurs du tourisme (hébergeurs, guides, ...): « *it also has to be involve in local engagement, you have to get the local, so the tourism activity that happen is one of the example. You have to get the local people to say ok, well yes I run a camping site but I also have a responsibility to show that my guest are not ruining the local ecology or the local nature, or the landscape. You know they installing that responsibility and local who work within the sector. I think it's one of the ways you have to... which is why they include, they are constantly in the process of development new projects, nature projects, outdoors activity projects because that's the only way we reach that balance. I mean, for example writing a code of conducts, it's one of the way that you can try to encourage people to behave in a sort of environmental friendly way in an area* » (entretien avec Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, 21 juillet 2016).

4.4.2. Regard sur la capacité de charge

Malgré un discours relativement récurrent d'une forte fréquentation de la part des acteurs du Parc national, la question de la capacité de charge n'est pas à l'ordre du jour. Certains acteurs sont même surpris par la question et considèrent que le milieu scientifique ne travaillant que très peu sur ces questions-là » Au Danemark, il n'y aurait guère de possibilité à l'effet que les gestionnaires mettent quoi que ce soit en place en termes de capacité de charge. Quelques sites relativement sensibles font l'objet d'une limitation, comme certains massifs dunaires insulaires, à Fanø par exemple ; mais il ne s'agit pas de capacité de charge en tant que tel. L'une des seules expérimentations que les gestionnaires du parc citent pouvant avoir un lien avec la capacité de charge, est une étude sur la distance de dérangement des phoques vis-à-vis des visiteurs. Mais c'est un travail en cours et ils ne peuvent pas aller plus loin à ce sujet. Ce qui semble le plus poser problème aux gestionnaires, ce sont les accès aux sites. En effet, il est très facile de venir sur les îles en voiture et il y a, à certaines dates, un trafic très intense pour accéder aux plages.

Sur le milieu naturel lui-même, « *you know the number in itself it's not the only data, it's also the behavior, the timing both in terms of year, the special time but also the time spent on the island and that's not done* » (entretien avec John Frikke, Chargé de mission au Parc national de la mer des Wadden, 21 juillet 2016), il y a une réflexion qui est menée sur la période en dehors de la saison estivale, considérant que répartir les touristes sur l'année serait un moyen de minimiser les impacts sur le territoire (y compris le milieu naturel). Vif débat qui oppose certains acteurs, puisque d'autres estiment qu'un minimum de touristes sur le reste de l'année est une solution pour garantir une meilleure protection des espaces naturels. Ainsi, sur ce secteur, la question de la capacité de charge n'en est qu'à ces balbutiements (si tant est d'ailleurs, qu'elle soit réellement posée en ces termes), la relative jeunesse du périmètre du Parc national pouvant aussi fournir une explication à cela.

4.4.3. Equipements et infrastructures d'accueil

L'originalité de l'accueil des visiteurs en mer des Wadden tient au nombre important de centres de visiteurs indépendants dédiés à l'interprétation de la nature et de la culture. Ces dix-huit équipements se répartissent sur l'ensemble du territoire (fig. 115) et certains ont été initiés dans les années 1970-1980.

Quand le projet pilote de Parc national a été développé, en lien avec les quatre grandes municipalités côtières, certains d'entre eux s'inquiétaient de leur avenir. En effet, ces centres de visiteurs ont l'habitude de collaborer avec leurs homologues allemands du Schleswig-Holstein, où la création des parcs nationaux a mené à la mise en œuvre de grands centres de visiteurs qui ont largement siphonné le public des petits centres de visiteurs qui préexistaient.

Soutenues initialement par l'État, quelques institutions publiques d'interprétation de la nature se regroupent dans une structure partenariale, un forum, et ce dès 2006 : le *Vadehavets formidlerforum* (ou *Wadden Sea interpreter forum*). Cette coopération est ralliée rapidement par des institutions culturelles et des musées locaux si bien qu'elle concerne aujourd'hui quinze structures qui sont autant des centres indépendants de la nature que des musées subventionnés par l'État que des guides de nature ou certains services municipaux ayant des compétences en matière d'éducation : NaturKulturVarde, Varde Museum, Amber Museum, Tirpitz-stillingen, Fiskeri- og Søfartsmuseet (le musée de la mer et de la pêche), Esbjerg Museum, Museet Ribes Vikinger, Ribe VikingCenter, Tønninggård Nature Center, Vadehavscentret, Myrthue (« Nature, culture et apprentissage »), Museum Sønderjylland (dont Højer Mølle), les guides nature de la municipalité de Fanø, Sydvestjyske Museum... (fig. 136). La mission de coopération est engagée au départ pour trois années et s'amplifie progressivement jusqu'à ce que le Parc national fasse désormais partie de ses partenaires, assurant d'ailleurs une petite part de son financement.

« This wholly organisation, we use to translate it into the Wadden Sea interpretative forum, it is a forum with a very loose non-binding agreement between these different institutions including the nature protection agency, because they have some interpretation, communication and other aspects, and they have guides who take groups out (...). And so, they got together and said if we are going to do this why don't we ? Once the National park says I want to work with you ! I think that's a really good example of how the National park works locally, it's about coordination and cooperation and it's a lot of local interest groups so we work both with some ecological groups and also with hunters... it's a very good melting-pot (...). »
Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, le 21 juillet 2016.

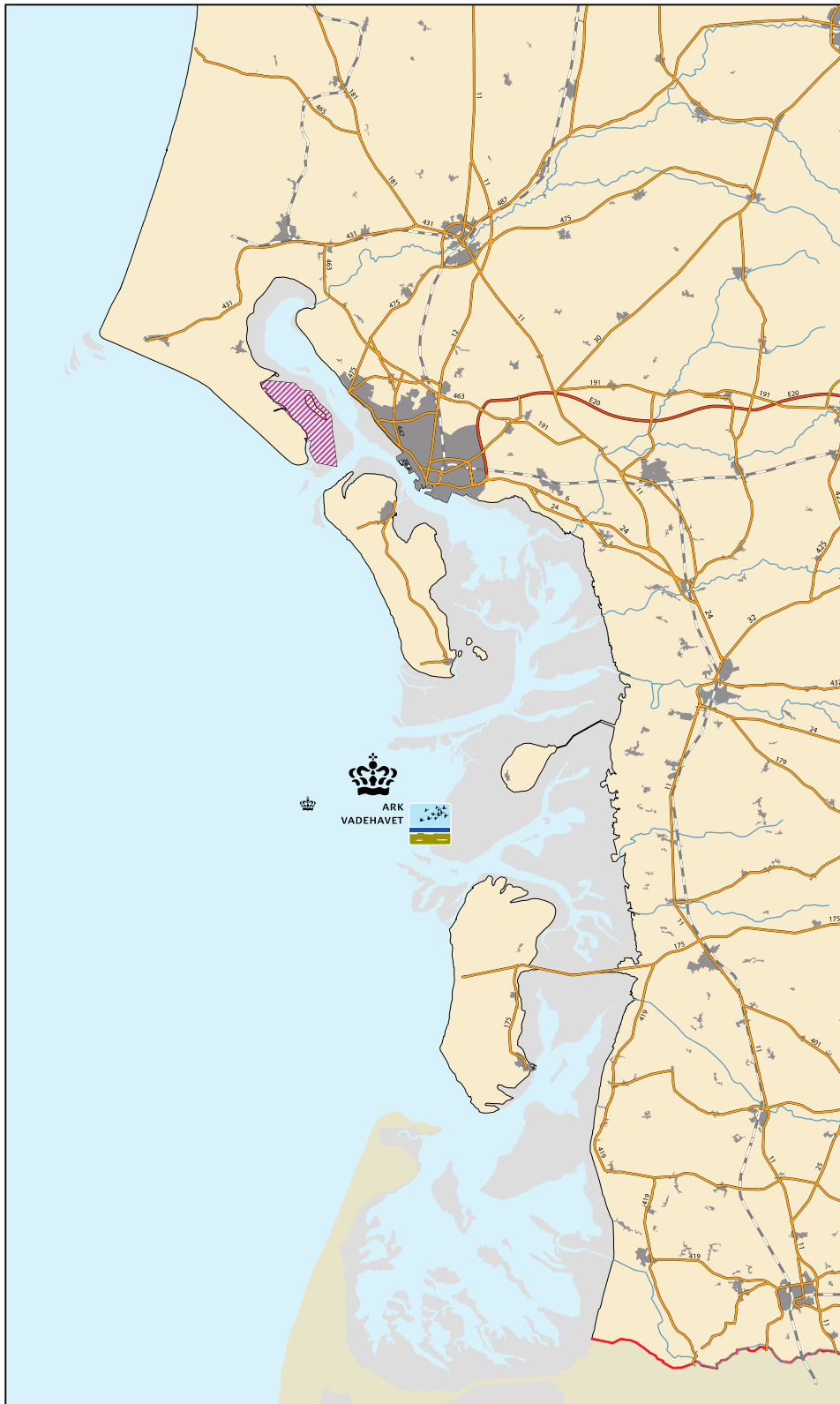


Fig. 136 : organisation de l'accueil des visiteurs dans la mer des Wadden : une offre dense de centres de visiteurs et de sports de nature (source : Nationalpark Vadehavet, 2015).

Si la mission initiale du *Wadden Sea interpreter forum* était d'unifier les pratiques d'interprétation de la mer des Wadden sur un message commun de communication, son travail s'est largement amplifié notamment depuis la création du Parc national. L'existence de cet acteur partenarial facilite ainsi la coordination entre celui-ci et l'ensemble des guides

opérant sur le territoire, tout comme il fournit une plateforme d'échanges entre l'ensemble des opérateurs intervenant sur les patrimoines. Très concrètement, son projet phare est la construction d'un vaste programme d'éducation *MyWaddenSea* qui propose des outils pédagogiques à destination du public scolaire, et au delà, issus de l'intégration des savoirs scientifiques les plus récents sur l'ensemble des patrimoines. La boîte à outils pédagogique est aujourd'hui utilisée également en Allemagne et aux Pays-Bas et ce programme éducatif est devenu un modèle pour les autres parcs nationaux créés récemment au Danemark.

« The education program is a project that they started before the National Park and it was established in 2006, so that's a 10 years old project and he came out of specifically, there are new books, there are very good articles that are here to inform children about the Wadden Sea in Danish. So they started, with local teachers, to work, oh it's really complicated... So they started (...) employing teachers as nature guides. They started developing activities and informations for teachers about the Wadden Sea and through 70 different activities with all the information that the teachers will need depending on the level from the age of... well now from 0 up to the age of 14. And the next 5 to 15 will be developing for 14 to 18 and then 18 and university as well, so we develop expanding that all project. (...)It's produced by local teachers in conduction with some of the greatest experts in birds or seals or fish or whatever the activity is about and those are people who set within the institution in the Wadden Sea interpreter forum. So those people give the... their employer give them hours or time to spend on working on these things for free to produce these activities and the accompanying information. So teachers use it both locally and internationally now, they certainly use it in Germany and Holland. (...) So that's one of the thing that we started doing in my organisation 10 years ago and now it sorts of brought this monster and that in fact has this effect that other National parks have adopted similar sort of... not exactly the same but a similar sort of project structure, so they also have education process or education program or education tools in the other National parks. »

Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, le 21 juillet 2016.

- a) running a coordinating function for the nature and cultural heritage communication in the Wadden Sea areas
- b) developing and coordinating the communication of the Wadden Sea area, based on the areas natural and cultural history.
- c) developing and enhancing the academic and didactic quality of the Wadden Sea communication.
- d) developing a communication to all audiences and visitors in the Wadden Sea area.
- e) forming a network and a collaborative platform for nature and cultural heritage operators in the Wadden Sea area.
- f) developing concrete communication material
- g) cooperating with the Wadden Sea National Park to strengthen the communication and opportunities for experiencing the Wadden Sea, in accordance with the law of the Wadden Sea National Park
- h) acting as a link between the Wadden Sea National Park and the area's guides.

Fig. 137 : missions du Vadehavets Formidlerforum (VFF) (www.vadehav.dk).

Plus spécifiquement, chaque partenaire joue désormais un rôle d'intermédiaire entre le Parc national et maintenant aussi l'UNESCO vers les populations locales ainsi que les visiteurs touristiques dans la diffusion des valeurs patrimoniales à ces deux niveaux. Ainsi le *Vadehavescentret* communique par exemple largement sur les valeurs qui font du territoire un Parc national et un site du Patrimoine mondial. Après presque deux années de travaux, le

nouveau centre de visiteurs a réouvert officiellement le 3 février 2017 dans un bâtiment où l'architecture contemporaine et écologique de Dorthe Mandrup est une tentative de mise à niveau par rapport aux valeurs patrimoniales du site (fig.138).

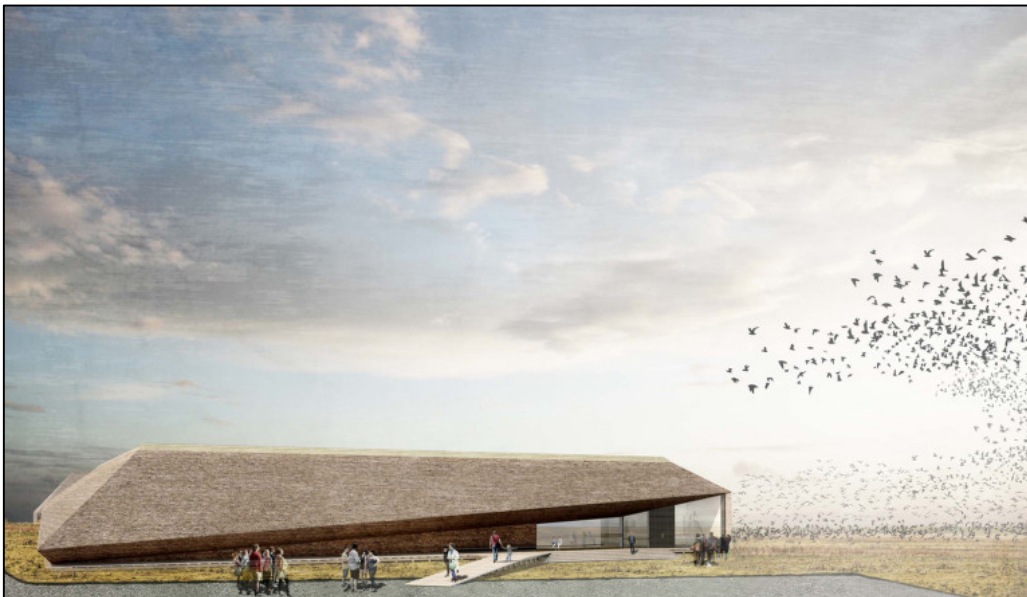


Fig. 138 : Image du projet du nouveau Vadehavscenret ouvert le 3 février 2017 (source : www.scandinavianattraction.com).

4.4.4. Entrées payantes

Le principe en la matière est très simple au Danemark : l'accès au littoral doit être libre et gratuit, en dehors des sanctuaires de nature. Certains acteurs ironisent d'ailleurs sur ce point : « *in Denmark you are never more than 60 km from the sea, so if you had to pay to approach the coast, it would be impossible* » (entretien avec Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, 21 juillet 2016). Les centres de visiteurs et le guidage sont quand à eux payants.

4.4.5. Services mis en place (dont guidage)

Les services offerts aux visiteurs sont essentiellement dédiés au guidage individuel ou en groupe. Les visites se font habituellement en danois, en allemand et éventuellement en anglais. Parmi les saisonniers, il n'est pas rare de recruter de jeunes bénévoles allemands. Quatre types de sorties/visites guidées structurent la majeure partie de l'offre offerte aux visiteurs :

- **la découverte de la biodiversité des vasières** : il s'agit de la visite « classique » dont l'objectif est de faire découvrir la biodiversité spécifique présente dans les vasières et de faire prendre conscience de la richesse de la production de la biomasse, support de tous les écosystèmes de la mer des Wadden ;
- **l'oyster safari** : il s'agit d'une visite gastronomique et paysagère souvent réalisée à la fin de la journée dans le but de ramasser et de déguster les huîtres plates sauvages *Ostrea edulis*. L'idéal est la période d'octobre à juin mais certaines visites sont néanmoins organisées pendant la saison de l'été ;

- **le birdwatching** : il s'agit d'une visite d'observation et de reconnaissance des oiseaux migrateurs majoritairement ;
- **l'observation du phénomène du « black sun »** : il s'agit d'une visite spécifique au printemps à la tombée de la nuit pour observer les envols d'étourneaux obscurcissant le ciel ;
- **l'observation des phoques gris** : il s'agit d'une visite d'observation et d'approche des colonies de phoques gris (*Halichoerus grypus*).

4.4.6. Outils de mobilité et de transport dans le site et au site

Le transport en commun reste rare et peu efficace ; la majorité des visiteurs de la région se déplaçant en véhicule individuel. Les pistes cyclables sont davantage développées. Une première piste *Westcoast route* longe le littoral continental par les marais et les digues. Une seconde piste cyclable de la *Panorama route* dessert l'ensemble des espaces urbanisés des villes et villages avec un circuit qui passe par les îles de Fanø et de Rømø. Des parcours spécifiques pour la pratique du canoë, notamment entre les deux îles principales, existent également.

4.4.7. Sentiers

Les sentiers pédestres restent rares, plages et massifs dunaires faisant l'objet d'une fréquentation libre. La majorité des sentiers empruntent les digues comme au nord de Rømø ou dans les marais de Tønder. Les vasières ne font évidemment pas l'objet d'aménagements particuliers, l'ensemble des acteurs communiquant à l'inverse sur la nécessité de privilégier des visites guidées.

4.4.8. Gestion de la saturation dans l'espace et dans le temps

Malgré la taille du territoire, les questions de la saturation des espaces par les visiteurs pendant la saison estivale et celle de son allongement sont discutées, mais demeurent non résolues.

D'un côté, une majorité de parties prenantes constate l'allongement progressif de la saison et œuvre en sa faveur. Le développement des *oysters safaris* est clairement l'outil clé pour fournir une activité attractive pour le public pendant l'hiver par exemple.

« On this subject the research is not done, the analysis is not done but there is and interest amount people like me, hunters and other private rangers, guides and I think... the tourism industry in general and if you try, instead of having 1.9 million people coming in the two months of the summer, let's spread that all over the year. So we try to look for new activities that you can do, you can't... there is a waste of picking here, you can do that now. The oyster becoming very sick and potentially dying is quite high because you know, this is not the oyster picking season but it is in October, in November, in December, in January. So come back then when you can do those things. So by spreading people over the year, you should minimize the impact of what they do but we can't stop people coming over the Sunday on July when the weather is actually good. »

Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, le 21 juillet 2016.

De l'autre côté, un public concentré sur la saison permet de conserver des moments de tranquillité le reste de l'année, notamment pour les oiseaux ou les phoques.

« We noticed that our seasons like in many other part of the world at least where people spend more money and more time, the season is longer now than it was 30 years ago and that's of course a challenge to nature because we said ok it's June/July or July/August, never mind the rest of the year there is a peaceful environment for our plants and animals and things but it's not like that anymore, it's all year. »

Entretien avec John Frikke, Chargé de mission au Parc national de la mer des Wadden, le 21 juillet 2016.

En parallèle de cette réflexion sur l'allongement de la saison, l'outil principal de régulation des flux dans l'espace reste le zonage pour le Parc national, pour la réserve de nature et de faune sauvage et pour l'ensemble des acteurs locaux. D'un côté, la fréquentation est largement libre, à l'image de la diffusion des points de visite favorisés par le Parc (fig. 139). Et d'un autre côté, cette fréquentation mérite une régulation relativement forte et des limites. En partenariat avec les usagers de loisirs de pleine nature, un zonage a pu être défini où cantonner la majorité des pratiques (fig. 140). Globalement, le principe est de réguler la fréquentation en cantonnant les activités de plein air sur terre aux zones en vert sur la carte et en cantonnant les activités de plein air en mer aux zones en bleu sur la carte (fig. 140), sachant qu'il n'existe pas de projet ou de stratégie de limitation des activités de plein air. Ce zonage permet donc de garantir le maintien de zones de tranquillité sur de larges espaces, notamment sur les bancs de sable et de vase.

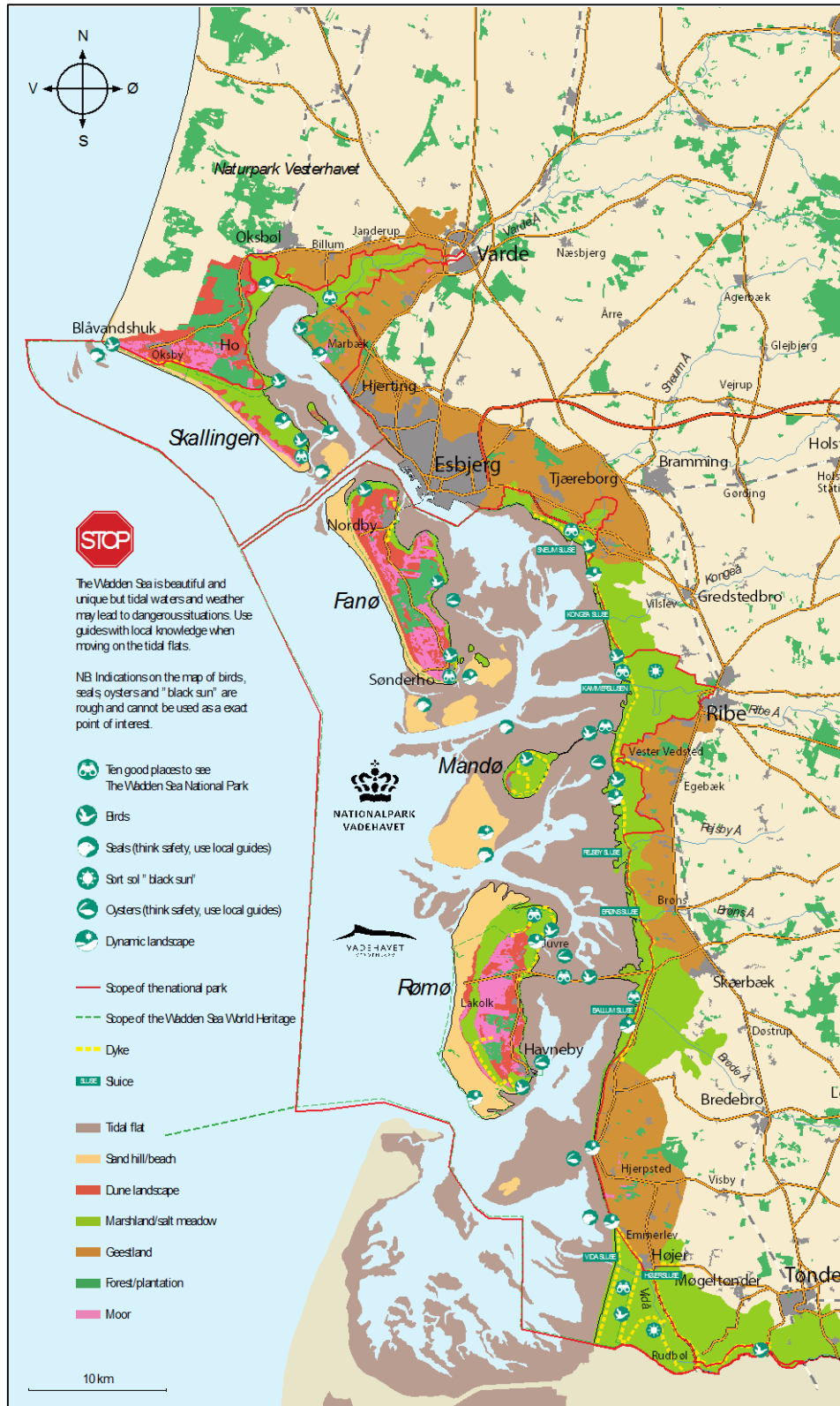


Fig. 139 : facteurs naturels d'attractivité à l'intérieur du parc national de la mer des Wadden danois (source : Nationalpark Vadehavet, 2015).



Fig. 140 : zonages des activités de loisirs à l'intérieur du parc national de la mer des Wadden danois (source : Nationalpark Vadehavet, 2015).

Evidemment, le zonage ne résout pas tous les problèmes. D'abord, les zonages ne sont pas toujours respectés par tous les pratiquants de plein air et les visiteurs :

« So they put barriers but if you noticed on very low tide days, barriers don't extend to the sea line. So therefore people drive around the barriers and just continue driving down. So, people don't give a shit to be franc, they don't care because I live here, people think that anything goes. I have to say, quite often you meet people who... some people don't keep their dog on a lead, they don't do that, there are wild deer running around. You know, I keep my dog on a leash all time because frankly, I don't want him running out in front of a car because he is chasing a deer. People don't think it happens, so when they are on a beach, walk around in a nature reserve because certain part of... there is part of the beach which is a bird reserve, they take the dog off the leash. You can hear the birds, they are screaming and people are walking around. So I think Romo is probably worse than Fano because Fano it's different type of... different class of people but they do have that same problem with dogs. But in terms of driving, people drive on the beach and do at hundred kilometers per hour, you know it's supposed to be 30 and they do and people have their children running around, that's rrrrr... »

Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, le 21 juillet 2016.

Ensuite, certaines zones de pratique du plein air restent proches de colonies d'oiseaux ou de

phoques. Ou plus complexe, les zonages ne peuvent évoluer aussi vite que la faune dont les territoires s'affranchissent librement de ces périmètres réglementaires. L'attention est donc grande sur les distances de dérangement ou sur des formes d'interactions non souhaitables avec les animaux, notamment l'alimentation.

« We are talking about people going to breeding grounds like seals for example. We know they are feeding seals but how do you stop people going out to see them because you can't, there are groups of persons and there is a huge debate locally about how closed you gonna have to see... you know, do we actually affect them, do we stress them out and so I think they are looking at doing some research into that fright distance to seals. (...) There is something that I agree with the National park they need to be more restrictions because that's insane that people can walk out to the seals. »

Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, 21 juillet 2016.

4.4.9. Outils de responsabilisation des publics

Le zonage s'avérant insuffisant, le Parc national a lancé une réflexion avec les usagers sur la possibilité de co-élaborer une charte ou un code de bonne conduite qui permettrait de définir des distances-limites d'approche des oiseaux et des phoques par exemple selon les saisons et les types de pratiques récréatives. Plus largement, il s'agirait de disposer pour l'ensemble des usages pratiqués d'un guide permettant de construire un ensemble de normes partagées sur le long terme. Pour le Parc national, la première étape a été de proposer des recommandations pour les différentes pratiques basées sur une compilation des connaissances écologiques à disposition. La réalisation de la charte ou du guide reste en cours de négociation avec l'ensemble des partenaires. Ce travail est particulièrement innovant dans le contexte danois où aucun dispositif de ce type n'existe vraiment aujourd'hui, le Parc national essaie donc de s'appuyer sur des exemples internationaux, celui de la grande barrière de Corail en Australie et celui de la Jurassic Coast au Royaume-Uni. Le Parc national comme le *Wadden Sea interpreter forum* trouvent d'ailleurs que la lenteur des processus de négociation collective, même s'ils ne remettent pas en cause leur intérêt et leur nécessité, est problématique face à la rapidité avec laquelle de nouveaux usages sont à même de se développer.

« I think, the Danish system is a little bit too slow, this isn't a fast enough response to the changes. If you have a new sport, the reaction to the impact of that sport, it's perhaps a bit too slow because we have to gather all kind of information and opinion and everybody has something to say and by the time you know it's become tradition for doing that type of activities there and now you can't stop because that's what they do during the last 5-10 years. »

Ditte Hviid, Chargée de mission au Wadden Sea Interpreter Forum, le 21 juillet 2016.

« They (the reserve) are marking the maps but you know again, if nobody takes care of the rules, nobody looks after it... and this area was made in a time where we only have windsurfers, now we have kitesurfers. It's different, you can watch a bird in the sand or breeding on the beach or something. Kitesurfing is different to windsurfing and there is no response in the administration to such a change. That's a very good example of what I mean as a biologist is lacking ».

Entretien avec John Frikke, Chargé de mission au Parc national de la mer des Wadden, le 21 juillet 2016.

4.5. Gouvernance et justice d'accès au site patrimonial

4.5.1. Regard des visiteurs sur l'accès du site

La majorité des visiteurs reste très attachée à l'accès en toute liberté à l'ensemble du site, en dehors des zones déjà réglementées pour la faune. L'acceptation sociale de ces dernières reste d'ailleurs forte, soit parce que les visiteurs estiment nécessaires de disposer de mesures de protection de la faune sauvage, soit parce que le territoire du site est suffisamment vaste pour que cette restriction des mouvements ne soit pas vraiment ressentie à l'échelle de leur vécu. Néanmoins, certains habitants estiment que leur empreinte écologique est suffisamment faible pour ne pas justifier de restriction supplémentaire d'accès à l'espace. Ces restrictions des usages ne sont d'ailleurs jamais imputées au classement sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO : « *Well, I see the Wadden Sea with the changes with UNESCO. I can't really see what kind of changes that can be, we don't over fish, we don't pollute too much, what can you really change ? You can't say, you can't walk here, that will be... will make no sense* ». Entretien avec un habitant, Fanø, le 24 juillet 2016 (habitant 3).

4.5.2. Regard des visiteurs sur la gouvernance du site

D'une manière générale, les visiteurs connaissent rarement la structure en charge de la gestion du site, mais sont également peu critiques sur le Parc national, sauf indirectement en ignorant son action. Les visiteurs interrogés sur leur positionnement au sujet de la gouvernance montrent un certain intérêt et une certaine volonté à participer aux décisions en matière de gestion du site, du moins pour 42% d'entre eux.

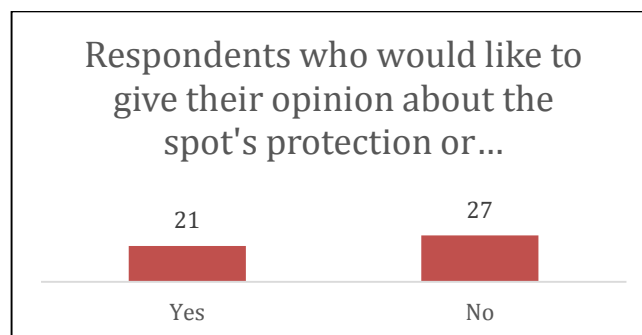


Fig. 141 : visiteurs intéressés pour participer à la gouvernance du site pour la mer des Wadden (n=50).

A l'inverse, si la majorité des visiteurs estime que l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO n'a rien changé, certains d'entre eux vont plus loin, critiquant soit le manque de visibilité d'une telle reconnaissance, soit son caractère trop commercial et marketing :

«It has been, for me, it's the same as it was before it was a heritage, world heritage. It's still the same. So it doesn't make a big difference for me but I think it's more a commercial thing. We can sell the island by telling this, it's a World Heritage thing but for me it's the same as it was before. So it doesn't mean anything special for me».

Entretien avec un habitant, Fanø, le 22 juillet 2016 (habitant 2).

«But what I was meant to say is I haven't heard that much about this been a UNESCO heritage compare to other part of special places».

Entretien avec un touriste, Rømø, le 15 juillet 2016 (touriste 2).

5. Les marais salants de Guérande (*France*)

5.1.1. Patrimonialisation du site en lien avec le tourisme

La mise en tourisme et la mise en patrimoine s'entrecroisent sur le marais de Guérande depuis le 19^e siècle, avec des intensités variables. Pourtant, l'un et l'autre semblent bien hésitants : le marais salant lui-même n'est pas un spot touristique, comme La Baule pourtant toute proche et un seul lieu à l'intérieur du marais, Terre de Sel, accueille des touristes. Pourtant, le paysage salicole participe bien à l'attractivité des cités balnéaires aux alentours, preuve en est l'utilisation récurrente de la plupart d'entre elles, dans leurs documents de communication, d'une image, d'une photographie, de mots ayant trait aux marais salants. Tout est fait comme si le marais salant restait un espace à part, à l'écart des principaux pôles touristiques de la presqu'île guérandaise. Sa mise en patrimoine tardive illustre cette réserve, en quelque sorte, à la fois de la part des élus mais aussi du législateur qui n'ont pris la décision de protéger le marais pour ses paysages qu'en 1996 (site classé) ainsi que le milieu naturel à travers l'approbation de zonages de protection comme Natura (zone spéciale de conservation) seulement en 2015.

5.1.1. Etapes de la patrimonialisation

Quatre étapes principales sont à mettre en évidence dans les marais salants de Guérande quant à l'évolution de la mise en tourisme et mise en patrimoine des marais salants de Guérande.

5.1.1.1. Du 19^e siècle jusqu'à la fin des 1960 : un processus de patrimonialisation incomplet

Il faut remonter au 17^e siècle pour trouver la première peinture des marais salants. Doomer, élève de Rembrandt, en visite à Nantes, se rend dans les marais salants pour une excursion. « *L'artiste croque d'un trait précis un paludier en culotte et chemise, en train de trousser un marais sur une ladure avec un lasse* » (Buron, 2000).



Fig. 143 : détail d'un dessin de Lambert Doomer en 1646 (in Buron, 2000).

Progressivement, le nombre de lithographies augmente, surtout au cours du 19^e siècle et en parallèle du développement du tourisme balnéaire qui ceint le marais sur toute sa partie sud. Ces peintures sont le fait d'érudits et d'artistes voyageurs, pour qui les marais salants constituent un paysage inhabituel, « *exotique* », tels Balzac (1838, *Béatrix*) et Sandeau (*La Roche aux mouettes*). Cependant, si les marais salants apparaissent sur les gravures, c'est en tant qu'arrière-plan, un décor en quelque sorte, permettant de mettre en valeur le sujet principal du tableau, soit le paludier. Les œuvres « *subliment surtout le costume dont le port est socialement codifié* » (Buron, 2000). À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e, les fêtes paludières et les Dominicales de Saillé, au cours desquelles il est possible d'admirer le costume du paludier, sont réputées et attirent : « *des milliers de photographies sont prises. (...) Elles déplacent des foules d'étrangers par centaine et cars entiers* » (Buron, 2000).



Fig. 144 : « *ronde paludière (...)* de Jules Cornilliet, entre 1866 et 1890 » (Buron, 2000).

L'ouverture du Musée des Anciens Costumes en août 1887 est une initiative d'Adèle Pichon, religieuse et fille de paludier du Bourg-de-Batz. Consciente de la disparition d'un mode de vie et d'une culture paysanne originale au contact du tourisme balnéaire en plein essor, Adèle Pichon rassemble, en mettant à contribution famille et amis, meubles ainsi qu'outils et objets de la vie domestique et quotidienne. Elle collecte aussi des vêtements de travail et des costumes de cérémonie en passe d'être délaissés par les paludiers et muletiers qui composent la masse des gens du marais. Ce musée est plébiscité par les vacanciers en séjour ou de passage dans la région. Les livres des visiteurs attestent des personnalités qui fréquentent les stations balnéaires en vogue du Pouliguen, La Baule et Pornichet : Léon Daudet, Suzanne Lenglen, Édouard Herriot, Raymond Poincaré, Anatole France, Maurice Chevalier, Mistinguett et Guillaume Apollinaire.

Le musée des marais salants ferme ses portes en 1969, lorsque le dernier héritier d'Adèle Pichon décède, sans descendance. Cette structure illustre parfaitement les processus de patrimonialisation et de mise en tourisme de la presqu'île guérandaise durant cette période : le tourisme n'est que balnéaire, surtout tourné vers la plage et, de manière très périphérique, vers les paysages de bord de mer. En atteste d'ailleurs, le classement que ceux-ci connaissent : la côte sauvage du Croisic est classée en 1933, au titre de la Loi de 1930 puis en 1938, pas les marais salants. De ceux-ci, seuls sont valorisés tout ce qui a trait au métier, depuis le costume jusqu'aux bâtiments qui abritent le sel, mais pas le marais lui-même, qui commence d'ailleurs à subir les assauts des promoteurs, avides de foncier pour développer les logements touristiques.

Durant la même période, le tourisme s'est développé autour du marais, avec quelques rares incursions dans les marais salants. C'est Le Croisic qui devient tout d'abord la première station de bains « *dès la fin de l'Empire, cette cité est le rendez-vous des baigneurs* » (Vincent, 2004), choix étonnant puisque :

« les routes pour y parvenir sont peu confortables : il faut traverser les marais salants de Guérande, soit par la falaise de Batz, soit en empruntant le chemin qui se dégage à la marée basse dans le Traict (...) Le seul véritable afflux d'étrangers arrive par les voies maritimes (...) par le seul port d'importance au début du 19^e siècle, Le Croisic, notamment grâce au commerce du sel » (Vincent, 2004).

Puis, les touristes s'évalent littéralement le long de la côte, Batz-sur-Mer, le Pouliguen, La Baule, Pornichet, de nouvelles stations balnéaires voient le jour au cours du 20^e siècle ou des bourgs trouvent, dans le tourisme, un support pour un nouvel élan économique. Il est important d'appréhender cet essor du tourisme sur la presqu'île guérandaise puisque c'est lui qui a jeté les bases de la pression qui va s'exercer, notamment sur le plan du foncier, sur les marais salants, dans les années qui vont suivre.

5.1.1.2. De 1970 au milieu des années 1990 : sanctuarisation versus tourisme

La période suivante n'est pas non plus propice à la mise en protection du marais salant lui-même. Elle correspond plutôt à une mise sous cloche tacite et officieuse du marais. C'est en quelque sorte, une patrimonialisation en demi-teinte, « *le terroir-paysage* » (Olivaux, 2006) et « *on assiste à partir des années 1970 à la naissance de revendications patrimoniales et à une prise de conscience dont l'objectif est de défendre un bien collectif : les marais salants de la presqu'île* » (Perraud, 2004).

A la fin des années 1960, une crise salicole apparaît dans le marais salant guérandais. Cette crise va perdurer une quinzaine d'années. Le marais est en déprise et les collectivités songent alors à une reconversion possible. Pour certains, au regard du faible nombre d'œillettes encore en activité, le marais est réduit à une réserve foncière. Il est prêt à connaître le même sort que de nombreuses zones humides, pour lesquelles la période n'est pas propice à leur sauvegarde. « Deux tiers des zones humides ont disparu en France entre 1875 et 1975 : 200 000 ha ont ainsi été livrés à l'agriculture entre le Golfe du Morbihan et l'estuaire de la Gironde de 1965 à 1970 (bureau MAR, 1973) dont 120 000 en Loire-Atlantique ! (L. Marion) » (Demaure, 2004).

Son sort se joue entre les années 1970 et 1972. En deux ans, le marais est exposé à la fois à une forte déprise des bassins salicoles et à la redéfinition des usages du sel mais aussi à des pressions foncières dues à des projets touristiques d'envergure. Le schéma directeur de l'aire métropolitaine (SDAAM) de Saint-Nazaire (1970) (fig. 124) prévoit deux zones de développement touristique privilégiées : la côte de La Baule au Croisic et celle de Guérande à Piriac avec la création de marinas, le passage d'une route à quatre voies au cœur du marais, etc. (fig. 124).

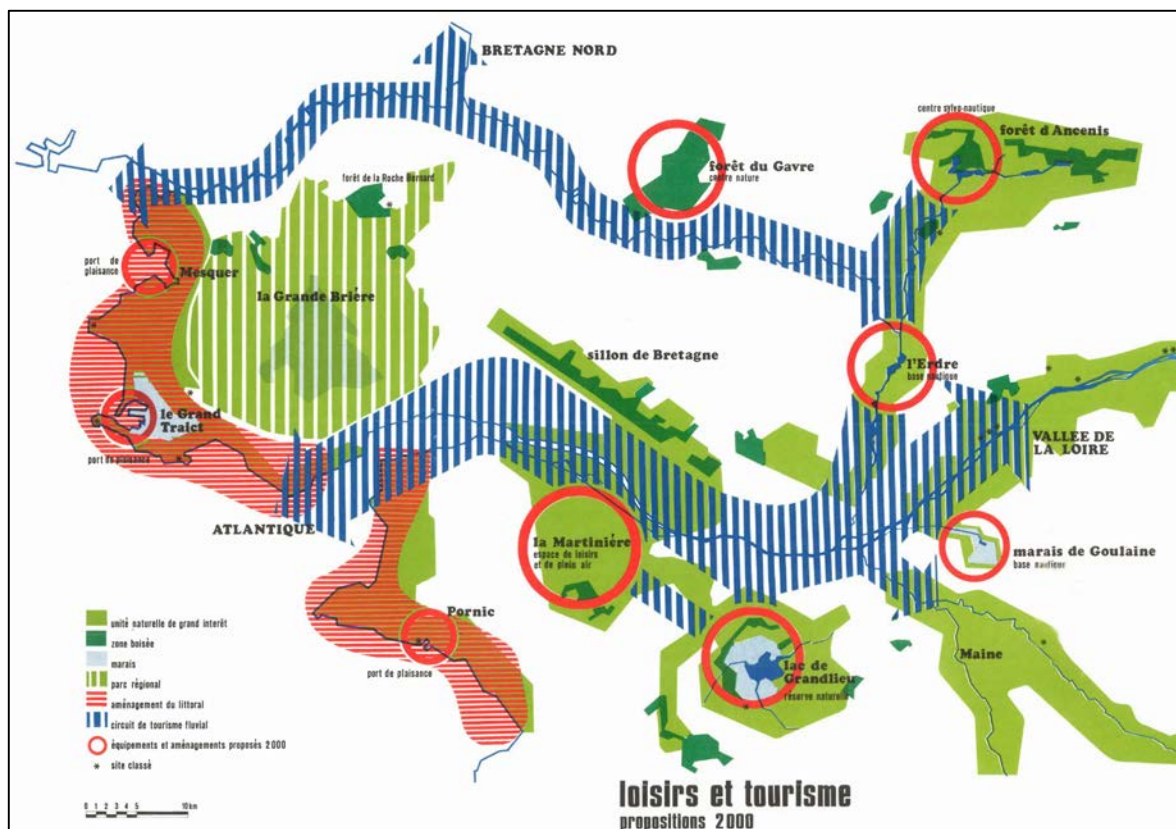


Fig.124 : extrait du SDAAM, 1970.

Routes
 (rocade La Baule—Le Pouliguen, traversée des marais salants).

3592. — 21 juillet 1973. — M. Ruffe attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme sur les graves conséquences que présente pour l'activité des paludiers de la presqu'île guérandaise le projet de rocade La Baule—Le Pouliguen. En ce qui concerne la première tranche des travaux, le tracé qui aboutit à la gare du Pouliguen touche directement vingt-cinq exploitations vers la commune de Saillé. Par sa seule implantation, la rocade détruirait ainsi plus de 600 œuillets (partie rectangulaire des salines où l'on ramasse le sel). Mais en réalité, c'est tout le secteur alimenté en eau par l'étier du Pouliguen qui se trouve menacé, soit soixante autres exploitations. De plus le cahier des charges ne prévoit pas d'accès pour les riverains, ce qui rendra impossible l'exploitation éventuelle de nouvelles salines. Enfin, ce projet s'inscrivant dans celui de l'axe autoroutier Nantes—Le Croisic de nouvelles exploitations risquent d'être touchées au cours de phases ultérieures. Conscient de la nécessité d'une nouvelle voie, il lui demande s'il n'estime pas néanmoins nécessaire de préserver les moyens de travail et d'existence de plusieurs centaines de personnes et s'il n'envisage pas de revoir le tracé de la rocade, en accord avec les paludiers concernés, de façon à ce que celui-ci ne traverse pas les marais salants en activité.

Réponse. — Le projet de rocade de La Baule entre Escoublac et Le Pouliguen a été élaboré en tenant compte des résultats d'une enquête spécialement demandée aux services de la direction départementale de l'agriculture pour déterminer une carte détaillée de l'exploitation des marais salants. Ce document, très précis, puisqu'à l'échelle au 1/1.000, a permis de retenir un tracé de rocade qui traverse le moins possible des salines exploitées : c'est ainsi que seize œuillets en exploitation seulement seront touchés par la rocade. Par ailleurs, des dispositions détaillées à prendre pour le maintien des circulations d'eau dans les salines traversées seront mises au point avec les paludiers. L'exploitation des salines ne sera pas affectée, des précautions étant prises pour que l'écoulement des eaux des bras d'étier rencontrés reste assuré avec les débits actuels. Bien que les riverains ne puissent jouir du droit d'accès à la déviation en application de l'article 5 de la loi n° 69-7 du 3 janvier 1969, l'exploitation éventuelle de nouvelles salines ne sera pas pour autant compromise, des mesures adéquates seront prises en effet pour assurer aux parcelles situées de part et d'autres de la rocade des accès aux voies existantes. Enfin, il est signalé que le prolongement de la rocade vers Le Croisic n'est pas prévu dans le projet de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Saint-Nazaire-La Baule qui est actuellement soumis aux collectivités locales intéressées.

Fig. 125: extrait des archives de l'Assemblée nationale du 12 janvier 1974 portant sur le projet de rocade La Baule-Le Pouliguen.

Mais c'est l'arrivée de sel en provenance des Salins du Midi sur la presqu'île guérandaise qui va véritablement servir d'électrochoc, obligeant les paludiers et d'autres acteurs avec eux, dont des élus, à se rassembler, à s'organiser pour sauvegarder le marais salant (Cholet, 1999). Plusieurs solutions ont ainsi été trouvées.

La première a consisté à la mise en valeur de la production salicole, en mettant en avant la qualité d'un sel récolté suivant des méthodes ancestrales et en valorisant la filière pour reconquérir les marchés par exemple (mise en place d'une formation diplômante de type BEP avec une option saliculture) ou encore en créant, en 1989, le Groupement des producteurs de sel, prolongé en 1990 par celle de l'Association pour la promotion du sel de l'Atlantique (APROSELA) ; le rachat, en 1992, des Salines de Guérande par la coopérative marqua un tournant décisif dans la promotion du sel et dans sa commercialisation.

La deuxième voie envisagée, et en partie suivie par les paludiers, notamment le syndicat des paludiers, a surtout été portée par des protecteurs de la nature, « relayés par des universitaires, en particulier autour de Jeanne Poisbeau-Hémery » (Olivaux, 2006) : le parc naturel régional de Brière est créé en 1970 et ses périmètres sensibles sont étendus à la Loire-Atlantique en 1971. Le regard porté sur le marais change progressivement au cours de cette décennie. Celle-ci « voit s'amplifier la « vague verte », nouveau contexte idéologique favorable à la préservation des milieux dits naturels, érigeant en principe militant la défense de

l'environnement, du patrimoine de nature et de culture, et remettant en cause les modèles de tourisme de masse qui ont prévalu dans les années précédentes » (Corlay, 2006).

Le processus de patrimonialisation est visiblement enclenché au début des années 1970, même si le patrimoine du marais et des villages avoisinants était reconnu depuis longtemps. Ainsi, au XIX^e siècle, « *la singularité de la commune de Batz avait déjà été fortement soulignée, appréciée et valorisée au temps de l'intrusion balnéaire* », marquée par la création d'un musée des anciens costumes et des meubles régionaux sur cette commune (Gallicé et Buron, 2010). Ce territoire, lieu de production, est rapidement devenu, pour un certain nombre de pratiquants, un paysage, un lieu de contemplation et de visite touristique. Un patrimoine, au sens de bien commun d'une communauté toute entière et que, digne d'intérêt, il exige d'être préservé. Il faut attendre le milieu des années 1970, voire le début des années 1980 pour que la décision d'inscrire ou de classer des éléments du patrimoine, autour ou dans le marais de Guérande (villages paludiers, flèche de Pen Bron), soit prise, avant le classement du marais lui-même (1996).

Au cours de cette période, il y a donc à une forme de sanctuarisation du paysage salicole, pris sous l'angle des professionnels : le marais salant est préservé des assauts du développement touristique par l'achat d'œillettes, par l'arrivée de nouveaux paludiers, non pas par l'établissement de périmètres de protection, même si, pour certains acteurs, l'idée commence à faire son chemin.

1.1.1.3. De 1996 à aujourd'hui : la reconnaissance patrimoniale sous toutes ses facettes

Aux termes de près de vingt ans d'échanges, de mise en place de diagnostics, de rapports pour justifier de son intérêt, le site est classé en 1996. Sur le plan d'abord du patrimoine culturel⁹, depuis 1996, deux facteurs ont contribué à sa reconnaissance. Au Musée des marais salants, le nombre d'entrées ne cesse d'augmenter, attestant de l'engouement pour la découverte du métier de paludier et de tout ce qui a touché à la culture du sel. « *De 1984-2011, de juillet à juillet, ça a été 652 000 visiteurs qui sont passés par le musée des marais salants première version* » (G. Buron, conservateur du Musée des marais salants, février 2017). Cet engouement est partagé par la collectivité puisque Cap atlantique intègre le Musée dans ses équipements et participe à l'ouverture d'un nouveau Musée des marais salants en 2014.

Parallèlement, la coopérative se dote d'une structure d'accueil du public, Terre de Sel, qui ouvre ses portes en 2008 et met en avant, outre les visites vivantes de salines, quelques éléments de médiation faisant la promotion du patrimoine culturel du marais :

« Naguère anachronique, la production « à la main » est devenue le principal atout des paludiers. Et Le Guérandais, déposé dans les années 1980, figure parmi les marques bretonnes les plus connues du public. Pour y arriver, la coopérative de 55 salariés, qui affichait en 2015 un chiffre d'affaires de 22 millions d'euros, s'est dotée d'un véritable management de PME et d'un outil industriel de pointe » (<http://www.capital.fr/economie-politique/sel-de-guerande-l-eclatante-renaissance-du-pays-de-l-or-blanc-1192591>).

⁹ Le lecteur trouvera des éléments sur le patrimoine naturel dans la partie 3-2-1- *Type de protection et de gestion*.

« L'exploit de cette coopérative de producteurs a été de faire d'un produit réputé banal la clé d'un authentique art de vivre » (<http://www.capital.fr/economie-politique/sel-de-guerande-l-eclatante-rennaissance-du-pays-de-l-or-blanc-1192591>).

Terre de sel fait partie des outils mis en place par la coopérative pour contribuer à la valorisation des métiers du sel, des marais salants et donc du patrimoine.

5.1.1.4. Vers la mise en tourisme des marais salants de Guérande ?

Cette formulation sous forme de question montre bien que si le tourisme est de plus en plus accepté à l'intérieur des marais salants, les formes qu'il peut prendre sont encore en discussion, voire en gestation. Le projet d'Opération Grand Site (OGS) apparaît comme un moyen d'organiser et gérer ces formes. Encore faut-il que les paludiers, qu'ils soient indépendants ou coopérants, l'acceptent. Ce sont en effet les acteurs privilégiés et uniques de ce territoire¹⁰. On voit bien, avec ces acteurs presque uniques, toute la complexité avec laquelle les services de l'État doivent avancer pour la mise en place d'une OGS, dans un territoire où le regard porté sur la technocratie a toujours été soupçonneux.

Plus largement, sur le plan touristique, les marais salants de Guérande apparaissent bien comme un territoire original par rapport à d'autres sites de cette importance, tant sous l'angle de la superficie préservée que des pratiques traditionnelles qui s'y font. Il existe en effet un véritable décalage temporel par rapport à d'autres sites d'envergure similaire ou portant une culture tout aussi particulière. Sur les marais salants de Guérande, aucune gestion du tourisme n'existe, en dehors de quelques initiatives privées. Pourtant, le potentiel est tout proche, *« on draine énormément de flux touristiques, on est à 13 millions de nuitées par an donc avec des pics forcément et un engorgement sur le coeur de saison juillet/août même si nous on incite sur le développement de ce qu'on appelle les ailes de saison c'est-à-dire en arrière-saison et en avant-saison »* (S. Couvrant, responsable du service tourisme de Cap atlantique, avril 2016). Terre de Sel accueille aujourd'hui 80 000 visiteurs par an et en refuse, pour garantir la qualité des visites proposées.

¹⁰ La SNOFF et Bretagne vivante représentent une part totalement négligeable des acteurs intervenant sur le marais, en tant que propriétaires.

Grandes périodes	Chronologie	Evènements importants	Mise en patrimoine	Mise en tourisme
	1800-1820			Débuts des bains de mer au Croisic
	1826	Début des plantations de pins des dunes d'Escoublac		
	1828			Publication de la « Promenade au Croisic : Pays nantais, presqu'île guérandaise » par Auguste Lorieux
	1830			Séjour d'Honoré de Balzac au Pouliguen et à Batz-sur-mer.
	1834			Publication de la nouvelle « Un drame au bord de la mer » par Honoré de Balzac
	1837			Premières régates organisées au Croisic
	1840		- Classement de l'église Saint-Aubin (Guérande) au titre des monuments historiques - Classement de l'Eglise Saint-Goustan (Le Croisic) au titre des monuments historiques	Séjour de Maxime du Camp et de Gustave Flaubert au Croisic
	1841			Ouverture du premier établissement de bains de mer au Croisic
	1845-1847			- Construction de l'Hôtel des Bains, agrandi en 1851, par Silvain Deslandes-Orières, dit aussi Hôtel Deslandes, que fréquente Alfred de Musset, Jean-Auguste-Dominique Ingres, Narcisse Diaz de la Pena... - Séjour de Gustave Flaubert à Piriac
	1849			Le Conseil municipal du Croisic vote les travaux de la route départementale n°8 au Croisic à Nantes
	1853			- Premier établissement de bains de mer à Batz créé par Louis Killian, créant alors la « Plage Valentin ».

					<ul style="list-style-type: none"> - Construction des premières villas au Pouliguen entre le bourg et Penchâteau (15 entre 1853 et 1857) - Le conseil municipal du Croisic vote une résolution en faveur de la construction d'un pont mixte fixe sur l'évier du Pouliguen.
1857					Arrivée du chemin de fer à Saint-Nazaire
1860					Environ 2 000 baigneurs / an au Croisic
1864				Classement de la chapelle Notre-Dame du Mûrier (Batz-sur-mer) comme monument historique	
1873					Construction de la villa de la famille Cointreau au Croisic
1875					Début de la construction des premiers chalets de la grande côte : Chalet Douillard à Port-Lin, chalet Blot, chalet Chenentais, chalet de Veillechèse, propriété Panneton-Levesque - Séjours d'Alphonse Daudet à Piriac en 1874 et en 1875
1876					- Début de la construction de la gare de chemin de fer d'Escoubiac - Séjour d'Emile Zola à Piriac
1877	Musée des anciens costumes à Kervalet (créé par Adèle Pichon)			Classement des remparts de Guérande au titre des monuments historiques (1877 et 1943)	Séjour de Jules Verne au Croisic
1878					Séjour de Paul Bourget au Croisic.
1879					Arrivée du chemin de fer à Escoubiac et au Croisic depuis Saint-Nazaire et Nantes, ainsi qu'à Guérande.
1881					Construction de l'hôtel de la Gare au Croisic.
1882					Le paysagiste François Aubry dessine le quartier Benoît à La Baule.
1884					Publication de la nouvelle « Les coquillages de Monsieur Chabre » par Emile Zola suite à son séjour à Piriac en 1876.

Le marais
montré, écrit et
chanté

1887		Adèle Pichon (religieuse, fille de paludier) fonde le musée des anciens costumes (un des premiers musées d'art et de traditions populaires de Bretagne), à Batz, fermé en 1970.	
1889		Classement du Menhir de la Pierre Longue (Le Croisic) au titre des monuments historiques	
1893			- Transformation de l'hôtel-casino Deslandes en sanatorium (Le Croisic)
1895			- Lancement du lotissement de la Société des Instituts marins à La Baule
1897			Construction de l'Institut Verneuil pour enfants tuberculeux à La Baule
1901			Construction de l'hôtel de la Plage ou hôtel Régina sur la plage Valentin (Batz) par les Boju de la Monnelière
1902	Création de la commune de Pornichet		L'Institut Verneuil à La Baule devient l'hôtel Royal, où est créé le premier casino de la station
1906		- Classement du Moulin de Crémeur (Guérande) au titre des monuments historiques - Classement de l'Eglise Notre-Dame-de-Pitié (Le Croisic) au titre des monuments historiques	
1907			Le peintre Ferdinand du Puigaudeau s'installe au manoir de Kervaudu au Croisic en 1907 jusqu'à sa mort en 1930. Ouverture de la ligne de chemin de fer de Guérande à La Turballe et à Piriac (exploitée jusqu'en 1940).
1910			Essor touristique de La Baule : quadrillage de rues, deux hôtels dans le quartier Pavie, un casino, une gare.

1909			Classement de l'Eglise Saint-Guérolé (Batz-sur-mer) au titre des monuments historiques	
1910			Classement de la chapelle Notre-Dame-la-Blanche (Guérande) au titre des monuments historiques	
1918			Classement des citernes antiques de Tremonday (Batz-sur-mer) comme monument historique	
1920			Fête du Millénaire de Saint-Aubin à Guérande	Lancement du lotissement du Bois d'Amour à La Baule par Louis Lajarrige
1921			Classement du manoir de Kervaudu (Le Croisic) au titre des monuments historiques, premier manoir classé monument historique en Bretagne	
1923				Rachat de l'hôtel Royal et du casino par François André, construction de l'hôtel L'Hermitage (début du groupe Lucien Barrière)
1924				Création du Grand Prix Automobile de La Baule (jusqu'en 1952)
1925			<p>Chanson Grain de sel créée à Saillé « <i>Fils du soleil et de la mer / Sous une modeste apparence / En moi je porte leur puissance / Car je suis sans en avoir l'air / Fils du soleil et de la mer (...)</i> Pourquoi le temps passe si vite / Parce que le vent lui rend visite ».</p> <p>-Inscription du château de Careil (Guérande) au titre des monuments historiques (Guérande)</p> <p>- Inscription de la croix de Bogard (La Turballe) au titre des monuments historiques</p> <p>-Inscription de la chapelle de Penchâteau (Le Pouliguen) au titre des monuments historiques</p>	

1926									<ul style="list-style-type: none"> - Inscription de la maison Quai de la Grande Chambre (Le Croisic) au titre des monuments historiques - Inscription de l'Hôtel d'Aiguillon (Le Croisic) au titre des monuments historiques - Création des fêtes historiques de Guérande suite au succès du Millénaire de Saint-Aubin en 1920 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de l'hôtel l'Hermitage lancé par François André - Lancement du lotissement La Baule-Les Pins
1928										
1932									<ul style="list-style-type: none"> - Inscription de la maison 35 rue Saint-Christophe (Le Croisic) au titre des monuments historiques - Inscription de la maison 33 rue Saint-Christophe (Le Croisic) au titre des monuments historiques 	
1933									<ul style="list-style-type: none"> - Inscription de la maison 14 Place de Dinan (Le Croisic) au titre des monuments historiques - Classement de la Grande Côte de la Presqu'île du Croisic au titre de la loi de 1930 (6,59 ha) 	
1934 => 1990									<ul style="list-style-type: none"> - 3 870 œillets disparaissent. 	
1935									<ul style="list-style-type: none"> - Classement du dolmen de Sandun (Guérande) au titre des monuments historiques 	
1938									<ul style="list-style-type: none"> - Extension du site classé de la Grande Côte de la presqu'île du Croisic (34,45 ha, Batz, Le Croisic, Le Pouliguen) 	
1944									<ul style="list-style-type: none"> - Inscription de la Croix du Requer (Guérande) à Clis au titre des monuments historiques - Inscription de la Croix des Douleurs (Batz) au titre des monuments historiques - Inscription de la Croix de Kervaudu (Le Croisic) au titre des monuments historiques 	
<p>La crise de l'or blanc</p>										

				- Inscription de la croix de Penchâteau (Le Pouliguen) au titre des monuments historiques	
1952				Inscription de la chapelle du Crucifix (La Baule) au titre des monuments historiques	
1961		La commune d'Escoublac devient la commune de La Baule-Escoublac			
1966				- Inscription de la maison du 2 rue Honoré de Balzac à Guérande au titre des monuments historiques - Inscription de la maison 28 rue de l'Eglise (Le Croisic) au titre des monuments historiques	
1968				Début de l'édition des Cahiers du Pays de Guérande par la Société des amis de Guérande	Création de l'Océarium du Croisic
1969				Création de la Maison des Paludiers par le Cercle celtique des paludiers de Saillé	Le SDAM de Nantes-Saint-Nazaire prévoit la création d'espaces de loisirs sur le Grand Traict du Croisic et sur Mesquer, une voie rapide, projets de marais, ...
1970		Mise sur le marché de l'Ouest de sels du Midi (perte de marchés pour les paludiers guérandais)		Approbation de la charte du PNR de Brière dont la couronne n°4 du zonage concernant le littoral n'est acceptée que sur la partie amont du bassin du Mès (et non sur la partie du marais de Guérande)	
1971		Le CREDAR (Centre régional d'études pour le développement de l'agriculture et l'aménagement rural) propose une première esquisse de stratégie avec un label sous le nom « L'Armoricain ».		- Première visite du public de la Maison des paludiers de Saillé - Arrêté ministériel créant un périmètre sensible littoral en Loire-Atlantique englobant les marais salants	
1972-1973		Naissance du groupement des producteurs de sel de la presqu'île guérandaise puis du syndicat professionnel paludiers			

Guérande obtient le label « Qualité tourisme »

1974	Arrêté d'utilité publique sur la « rocade »	Le SIVOM de la région bauloise étend ses compétences à l'étude et à la protection des marais salants	
1975	Reconnaissance par le Ministère de l'agriculture de la profession salicole artisanale	<ul style="list-style-type: none"> - Etude par le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) et la DDAF de Loire-Atlantique pour la mise en place d'une réserve naturelle. - Inscription des villages de Clis, de Kerignon, de Queniquen et de Kerbaizeau au titre de la loi de 1930 (86,75 ha, Guérande) 	Le sanatorium Deslandes au Croisic devient Institut d'éducation motrice
1976		<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil général de Loire-Atlantique demande une protection efficace des marais salants prenant appui sur le PNR de Brière - Le secteur intra-muros et la proche périphérie de Guérande est protégée au titre de secteur sauvegardé Loi Malraux 	
1977		Le Musée intercommunal des marais salants (Batz-sur-Mer) remplace le Musée des anciens costumes	
1978	Création d'un GFA (Groupement foncier agricole)	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition du site de Pen Avel par le Conservatoire du Littoral (9,35 ha, Le Croisic) Classement du menhir de Bissin (Guérande) au titre des monuments historiques Débuts de l'acquisition des la côte sauvage par le Département au titre des Espaces naturels sensibles (28 ha, Batz-sur-mer, Le Croisic et Le Pouliguen) 	
1979	Ouverture d'un centre de formation professionnelle des paludiers	Inscription du Camp Celtique (Le Pouliguen) au titre des monuments historiques	
1981		Inscription de deux villages paludiers de Kervalet et Trégaté au titre de la loi de 1930 (9,44 ha, Batz-sur-mer)	
1984		Inscription du Menhir dit la pierre de Saillé au titre des monuments historiques (Guérande)	

			Réouverture du musée des costumes sous le nom de musée des marais salants à Batz.	
1985			Classement de la flèche de Pen Bron	
1986			Acquisition du site de la Rive nord de l'étier – La Minot par le Conservatoire du Littoral (2,99 ha, Le Pouliguen)	
1988	Création d'un groupement des producteurs de sel de Guérande, qui adopte le statut de coopérative agricole		Acquisition du manoir de Kersalio et de 78 hectares de salines à Guérande par le Département au titre des Espaces naturels sensibles Inscription de la Pointe Sud de la presqu'île de Pen Bron au titre de la loi de 1930 (14,04 ha, Batz, Guérande, La Turballe)	
1989	- Fondation de l'association Univers-Sel pour le partage du savoir-faire des paludiers avec des exploitants rizicoles et salicoles de Guinée et du Bénin - Mention Nature et Progrès			Mise en service de la ligne de TGV Paris-Nantes-Le Croisic.
1990	Création d'APROSELA, association pour la promotion du sel de l'Atlantique		Création du festival Les celtiques de Guérande (en août) par le cercle Bro Gwenrann	
1991	Obtention du Label rouge		- Décision du Ministre de l'environnement, Brice Lalonde, de classer 20 sites français dont les marais de Guérande - ZNIEFF de catégorie 1 « <i>Pointe de Pen-Bron, marais salants et coteaux de Guérande</i> »	
1992			Label « Paysage de reconquête »	- Aménagement des nouveaux locaux de l'Océarium du Croisic - Création du Festival des Nuits salines à Batz-sur-mer
1994			Inscription de l'hôtel Saint-Clair (Guérande) au titre des monuments historiques Débuts de l'acquisition du Bassin du Mès – Marais du Rostu sur 104 hectares par le	Création d'une structure d'accueil pour la découverte du marais et du métier de paludier : la maison du sel à Pradel (association loi 1901)

			Conservatoire du Littoral (Assérac, Préfaïlles, Mesquer et Saint-Molf) Acquisition de Pen Bron par le Conservatoire du Littoral (45,4 ha)	
1995			Désignation des marais salants de Guérande et du Més au titre de la Convention de Ramsar (5 042 ha).	
1996			- Guérande reçoit le label « site remarquable du goût ». - Classement des marais salants de Guérande au titre de la loi de 1930 (3 694,81 ha, Batz, Le Croisic, Guérande, Le Pouliguen, La Turballe) - Inscription du Camp gaulois (Le Pouliguen) au titre des monuments historiques	Création de la Maison du Sel
1997			Etude sur l'architecture balnéaire du Croisic par le Conseil régional des Pays de la Loire (166 édifices répertoriés au Croisic)	
1999			Création de la Fête médiévale de Guérande (deux jours en mai) qui remplace les fêtes historiques créées en 1926	
2000		Obtention de l'ISO 9002		
2001			- Inscription du Couvent de Ursulines (Guérande) au titre des monuments historiques - Création d'une ZPPAUP au Pouliguen	
2002				La maison du sel devient Terre de sel.
2003		Obtention de l'ISO 9001		
2004			- ZPS Marais salants de Guérande, traits du Croisic et dunes de Pen Bron (3 622 ha) - La ville de Guérande obtient le label « Ville d'art et d'histoire »	
2006		Obtention de la certification IFS Food (International Featured Standard)	- Inscription des cartes du Diable (Piriac) au titre des monuments historiques - Création d'une ZPPAUP au Croisic	Le Croisic obtient le label « Petite cité de caractère »
2007			- Création d'une ZPPAUP à Batz-sur-mer	

				- Création d'une ZPPAUP sur l'ensemble du territoire communal de Guérande	
2008				Reconstruction d'une salorge traditionnelle par le Conservatoire du Littoral et la commune de Mesquer	Publication de l'ouvrage « <i>Le guide du pays guérandais : 36 balades découvertes</i> » (Gallicé A., Buron G., Gamain M., Genaud J. (Geste éditions).
2009				Le bateau de pêche « Au gré des vents » (1964) de type sardinier ou bolincheur obtient le label « bateau d'intérêt patrimonial (La Turballe).	
2011				Inscription du phare de la Banche (La Baule) au titre des monuments historiques	
2012		Obtention de l'IGP		- Classement du phare du Plateau du Four (Le Croisic) au titre des monuments historiques - Acquisition d'un hectare à La Turballe par le Conservatoire du Littoral	
2013					- Batz-sur-mer obtient le label « Petite cité de caractère » - Extension et rénovation du Musée des marais salants intégré dans le territoire de Cap Atlantique
2014					- Tournage du téléfilm allemand « L'or breton » : augmentation du nombre de touristes allemands la saison estivale suivante. - Guérande obtient le label « Qualité tourisme »
2015		Depuis 20 ans le nombre de salines exploitées a augmenté de 20 %		- ZSC des Marais salants de Guérande, traicts du Croisic et dunes de Pen Bron (4 376 ha) – <i>PSIC en 2002 puis 2008, SIC en 2009.</i> - Site Natura 2000 complet des Marais salants de Guérande, traicts du Croisic et dunes de Pen Bron (ZPS + ZSC).	
Tourisme de masse / tourisme de qualité					
Reconnaissance patrimoniale nationale et internationale					

Fig. 145 : chronologie synthétique de la mise en tourisme/mise en patrimoine.

5.1.2. Marketing touristique et patrimoines

« *Les gens du marais participent très tôt à la diffusion de leur image et à son exploitation mercantile, mettant sur le marché des poupées paludières en coquillages, ultimes aboutissements d'un artisanat séculaire* » (Buron, 2000). Le tourisme a d'abord été perçu comme un élément perturbateur par les paludiers. Puis, ils sont passés d'un statut d'« envahisseurs » à une potentielle manne économique dans l'esprit des paludiers. La relation tendue (dans de rares cas, quelques conflits ont pu émerger) a été progressivement transformée vers une interdépendance relative, qui sera peut-être amenée à se renforcer dans les prochaines années, avec la mise en place de l'OGS.

Les marais salants sont devenus un pôle d'attraction touristique pour la presqu'île et pour la région : les dépliants touristiques utilisent le sel comme un atout exceptionnel. Le sel apparaît comme un produit permettant de diversifier l'offre touristique, basé sur la presqu'île guérandaise, quasi exclusivement sur le balnéaire. Par le sel, le touriste aborde une autre facette du territoire, qui agit comme un opposé du front de mer de la Baule et ses immeubles. Les marais salants sont associés, et vendus comme tels dans les dépliants touristiques, à l'authenticité (les paysages, le sel) et au traditionnel (la récolte du sel). Le touriste visite les marais salants pour son caractère patrimonial, son originalité, et son intérêt scientifique, puisque l'explication du mécanisme de récolte du sel est associée comme tel, chez certains touristes enquêtés dans le cadre de ce projet. Les marais salants sont devenus un produit touristique.

5.1.2.1. Le sel : le meilleur produit publicitaire des marais salants

La « maison du sel », née d'une volonté de reconquête économique des marais, change d'appellation pour « Terre de sel » en 2002. Elle permet progressivement à la fois de mieux contrôler les flux dans le marais puisque les visiteurs, près de 80 000 visiteurs par an, se concentrent sur cet équipement à vocation touristique, mais elle contribue aussi à faire évoluer l'image du tourisme chez les paludiers. En effet, une partie du chiffre d'affaires engendré par Terre de Sel leur est reversée. Comment alors ne plus accepter les touristes dans ces conditions ?...

Le marketing est très peu développé par Terre de sel puisque, ce qui fait la renommée des marais salants, c'est le sel que le public achète toute l'année, le sel fait sa propre publicité. L'obtention de plusieurs labels de qualité a renforcé la visibilité du sel (fig. 146). En 1991, les partenaires de la coopérative obtiennent un label rouge pour leur sel, cette obtention est tardive, la première demande datant de 1972. « *Son caractère unique, son goût authentique, sa richesse en oligoélément, font du sel de Guérande un produit de qualité, récompensé par l'obtention du Label Rouge* » (CAP atlantique). Il n'est alors plus considéré comme « un sel inférieur » peu qualitatif, mais un sel haut de gamme. Historiquement, à l'époque monarchique, le sel de Guérande était considéré comme le meilleur sel.



Fig. 146 : le marketing du sel des marais salants de Guérande (leguerandais.fr et labaule-guerande.com).

En 1996, Guérande reçoit le label « site remarquable du goût ». Le sel participe à l'identité du pays de Guérande et le travail des paludiers permet le maintien de ce patrimoine environnemental unique. Ce label propose quatre facettes selon Cap Atlantique : 1) tourisme, 2) culture, 3) agriculture et 4) environnement. En 2012, le sel de Guérande et la fleur de sel obtiennent une Indication géographique protégées (IGP). En 2014, Guérande obtient un label « Qualité tourisme », attribué par l'État. Depuis les dépliants sont édités en trois langues et les moyens de communication (sites internet) sont simplifiés.

Sur le territoire de la presqu'île guérandaise, le sel de Guérande est vendu sous toutes ses formes pour s'adapter à une demande croissante et de plus en plus variée. Au niveau gastronomique, le sel se retrouve associé à des épices (piment d'Espelette, curry, fenouil) ou encore aux herbes aromatiques, aux algues de Bretagne, ...

De nombreux « coffrets cadeaux » où le panier est garni de différents produits utilisant le sel de Guérande sont aussi disponibles ainsi que des produits de beauté et des cadeaux souvenirs déclinés autour du sel (fig.147).



Fig. 147 : produits dérivés du sel et des marais salants « boutique « grain de sel » à Guérande (E. Pédrot, 2015).

Cette adaptation montre que le sel est vendu comme un produit haut de gamme, pouvant être associés à d'autres saveurs. En plus d'avoir des vertus culinaires, des propriétés nutritionnelles, le sel associé aux algues sous forme de savon, peut être apaisant... Ces produits sont vendus sous forme brute ou plus travaillée. L'attractivité des salines des marais salants de Guérande n'est pas seulement estivale et c'est certainement son atout le plus fort : tout est mis en œuvre pour que le touriste puisse consommer « local » tout au long de l'année.

5.1.2.2. Tourisme et propriété privée

Le guide de randonnée, édité par Ouest-France « Balades en presqu'île guérandaise », énumère des recommandations aux touristes en insistant sur l'équilibre écologique fragile des marais salants pour éviter des attitudes irrespectueuses de la part des touristes :

« Ne pas stationner sur les chemins d'accès, ne pas descendre sur la saline, ne pas prélever ni toucher le sel sur les tas, ne pas manipuler les outils des paludiers, ne pas déposer d'ordures, ne pas jeter mégots de cigarettes dans les salines et dans les tas de sel, ne pas arracher ni cueillir de fleurs, ne pas déranger les oiseaux, tenir les chiens en laisse, demander aux paludiers l'autorisation de les filmer ou de les photographier ».

Les salines sont en effet des propriétés privées : y circuler à pied sans autorisation est interdit et peu de chemins permettent de longer les salines. D'autres guides, comme « *Le guide du pays guérandais : 36 balades découvertes* » d'A. Gallicé, G. Buron, M. Gamain, G. Genaud, J. (Geste, Édition 2008), détaille très précisément des propositions de randonnées ou de balades, agrémentées par de possibles haltes. Des paludiers indépendants vendent leur sel directement au consommateur et proposent des visites guidées individuelles ou groupées afin de sensibiliser les visiteurs au travail du paludier et à la fragilité des marais salants. Plus insolites ou plus conventionnelles, d'autres balades pleine-nature pour la découverte des marais salants sont possibles, notamment avec les promenades en calèche ou à cheval autour des salines. D'avril à septembre, « un tour de petit train » permet aux touristes de se rendre à terre de sel, ainsi le centre de Guérande renvoie ses touristes dans des structures touristiques partenaires. Ce petit train permet la traversée des 1 800 ha de marais salants, sans fatigue, et donc idéal pour les personnes à mobilité réduite ou bien les familles avec enfants. Les villages de paludiers avec visites des maisons sont également proposés aux touristes par les offices du tourisme. Un sentier sur le coteau du marais de Guérande permet d'appréhender en plusieurs points l'ensemble du site, mais il n'est que peu mis en valeur.

5.1.2.3. Analyse lexicale des sites web et des dépliants publicitaires des Marais salants de Guérande

En tant que Ville d'art et d'histoire, Guérande met en avant son patrimoine salicole sur différents supports par le biais d'une mise en récit du travail des paludiers, de l'histoire des marais et de la cité médiévale ainsi que par ses paysages (iconographie). Les cités limitrophes mettent également en place, avec une gradation plus ou moins forte en fonction de leur caractère balnéaire, cette même stratégie de découverte des marais avec leurs atouts (musées, panoramas, balades, magie des lieux ...). Les prestataires touristiques offrent quant à eux des regards décalés des marais (calèches, hélicoptères...).

5.1.3. Valorisations touristiques des patrimoines

Attractivité du site

D'après MacCannell (1989), « *les inventeurs du tourisme moderne ont emprunté aux religions l'essentiel de leurs technologies. Ils ont procédé, d'une part, à la sacralisation des sites et, d'autre part, ils ont mis au point des rituels d'approche [...] de façon telle que la progression vers l'attraction s'apparente à la montée vers un sommet, vers le temps fort recherché par le touriste : sa rencontre avec l'attraction* » (Laplante, 1983). Aujourd'hui plus qu'hier, les touristes recherchent le dépaysement et l'authenticité à travers le spectacle de paysages préservés, d'une nature perçue par ses usagers comme sauvage. Ces paysages naturels ont pris une place grandissante dans la société et sont considérés comme suffisamment emblématiques et de haute valeur patrimoniale pour avoir été soustraits à la pression foncière et institués en lieux de nature préservée.

L'attractivité d'un territoire est assimilée à la capacité de ce territoire à attirer et à retenir les usagers, permanents ou touristiques. S'il est important de croiser des indicateurs (nombre de nuitées, capacité d'hébergement...) et de rechercher les formes d'interaction avec les autres formes d'attractivité (économiques, migratoires), l'attractivité touristique, considérée dans ce point, renvoie à la capacité à attirer quantitativement et qualitativement des touristes sur le territoire. Dans la presqu'île de Guérande, cette attractivité est fortement territorialisée, dépendante des paysages et du patrimoine. Cela en fait un lieu hautement attractif sur le plan touristique. Comme tous les hauts-lieux touristiques, les marais salants accroissent leur attractivité à partir de marqueurs qui laissent leurs empreintes sur l'espace et produisent l'identité touristique (Rieucou et Lageiste, 2006). Sur ce territoire si particulier se mêlent alors les liens entre espaces concrets et espaces symboliques. « *Un lieu touristique serait attractif dans la mesure où un peintre, un écrivain, un poète, un orateur, un musicien, un photographe, l'aurait célébré au préalable* » (Gagnon, 2007). Des questions d'image, d'identité locale nous semblent nécessaires pour apprécier réellement la valeur et la notoriété du site.

Ainsi, ce sont plusieurs facteurs qui contribuent à son attractivité comme le patrimoine historique et culturel autour de l'exploitation du sel, la qualité des paysages mêlant eau douce et eau salée, la diversification des activités de loisirs autour des œillettes, des compétences locales et des savoir-faire anciens, de nouvelles coordinations entre acteurs autour de produits issus des salines et d'une route thématique autour du sel.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons souhaité contribuer à la compréhension de l'organisation et du fonctionnement des marais salants de la presqu'île de Guérande en tant que constructions sociales et culturelles. Pour cela, nous avons interrogé les touristes et/ou usagers, localisés dans les communes situées à proximité des marais salants : La Baule, Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Turballe, Guérande. Ces communes ont été choisies en raison de leur forte empreinte spatiale autour du marais. Ainsi, la connaissance des marais par les publics a été validée ainsi que l'hypothèse d'une perception différente en fonction de l'éloignement des communes par rapport aux marais. Pour ce, le questionnaire élaboré ne comprenait que quatre questions, mais permettait d'évaluer rapidement la connaissance et l'attractivité des marais sur les usagers. La passation s'est faite en face à face et l'échantillonnage a varié, suivant les communes, entre 50 et 55 enquêtés.

Une vitrine qui rapporte gros : 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, un marais attractif

D'après Atout France, la presqu'île de Guérande et La Baule constituent un espace touristique attractif qui comptabilisait en 2012 près de 1,6 million de nuitées (Observatoire de Loire Atlantique, mai 2013).

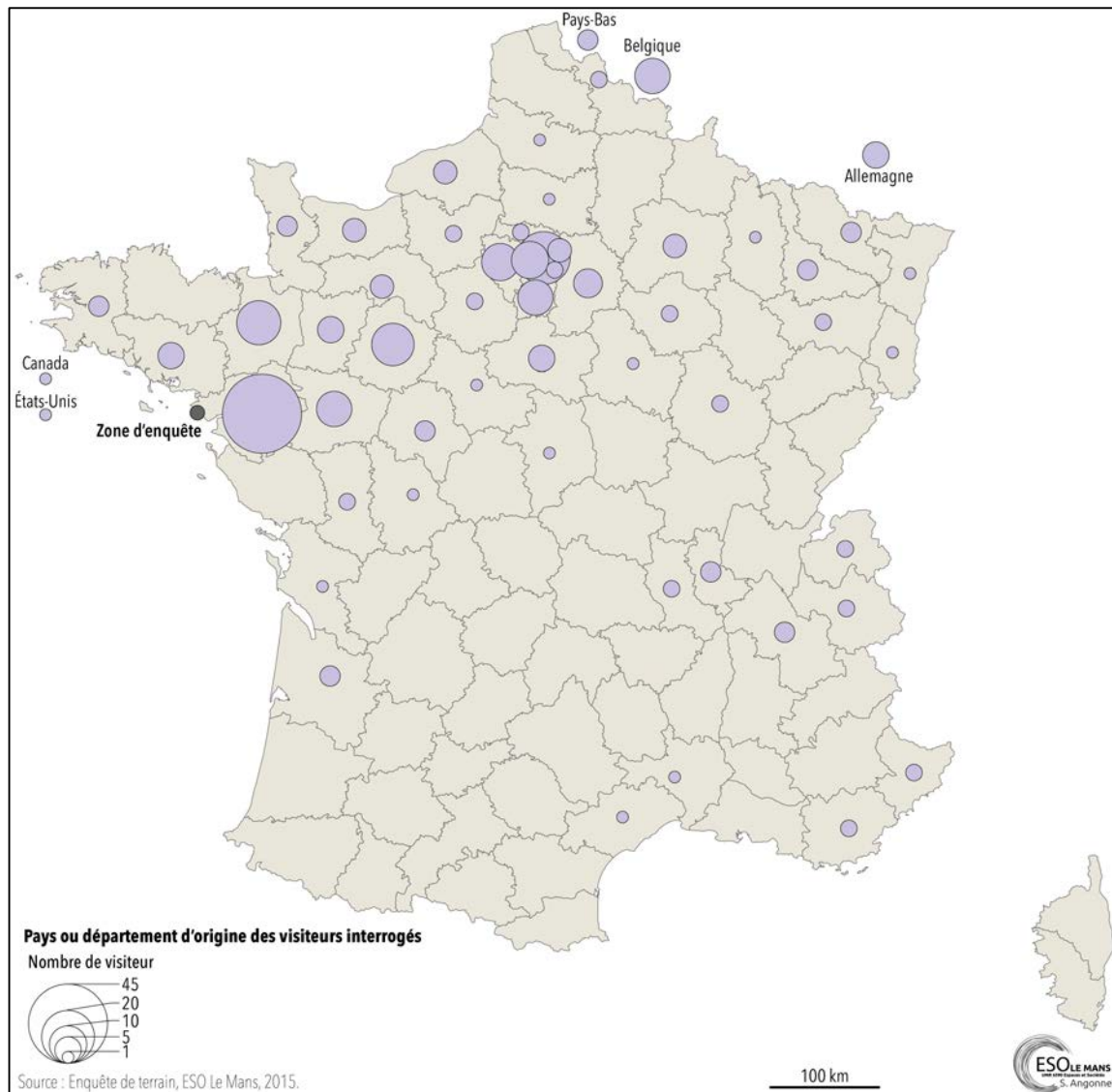


Fig. 148 : origine géographique du public interrogé dans les communes périphériques des marais salants de Guérande.

Les visiteurs que nous avons interrogés, sont issus principalement de la moitié nord de la France et plus particulièrement du Grand Ouest et de l'île de France (fig. 148). On trouve des touristes de proximité, des touristes des départements situés dans un rayon de 300 km de la presqu'île de Guérande (Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire) et enfin, des touristes franciliens. Leur fréquentation est toutefois moins significative que les touristes de proximité.

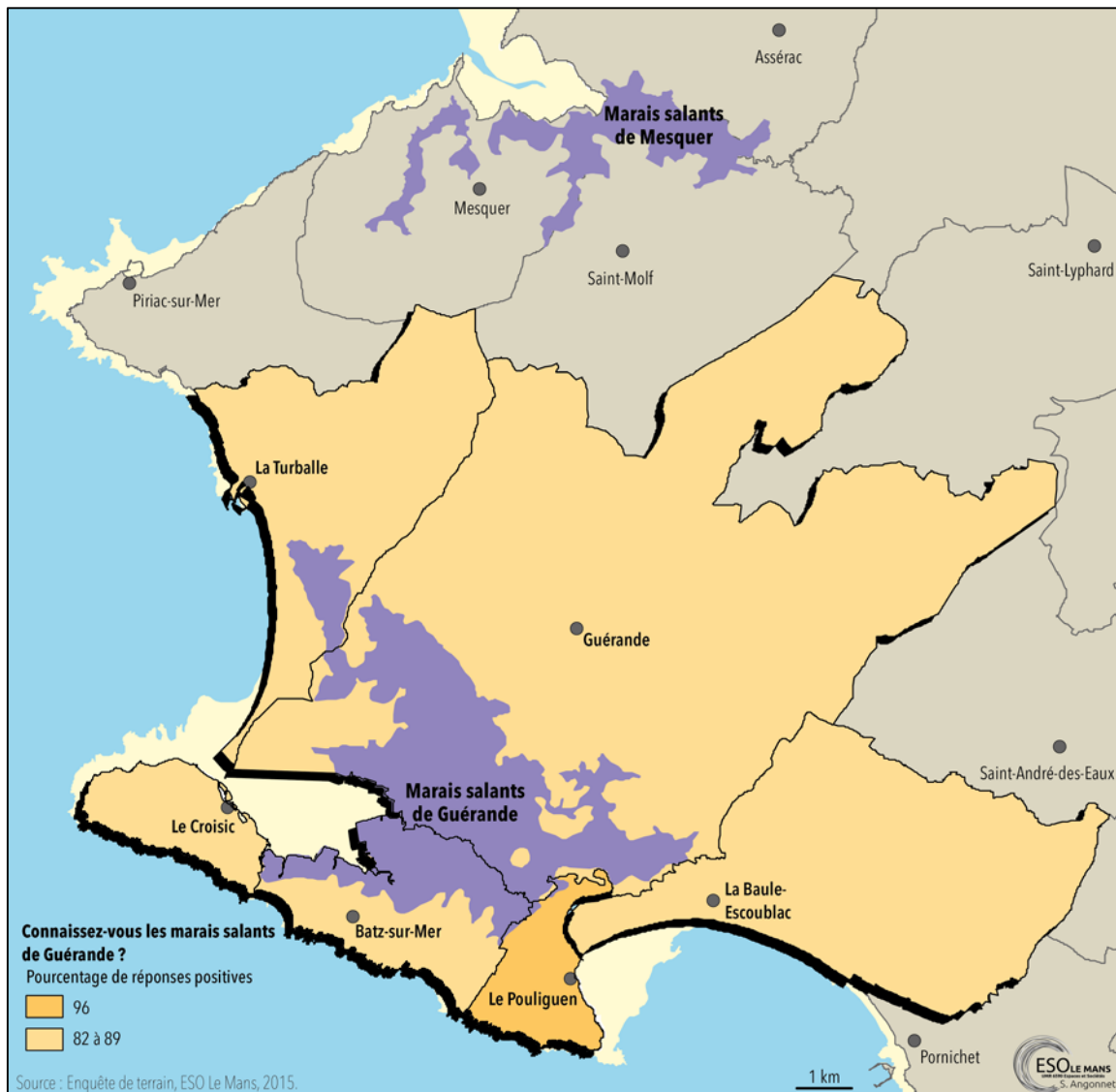


Fig. 149 : degré de connaissance des marais pour le public interrogé dans les communes périphériques du site.

Nous avons souhaité évaluer à partir de cette première question la connaissance des marais salants de Guérande auprès de personnes rencontrées au hasard dans les six communes périphériques (Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, La Baule, La Turballe et Guérande) (fig. 149). Comme on peut le constater sur la carte ci-dessus, les personnes enquêtées connaissent, pour une très grande majorité, la présence de ces marais. Sur certaines communes, comme Le Pouliguen et Batz-sur-Mer, le résultat est d'ailleurs proche du 100%. Cela ne constitue pas une surprise, au regard de la configuration des lieux : l'accès de Batz-sur-Mer, sur la presqu'île du Croisic, n'est accessible que par l'extrémité sud du marais, dont on ne peut ignorer le paysage. L'un des deux accès au Pouliguen s'effectue aussi nécessairement par la traversée des marais. Au regard de l'empreinte spatiale des marais sur le territoire, et la configuration circulaire du lieu, ce ne sont pas tant les réponses positives qui peuvent interpeller, mais bien les réponses négatives quant à la connaissance du lieu. Même si elles restent peu nombreuses, elles interrogent, notamment à La Baule, au Croisic, à Guérande et à La Turballe, car près d'une personne sur cinq ne connaît pas le site. De nouveau, il est possible d'émettre certaines hypothèses, relatives à la configuration du lieu.

La Baule matérialise le pôle balnéaire historique et international de la région. Les touristes et les usagers de la station viennent essentiellement pour l'aspect balnéotrope du site : plage, éventuelles promenades en forêt, à pieds ou à cheval (La Baule est équipée d'un centre équestre de dimension internationale). Enfin, la ville présente aussi des aménités urbaines, matérialisées par l'avenue de Gaulle, rue commerçante de renommée régionale.

Guérande, est une ville médiévale, et sa situation historiquement stratégique fait qu'elle représente un carrefour au sein de la presqu'île du même nom. Comme les questionnaires ont été administrés un jour de marché, la motivation des touristes semblait essentiellement due à la présence du marché, sis dans un cadre architectural historique.

La Turballe présente un profil particulier par rapport au marais : si la ville est connue pour son port de pêche, elle est coupée de Guérande par le coteau guérandais, par la dune boisée de Pen Bron. De plus, la partie des marais salants située sur sa commune correspond le plus fréquemment à des espaces bas et humides, qui ne sont plus exploités, et laissés plus ou moins en friche. En cela, ils ne correspondent pas à la partie la plus mise en valeur pour les touristes et les marais salants ne ressortent pas du fait du relief.

Cependant, les réponses obtenues au Croisic, port situé à la pointe de la Presqu'île du même nom, et dont l'accès passe nécessairement par Batz-sur-Mer sont surprenantes. En effet, les réponses négatives correspondent probablement aux motivations de la présence des personnes interrogées : le Croisic peut être une destination pour ses quais, qui offrent, pour l'imaginaire collectif, un paysage assimilé au port de pêche breton, sa côte sauvage (accessible du Pouliguen, sans nécessairement longer les marais), et son océarium, lieu où une dizaine de questionnaires ont été réalisés sur le parking.

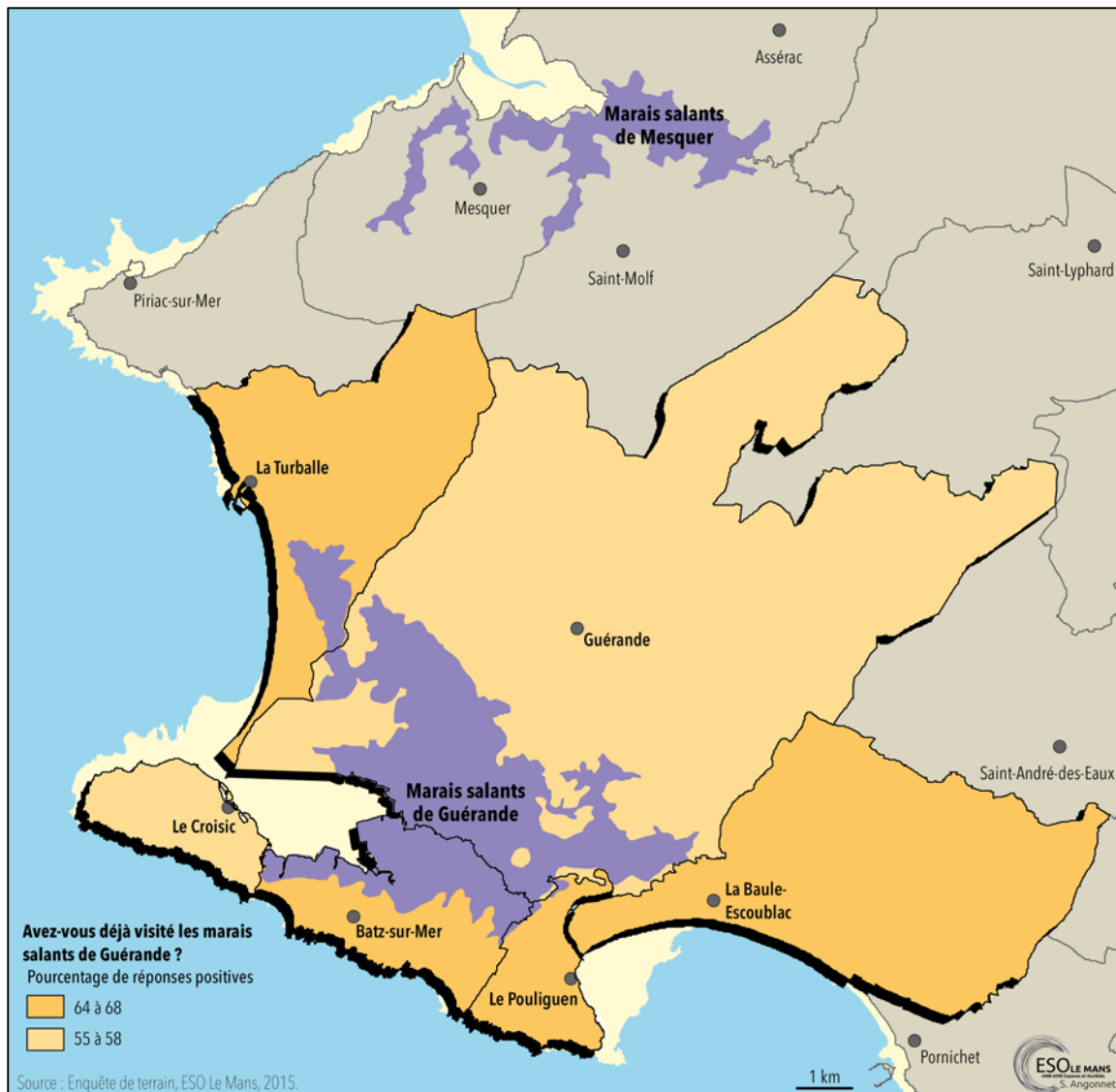


Fig. 150 : degré de fréquentation du marais pour le public interrogé dans les communes périphériques du site.

Quand on interroge le public sur le fait d'avoir déjà visité les marais, le taux le plus significatif de réponses négatives est obtenu à Guérande (rappelons-le, qui porte le même toponyme que celui des marais) et au Croisic. Plus d'une personne sur deux indique n'avoir jamais fréquenté les marais. Remarquons que les réponses obtenues dans ces deux communes correspondent aux principales réponses des personnes ne connaissant pas les marais.

Si les populations interrogées des autres communes limitrophes ont déjà fréquenté les marais, cela reste dans des pourcentages raisonnables, soit entre 64% et 68% des réponses. Cela peut dépendre de la motivation liée à la destination première qui peut être davantage balnéaire, culturelle, historique, alimentaire (marché) plutôt que la recherche de randonnées dans des paysages parfois définis comme « remarquables ».

Un biais peut aussi être souligné : certains visiteurs étaient au début de leurs vacances (cf. question 4) et n'avaient donc pas encore visité ce site emblématique, structurant le territoire.

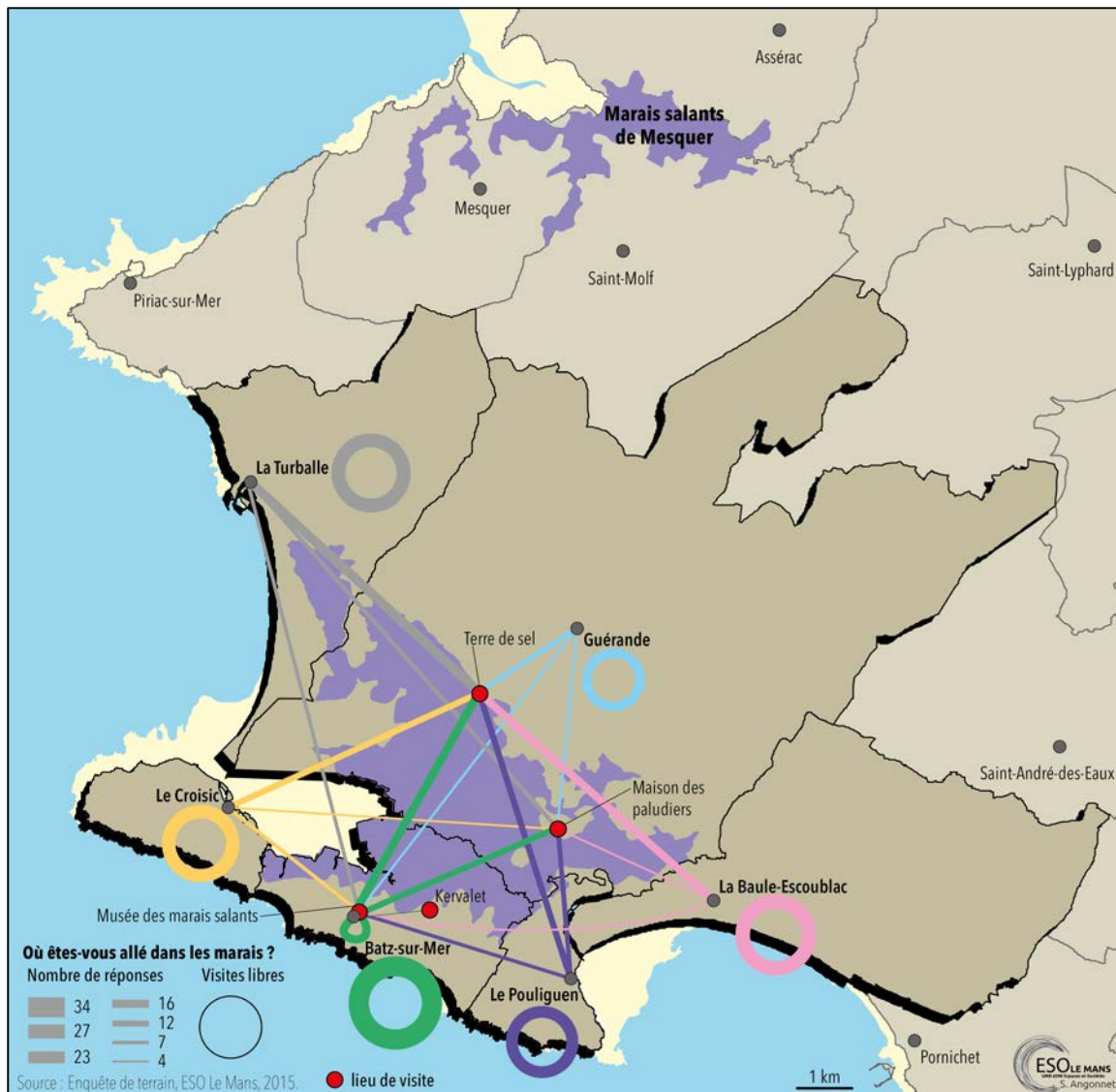


Fig. 151 : lieux fréquentés dans le marais pour le public interrogé dans les communes périphériques du site.

L'échantillon s'est fortement réduit pour cette question puisque ne pouvaient répondre que les personnes ayant répondu positivement à la question précédente. De nouveau, les réponses ont été extrêmement variées concernant la fréquentation des lieux, selon les sites.

Le public rencontré à Batz-sur-Mer apparaît comme celui qui fréquente le plus les musées et les structures d'accueil du territoire consacrées à la vie et les coutumes des paludiers ou à l'exploitation du sel, tels que *Terre de Sel*, le Musée des Marais salants de Batz-sur-Mer et la Maison des paludiers de Saillé. Les visiteurs interrogés à Batz-sur-Mer sont également ceux qui fréquentent le plus les marais salants en visite libre, soit à pied, à vélo, en calèche ou en petit train. Mentionnons que Batz-sur-Mer se présente comme un écovillage, où d'anciens bâtiments sont mis en valeur, telles les ruines de La chapelle du Murier, la tour de l'Église de Saint-Guérolé (qui est accessible et offre un panorama sur l'ensemble de la presqu'île et donc des marais salants, et dont l'accès est géré par une association) et ses produits artisanaux (La maison du sabot, biscuiterie des galettes bretonnes Saint-Guérolé...). Inversement, ce sont les visiteurs de Guérande qui fréquentent le moins les différentes structures d'accueil touristiques du territoire et qui sont les moins nombreux à découvrir les marais en visite libre.

Si par exemple douze personnes interrogées à Batz-sur-Mer se sont rendues au Musée des paludiers de Saillé, ils ne sont que cinq des personnes rencontrées à Guérande.

Quels que soient les autres sites d'enquête (Le Croisic, Le Pouliguen, La Baule et La Turballe), la visite de *Terre de sel* apparaît comme la visite préférée des enquêtés. Ensuite, ce sont les visites libres qui sont privilégiées par les touristes. Enfin, le *Musée des Marais salants* et la *Maison des paludiers* sont cités secondairement.

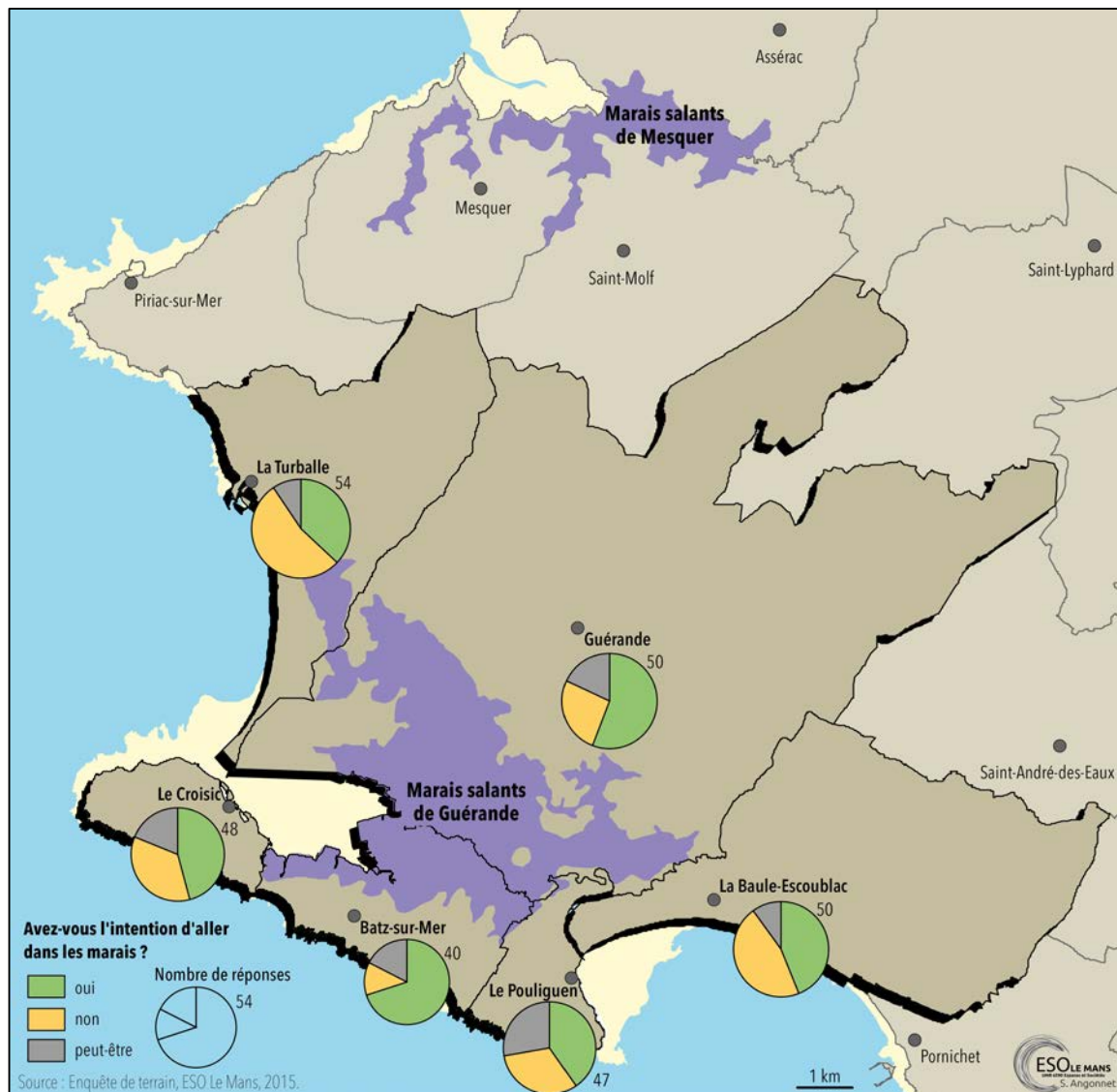


Fig. 152 : intentions de visite pour le public interrogé dans les communes périphériques du site.

Quand on interroge les publics sur leur intention d'aller visiter ou de retourner dans les marais de Guérande durant leur séjour estival, les réponses sont très positives dans deux communes, Batz-sur-Mer et Guérande. En effet, à Batz-sur-Mer, sur les 40 personnes interrogées, 28 souhaitaient aller ou retourner se promener dans les marais. À Guérande, si le nombre est moins élevé, avec 28 réponses positives sur 50, cela est suffisamment marquant pour être souligné. Trois communes se différencient, il s'agit de La Baule, de La Turballe et du Pouliguen. À La Baule, les réponses positives et négatives se répartissent quasi également. À La Turballe, les réponses négatives sont plus nombreuses, soit 29/54. Une vingtaine de personnes

souhaitent y aller ou y retourner et les autres (5) restent indécises. Quant au Pouliguen, les réponses ne permettent pas de dégager une tendance. Au Croisic, si les réponses obtenues penchent plutôt vers le positif, cela ne constitue en rien une orientation, étant donné que 17 personnes ne souhaiteraient pas y aller ou y retourner.

Les deux communes, Batz-sur-Mer et Guérande, qui ont sur leur territoire la plus forte présence physique de marais salants sont celles qui ont reçu le plus de réponses positives. Est-ce le fait d'avoir les marais comme cadre de vue ? Ou est-ce le fait que les marais font partie intégrante du territoire auquel le public interrogé manifeste un quelconque attachement ? Enfin, un biais a pu être introduit, suite à cette question 4 : elle aurait éveillé tout simplement leur curiosité.

5.2. Système d'acteurs et pratiques de protection/gestion du site

5.2.1. Type de protection et de gestion

La prise de conscience de protéger les marais salants de Guérande s'est opérée, au cours des années 1970, à la fois sur le plan naturel mais aussi paysager. Au niveau des pratiques de récolte du sel, le musée des marais salants de Batz-sur-Mer a contribué dès le 19^e siècle à protéger et mettre en valeur ces éléments patrimoniaux.

Sur le plan du patrimoine naturel,

« On peut considérer, a priori, que les marais salants constituent bien un écosystème particulier (...). Les marais salants de Guérande constituent un ensemble géographique et écologique de milieux complémentaires dont la juxtaposition amplifie les intérêts respectifs et crée de nouvelles complémentarités, une composition en réduction d'une série géomorphologique et biocénotique de milieux fonctionnels et préservés rarement réunie dans un si faible espace sur le littoral atlantique » (Demaure, 2004).

Deux outils de connaissance vont contribuer à mettre en place une protection du site : les marais salants sont une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) de type 2, « *la pointe de Pen Bron, les marais salants de Guérande et les coteaux de Guérande* », c'est-à-dire un ensemble naturel riche et peu modifié aux potentialités biologiques importantes. Ce sont également une ZICO (Zone importante pour la Conservation des Oiseaux) attestant d'une avifaune riche en espèces rares. Ces deux inventaires appuient la richesse du site et une forme de reconnaissance (Harduin *et al.*, 2016).

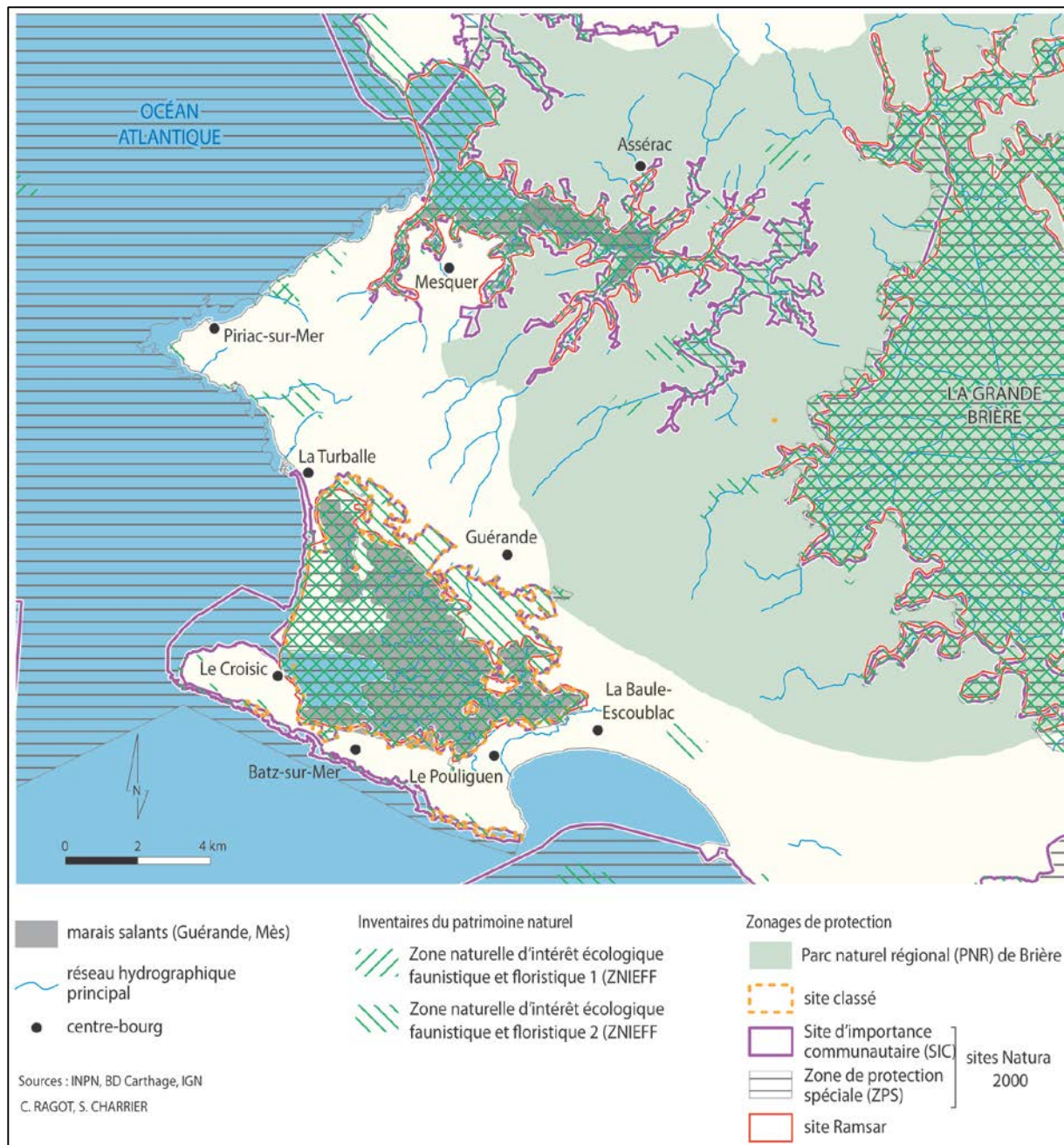


Fig. 153 : zonages de protection sur les marais salants de Guérande.

Plusieurs réglementations ont aussi été mises en place et soulignent l'importance du patrimoine des marais salants. Cependant, il est important de souligner au préalable que la mise en place des périmètres de protection a été tardive sur les marais salants de Guérande, par rapport à d'autres sites, au regard de la richesse patrimoniale de cet espace. Le marais salant est un élément du patrimoine, reconnu comme tel par tous les acteurs mais, dans la mesure où c'est aussi un espace vécu, travaillé, en partie privé et exploité par les paludiers, l'établissement de périmètres de protection a certainement été ralenti par cet aspect. En effet, dans les années 1970, alors que la législation en matière de protection de la nature se mettait progressivement en place en France et que les premiers périmètres de protection étaient décrétés (PNR, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotopes...), les paludiers voyaient dans la protection d'abord une main mise de l'État, voire une mesure de surveillance sur leur espace de travail. Cet élément, ajouté aux aménagements que l'État projetait alors,

dont la marina dans les Traicts du Croisic, ont ralenti pendant plus de trente ans l'élaboration des périmètres de protection sur ces marais (Olivaux, 2006).

La création du site classé est sans conteste l'outil le plus notable pour la pérennisation du site (1996). Le fait d'être site classé oblige notamment à demander une autorisation aux services déconcentrés du ministère de l'Environnement (DREAL) pour tous les travaux réalisés à l'intérieur du périmètre du site. Le site classé a été une première fois refusé par l'État, dans la mesure où, selon lui, le critère « nature » n'était pas suffisant pour motiver un classement. L'inspectrice des sites, Jacqueline Guillou, s'est donc rapprochée du musée des marais salants pour mettre en avant, dans le projet de classement, « *l'épaisseur patrimoniale et historique du marais salant. Et c'est aux vues de ces nouveaux arguments qu'il a été possible d'atteindre le classement du site* » (G. Buron, conservateur du Musée des marais salants, février 2017).

Dès le classement, le projet prévoyait la mise en place d'une OGS. Pour le moment, de nombreuses résistances l'ont empêchée, notamment de la part de certains paludiers. La coopérative, notamment, n'y voit aucun intérêt et « *c'est quelque chose, quand même, qui a une forte place dans la région, parce qu'on est reconnu quand même par beaucoup d'instances* ». Le pouvoir de la parole des paludiers, sur toute décision qui concerne le marais, est puissant. Que ce soit les élus ou les services de l'État, si les paludiers ne sont pas favorables, le projet n'a aucune chance d'aboutir.

« On n'a pas de démarche concertée avec le monde de paludiers parce qu'il faut bien comprendre que c'est un secteur professionnel à part, c'est difficile dans la concertation c'est sans doute pour cela que l'OGS a avorté, on a des enjeux qui ne sont pas les mêmes, entre ceux agricoles, touristiques, ça fait partie des difficultés à prendre en compte sur le territoire » (S. Couvrant, responsable du service tourisme de Cap atlantique, 2016).

Cependant, depuis quelques mois, sentant peut-être une évolution favorable dans la perception du tourisme par les paludiers, mais dans tous les cas favorable à une OGS depuis la création du site classé, la DREAL des Pays de la Loire travaille de nouveau sur ce projet, convaincue de la nécessité de mettre en œuvre des actions en matière de gestion des flux touristiques (J. Botrel, DREAL des Pays de la Loire, avril 2017). Un site classé va prochainement voir le jour sur le marais du Mès, seule garantie pour limiter la croissance urbaine dans ce secteur, préalable à la mise en place de l'OGS, qui engloberait les deux ensembles naturels de Guérande et du Mès.

Concernant la reconnaissance internationale, les marais salants font également l'objet d'un site Natura (ZPS et ZSC) et d'un site Ramsar (Chadenas, 2006).

Sur le plan foncier, le département de Loire-Atlantique assure également la protection du site en ayant acquis 29 salines au titre de la politique des espaces naturels sensibles sur les bassins de Guérande (28) et de Mesquer (1). C'est Cap Atlantique, une Communauté comprenant quinze communes, deux Départements et près de 73 000 habitants, qui est le gestionnaire, comme il est également l'opérateur Natura 2000 du site. Cap Atlantique est le deuxième acteur notable du territoire et gère les mesures agro-environnementales (MAE) contractés par les paludiers.

5.2.2. Système action patrimonial

Plusieurs acteurs interviennent sur le site, certains de manière prégnante, d'autres de manière beaucoup plus restreinte. Au cœur du marais, il y a les paludiers, coopérants ou indépendants. La Coopérative est donc l'interlocuteur presque unique sur les marais salants. Son action est d'autant plus forte que deux éléments assurent sa suprématie : le foncier et la production. Le premier laisse une marge de manœuvre importante aux paludiers, puisque le marais leur appartient ou appartient à la Coopérative. Pour les salines ne leur appartenant pas, ils peuvent aussi en être locataires par le biais de baux agricoles. Le deuxième constitue un argument de poids pour les paludiers : ils sont les garants de la préservation du paysage, le marais est leur outil de travail.

A côté de ces acteurs clés, Cap Atlantique et la Coopérative, à l'intérieur du site patrimonial, deux associations possèdent des salines, Bretagne vivante et la SSNOFF (Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France). Toutefois, ceux-ci n'interviennent que très peu en dehors de ces salines, mises à part quelques visites organisées ponctuellement sur les marais.

A l'extérieur du site, plusieurs acteurs agissent et/ou interagissent avec les deux acteurs clés : les acteurs socio-économiques du tourisme (offices de tourisme, Loire-Atlantique tourisme) contribuent à la diffusion des images du sel et des paysages salicoles, à destination des touristes. Les services de l'État (DREAL, commission des sites) garantissent la pérennité des mesures de protection prises sur les marais (Natura 2000, site classé, ...). Ce sont aussi les services de l'État qui viennent de réactiver la mise en place d'une OGS sur les bassins salicoles de Guérande et du Mès.

Le système d'acteurs de la gestion patrimoniale est présenté de manière synthétique dans le schéma suivant (fig. 154) ; il permet de saisir les interactions entre les différents acteurs et de comprendre leur rôle dans la gestion du site aujourd'hui.

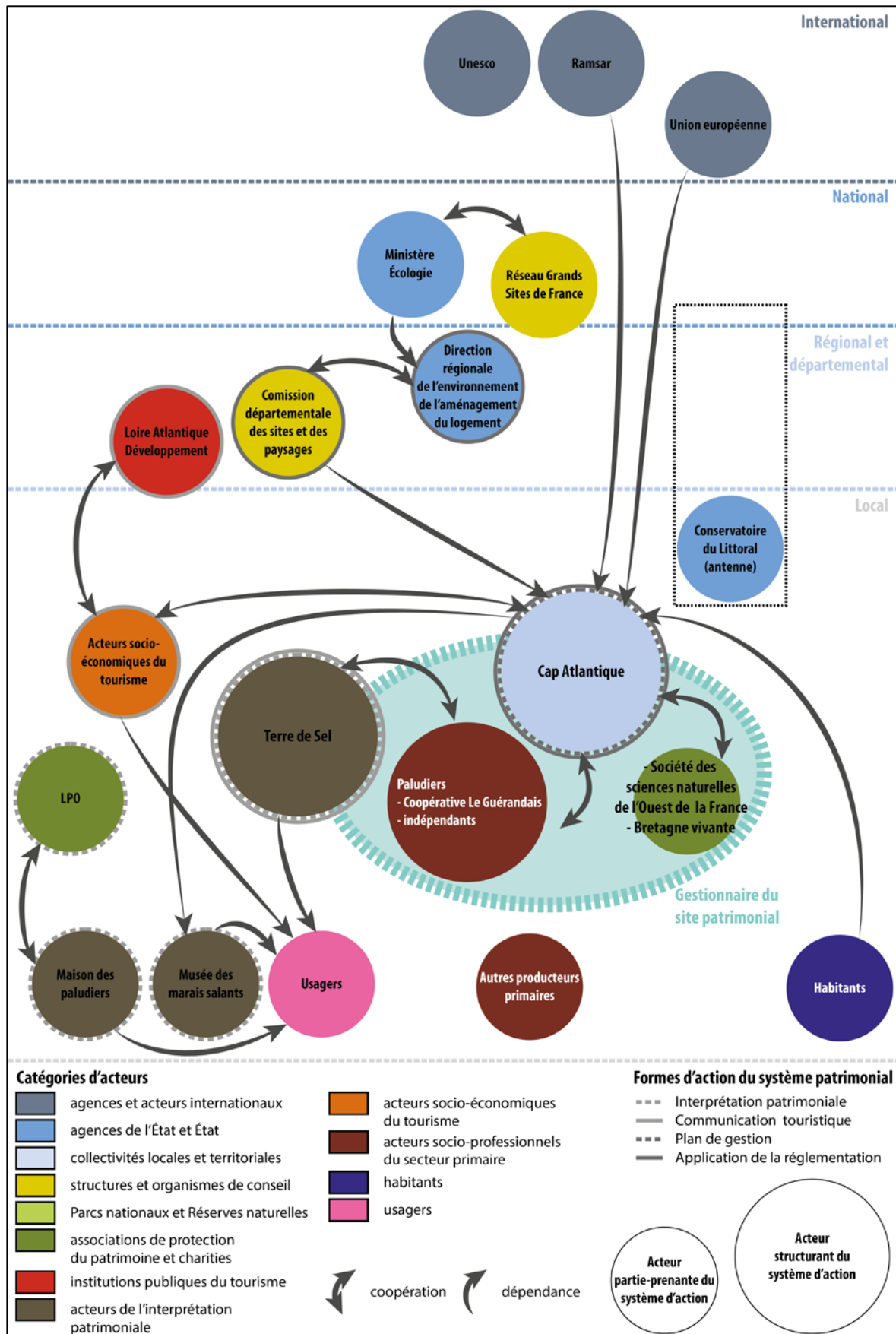


Fig. 154 : système d'acteurs pour les marais salants de Guérande

5.2.3. Système de gouvernance patrimoniale

Sur les marais salants de Guérande, la gouvernance est ramenée à un tout petit groupe d'acteurs, comme le montre le schéma ci-dessus. Il en résulte un système de gouvernance simplifié, et qui n'est pas centré sur le patrimoine. Cela tient au fait que le foncier des marais salants est entre les mains d'une diversité de propriétaires réduite aux paludiers (coopérants ou non) et à deux associations qui ne possèdent chacune qu'une saline (leur impact sur la gouvernance, sur les décisions, est donc très faible, voire nul).

5.2.4. Enjeux de protection du site

Depuis 1996, soit depuis le classement du site, l'enjeu de protection du site le plus évident pour l'ensemble des acteurs est à la fois d'origine naturelle avec, à court terme, les risques de submersion marine comme lors de l'épisode Xynthia et, à long terme, le changement climatique avec une montée du niveau de la mer. Il est aussi d'origine anthropique avec des accidents du type Le Prestige. Dans un cas, c'est la structure du marais salant lui-même qui est affectée, voire détruite ; dans l'autre cas, c'est la production de sel qui peut être empêchée ou perturbée. Le risque est toujours sur le patrimoine, mais celui-ci n'intervient que de manière indirecte, puisque c'est la production de sel et donc les paludiers qui sont d'abord mis en avant. Preuve en est, après la tempête Xynthia, la reconstruction des digues détruites par la submersion a contribué à anéantir des éléments patrimoniaux, parfois inconnus du public telles les anciennes cales de déchargement du sel. L'objectif, et on peut le comprendre, était de permettre à la profession paludière de reprendre son activité le plus rapidement possible. Cependant, cela s'est fait au détriment du patrimoine architectural.

Autre enjeu important, lié au classement du site, c'est la pérennité de la structure ancienne du marais salant. C'est elle qui est à l'origine du site classé. En effet, plusieurs acteurs ont noté une évolution du paysage salicole, en lien avec une mécanisation qui fait son apparition depuis quelques années dans le marais, notamment lors du creusement des bassins. Les digues évoluent, elles sont profilées de telle sorte qu'aujourd'hui, et pour certains secteurs du marais, elles ont été abaissées et élargies. Cette micro-évolution affecte pourtant le patrimoine paysager du site.

5.2.5. Rapports au patrimoine des parties prenantes

Le rapport au patrimoine est lié pour de nombreux acteurs à l'exploitation salicole du marais. Pour Gildas Buron (conservateur du Musée des marais salants, février 2017), le patrimoine s'entend au sens large et les marais salants forment un tout, évolution des bassins, traditions liées à la récolte du sel (costumes, outils...), écosystème... C'est bien ainsi que l'État l'entend également, puisque dans le classement des marais salants, la culture a eu autant d'importance que la nature. Pour Terre de Sel, c'est le sel qui fait le patrimoine. Le sel et ce qui en découle. « *L'OGS, c'est fait pour préserver mais en fait, ça fait venir plus de monde. Quand on passe Grand Site, ça attire plus de monde* » (E. Blanc, directeur de Terre de Sel, février 2017). La préservation de ce patrimoine est primordiale pour eux, puisque c'est lui qui fait vivre la structure. Pour autant, une valorisation touristique du marais, avec la mise en place d'une OGS, n'est pas nécessaire pour cet acteur. Ce qui est au contraire, une condition indispensable, pour Cap atlantique qui cherche à préserver le patrimoine des marais salants et développer le tourisme (S. Couvrant, responsable du service tourisme de Cap atlantique,

avril 2016), sans remettre en cause l'espace de travail des paludiers afin d'assurer le libre accès au site.

5.3. Systèmes de visite touristes / résidents secondaires / habitants

5.3.1. Rapport à la nature, au patrimoine et au site

La connaissance du site est transmise majoritairement par la famille. Pour 70 % enquêtés locaux, ils le connaissent depuis toujours : certains évoquent leur promenade dans les marais étant enfants. Le bouche à oreille, les amis, l'office du tourisme, les médias et surtout le sel sont autant de raisons mobilisés pour venir visiter le site. Comme pour les visiteurs résidents à l'année, une majorité des interrogés parmi les visiteurs en hébergement touristique connaissent les marais depuis toujours, ou bien via leurs familles (88 %) alors que 8 % disent l'avoir découvert par hasard.



Fig. 155 : termes mobilisés par les enquêtés pour décrire les marais salants.

Pour les résidents permanents, 70 % d'entre eux considèrent les marais salants comme un patrimoine ; les 30 % restants n'ont pas d'avis sur la question. Lorsqu'ils le considèrent comme tel, ils qualifient le site d'« emblématique », de « spécifique » ou même d'« exceptionnel ». Les marais salants sont jugés comme étant « un patrimoine naturel ». Leur notoriété est basée surtout sur « son patrimoine culinaire » et l'aspect « traditionnel » de la récolte du sel par les paludiers. Le site semble être considéré comme un patrimoine pour la majorité des visiteurs interrogés, en hébergement touristique (58%) : le site est pour eux « unique », car « l'empreinte de l'homme » est présente, notamment avec cette « particularité » qui est la « récolte du sel », véritable « tradition ancestrale » (fig. 155). Un champ lexical commun se dégage pour qualifier ce qui fait patrimoine dans les marais salants de Guérande.

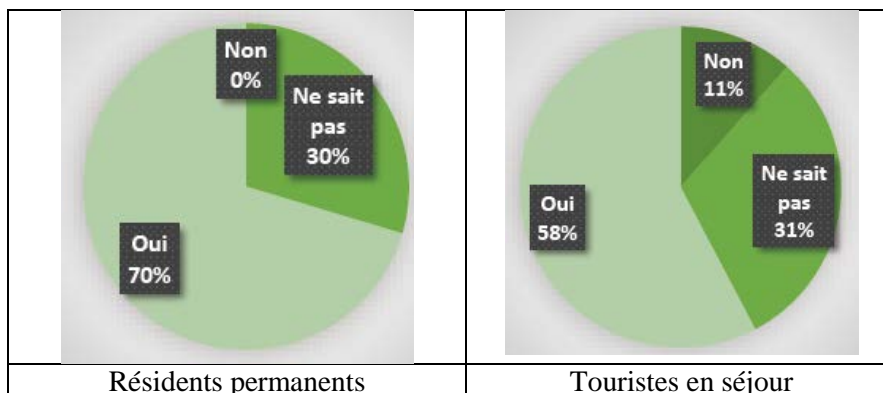


Fig. 156 : les visiteurs considèrent-ils le site comme un patrimoine ?

5.3.2. Vision des menaces du site et de son avenir

Les habitants qui visitent le site ont une opinion très mitigée quant aux menaces qui pèsent sur les marais salants : pour 48 % d'entre eux, il n'existe aucune menace et 48 % déclarent que les marais sont menacés. Parmi ces derniers, 50 % estiment que le changement climatique est la première menace qui pourrait nuire aux marais, notamment avec « la remontée des eaux ». Certains habitants évoquent Xynthia qui aurait fortement endommagé la voirie dans les marais. La crainte du retour d'un tel épisode climatique semble être récurrente. 25 % d'entre eux estiment que des comportements non respectueux du site le rendent sensible. Les visiteurs aussi seraient une nuisance car il y aurait une multiplication de « déchets » jetés dans les marais. Ainsi 19 % pensent que trop de touristes dans les marais constituent une menace future, notamment avec un surplus de « pollution ». Une seule personne évoque une autre menace potentielle : « l'abandon des lieux » par les paludiers.

Les interrogés « touristes » ont eux aussi un avis mitigé quant aux menaces potentielles pouvant nuire aux marais : 54% affirment qu'il est menacé dans l'avenir, 42 % estiment qu'il ne l'est pas. L'argument de la protection du patrimoine naturel qui permettrait une très bonne gestion du site et empêcherait des dégradations de se produire sur le site est souvent évoqué. En ce qui concerne les interrogés répondant affirmativement, sept d'entre eux nomment le changement climatique avec « la remontée du niveau marin », ou encore une « urbanisation massive » ; sept autres visiteurs identifient des comportements non respectueux, quatre visiteurs le trop plein de touristes sur le site et deux évoquent d'autres menaces, notamment « des aménagements qui dénotent ».

5.3.3. Rapport aux aménagements et à la gestion du site

Une large majorité des personnes enquêtées dans le cadre de ce projet (62 %) estiment insuffisante ou compliquée ou les deux la signalétique pour accéder au site, dont 30,8 % de résidents permanents. Il est donc intéressant de constater que ces habitués (tous résident sur le territoire de Cap atlantique) portent un regard critique sur la lisibilité du site vis-à-vis de cet aménagement. D'ailleurs, la moitié de ces résidents permanents pensent aussi que les informations délivrées aux visiteurs sont insuffisantes. De manière générale, les aménagements sont bien perçus mais malgré le besoin global d'amélioration de divers

équipements (parkings, panneaux, ...), seulement 23 % des enquêtés se disent prêts à payer le parking et ils sont encore moins nombreux à accepter payer l'entrée au site (17 %). Au total, seuls 8 % des enquêtés sont à la fois prêts à payer le parking et l'accès au site dont un seul déclare ne pas savoir à quoi servirait l'argent récolté et un propose que le budget ainsi produit serve à « *mieux baliser les chemins* ». Les résidents permanents (60 %) sont plus nombreux à s'opposer à payer pour le parking et l'accès au site (respectivement 77 % et 81 %), ce qui paraît logique, au regard de la fréquence de leurs visites (23 % disent venir tous les jours, 42 % plusieurs fois par an) et du sentiment d'appartenance, voire d'appropriation des lieux que cette régularité induit probablement. Cet élément peut également être rapproché de la bonne connaissance que cette catégorie de visiteurs a du site, en atteste les sentiers qu'ils pratiquent, malgré une signalétique jugée insuffisante.

5.3.4. Typologie des visiteurs

5.3.4.1. L'habitant paludier : le marais des météores et du labour

Le marais salant, espace de travail et de bien-être

Pour l'habitant, retraité et redevenu paludier (XM2), après avoir exercé un métier où il fabriquait des outils pour les paludiers, le rapport au marais est étroit depuis l'enfance : « *j'ai appris ce métier avec mon père étant jeune, je passais mes vacances au marais, j'aidais mon père* ». Le marais est pour lui un espace de travail, il n'y a pas à être visité par les touristes : « *il faut savoir que le marais n'est pas un terrain de loisirs* ».

Le rapport au marais induit par la consigne du père, pas par choix personnel :

« mon père m'emmenait, il m'a pas demandé si ça m'intéressait ou pas, il m'emmenait travailler au marais, c'est-à-dire que je mettais de l'eau sur les œillets, à neuf ans, j'avais ma première brouette, et ainsi de suite, tous les ans, je changeais de brouette, pour la bonne raison que les brouettes grandissaient. Et à quatorze ans, j'ai eu ma dernière brouette, et aujourd'hui, je roule mon sel avec la brouette de mes quatorze ans. Donc j'ai appris le métier de paludier malgré moi ».

Le marais a d'abord été pratiqué sous la consigne du père, mais il est devenu un espace d'efforts qui satisfait en même temps le corps et l'esprit et est source de bien-être.

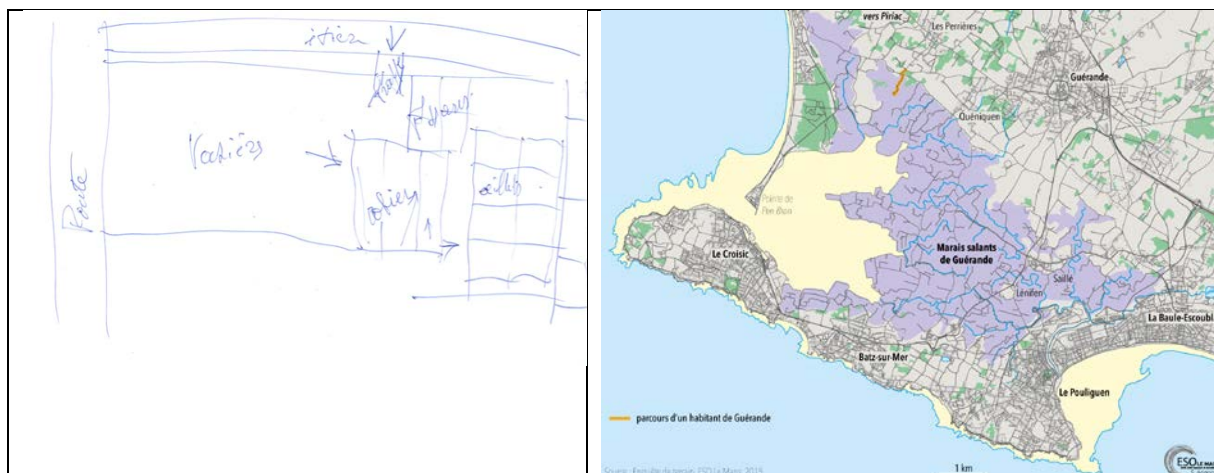


Fig. 157 : carte mentale et tracé des parcours de l'habitant-paludier à Guérande (XM2).

L'accessibilité réduite au marais chez le paludier (XM2)

La carte mentale est réduite à la saline. Il n'imagine pas faire un croquis du marais dans son ensemble, car des indications topographiques supplémentaires seraient des incitations à le parcourir, ce qu'il refuse. Lui-même indique qu'il ne peut pas aller partout, qu'il se rend avec précaution dans les salines où il a « le droit », où il est invité ou bien accepté : « *j'essaie d'aller dans les endroits où je suis bien reçu, et où j'ai le droit, surtout* ». On peut cependant déduire qu'il se rend aux salines qui étaient celles de ses parents et de sa famille : «on est attaché aux coins où, et bien, qu'on exploite, qu'on connaît le plus, qu'on pratique le plus.

I : les autres salines auxquelles vous êtes attaché, c'est des salines qui étaient travaillées par vos parents ?

R : oui, soit mes parents, soit mes oncles, mes tantes. »

D'autre part, il utilise aussi le marais pour chasser : « *Je suis aussi chasseur, donc on chasse sur le marais. On ne chasse pas n'importe où, n'importe comment. On ne chasse pas sur les salines, on chasse sur les vasières. On ne chasse pas sur les cobiers, on fait attention de ne pas emmener de chien au marais, pour pas que ça ne fasse de dégâts. Il y a un tas de précautions à prendre* ». Ses parcours dans le marais existent, pour rendre visite à d'autres paludiers ou pour chasser, mais il ne veut pas les dévoiler. La carte qu'il produit ne fait état que de son itinéraire vers sa saline.

Le rejet des visiteurs irrespectueux, le plaisir de l'accueil des visiteurs respectueux

Il ne développe pas de démarche pour faire visiter le marais, mais permet que des amis viennent le voir à sa saline : « *mais je ne cherche pas le contact, c'est eux qui viennent vers moi* ». Les bonnes et les mauvaises pratiques quant à la prise de contact entre le visiteur et le paludier sont finalement résumées ainsi :

« Il y a les visites guidées, il y a des gens qui sont polis et intéressants, qui savent dire bonjour, c'est pas le cas de tout le monde. Ceux-là, ceux qui sont polis et qui savent dire bonjour, je vais passer du temps pour leur expliquer [...] il y en a, ils nous engueulent, quelquefois. Quand on leur dit que c'est privé, ils ne sont pas contents. [...] ils vont arriver sur vous, ils vont prendre des photos sans vous dire bonjour. Alors là je peux vous dire que ça flambe ».

Au sujet de la fréquentation du marais, la première critique apparente se rapporte au « trop de monde », mais finalement, ce sont les pratiques non respectueuses du marais et des paludiers, plus que le nombre de visiteurs, qui sont dénoncées : « *il est fort dommage qu'il y a trop de monde, qui va, vient, et font n'importe quoi. On trouve un tas de saloperies, dans le marais, et qui c'est qui nettoie, c'est l'paludier. Donc je ne suis pas pour les visites, les visites dispersées* ». Les promeneurs de chien non respectueux des bassins sont dénoncés aussi : « *Si le chien il va pisser dans le bassin, il y a des prélèvements faits, et bon, le gars, il a plus son agrément pour quinze jours, le temps de la marée* ». C'est la dispersion et le manque d'organisation et d'encadrement des visites qui sont critiqués, et, lorsque les promeneurs de chien sont critiqués, il peut s'agir davantage de parcours d'habitants que de touristes. L'organisation des visites par la coopérative Terre de Sel est bien jugée, même s'il n'y appartient pas, car c'est pour lui une sécurité. « *Les guides, et puis les musées. C'est pour vous assez bien organisé ? Oui, je pense. Oui c'est pas mal, c'est pas mal, oui* ».

Un patrimoine menacé surtout par les aménageurs

Plus que les touristes, ce sont les aménageurs du marais et les aménageurs des abords qui sont dangereux. Il critique l'aménagement actuel du marais et de ses abords. Le marais salant de Guérande est aujourd'hui entouré, à l'ouest, du bois de Pen Bron, mais aussi de petits bois et d'arbres sur sa bordure nord ; il est aussi colonisé, en de nombreux endroits jusqu'en son centre, de *Baccharis* *Baccharis halimifolia*, espèce invasive contre laquelle les gestionnaires ne luttent que très peu. Ces formations arborées sont incompréhensibles, illogiques et insupportables :

« Pour faire du sel, il faut de l'eau salée, du soleil, du vent. Et ces gens-là ne font rien. Le soleil, c'est pas eux qui le commandent. Le vent, ils font rien non plus, parce qu'il y a des arbres, les arbres devraient être coupés, dans le temps il y avait pas d'arbres [...] dans le paysage, ça fait une sacrée présence, ce bois. Ca vous plaît ou ça ne vous plaît pas ? R : non, ça me plaît pas, non, non, non, parce que, comme je vous ai dit tout à l'heure, pour faire du sel, il faut du soleil et du vent. Donc ça, c'est un brise-vent, ça devrait pas exister ».

Il vit plus mal le rapport au marais du fait de la connaissance qu'il en a. Pour lui, c'est notamment les pourtours du marais qui sont essentiels : il ne doit pas y avoir d'arbres, il ne doit pas y avoir d'eau douce qui rentre. S'il n'est pas content des dégradations et de l'apport de déchets par les visiteurs dans le marais, la dénaturation du marais est bien plus insupportable :

« À Lanclay, le Département a fait un parking où ils ont bouché un étier. Ils ont bouché un puits, et sans, sans drainer l'eau douce pour aller à la bande, et donc, ils sont en train de tuer le marais, ces gens-là, parce que, ils ne connaissent rien ». « Ce sont des technocrates qui ne pensent pas de la même manière que nous. Vous avez des chênes sur le marais, des chênes-verts, après on s'étonne qu'il y a des sangliers qui viennent dans les salines. Il va falloir qu'on se remue un peu les méninges ! ».

A contrario, l'existence d'une vaste parcelle de marais salant sans arbre à proximité est bien perçue : *« à côté de Toumelin... il y a quarante-cinq œillets, là c'est formidable, parce que là vous avez une grande partie de terre qui est pas trop, je dirais, pas trop en forêt encore, et là vous avez la mer à côté, c'est formidable, ça ».* La qualité du marais et son appréciation sont liées à la pureté des éléments qui l'entourent : la mer, l'atmosphère sèche et ensoleillée. Après la fermeture provisoire de la route de Sissable, l'habitant évoque l'éventualité que les routes du pourtour du marais soient aussi fermées : *« sur le pourtour, les routes, pour l'instant, sont encore autorisées. Cela ne durera peut-être pas longtemps... ».*

Les critiques internes aux mondes des paludiers et des propriétaires

Les critiques ne portent pas que sur les aménageurs externes ou les visiteurs irrespectueux de l'environnement du marais, mais il souligne aussi que des paludiers, parce que locataires, ne feraient pas le nécessaire pour barrer l'accès aux chemins desservant le marais :

« Non, c'est commode, c'est par fainéantise. Il n'y a pas de barrière, on arrive, on rentre, on ressort, bon, on n'a pas besoin de descendre de voiture, on sort, et puis hop, ça va bien. Il faut se dire que le paludier n'est pas forcément propriétaire. Donc ils ont pas la même mentalité. Le propriétaire, il va dire, attention, je suis chez moi. Le

paludier, il se dit, bon, je suis en location, ça va bien, les autres, ils font ce qu'ils veulent. Et puis donc, il y a des salines, les unes après les autres... ».

Les problèmes d'entretien des salines sont, eux, identifiés en lien avec un manque d'actions de la part de grands propriétaires. Des sociétés privées propriétaires sont critiquées : « *vous avez des gens, enfin, des gens, des grosses sociétés qui ont des marais et qui s'en occupent pas, et qui sont pas...Le marais, il devrait rester en eau salée. Il devrait toujours, on devrait obliger les gens à faire les travaux pour que leurs propriétés soient en eau salée, pas en eau douce* ».

L'incompréhension des pratiques d'observateurs d'oiseaux

Il critique aussi les *birdwatchers* pour leur dérangement des oiseaux :

« Ce n'est pas pour aller voir les paludiers, c'est pour, ils se disent écolos, ils vont, au moment des nids, photographier les oiseaux, sur les nids. J'ai bien dit, ils se prétendent écolos, parce que, quand vous allez photographier les oiseaux sur leurs nids, vous pouvez dire que la mère, elle va se tailler, elle ne va pas revenir. Alors ce sont des gens qui veulent montrer quelque chose, mais finalement ils se montrent pas bien ce qu'ils veulent faire. La plupart du temps, c'est les écolos, c'est toujours ceux-là qu'on voit. Ceux qui font le tour en voiture, bon, ils voient, de la route, ils ne rentrent pas dans le marais, ce n'est pas ceux-là ».

Finalement, bien que non coopérant, ce paludier non professionnel n'est pas contre le tourisme organisé, ni les visites polies auprès de lui pour la connaissance du travail du paludier. Il est contre tous les acteurs qui ne prennent pas en compte l'espace du marais en tant qu'espace de travail du sel : c'est-à-dire Cap Atlantique qui déverse de l'eau douce, qui laisse pousser les arbres et les bois, les propriétaires qui n'entretiennent pas les salines, les paludiers locataires qui ne ferment pas l'accès aux chemins, l'association de randonnée Les Pieds Salés qui s'aventure en groupes de façon abusive dans le marais et les *birdwatchers* qui, d'après lui, ont des pratiques non respectueuses de la tranquillité des oiseaux.

Le paludier a néanmoins une représentation positive de l'avenir du marais : « *il sera de plus en plus exploité, parce qu'il y a beaucoup de friches encore, mais je pense que ça va continuer. Il y a beaucoup de gens qui, et bien qui reviennent au marais, qui, comme moi, bon, c'est plaisant. Le soir, vous avez peut-être mal aux bras, mais la tête, ça va bien.* » L'opinion quant à l'avenir positif du marais est fondée sur le bien-être que procure le travail dans la saline.

5.3.4.2. Les habitants non paludiers : le marais réticulé

Les deux habitants non paludiers rencontrés n'ont pas de lien de travail avec le marais salant. Ils ont une culture citadine. Le marais est pour eux un espace traversé, au quotidien pour certains, lors de leurs navettes domicile-travail, et un espace parcouru lors des temps libres. Un certain évitement existe par rapport aux paludiers et aux chasseurs.

Le marais, objet construit dans le cadre de l'aménagement du territoire

Le premier habitant est un ancien résident secondaire (XM1). Sa différence par rapport aux « natifs » est clairement énoncée : « *bien que je sois Nantais, je suis un pas d'ici* ». Il replace le marais salant dans le cadre d'un espace plus vaste : « *Olivier Guichard avait pour projet de*

faire une autoroute pour contourner l'étranglement de Batz-sur-Mer, pour aller au Croisic. I : oui, une autoroute, et puis de l'urbanisation touristique. R : oui, voilà. Et c'est Brice Lalonde qui a classé les marais, je sais pas, en 83, 84, c'est quand même très récent. » Le marais salant est présenté comme un espace qui a acquis une valeur et est devenu une entité par l'action politique, avec une décision qui a préservé le marais de l'urbanisation.

Le second habitant (VAB3) présente une représentation positive des arbres, alors que pour le paludier l'arbre n'a pas sa place dans et autour du marais : *« c'est un coin que j'apprécie beaucoup. Il y a beaucoup de pins, en plus le sol, ils ont mis un espèce de revêtement, c'est hyper agréable de marche là-dessus »*. Pour ces habitants citadins, le marais et ses aménités sont définis par des aménagements : le classement, les plantations, les revêtements de chemins, qui ne proviennent pas de l'héritage ancien du marais.

Le marais, espace traversé

Les marais sont appréciés, mais leur premier « usage » est pour la traversée vers Le Croisic : *« On traverse toujours les marais, quand nous avons l'occasion d'aller au Croisic, La Baule, etc., c'est le chemin privilégié. Parce que, quelle que soit l'heure de la journée, la luminosité, les oiseaux, l'activité des paludiers, ça fait que c'est une scène changeante »* : le marais est représenté avec l'acte de traversée, la critique des touristes et l'appréciation du paysage. L'habitant « citadin » plus jeune vit aussi l'espace du marais comme un espace traversé : *« de temps en temps, je me prends 10 minutes de plus et je prends une autre route pour revenir qui me fait arriver au niveau de Saillé. Donc là j'ai un peu plus de marais ! »*

La carte mentale révèle une représentation topologique, avec la localisation des hameaux, une écriture limitée aux toponymes et aux axes routiers. Le marais apparaît en creux. Il apparaît aussi un tracé des parcours marqué par une démarche de déploiement linéaire dans et autour du marais. Les itinéraires de promenades se déploient autour du marais : à Pen Bron, à Sissable (bien que ce lieu ait été interdit pendant un temps) et sur le Traict du Croisic.

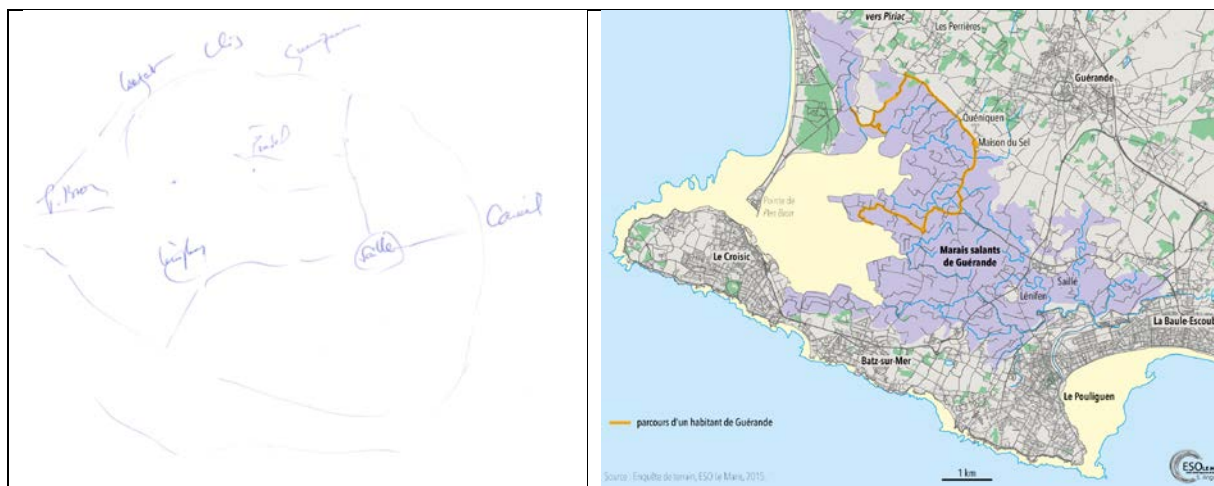


Fig. 158 : carte mentale et tracé des parcours du résident secondaire devenu habitant à Guérande (XM1).

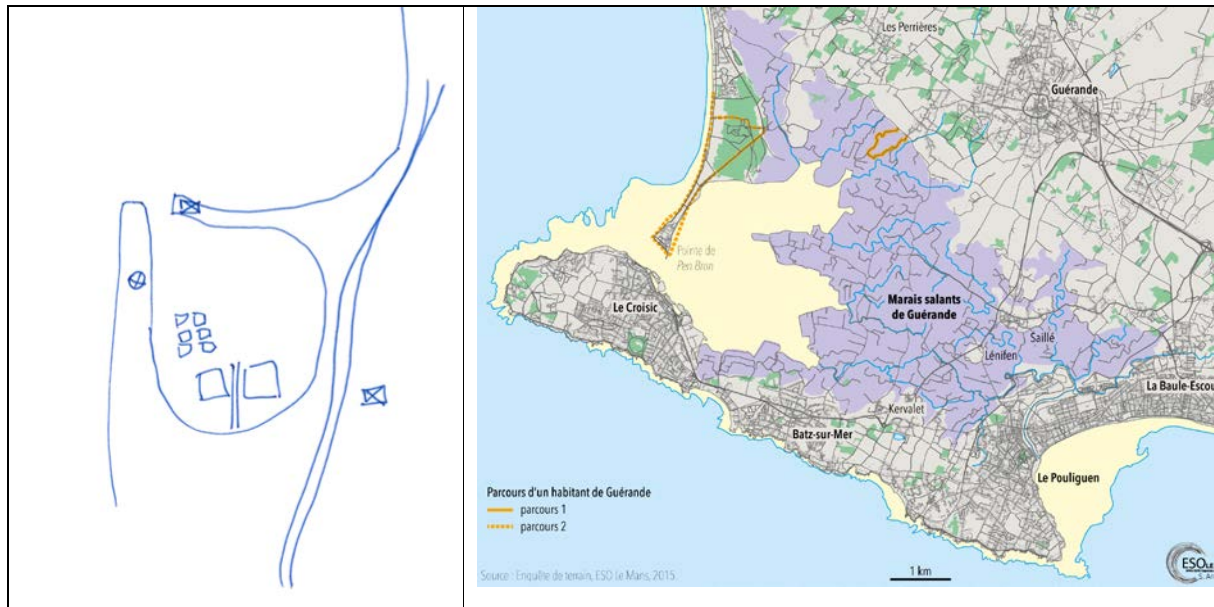


Fig. 159 : carte mentale et tracé des parcours du jeune habitant citadin de Guérande travaillant à la Baule (VAB3).

La perception d'un rejet des parcours

L'habitant « citadin » (XM1) a conscience d'une perturbation des promenades pour l'environnement, en évoquant des erreurs de comportements et d'itinéraires dans le marais : « *Le problème, c'est que les paludiers sont de plus en plus réticents à nous voir marcher, pourquoi, parce que les enfants courent, et ils projettent des cailloux dans les œillets et dans les...donc il faut faire très attention sinon on se fait apostropher assez vite, ici, parce qu'il doit pas y avoir beaucoup de...Il doit y avoir des chemins, sans doute, plus balisés, mais qu'on pratique moins.* » Il indique qu'un pèlerinage de Guérande à Pen Bron a aujourd'hui disparu : « *la paroisse de Guérande organisait un pèlerinage, il y a encore quelques années, jusqu'à Pen Bron, ils le font plus. I : un pardon, vous voulez dire ? R : oui, une sorte de pardon, à travers les marais, et aujourd'hui, ils ne le font plus, parce qu'ils n'ont plus l'autorisation d'emprunter les chemins qui sont en partie privés, effectivement.* »

La distinction vis-à-vis des touristes et les pratiques d'évitement

Après avoir évoqué les défauts de ses pratiques, cet habitant permanent (XM1) se distingue surtout des « touristes » qui encombrant les routes et qui se comporteraient mal : « *on évite l'été parce ...que les gens sont globalement incultes, quand même. Et ils n'ont pas le respect spontané. C'est pour ça, d'ailleurs, que les marais deviennent d'un accès de plus en plus difficile, parce qu'il y a trente ans, on pouvait aller où on voulait. Mais là, les gens se comportent de manière tellement, tellement incivique, on va dire, que ça m'est, ça m'est insupportable.* » Les amis et la famille sont amenés au lieu de visite de Terre de Sel, en indiquant cependant le lieu-dit de « Pradel » pour désigner l'endroit : « *quand on a des amis de passage, de la famille qui n'habite pas dans le coin, systématiquement, on les y emmène, on va à Pradel* ». Cependant, les visites sont faites de préférence hors du pic estival, et le motif de la présence de la famille nombreuse à la maison pendant l'été sert à expliquer l'absence de visites du marais pour des amis à cette saison : « *on n'a pas d'amis l'été, parce qu'on est complètement exploités par nos enfants, donc on n'y va pas* ».

La représentation d'un patrimoine et d'un milieu paludier permanents

Les éléments du paysage sont perçus comme permanents, sont du patrimoine, alors que l'habitant paludier retraité soulignait les dégradations infligées au milieu du marais salant. Le citadin (VAB3) indique : « *la construction des œillets, leur dimension, et la façon dont c'est construit. La digue, c'est un mur en pierres qui est là depuis longtemps. Pen Bron aussi.* » Pour le jeune citadin (VAB3), le patrimoine est pris dans ces éléments particuliers du paysage qui sont représentés comme des éléments venant du passé et devant être conservés, alors que pour le paludier, ce patrimoine n'est pas immuable, il est en danger parfois.

Le résident secondaire installé en habitant permanent (XM1) complète cette approche, en considérant qu'il existe un milieu « paysan » de paludiers, qui perdure de génération en génération, en éludant ainsi les changements que ce milieu a connus depuis plusieurs décennies : « *les paludiers. Ils ont une mentalité de paysans, c'est des têtes dures* ». C'est la différence par rapport au « milieu » citadin, aux « pas d'ici », qui est mise en avant et permet de désigner un milieu paludier en bloc : « *on a, dans le village, ici, autour, des gens qui sont paludiers de père en fils, et même de mère en fille, parce que les femmes aussi travaillent dans les marais, et ils ont un rapport à la nature, c'est un peu comme le monde paysan, que j'ignore complètement, mais qui fait qu'on n'a pas envie de massacrer ça* ».

Le marais, espace changeant

Contrairement au paludier qui voit dans le marais un milieu devant fonctionner avec des éléments immuables, l'habitant originaire de Nantes (XM1) met en avant la variété du paysage du marais, qui constitue l'attraction. Ce ne sont pas les caractères propres du marais pour la production de sel : soleil, vent, qui sont présentés, mais des appréciations paysagères différenciées dans le cadre d'une analogie régionale : « *même en hiver, même par temps de brouillard, je suis Breton, le brouillard, ça fait remuer mes fibres celtes* ». Le changement permanent du paysage est une qualité, contrairement à la représentation du paludier : « *en fonction de la météo, les couleurs sont changeantes tout le temps* ». Cette opinion est partagée par le jeune citadin (VAB3) également, pour qui le marais « *est changeant, c'est coloré tout le temps, de différentes couleurs, c'est un paysage qui est ouvert, naturel...* ».

L'avenir du marais passe par sa mise en accessibilité et l'organisation d'espaces et de temps partagés

Si le patrimoine venant du passé est représenté comme un héritage assez figé, sa transmission vers l'avenir est perçue avec risque : « *ce que je crains, c'est que le succès leur monte à la tête, et qui se lancent dans une commercialisation à tout crin, et qui risque de dénaturer* » « *on peut pas exclure que le sel traverse des turbulences, dans sa commercialisation* » (XM1). Les nouveaux habitants, méconnaissant les évolutions du passé, partent finalement du constat récent de l'activité du marais, perçu depuis leur installation, pour faire des projections sur l'avenir. Ils réfléchissent à une articulation entre l'activité salicole et l'activité touristique du marais pour sa valorisation, alors que le paludier interrogé n'a pour fondement de pérennité du marais que la seule activité salicole : « *je pense qu'il faut que le marais reste fréquenté par des gens, ne serait-ce que pour qu'ils aient envie de se battre pour préserver le site, si ça doit avoir lieu. Et il y a beaucoup de gens qui prennent des photos* » (XM1). Ainsi, ce serait autant,

sinon davantage, la fréquentation des visiteurs plutôt que la culture du sel qui serait propice à la durabilité du marais, par la transmission d'une image positive du site qu'elle permettrait.

Afin d'assurer la durabilité touristique du site, il s'agit d'améliorer l'accès et la circulation dans et autour du marais : « *je pense que ce serait vraiment une très, très bonne idée, ça, d'avoir un cheminement et d'encadrer le flux de touristes parce qu'on voit l'été et je trouve ça hyper dangereux, tous les gens sont au bord de la route à prendre des photos...* » (VAB3). Les flux dans leur ensemble sont pris en compte et il s'agit de les réguler, de les canaliser, alors que pour le paludier interrogé, il n'y a pas d'enjeu au sujet des flux sur les routes. L'enjeu est ici le réseau de circulation, pas l'aménagement des salines.

Le rapport aux autres visiteurs est fondé sur l'idée des espaces et des temps partagés : « *on voudrait tous vivre dans un endroit où il n'y a personne, de temps en temps ça ferait du bien, après il faut de la place pour tout le monde et puis il y a des saisons donc c'est pas un problème. Et puis il y a suffisamment de choses à faire ici pour arriver à trouver des endroits tranquilles quand on veut* » (VAB3). Ici aussi, le rapport à l'habitant permanent diffère : le retraité n'est pas dans une réflexion sur la séparation des espaces ou des saisons, il est dans un rapport affectif au marais qui l'amène à accepter la figure du visiteur, sans penser au nombre, car c'est le comportement qui importe ; pour le jeune habitant citadin, peu importe le comportement, c'est une question de nombre : « *tous les gens qui sont au bord de la route avec leurs camping-cars, avec leurs vélos, c'est dangereux et c'est pas plaisant pour eux et pour nous et pour tous ceux qui traversent le marais.* » (VAB3)

L'avenir du site est perçu comme préoccupant en lien avec la prévision d'élévation du niveau de la mer : « *avec l'augmentation du niveau de l'eau, c'est clair que si c'est le cas, je ne sais pas comment ils feront* » (VAB3). Le rapport à la mer est posé comme un problème, alors que pour l'habitant retraité c'est une chance d'avoir un marais au plus près de la mer.

5.3.4.3. Les résidents secondaires : le marais paysagé

Les résidents secondaires et vacanciers habitués des stations balnéaires entourant le marais salant, donc surtout au sud, ont une représentation du marais fondée sur le paysage. Pour eux, le marais n'est pas un espace de travail, ni un espace traversé au cours des trajets quotidiens, mais un paysage perçu depuis leurs lieux de résidence secondaire. Sais un paysage perçu depuis leurs lieux de résidence secondaire. traversé au cours demarais salant, donc surtout au sud, t pour eux et pourporte. Le marais salant n'est pas considéré comme le cœur de l'expérience de vacances pour un habitué de Batz, c'est la côte rocheuse de Batz au Croisic qui importe : « *le marais il vient en plus* » (ES2). Ce paysage est perçu depuis Le Croisic : « *Paysage ouvert d'eau de végétation basse. Quoi vous dire de plus. De vase. Une perspective assez lointaine* » (ES4).

Le marais, élément meuble dans le paysage littoral

La connaissance du marais est marquée par la conscience du milieu travaillé par l'homme et qui peut évoluer rapidement : « *on passe dans un endroit, un marais qui a été travaillé et qui subitement est abandonné, en quelques années on voit qu'il peut complètement disparaître* » (VAB1).

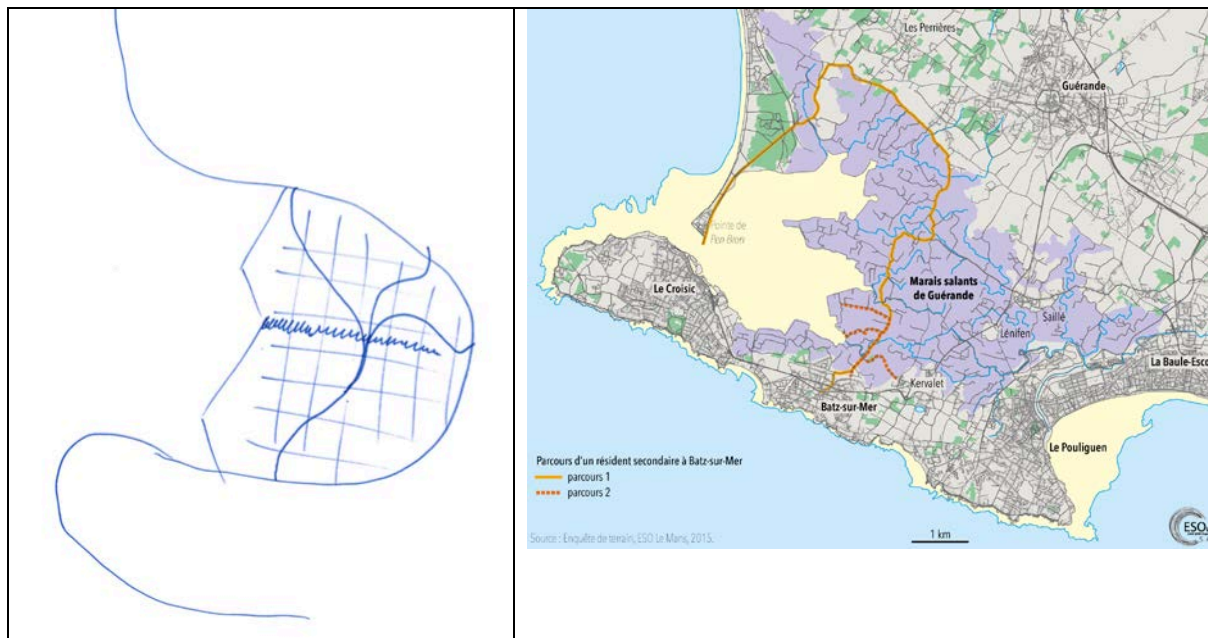


Fig. 160 : carte mentale et parcours du résident secondaire de Batz-sur-Mer (VAB1).

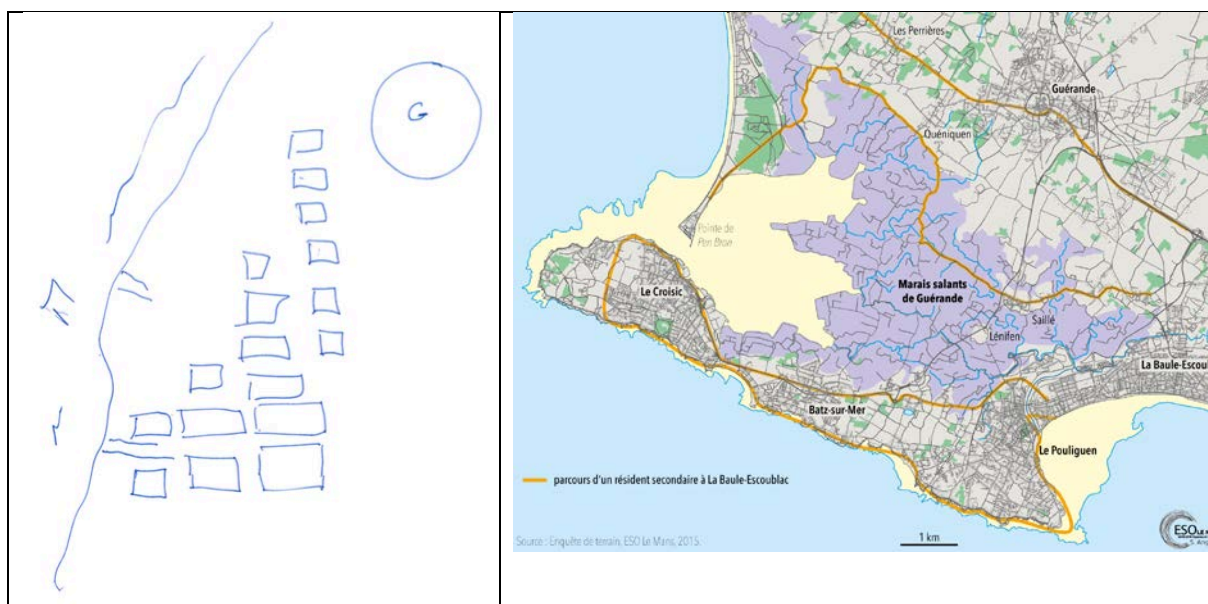


Fig. 161 : carte mentale et parcours du résident secondaire de La Baule (VAB2).

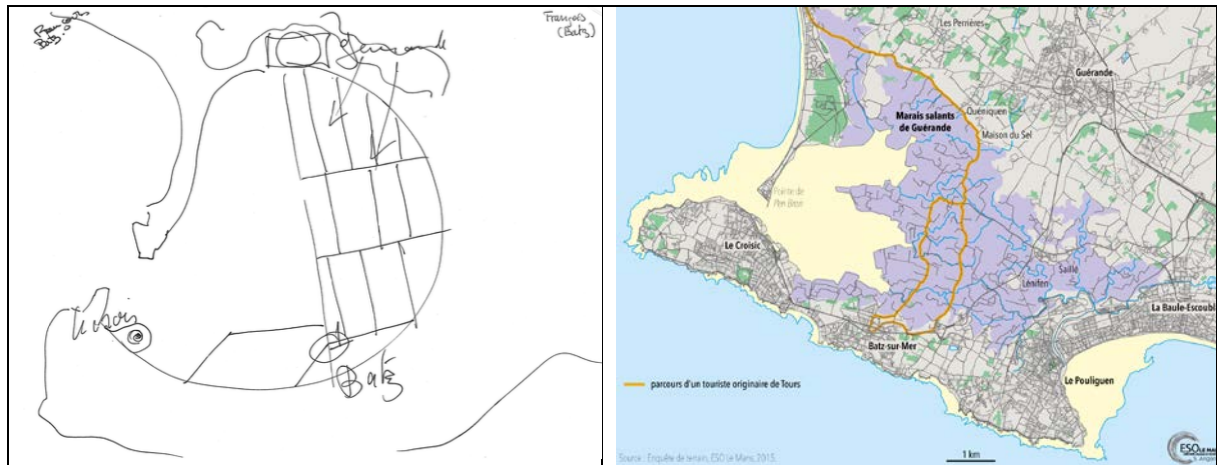


Fig. 162 : carte mentale et parcours d'un vacancier habituel de Batz (ES2).



Fig. 163 : carte mentale du résident secondaire du Croisic (ES4).

Il renvoie aux promontoires et au clocher de Batz comme panoramas sur le marais, comme si l'important n'était pas de s'y rendre à pied pour l'apprécier : « *ce qui est complexe dans un marais c'est qu'il faut être un oiseau pour le voir* » (VAB1).

Les quatre cartes mentales représentent le marais par un pavage paysagé dans son site littoral, avec sa place par rapport à la mer, voire à la presqu'île du Croisic. Ainsi, contrairement aux habitants, les résidents secondaires ne représentent pas le marais en lui-même, pris isolément, mais ils le dessinent dans une association avec la topographie environnante.

Le marais, espace existant grâce à la digue du Traict du Croisic

Le marais salant est délimité, au sud et à l'ouest, par une digue, qui le sépare des étiers appelés « Grand » et « Petit » Traict du Croisic. Cette digue n'est visible que depuis la presqu'île du Croisic, ce qui fait que seuls les résidents secondaires (et habitants) de cette presqu'île peuvent la voir et l'associer à leurs représentations du marais. La « place » de cette digue dans leurs représentations du marais salant est très importante, puisqu'ils regardent les mouvements de marée dans les étiers et se représentent l'existence du marais en lien direct

avec cette « mer intérieure » du Croisic et la digue qui assure l'intégrité du marais salant. La dimension patrimoniale du marais se situe dans cette construction d'ensemble, notamment vis-à-vis de la mer : « *Tout l'édifice, tout ce qui a été fait de la main de l'homme pour construire ces marais, ces digues, ces salines, ces alvéoles* » (ES4).

La perception du marais depuis la presqu'île du Croisic amène le résident secondaire de Batz-sur-Mer à avoir conscience d'un marais aménagé et maintenu seulement par le Traict : « *c'est quand même pour aménager ce marais qu'on a construit le mur du traict. Si on arrête d'entretenir le mur du traict, on a la mer au Pouliguen. On redevient une île. Alors, à la limite, on peut imaginer que nos descendants apprécieront d'avoir la mer là, une mer intérieure, où il y aurait moins de vagues, on peut tout imaginer* » (VAB1). La conscience de l'existence du marais dans le cadre d'un aménagement littoral avec la digue du Traict du Croisic amène à se projeter dans un avenir où le marais peut disparaître.

La pratique des abords du marais par la mer est une solution pour pallier le manque d'accès terrestre. Ce qui compte est l'appréciation du paysage à distance : « *on y va parfois aussi en bateau parce qu'on a un bateau et on y va par l'intérieur par le côté mer par le traict on remonte depuis le Croisic jusqu'au bout du traict et jusqu'aux marais salants. La vue depuis la mer est assez sympa aussi. On n'accoste pas* » (ES4).

La complémentarité entre le marais et les autres activités économiques de la région

S'il existe la représentation d'une intégration du marais dans un paysage plus vaste, il existe aussi la représentation d'une complémentarité entre l'espace productif du marais et la région environnante : « *C'est le paysage, c'est le travail du paludier, c'est l'harmonie des villes et des villages qui l'entourent, c'est tout cet ensemble, cette intelligence humaine en même temps* » (VAB2). Le marais et la saliculture sont conçus comme des espaces et activités complémentaires du reste du territoire : « *cela l'a toujours été, le chantier de Saint-Nazaire et quelques œillets pour vivre ! En même temps c'est quand même une activité saisonnière, donc pour pouvoir en vivre toute l'année il faut éventuellement une autre activité* » (VAB1). L'avenir du marais est bien perçu, avec des productions diversifiées : « *pour moi, il y a un avenir, et un avenir économique ! à ce type de sel en tout cas. Parce qu'on est plutôt vers une culture un peu bio, où on fait un peu attention à ce qu'on mange, c'est quand même un sel qui est réputé, et scientifiquement, pour être autre chose que du vulgaire chlorure de sodium qu'on a extrait en injectant de l'eau dans du sel gemme. C'est un sel qui est chargé de plein d'éléments d'iode et d'éléments minéraux, donc ça doit quand même permettre de maintenir cette activité* » (VAB1).

Un marais paysagé qui manque de dynamisme ?

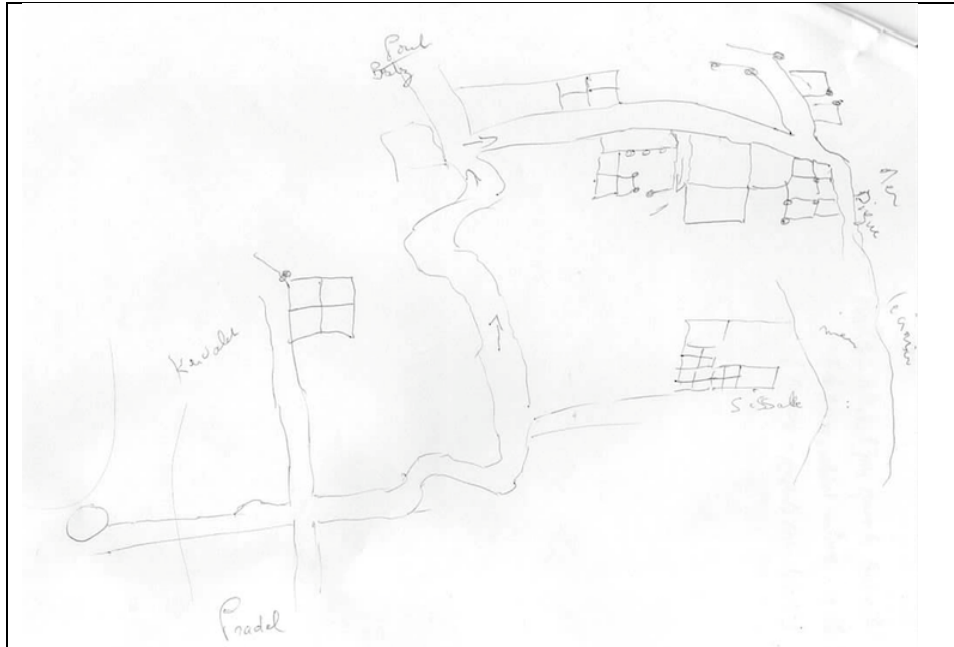
Les résidents secondaires se représentent les usages du marais selon différentes temporalités. La fréquentation touristique n'est pas dérangeante : « *Ça ne me dérange pas, on n'a jamais le sentiment qu'il y ait vraiment une invasion du marais. Franchement, il y a plein de moments de la journée où il n'y a quasiment personne* » (VAB1). De même, le patrimoine réside dans la permanence des aménagements : « *C'est le fait justement que cela ne bouge pas tellement. Pour moi sur 30 ou 40 ans rien n'a changé. C'est la permanence* » (ES4). Cela rejoint l'avis d'un autre résident secondaire, pour qui le rapport au futur n'est pas établi au niveau du marais lui-même : « *il n'est pas géré pour le futur. Aujourd'hui on est dans un immobilisme et on ne se projette pas dans le futur. A mon avis, il va falloir qu'ils s'y projettent dans le futur* » (VAB2).

La dimension paysagère est si importante pour certains que le paysage du marais est représenté comme pouvant être éternel même si la production de sel s'arrête : « *On imagine que même si l'activité était arrêtée, on pourrait garder les infrastructures. Il ne faut pas gâcher la modification que l'homme a fait de ce littoral. C'est intéressant* » (ES2). Cela confirme l'existence d'un attrait paysager pouvant être détaché, dans l'imaginaire, de la fonction productive du marais salant.

5.3.4.4. Les promeneurs et observateurs naturalistes : le marais conflictuel

L'avancée dans le marais et les tensions avec les paludiers

Un entretien a été effectué avec une visiteuse régulière du marais salant, habitant en Brière, et qui conçoit le marais de Guérande comme un espace d'observations naturalistes. Le rapport au marais est celui de visites avec connaissances des lieux : « *Kervalet, ça doit être ici qu'elle [la saline] doit se trouver, et elle est super parce que c'est plein d'oiseaux là et là moi j'admire, tu te poses là et tu avances un petit peu* » (VH1). La démarche de « s'avancer » dans le marais est fondée sur un attrait de la nature, et est ainsi différente de celles des habitants et résidents secondaires qui instaurent des démarches d'évitement ou de recul par rapport au marais des paludiers. La pratique régulière en fonction d'un objectif naturel amène à être consciente d'un rejet par les paludiers : « *on n'a pas trop le droit de s'avancer dans le marais salant, parce que c'est quand même des marais privés, donc on doit rester un peu en retrait, sinon certaines personnes nous disent « votre place n'est pas là » quoi* ».



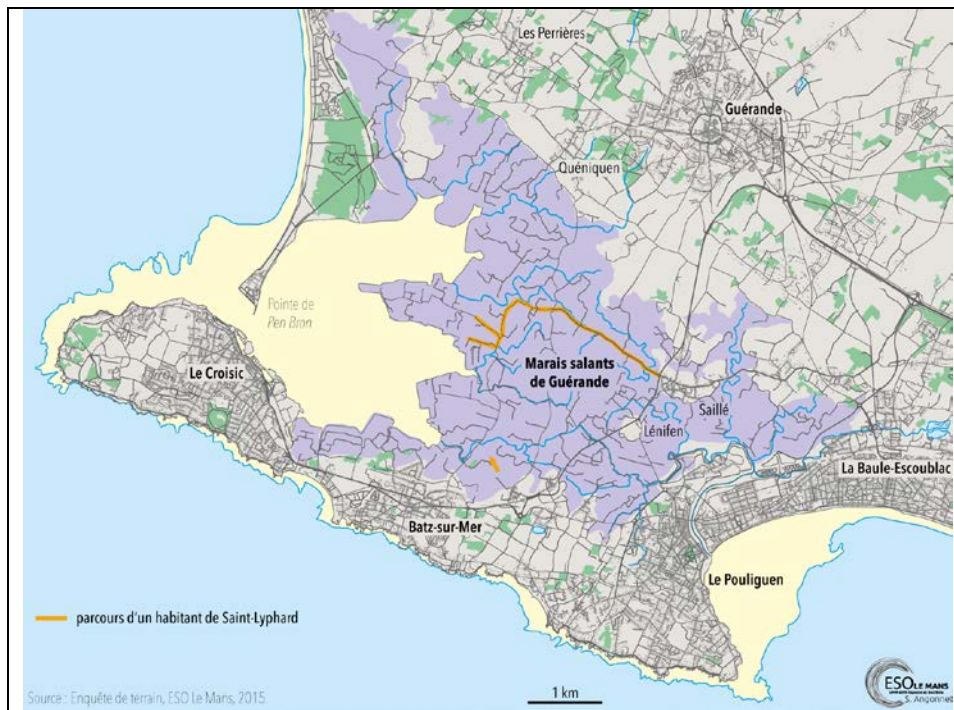


Fig. 164 : carte mentale et carte des parcours VH1.

La non connaissance des paludiers locaux amène une confrontation directe et un rejet de la visite : *« une fois, oui, avec mon collègue Patrick, le monsieur il avait dit « non, n’allez pas plus loin, vous allez ... c’est, c’est pas, c’est pas autorisé »*, alors que les nouveaux habitants locaux savent mieux manœuvrer pour éviter la confrontation, soit en négociant des accès, soit en ne se rendant pas sur le site aux mêmes périodes que les paludiers ou les chasseurs, soit en ne se rendant pas dans les mêmes espaces.

Les moments de visite du marais en fonction des intérêts naturalistes

Le rapport sensoriel au site est diversifié, n’est pas centré sur le paysage changeant, comme pour les nouveaux habitants, mais sur une approche polysensorielle : *« Le chant des oiseaux, le bruit, le bruit, bah c’est surtout le chant des oiseaux en fait hein, l’odeur aussi, parce que tu as une odeur de magnésium, je trouve, enfin ... une odeur de mer, une bonne odeur quoi ! »*. Les temps de visite sont pensés en lien avec la nature : *« moi je regarde aussi par rapport à la marée, parce qu’on voit plus d’oiseaux quand les marées sont hautes sur le Croisic, on voit beaucoup plus d’oiseaux »* (VH1). Alors que les nouveaux habitants locaux pensent leur présence sur le marais lorsqu’il y a peu de monde, pour éviter les paludiers et les touristes, la visite extérieure est faite selon les intérêts naturalistes.

Le marais menacé par les risques naturels et technologiques

Si certains résidents secondaires expriment la réalité d’un marais salant fixé par une digue, cette observatrice naturaliste a une représentation plus profonde des risques liés à l’élévation du niveau de la mer et aux pollutions. La durabilité du marais est un vrai enjeu, car s’il disparaît, c’est un milieu d’observation de la nature qui s’en va. Le risque de la montée des eaux est perçu : *« Avec la montée des eaux, je ne sais pas comment cela se passera ! Je ne sais pas ! Il va falloir certainement protéger avec des digues beaucoup plus hautes, parce que là,*

eux, ils risquent d'être envahis » (VH1). Le manque d'entretien des digues est un défaut aussi rapporté aux faits de pollution, avec la catastrophe de l'Erika : « il n'est pas protégé assez par les digues qui ne sont pas entretenues, du moins qui n'ont pas été entretenues, on l'a bien vu avec l'Erika, cela a été catastrophique » (VH1). Le manque d'entretien est aussi pointé en lien avec les tempêtes : « la grande tempête qui a tout emporté les digues, là, c'est pareil, c'était à peine assez protégé, donc ils devaient refaire les digues, je ne sais pas si ils les ont refaites. Moi je ne reconnaissais pas le marais où j'allais habituellement, je ne le reconnaissais pratiquement pas, quand je suis allée après cette tempête » (VH1).

5.3.4.5. Les touristes de passage : les espaces attribués du marais

Les touristes de passage ont, en majorité, une pratique du marais salant limitée aux circuits de visite organisés par la coopérative Terre de Sel avec ses guides, ce qui explique que, souvent, leurs parcours ne sont pas déployés, mais que la cartographie de leurs présences est réduite au lieu-dit Pradel, là où se trouve Terre de Sel (cartes des parcours ci-dessous). Leurs cartes mentales représentent des images assez simplifiées d'une saline, ou du paysage de salines à l'intérieur du marais, sans indications toponymiques, techniques ni naturalistes. Quelques repères paysagers autour du marais salant sont parfois dessinés : un clocher (VH2), ou bien des arbres (CR3).

L'expérience de visite permet finalement aux touristes de passage d'énoncer une description paysagère assez fine du marais salant, avec les éléments qui le composent : « C'est des dunes avec des petits plans d'eau des petits chemins, des écluses. On ramasse le sel avec des racloires c'était la fleur de sel hein ? Le paysage c'est joli » (ES3), alors que les habitants ou résidents secondaires ont des descriptions plus générales.



Fig. 165 : carte mentale et parcours de touriste (VH2).

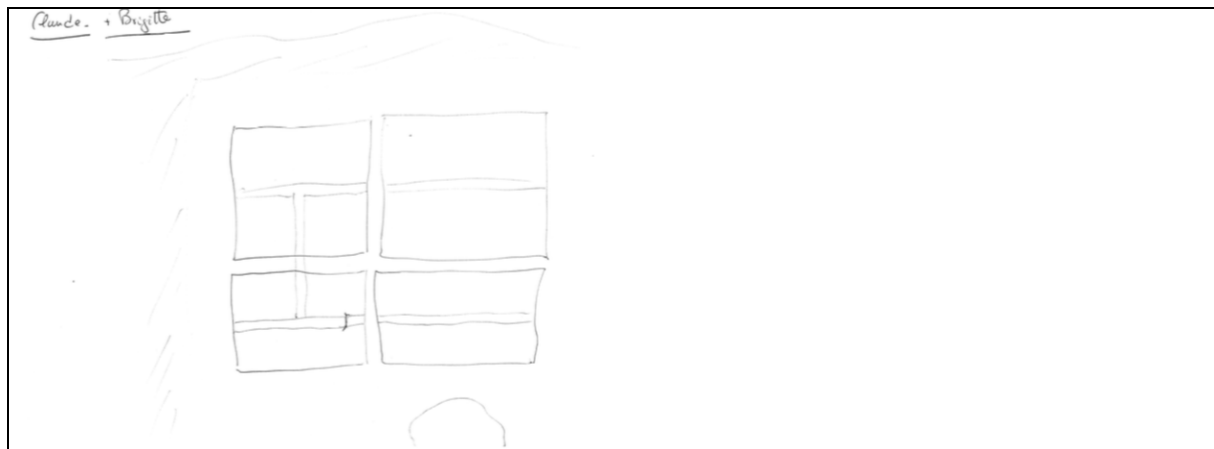


Fig. 166 : carte mentale de touriste (ES3).

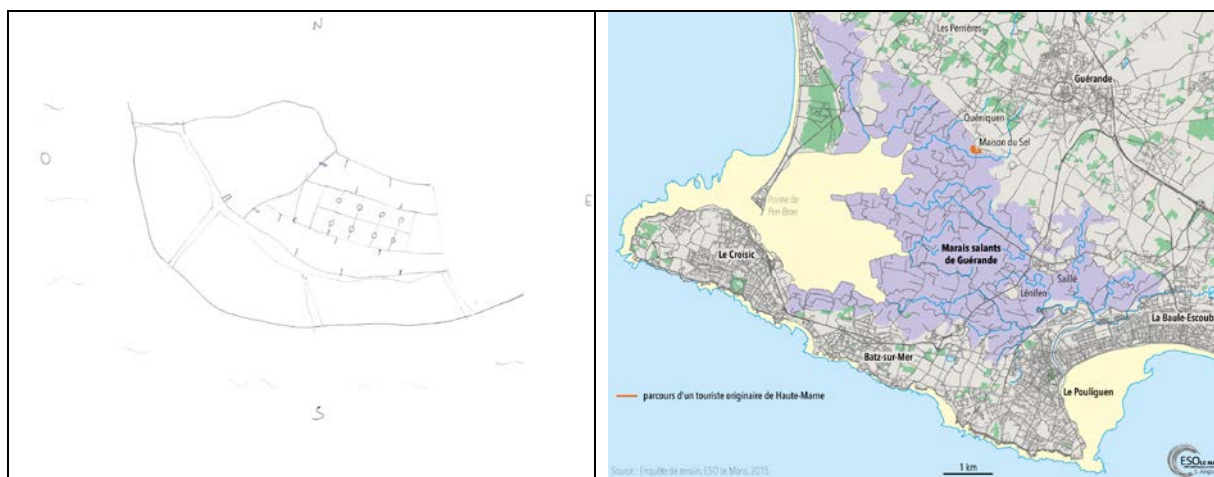


Fig. 167 : carte mentale et parcours de touriste (CRS2).

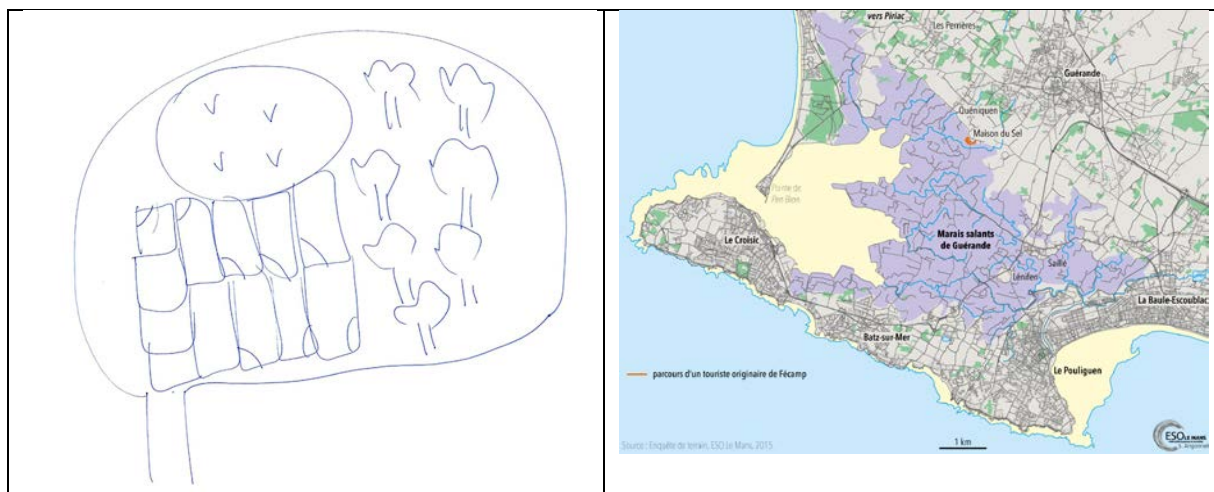


Fig. 168 : carte mentale et parcours de touriste (CRS3).

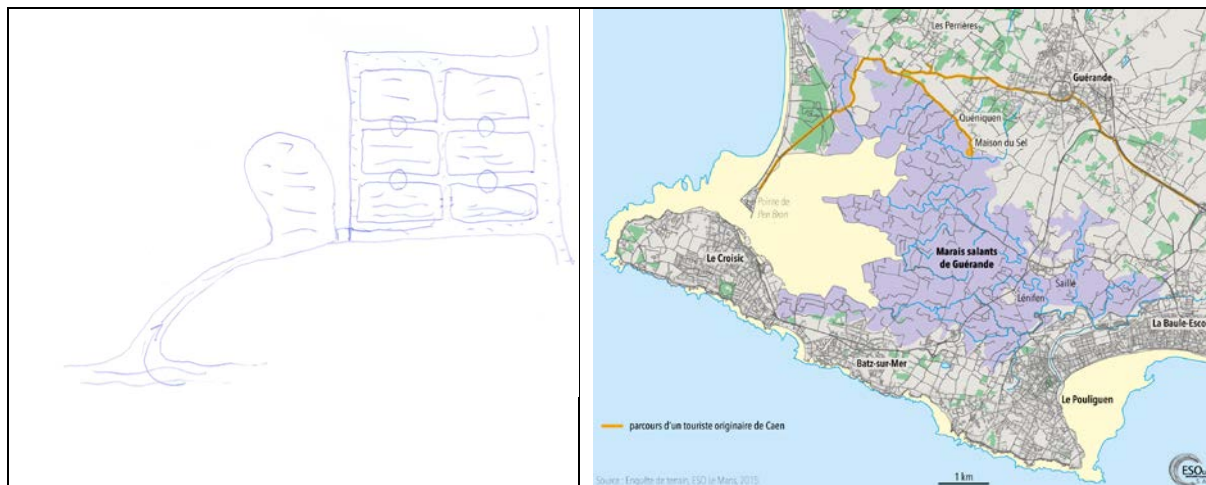


Fig. 169 : carte mentale et parcours de touriste (XM3).

La valeur de la visite organisée et l'inaccessibilité presque acceptée

Il existe une valeur construite par les visites organisées de Terre de Sel, si bien que la demande de découverte et de parcours du reste du marais salant n'est pas très forte. Ceci est lié au fait que l'explication du métier de paludier est suffisamment apportée par le guide de Terre de sel selon elle, et que sa démarche d'extension vers autre chose dans le marais concerne l'étendue, le paysage : « *Le point fort, pour moi, c'est l'apport du guide, son expertise par rapport à la thématique de la visite* » (VH2). Comme l'attention est focalisée sur l'expérience de visite avec Terre de sel, c'est sur cette expérience que la réflexion d'amélioration et de complément est exprimée, par sur l'échappée vers un autre espace, vers d'autres acteurs : « *le paludier qui nous a accompagné utilise peu de supports visuels. Donc je me suis dit à un certain moment il explique des choses, il montre de loin, il pourrait très bien utiliser un support d'une carte ou d'une image ou d'un diagramme pour, mieux, comment dire, pour mieux visualiser les choses. Donc je pense il y a, au niveau signalétique, au niveau visuel, des choses à améliorer* » (VH2).

Cette inaccessibilité sert peut-être à garantir la dimension naturelle du site : « *c'est un endroit naturel, sauvegardé. Oui, voilà, c'est un endroit naturel, sauvage, sauvegardé* » (VH2). S'il n'y avait pas cette limitation de visite, peut-être que la valeur du lieu ne serait pas la même. Le patrimoine est rattaché à cette inaccessibilité : « *ils sont très attachés à leur production artisanale, et j'insiste bien sur ce terme.. ; c'est leur patrimoine* » (CRS3).

La grandeur du site sert enfin à justifier la limitation de la visite à une petite partie : Le manque d'envie de parcourir davantage est lié à la découverte de la grandeur du site : « *je ne pensais pas que c'était aussi grand* » (CRS3). Une demande de parcours du marais existe cependant pour cette visiteuse : « *Peut-être que j'aurai souhaité marcher un peu plus sur le reste du parc des marais* » (VH2).

L'autocensure du parcours dans les marais

La représentation du marais comme un espace interdit d'accès est normale : « *c'est limité, c'est normal c'est leur patrimoine à eux, c'est comme en Brière. Je ne vais pas aller les embêter, on regarde. Je n'ai pas envie de les envahir, je reste discret. Je fais pareil avec les oiseaux* »

(CRS2). Pour une visite de saline qui a été privée, permettant cette représentation : « *On est resté avec lui sur sa parcelle ; sa saline. On n'est pas chez nous, on n'a pas osé aller ailleurs, Il nous a montré le métier* » (ES3).

Ce retrait en matière de parcours se retrouve aussi dans la position vis-à-vis de la gestion du marais, qui est celle de laisser les paludiers gérer eux-mêmes le marais : « *les touristes et les habitants ne doivent pas participer et n'ont pas leur avis à donner sur les aménagements. Il ne faut pas être intrusif. Après y'aurait tout et n'importe quoi. Les paludiers connaissent leurs métiers : ils savent comment gérer. On doit s'adapter à ce qu'il y a ! On sait que ce sont des marais salants et il ne faut rien amener de l'extérieur pour les transformer. Il faut que cela reste original* » (CR3).

La recherche d'une expérience complémentaire à celle de Terre de Sel

Certains cherchent à découvrir un autre aspect de l'activité de paludier en plus de leur visite avec la coopérative en dehors de Terre de sel : « *On a l'impression que Terre de Sel, c'est vraiment la grosse coopérative. On voulait voir vraiment quelqu'un qui est tout seul. Epoux : comment il s'en sort, surtout* » (XM3). Ici, ce n'est pas le parcours du marais salant par des itinéraires qui est demandé, mais la découverte d'un autre paludier en plus de la coopérative. Le respect de l'inaccessibilité demeure donc, ces touristes ne cherchant pas à parcourir le marais par eux-mêmes, mais à avoir un contact avec un paludier hors de la coopérative.

Un avenir représenté sur le site

L'avenir du marais est assuré pour ce couple de touristes, non pas en pensant aux débouchés commerciaux, mais simplement aux revenus tirés de l'activité : « *ils en vivent bien, parce que c'était pas forcément le cas à une époque, mais maintenant, ils en vivent, parce que, les paludiers, j'ai demandé, justement, si les paludiers vivaient bien de leur métier, et elle disait que, maintenant, ils avaient même plus besoin d'exercer de double métier, parce que leur métier de paludier leur suffisait. Donc à partir du moment où il y a des gens qui vivent bien de leur métier, je pense qu'il y a un certain avenir* » (XM3).

5.3.5. Systèmes spatiaux de visite

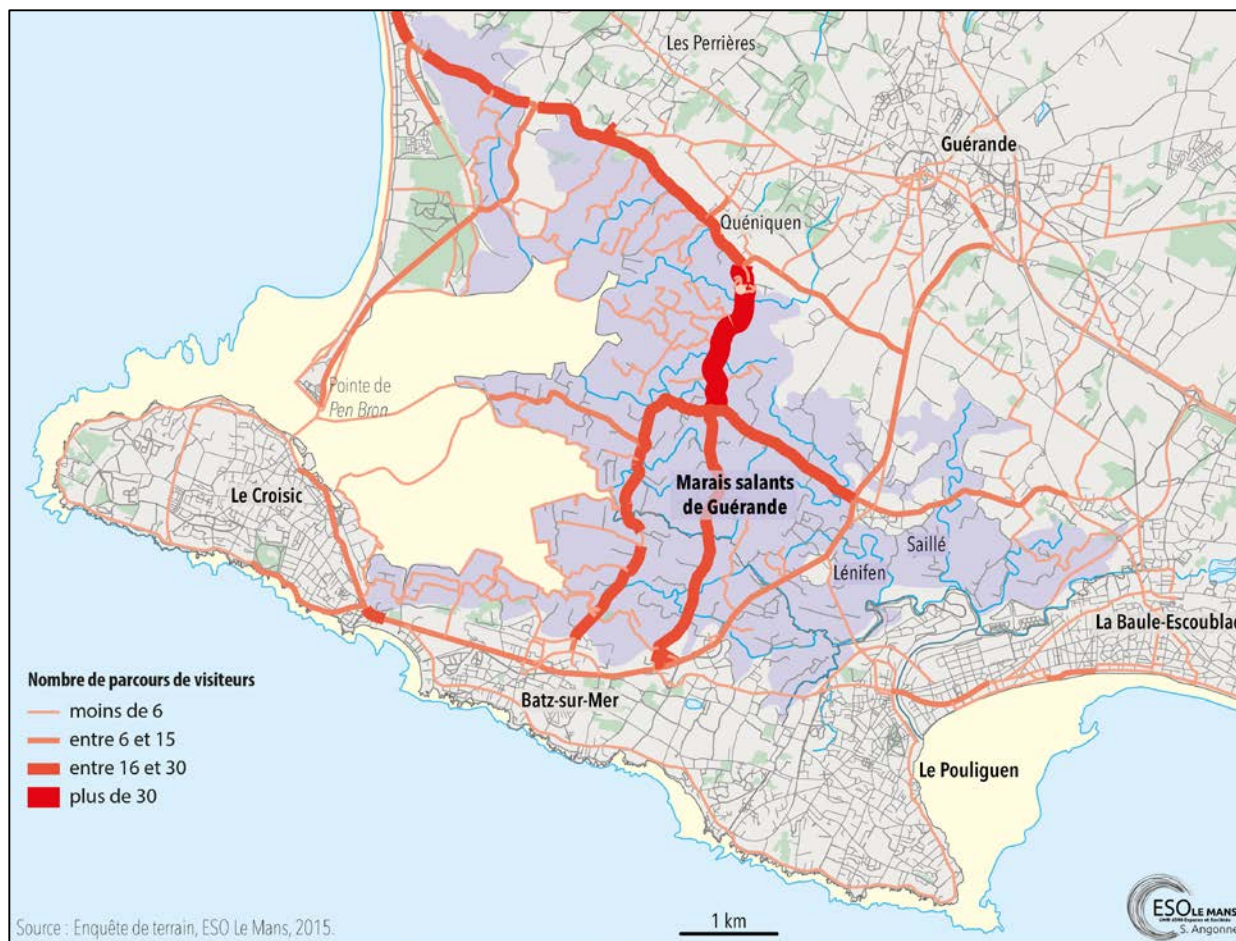


Fig. 170 : parcours dans les marais salants des 5 types de visiteurs

La figure 170 propose une synthèse des parcours des 50 personnes enquêtées dans le cadre de ce projet. Elle montre la diversité des parcours réalisés dans les marais salants. La route des marais (D92) est bien sûr celle qui est la plus fréquentée (tracé épais rouge), elle est ouverte au public. En revanche, plusieurs sentiers sont privés et pourtant pratiqués, parfois par 6 à 15 personnes, comme la route qui mène à Sissable, pourtant interdite au public par arrêté municipal. Les tracés peuvent être circulaires (traversée du marais, tour du Croisic et retour) ou simplement permettre l'accès à Pradel pour aller visiter Terre de Sel.

Les 5 catégories de visiteurs peuvent être ordonnés synthétiquement dans le tableau suivant (fig. 30), en faisant ressortir les points saillants qui les distinguent : les représentations du marais, leur valeur patrimoniale, leur accessibilité, leurs relations avec les autres usagers et la manière dont ils pensent l'avenir du marais et sa durabilité.

	Habitant paludier	Nouveaux habitants	Résidents secondaires	Observateurs naturalistes	Touristes de passage
Représentation du marais	En danger car arbres, eau douce, brèches dans la digue.	Espace traversé, espace changeant.	Regard paysager extérieur.	Un lieu de nature.	Un espace mal dimensionné, mal perçu.
Dimension patrimoniale	Un milieu dégradé dans les abords et en son sein. Seules les salines bien entretenues permettent le maintien du patrimoine.	Un maintien global des éléments du marais (salines, digue, bois de Pen Bron).	Un patrimoine paysager grâce à la composition d'ensemble au sein du littoral.	Un milieu jusqu'ici préservé mais menacé au niveau de la digue.	L'aménagement minutieux des salines et le travail de paludier.
Accessibilité	Promeneurs dispersés à éviter, mais bonne organisation de Terre de Sel pour la limitation.	La fréquentation est à réguler par la création des pistes cyclables et pédestres.	Pas tellement de demande de pratique de l'intérieur du marais. Parfois embarcations pour apprécier le marais depuis les étiers.	Des avancées dans le marais pour observer la faune.	Des pratiques limitées aux circuits de Terre de Sel, souvent acceptées ainsi.
Relation avec les autres usagers	Bonne avec les visiteurs respectueux, conflictuelle avec les visiteurs et aménageurs irrespectueux.	Démarche d'évitement des paludiers, chasseurs et touristes en choisissant d'autres espaces et périodes de pratique.	Fréquentation touristique relativisée, démarches de parcours	Conflictuelle avec les paludiers, les chasseurs.	Consensuelle avec les visiteurs à partir des coprésences dans les visites organisées, peu de contacts autres.
Durabilité et avenir du marais	Un avenir positif avec des perspectives d'investissement des friches à transformer en salines.	Un avenir à penser par une meilleure articulation entre activité salicole et tourisme.		Un avenir menacé par le risque d'élévation du niveau de la mer.	Un avenir conforté par l'action coopérative.

Fig. 171 : tableau de synthèse du rapport au marais des 5 types de visiteurs.

Cette typologie corrobore notre hypothèse initiale de distinguer les visiteurs selon leur mode d'habiter le site ou sa proximité immédiate dans les communes limitrophes (habitant, résident secondaire, touriste). L'analyse globale des entretiens permet néanmoins de distinguer en plus deux catégories d'habitants qui se distinguent très clairement selon leur origine : les habitants d'origine citadine et les habitants originaires du territoire. Elle permet également de faire émerger la catégorie des observateurs naturalistes qui, même si elle ne se rencontre pour l'instant que chez les habitants, sans doute à cause de la faiblesse de notre échantillon, pourrait transcender largement les catégories initiales.

Pour synthétiser, en conservant la typologie initiale (habitant, résident secondaire, touriste), il est possible de mettre au jour trois systèmes de visite du marais salant qui se distinguent nettement selon leur profondeur de pénétration dans le marais et selon leur degré de connaissance du milieu et de ses usagers (notamment des paludiers). Le système de visite des habitants montre des parcours en profondeur dans le marais qui se base sur une connaissance assez fine du site (fig. 172).

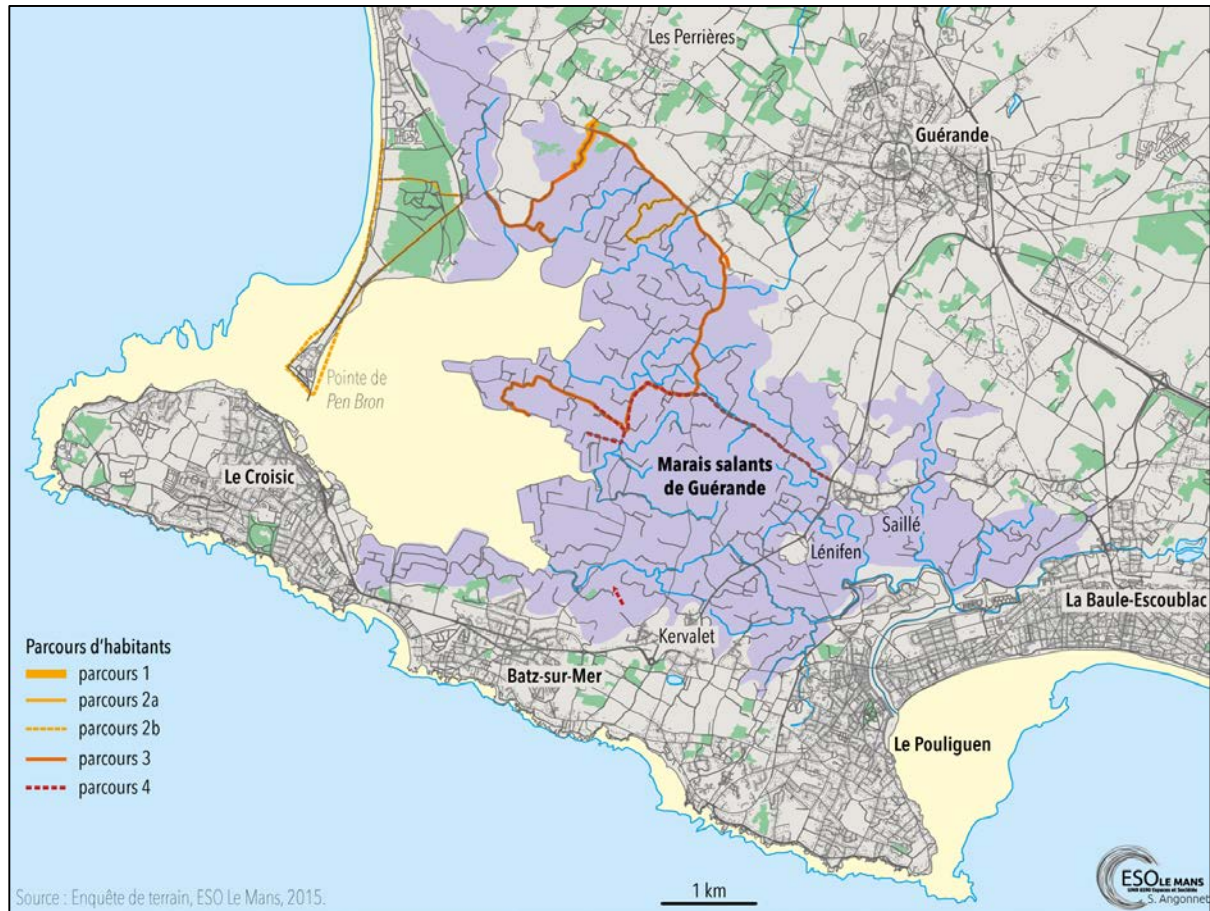


Fig. 172 : parcours de visite dans les marais de Guérande pour des habitants

Le système de visite des résidents secondaires (fig. 173) témoigne à la fois d'une bonne pénétration dans les marais (mais moins importante) et surtout de parcours réguliers de traversée ou le long des abords du marais.

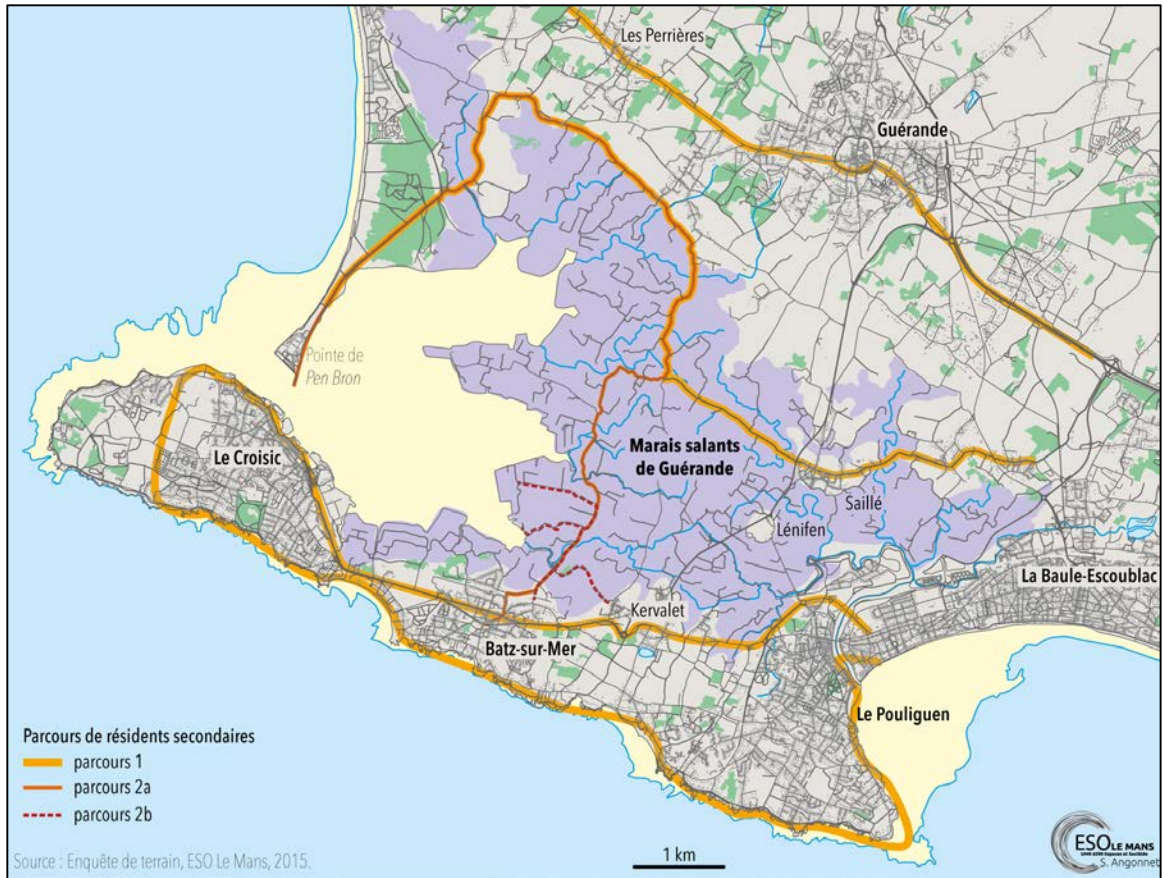


Fig. 173 : parcours de visite dans les marais de Guérande pour des résidents secondaires.

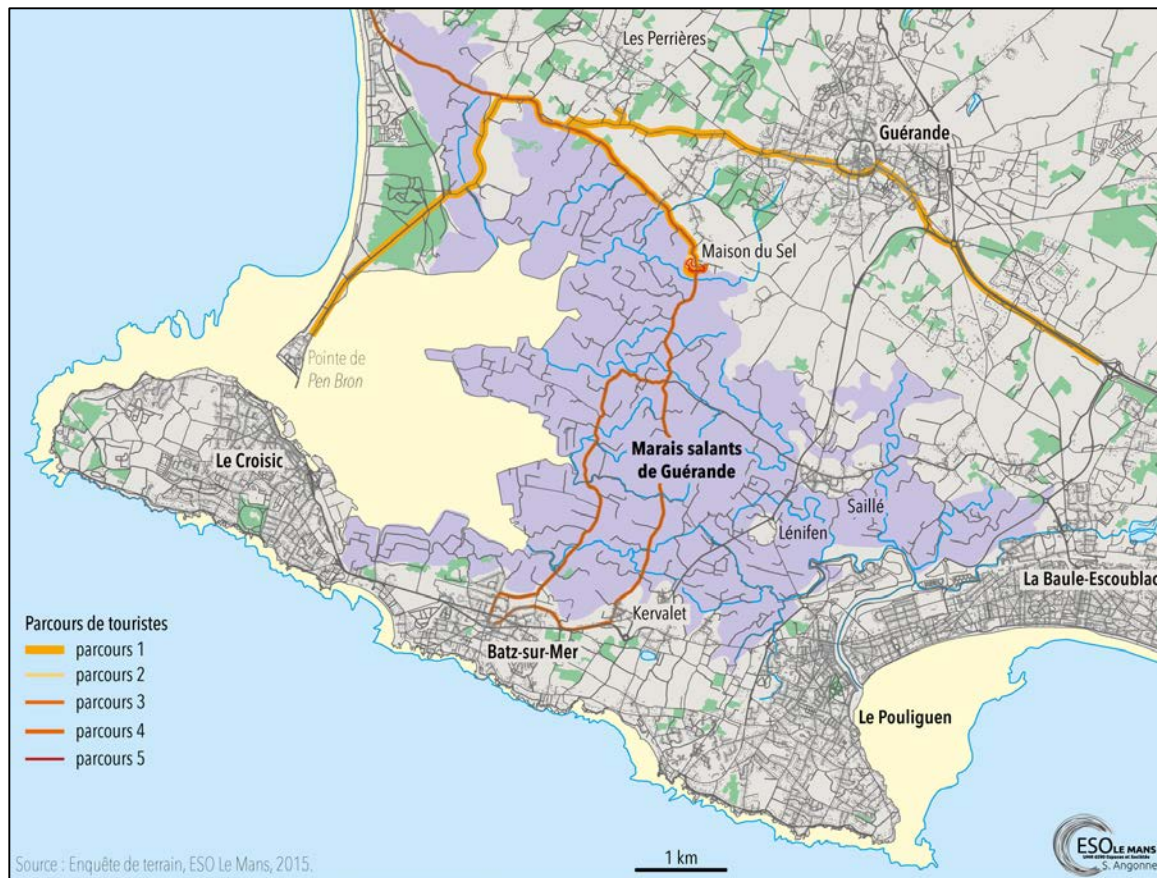


Fig. 174 : parcours de visite dans les marais de Guérande pour touristes.

Le système de visite des touristes (fig. 174) s'articule sur les bassins de Terre de Sel où ont lieu la majorité des visites guidées et quelques parcours dans et autour des marais.

Au-delà de la mise en évidence de types de parcours/systèmes de visite, la question qui émerge des entretiens avec les visiteurs est aussi celle de leur ouverture à la visite et de leur accessibilité.

5.4. Modalités de gestion du public

5.4.1. Vision du tourisme des partie-prenantes

Les marais salants apparaissent comme un espace original par rapport au reste du tourisme pratiqué sur la presqu'île guérandaise. Terre de Sel, notamment, insiste bien sur cette dimension. Le fait que c'est le seul équipement à l'intérieur du marais explique certainement la conscience de cette dimension « exotique » par rapport au tourisme de masse qui se pratique en dehors du marais. Terre de sel fait d'ailleurs de la qualité le maître mot de son accueil touristique, fier de véhiculer une image de nature, de préservation du paysage et de la tradition de la récolte de sel. Cap Atlantique a une forte conscience du potentiel touristique du marais mais laisse les paludiers gérer ce secteur. Le caractère privé et productif du site est le principal responsable de la non-intervention des autres acteurs, en matière touristique, sur le marais. Mais c'est aussi cette dimension privée et productive qui assure le succès de Terre de Sel. Certes, le discours est clair : « dans le tourisme, ce qui m'intéresse, c'est la rencontre

humaine. Ici, pas de QR code, pas de panneaux. Les gens ne se rendent pas forcément compte de la raison de pourquoi c'est bien. Mais c'est parce que c'est la rencontre, le partage. Le partage des métiers, ça plaît énormément » (E. Blanc, directeur de Terre de Sel, février 2017). Pour autant, par rapport à d'autres sites qui associent le caractère traditionnel, productif, ... comme dans les marais salants de Guérande (Espelet, Roquefort, ...), l'absence de concurrence sur le marais et autour, porte le succès de Terre de Sel. On comprend aisément pourquoi cette structure déclare « le tourisme, c'est facile » et assurer la qualité du tourisme est également facile dans ces conditions.

5.4.2. Regard sur la capacité de charge

Lors de l'ouverture au public de Terre de Sel, les deux autres équipements d'accueil du public que sont le Musée des Marais salants et la Maison des Paludiers, ont reçu la garantie que Terre de Sel ne leur ferait aucunement concurrence. Aujourd'hui, le bilan est mitigé pour ces deux structures historiques : le nombre de visiteurs qu'elles accueillent stagnent tandis que Terre de Sel n'a cessé d'augmenter puisque les visiteurs sont passés de 38 000 à 80 000 par an en une dizaine d'années.

Si la question d'un seuil n'est pas à l'ordre du jour pour le Musée des Marais salants et pour la Maison des Paludiers, en revanche, la question est prégnante pour Terre de Sel. Au regard des possibilités d'accueil (espace muséographique et bassins salicoles à proximité du site), il n'est pas question, en l'état actuel des choses, de dépasser les 80 000 visiteurs par an. Notamment pour la période estivale. Le maximum est atteint pour garantir au public une qualité de visite : six groupes simultanément de trente personnes entre la mi-juillet et la mi-août. « Si on développe l'accueil, 100 000 visiteurs par exemple, c'est 20 000 visiteurs l'été. Et là, on est déjà sur-saturé, donc on ne peut pas » (E. Blanc, directeur de Terre de Sel, février 2017). Le développement de cet équipement ne peut passer que par la diversification des visites en dehors de la période estivale. Terre de sel y travaille en proposant des sorties « alternatives » pour découvrir le marais salant (traversée du Traict du Croisic par exemple). L'OGS est évoqué par certains acteurs comme un moyen de mieux contrôler les flux touristiques. Cependant, certains pensent aussi que « Quand on passe Grand Site, ça attire plus de monde » (E. Blanc, directeur de Terre de Sel, février 2017). Or, les marais salants ne pourront pas absorber un surplus de visiteurs, notamment du fait de la privatisation des lieux.

5.4.3. Equipements et infrastructures d'accueil

Sur le territoire de Cap Atlantique, l'offre touristique est évaluée à 46 lieux, répartis sur tout le territoire (musées et écomusées, châteaux, parcs animaliers et aquarium, parcs et jardins, édifices et patrimoine religieux d'importance, sites industriels, agricoles, artisanaux et visites techniques)¹¹. La carte ci-dessous présente les principaux lieux de visite en presqu'île guérandaise.

¹¹ http://www.cap-atlantique.fr/sites/www.cap-atlantique.fr/files/publications_de_cap_atlantique_2370.pdf



Fig. 175 : principales sources d'attractivité touristique en presqu'île guérandaise.

Parmi ces lieux, seules trois structures gèrent le public dans et à proximité des marais salants de Guérande. Il s'agit du Musée des marais salants à Batz-sur-Mer, La maison des paludiers à Saillé et Terre de Sel à Pradel. En dehors de ces équipements, des visites peuvent être organisées, par des paludiers indépendants (= non coopérants). Ils proposent des visites de leurs salines et tentent de promouvoir, à leur manière, le sel, leur activité et le marais. Pour autant, s'il est difficile d'évaluer ce que représente leur poids en termes de visiteurs, il ne peut être qu'anecdotique en comparaison avec ce que représente, notamment, Terre de sel. Cependant, initié par la coopérative et effectué isolément, cette mise en tourisme du marais salant « contribue à diffuser le discours des paludiers et vise à ne pas perdre leur activité et la prolonger au contraire sous cette forme tertiaire. Elle favorise un mode de co-appropriation d'un territoire, de ses produits et de son histoire, sous des formes nouvelles et au profit de tiers. Elle contribue à mettre en place un scénario novateur, celui des acteurs du terroir et du

paysage, qui participe, de deux logiques, celle de la poursuite de l'activité traditionnelle et celle d'une offre, marchande ou non, d'un accueil organisé » (Olivaux, 2006).

5.4.3.1. Musée des marais salants de Batz-sur-mer

Le musée des marais salants existe depuis plus d'un siècle. Il est ouvert dans le centre du bourg de Batz-sur-Mer en 1887, à l'initiative d'un privé, « une femme du pays », qui décide de créer un musée des costumes et meubles régionaux de Batz et de Saillé. C'est une des dénominations que prendra le musée. Il sera également musée breton, vendu comme tel (avec une commémoration prévue en 2017 pour les 130 ans d'un musée breton). Le musée fonctionnera quasiment sans interruption jusqu'en 1969 avec des propriétaires successifs. Le musée changera de lieu en fonction des acquisitions réalisées, ira à l'emplacement de ce qui est aujourd'hui un office de vente de biens et se déplacera un peu plus bas. En l'espace de 40 ans, il fera 200 mètres, jusqu'à aller au village de Kervalet de 1939 à 1969. 1969 correspond au décès de la dernière propriétaire qui était sans descendance directe. La famille décide de ne pas rouvrir l'établissement tout en gardant les collections. L'établissement actuel en est l'héritier direct ((G. Buron, conservateur du Musée des marais salants, février 2017).). Même si le musée a été profondément transformé, il est directement lié à la patrimonialisation et à la découverte du littoral à la fin du 19^e siècle-début 20^e. Dans le courant des années 1970, une opportunité se présente d'acquérir de nouvelles collections pour créer une vitrine des métiers du sel, portée par la vague nouvelle des parcs naturels régionaux qui mettent en avant les métiers traditionnels, le paysage, ... En 1978, les élus locaux décident l'acquisition de ces nouvelles collections et le musée ouvre de nouveau ses portes en 1984, cette fois sur des fonds publics, c'est musée des marais salants autour d'une collection ethnographique meubles régionaux et costumes populaires du monde paludier. Puis, l'idée a été lancée en septembre 1987 d'une extension de l'établissement. Laquelle s'est concrétisée par une ouverture d'un établissement agrandi et rénové en août 2013.

Le musée a permis de mieux comprendre le patrimoine du monde paludier et des marais salants (fond patrimonial de 1 200 robes, 1 200 objets - cartes postales, tessons de vaisselles, puis accroissement des collections). En effet, en parallèle de l'accueil du public, un travail de recherche sur l'histoire du marais salant, du paysage, est mené, à la demande de la profession, en association avec des associations, l'Université, Le musée a également participé à l'obtention du label rouge pour le sel. Son rôle va donc bien au-delà de l'accueil des visiteurs.

5.4.3.2. Maison des paludiers de Saillé

La maison des paludiers de Saillé est née en 1969 sous l'impulsion du Cercle celtique des paludiers de Saillé en réaction au projet de rocade entre La Baule et Le Croisic.

En 1969 face à la crise du sel et aux menaces sur le marais salant (spéculation immobilière et projet de rocade entre Le Croisic et La Baule), le Cercle Celtique des Paludiers de Saillé, va démontrer sa confiance en l'avenir du pays et sa volonté de maintenir une activité économique dans notre site exceptionnel en créant La Maison des Paludiers. Nous sommes alors en plein revival breton avec la renaissance de la culture bretonne et la volonté de sauvegarder l'environnement avec ici en pays guérandais la défense des marais salants millénaires. Les nouveaux bardes de la Bretagne, Glenmor et Gilles Servat, chantent les marais salants de Guérande. Des jeunes de Saillé, rejoints bientôt par d'autres de Batz et du Pouliguen, avec l'aide

de la municipalité et de quelques anciens vont restaurer l'ancienne chapelle acquise à l'évêché. Ce lieu d'échange, matériel et visible représentera le passé et le présent du bassin salicole (www.maisondespaludiers.fr)

La première exposition de meubles, d'outils et de costumes et présentation du métier de paludier est officiellement ouverte au public le 14 juillet 1971 et reçoit 4 000 visiteurs en un mois. Pour gérer la maison des paludiers, l'association la Maison des paludiers est finalement créée en 1972. En réaction à la réouverture du musée des marais salants de Batz-sur-mer, la maison des paludiers organise dès 1981 les premières visites commentées de salines. Dès 1996, un nouveau bâtiment est construit pour accueillir le public bénéficiant notamment d'une salle de projection et d'une station météorologique. La muséographie actuelle occupe trois salles et en 2011, le millionième visiteur est accueilli. Cependant, et peut-être à relier avec l'ouverture de Terre de Sel, le nombre de visiteurs a décliné depuis une dizaine d'années pour passer sous la barre des 20 000.

Aujourd'hui, la maison organise 4 visites de salines par jour pendant la saison estivale et s'est associée à la Ligue de Protection des Oiseaux pour ajouter un aspect « biodiversité » aux visites de salines.

5.4.3.3. Terre de Sel

Le centre de ressources sur le métier du paludier est une filiale de la coopérative « Salines de Guérande » et est entre les mains des paludiers. Il est géré par des paludiers. C'est une particularité par rapport à d'autres équipements touristiques puisque les paludiers eux-mêmes sont acteurs de la principale structure touristique (en termes de nombre de visiteurs accueillis) pour valoriser leur métier. Il s'agit également de l'unique structure d'accueil au sein des marais salants.

Au départ, Terre de Sel était une association auquel adhérait plusieurs associations (Universel, la LPO et Génération paludiers). Au bout des quatre premières années, un bilan mitigé a obligé l'association à évoluer. Au-delà des pertes financières engrangées, le constat a été fait que, confier une activité touristique à des paludiers était une erreur, le tourisme étant un métier. De plus, l'activité saisonnière des paludiers compliquait l'accueil du public qui se faisait également en période estivale. Aujourd'hui Terre de Sel est une SAS avec l'objectif de satisfaire le client tout en gardant les valeurs d'origine fondé sur le respect de la nature. En dix ans, le nombre de visiteurs est passé de 38 000 visiteurs à 80 000 (E. Blanc, directeur de Terre de Sel, février 2017). Au minimum, 13 personnes en CDI travaillent à Terre de Sel et jusqu'à 32 salariés avec des contrats saisonniers de 8 mois, 6 mois, 4 mois et 2 mois. Les visiteurs étrangers sont essentiellement allemands, belges, suisses, canadiens, mais également des japonais, très friants de la fleur de sel.

Terre de Sel met en valeur le métier de paludier en proposant des visites guidées de salines organisées par des guides professionnels, paludiers ou naturalistes, en vendant du sel et des produits dérivés (cf partie 3.1.2). Son objectif est « *de cadrer les gens qui circulent dans le marais (...), de montrer la fierté de son produit* » (responsable de Terre de Sel), de faire prendre conscience aux touristes de la fragilité des marais salants, son organisation et la particularité du métier du paludier. Elle contribue à une sensibilisation au respect de la nature et du travail salicole. Sept parcours classiques et cinq visites familiales sont proposés sur une durée s'étalant de 45 minutes à 3h. Les parcours les plus rapides présentent le fonctionnement des

marais et le processus de formation du sel autour d'un œillet situé à proximité du centre d'accueil. Au prix de 9€ par adulte et 4€ par enfant, c'est une balade extrêmement populaire. Les parcours les plus longs permettent quant à eux de découvrir, sur un territoire beaucoup plus vaste, pouvant aller jusqu'au Traict du Croisic, les marais salants et la faune-flore locales. Ces visites dites « insolites et exceptionnelles » sont au prix de 13€/adulte et 8€/enfant.

Aujourd'hui, Terre de Sel réfléchit à développer une offre en dehors de la saison estivale, pour mieux faire vivre la structure toute l'année et étaler le travail des guides.

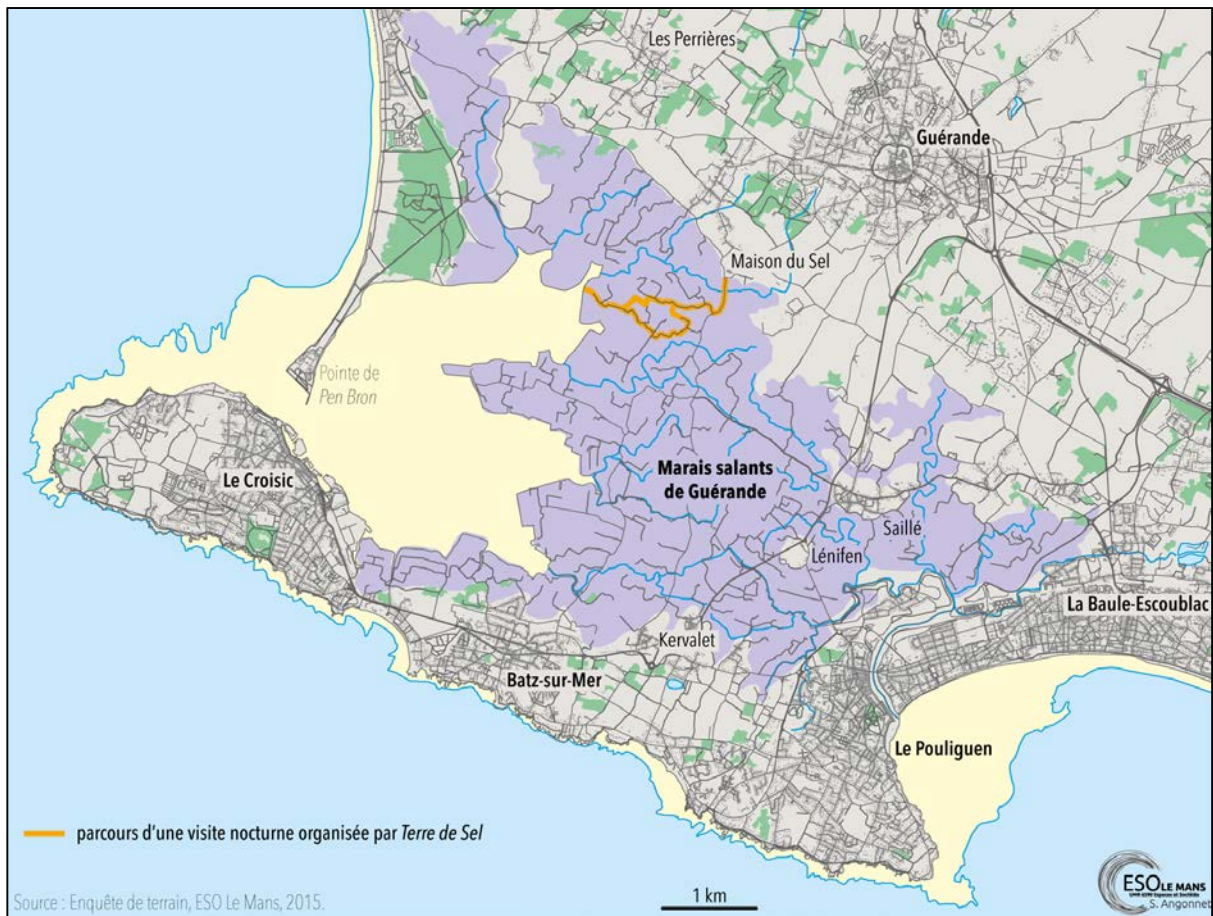


Fig. 176 : parcours type pour une visite nocturne organisée par Terre de Sel (2 heures le 21 juillet 2015) « Parcours Balade nocturne ».

Après avoir défendu la production de leur marais, les paludiers se sont donc attachés à le promouvoir en créant un lieu de visite et de dégustation qu'est Terre de Sel. Les visites organisées et la vente en magasin du sel et de ses produits dérivés rapportent à cette structure 2 millions de chiffres d'affaires annuel. Avec les exportations sur l'ensemble de la filière, la coopérative totalise des gains à hauteur de 22 millions. L'or blanc et son exploitation, quasiment disparue dans les années 1970, sont devenus les ressources emblématiques du territoire et la structure *Terre de sel* leur vitrine.

Très orientée environnement, Terre de sel évolue dans un contexte de développement durable et de tourisme proche de la nature. C'est l'un des sites majeurs de visite sur la presqu'île guérandaise.

5.4.4. Entrées payantes

Seuls les équipements mentionnés dans le point précédent proposent une entrée payante.

5.4.5. Services mis en place (dont guidage)

Aucun service de guidage n'existe, si ce n'est à l'échelle de tours opérateurs privés.

5.4.6. Outils de mobilité et de transport dans le site et au site

Les marais salants peuvent être traversés en voiture, en vélo, par la départementale. Mais la pénétration à l'intérieur du marais est interdite, le marais étant propriété privée. Pour autant, la carte des parcours pratiqués par les visiteurs montrent bien que des chemins (privés) sont empruntés, notamment par les habitants permanents ou les résidents secondaires, qui connaissent les lieux et peut-être les paludiers exploitants les salines autour desquels ils se promènent.

Depuis de nombreuses années, des discussions ont lieu pour savoir si la route départementale traversant le marais ne pourrait pas être interdite à la circulation routière (à l'exception des paludiers) et autorisée uniquement pour les caristes et les deux roues. Le conseil départemental de Loire-Atlantique proposera à l'automne prochain une expérimentation à ce sujet. Cependant, cette route est également une desserte locale pour de nombreux habitants et l'interdiction de l'emprunter serait une source de difficultés majeures pour certains habitants permanents.

Terre de Sel réfléchit également à ouvrir un nouveau parking, celui ayant été mis en place sur le site étant insuffisant pour accueillir les touristes en période estivale.

5.4.7. Sentiers

De nombreux sentiers parcourent les marais salants, mais la plupart d'entre eux sont privés et servent de dessertes aux bassins salicoles privés. Seuls quelques chemins sont autorisés pour les touristes, aux abords de Terre de sel par exemple ou sur le tombolo de Pen Bron, dont une partie a été acquise par le Conservatoire du littoral. Sur le coteau de Guérande, un chemin de randonnée existe également et permet d'observer, à différents endroits, le paysage formé par les marais salants. Pour autant et malgré le caractère privé de la majeure partie des sentiers, ceux-ci sont fréquentés si l'on en croit les parcours dessinés par les visiteurs interrogés dans le cadre de ce programme de recherche (voir fig. n°28). Cette fréquentation non chiffrée empruntant des itinéraires « sauvages » existe belle et bien et souligne l'importance de mener une réflexion sur la gestion touristique dans le marais. C'est l'un des objectifs avancés par la DREAL dans la mise en place de l'OGS (J. Botrel, DREAL des Pays de la Loire, avril 2017).

5.4.8. Gestion de la saturation dans l'espace et dans le temps

Le marais reste donc sous le contrôle des paludiers dont ils sont propriétaires ou locataires, ils en régulent l'accès et sa mise en tourisme à travers ce site unique.

Vers une fermeture des marais salants ?

Face aux déambulations intempestives de visiteurs dans le marais et à l'affluence certains jours d'été (le moment de plus grande pression de travail pour les paludiers coïncidant avec la saison touristique l'été), les tensions sont fortes entre paludiers et usagers concurrents. Si le réseau routier qui traverse le marais est souvent jugé trop chargé certains jours de forte affluence, la route de Sissable, une voie en impasse desservant la digue principale du marais, cristallise particulièrement les enjeux de cohabitation. Paludiers ou ostréiculteurs se plaignent dès le début des années 2000 de la forte fréquentation de la route et surtout de son parking (liée aux visiteurs mais aussi régulièrement aux pêcheurs à pied) les empêchant parfois d'accéder à leurs œillets ou à leurs installations. La pression est telle qu'à deux reprises, en 2001 et en 2011) le maire de Guérande prend un arrêté interdisant l'usage de la route aux non professionnels. Evidemment cette décision reste mal reçue et comprise pour d'autres usagers de loisirs, notamment *kite-surfers*.

Vu l'article L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire par arrêté motivé, d'interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies, ou de certains secteurs de la Commune, aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques,

Vu l'étroitesse de la voie communale dite «route de Sissable »

Considérant que, par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation et le stationnement de tous véhicules sur la voie communale dite «route de Sissable»

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal n° 2000-02 du 03 janvier 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'accès à la voie communale dite «route de Sissable» est limité aux professionnels dont l'activité nécessite le passage par la route de Sissable pour accéder à leur exploitation.

ARTICLE 3 : Deux panneaux de type, B7b, accès interdit à tous les véhicules à moteur, avec panneau de type M9z avec mention, sauf activités professionnelles, seront implantés de chaque côté de la route de Sissable à l'intersection de la route des Marais.

ARTICLE 4 : Des panneaux de type C13a, impasse, sont adjoints au dispositif de restriction des conditions de circulation.

Toute correspondance doit être adressée au maire personnellement

ARTICLE 5 : Le stationnement de tout véhicule à moteur est interdit sur le parking situé à l'extrémité de la route de Sissable et réservé aux seuls détenteurs d'une autorisation municipale apposée sur le pare-brise du véhicule.

ARTICLE 6 : Un panneau de type B6b1, entrée de zone à stationnement interdit, avec panneau de type M9z avec mention, sauf autorisation municipale, sera implanté à l'entrée du parking de la route de Sissable.

ARTICLE 7 : Est déclaré comme gênant au titre de l'article R 417.10 du Code de la Route, tout stationnement de véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 8 : La signalisation nécessaire et réglementaire sera mise en place par les services techniques de la Ville.

ARTICLE 8 : Le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie, le Commandant de Brigade de proximité de GUERANDE, le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, Le Directeur des Services Techniques de la Ville et tout agent de la force publique seront chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUERANDE, le 04 août 2011

Fig. 177 : arrêté municipal du 4 août 2011 portant sur la restriction d'usage de la route de Sissable en faveur des paludiers.

Le conflit trouve une résolution en 2012 lorsque les services de la commune de Guérande, en concertation avec les usagers, décide de ne plus interdire la route mais de réglementer l'accès à deux parkings distincts, l'un dédié aux professionnels (possédant un macaron attestant de leur activité), et l'autre dédié aux autres usagers comptant 22 places dont 1 pour les handicapés. L'accès reste évidemment libre aux piétons et aux vélos.

La chronique de ce conflit à Sissable témoigne finalement d'un contexte local favorable ou attentif un à double processus : une meilleure protection du marais et une gestion de l'accès au marais par la route.

Sur la protection, l'association Guérande Environnement fait pression depuis deux ans sur la création d'une réserve biologique sur les 14 ha d'une ancienne concession ostréicole devenue propriété privée dans les années 1850. Après avoir signé une convention de gestion avec le propriétaire, l'association réfléchit à réguler l'accès au site notamment aux pratiquants de kayak, de canoë, de *kite-surf* et de planche-à-voile (assez nombreux) grâce à une charte de bonne conduite. Ouest France n'hésitait pas à titrer le 29 septembre 2013 : « Guérande Environnement veut être le gendarme de Sissable ».

<p>La population locale est invitée une seconde fois à (Re) découvrir ce lieu singulier à pied, en vélo ou avec tout autre moyen de transports respectueux de l'environnement (trottinette, rollers, skateboard...).</p> <p>Seuls, les professionnels et propriétaires du marais sont autorisés à circuler en voiture.</p> <p>Quelques règles à respecter</p> <p>Seules les routes goudronnées sont accessibles aux promeneurs</p> <p>Accès interdit sur les chemins et dans les salines</p> <p>Des poubelles de tri sélectif seront mises à disposition ; ne jetez pas vos déchets</p> <p>Tenez vos animaux de compagnie en laisse</p> <p>Ne cueillez pas la flore</p> <p>N'effrayez pas les oiseaux</p> <p>Le code de la route s'applique pour les vélos et piétons</p> <p>Demandez l'autorisation aux paludiers pour prendre des photos</p>

Fig. 178 : texte de la plaquette de communication de la « journée douce » d'avril 2015.

Sur la gestion de l'accès routier au marais, les communes de Guérande et de Batz ont réalisé un test sur une circulation limitée en août 2014 en organisant une première « Journée douce dans les marais salants », puis en réitérant l'événement en avril 2015 en agrégeant la commune de La Turballe. L'idée est de permettre une réappropriation du marais par la route sans voiture car seuls les professionnels et les propriétaires du marais sont autorisés à y circuler. Dans les règles de conduite proposées aux promeneurs, on remarquera l'importance donnée à l'amélioration des relations paludier-visiteur. Une grande partie du terreau associatif fournit les partenaires de ces événements : le CPIE Loire Océane, l'association vert pays blanc et noir, l'association de défense de l'environnement et de la côte sauvage, l'association Accueil des villes françaises (Le Croisic et Batz-sur-mer), la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la presqu'île, Bretagne vivante, l'association des chasseurs, le syndicat des paludiers affilié à la confédération paysanne et l'association Guérande environnement. Il est important de remarquer que si les acteurs associatifs de la protection de l'environnement et les usagers « traditionnels » (chasseurs et quelques paludiers non majoritaires) sont présents, la coopérative des paludiers ne participe pas aux événements.

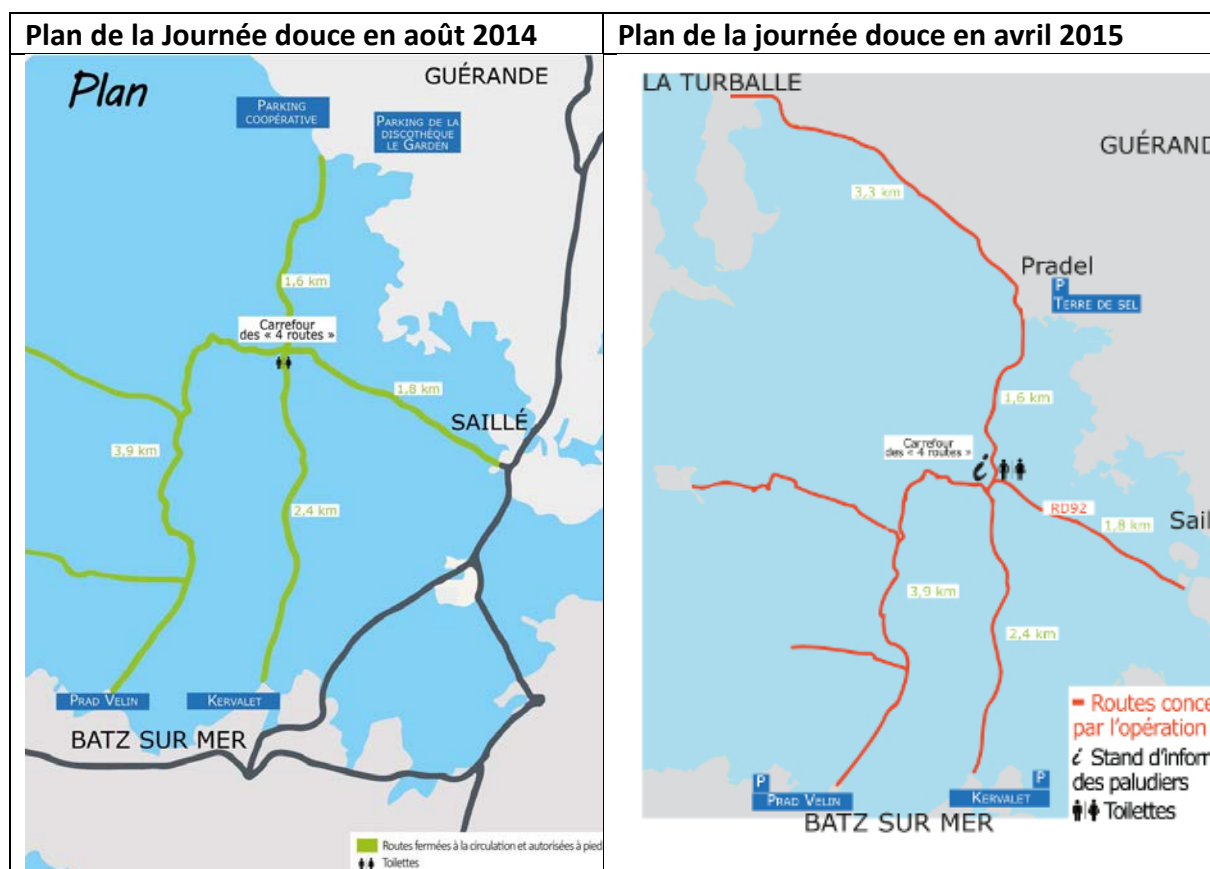


Fig. 179 : itinéraires rendus aux mobilités douces dans les marais salants lors des Journées douces de 2014 et de 2015.

5.4.9. Outils de responsabilisation du public

Les outils de responsabilisation des publics restent, encore aujourd'hui, très limités. Hormis les panneaux installés sur le bord des routes d'accès au site classé et quelques panneaux installés par des paludiers excédés par les entrées intempestives de touristes sur leurs salines, il n'existe aucun autre outil de responsabilisation du public. On peut imaginer que la mise en place d'une OGS pourrait contribuer à améliorer ce manque.

5.4.10. Interprétations patrimoniales

L'interprétation patrimoniale est assurée par les trois équipements (Musée des marais salants, Maison des paludiers et Terre de sel). Elle est concentrée sur le métier du paludier, les traditions mais pas sur le paysage en tant que tel ni sur le milieu naturel.

5.5. Justice spatiale / justice d'accès au site patrimonial

Une gouvernance patrimoniale faible

Les acteurs incontournables du marais sont ses propriétaires et ses locataires, c'est-à-dire les paludiers. Une large majorité d'entre eux (200 environ) sont sociétaires de la Société

coopérative agricole Les Salines de Guérande (dont Terre de Sel est une filiale) qui a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de prêt de 20 millions d'euros. Son directeur décrit son activité comme essentiellement « industrielle » et déclare ne pas souhaiter développer de partenariats avec d'autres acteurs du territoire, du monde du tourisme comme du monde de l'environnement :

Une OGS apporterait peu d'économie. Ici c'est très différent d'ailleurs car le tourisme s'est greffé sur les marais salants. Notre site est unique finalement (...).

Nous n'avons pas de lien avec les Offices de Tourisme, ils n'ont rien à faire ici, on ne fait d'ailleurs rien avec eux. On s'en méfie en fait. Par contre, nous avons quelques liens avec le groupe Barrière et avec l'hôtel L'Hermitage (...).

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) voulait virer les paludiers, donc on a dû les foutre dehors. Vous savez, la LPO est très doctrinaire, elle ne veut pas laisser d'homme vivant, alors qu'une cohabitation harmonieuse est possible (entretien avec Ronan Loison, le 12 juillet 2015).

La posture de la coopérative est celle du repli sur le marais en grande partie expliquée par les impacts constants des aménagements réalisés dans les communes du bassin versant sur le milieu, fondamental car support de la production salicole :

C'est clair que le problème de l'élévation du niveau de la mer n'est pas résolu. Les digues ne sont pas suffisantes, on est en sursis ! La construction d'un barrage serait beaucoup trop coûteuse et modifierait trop le milieu. Le maire de La Baule a construit une digue de 7 millions d'euros sur l'étier du Pouliguen, en proposant que le marais en soit le déversoir. Du coup, notre philosophie, nous débrouiller seul pour ne rien devoir à personne ! (entretien avec Ronan Loison, le 12 juillet 2015).

Du côté des visiteurs, la question de la participation à la gestion et plus globalement à la gouvernance du site des marais de Guérande n'est pas primordiale, en raison, certainement, de l'absence de connaissance et/ou d'information relatives à ces enjeux (notamment pour les touristes). Certains posent d'ailleurs la question du type de participation à laquelle ils pourraient collaborer :

Oui, mais je ne vois pas comment cela peut se faire, à part sous forme d'enquête. A part des enquêtes de sondages, d'opinions, je vois difficilement comment participer de manière un peu plus pérenne (...) quand on n'est pas sur place, cela me paraît difficile (entretien VH2).

Parmi les visiteurs interrogés, beaucoup considèrent que ce sont avant tout les habitants et surtout les paludiers (propriétaires et usagers primaires des marais) qui doivent s'exprimer sur ces objets (notamment par rapport au développement du tourisme et vis-à-vis de la gestion des niveaux d'eau et de de l'entretien des digues) :

En tout cas notamment les habitants, ceux qui vivent dans le pourtour des marais salants, ils sont concernés aussi par l'impact que peut avoir un développement touristique, oui, bien sûr (entretien VH2).

Non je ne pense pas qu'il faut demander aux gens... Non je pense qu'il faut que ce soit des gens dont c'est le métier car sinon ça va être le foutoir, il peut y avoir de bonnes idées, si vous voulez, mais chacun va vouloir tirer la couverture à soi (entretien VAB2).

En tant que visiteur non mais en tant qu'habitant oui. Après on peut demander un avis consultatif auprès des visiteurs estivant mais ils ne sont pas prioritaires. Ce sont ceux qui ont acquis un bien qui sont prioritaires (ES2).

Non les touristes et les habitants ne doivent pas participer et n'ont pas leur avis à donner sur les aménagements. Il ne faut pas être intrusif. Après y'aurait tout et n'importe quoi. Les paludiers connaissent leur métier : ils savent comment gérer. On doit s'adapter à ce qu'il y a ! On sait que ce sont des marais salants et il ne faut rien amener de l'extérieur pour les transformer. Il faut que cela reste original (entretien CRS2).

Maintenant tant que les propriétaires économiques (paludiers ?) sont viables, je pense que c'est entretenu comme il faut. Est-ce qu'on a notre mot à dire ? Je regretterai si ça se dégradait évidemment... je ne sais pas quel est le pouvoir des communautés ou des communes elles-mêmes ? Quel est le pouvoir des uns et des autres sur les marais salants ? (entretien ES2).
Nous inviter, oui, mais pas forcément participer à la vie du marais, à part le nettoyage, parce que sinon, c'est quand même aux paludiers de faire leur chose, enfin de gérer leur truc, quand même (entretien ES4).

Seule quatre personnes interrogées témoignent de l'intérêt d'intégrer les visiteurs dans les dispositifs et démarches de gouvernance et de gestion, les touristes éventuellement mais surtout les habitants et les résidents secondaires notamment en cas de projet d'aménagement :

Ce serait bien que les touristes participent car ils profitent du spectacle et qu'ils donnent des avis sur des aménagements. Il ne faut pas empêcher les gens de s'exprimer ! Oui, j'aimerais bien participer car participer c'est de la valorisation, cela permet de faire bouger les choses. » (entretien CRS2).

J'aimerais bien donner en tant que touriste mon avis sur des aménagements. Il faudrait que l'on mette des bancs. Quand on a des problèmes de santé, c'est bien de pouvoir s'asseoir ! (entretien CRS3).

S'il y a avait des projets qui impactent de façon importante, oui ! (entretien VAB 1).

Oui, pourquoi pas sur des questions d'aménagement. Si des projets étaient lancés et qu'il y avait des consultations, pourquoi pas ? (entretien ES1).

La majorité considère néanmoins qu'elle participe directement à la valorisation du site par le biais de sa contribution financière (visite, achat de sel) ou indirectement par le biais de la communication positive qu'elle diffuse sur le site auprès de proches, contribuant ainsi à sa reconnaissance et son attractivité.

En venant et en achetant on les aide. D'ailleurs si le guide est en même temps producteur, c'est un revenu supplémentaire pour eux. En fait chaque visiteur valorise le site (...); quand on en parle autour de nous, avec nos amis, on le valorise ! (entretien CRS2)

J'y participe en consommant essentiellement du sel d'ici, gros sel, fleur de sel, toute notre consommation. Plus on offre du sel, [plus] on fait découvrir ce sel à des gens qui ne le connaissent peut-être pas... Habitants comme touristes font vivre le site (entretien VAB1).

Les autres contributions directes sont rares :

Moi je pourrai y contribuer par la propreté, parce que j'aime bien ne pas trouver de déchets, ça arrive quand je pars dans le marais, je trouve des mouchoirs, je trouve des choses, je suis allée nettoyer les marais salants quand il y a eu Xynthia, par exemple (entretien VH1).

5.5.1. Regard des gestionnaires sur l'accès des sites

Il est difficile de parler de gestionnaires en tant que tel pour les marais salants de Guérande par rapport à la thématique de l'accès au site. En effet, il est plutôt intéressant d'enquêter auprès de différents acteurs, qu'ils soient paludiers (coopérants ou non) ou non. Cette distinction est intéressante à établir, même si on voit bien dans les faits que les acteurs non paludiers calent souvent leur discours, en termes d'accès au site, à celui des paludiers. Il est primordial, en effet, aux dires de tous, que les paludiers puissent travailler dans les meilleures conditions possibles, celles-ci étant, durant de longues années, incompatibles avec un accès au site des touristes. Cependant, pour Terre de Sel, le regard porté par les paludiers (coopérants) sur les touristes a évolué ces dernières années. Longtemps perçu comme perturbateur (touristes posant des questions, descendant dans la saline de manière

intempestive, ...), le touriste est aujourd'hui plus bienvenu. Peut-être est-ce lié à l'encadrement proposé par l'équipement Terre de Sel (parking, parcours commenté, ...) et au fait que les touristes sont concentrés à cet endroit ? Peut-être est-ce dû aussi au fait que Terre de Sel redistribue une partie de ses bénéfices à la Coopérative. Cette perspective financière aide sûrement à mieux tolérer le touriste dans son marais...

5.5.2. Regard des visiteurs sur l'accès des sites

Entre inaccessibilité acceptée et intériorisée et demande d'une plus grande ouverture du marais : un débat structurant

Les opinions des visiteurs sur l'accessibilité sont loin d'être uniformes et se structurent essentiellement entre les deux postures les plus éloignées et opposées. D'un côté, quelques habitants et la majorité des touristes estiment ne pas être gênés par le manque d'accessibilité et le justifient soit par le statut de propriété privée du marais, soit par la nécessité de laisser travailler les paludiers tranquillement en les défendant contre les visiteurs jugés à l'origine de dégradations importantes. Ainsi, les deux entretiens suivants témoignent de la compréhension du respect de la propriété privée.

Non il y a des moments, il y a des zones privées. J'accepte cela tout à fait (entretien touriste ES2).

C'est pas contraignant c'est complètement normal. On est très respectueux de la propriété (entretien résident secondaire ES4).

Ce patrimoine n'appartient parfois pas aux visiteurs, mais aux seuls paludiers, envahis par les touristes.

C'est limité (d'entrer dans le marais), c'est normal c'est leur patrimoine à eux, c'est comme en Brière. Je ne vais pas aller les embêter, on regarde. Je n'ai pas envie de les envahir, je reste discret. Je fais pareil avec les oiseaux... On est envahi l'été et là il y a trop de monde mais on ne pas empêcher aux gens de venir ! Les touristes peuvent venir mais discrètement (entretien touriste CRS1).

Les personnes interrogées peuvent aller jusqu'à incriminer directement le comportement des touristes qui explique la fermeture du site par les paludiers.

Ah non, y a des sites protégés, on a pas le droit d'y aller ! C'est normal car faut dire que pendant les vacances, les gens dégradent (entretien touriste ES1).

Le marais n'est pas un terrain de loisirs. Ce sont des propriétés privées. Et il est fort dommage qu'il y ait trop de monde, qui va, vient, et fait n'importe quoi. On trouve un tas de saloperies, dans le marais, et qui c'est qui nettoie, c'est le paludier. Donc je ne suis pas pour les visites, les visites dispersées. Moi, j'essaie d'aller dans les endroits où je suis bien reçu, et où j'ai le droit, surtout. Parce que vous n'avez pas le droit d'aller n'importe où, n'importe comment. Bon, moi j'ai pas de problème, parce que je pense que je connais tout le monde, et puis que ça passe pas trop mal (...). On voit des gens qui font des parcours, tels que les Pieds Salés, je les cite, ceux-là, parce que c'est ceux-là qu'on voit le plus. Quand ils vont en groupe, qu'ils sont entourés, ça va. Mais après ? Ils y vont un par un, et là, c'est la pagaille. C'est la grande pagaille. Bon, on a vu ce que ça a donné, à Sissable, là, il y a deux, trois ans. Bon, c'est parce que les gars en ont eu marre. Les gens vont à la pêche, ils voient une entrée de chemin, tac, ils se garent dans le milieu, l'autre, s'il est derrière, il peut pas sortir, ou il peut pas rentrer, s'il va à son exploitation, mais il peut pas aller travailler, il est obligé d'aller à pied pour les autres. Bon, les gens sont pas corrects, c'est tout. Sur le pourtour, les routes, pour l'instant, sont encore autorisées. Ca durera peut-être pas longtemps... Il faut, justement que ça soit organisé,

puisque, si c'est bien cadré, que les gens n'aillent pas n'importe où, n'importe comment (entretien habitant XM2).

Cette acceptation du manque d'accessibilité se double néanmoins parfois d'une impression de manque de liberté, totalement intériorisée, les visiteurs ne se sentent pas en droit de visiter.

On est resté avec notre ami paludier (Serge) sur sa parcelle ; sa saline. On n'est pas chez nous, on n'a pas osé aller ailleurs. Il nous a montré le métier. Mais y a des gens qui se promènent apparemment (entretien touriste ES3).

Alors, j'y vais moins l'été parce qu'il y a beaucoup de touristes bien sûr, et puis c'est moins facile ! N'importe comment on n'a pas trop le droit de s'avancer dans le marais salant, parce que c'est quand même des marais privés, donc on doit rester un peu en retrait, sinon certaines personnes nous disent « votre place n'est pas là » quoi !

Ben une fois, avec mon collègue Patrick, le monsieur il avait dit « non, n'allez pas plus loin, vous allez... c'est pas autorisé ! ». Oui, est-ce que ces petits chemins là sont privés ? Oui sans doute, après, on n'est pas allés se renseigner ! C'est peut-être pas normal, mais est-ce que c'est leur travail, est-ce que le petit chemin est à eux, voilà, on ne s'est jamais posé de questions, mais je ne sais pas. On avait beau dire les choses, qu'on abimait pas, qu'on allait voir les choses plus loin, mais il n'acceptait pas... (entretien habitant VH1).

A l'opposé, résidents secondaires et nouveaux habitants s'estiment gênés par le manque d'accessibilité du marais, ils en comprennent les logiques à l'œuvre mais incriminent cependant à l'occasion les paludiers et le monde fermé du marais.

Il y a quand même des paludiers qui ont mis des barrières pour éviter que les gens aillent, parce qu'ils y a des gens qui descendent sur les œillets... Et puis il faut dire ce qui est, il y a certains paludiers qui ont mauvais caractère. Je me souviens d'avoir eu une prise de bec avec un une fois, et lui disant : « écoutez, réfléchissez quand même qu'en dehors de votre activité de sel, et même dans votre activité de sel, vous vivez quand même en partie du tourisme, alors soyez au moins poli ! Que vous demandiez aux gens de sortir, c'est normal, mais ne soyez pas agressif » (entretien résident secondaire VAB1).

Pour accéder au marais, c'est compliqué. Je pense qu'il manque un travail là dessus de passage, de montrer aux gens par où passer avec des panneaux, peut-être des pistes cyclables. Et puis les paludiers ne veulent pas des gens. Là ils ont tout faut. J'ai vu des articles sur le journal de la Baule, je pense que le gars a raison, il a assassiné paludiers. J'ai du mal à comprendre parce que cela leur rapporte quoi de se fermer ? Ils ont peur qu'on leur abîme leurs œillets ? Il faut faire un système de barrières et comme ça vous canalisez les gens, il ne faut pas chercher à les repousser. Quand on dit que les gens abîment, mais aussi c'est parce qu'il y a une méconnaissance, les gens pensent qu'on peut descendre, bon c'est pas une baignoire... (Entretien résident secondaire VAB2)

Je me balade plutôt hors saison parce qu'il n'y a pas de paludier, sinon on se fait jeter. Je vis à côté d'un paludier, c'est un milieu assez fermé. L'hiver il n'y a grand monde qui bosse dans les marais donc on peut se balader assez tranquillement, enfin pour les locaux. Mon ressenti c'est qu'il y a un certain monopole de la coopérative sur l'entrée dans les marais, que les paludiers privatisent cet endroit. Enfin, si je travaillais là bas et qu'on me piquait tout le temps mon tas de sel, j'aurais peut-être des raisons, mais le sentiment c'est qu'en saison, mieux vaut ne pas y aller, puisqu'on n'est pas très très bien reçus. Moi, j'ai souvenir de l'île de Ré que j'ai beaucoup connue, et il y a aussi un marais salant, et il y a un circuit de pistes cyclables qui traversent les marais et je pense que ce serait vraiment une très très bonne idée ça, d'avoir un cheminement et d'encadrer le flux de touristes parce qu'on voit l'été et je trouve ça hyper dangereux, tous les gens sont au bord de la route à prendre des photos... Et puis, entre les locaux et ceux qui roulent à deux à l'heure, c'est l'enfer. Je pense qu'il y aurait moyen

d'aménager ça en cassant un peu ce monopole. Je fais une caricature, mais le paludier c'est quand même pas quelqu'un de très sociable (Entretien habitant VAB3).

Le problème, c'est que les paludiers sont de plus en plus réticents à nous voir marcher, pourquoi, parce que les enfants courent, et ils projettent des cailloux dans les œillets. Donc il faut faire très attention sinon on se fait apostropher assez vite, ici, parce qu'il doit pas y avoir beaucoup de sentiers. Il doit y avoir des chemins, sans doute, plus balisés, mais qu'on pratique moins. Il y a un endroit (Sissable) où les paludiers ont réussi pendant quelques années, au moins de longs mois, à interdire l'accès aux non-professionnels. C'est vrai qu'il y a des gens qui arrivaient avec des quatre-quatre, qui faisaient des demi-tours en faisant crisser les pneus, qui faisaient jaillir le gravier. Bon, cette route-là, ils avaient réussi à la faire interdire à une époque. Cela a toujours été illégal, comme fermeture. Moi j'y suis toujours allé, parce que, il se trouve que je connais très bien, c'est un gars du village, et il était fort sympathique, le gars qui possède la plupart des œillets autour de Sissable. Donc ça lui donnait pas de boutons de me voir. Mais c'est sûr que, non, maintenant, c'est fini, on peut y aller. L'interdiction a été levée, sous la pression des associations de cyclistes et autres randonneurs... C'est pareil pour la route qui va à Batz, ici vous avez une indication, Kervalet. Il n'y a plus de pancartes. Il y avait « Le Croisic », dans le temps, ils l'ont enlevée, justement, c'est toujours les paludiers. Ils ont une mentalité de paysans, c'est des têtes dures. C'est vrai que dans l'intérieur, les marais sont privés. Donc là, c'est logique que la propriété privée soit interdite d'accès. Je vous dis, les paludiers sont assez susceptibles. Quand on est très nombreux et qu'il y a des gens qui s'écartent du chemin, ils sont vindicatifs. Et puis, je vais vous dire, la paroisse de Guérande organisait un pèlerinage à travers le marais, il y a encore quelques années, jusqu'à Pen Bron, ils ne le font plus parce qu'ils n'ont plus l'autorisation d'emprunter les chemins qui sont en partie privés, effectivement (entretien habitant XM1).

5.5.3. Regard des visiteurs sur la gouvernance

54 % des enquêtés déclarent que s'ils étaient consultés pour participer à la gouvernance du site, ils y répondraient favorablement. Quand cet échantillon est interrogé sur les outils à mobiliser pour améliorer le site, si 32 % n'ont aucune idée, deux types de projets sont principalement évoqués : 25 % souhaiteraient le développement des modes de déplacement doux dans les marais (y compris la limitation de la vitesse des voitures) et 18 % prônent une protection renforcée du site (18 % trouvent que le marais est bien tel quel). Il y a donc un intérêt certain pour le site, son aménagement, les acteurs qui organisent la gouvernance, qui est sûrement à rapporter avec le fait que 57 % de ceux qui sont favorables à leur participation à la gouvernance sont des résidents permanents."

Synthèse

Une fermeture conflictuelle des marais salants autour de leur fonction économique

Les marais salants de Guérande apparaissent donc bien comme un marais productif où le retour récent de l'activité des paludiers est majoritairement jugé positivement. Marais privé, son ouverture reste extrêmement contrôlée par les paludiers eux-mêmes, notamment par la coopérative, pour laquelle Terre de Sel développe même une stratégie d'extrême concentration et canalisation de la visite (stratégie de *honey pot*). Son mode de valorisation et d'ouverture faible au public tend à l'opposer aux modèles d'aménagement des marais salants de l'île de Ré. Un marais privé, relativement fermé, à la gouvernance peu ouverte, s'oppose finalement à un marais publicisé (notamment grâce aux acquisitions du Conservatoire du littoral) beaucoup plus ouvert au public et où la cohabitation paludier-visiteur est de meilleure qualité comme on l'observe à Ré ou même dans le bassin de Guérande aux marais du Mès.

6. Le Grand Site de France des Deux Caps (*France*)

6.1. Les étapes de la patrimonialisation et de la mise en tourisme

Le Grand Site des Deux Caps se localise sur le territoire dit de la Côte d'Opale. Édouard Levêque, écrivain et peintre, utilisera le premier ce terme en 1911 pour désigner la côte située entre Equihen-Plage et Le Crotoy, en référence à une lumière particulière : « *y a-t-il dans la nature quelque chose qui possède cette diversité de coloration sans cesse changeante ? Oui, il y a l'opale, cette pierre précieuse aux tons laiteux, qui jette tour à tour la série des éclats de vert et de rouge. Qu'à la Côte d'Azur, la Côte d'Emeraude et la Côte d'Argent vient s'ajouter désormais la Côte d'Opale, la nôtre !* ». S'adaptant aux campagnes publicitaires du début du XX^e siècle, ses frontières vont évoluer en intégrant la côte située au sud du Touquet puis celle située au Nord. Le terme de Côte d'Opale s'imposera véritablement à partir de 1970, où il sera utilisé dans le cadre de projets d'aménagements touristiques (A. Thierry, 2000). L'appellation englobera alors les communes littorales et rétro-littorales localisées entre la frontière belge et l'estuaire de la Somme. Depuis, les Agences d'urbanisme et le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) appréhendent cette dernière comme un territoire bien plus étendu vers l'intérieur des terres, englobant entre 420 (PMCO) ou 438 communes (AGUR) sur 5 grandes zones géographiques : le Dunkerquois, l'Audomarois, le Calaisis, le Boulonnais et le Montreuillois.

L'invention du tourisme balnéaire à Boulogne-sur-Mer et sa diffusion en Côte d'opale (1780-1890)

Dès 1780, les bains de mer aux effets curatifs accompagnent le développement touristique de Boulogne-sur-Mer, ville portuaire située sur la façade orientale de la Manche, sa position géographique, entre Paris et Londres, facilite son développement. Les premiers touristes, parisiens et anglais, arrivent dans une période propice économiquement et intellectuellement ; le mouvement romantique apporte un nouveau regard sur la Nature et incite les citadins à s'adonner à la villégiature. Avec ses bains puis son établissement de bains construit en 1825 et agrandi en 1850, Boulogne-sur-Mer devient la deuxième station balnéaire du littoral de la Manche après Dieppe. Elle accueillera des souverains anglais, belges, autrichiens, français avant de s'ouvrir à la bourgeoisie puis à la petite bourgeoisie. Les bateaux à vapeur qui relient les ports de Boulogne-sur-Mer et Calais avec ceux de Londres, Brighton et Folkestone conduisent des touristes sur la Côte d'Opale. A partir de 1830, le chemin de fer assure une liaison continue entre la station balnéaire de Boulogne-sur-Mer et Paris avec huit trajets hebdomadaires. L'été, ce sont les visiteurs de Lille, Roubaix, Arras, et Saint-Omer qui se rendent dans la station (Musa S., 1997). Pour accueillir des touristes toujours plus nombreux, les hôtels et les équipements de loisirs (jardin des Tintelleries, jardin du Casino, hippodrome...) se développent. Sur la Côte d'Opale la concurrence se met en place. La prolongation de la ligne de chemin de fer entre Paris et Calais permettra le développement du hameau de Wimereux, qui constitue l'extension littorale de la commune de Wimille. À partir de 1867, la station s'affiche comme nouveau site balnéaire.

À partir de la période 1880-1890, les villes balnéaires fleurissent au sein des dunes, profitant du potentiel touristique de ce territoire. Des lieux dits sont prétextes à des développements ponctuels et localisés et se consacrent exclusivement au tourisme. L'anse du Cap Gris-Nez, où

se construisent un hôtel et plusieurs villas cossues, est un exemple significatif de cette nouvelle dynamique.



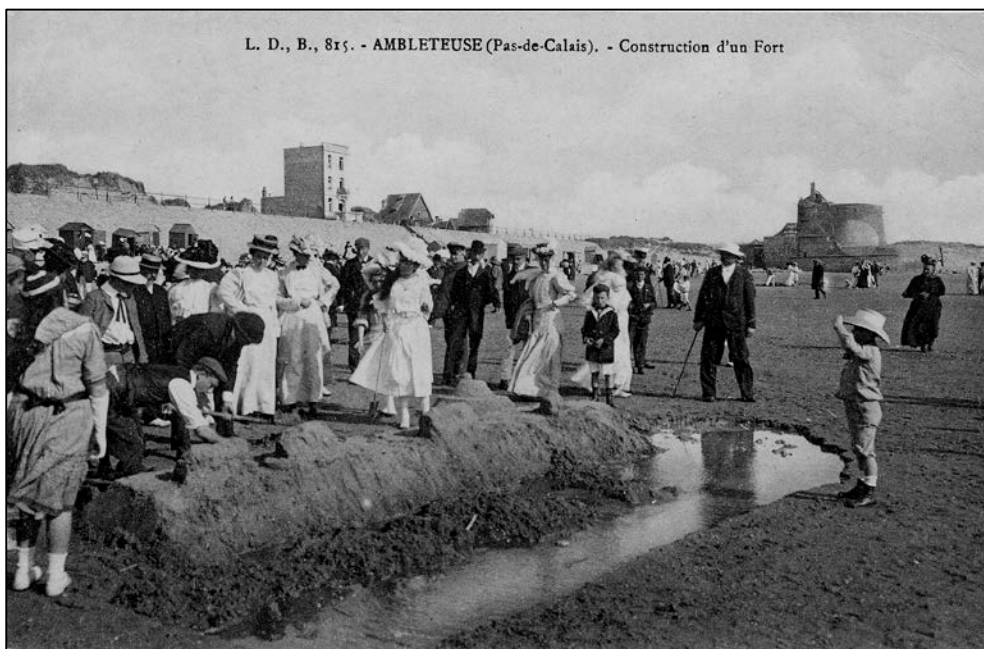
Fig. 180 : l'anse du Cap Gris-Nez, l'hôtel en arrière plan.
(Source : <http://histopale.net/les-archives/audinghen-cap-gris-nez/le-trou-du-nez/>)

Les lopins de terre sont essentiellement achetés et exploités par des entrepreneurs lillois, parisiens et londoniens. Ces derniers seront les principaux acteurs de la création et du développement de stations *ex nihilo* ou rattachées à des noyaux urbains. C'est d'ailleurs une décision ministérielle du 4 août 1844 qui semble, selon les Domaines, avoir assimilé la construction d'un établissement de bains ou des villas à des plantations. Pour l'auteur de l'article « Des bains de mer et de la propriété des rivages de la mer », paru dans le Journal Officiel de l'Empire français en 1870, « *des sables arides se sont convertis en verdoyants chalets, et nos rudes et intéressantes populations maritimes ont recueilli, les premières, les bénéfiques de ces heureuses transformations* ». Les chalets et les villas servent donc à recouvrir les dunes, les fixant en les faisant disparaître.

Plusieurs stations se développent sur ce modèle : Ambleteuse en 1880, Le Touquet Paris Plage en 1882, Merlimont-Plage en 1900, Wissant en 1904, Hardelot-Plage en 1905, Sangatte-Plage etc. (Sarrazin, 2011). Ces nouvelles stations touristiques de la fin du XIX^e et du début du XX^e vont être extrêmement concurrentielles pour la station de Boulogne-sur-Mer qui déclinera à partir de 1890.



*Fig. 181 : la digue et les villas balnéaires de Wissant.
(Source : <http://histopale.net/les-archives/wissant/la-digue-2/>)*



*L. D., B., 815. - AMBLETEUSE (Pas-de-Calais). - Construction d'un Fort.
Fig. 182 : la plage d'Ambleteuse, construction d'un château fort.
(Source : <http://histopale.net/les-archives/ambleteuse/sur-la-plage/>)*

1890-1914 : la consolidation du tourisme balnéaire et l'émergence du paysage

Chacune de ces stations nouvellement créées mène des campagnes publicitaires pour attirer davantage de touristes. Ainsi, Wimereux cible la population des capitales avec comme slogan « à 3 heures de Paris ou de Londres ». Elle fait construire en 1901 un golf 18 trous, conçu par deux architectes anglais (Campbell et Hutchinson). Les nouvelles stations de la Côte d'Opale la nécessité de leur désenclavement. Ainsi, si certaines ont aménagé un tramway électrique, d'autres développent des voitures tractées, comme le « train Renard » qui va desservir depuis Wimereux les stations d'Ambleteuse et Audresselles.



Fig. 183 : le train « Renard ».

(Source : http://cartespostales.eu/autrescommunes/112584-AMBLETEUSE_-_Ecluse_et_pont_de_la_Slack_-_Edition_du_train_Renard___Ambleteuse_-_tr_s_bon__tat.html)

La renommée de ces villages nouvellement touristiques est née de la présence de personnalités connues. Ainsi, à Wissant, c'est l'installation dès 1881 d'un couple de peintres qui va faire sortir de l'ombre ce village de pêcheurs. Adrien Demont et Virginie Demont-Breton s'y installent durablement en édifiant en 1891 la villa Typhonium, d'inspiration égyptienne. Le bâtiment sera classé Monument Historique en 1985. De 1889 à 1939, des peintres et des sculpteurs impressionnistes appartenant à « l'école de Wissant » se pressent dans cette station du nord de la France. Ils veulent saisir ses couleurs, ses acteurs et s'en inspirent largement pour leurs œuvres. Cette école appartient en réalité à un mouvement plus large que les historiens de l'art nomment « l'école de peinture de la Côte d'Opale ».



Fig. 184 : Les tourmentés (1905), V. Demont-Breton.



Fig. 185 : A l'eau (1897), V. Demont-Breton.



Fig. 186 : le Typhonium (construction en 1891), Wissant.
(Source : <http://histopale.net/les-archives/wissant/les-alentours-du-village/>)

Certains intellectuels, des touristes et des artistes comme les Demont, contribueront à un courant de pensée favorable à la conservation des paysages et des « merveilles naturelles » qu'ils offrent. Face à cette demande croissante, le gouvernement français fera voter le 30 mars 1887 la loi pour la conservation des monuments historiques suivie, le 21 avril 1906, de la loi sur la protection des sites et des monuments naturels de caractère artistique. Si l'esthétisme du paysage est compris dans un sens très général, à cette époque, la distinction est encore très nette entre les sites naturels et les monuments historiques.

Ces deux lois, pour leur manque d'efficacité, seront retravaillées et respectivement remplacées par celle du 31 décembre 1913 et du 2 mai 1930. La loi de 1913 est considérée comme la première étape dans la protection institutionnelle des paysages. Elle consacre la volonté de sauvegarder des témoins du passé dans la lignée du courant romantique du XIX^{ème} siècle. La loi du 2 mai 1930 constitue quant à elle la première législation de protection du patrimoine naturel. Elle concerne « *les monuments naturels et sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque* ». Comme la loi de 1906, elle propose deux types de protection, le classement et l'inscription ; le classement étant plus contraignant que l'inscription.

1914-1939 : de la Première Guerre Mondiale à la patrimonialisation

La Première Guerre Mondiale va perturber le développement touristique des stations de la Côte d'Opale. Si certains hôtels des communes de Wimereux et Boulogne se transforment en hôpitaux de campagne, d'autres établissements et des maisons de famille seront abandonnés ; les petites stations balnéaires ne retrouveront d'ailleurs plus leur faste d'antan. Les forts militaires comme celui de Wimereux, d'Ambleteuse, construits entre le XVII^e et XIX^e siècle, et qui ont servi pendant la Première Guerre Mondiale, seront aussi abandonnés. Cette architecture militaire caractéristique sera reconnue et classée dès 1927 au titre de la Loi sur la protection des sites et des monuments naturels de caractère artistique. Ainsi, le Grand Site des Deux Caps aura-t-il une première reconnaissance nationale, non pas par le prisme de ses paysages naturels mais par son patrimoine militaire bâti.

A partir des années 1920, l'avion et la voiture permettront une fréquentation croissante de touristes dans les stations les plus emblématiques de ce territoire, comme Le Touquet et Wimereux. Certaines stations balnéaires vont se structurer face à la venue des touristes de plus en plus nombreux comme par exemple à Wimereux avec la création de la digue promenade, élément structurant d'une forme urbaine, ou encore à Wissant avec la création du premier office de tourisme.

1940-1950 : la 2^e Guerre Mondiale sème le trouble dans le développement touristique

De nouveau, un coup d'arrêt net sera marqué avec la Seconde Guerre Mondiale. Dès les années 1940, de nombreux villages de la Côte d'Opale, comme Ambleteuse, sont dévastés par les bombes allemandes. Les soldats de la Weimar s'installent durablement sur le territoire. Ils occupent les villas bourgeoises de Wimereux, Wissant, Audinghen, Ambleteuse, Audresselles. Ils s'installent dans les forts napoléoniens comme au Fort de la Crèche, à Wimereux. Ce dernier leur servira d'assise pour le Mur de l'Atlantique, avec les quatre blockhaus de la batterie Todt.



Fig. 187 : musée du Mur de l'Atlantique - Batterie Todt.

(Source : <http://www.frutieraltimage.com/diapo-ulm-patrimoine?lightbox=datatem-igt7n5tq>)

Depuis 2014, un des 4 blockhaus de la batterie Todt, localisé sur la commune d'Audinghen a été transformé en musée privé. Il est dédié plus spécifiquement au Mur de l'Atlantique et considéré par les historiens comme l'un des sept ouvrages militaires les plus imposants construits par l'armée allemande pendant la Seconde Guerre Mondiale.

En 1944, le territoire de la Côte d'Opale est totalement dévasté par les bombardements alliés incessants (leur empreinte marque encore le territoire) et d'autre part, par les mines disséminées sur l'ensemble des stations balnéaires par les soldats allemands. Enfin, la présence de bâtiments défensifs de type batteries ou blockhaus tout le long du linéaire côtier est toujours très visible dans le paysage. Au cap Gris-Nez, plus de 855 tonnes de bombes ont explosé lors de 2 journées cruciales pour les alliés en 1944.



Fig. 188 : trous de bombes au cap Blanc-Nez.

(Source : <http://pierre.leflon.free.fr/Balades/TourBlancNez/20131030151207.htm>)

Le site des 2 Caps a été non seulement le théâtre des deux conflits mondiaux mais il fut très tôt considéré comme un territoire stratégique avec, du fait de sa localisation géographique,

l'édification d'ouvrages de défenses sur ses côtes. Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, la priorité est donc à la reconstruction. Il faudra attendre les années 1960 avec l'allongement des congés payés et le déplacement de plus en plus important des classes populaires pour que l'activité touristique sur le territoire de la Côte d'Opale ne se remette d'un tel événement. Une nouvelle fois, l'intérêt économique du tourisme est reconnu et on aménage les espaces littoraux en conséquence : parkings pour accueillir les voitures, artificialisation des espaces naturels pour des résidences de vacances à grande capacité d'accueil, campings ou maisons secondaires avec vue sur la mer (Sarrazin, 2011).

1950 - 1978: du patrimoine architectural au patrimoine naturel

A partir des années 1950, la protection change d'échelle. En effet, en instituant sa loi sur les secteurs sauvegardés (loi du 4 octobre 1962), Malraux, alors Ministre de la Culture, élargit sa protection jusqu'à des parties entières de villes. Ainsi, Wimereux, riche de plus de 300 villas, chalets et maisons aux caractéristiques balnéaires sera protégé et promue. C'est d'ailleurs dans cette idée de promotion et de protection du patrimoine architectural et paysager que l'Association « Le Charme de Wimereux » s'est créée en 2002. Pour faire connaître cette richesse patrimoniale, les membres de l'association organisent des visites commentées de villas, des repas de rues, et n'hésitent pas à solliciter des propriétaires à mettre leur bien en valeur au travers de photos, d'exposition, de publications.



*Fig. 189 : villa « Les Rameaux », rue du G^{al} de Gaulle.
(Source : Le Charme de Wimereux)*



*Fig. 190 : villa « Les Mauriciens », rue du G^{al} de Gaulle.
(Source : Le Charme de Wimereux)*

Cette période récente marque aussi le temps de la reconnaissance de nouveaux patrimoines. Du patrimoine traditionnel, au travers par exemple de ses bâtiments militaires, la machine patrimoniale identifie sur le territoire de la Côte d'Opale d'autres formes patrimoniales au travers par exemple de ses belvédères, de ses dunes, de ses champs, de ses villages... Le patrimoine naturel trouverait enfin sa légitimité ! De nouvelles échelles dans les sites naturels vont également s'observer :

- en 1963, le premier monument naturel protégé concerne le Belvédère de l'Anse du Gris Nez ;
- en 1973, ce sont les dunes et estuaire de la Slack ainsi que la pointe aux Oies (au total 459,81 ha) qui sont classés ;
- enfin le dernier site, classé en 1987, concerne l'ensemble intégrant le Cap Blanc-Nez, le Cap Gris-Nez, la baie de Wissant et les dunes de la Manchue, soit 2 522 ha. Ce classement intervient plus de 17 ans après la première inscription de l'ensemble des sites des Caps Blanc-Nez et Gris-Nez.

Créé en 1975, le Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres va acquérir dès 1977 les premiers terrains sur le site des Deux Caps. Durant 10 ans, le Conservatoire va spéculer sur le foncier en acquérant les terrains de la Slack, de la Crèche, du cap Gris-Nez, de la Baie de Wissant et enfin, du cap Blanc Nez.

Sur le territoire du Grand Site des Deux Caps, deux faits majeurs se sont produits : le changement d'échelle dans la protection du patrimoine et une remise en cause du concept de Nature. En effet, il ne s'agit plus de considérer et de protéger une nature vierge de toute présence humaine mais bien de conserver une nature anthropisée.

Si on observe dans les années 1970-1980 la première « effervescence patrimoniale », au travers notamment de l'année 1980 qui devient l'« année du patrimoine » par le ministère de la Culture, il faudra attendre les années 1990 pour que le patrimoine soit considéré comme

un élément de la construction territoriale. Le patrimoine fonctionne comme le catalyseur de la fonction territoriale « investie dans le territoire, ou plus simplement présente dans les lieux, dans les objets, dans l'architecture, la valeur patrimoniale fonde une mémoire commune » (Di Méo, 1995). Les différentes associations et manifestations qui se créent sur le territoire comme les « *flobarts des Deux Caps* », la « *fête du crabe* », la « *route des peintres* » participent à cette fonction identitaire du patrimoine et à son rôle de « *ciment social* » (Di Méo *et al.*, 1993). Ce lien entre patrimoine et territoire correspond à ce que Lussault (1993) définit comme « *les rhétoriques spatiales identitaires* ». Le patrimoine contribue alors « *au niveau local (...) à ressouder des communautés éclatées et à faire apparaître de nouvelles solidarités* » (Péron, 2002).

A partir des années 1975-1980, la multiplication des constructions sur le littoral par les promoteurs immobiliers devient une problématique spatiale et environnementale importante. Enfin, la question environnementale arrive dans les débats. Il faut attendre 1978, pour que la France se dote de son premier ministère de l'environnement. Le développement touristique se trouve alors régulé par diverses lois d'aménagement du territoire, de protection du littoral et de développement durable. Dans cette action engagée, le Conservatoire du littoral assure la maîtrise de 24,81 % des rivages du Nord-Pas-de-Calais.

C'est aussi en 1978 que le site des Deux Caps est inscrit dans la liste initiale des 26 Grands Sites Nationaux. Il s'agit alors de la première démarche dans le cadre de l'Opération Grand Site des Deux Caps. La coordination de l'opération est initialement assurée par l'Association « Espace Naturel Régional ». Après le classement généralisé du site en décembre 1987, des grands travaux sont engagés dans le cadre de l'Opération « Grands Sites Nationaux » Cap 93. Cette opération émanant de la Délégation à l'Architecture et à l'Environnement du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace sera portée localement par le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Boulonnais (futur Parc Naturel Régional). L'ouverture du tunnel sous La Manche en 1993 va modifier considérablement le nombre et les habitudes des usagers, notamment pour les touristes venus de Grande Bretagne, en séjour ou en transit. En parallèle, l'autoroute A16 va drainer une nouvelle clientèle en provenance de Belgique et des Pays-Bas. La politique d'accueil et l'image du site des Deux Caps sont alors entièrement reconsidérés en amenant de la profondeur à ce territoire évitant ainsi une surfréquentation, et une dégradation des milieux naturels, sur uniquement deux sites.

En 1993, la loi « Paysages » élargit la protection des monuments et des sites d'exception à l'ensemble des paysages. Elle permet à l'État de se doter de directives paysagères sur des territoires « remarquables pour leur intérêt paysager » et de pouvoir considérer les paysages du quotidien afin de dépasser la protection élitiste des monuments et sites exceptionnels légitimant d'autant plus le périmètre du site des Deux Caps sur 8 communes.

Toutes les grandes lois comme celles de 1930 sur la protection du patrimoine naturel, 1976 sur la protection de la nature, la loi Littoral (1986), la loi Paysage (1993) et, enfin la loi sur le renforcement de la protection de l'environnement (1995) ont eu pour objectif d'empêcher l'aggravation des atteintes à l'environnement en limitant le développement anarchique de l'urbanisation ou le gaspillage des ressources naturelles.

Depuis 2000 : les exigences de la labellisation

Après les travaux réalisés dans le cadre de Cap 93, de nouvelles exigences sont formulées pour l'attribution du label « grand site national ». Orchestrée par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, c'est le début de la nouvelle Opération Grand Site sur huit communes du territoire. Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale répond à une logique moins conservatrice que les Parcs Naturels Nationaux. Il s'agit en effet « de préserver et de mettre en valeur un patrimoine naturel et culturel, de favoriser une activité économique et sociale suffisante pour que ses habitants puissent rester au pays, d'accueillir des visiteurs pour des activités de détente et d'initiation à la nature » (Circulaire du 12 septembre 1979). La réglementation est donc moins contraignante et sa mise en œuvre est contractualisée entre les communes, la région et l'Etat. Le portage de cette nouvelle OGS par le PNR a contribué à une démarche Grand Site beaucoup plus ambitieuse au travers de la valorisation des paysages remarquables, de l'accueil du public.

En 2002, une étude de fréquentation menée par un bureau d'étude régional estime entre 800 000 et 1 million de visiteurs qui se rendent sur le site des Deux Caps. L'année suivante, ils sont potentiellement 2 millions à découvrir ce patrimoine. Ces données sont alors majeures puisque ce sont elles qui vont sceller définitivement le choix d'une OGS. Comme l'écrivait Lazzaroti, « *autant le tourisme légitimait en quelque sorte le patrimoine autant les OGS montrent aussi que le patrimoine confère au tourisme une valeur ajoutée en modifiant le sens attribué aux lieux* ».

A partir de 2004, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais devient Maître d'Ouvrage de l'Opération Grand Site. Il soutient le Conservatoire du littoral quand ce dernier, à partir de 2005, met en place des expropriations au niveau du cap Blanc-Nez, dans le cadre de sa démarche d'acquisition foncière par DUP. En parallèle de ce positionnement de développement territorial, on assiste à une conservation accrue de la faune et de la flore sur le site des deux Caps au travers de zones de protection spéciale, de sites d'importance communautaire et de zones spéciales de conservation.

Jusqu'en 2010, ce sont plusieurs phases de travaux successives qui vont s'opérer sur le territoire. A partir de 2011, le site des Deux Caps devient le neuvième site labellisé Grand Site de France et va participer à la métamorphose de son territoire.

Grandes périodes	Chronologie	Événements importants	Mise en patrimoine	Mise en tourisme
L'invention du tourisme balnéaire à Boulogne-sur-Mer et sa diffusion en Côte d'opale	1682-1688		Construction du fort d'Ambleteuse (Vauban)	
	1780			Développement touristique de Boulogne-sur-Mer
	1803		Construction du Fort de la Crèche et restauration du Fort d'Ambleteuse par Napoléon	
	1806	Napoléon ordonne la création d'une ville le long du <i>Wimereux</i>		
	1825			Les Bains à Boulogne-sur-Mer
	1830	Liaisons ferroviaires régulières		
	1837		Construction du Phare du Gris Nez	
	1850			Agrandissement des bains à Boulogne-sur-Mer
	1853			Construction du Café Mézier à Wimereux
				M. Herbin, homme de lettres parisien loue un terrain à Wimereux pour établir un établissement des bains
	1854			Construction d'un cabaret « Au repos de chasse »
	1867	Arrivée du premier train		Naissance de la station balnéaire de Wimereux
1879		Fortification <i>Séré de Rivière</i> au Fort de la Crèche		
1880	Développement de l'ostréiculture dans la baie de Slack par Godebert de Neuville. Exportation en Angleterre sous l'appellation "côtes rouges victoria"		Construction du lotissement des villas à Ambleteuse pour les lillois, douaisiens, cambrésiens.	
1881	Des peintres (Adrien Demont et Virginie Demont-Breton)		Construction d'une digue, d'un tennis, d'un Grand Hôtel. Pratique de chasse au gibier d'eau	

	s'installent à Wissant (village de pêcheurs)			
1882				1 ^{ère} agence de locations saisonnières à Wimereux
1889	Audreuselles : des plaisanciers achètent le rivage et construisent des perrés pour protéger leurs chalets de vacances. Création de l'École de Wissant pour les peintres et les sculpteurs			
1890				Déclin du tourisme à Boulogne-sur-Mer
1891			Construction de la villa <i>Typhonium</i> à Wissant	
1899	Wimereux devient une commune			
1900-1904	Un tramway électrique dessert la pointe aux oies depuis Wimereux			
1901				Ouverture du golfe de Wimereux
1904				Naissance de la station balnéaire de Wissant par Emile Segard et Robert West
1905	Construction d'un perré à Wissant			Naissance de la station de Sangatte-Plage
1911	Naissance de l'appellation "Côte d'Opale"			
1914				Wimereux compte 50 hôtels et pensions de famille et 800 villas
1914-1918	De nombreux hôtels de Boulogne-sur-Mer et Wimereux se transforment en hôpitaux			
La consolidation du tourisme balnéaire en Côte d'Opale et l'émergence du paysage				
1914-1939 : de la 1 ^{ère} Guerre Mondiale à la patrimonialisation				

1916	Présence à Wimereux des sculpteurs de Corneille et Paul Theunissen : carnets de dessins du 2 nd <i>Australian General Hospital</i>		
1916		Les remparts de Boulogne-sur-Mer deviennent site classé	
1918	Les troupes portugaises sont à Ambleteuse		
1922			Création du syndicat d'initiative à Wissant
1927		Les Rochers du Fort de Croy (Wimereux) deviennent site classé	Réalisation de la digue promenade de Wimereux
1931		Fort Vauban dit "Fort Mahon" (Ambleteuse) devient site classé	
1940-1945	Allemands occupent le Fort de la Crèche ; il est intégré au mur de l'Atlantique.		
1940	Ambleteuse est bombardée, la digue est détruite et le fort est délabré		
1942	Inauguration de la batterie Todt - sud est du Gris Nez (Audinghen)		
1944	855 tonnes de bombes tombent sur le cap Gris Nez.	Destruction du phare du Gris-Nez	
1963		Belvédère situé à l'anse du Gris-Nez devient site classé (Audinghen)	
1965		Le fort d'Ambleteuse est classé au monument historique	
1967	L'association "les amis du fort d'Ambleteuse" devient propriétaire du Fort		
1970	Les 8 communes du site sont inscrites à l'inventaire des sites	Sites inscrits : Caps Blanc Nez et Gris Nez, Dunes de la Manchue (Ambleteuse et Audresselles), Prairies de la Warene (Wimereux)	
1973		Camp César à Wissant devient site inscrit.	

La 2^{ème} Guerre Mondiale sème le trouble dans le développement touristique

Du patrimoine architectural au patrimoine naturel

1977	CDL devient propriétaire de la baie de la Slack	Dunes et estuaire de la Slack (jusqu'à 500 m), Pointe aux Oies (Wimereux et Ambleteuse) deviennent sites classés
1978	Le site des 2 Caps figure sur la liste initiale des 26 grands sites nationaux - 1 ^{ère} démarche OGS	
1980	CDL devient propriétaire du Fort de la Crèche	
1982	CDL devient propriétaire du cap Gris-Nez.	Inscription en zone Nature 2000
1985	CDL devient propriétaire de la baie de Wissant	La villa <i>Typhonium</i> , à Wissant, est classée monument historique
1986	Création du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale	
1987	CDL devient propriétaire du cap Blanc Nez	Le cap Blanc Nez, le cap Gris Nez, la baie de Wissant et les dunes de la Manchue deviennent sites classés.
1989	Opération Cap93 portée par le PNR	
1993	Première phase des travaux dans le cadre de l' OGS	
1995	Deuxième phase des travaux	
1999		Création de l'association "Flobarts des 2 caps" à Audreuselles
2000	Nouvelle OGS	
2000	Création du Parc Naturel Régional des Caps et Maris d'Opale	
2001	Lancement des études préalables	Fête du crabe à Audreuselles (dernier week end de mai)

Les exigences de la labellisation

2002			Créations de l'association "charme de Wimereux" et de l'association du Fort de la Crèche	Etude de fréquentation estime entre 800 000 et 1 M de visiteurs sur les 2 Caps
2003	Lancement des études sur les 8 communes			2M (potentiellement) de touristes sur le site
2004	CD62 prend la maîtrise d'ouvrage ; première phase d'aménagement sur 5 communes du site			
2005	Conseil de rivage du CDL lance la démarche d'acquisition foncière par DUP des terrains du Cap Blanc-Nez		Classement Directive « Habitats, faune, flore » SIC/ZSP : Falaises et pelouses du Cap Blanc Nez, du mont d'Hubert, Falaises du Cran aux Œufs et du Cap Gris-Nez, Dunes du Chatelet, Marais de Tardinghen et Dunes de Wissant, Falaises et dunes de Wimereux, estuaire et basse vallée de la Slack	
2007-2010	Première phase de travaux			
2010	Deuxième phase de travaux		Phare du gris Nez est inscrit aux monuments historiques	
2011	Labellisation Grand Site de France			
2014				115 000 personnes se sont rendues sur le cap Gris Nez depuis les parkings d'août à décembre 2014
2015				
2017	Dossier de renouvellement de labellisation			

Fig. 191 : les principales dates, mise en tourisme et mise en patrimoine sur le site des 2 Caps.

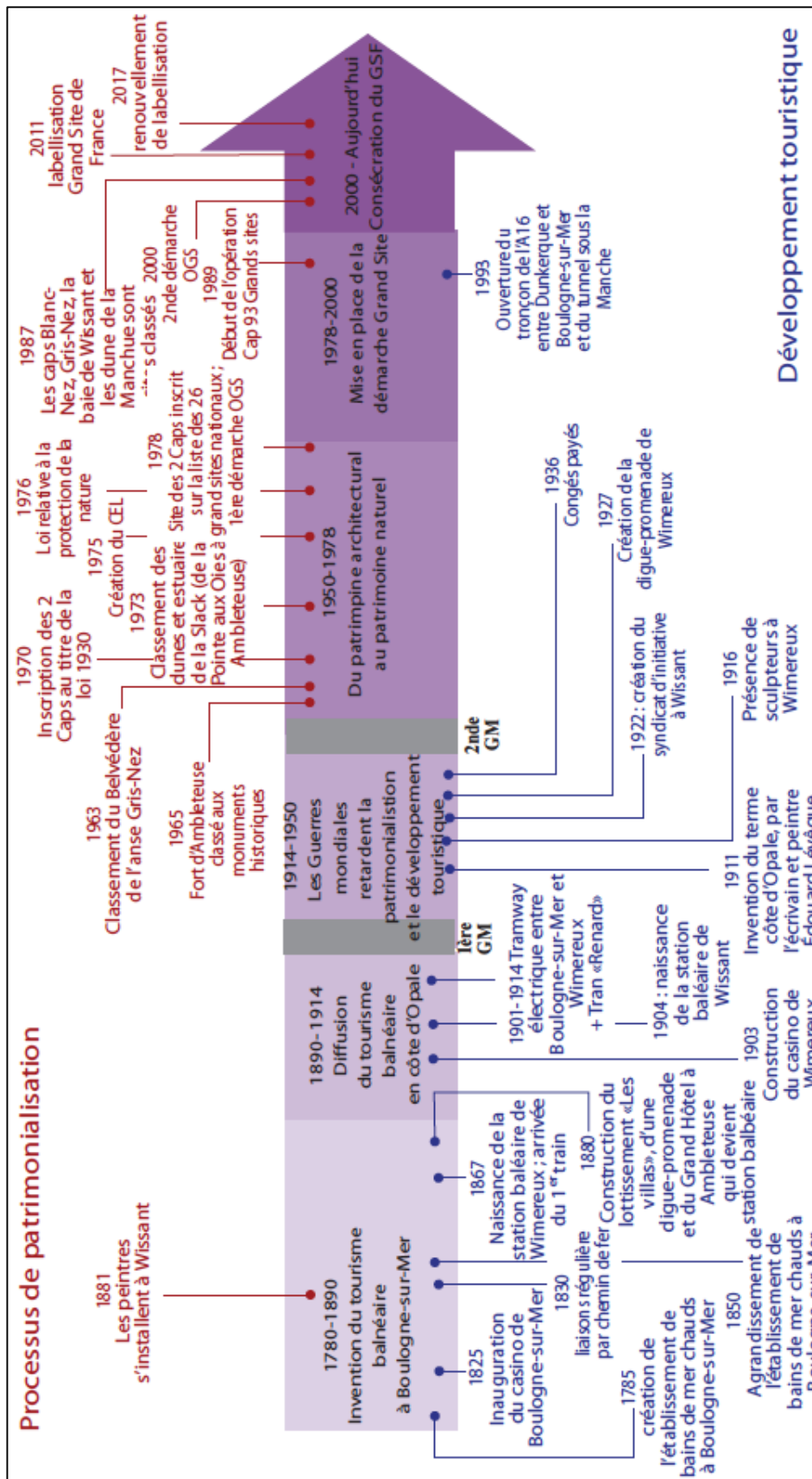


Fig. 192 : Principales étapes de la patrimonialisation et de la mise en tourisme sur le site des 2 Caps (Réalisation : V. Herbert)

6.1.2. Regards sur le marketing territorial touristique et des patrimoines

L'analyse de la communication par les acteurs de la promotion du tourisme offre un aperçu de la mise en valeur du Grand Site des Deux Caps. Les sources étudiées proviennent de différents supports : brochures, guides touristiques, conseils promulgués par les Offices de Tourisme (OT) situés dans le périmètre ou à proximité du GSF, sites web des acteurs chargés de la promotion régionale du tourisme¹².

Visites dans les offices de tourisme ...

La démarche a initialement consisté à nous faire conseiller par les Offices du Tourisme situés dans le Site des Deux Caps ou à proximité de ce dernier. L'objectif était de connaître dans quelle mesure ces OT valorisaient le GSF, et si les agents renseignaient sur son périmètre.

Plusieurs points d'information sont situés sur le GSF. Ils se situent à Wimereux, Wissant et Audinghen.

Wimereux, est la station balnéaire qui marque l'entrée Sud du GSF. Elle est située à 14 km du cap Gris-Nez et 29 km du cap Blanc-Nez. Les informations transmises par l'OT de Wimereux ne se focalisent pas sur les caps Blanc-Nez et Gris-Nez et la réceptionniste ne mentionne pas le fait qu'il s'agisse d'un Grand Site de France. Elle fournit cependant une carte touristique du Site des Deux Caps (document *Les Deux Caps, mode d'emploi !*) sur laquelle sont listées les attractions touristiques à découvrir dans les huit communes du GSF.

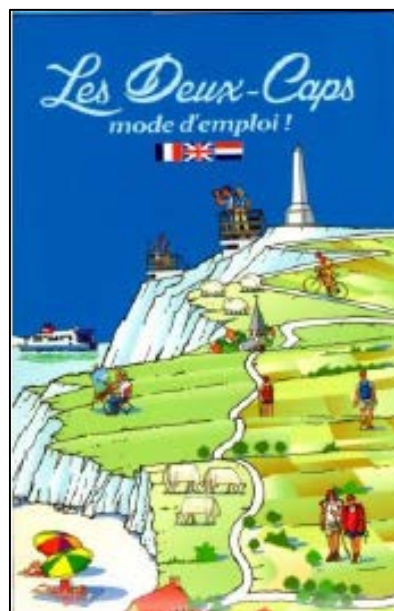


Fig. 193 : *Les Deux Caps, mode d'emploi !*
Sources : *Maison des 2 caps.*

¹² Cette analyse se fonde essentiellement sur un travail réalisé en 2016 dans le cadre d'un atelier de Master 2 INTEL par Orlane Jombart, Lily Soki et Ann-Kathrin Gast.

Par ailleurs, la réceptionniste transmet des flyers consacrés aux deux musées de la Seconde Guerre Mondiale (Ambleteuse et Audinghen) et sur le centre d'interprétation du paysage (Capland) localisé à Marquise. La réceptionniste propose aussi des randonnées (Dunes de Slack) et suggère des visites à la Pointe aux Oies.

À Wissant, l'OT de « La terre des Deux Caps » se situe au centre des deux caps (8 km de Blanc-Nez et 10 km de Gris-Nez). Le réceptionniste présente le GSF et ses limites, entre Wimereux et Sangatte, sans insister sur les deux sites emblématiques que représentent les Deux Caps. Pourtant, il ne fait aucune allusion au label GSF. Il transmet la brochure « Les Deux Caps » et une carte touristique générale. Il conseille de parcourir « le sentier du Fartz » au départ de Wissant, qui permet d'observer la faune et la flore du site des Deux Caps. Enfin, il conseille de visiter la Maison des Deux Caps.

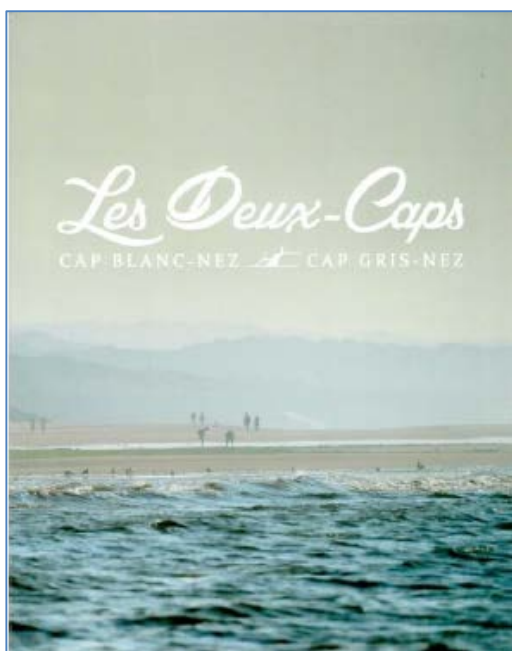


Fig. 194 : Brochure « Les Deux-Caps ».

La brochure présente des photos de nature des deux caps et des huit communes. Les activités sportives sont aussi mises en avant (planche à voile, kite surf, golf, randonnée, balade équestre etc.) Des fêtes traditionnelles et des produits locaux sont aussi présentés.

(Sources : Maison des 2 Caps)

La maison des Deux Caps, localisée à Audinghen (4 km du cap Gris-Nez et 14 km du cap Blanc-Nez) est dédiée au GSF. Il n'est pas surprenant que le réceptionniste présente en détail les caractéristiques du GSF, les particularités des huit communes, les divers circuits de randonnée et de découverte, à l'aide d'une carte. Il remet aussi aux visiteurs la brochure « Les Deux-Caps ».

La commune de Boulogne-sur-Mer jouxte au sud le GSF. La ville est distante de 31 km du cap-Blanc-Nez et de 15 km du cap Gris-Nez. La réceptionniste ne donne aucune information sur le fait qu'il s'agisse d'un site classé Grand Site de France. Elle n'entre pas dans le détail mais fournit une brochure illustrée avec des photos du Site des Deux Caps ainsi qu'une carte de la côte d'Opale et du Site des Deux Caps montrant les principaux points d'intérêt. Ce sont surtout les caractéristiques naturelles du Site des Deux Caps qui sont mises en valeur : les falaises, les dunes et la mer. Il est à noter qu'aucun site n'est mentionné particulièrement. Enfin, les brochures et les cartes ne sont pas directement accessibles, puisqu'elles se situent derrière le comptoir d'accueil.

À l'extrémité nord du GSF, la commune de Calais se situe à 15 km du cap Blanc-Nez et à 31 km du cap Gris-Nez. L'Office de Tourisme de Calais limite le Site des Deux Caps au Cap Gris-Nez et au Cap Blanc-Nez. La réceptionniste ne mentionne ni les huit villages faisant partie du site ni le fait qu'il s'agisse d'un Grand Site de France. Elle fournit une carte touristique du Site des Deux Caps mettant en valeur les différentes attractions des huit communes. La carte se trouve dans un placard derrière le comptoir d'accueil.

Par ailleurs, il est notable de constater que le Guide touristique du Calais, édité par cet OT, utilise comme photographie de couverture le cap Blanc-Nez et sa plage.



Fig. 195 : Guide touristique du Calais
(Sources : Office du Tourisme Calais).

L'Office de Tourisme des *Trois-Pays*, à Guînes, se situe à l'intérieur des terres. La commune est relativement proche des Deux Caps : 17 km de Blanc-Nez et 25 km de Gris-Nez. Il n'est donc pas surprenant de constater que l'OT de Guînes mette l'accent sur le cap Blanc-Nez et le cap Gris-Nez, sans mentionner les huit communes du GSF. La réceptionniste, qui apparaît peu renseignée sur le label GSF, conseille cependant de se rendre directement à la Maison des Deux Caps pour obtenir davantage d'information. La carte touristique, intitulée « 2 Caps - 3 Pays », fournie par la réceptionniste n'intègre pas les communes de Wimereux et de Sangatte.

À la lecture des différents points d'information visités, il s'avère que seule la Maison des Deux Caps ait mentionné le fait que le site de Deux Caps soit classé GSF. De façon générale, les OT situés à proximité ou dans le périmètre du GSF ne semblent pas suffisamment informés. Il est d'ailleurs surprenant que seuls les offices de tourisme de Boulogne-sur-Mer et de Wissant disposent de la brochure « Les Deux-Caps » publiée par la Maison des Deux Caps. Cette brochure met surtout en valeur la nature dans les différentes communes du GSF. Les autres offices de tourisme se contentent de donner des cartes touristiques et de chemins de randonnée aux touristes. L'office de tourisme de Wimereux est le seul à proposer par ailleurs des flyers concernant les musées situés sur le Site des Deux Caps.

En général, les offices de tourisme ne mettent pas en valeur les brochures et cartes touristiques. Dans la plupart d'entre eux, ces brochures se situent derrière le comptoir d'accueil et ne sont donc pas visibles pour les touristes.

Lecture de quelques guides touristiques

Un grand weekend en Côte d'Opale (édition Hachette Tourisme, 2016)

Le document consacre sa page de couverture au cap Blanc-Nez. À l'intérieur, on y retrouve une description complète des Deux Caps. Le guide expose de façon précise le label GSF et son périmètre (huit communes). Le label apparaît, selon ce guide, lié principalement aux paysages remarquables du lieu, au détriment de la protection de la faune et de la flore. Enfin, on peut y lire deux publicités, concernant la Communauté de Communes de la terre des 2 Caps et la Maison des 2 Caps.

La via Francigena à travers le Pas-de-Calais GR 145 - 245 Km de sentiers GR. (Topo Guides ; Guide Bilingue Français-Anglais)

L'ouvrage est consacré aux « 245 premiers kilomètres français de l'itinéraire ancestral reliant Canterbury à Rome ». Des étapes clés du site des Deux Caps sont intégrées dans les parcours de randonnées présentés : la couverture du guide représente d'ailleurs le Cap Blanc-Nez, et en infra, on peut y voir plusieurs photographies illustrant Escalles, des flobarts, les falaises des Deux Caps, et même des phoques. Une page se consacre à la description des Deux Caps et à la présentation du label Grand Site de France. Enfin, de nombreux éléments sont liés à la nature : deux pages se consacrent à la présentation d'Eden 62 (gestionnaire des terrains du conservatoire du littoral) et ses missions de conservation dans les différents milieux concernés (falaises de craie, dunes, faune, flore).

Le Guide du CRT du Nord-Pas-de-Calais

Ce guide créé par le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais publié en 2011, présente en une quinzaine de pages les différents atouts touristiques de la région. Dans ce cadre, il consacre deux pages au Site des Deux Caps : les limites géographiques du site s'étalent, selon ce guide, du Cap Blanc-Nez au Cap Gris-Nez. Cependant il mentionne aussi les communes d'Audinghen et de Wissant en évoquant leurs particularités historiques et culturelles. Le guide se focalise sur l'aspect impressionnant des falaises en précisant leur hauteur.

Le Label Grand site est simplement évoqué, sans être détaillé.

Nord-Pas-De-Calais : les bons plans Ch'tis (Guide du routard, éd. 2015/2016)

Les éditeurs du guide ont également choisi en couverture une photo du cap Blanc-Nez. À l'intérieur de l'ouvrage, on retrouve une thématique intitulée « de Wimereux au Cap Blanc Nez », décrivant les différents aspects culturels et naturels des villages traversés. Le Grand Site des Deux Caps est brièvement abordé avec une phrase résumant le label Grand Site de France obtenu en 2011. Cependant aucune explication n'est donnée sur le rôle et le symbole d'un tel label.

Le Nord-Pas-de-Calais, itinéraire de découverte (éd. Ouest-France)

Ce guide présente en priorité le patrimoine culturel à l'échelle régionale. Si très peu d'informations concernant le site des Deux Caps apparaissent, ce dernier est néanmoins mentionné comme étant incontournable. Le fort d'Ambleteuse et les Deux Caps illustrent le court commentaire.

Northern France and Paris region : The green guide (Guide Michelin, en anglais)

Cet autre guide plus général s'intéresse davantage à l'aspect culturel de la région. Seul le territoire des Deux Caps est mentionné par la présence du Musée du mur de l'Atlantique d'Audinghen (batterie Todt). On peut supposer que ce guide, orienté pour les touristes étrangers, insiste sur le patrimoine historique de la Seconde Guerre Mondiale.

De façon synthétique, on remarque que les quelques guides touristiques consultés privilégient le site du Blanc-Nez, lorsqu'ils présentent le site des Deux Caps (sous son label, ou sous forme de territoire). Le cap Blanc-Nez apparaît dans la plupart des documents, soit en couverture, soit dans les pages infra.

La description du site, en tant que GSF labellisé, reste parfois erronée et souvent incomplète, notamment au sujet de ses limites géographiques.

Si le site des Deux Caps est présenté comme un incontournable de l'ex région Nord-Pas-de-Calais il est davantage présenté comme un lieu de passage qu'un lieu de destination.

Sur la toile ... Lecture de sites web

Pas de Calais Tourisme (www.pas-de-calais-tourisme.com)

[Pas-de-calais-tourisme.com](http://www.pas-de-calais-tourisme.com) est un site départemental géré par l'ADRT (Agence de Développement et de Réservations Touristiques). Son objectif principal est d'effectuer la promotion de l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais, mais aussi de proposer des plateformes de réservations, des agendas, etc.

L'ouverture du site s'ouvre sur une photographie du cap Blanc-Nez, avec le titre suivant : « *Bienvenue dans un Pas-de-Calais maritime, naturel, culturel* ». Pourtant, l'information relative au GSF est difficilement identifiable dans les visuels de titres et rubriques et sous-rubriques : rien n'évoque de façon explicite la présence des caps. L'information peut être trouvée dans certaines sous-catégories comme les randonnées pédestres ou à vélos, dont l'item est illustré par un chemin de randonnée menant au cap Gris-Nez (on y aperçoit au dernier plan le CROSS gris-Nez). Au final, la part de contenu consacrée au site des Deux Caps reste très faible comparativement aux différents sujets abordés sur le site. Cela est probablement dû à une volonté d'équilibre sur l'ensemble du département.

Site web de la Côte d'Opale (www.cote-dopale.com)

Ce site se présente comme un guide touristique en ligne. L'échelle territoriale de sa promotion est plus précise que le site précédent : il s'agit de communiquer en priorité pour le tourisme en côte d'Opale. Pourtant, il ne donne pas particulièrement la priorité au Site des Deux Caps qui constitue, la plupart du temps, un atout touristique régional majeur et attractif. De nouveau, le potentiel promotionnel qui s'en dégage (label Grand site de France, etc.) semble sous-exploité pour la valorisation de la côte d'Opale.

La carte touristique simplifiée proposée sur le site expose les principales attractions et les différents chemins de randonnées. On note toutefois que les caractéristiques principales du Site des Deux Caps qui apparaissent sur la carte sont le Cap Gris-Nez, le Cap Blanc-Nez et la ville de Wimereux. On y retrouve aussi une liste des principaux sites touristiques à visiter, les principaux musées, des points de vente de produits régionaux.

La Communauté de Communes Terres des 2 Caps (CCT2C)

Sans préciser la présence du GSF sur son territoire, l'office de tourisme de la CCT2C propose sur sa page d'accueil un onglet « *Patrimoine et culture* », qui précise que « *La Terre des 2 Caps propose une offre architecturale, artistique et historique riche et variée. Partez à la découverte des musées, belles pierres sans oublier les expositions ponctuelles au cœur de nos villages* » (<http://terredes2capstourisme.fr/fr/fr/accueil/>). La page d'accueil présente aussi le centre d'interprétation du paysage (Capland), situé à Marquise.

Site web de l'office du tourisme de Calais (http://www.calais-cotedopale.com)

Contrairement à l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, le site d'accueil de l'office de tourisme de Calais offre une bonne promotion du territoire des Deux Caps où l'on remarque la présence d'une photographie du cap Blanc-Nez au sein d'une série de photos défilantes. Ensuite, on peut consulter un onglet « *découvrir le site des 2 Caps* » qui offre une description des lieux du GSF et des activités à pratiquer (<http://www.calais-cotedopale.com/découvrir/le-grand-site-des-deux-caps>). Si Calais ne fait pas partie des huit communes du Grand Site de France, la ville est consciente que le GSF peut apporter des effets positifs sur son territoire.

Site web Le petit futé

(<https://www.petitfute.com/z27-cote-d-opale/guide-touristique/c14390-les-immanquables.html>)

Le guide touristique Côte d'Opale du Petit Futé précise que les « *Deux Caps sont classés Grand site de France depuis 2011* ». Il expose aussi la philosophie d'un GSF : « *Victime de son succès, le site des Deux Caps est sur-fréquenté. Les autorités tentent de mieux équilibrer les flux touristiques entre le front de mer et l'intérieur des terres et encouragent les modes de déplacement doux entre les différentes communes des Deux Caps* ». Les auteurs insistent sur le caractère remarquable des paysages offerts (notamment à Blanc-Nez), en lien avec la géologie locale, et sur sa haute préservation (Gris-Nez), allant jusqu'à le considérer comme un « *site sauvage remarquablement préservé* ». Le « *panorama remarquable* » apparaît comme prétexte aux « *nombreux chemins de randonnée* ». Le document (édité aussi sous forme papier) apporte aussi une dimension culturelle et historique, en vantant les charmes de

Wissant, Audresselles et Ambleteuse, dans une rubrique intitulée « *Les villages de pêcheurs* ». Wimereux, quant à elle, apparaît dans la rubrique « *Les stations balnéaires* », « *située au cœur du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale* » ...

Le Petit Futé consacré à la côte d'Opale présente une promotion efficace du Grand Site de France, en présentant de façon synthétique la diversité culturelle, historique, architecturale des éléments qui constituent le GSF des Deux Caps. Ici, la mise en tourisme s'appuie clairement sur le patrimoine local.

La Maison du Site des Deux Caps (Lesdeuxcaps.fr)

C'est sans surprise que le site internet de la Maison des Deux Caps présente les informations les plus détaillées du GSF, puisqu'elle est consacrée à la présentation et à la promotion de ce dernier.

Les informations disponibles sur le site web de la Maison du Site des Deux Caps sont classées en six rubriques principales :

- Les deux Caps en images ;
- Les villages ;
- La faune et la flore ;
- Visiter les deux Caps ;
- La photo du jour et magazines ;
- Le label Grand Site de France.

La rubrique *La photo du jour et magazines* affiche différentes photos et le magazine *Vue des Caps* qui compte 5 000 abonnés recevant la *Newsletter* ou la *Photo du jour*. Entre avril 2012 et mars 2016 (02/03), 48 photos du jour ont été affichées sur le site web. Les thèmes prédominants sont des animaux (11), la mer (12), les événements (4), le Cap Blanc-Nez (3), les prairies (3) et le sport (3). On y retrouve également des photos montrant le Cap Gris-Nez (2), le Fort d'Ambleteuse (2), des plantes (1), Wimereux (1), la Baie de Slack (1), la plage de Wissant (1) et des photos diverses (4).

On note que la *Photo du jour* privilégie les paysages, la biodiversité et les sports nautiques (photos liées à la mer). Dans l'optique d'équilibrer la présentation du territoire du GSF, les Deux Caps ne sont pas nécessairement privilégiés.

Le magazine « *Vue des Caps* » quant à lui, s'oriente davantage sur les événements et la présentation de produits et d'artistes locaux, les activités proposées par la Maison des deux Caps, les chemins de randonnée à découvrir, pour ne citer que ces exemples.

Le site de *La Maison des deux Caps* présente une synthèse équilibrée du territoire des Deux Caps, à partir de ses diverses composantes, culturelles, paysagères, historiques ou liées à sa biodiversité. En cela, elle répond aux objectifs des acteurs politiques et techniques du territoire, qui souhaitent équilibrer les flux de fréquentation sur l'ensemble du GSF, qui ont tendance à se concentrer sur les caps Blanc-Nez et Gris-Nez.

En conclusion, à la lecture des différents supports de communication pour la promotion de la côte d'Opale et du GSF des Deux Caps, des lacunes sont notables.

La présentation du label Grand site de France, notamment dans ses objectifs, semble

insuffisante et cela, quels que soient les différents supports. Lorsqu'elles sont présentes sur des documents, les limites géographiques du site sont souvent imprécises, ou omettent certaines communes.

Ensuite, la communication est déséquilibrée, en favorisant le plus souvent le cap Blanc-Nez, au détriment du cap Gris-Nez et des communes environnantes qui constituent le GSF. De nombreux documents (papiers et numériques) présentent le Blanc-Nez en couverture ou en page d'accueil. Cela conduit à une notoriété accrue et une concentration de fréquentation plus importante sur le secteur du cap Blanc-Nez, ce qui va à l'encontre du principe d'un GSF.

6.1.3. L'événementiel, levier de la valorisation touristique des patrimoines

L'événementiel contribue à la valorisation du territoire. Les fêtes de village se sont développées avec la recherche d'authenticité des touristes et des habitants du territoire.

Sur notre site d'étude, il convient de rappeler que le GSF est, dans sa totalité, intégré au Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale. La vocation d'un PNR est recouvrir un territoire « *dont l'intérêt patrimonial est remarquable* » (<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/quest-ce-quun-parc-naturel-regional-definition>). Dans les diverses missions qu'il assure (éducation, information, sensibilisation à l'environnement, etc.), le PNR joue un rôle fondamental en matière de valorisation du patrimoine local. Sur son site internet, le réseau des PNR définit sa mission ainsi : « *Asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager* » ; l'une des cinq missions est clairement affichée : « *la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager* ». Concernant le patrimoine culturel, « *il s'agit de le faire vivre. Par des expositions, des musées, des circuits de découverte, des animations, des spectacles...* » (<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/missions>).

Depuis 1984, le PNR organise en septembre la *Fête du parc*, sur l'une des communes intégrées à son périmètre. Le PNR définit cet événement comme « *un éco-événement respectueux de l'environnement* ». Le lieu de la manifestation s'organise autour de différents villages thématiques qui mettent en lumière les particularités locales comme, par exemple :

- le village gourmand met à l'honneur les producteurs locaux,
- le village agricole présente les races animales régionales,
- le village équestre offre aux chevaux Boulonnais un espace e représentaiton,
- le village des artisans d'art expose les nouvelles créations locales,
- le village tourisme et des loisirs au naturel propose des randonnées, des rallyes de découverte,
- le village du patrimoine naturel est consacré à des ateliers de construction de nichoirs et des jeux d'adresse, etc.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale contribue à la mise en valeur du patrimoine local et sa touristification, car l'objectif est de pouvoir sensibiliser l'ensemble des usagers du territoire, qu'ils soient habitants ou de passage. Il constitue un élément intégrateur et fédérateur en matière de mise en valeur du territoire et un partenaire important du GSF. Il contribue, indirectement, à la réussite des fêtes locales de son périmètre d'action.

Le guide touristique numérique <http://www.cote-dopale.com> présente trois fêtes thématiques de villages se déroulant sur le GSF : la *Fête du Flobart* à Wissant, la *Fête du Crabe* à Audresselles et la *Fête des 2 Caps* à Audinghen. La présentation insiste systématiquement sur le caractère patrimonial de ces événements (fig. 196).

Fête du Flobart

– <http://www.cote-dopale.com/agenda-cote-d-opale/fete-du-flobart-wissant> –

Depuis 1989, le dernier week-end du mois d'août, rendez-vous à Wissant pour y fêter le flobart, bateau symbole de la Côte d'Opale.

Au pied du Cap Blanc-Nez, Wissant, village de pêcheurs devenu station balnéaire, célèbre le flobart, bateau traditionnel des plages du Pas-de-Calais. C'est l'occasion de faire vivre et découvrir les traditions maritimes de ce littoral.

Fête du Crabe – <http://www.cote-dopale.com/tourisme/fete-du-crabe-ambleteuse> –

Audresselles réputé pour sa pêche au crabe organise chaque année le week-end de la Pentecôte la **fête du Crabe**.

Cette animation est un évènement festif, touristique alliant à la fois gastronomie et animations.

(...)

Des animations sur le thème du flobart et de la mer.

Dégustation de produits de la mer (harengs grillés, soupe de poisson), stands d'artisanat maritime.

Exposition de flobarts, peintres dans la rue, concerts de chants marins et folk maritime en plein air.

Fête des 2 Caps – <http://www.cote-dopale.com/tourisme/fete-des-2-caps> –

La traditionnelle **Fête des 2 Caps**, depuis 2009 autrefois appelée «**la fête à Raoul**», se déroule durant le mois de septembre.

Autrefois appelée "**La Fête à Raoul**", en l'honneur de Raoul de Godewarsvelde (1928-1977) qui vécut et mourut à Audinghen, la fête des 2 Caps se déroule durant le mois de septembre. (...). L'un des moments les plus symboliques reste la visite du Cap Gris-Nez !

Fig. 196 : Les fêtes de village sur le GSF des Deux Caps : la mise en valeur du patrimoine local.
(Source : <http://www.cote-dopale.com>).

L'origine de ces fêtes est antérieure au GSF, puisque la *Fête du Flobart* date de 1989, la *Fête du Crabe* de 2001, et la *Fête des 2 Caps*, plus récente, a connu sa première édition en 2009. Néanmoins, cette dernière existait sous l'appellation de la *Fête à Raoul*. On y voit ici l'opportunité de la reconnaissance du site des Deux Caps, probablement plus vendeur que l'ancienne appellation consacrant « Raoul de Godewarsvelde » (nom emprunté au village de la Flandre, Godewaursvelde, situé dans le département du Nord, à la frontière belge). Certaines associations de préservation et de mise en valeur du patrimoine participent à

l'organisation de ces fêtes, la plus représentative étant probablement la FRCPM (Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritime) pour la *Fête du Flobart*. Cette implication associative n'empêche pas quelques entorses à la mise en valeur du patrimoine local, à l'image de *l'Amicale des Bretons de Dunkerque*, qui animent la Fête du Crabe par leurs danses, au son de la bombarde, et arborent fièrement le *Gwenn Ha Du* (drapeau breton) sur la place du Détroit d'Audresselles !

Enfin, il est remarquable que la station balnéaire de Wimereux, qui célèbre la *Fête de la Moule* le dernier ou l'avant-dernier week-end de juillet ne fasse aucune référence au GSF. La communication se fonde prioritairement sur « *Les traditionnelles et incomparables frites moules préparées par l'Amicale des Municipaux de la Ville ou dans les nombreux restaurants et brasseries de la stations* ». Quant aux activités, elles mêlent spectacles de cabaret, chansons des années 80, chants de marins, et musiques de variétés diverses (<http://www.opaleneews.com/agenda/evenement-fete-de-la-moule-27534>). En aucun cas elles ne font référence au patrimoine local ou au GSF.

Un autre type d'événement, plus récent, est directement lié au label GSF : le *SLACK ! Deux Caps Art festival*.

Ce festival, initié par le Département du Pas-de-Calais et organisé par l'Agence de production et de médiation d'art contemporain *Artconnexion*, a connu sa première édition en 2015 (du 20 juin au 20 septembre). Le GSF des Deux Caps héberge pour l'occasion quatorze installations d'artistes qui parsèment un parcours de 16 km de balades insolites. L'objectif est de faire découvrir le site par des œuvres artistiques intégrées dans le paysage. Son intérêt réside dans le fait qu'il croise patrimoine culturel, informel, artistique et « naturel ».

Après l'obtention du label Grand Site de France en mars 2011, le Département du Pas-de-Calais réunit avec **artconnexion** quatorze artistes de renommée internationale et de jeunes artistes français. (...).

Le Département du Pas-de-Calais et **artconnexion** vous invitent à découvrir autrement le Site des Deux-Caps, l'un des quatorze Grands Sites de France : des artistes contemporains créent des œuvres qui viennent épouser sa géographie, répondre à son histoire géologique ou culturelle, dialoguer avec sa beauté singulière et surprendre chacun – habitants et visiteurs. La nature (sauvage, préservée ou domestiquée), l'homme (en particulier l'agriculteur, architecte des paysages, et le pêcheur) ainsi que le patrimoine (de guerre, de la pêche, bâti) sont les trois axes de cette nouvelle manifestation artistique.

Trois parcours pédestres offrent toute la richesse des paysages du Site des Deux-Caps : traversée de villages traditionnels, vues sur la baie de Wissant, le Cap Blanc-nez, le Cap Griznez, découverte de la Carrière du Phare, panorama sur le Marais de Tardinghen, franchissement des dunes, balade le long de la plage et des falaises... Des œuvres dans le paysage de Liliana Motta et de Didier Marcel marquent l'entrée et la sortie du Site des Deux-Caps, et l'Unité Mobile de Promotion du Goéland de Mark Dion s'installe au sein des villages lors des fêtes traditionnelles (fête de la Moule, du Crabe, du Flobart...) ou dans des lieux naturels du Site. Une œuvre pérenne pour la Maison du Site des Deux-Caps est confiée à l'artiste écossais Kenny Hunter dans le cadre de l'action Nouveaux commanditaires* de la Fondation de France.

Fig. 197 : Le croisement de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel par le prisme de l'art. (Source : <http://www.artconnexion.org/espace-public-public-realm/373-slack--deux-caps-art-festival>)

Le SLACK ! Deux Caps Art festival devait être pérennisé par de nouvelles manifestations estivales.

6.2. Le système d'acteurs : pratiques de protection et de gestion du site

6.2.1. Les types de protection et de gestion

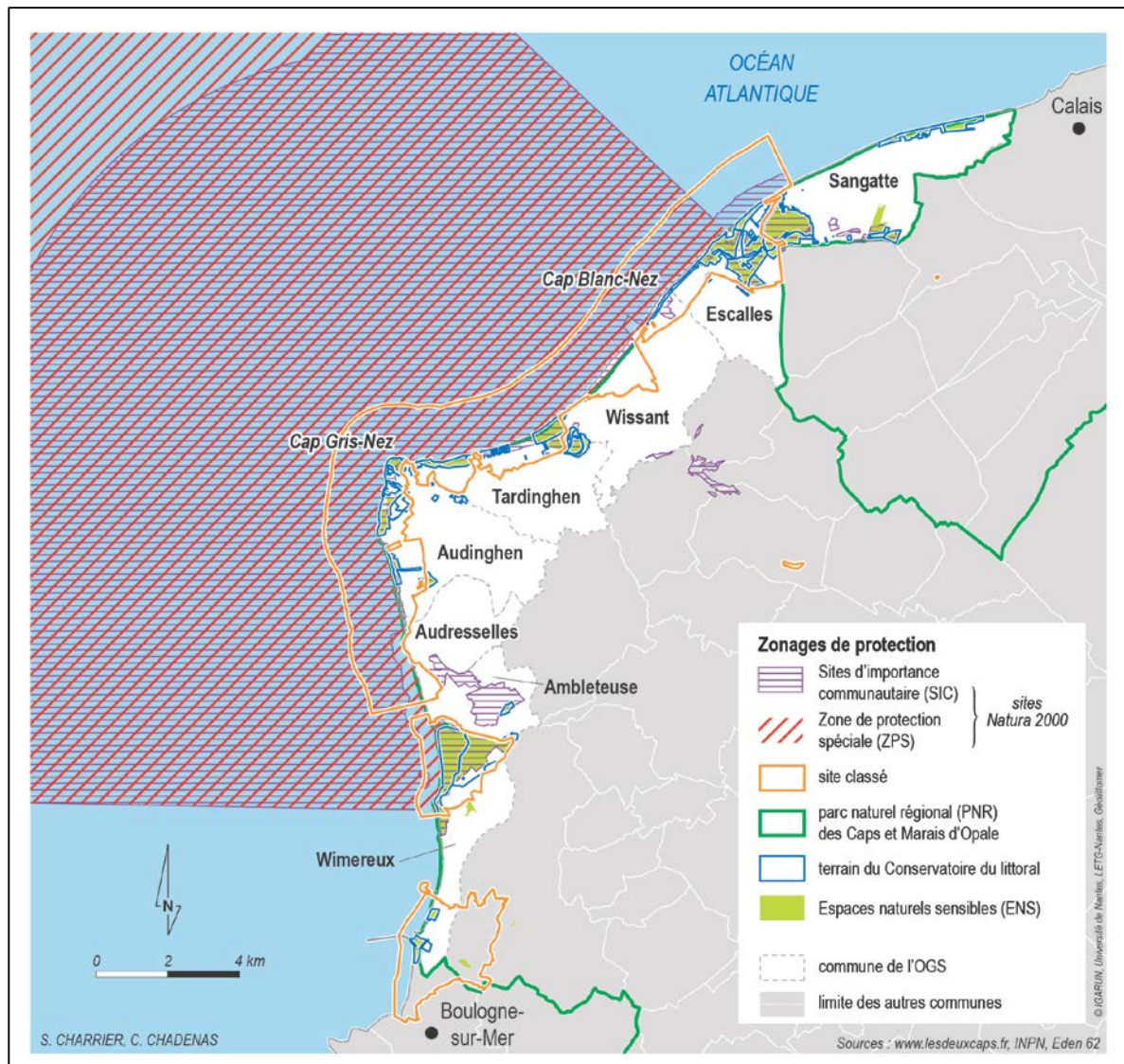


Fig. 198 : les types de protection dans le Grand Site des Deux Caps.

(Sources www.lesdeuxcaps.fr, INPN, Eden62. Réalisation : IGARUN, LETG Nantes Géolittomer).

Le long de ses 23 km de linéaire côtier, le Grand Site des Deux Caps possède une diversité de milieux naturels littoraux au travers de ses falaises, ses massifs dunaires, ses vastes estrans sableux et/ou rocheux, ses zones humides localisées en position retro-littorale, ses prés salés, ses prairies et bocages, ses mares, ses pelouses calcicoles et acidiphiles.

Il a la particularité de se localiser d'une part, entre deux agglomérations françaises, que sont Boulogne-sur-Mer et Calais, et, d'autre part d'être à proximité de pôles urbains anglais et/ou

belges. Il s'agit encore d'un territoire où l'activité agricole est très présente, façonnant les paysages jusqu'au bord des falaises. En terme de paysages et de biodiversité, qui lui est directement inféodée, les enjeux sont importants. Cette concentration de la biodiversité revêt une importance régionale, nationale et même internationale. En effet, plus de 18,6 % de la surface du territoire présentent des enjeux majeurs ou forts d'un point de vue écologique. Plus de deux espèces de la flore régionale sur trois, les deux tiers des chauves-souris, plus des 3/4 des oiseaux et 4/5 des amphibiens sont présents sur les 7000 ha de ce site remarquable. Ce territoire concentre plus de 6% des surfaces de coteaux calcaires régionales, 22,5 % des falaises et estrans sableux et presque 13% des landes et pelouses acidiphiles (*Les espaces du Nord – Pas-de-Calais – Diagnostic et dynamiques – Tome 2 Fascicules territoriaux – INSEE 2014*).

La politique des Grands sites est née en 1976. Elle avait comme objectif de proposer des réponses opérationnelles pour un accueil de qualité des visiteurs dans les sites classés renommés et très fréquentés, subissant de fortes pressions dues à l'accroissement du tourisme, à la déprise agricole ou à l'extension de l'urbanisation. La première liste des OGS où figure le site des Deux Caps est établie en 1978 par la Délégation à la Qualité de la Vie. Il répond aux critères qui sont officiellement établis par le Ministère de l'Environnement quelques années plus tard (1997) : (i) le site doit être un site classé, (ii) le site doit être un espace d'intérêt national, (iii) il doit connaître des périodes de fréquentation excessive, (iv) faire l'objet d'une volonté de réhabilitation et de gestion pérenne soutenue par un large consensus au niveau local. Le site des Deux caps est en effet défini comme un monument naturel « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général » d'après la loi de 1930. On y recense 5 sites classés et 4 sites inscrits représentant 6711 ha dont une partie sur le domaine maritime. Le premier classement remonte à 1927 et concerne les rochers du Fort de Croy, situé en mer, au large de la commune de Wimereux. Ces sites rentrent par leur valeur patrimoniale dans les espaces d'application d'une opération Grand Site. L'aspect touristique considère à la fois la fréquentation, qui est estimée entre 800 000 et 1 million de visiteurs annuels et, la capacité de cette activité à générer un développement économique local. Si le site disparaît pendant un temps des listes publiées par le Ministère, il réapparaîtra dans celle de 2000, sous l'égide du Ministère de l'Environnement avant d'être labellisé en 2011. En effet, en 1999, le processus de sélection des sites évolue avec la création du Réseau des Grands Sites de France (RGSF) et la mise en place, en 2002, d'un label déposé, Grand Site de France. Ce RGSF sert de fédérateur pour « *les espaces naturels ou bâtis qu'il est convenu d'appeler des Grands Sites, c'est-à-dire des monuments naturels ou des espaces emblématiques ou prestigieux qui ont une forte notoriété et font déjà l'objet d'une mesure de protection au titre des sites (sites classés)* » (Document relatif à la création et mise en œuvre de la marque Grand Site de France, 2003). Par ce label, le RGSF affirme que le site est « préservé et géré suivant les principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de « l'esprit des lieux », qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site ». En 2010, l'introduction du label GSF dans le Code de l'environnement par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, permet de renforcer une nouvelle fois cette politique. Depuis 2011, date de la labellisation du Grand Site des Deux Caps, c'est le Conseil Départemental du Pas-de-Calais qui adhère au réseau puisque c'est lui qui est garant de l'inscription du Grand site dans la durée.

« On doit respecter la philosophie générale des Grands sites mais la manière dont on va y arriver est libre. Ce qui est embêtant, c'est la politique administrative qui nous est

imposée ! » (Lewis, CD62).

« Le label nous a permis de nous poser des vraies questions de territoire, ce qui n'est pas le cas dans le cadre de l'OGS (nos terrains, nos clôtures, nos déchets..) ».

Ce questionnement leur a également permis de s'interroger sur la valeur patrimoniale et paysagère du site.

« Le patrimoine n'est pas que paysager même si c'est le socle mais ce sont les hommes, la culture, l'histoire, les activités, les pratiques ludiques, tout ce qui fait l'esprit des lieux et qui fait qu'on est sur le site des Caps ou qu'on y est pas » ! (Lewis, CD62)

« Le Grand Site symbolise plutôt les efforts qui ont été faits pour préserver le site dans un contexte régional qui est particulier. C'est une région très peuplée, une région qui est très humanisée mais y'a quand même eu cette capacité à préserver l'essentiel. C'est ça à mon avis qui est reconnu dans le label. C'est pas que les falaises du Blanc-Nez elles sont plus belles que les falaises d'Etretat ou que les Calanques....non ca c'est subjectif ! C'est reconnaître l'effort qui a été fait et ca il est indéniable sinon je ne serais pas là pour vous ne parler et je travaillerais pas ici » (Douard, EDEN62).

Si le label permet de prendre de la hauteur par rapport aux sites emblématiques du territoire, il a été à l'origine de complication. *« Il y a plus d'interlocuteurs, d'acteurs. C'est beaucoup plus compliqué, beaucoup plus de difficultés à faire notre travail correctement. C'est l'effet pervers ».* Cette communication autour de la labellisation du site a amené plus de monde *« c'est plus porteur de communiquer sur le label que sur le recul des chemins en bord de falaises ! C'est plus porteur ! » (Douard, EDEN62).*

Le cadre réglementaire, européen et national, fixe les types de protection. On trouve les sites Natura 2000, en application des directives européennes, Oiseaux et habitats faune-flore datant respectivement en 1979 et 1992, les sites inscrits et classés, les sites des Espaces Naturels Sensibles qui par la loi du 18 juillet 1985 relative à l'aménagement permet aux départements d'acquérir un outil de promotion et de protection de paysages : la procédure des « Espaces Naturels Sensibles » qui vise à la préservation « de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels » et enfin, les propriétés du Conservatoire des espaces Littoraux et des Rivages Lacustres. Pour les gestionnaires d'EDEN62, *« la seule protection, c'est la foncière, celle du Conservatoire ».* *« Concrètement, j'ai coutume de dire, s'il n'y avait pas eu de Conservatoire aujourd'hui il n'y aurait pas eu de grand site. S'il n'y avait pas eu les sites du Conservatoire, il n'y aurait plus grand chose à voir » !* Mais attention, *« protégé c'est une chose. Vous avez un statut de protection qui fait que ben oui, votre site est inaliénable, il ne sera pas bâti, etc. Après le souci qu'on a, c'est qu'il faut mener une protection active » (Douard, EDEN62).*

Les espèces faisant l'objet de conservation rentrent dans des classifications : des sites Natura 2000 dont 2207 ha de SIC et 8600 ha de ZPS, des arrêtés de protection de biotope, des réserves naturelles régionales (81,5 ha), des zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux (7900 ha), et les zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (5737 ha). Travailler sur la protection des espèces pour constituer des espaces protégés est tout à fait intéressant pour assurer une meilleure conservation des patrimoines naturels mais peut être insuffisant sur le long terme. Comme le souligne plusieurs gestionnaires interrogés *« ce n'est pas le millefeuille qui fait la protection » (Lewis, CD62).* Pour remédier à cela, *« on pourrait aller plus loin dans la protection »* il faudrait créer *« une réserve naturelle nationale éclatée, au moins sur 3 sites : le Cap Blanc-Nez, la baie de Wissant et la dune de la Slack ».* (Douard, EDEN62). Pour d'autres,

seuls « *certains sites mériteraient des protections supplémentaires comme la crèche* » (Lewis, CD62).

Si l'Etat possède encore un pouvoir de contrôle fort sur les procédures traditionnelles de la protection, avec les services déconcentrés, les compétences en la matière sont de plus en plus confiées aux collectivités locales. Il s'agit de la « territorialisation » des politiques publiques. C'est dans cette logique que les différentes opérations ont été menées sur le site des Deux Caps. Après le classement généralisé du site en décembre 1987, c'est le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Boulonnais (futur parc naturel régional) qui va gérer le lacement des travaux. Ce programme appelé Cap93, qui est majeur en terme de travaux sur le territoire, va prendre fin en 1999 juste avant que de nouvelles exigences soient justement demandées en vue de l'attribution du Label « Grand Site de France ». De ce fait, une nouvelle OGS est lancée en 2000. L'OGS des Deux Caps va se localiser au sein du Parc Naturel Régional des Parcs et Marais d'opale. Le PNR va faire de l'OGS une de ses actions phares. En 2004, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais en assure la maîtrise d'ouvrage. Il va en confier la gestion au syndicat mixte EDEN62, créé en 1993. Ce dernier assure ainsi la gestion des sites des espaces naturels sensibles du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, et des terrains du Conservatoire du littoral. Comme gestionnaire de site, EDEN62 travaille à la rédaction et la mise en œuvre des différents plans de gestion, le suivi scientifique et la surveillance. Pour certains, la gestion du site ne passe que « *par des aménagements et des investissements lourds, c'est ça les deux mamelles du Grand Site !* » (Provin, PNR).

6.2.2. Le système d'action patrimonial et la question du périmètre du GSF

Rappelons que le Grand site des Deux Caps a la particularité d'être localisé sur huit communes (Wimereux, Ambleteuse, Audreselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant, Escalles et Sangatte) avec leurs histoires, leurs architectures, leurs ambiances. C'est également quatre intercommunalités et trois Offices de Tourisme. Nous sommes face à un « *véritable émiettement administratif* » (Lewis, CD62).

Ce périmètre repose donc sur des limites administratives qui ne correspondent pas, comme le regrette un grand nombre d'acteurs interrogés, à des limites paysagères. Certains estiment que « *le périmètre de gestion s'est retrouvé lié à la protection des sites réglementaires, issus de l'État, sans tenir compte de l'avis des élus des communes qui y étaient opposés* » (Provin, PNR).

« Sur la question des périmètres je suis plus favorable aux périmètres de projet qu'aux périmètres administratifs ! Aujourd'hui le Grand Site repose sur des limites de communes et ce ne sont pas des limites de paysages ! Je trouve cela ubuesque parce qu'on n'est pas sur une logique de territoire et de projet.

Le renouvellement va être une nouvelle étape. En 2010 on avait été titillé sur le choix de périmètre....et je pense qu'on va de nouveau nous en reparler de ce périmètre ! toutes les limites sont communales sauf à Sangatte où on est en limite du site inscrit à l'entrée de commune mais bon je défend les limites de projet par rapport aux limites communales qui sont parfois pertinentes ou pas ! » (Lewis, CD62).

« Le périmètre du Grand site c'est huit communes oui mais la réflexion elle doit prendre l'agglomération calaisienne, boulonnaise et puis 15 km en arrière. Là c'est carrément un pan de la côte d'Opale qu'il faut regarder et pas seulement huit communes, c'est

ridicule et en plus sur les huit communes y'a six communes rurales et deux périurbaines. Y'a 15000 habitants et les 2/3 sont à Sangatte-Blériot-Wimereux. A Tardinghen et Audinghen, ils sont 150. On ne parle pas de la même chose. Y'a quand même un sacré fossé entre Sangatte-Blériot-Wimereux et le reste. A Audinghen la moitié des maisons elles sont fermées l'hiver. Wissant y'a que des belges, ils sont jamais là l'hiver. Ce sont des villages qui sont en train de mourir » (Douard, EDEN62).

On peut légitimement s'interroger sur le choix d'un tel périmètre. Est ce la trop grande fréquentation qui a commandé sa mise en place ? La volonté de préserver des paysages authentiques ? Les arguments légitimant ce choix restent flous même si les enjeux sont importants.

6.2.3. Le système de gouvernance patrimoniale : une pluralité d'acteurs

Comme la loi de 1930 n'assurait pas de mesures d'accompagnement budgétaire pour la restauration et l'entretien des sites, l'Opération Grand Site va permettre non seulement de réunir l'ensemble des partenaires concernés mais permettre également la réhabilitation de ces monuments naturels remarquables. Les OGS révèlent donc un certain nombre d'enjeux autour d'une recherche de « l'excellence » !

En 1978, la politique des Grands Sites était motivée parce que « la France possède de très grands sites naturels dont certains sont partiellement ou en totalité classés au titre de la loi du 2 mai 1930. La fréquentation permanente de ces sites, les atteintes diverses telles que créations, agrandissements de routes ou ouvertures de carrières, occupations temporaires ou définitives par un habitat mobile ou par des parkings sont des facteurs de dégradation de ces sites. Or, il suffit d'en évoquer quelques-uns pour en comprendre la valeur patrimoniale (...) Il y a une trentaine de grands sites naturels en France qui justifient une action concertée et continue de l'État en vue de protéger le patrimoine naturel de premier ordre » (Chauleur, 1978).

L'OGS des Deux Caps est un outil d'aménagement du territoire travaillant sur le cadre de vie et le développement local bien au-delà des seules prérogatives environnementales. Il a servi d'outil pour concilier la mise en valeur touristique du site et le maintien, voire le développement du paysage agricole. L'OGS qui est initialement un programme de réhabilitation participe in fine « au processus d'élection du site en un patrimoine prestigieux représentatif de la nation ». On a le sentiment sur le Grand Site des Deux Caps que c'est l'OGS qui a créé le Grand Site. L'obtention ensuite du label Grand Site de France a participé ensuite au marketing territorial. Si le terme Grand Site n'est « *aucunement une catégorie juridique, un indice de protection, ou même un label de qualité* » (Thibault J.-P. in Herbin, 1991), celui-ci est aujourd'hui compris comme tel par les acteurs des sites concernés par ces opérations.

Les financements qui servent sur le terrain sont variés. Ils proviennent des fonds européens, « à hauteur de 60% » (Lewis, CD62), de l'Etat (par le biais des crédits Opérations Grands Sites parfois associés à des financements d'aménagement comme le FNADT, Natura 2000 ...), des collectivités territoriales (départements, régions, communes et intercommunalités concernées).

« Pour faire simple, je préserve, j'accueille et je fais du développement territorial et chaque porteur d'une OGS doit trouver un équilibre entre tout ça. Si on fait que de la

protection des espaces naturels les deux autres curseurs sont mis à 0 et on accueille plus personne, on met sous cloche et cela ne crée par d'économie et aujourd'hui ce n'est pas la volonté du CD ! Soit on fait que du développement territorial, on fait que du tourisme et au final on perd toute la politique protection des espaces ou alors on fait que de l'accueil du public et du coup on ouvre des parkings de supermarchés un peu partout. Il faut trouver un subtil équilibre entre tout ça et nous sur le Grand site nous étions jusqu'à présent sur la protection et l'accueil du public, on a fait en sorte dans les dernières années qu'on puisse travailler sur les centres villages pour faire en sorte de mieux accueillir le touriste » (Lewis, CD62).

Si dans la théorie, la gestion du site est assurée par le Conseil Département du Pas-de-Calais et EDEN 62, dans la pratique ces acteurs y associent volontiers le Conservatoire du Littoral et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. C'est ce que l'on appelle a gouvernance partagée.

« A la marge et si on sort du microcosme du milieu naturel, on trouve les communes et les intercos (...) il y a aussi les services de l'Etat avec l'inspecteur des sites, la DREAL et un peu plus à la marge les CCI et la Chambre d'Agriculture et ensuite il y a le milieu associatif ». (Lewis, CD62) .

Dans le cadre du renouvellement du label, les gestionnaires envisagent de mettre en place un outil de concertation et de démocratie participative « c'est un objectif qu'on se fixe et que les élus du CD62 ont fixé à J.-P. Mortreux » (Lewis, CD62). Ce travail de concertation se ferait en y associant les parties présentes et désireuses de l'être sur le territoire par le biais de convention.

« On ne peut pas faire sans les agriculteurs. Ils gèrent 350 ha en convention agricole sur les 880 que j'ai en gestion. On ne peut pas faire sans. Vous les aimez ou vous ne les aimez pas mais il faut faire avec. Ils contribuent à gérer le paysage » (Douard, EDEN62).

Ces nouveaux usagers du territoire qui sont de plus en plus nombreux doivent eux aussi trouver une assise plus réglementaire de leurs pratiques :

« Encore un exemple. Les sports de nature, plutôt difficile à gérer. Ils sont là, il y en a de plus en plus, plein de gens en font la promotion. Il faut gérer aussi, on ne peut pas dire ben non, ta pratique ne me convient pas, allez hop tu dégages. Non, ça ne marche pas comme ça. Tout ça faut aussi arriver à l'accepter, à leur faire comprendre, qu'il y a peut-être des choses qui sont faisables mais dans certaines conditions, donc on négocie pendant plusieurs années pour arriver à une convention. Cela a été le cas avec les parapentistes, avec les aéromodélistes » (Douard, EDEN62).

« Ensuite il y a le milieu associatif qui se greffe mais sans doute pas encore dans une démarche de démocratie participative ou pas très aboutie et pas très très structurée mais les avis des associations sont écoutés souvent a posteriori dès lors qu'ils sont un peu suivis » (Lewis, CD62).

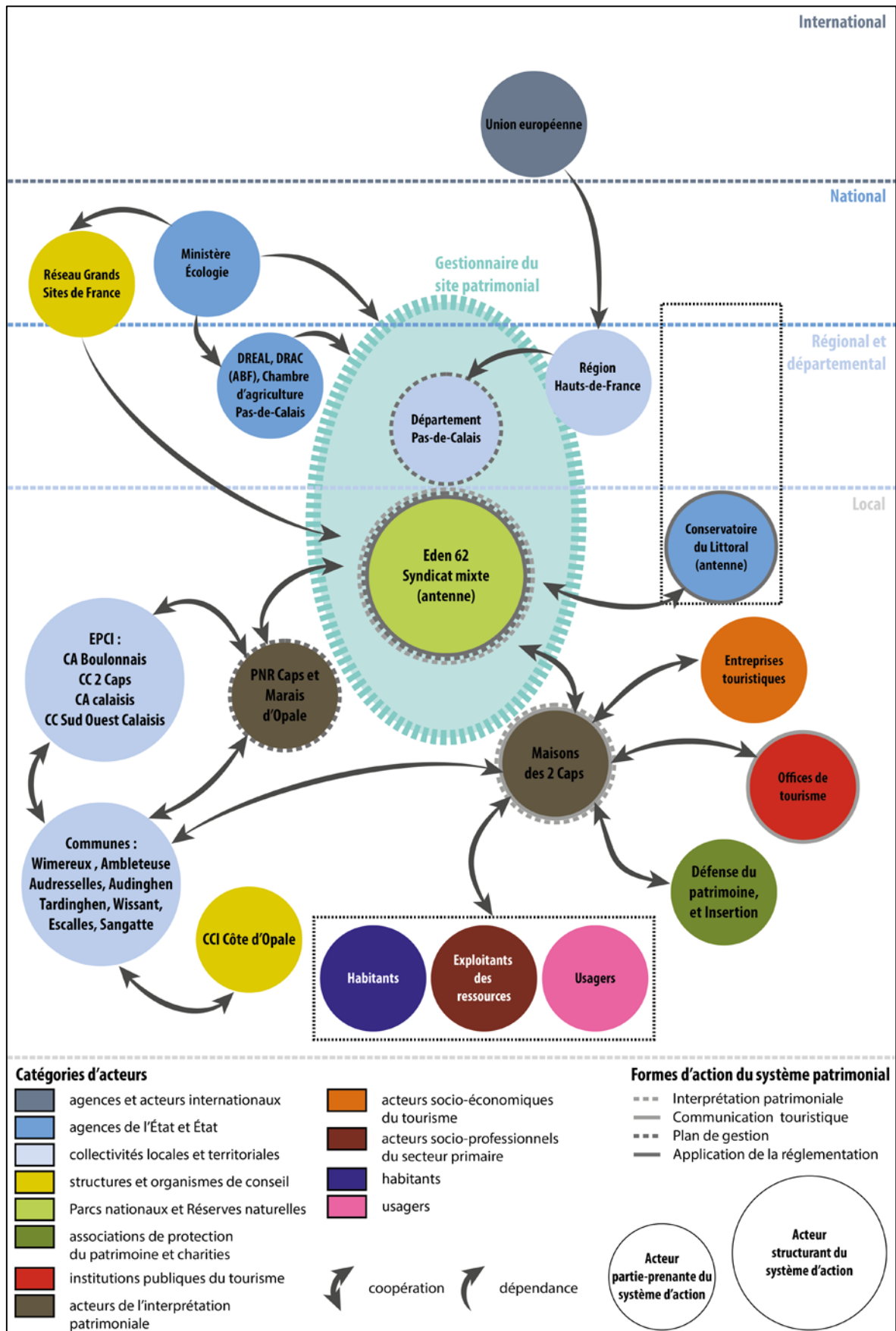


Fig. 199 : Système d'acteurs intervenant dans la gestion du Grand Site de France des 2 Caps (Réalisation V. Andreu-Boussut & Vincent Herbert).

Ces outils de concertation pour une meilleure pratique d'un territoire comme le Grand Site des Deux Caps sont en effet intéressants mais comme le souligne Lewis du CD62, il faut « *faire attention de ne pas être en co-gestion, c'est un peu ça la difficulté comme avec les assos qui voudraient tout décider à notre place* ».

6.2.4. Les enjeux de protection

Comme nous l'avons vu précédemment, l'origine des Grands Sites repose, sur la protection des monuments naturels et des sites subissant de fortes pressions dues au tourisme, à la déprise agricole et à l'extension de l'urbanisation. Or, en 2017, après plusieurs Opérations Grands Sites et une labellisation, les pressions sur le Grand Site des Deux Caps semblent être immuables *quid* du projet de construction du golf de Sangatte et de l'extension de l'urbanisation :

« je ne vous parle pas du projet du golf....enfin le golf c'est l'arbre qui cache la forêt car y'a 40 ha d'urbanisation. Le golf après c'est pas grave, on transforme des champs de betterave donc cela ne me choque pas.....enfin si ça me choque parce qu'on bouffe encore de la terre agricole ! Mais ce qui me choque c'est les 40 ha qu'on va urbaniser oui ça, ça me choque. Ça me choque quand je vois ce qu'ils bâtissent encore sur Blériot. On est quand même dans le polder. Les fossés sont pleins d'eau et on bâtit » (Douard, EDEN62).

« on continue de bâtir dans la plaine maritime flamande ça, ça me choque. Quand on sera en haut du Blanc-Nez, la plaine de loisirs ben là au niveau paysager ça va être énorme » (Douard, EDEN62).

Cette urbanisation continue de certains villages du Grand Site des Deux Caps impacte les milieux et indirectement ses paysages :

« il y a un problème de continuité écologique qui est de plus en plus flagrant, par l'urbanisation qui se poursuit sur certaines zones. C'est un vrai souci. Il y a des sites de moins en moins connectés, c'est un grand classique. Il y a un vrai problème de continuité écologique. Si vous sortez d'Ambleteuse, les dunes de la Slack sont presque ceinturées complètement (...), il y a une route départementale derrière » (Douard, EDEN62).

« La transition, les espaces de transition on va les perdre à l'échelle des communes et sur les entrées nord et sud. L'agglomération calaisienne elle va avancer, l'urbanisation de l'agglomération boulonnaise, elle va avancer via Wimereux et l'étau va se resserrer » (Douard, EDEN62).

La beauté des paysages qui est l'essence même d'un Grand Site pourrait, sur certains secteurs du site des Deux Caps, être impactée par l'érosion.

« On a des problèmes d'érosion. C'est pas une menace mais c'est une évolution naturelle qui va remettre en cause beaucoup de choses » (Douard, EDEN62).

« le changement climatique oui il a un impact avec toute la dynamique érosive dans la baie de Wissant qui fait changer les paysages, qui fait changer les usages et demain qui changera de façon irréversible les paysages car y'aura plus de dune à Tardinghen, cela fera bizarre » (Lewis, CD62).

« Je prends la Baie de Wissant, les dunes disparaissent à vue d'œil je ne suis pas que spectateur puisque je gère une partie du cordon dunaire mais c'est effrayant la vitesse à laquelle ça recule. Ça va avoir des conséquences car vous prenez la dune d'aval et bien derrière y'a un lotissement. Moi je sais ce qui va se passer, tôt ou tard on va nous claquer un enrochement de 400 m parce que ce sera mise en péril, le Préfet prendra un arrêté et on viendra nous claquer 400 m d'enrochements le long de la baie et on ne pourra rien faire. Ça c'est une menace sur le paysage. Cela impactera complètement le paysage et le Grand site et cela se fera car là cela recule beaucoup trop vite. C'est un problème d'urbanisme mais y'aura des conséquences sur le paysage » (Douard, EDEN 62).

La conservation du site passe aussi par une conservation de la richesse en oiseaux et en habitats :

« Si vous regardez le Boulonnais, c'est l'un des secteurs les plus riches au niveau végétal et animal pour la région Nord Pas de Calais et au sein du Boulonnais, le site des Caps cumule pas mal d'habitats. Donc il est assez exceptionnel. On a des espèces assez exceptionnelles ici. Le cap Blanc-Nez, première colonie de mouettes tridactyles de France, on a du faucon pèlerin, on a du hibou grand duc, du butor étoilé dans le marais de Tardinghen. Enfin, au niveau oiseaux car c'est ce qui parle le plus. Au niveau odonates, papillons de jour, aussi des choses assez exceptionnelles. Mais c'est lié à la diversité d'habitats. Car on a vraiment de tout sur trente kilomètres. Les pelouses calcicoles du Blanc-Nez, 300 ha d'un seul tenant, c'est quand même exceptionnel, côté mer. Côté Cap, elles sont endémiques, plus grand ensemble du nord de la France. Exposées à des conditions aussi difficiles, que là au monde où vous en avez. Il faut le savoir quand même. C'est pour ça qu'on s'est permis de faire reculer les gens. Les seules au monde, personne ne le sait. Mais il y en a que là ! » (Douard, EDEN 62).

« Niveau biodiversité on est pas mauvais non plus à l'échelle de toute la façade, parce qu'il y a justement les faciès rocheux, sableux, la courantologie qui joue etc., et puis on est sur un lieu de passage. Qui dit passage, dit oiseaux, donc c'est un spot européen de passage : les oiseaux migrateurs, les mammifères marins, parce qu'on les voit pas trop souvent, mais quand on s'y intéresse, marsouins, dauphins, baleines, rorquals, des trucs qui passent, il y a des requins qui passent » (Provin, PNR).

« En terme de biodiversité, les dunes de Slack, au niveau régional, on est dans le top 3, on cumule tout, à la fois les aspects ornitho, les aspects faune-flore, les batraciens, les machins, il y a tout, tout est là ! » (Provin, PNR).

Si la biodiversité est riche, il faut noter « le travail incessant des gestionnaires » (Douard, EDEN 62).

« Il y a un taux de fréquentation sur les sites du Conservatoire qui est quand même conséquent, on a une perturbation constante des habitats d'espèces » (Douard, EDEN 62).

« la plus belle réussite qu'on ait eue au niveau écologique, c'est au cap Blanc-Nez. On a soustrait les pelouses calcicoles les plus remarquables au piétinement, on a limité la dégradation. On a remis du pâturage qui a contribué à l'entretenir et on a créé une zone de quiétude en haut de falaise, pour l'avifaune, pour les oiseaux nicheurs. C'est une vraie réussite. Ce n'est pas valable sur les falaises du cap Gris-Nez on en est pas là, à la pointe aux oies, on en est à des années lumières, à la pointe de la Crèche, c'est pareil » (Douard, EDEN 62).

« le volet biodiversité, forcément il est partagé. C'est partagé avec le conservatoire, avec Eden, heu ...Voilà ! Mais c'est vrai qu'au niveau des élus et même au niveau du département l'aspect biodiversité, il n'est pas évident. Et puis l'aspect biodiversité, c'est pas un levier de communication. Le levier de communication c'est qu'on a le beau point de vue » (Provin, PNR).

6.2.5. Les parties prenantes et leur rapport au patrimoine

Depuis les années 1980, la notion du patrimoine s'est élargit. Sur le terrain, cet élargissement s'est traduit par le passage d'un monument isolé, un fort par exemple, à un périmètre plus vaste jusqu'à un territoire encore plus vaste englobant l'ensemble des sites classés localisés sur 8 communes.

La patrimonialisation sur le site des Deux Caps concerne donc un territoire vaste avec des questions d'identité, de citoyenneté, d'appartenance qui participent à l'image de ce territoire.

« Patrimoine c'est assez large parce qu'ici c'est vrai qu'on a le patrimoine agricole, le patrimoine historique, le patrimoine naturel bien évidemment, le patrimoine gastronomique avec les produits de la mer, les villas balnéaires, les petits villages où c'est davantage l'esprit pêcheur, et c'est tout ça qui fait la force du Grand Site de France » (Bastien, MDDC).

« Le patrimoine c'est la mosaïque de paysages et de milieux sur un espace assez restreint. Car on a des falaises de craies, on a des falaises de grès, marais arrière de Tardinghen, les marais arrière-littoraux, les dunes de la Slack, la basse vallée de la Slack, on a un ensemble de milieux assez exceptionnel (...) Le Grand Site des Deux Caps est assez exceptionnel (...) et il y a deux pots de miel : le cap Blanc-nez et le cap Gris-Nez » (Douard, EDEN62).

« (...) vous avez des habitats qui évoluent, des habitats entre guillemets naturels, puisqu'ils ont été anthropisés ! Donc la valeur patrimoniale est liée à des pratiques, fauche...pâturage. Si vous arrêtez ces pratiques, vous perdez la moitié du patrimoine que vous aviez. On n'est pas dans un espace naturel au sens premier du terme, on est pas en forêt, en Guyane quoi ! Donc concrètement, si vous ne menez pas des actions de gestion pour préserver ces habitats, vous les perdez, donc vous perdez toute la valeur patrimoniale qui va avec. Si par exemple vous ne faites pas pâturer, faucher les pelouses calcicoles au Blanc-Nez, ça s'embroussaille, c'est de l'évolution spontanée, si vous ne faites pas tout ça, vous allez tout perdre, la valeur patrimoniale. Globalement, la valeur patrimoniale va être divisée par deux. Tout ça c'est notre travail. C'est du génie écologique » (Douard, EDEN62).

Le patrimoine, d'après Provin, PNR *« c'est la notion de diversité, parce que sur le site des caps, on retrouve tous les faciès du littoral du nord de France. Donc on a des falaises d'argile, des falaises de craie, on a des dunes picardes, on a un estuaire naturel, bon il est petit hein ! Ce n'est pas la baie de Somme, mais l'estuaire de la Slack, ça reste un estuaire naturel. En fait on a tous les faciès »*

« Quand tu fais la côte entre Wimereux Calais à chaque fois tu as un point de vue différent et un basculement et ça génère derrière des ambiances à chaque fois un peu différentes, ça c'est sur les espaces naturels, et en plus on a la chance globalement de ne pas avoir quasiment de mitage, c'est à dire que les coupures entre les zones urbaines et les zones naturelles sont franches ».

« C'est un atout. Et là on se bat pour ça, on est pas beaucoup à se battre pour ça ».
« On a vraiment cette notion de diversité, de basculement, de point de vue, euh, et puis quelques points de vue très emblématiques ».
« De temps en temps, il faudrait un angle patrimoine immatériel parce qu'il y a le savoir-faire lié à la pêche, le flobart etc... de temps en temps essayer un angle architectural, entre le patrimoine balnéaire de Wimereux, Wissant, Ambleteuse, Audresselles, les maisons de pêcheurs, le patrimoine rural » (Provin, PNR).

La rencontre de quelques professionnels du territoire nous renseigne sur leur représentation de leur relation au patrimoine naturel et culturel¹³. En ce sens, nous pouvons nous demander, dans quelle mesure la labellisation du territoire des Deux Caps offre-t-elle une plus-value aux acteurs socio-économiques locaux et si les acteurs professionnels utilisent le label du Grand Site de France ?

Dans ce cadre, nous avons pu obtenir le rapport au GSF de quatre professionnels, évoluant dans des domaines différents : le responsable de l'hôtel *Atlantique* et le directeur du Golf de Wimereux, excentrée par rapport aux caps Blanc-Nez et Gris-Nez, mais station balnéaire la plus réputée du site. Le propriétaire et exploitant de la *Brasserie des 2 caps* à Tardinghen. Producteur de la *Bière des deux Caps*, de la *Blanche de Wissant* et de la *Noire de Slack* était un interlocuteur privilégié, de par l'appellation de ses produits, et de par la localisation de son site de distribution (La *Bière des Deux Caps* n'est pas brassée sur site). Le quatrième acteur, la fromagerie de Sainte-Godeleine a retenu notre attention : malgré le fait que l'entreprise soit installée à Wierre-Effroy, petite commune rurale située en dehors du périmètre du GSF, la dénomination de certains produits est sans équivoque : *Fruité du Cap Gris-Nez* (appelé également le « 62 »), *Sablé de Wissant*, *Écume de Wimereux*, *Fleur d'Audresselles*, *Fort d'Ambleteuse* semblent faire référence explicitement au GSF et sa diversité historique et paysagère. Pourtant, cette fromagerie ne doit pas être confondue avec « *la fromagerie des Deux Caps* », située à Réty, sur la Communauté de Communes de la Terre des Deux Caps. Cette fabrique produit, elle aussi, des fromages à consonance locale : la *Tomme des Deux Caps* et le *Camembert de la Côte d'Opale*.

Golf de Wimereux

Le golf de Wimereux, devenu golf permanent de 18 trous en 1907 est l'un des plus anciens parcours de golf français, et le premier golf ouvert sur la Côte d'Opale. Détruit à deux reprises, lors des deux guerres mondiales, il fut reconstruit une troisième fois en 1955 par les français et les anglais. Il deviendra de nouveau pleinement opérationnel en 1959. Depuis, il n'a cessé de se développer. Il comprend une école de golf, un practice, une salle de séminaire (en construction), un clubhouse et un restaurant.

11 000 joueurs pratiquent le site chaque année, dont 60 % d'origine étrangère, essentiellement anglaise, belge et néerlandaise. Son chiffre d'affaire en 2016, s'élevait à 1,1 millions € hors restaurant qui lui-même a réalisé un chiffre d'affaires de 550 000 € la même année.

La politique du golf de Wimereux n'entre pas dans une logique de concurrence avec les autres

¹³ Cette analyse intègre le travail en atelier des étudiants en Master 1 Ingénierie du Tourisme et Littoral de l'ULCO, promotion 2016/2017 : Léna Dieng, Mehdi Merrouche, Najlae Chtiba, Nouhaila Rebouh et Alexandre Deparis.

golfs de la région, mais plutôt dans une démarche associative qui vise à démocratiser le golf. Selon son directeur, Nicolas Bouzin, cette complémentarité a permis de participer au développement du site des deux caps qui jouit d'un patrimoine important, et qu'il définit par la préservation de bâtiments, à l'image des blockhaus déclassés situés sur le site. Pour lui, « *le terme esprit des lieux me renvoie à la nature et l'aspect sauvage* ».

Le golf construit un dossier pour obtenir la labellisation éco-golf, profitant du fait que les usagers apparaissent plus sensibilisés suite à la labellisation du site des Deux Caps : il souligne un encadrement plus important en matière de chemins balisés, ce qui permet, selon lui, une meilleure préservation du lieu. En d'autres termes, la labellisation du GSF représente une opportunité pour le site. Si pour l'activité du golf, ce qui peut être interprété comme une contrainte pourrait, à terme être exploité comme un levier en faveur de la préservation du patrimoine paysager. Le projet d'une piste cyclable (en cours de réalisation) qui longera le golf permettra de réduire le bruit du trafic routier : il représente une opportunité supplémentaire en matière de qualité environnementale.

De façon plus générale, le directeur du golf considère que les différents aménagements réalisés dans le cadre du GSF sont de qualité. Il souligne néanmoins un point qui pourrait être amélioré : la communication du GSF à l'échelle locale et nationale.

Hôtel Atlantic

L'hôtel Atlantic 4 * est un établissement familial (famille Delpierre) installé depuis 21 ans. Situé sur la digue de Wimereux, l'hôtel dispose de 18 chambres et offre un service pour la restauration gastronomique à l'étage et une brasserie au rez-de-chaussée.

Les gérants expliquent que l'hôtel est fréquenté par des clients de différentes nationalités (Français, Belges, Anglais, Américains, Néerlandais). Ils précisent que leur clientèle est soucieuse de l'environnement avec un esprit responsable. L'hôtel ne dispose pas de labellisation spécifique, du fait de contraintes importantes en matière d'exigences de normes.

Concernant l'éventuel effet du label GSF sur l'activité de l'hôtel ou sur sa réputation, les gérants ont confirmé qu'ils n'ont remarqué aucune influence directe sur leurs activités. Les clients viennent généralement à Wimereux, de longue date, pour son environnement balnéaire, et les balades offertes à partir de la station. Marc Sumera, ancien directeur de l'Office de Tourisme de Wimereux, confirme également ce fait : Wimereux, du fait de son histoire balnéaire, n'a pas eu besoin du label GSF pour se développer... L'un des adages des wimereusiens, entendu de nombreuses fois lors de nos rencontres est le suivant « *Wimereux se suffit à lui-même* ». Si cela peut paraître quelque peu suffisant, force est de constater que Wimereux maintient encore son autonomie par rapport aux différents labels de la région. La station profite de son patrimoine architectural et de son paysage environnant pour faire la promotion de son territoire.

Une remarque négative concerne une carence de coordination avec les CDT et les OT, qui ne proposent pas de brochures d'information et ni de guide pour les touristes souhaitant participer dans un circuit de promenade. Nous devons mesurer ce propos, au regard des documents proposés à l'office de Tourisme de Wimereux (devenu depuis le 1^{er} janvier 2017 *Point d'information à destination du public*, depuis l'application de la loi *NoTRE*).

Fromagerie Sainte-Godeleine

L'entretien téléphonique réalisé auprès des frères Bernard, propriétaires et gérants de la Fromagerie depuis 1984, nous a permis de collecter plusieurs informations concernant leurs activités et leur perception du label GSF.

Antoine Bernard, a été très coopératif et généreux en matière d'informations. Il a confirmé que ce label n'avait aucun effet sur leurs activités. D'une part, il considère que le label est récent, et, d'autre part, que la clientèle se fie davantage sur la qualité de leurs produits. La communication est fondée initialement sur la vente d'un produit qui véhicule l'identité régionale « Côte d'Opale ». Cela se vérifie aisément sur le site internet de la Ferme du Vert (qui propose 16 chambres et est aussi tenue par les frères Bernard) où la famille Bernard présente sans ambiguïté ses motivations sur le site : « *le projet est motivé par l'envie de vivre mieux, dans un environnement naturel avec une alimentation saine. L'envie d'offrir aux citadins fatigués et intoxiqués par les nuisances de la vie urbaine, un retour au calme et des produits fait maison* » (<http://www.fermeduvert.com/hote-cote-opale.html>, rubrique *Famille Bernard*).

En ce qui concerne la labellisation, quatre produits de la fromagerie sont labellisés « Saveur en Or », mais le producteur confirme qu'il est difficile de mesurer si les clients achètent leurs produits parce qu'ils sont labellisés.

Concernant la relation avec les promoteurs locaux du tourisme, Antoine Bernard déclare qu'il n'y a aucun échange avec ces derniers, que ce soit pour assurer la promotion ou vendre leurs produits. Tout au plus, ils déposent des plaquettes et des flyers à l'office de tourisme de Wissant qui les sollicite parfois et ils participent à des journées de dégustation.

Si l'on s'attarde à l'appellation des fromages fabriqués et commercialisés, on constate une référence importante au territoire local, comme nous l'avons mentionné *supra*. De plus, les années de création de certains produits indiquent que l'entreprise n'a pas attendu le GSF pour vanter l'origine locale et les circuits courts pour se développer : la *Brique des Flandres* (aussi appelée *pavé de Calais* ou *Ch'ti Roux*), la *Fleur Audresselles*, le *Vieux Boulogne* ont été créés en 1990, le fort d'Ambleteuse en 1994, et la *Mimolette de la côte d'Opale* date de 2009.

La présentation du site internet de la ferme du Vert, qui présente les différents produits fromagers (http://www.fermeduvert.com/media/upload/carte_fromages.pdf) indique que les noms correspondent à une histoire affirmant une forme « d'esprit des lieux », en référence au patrimoine historique, qu'il soit personnel ou relevant plus globalement du territoire local. Ainsi, le fromage *Fort d'Ambleteuse* doit son appellation « *en souvenir de nos vacances d'été passées sur cette superbe plage du Pas de Calais* », la *Fleur d'Audresselles* « *qui sent bon les embruns maritimes de la plage d'Audresselles !* ». Le Dôme de Boulogne « *s'inspire de la forme du dôme de la Cathédrale de Boulogne-sur-Mer* » et la *Mimolette de la côte d'Opale* « *a été le fromage préféré du Général de Gaulle, lui-même natif de Lille* ». En cela, les producteurs affirment sur le même site internet : « *en créant le 62, nous avons voulu rendre hommage à notre région, si riche en prairies et bocages, et à la Côte d'Opale, lieu de production de nos fromages* ».

La référence à l'utilisation de circuits courts est pleinement illustrée par la composition du Sablé de Wissant « *premier de nos fromages fabriqué à Wierre-Effroy* », et « *brossé à la bière «Blanche de Wissant»* », dont le producteur n'est autre que Christophe Noyon, cousin des frères Bernard.

Brasserie des 2 Caps

Christophe Noyon se définit comme attaché à son pays et motivé pour le développement de sa région. Après 13 ans d'expérience professionnelle dans le secteur agricole à l'extérieur de sa région, il créera sa propre entreprise en 2003 dans la ferme familiale : la *Brasserie des 2 caps*. Son objectif annoncé est de contribuer au développement de cette région et de renouer avec la tradition des fermes brassicoles du Pas-de-Calais. En 2016, la brasserie a vendu 22 750 litres à 10 000 personnes (ventes à emporter et visite de dégustation), soit un chiffre d'affaire de 1 124 000 €.

C. Noyon explique que sa clientèle provient de la région, de France et d'Europe, à la recherche d'authenticité, de qualité. Si l'objectif est d'acheter un produit (ici, la bière locale) elle recherche aussi une histoire, et l'acte d'achat contribue à maintenir un patrimoine, que le brasseur définit comme un élément remarquable, qu'il faut conserver et transmettre. Ce patrimoine passe, selon lui, par la reconnaissance architecturale de son corps de ferme dans lequel se situe la brasserie. Il définit le terme « esprit des lieux » comme étant « *le ressenti que perçoit la personne qui rentre en contact avec le lieu* ». « *L'esprit des lieux* » est en adéquation avec une personne qui habite le lieu, ou les personnes qui lui succèdent.

À une échelle régionale, Christophe Noyon considère que la Côte d'Opale est le « *fleuron touristique du nord de la France* », accueillant français, anglais, belges, néerlandais et allemands, amateurs d'authenticité et...de bière. Il fait observer que la côte d'Opale reste peu industrialisée, et si l'agriculture souffre, « *les paysages sont préservés, méconnus et splendides, le tourisme se développe* ».

La *Brasserie des 2 Caps* n'est pas labellisée, mais développe une politique de *Marque Propre*, autour des valeurs de l'entreprise, que cite le brasseur : *Qualité, Indépendance et Engagement*. Dans cette optique, il est intéressant de positionner son entreprise au cœur d'un grand site labellisé lors des diverses communications qu'il effectue, sans pour autant l'utiliser en tant qu'argumentaire. Depuis la labellisation, il constate que les touristes sont devenus plus conscients d'un site d'exception.

Le brasseur note pourtant un paradoxe : la labellisation du site des deux caps accroît la fréquentation, mais surtout augmente l'image, en tant que lieu de Qualité. Dans ce contexte, le développement des mobilités douces et les pistes cyclables (véloroute) a tendance à coloniser l'espace agricole, et le brasseur constate, en tant qu'agriculteur, que les visiteurs manquent parfois de civisme lorsqu'ils traversent par exemple des parcelles fraîchement semées, parfois en vélo ou avec des chiens.

Ces quelques inconvénients demandent un développement des politiques d'éducation, afin de faire respecter les espaces publics et privés. Enfin, le brasseur insiste sur l'importance de la visibilité dans les médias nationaux et internationaux, qui demande à être développée (il suggère notamment une campagne de publicité dans le métro) afin d'améliorer la préservation du site, son flux de fréquentation et son économie.

En conclusion, le marketing territorial ne se fonde pas sur le GSF

La rencontre des acteurs économiques œuvrant à proximité ou sur le GSF nous renseigne sur le fait que certaines activités n'ont pas nécessairement besoin du label GSF pour que leur

activité fonctionne. C'est le cas du Golf de Wimereux et de l'Hôtel-Restaurants *Atlantic* qui orientent leur communication prioritairement sur la notion de cadre de vie proposé par le site de Wimereux et de ses alentours. La communication du site web du Golf en faveur du site des Deux Caps renvoie, à partir de sa rubrique *Tourisme*, au site internet des Deux Caps (<http://www.lesdeuxcaps.fr>). L'*Atlantic*, quant à lui, présente, dans l'onglet *Tourisme et Loisir* de son site internet la diversité paysagère de la Côte d'Opale, en précisant « À quelques minutes de notre hôtel 4 étoiles, vous pourrez admirer les deux sentinelles de ce littoral : le cap Blanc-Nez qui culmine à 132 mètres et le cap Gris-Nez, la pointe de terre française la plus proche de l'Angleterre. Entre ces deux merveilles naturelles, s'étend le site naturel des Deux Caps, labellisé Grand Site de France » (<http://www.atlantic-delpierre.com/fr/loisirs-cote-opale.html>).

On peut néanmoins souligner que *La Brasserie des 2 Caps* ou la *Fromagerie Sainte-Godeleine*, qui produisent des produits locaux, précisent sur leur site internet que le site des Deux Caps est labellisé, apportant, pour leur activité un gage de qualité supplémentaire.

La page d'accueil du site de la *Brasserie des 2 Caps* fait référence au GSF, sans le nommer explicitement (figure 200) et une page est dédiée au Site des Deux Caps « classé au patrimoine national » mais sous une autre appellation : Le Pays de Belle Dalle (figure 201).

Le retour aux sources et la passion de la bière

Créée en 2003 par Christophe et Alexia Noyon, lui ingénieur agricole (ISA Lille) ayant suivi un master de brasserie à l'Université de Louvains la Neuve (Belgique) et elle, diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce d'Angers (ESCA), la Brasserie des 2 Caps est située sur la ferme familiale de Belle Dalle, à Tardinghen en Pas-de-Calais.

Au cœur du magnifique site des 2 Caps, la Ferme de Belle Dalle est une grande et belle maison en pierre du Boulonnais du XVIII^{ème} siècle, dotée d'un splendide pigeonnier.

La brasserie est installée dans les communs qui abritaient autrefois les chevaux.

Depuis la création en 2003, les bières créées sont commercialisées principalement sur la Côte d'Opale dans les commerces spécialisés (cavistes, épicerie fines, fromageries), les cafés-hôtels-restaurants, ainsi que dans quelques petites et moyennes surfaces alimentaires.

Fig. 200 : Page d'accueil du site de la Brasserie des 2 Caps.
(Source : <http://www.2caps.fr/>)

Le Pays de Belle Dalle

- La brasserie
- Les bières
- La Belle Dalle
- Actualités

VENTE PRODUITS

- Points de vente
- Visite et vente sur place
- Boutique en ligne
- Conférence-dégustation





Le Pays de Belle Dalle

C'est l'un des sites les plus beaux de France et de la Côte d'Opale : le site des 2 caps. A la fois sauvage et domestiqué par les agriculteurs qui le soignent comme il le mérite, ce site grandiose classé au patrimoine national ne cesse de faire l'admiration des nombreux touristes européens qui le sillonnent.

Le Cap Blanc Nez pointe sa craie blanche dans la mer tandis que les champs le couvrent de couleurs changeantes saison après saison. Pour limiter la force du vent de nombreux bocages de haies sauvages abritent de jolies fermes au toit rouge.

Côté mer, les plages immenses accueillent les amoureux de la voile, de la pêche et de tous les sports de vitesse « propres » en utilisant la seule force du vent.




[Terre des 2 Caps](#)

Fig. 201 : Page du site de la Brasserie des 2 caps, consacrée au Pays de Belle Dalle.
(Source : <http://www.2caps.fr/le-pays-de-belle-dalle.html>).

Au niveau du site, les acteurs socio-économiques ont remarqué une amélioration des aménagements réalisés, rendant celui-ci plus accessible, avec une fréquentation en augmentation.

Si aucun des acteurs rencontré considère que le label GSF a eu une influence déterminante sur leur activité, ils évoquent une faible communication sur le label au sein de leur activité et un manque de communication global entre les acteurs du tourisme ; cela constituerait, selon eux, un frein au développement du territoire. Les acteurs rencontrés ciblent logiquement leur stratégie de communication en fonction de la spécificité de leurs activités (produits du terroir) ou leur localisation (station balnéaire historique). Cette communication était déjà lancée avant l'OGS et la labellisation GSF. D'autres atouts sont avancés, selon la nature de l'activité ou sa localisation : espaces verts et proximité de la mer pour le Golf de Wimereux, où les clients se rendent essentiellement pour la pratique sportive, digue-promenade face à la mer pour l'*Atlantic*, qualité du terroir, mémoire et circuits courts pour la Brasserie et la Fromagerie. Cette dernière bénéficie d'un autre élément qui n'a pas été relevé lors de l'entretien : la chapelle Sainte-Godeleine est un haut lieu de pèlerinage qui accueille plus de 100 000 pèlerins chaque année. De nombreuses reliques y accrochées sur les murs (exvotos, cannes, etc.). Si le GSF est abordé dans la rubrique *Côte d'Opale* du site internet de la *Ferme du Vert*, il l'est au même titre que le patrimoine historique et spirituel de Wierre-Effroy (fig. 202).



Fig. 202 : Le patrimoine de Wierre-Effroy au même niveau que le Grand Site des 2 Caps.
 (Sources : <http://www.fermeduvert.com/cote-opale/tourisme-cote-opale.html>
<http://www.fermeduvert.com/cote-opale/tourisme-wierre-effroy.html>)

Au final, sans être déterminant, le Grand Site de France apporte un « prestige » supplémentaire aux acteurs. Le GSF des Deux Caps apparaît davantage comme étant un atout complémentaires aux activités économiques locales.

Pourtant, force est de constater que les acteurs rencontrés, malgré leurs affirmations, communiquent sur le label GSF, notamment via leur site web et sur le territoire sur lequel ils sont implantés. Peut-être minimisent-ils, même involontairement, l'influence que le GSF peut avoir sur leur activité. Les acteurs économiques semblent bénéficier du fait que les touristes soient de plus en plus nombreux à rechercher l'authenticité et des produits du terroir. Cela est particulièrement vérifié pour la fromagerie Sainte-Godeleine et la brasserie des 2 Caps.

6.2.6. L'esprit des lieux : un concept clé du GSF

L'esprit des lieux traduit « *les paysages, les couleurs, la luminosité, les champs qui évoluent... en gros l'esprit des lieux ici c'est qu'on peut venir à n'importe quel moment de la journée ou de l'année* ».

« *L'esprit des lieux c'est ressentir la variété et toutes les richesses du territoire, c'est vraiment tous ces patrimoines qui s'entremêlent et qui font des deux caps un site d'exception* » (Bastien, MDDC).

« *L'esprit des lieux c'est aussi l'agriculture car elle est partout. Le site des caps il est ce qu'il est, les agriculteurs ils sont ce qu'ils sont mais le paysage il est intimement lié à*

leurs activités. On ne peut pas faire sans sur le site des caps y'a pas de paysage sans l'agriculture » (Douard, EDEN 62).

« Je ne sais pas si on a réussi à le décrire. Mais on a surtout travaillé sur la diversité des paysages, l'histoire, migration, diversité faune-flore. Ce qui fait l'esprit des lieux c'est l'enchevêtrement des caractéristiques, ces fondements du site : villages nichées dans les vallons, histoire guerrière, de passage, de pêche » (Lewis, CD 62).

« Esprit des lieux ? Pour moi c'est le détroit, c'est un couloir à tous les niveaux. C'est un site majeur pour la migration, pour la circulation des Hommes, on est au cœur de l'Europe, on est en face de l'Angleterre. C'est cette notion de couloir, de zone d'échange, c'est tout petit en fait le Déroit du Pas de Calais quand vous voyez l'Angleterre en face. Après y'a l'histoire. La Seconde Guerre Mondiale, elle est omniprésente, elle est prégnante, elle est partout, y'a des blockhaus partout et encore y'en a moins qu'avant. Si vous allez au Cap Blanc Nez y'a des milliers de trous de bombes (...) on a l'impression qu'on est pas encore sorti de la Guerre, on est encore dedans » (Douard, EDEN 62).

« Esprit es-tu là ? » (Provin, PNR).

« Pour moi l'esprit des lieux, c'est le détroit et c'est le trafic maritime, » et « il y a les falaises, elles sont hyper importantes quand même. Et puis entre les perles des villages, il y a des grands espaces, des grands espaces majeurs avec le Gris-Nez. Il y a Tardinghen, il y a la baie de Wissant, ensuite il y a le cap Blanc-Nez (...) je ne voudrais pas oublier non plus les espaces naturels hein ! et en arrière on a quelques petits lieux emblématiques, qui sont sympathiques, des monts » (Provin, PNR).

« Moi l'esprit des lieux c'est concevoir l'aménagement dans son contexte. Typiquement c'est une clôture. On claque pas des clôtures sur des crêtes. Après c'est aussi faire en sorte que l'aménagement il ne soit pas ostentatoire. Que l'aménagement soit en adéquation avec l'environnement » (Douard, EDEN 62).

Nous avons souhaité comme pour les gestionnaires des Deux Caps interroger les visiteurs sur la symbolique de l'esprit des lieux prôné par l'Unesco et localement, par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Moins de la moitié ont pu répondre à cette interrogation

Si plus de la moitié des enquêtés considèrent comprendre ce qu'est cette expression lorsque l'on analyse plus en détail ce qui *est* et ce qui *fait* l'esprit des lieux des Deux Caps, les réponses sont peu dissociables de la question du patrimoine. En effet, là encore la nature, la mémoire, la guerre sont les mots qui ressortent le plus souvent. Viennent ensuite la beauté, la tranquillité et enfin l'ambiance qui imprègne le site et qui en fait un site si singulier.

6.3.2. La conscience d'un site fragile

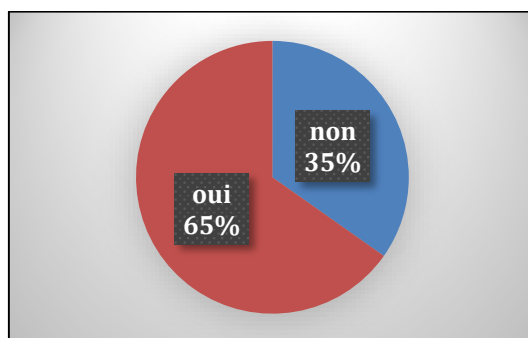


Fig. 206 : le sentiment de menace.

Les visiteurs du GSF des Deux Caps considèrent à 65% que ce site emblématique est menacé à l'avenir. Cette menace est surtout associée, dans l'imaginaire des enquêtés, au changement climatique. L'élévation du niveau de la mer, les précipitations plus abondantes ainsi que les tempêtes seraient des aléas très impactants pour ces modelés littoraux si caractéristiques. Certains visiteurs affinent même leurs propos dans l'item « autres menaces » au travers de l'érosion des falaises et du recul du trait de côte dans la baie de Wissant. D'autres items comme la présence trop importante de touristes ou de comportements non respectueux ont été également cités mais dans de moindre proportion. Nous ne devons pas négliger la période durant laquelle les enquêtes ont été réalisées ; les enjeux liés aux impacts du tourisme sur ces écosystèmes auraient été très certainement différents. En effet, en plein cœur de l'hiver, ces sites, constituant des pointements rocheux exposés au vent sont nettement moins fréquentés que durant des périodes plus propices à la promenade, comme au printemps ou durant l'été.

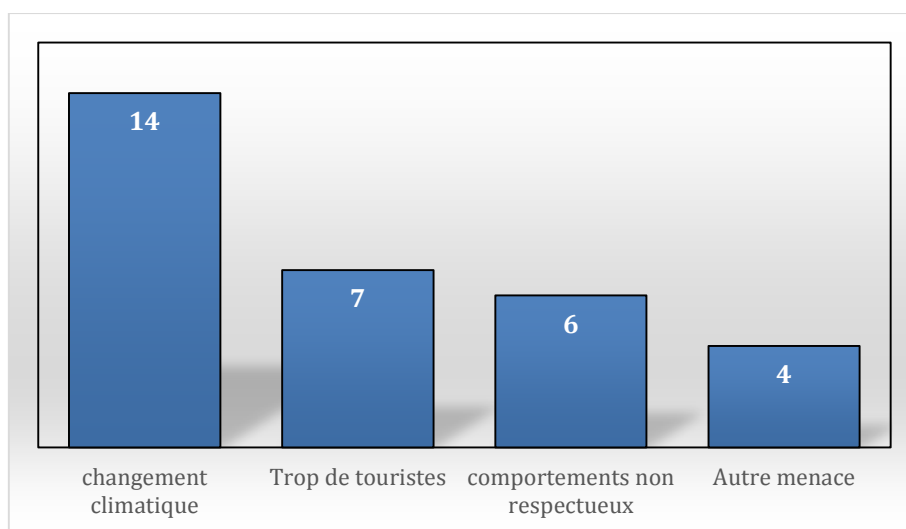


Fig. 207 : Détermination des types de menaces sur le site par les visiteurs des Deux Caps.

6.3.3. Le regard des visiteurs sur les aménagements et la gestion du site

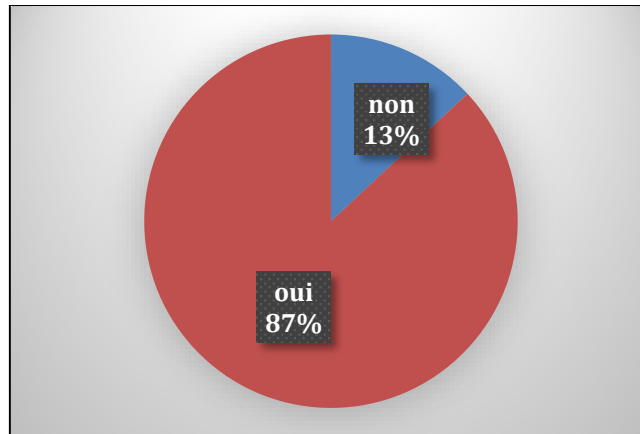


Fig. 208 : sentiment de liberté des usagers durant leur balade.

Les visiteurs qui viennent se promener sur les sites du Cap Blanc-Nez et du Cap-Gris Nez se sentent libres à 87% de leurs mouvements. Pourtant, nous pensions avoir des retours plus nuancés notamment pour le Cap Gris-Nez où les derniers aménagements réalisés obligent les visiteurs à suivre un parcours bien déterminé.

Ces chemins sont par ailleurs particulièrement appréciés des visiteurs puisque tous les enquêtés les ont considérés comme « bien ». Ils ont été, en effet, entièrement refaits par EDEN62 en 2016.

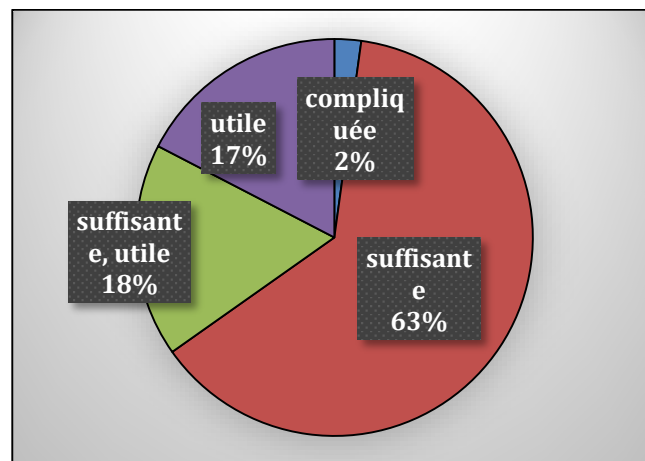


Fig. 209 : retour sur la signalétique

Les visiteurs sont tout à fait satisfaits de la signalétique proposée par EDEN62 et estiment à 82% qu'elle est « suffisante » et « suffisante et utile ». En parallèle, les informations qui y sont transmises, au travers d'une scénographie historique poussée, ont été très bien reçues par les visiteurs.

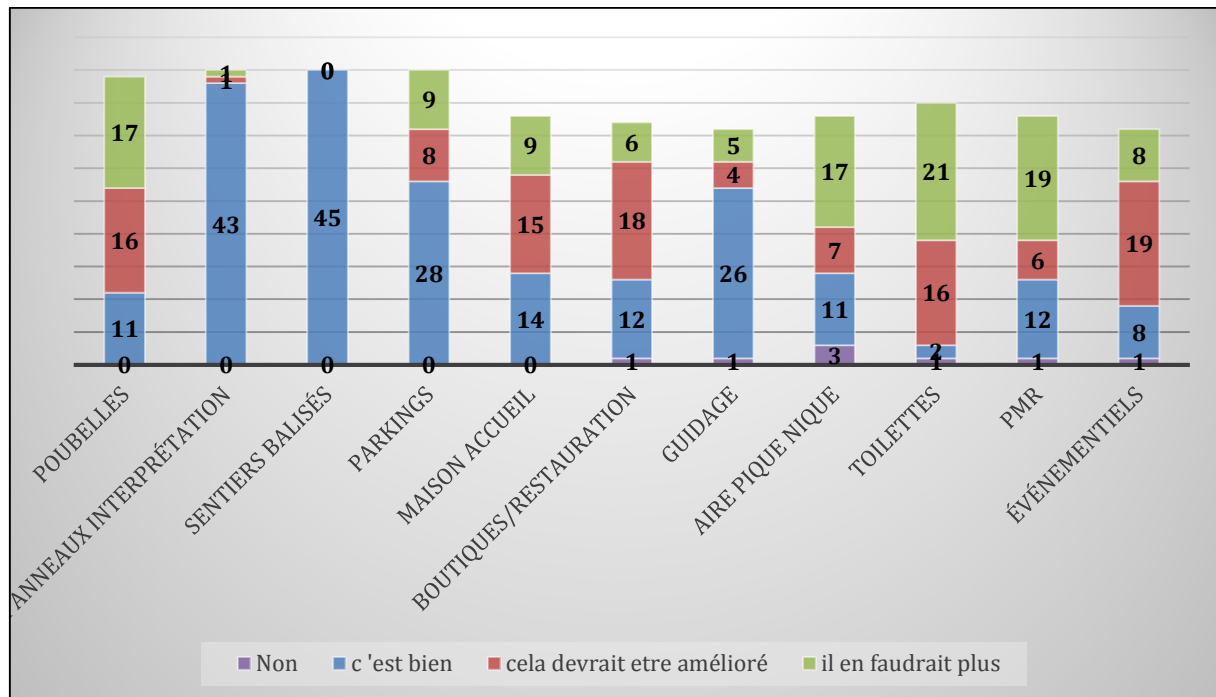


Fig. 210 : satisfaction des équipements présents sur le Grand Site des Deux Caps.

Enfin, les visiteurs ont été interrogés quant aux équipements présents sur les sites et leur degré de satisfaction. Si les panneaux signalétiques, les guidages et les sentiers balisés obtiennent un degré maximal de satisfaction, confirmant ce que l'on vient de voir quant à la liberté de cheminements et les informations disponibles, les réponses sont totalement opposées pour ce qui est des toilettes, des poubelles, des boutiques ou encore des maisons d'accueil. Les visiteurs estiment en effet que tous ces équipements sont à améliorer ou à ajouter. Si les gestionnaires choisissent délibérément de limiter les poubelles pour responsabiliser les visiteurs, ce choix ne semble pas être accepté par les visiteurs des Deux Caps. Quant aux souhaits d'avoir des boutiques, des maisons d'accueil cela va à l'encontre des politiques de préservation de sites évitant ainsi de transformer ces hauts lieux patrimoniaux en comptoirs touristiques ! Les visiteurs ont également estimé qu'ils manquaient d'événements touristiques assurant une meilleure promotion des Deux Caps et pouvant divertir les visiteurs. Concernant les parkings, si les visiteurs ne sont pas totalement satisfaits, ils estiment pourtant que leur nombre est suffisant.

Nous avons aussi questionné les visiteurs sur leur éventuel engagement dans la gouvernance du site au travers notamment de leur implication dans les organes oeuvrant sur la protection et les aménagements des sites. 61% des enquêtés ne souhaitent pas s'engager dans la gestion du site car ils ne se « sentent pas assez calés » sur le sujet ou « ne se sentent pas utiles » ou encore considèrent que « leur avis ne changerait rien ». Pour ceux qui pourrait s'investir dans une gouvernance locale, il le ferait afin de préserver un site « bien protégé et aménagé » ou encore pour « ne pas le toucher, le laisser sauvage, le conserver » car cela serait « dommage de perdre ce lieu ».

Nous avons souhaité, en utilisant les trois photographies ci-dessous, faire réagir les visiteurs sur leurs représentations des paysages de nature, de leur degré d'acceptation d'aménagements et d'artificialisation des sites au travers des panneaux signalétiques. Manifestement, le Cap Blanc Nez est perçu comme un paysage naturel impressionnant composé d'une falaise grandiose, belle... Ils ressentent la liberté, la pureté... La présence de

6.3.4. Typologie des visiteurs et systèmes spatiaux dans le site des Deux Caps

L'enquête auprès des visiteurs des Deux Caps (habitants, résidents secondaires, touristes de passage) a eu lieu durant l'automne-hiver 2016-2017, au sujet de la visite soit du cap Gris-Nez, soit du cap Blanc-Nez. Certains individus n'ont pas été interrogés sur place, mais par téléphone, compte tenu de la difficulté à trouver des visiteurs de certaines catégories en période hivernale parfois froide avec une faible fréquentation. Pour cette enquête, les individus ont été interrogés par un questionnaire et non sur le mode de l'entretien, ils ont complété aussi le tracé de leurs parcours et réalisé une carte mentale.

	Blanc Nez	Gris Nez	Total
Habitants	2	3	5
Résidents secondaires	3	2	5
Touristes	3	0	3
Total	8	5	13

Fig. 212 : Enquête par questionnaire, restitution d'itinéraire et carte mentale auprès des visiteurs des Deux Caps : répartition des individus par site des Deux Caps.

Pour ce terrain, de même que pour les îles de la mer des Wadden, l'objectif de l'analyse des visites n'est donc pas une monographie sur un seul site, mais la mise en évidence de logiques de déploiement dans l'espace et de rapports à l'environnement des individus sur deux îles aux caractéristiques, en sachant que les espaces des deux sites présentent des éléments comparables : une situation en bordure de falaise de la Côte d'Opale, et une canalisation des cheminements, avec cependant un réseau de sentiers plus important au Cap Blanc-Nez, et une possibilité de développer des promenades sur le sentier du littoral au-delà des sites eux-mêmes.

L'analyse qui peut être présentée à partir des treize questionnaires est la suivante :

- une partie des habitants exprime un rapport très localisé au site fréquenté, à la fois en termes de paysage et de patrimoine ;
- les résidents secondaires interrogés et une autre partie des habitants expriment le ou les caps fréquentés comme de grands espaces, avec des paysages à la fois vastes et polysensoriels ;
- les touristes interrogés expriment une attention focalisée d'une part sur les traces historiques et d'autre part sur la vue vers la côte anglaise.

Le rapport localisé au(x) site(s) d'une partie des habitants

Les habitants 1 et 2, interrogés ici par rapport à leur fréquentation du Cap Gris-Nez, ont donné des éléments de réponse indiquant un rapport très localisé au site. D'une part, ils ont déclaré des habitudes de visite uniquement sur le site, sans promenade longue le long du littoral. En matière de paysage perçu, leurs descriptions sont focalisées sur le trait de côte lui-même : les falaises de craie, les dunes, la mer, ainsi que la faune marine pouvant être aperçue à proximité : les phoques. Leurs cartes mentales sont des dessins sommaires, en coupe, de la falaise. En termes de patrimoine, ils font état du petit patrimoine local : les maisons de pêcheurs, les villas, les forts, les musées. Enfin, ils n'ont pas d'idée sur les risques pouvant peser sur le site à l'avenir.



Fig. 213 : Cartes mentales des habitants 1 et 2 fréquentant le Cap Gris-Nez.

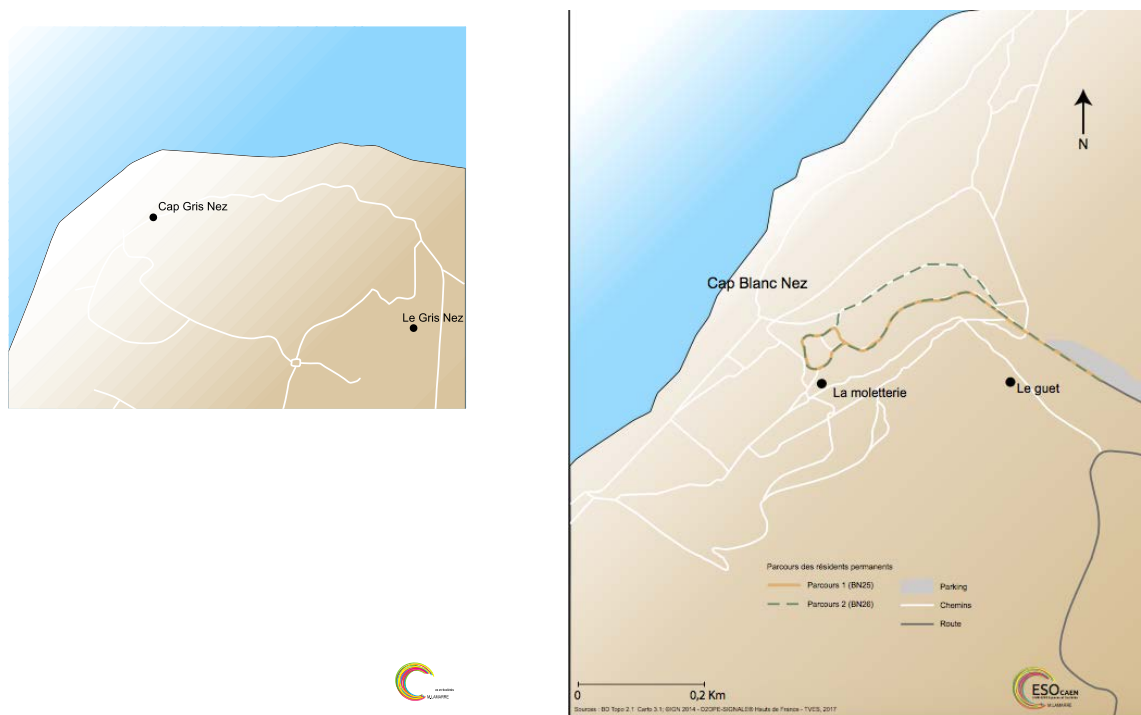


Fig. 214 : parcours des résidents permanents sur les caps Gris-Nez et Blanc-Nez.

Les Deux Caps : grands paysages, grands parcours d'une partie des habitants et des résidents secondaires

Beaucoup de points communs ont été identifiés entre une autre partie des habitants (3, 4 et 5) et les résidents secondaires (1, 2, 3, 4 et 5). L'idée générale de leur rapport au site est celle d'un vaste déploiement, à la fois par des parcours longs sur le sentier littoral au-delà même des sites ponctuels, ainsi que par une perception du paysage étendue et riche. Les cartes mentales se présentent sous trois aspects : soit une coupe, soit un croquis paysager, soit un plan (mais cette dernière forme est peut être due à une enquête effectuée à distance, avec un dessin fait sur ordinateur), mais avec un point commun : toujours la représentation des Deux Caps. Leurs représentations placent et situent donc les Deux Caps l'un par rapport à l'autre dans un espace géographique. Le patrimoine de cet espace, pour ces personnes, est surtout la nature. Presque toutes ces personnes identifient aussi le risque d'érosion côtière et/ou le risque de trop forte fréquentation touristique et, malgré les chemins canalisant les parcours, le risque de dispersion des visiteurs sur les sites. Elles expriment ainsi la fragilité de ces espaces.

Abordons maintenant les nuances au sein de ce groupe important. Les habitants 3 et 4, interrogés respectivement au Gris-Nez et au Blanc-Nez, ont représenté l'espace par une coupe paysagère. Ils sont marqués par un « *paysage lumineux et coloré* » (hab. 3), « *magnifique* » (hab. 4) et pensent surtout au patrimoine historique des sites, ainsi qu'au petit patrimoine local.



Fig. 215 : Cartes mentales des habitants 3 et 4.

L'habitant n° 5 et les résidents secondaires n° 3 et 4 représentent les Deux Caps sous forme de plan simple. Le paysage, pas représenté sur leurs cartes mentales, est en revanche décrit aussi comme « *magnifique* » ; ils associent la terre et la mer pour l'exprimer, en évoquant la composition des couleurs et en indiquant leur attention pour la campagne aussi, pas seulement la mer. Sur les sites, ils jugent qu'il y a trop de monde en saison, perception qui peut être due au contraste avec leurs randonnées longues sur le sentier du littoral dans un paysage moins fréquenté.

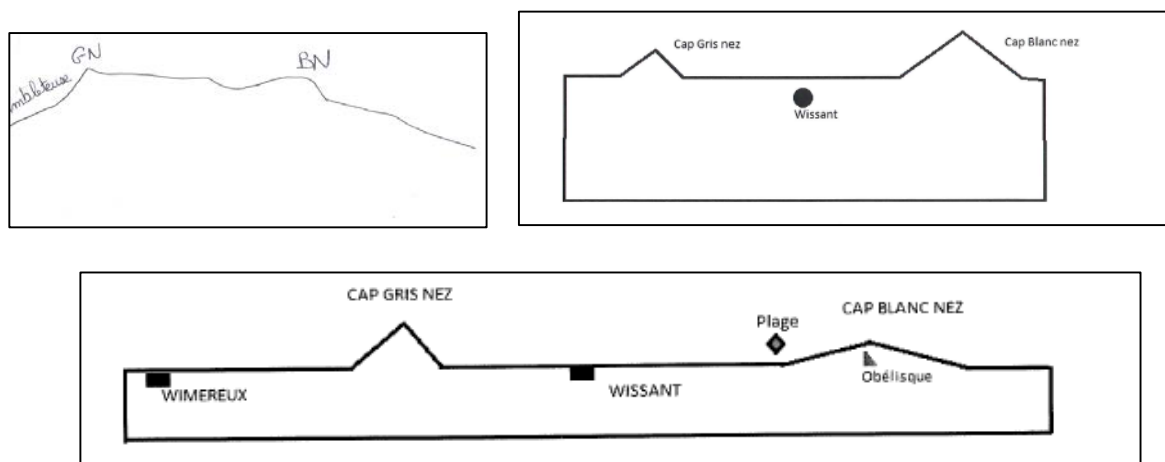


Fig. 216 : Cartes mentales de l'habitant n° 5 et des résidents secondaires n° 3 et 4.

Enfin, un dernier « profil » de résidents secondaires (1, 2 et 5) est caractérisé par moins de promenades longues le long du littoral, mais un rapport paysager aux sites bien développé aussi, avec notamment une représentation « altitudinale » de l'association entre l'estran, la falaise et les points de vue en haut de falaise. Ils relatent leurs perceptions des vagues depuis

les points de vue, parlent du vent, décrivent une flore diversifiée selon les portions d'espace, rendent compte de leurs observations des oiseaux.

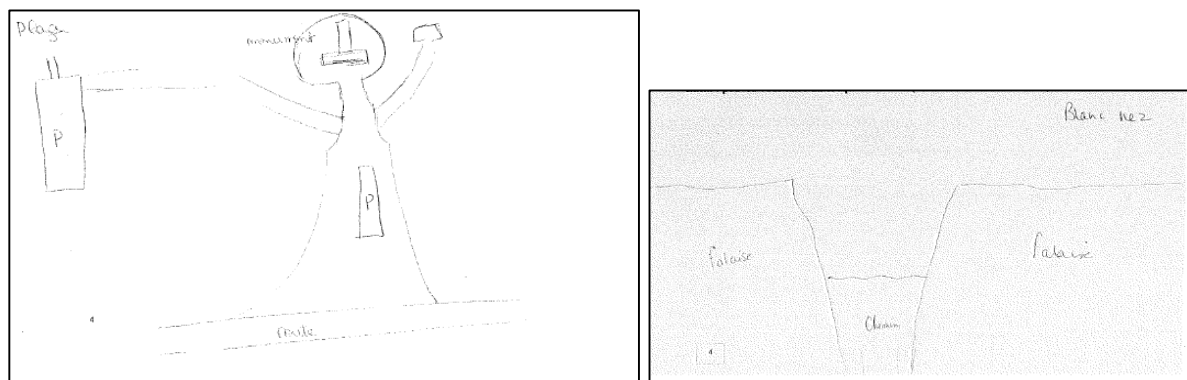


Fig. 217 : cartes mentales des résidents secondaires 2 et 5.

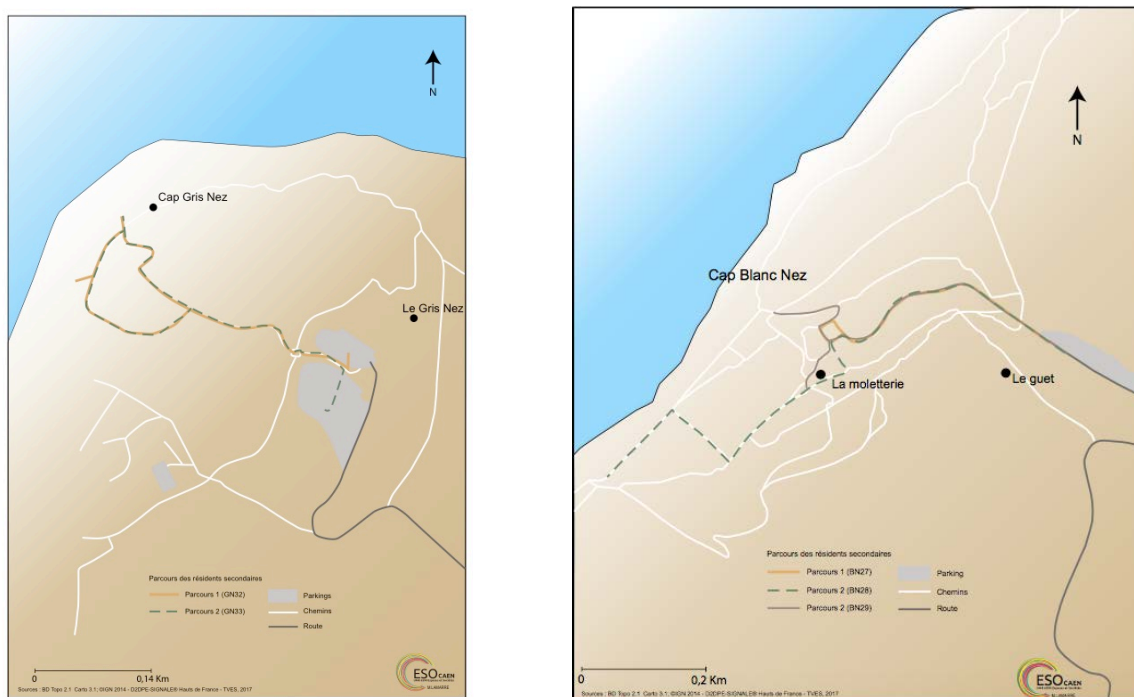


Fig. 218 : parcours des résidents secondaires sur les caps Gris-Nez et Blanc-Nez.

Les touristes rencontrés : deux points de repère majeurs : les traces historiques et la côte anglaise

Alors que les habitants et les résidents secondaires développent et relatent finalement une territorialité paysagère et patrimoniale sur les Deux Caps en dehors des principaux repères touristiques connus, les trois touristes rencontrés, séjournant dans la région (n° 1 et 3) ou visitant le Blanc-Nez en tant qu'excursionniste (Anglais, n° 2) expriment clairement, à la fois une attention pour la perception de la côte anglaise qui fait face au Blanc-Nez, et un intérêt pour l'histoire du site, avec une attention portée aux traces et aux souvenirs : bunkers, obélisque. Ils attachent de l'importance à ce site en tant que lieu de mémoire et de

transmission de cette mémoire. Ils n'indiquent pas une perception déployée du paysage tout autour du site comme les habitants et résidents secondaires : leurs perceptions sont très orientées, et les parcours déclarés se limitent aux chemins bien délimités sur le site lui-même. Bien qu'étant touristes, il est intéressant de noter qu'ils sont préoccupés par la forte fréquentation du site.

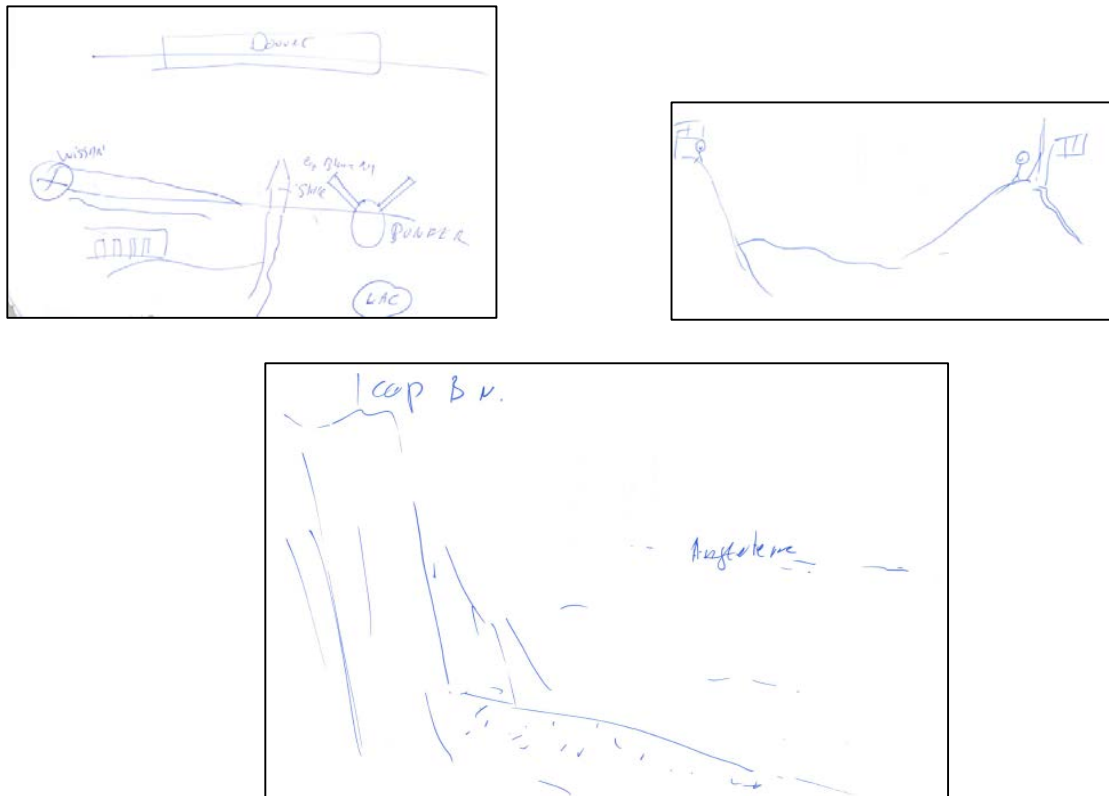


Fig. 219 : Cartes mentales des touristes 1, 2 et 3.

Il apparaît ainsi une logique entre le type de représentation paysagère et patrimoniale des différents profils, leurs parcours et leur territorialité. Pour résumer, les habitants et résidents secondaires ont, plus ou moins, un rapport à l'ensemble de la côte, mais aussi à la campagne, qui relativise les éléments des sites en tant que hauts lieux, alors que les touristes font bien ressortir deux attraits « touristiques patrimoniaux » du site : l'histoire d'une part, le paysage au sens de la vue sur la côte anglaise d'autre part.

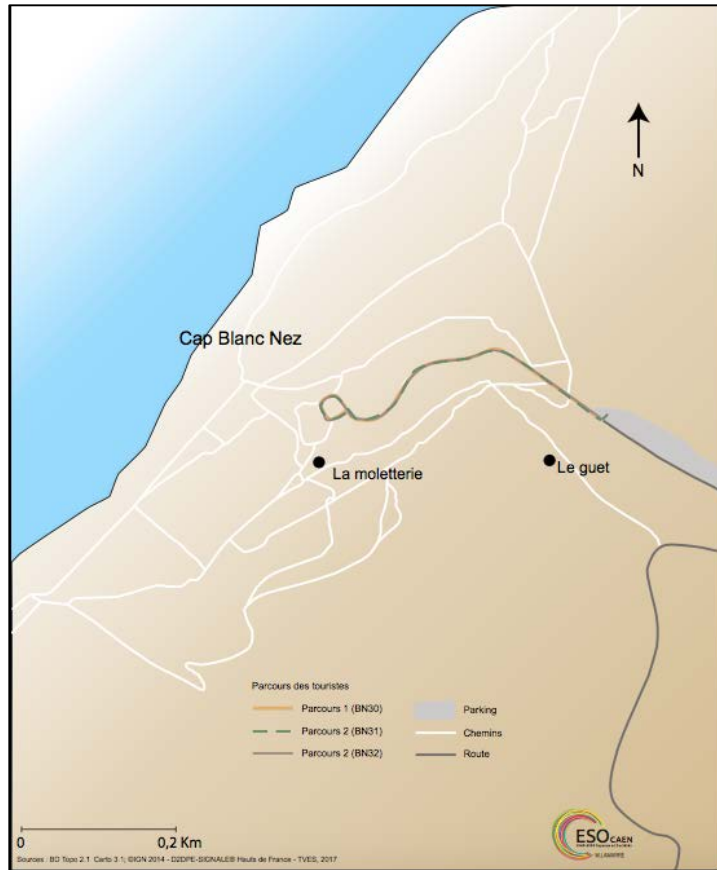


Fig. 220 : parcours des touristes sur le cap Blanc-Nez renseignés sur carte papier.



Fig. 221 : parcours de tous les usagers sur le site du cap Blanc-Nez.

L'ensemble des tracés de parcours des visiteurs du Cap Blanc-Nez permet de voir nettement les pratiques de l'espace par l'ensemble des protagonistes (habitants, résidents secondaires, touristes). De façon très majoritaire, les visiteurs partent du parking et utilisent l'axe principal stabilisé pour rejoindre le monument de la Dover Patrol. Une fois sur place, ils en font le tour, certains se rapprochent de la côte puis reviennent par le même chemin. Rares, entre 8 et 15 visiteurs, sont ceux qui utilisent les chemins secondaires offrant par exemple une vue sur Sangatte et la plaine maritime flamande ou encore remontant depuis le Cran d'Escalles.

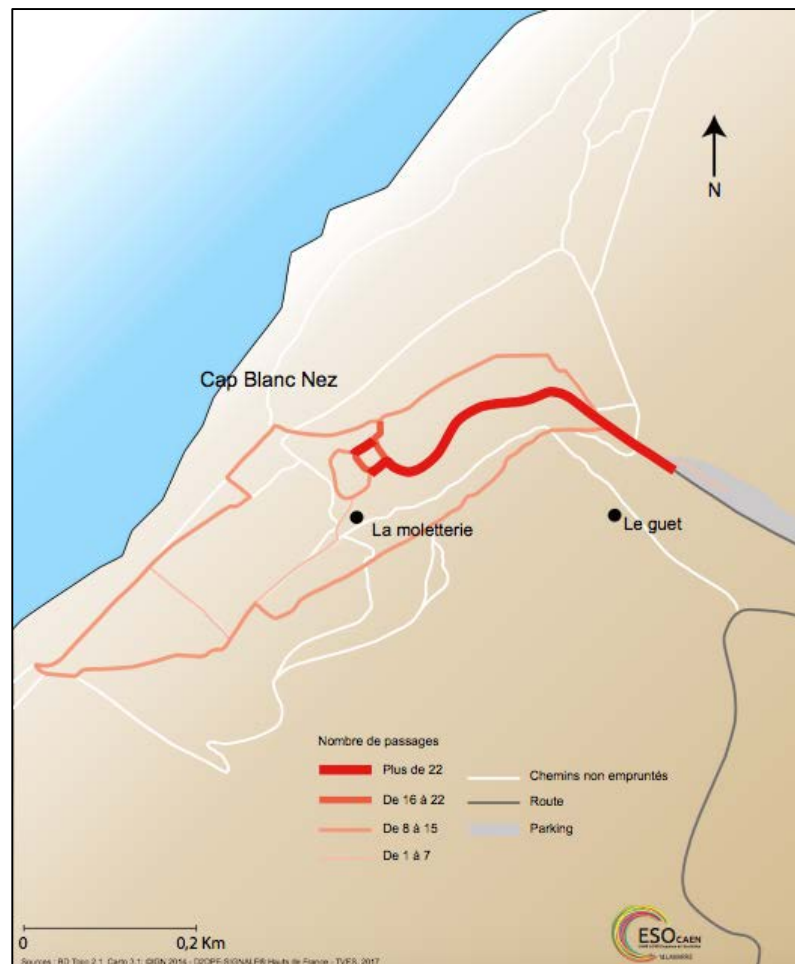


Fig. 222 : parcours de tous les usagers sur le site du cap Gris-Nez.

Les visiteurs du cap Gris-Nez ont également une pratique de l'espace très limitée. De nouveau, une grande majorité des visiteurs, plus de 30, garent leur voiture sur les parkings aménagés et partent en direction de la mer. Une fois arrivés sur le premier point remarquable offrant une vue sur la falaise et la mer, ils repartent en sens inverse. Certains, entre 16 et 30, poursuivent leur promenade en continuant la boucle aménagée par EDEN 62 puis partent vers le sémaphore. Seulement 8 à 15 usagers poursuivent leur promenade sur des sentiers secondaires.

Les Deux Caps constituent donc pour les visiteurs, quels qu'ils soient, un haut lieu touristique condensant une forte charge imaginaire qu'il convient, obligatoirement, de pratiquer.

6.4. Les modalités de gestion et d'accueil du public

6.4.1 Le regard des parties prenantes

Les techniciens rencontrés dans le cadre du programme ont présenté leur approche des modes de stratégie pour l'accueil du public, dans différents domaines.

Au préalable, il convient de présenter leur avis concernant l'impact d'un label pour le territoire et les usagers.

Pour S. Bastien, de la maison des deux Caps, le label permet à la fois d'apporter une notoriété au territoire et de le préserver pour les futures générations. Pourtant, S. Bastien retient que les visiteurs « *venaient déjà naturellement sur le site pour le cap Blanc-Nez, pour le cap Gris-Nez, en gros pour se ressourcer* ».

O. Provin, du PNR Caps et Marais d'Opale, apparaît beaucoup plus pragmatique, puisqu'il considère que le label GSF ne repose sur aucun décret ou d'arrêté ministériel. Selon lui, un GSF ne se fonde sur aucun statut opposable.

J. Lewis reste dubitatif quant à l'importance d'un label dans les motivations des visiteurs. À propos du label GSF, il considère que celui-ci « *reste un label qui ne parle pas à tout le monde* ».

Pour les différents techniciens rencontrés, il apparaît que les motivations du public sont essentiellement liées au milieu proposé : paysages remarquables, sensibilité au patrimoine naturel, recherche de « *dépaysement* », même si S. Bastien ajoute que Natura 2000 « *pour les personnes lambda ça ne parle pas forcément* ».

Enfin, X. Douard, d'Eden 62, effectue une nette distinction entre les visiteurs d'origine exogène au territoire et les usagers locaux. Selon lui, ces derniers apparaissent plus exigeants par rapport aux aménagements effectués.

Enfin, O. Provin considère qu'il serait préférable d'attirer une population plus sensible à la dimension écologique, en fondant la politique de communication sur la dimension écosystémique du site.

6.4.2. La question de la capacité de charge

La problématique relative à la capacité de charge du site et aux risques de saturation laisse apparaître des avis assez variés, selon les structures représentées.

S. Bastien montre un visage très optimiste puisqu'elle considère que « *ça se régule naturellement, c'est peut-être une chance pour nous. Quand on regarde les courbes il n'y a pas des pics de fréquentation exceptionnels* ». Selon S. Bastien, il n'y a plus de dégradations depuis que les flux ont été canalisés (sentiers de randonnée, dunes notamment).

L'approche d'O. Provin est plus pessimiste, dans une optique élargie à l'urbanisation. En citant l'exemple de Wimereux, le représentant du PNR des Caps et marais d'Opale se fonde sur la loi littoral, et précisément sur l'article L. 146.2 qui rappelle que « *pour déterminer la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser, les documents d'urbanisme doivent tenir compte* » de différents éléments, dont la préservation des espaces remarquables définis à l'article L. 146.6, des conditions de fréquentation par le public des espaces naturels et du rivage. Selon lui, la question des problèmes de stationnement est loin d'être réglée. Il explique

que si les communes ne présentent pas de documents intégrant les capacités d'accueil, une estimation est effectuée dans le cadre des plans de gestion des sites naturels et les documents d'objectifs Natura 2000.

Il souligne que la capacité d'accueil reste extrêmement difficile à évaluer car elle est essentiellement fondée sur les enjeux patrimoniaux, qui ne peuvent être définis que dans le cadre des plans de gestion respectant les différentes directives « *des secteurs qui ont une valeur patrimoniale forte n'ont pas vocation à accueillir du public, il y a des endroits qu'on peut sacrifier. Les dunes de Slack en été, il y a plein de gens qui font bronzette dedans, on va pas les pourchasser ! Par contre sur la partie intérieure c'est beaucoup plus protégé* ».

Une autre difficulté, selon, lui, concerne les limites des espaces concernés par une évaluation des capacités d'accueil.

J. Lewis aborde le sujet en se fondant sur le rôle des éco-compteurs qui seraient plus fiables que les modèles mathématiques qui calculeraient « *des tendances beaucoup plus inflationnistes* ». Selon lui, « *L'éco-compteur montre sur le Gris Nez qu'on est pas sur une fréquentation qui a beaucoup augmenté* » et que « *les sites naturels parleront d'eux mêmes* » en cas de surfréquentation. « *La dégradation de l'espace naturel va aller crescendo si jamais y'a trop de monde* ». Il prend pour exemple la pointe aux Oies, située au nord de Wimereux, surfréquentée les week-ends selon ses dires. Une des solutions préconisée serait éventuellement de limiter les espaces naturels par des ouvrages appropriés, sans préciser lesquels. Il constate cependant que « *tous les sentiers de découverte sont très tournés vers le sentier du littoral* » et qu'il serait nécessaire d'ouvrir en profondeur les chemins de découverte, pour désengorger le secteur côtier.

Un indicateur de seuil de fréquentation utilisé par X. Douard est le creusement des sentiers : « *Pour moi, les chemins, c'est un bon indicateur* » ; « *il y a un seuil de saturation sur un chemin, à partir du moment où le chemin se creuse, s'érode, c'est qu'on a dépassé le seuil* ». Selon l'intervenant d'Eden 62, la fréquentation est liée aux capacités (places de parkings ou chemins de randonnées). Il identifie les chemins menant aux falaises du cap Gris Nez et ceux de la pointe aux Oies comme les plus vulnérables. À partir de cet indicateur, il constate une augmentation de la fréquentation. Son constat le conduit à la même conclusion que J. Lewis : « *on donne de l'épaisseur au territoire, surtout qu'ici on en a et on arrête d'envoyer tout le monde sur le trait de côte* ».

6.4.3. État des lieux des équipements et infrastructures d'accueil

Il est possible d'identifier plusieurs types d'équipements pour l'accueil des visiteurs. Ils sont gérés ou aménagés par les différents acteurs qui interviennent sur le Grand Site des deux Caps.

La maison des deux Caps, ouverte en juillet 2014 est gérée par le département. Elle a pour missions l'accueil, l'information l'animation et la promotion auprès du public. La structure propose par exemple des circuits de randonnée nordique et la location de cycles électriques.

De façon plus générale, les parkings et les aires d'accueil ont été élaborés dans un schéma d'accueil élaboré par les techniciens du PNR.

L'une des grandes politiques d'aménagement des parkings a été notamment de reculer le parking du cap Blanc-Nez initialement placé sur le site, dans le cadre d'une philosophie

consistant à préserver le paysage de l'intrusion des véhicules à moteurs sur la crête du cap. Un premier recul a été effectué en 2005. Une deuxième phase devait le repousser plus en amont, au niveau du mont Hubert. Cette dernière phase n'a jamais été réalisée. Selon X. Douard, ce retard (ou cet abandon temporaire) serait dû à la rotation régulière des décideurs et des techniciens. Le technicien ajoute que le futur parking de Sangatte, dont l'aménagement est programmé en 2018, doit assurer une double fonction : l'accès à la plage et le départ d'un circuit de randonnée en direction du cap Blanc-Nez.

D'autres aménagements permettent de canaliser et d'orienter les flux de visiteurs. Citons les belvédères localisés sur les caps Blanc-Nez et Gris-Nez, ou dans les dunes de Slack. Des panneaux d'interprétation apportent un complément d'information au paysage observé dans différents domaines : trafic maritime, faune et flore littorales. L'aspect historique est aussi traité, avec notamment, les différents épisodes relatant les deux guerres mondiales (construction du mur de l'Atlantique, rôle de la *Dover Patrol* – patrouille franco-anglaise assurant la surveillance du détroit lors de la première guerre mondiale –, dont le monument surplombe le cap Blanc-Nez, etc.).

La requalification des entrées de villages, pilotée par le Conseil départemental, fait aussi partie des priorités des axes de mise en valeur du Grand Site de France : Maison du Grand Site à Audinghen, Belvédère panoramique à Tardinghen, aire d'accueil à Wissant, départ de pistes cyclables à Ambleteuse. Cependant, l'entrée sud du GSF, matérialisé par la commune de Wimereux, a longtemps été laissée en friche. Il s'agissait d'une ancienne station service, fermée depuis 2001, et qui a fait l'objet d'âpres discussions entre le propriétaire du terrain, la ville de Wimereux, et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Si le projet initial consistait notamment à construire un bâtiment dédié à l'accueil des stagiaires de la station marine de l'Université des Sciences et Technologies de Lille 1 (USTL) et des participants aux diverses compétitions de voile à Wimereux, c'est finalement une résidence collective privée qui est actuellement en construction. Cette décision conforte le point de vue d'O. Provin, et n'apparaît pas en adéquation avec les objectifs paysagers et mésologiques d'un GSF, puisque ce projet participe à une nouvelle densification de la population de Wimereux, et à une accentuation de la secondarisation de la commune.

L'utilisation de navettes collectives permettant de connecter les différents lieux remarquables du site, notamment par des liaisons doubles entre les communes, a également été évoquée. Ce dispositif avait pour objectif de limiter l'utilisation de véhicules individuels et en favorisant la mobilité douce. O. Provin note que « *si on voulait vraiment être efficace, il faudrait qu'il y ait des navettes tous les jours pour le Gris-Nez, pour le Blanc-Nez* » mais souligne la contrainte majeure du dispositif en matière budgétaire : « *je n'ose même pas imaginer proposer cela à un élu sur les sites des caps, entre le 14 juillet et le 15 août, ça va coûter très-très cher, et c'est du fonctionnement* ».

Malgré les efforts effectifs en matière d'aménagements, certains techniciens n'hésitent pas à critiquer la qualité de l'accueil en matière de restauration et d'hébergement. Le constat d'O. Provin est sans appel : « *on doit faire en sorte d'accueillir le maximum de visiteurs possible tout en ayant un cadre de vie agréable. (...). Si on n'est pas capable d'accueillir des gens correctement dans les hôtels et les gîtes sur les sites des caps, on change de métier, et il y a encore du boulot !* ». La critique porte à la fois sur la qualité des produits proposés en matière de restauration et sur la qualité de l'hébergement de certains prestataires (chambres et mobiliers vieillissants).

La difficulté majeure, partagée par différents techniciens, est de pouvoir offrir un service de restauration et d'hébergement sept jours sur sept, et toute l'année.

La même question se pose pour l'accueil d'un groupe pour un colloque ou un séminaire. Sur le GSF, seul le village-vacances d'Ambleteuse, d'une capacité d'environ 200 personnes, peut assurer ce type de prestation.

En conclusion, les techniciens souhaiteraient un investissement plus affirmé des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration. Cette initiative permettrait de répondre à une demande existante, et, à terme, de réduire l'effet de saisonnalité sur le site.

Si l'exercice n'est pas aisé, il est possible d'imaginer, par une concertation des professionnels de ce secteur, la mutualisation des diverses offres en matière d'hébergement et de restauration, afin d'assurer une coordination permettant d'assurer un service minimum à l'échelle du GSF, mais régulier sur les différentes périodes de l'année. La maison des deux Caps pourrait, par exemple, assurer cette coordination, afin de proposer à tout visiteur, un minimum d'accueil (logement, restauration).

6.4.4. Quid des entrées payantes : une décision délicate

La fréquentation du GSF et son adéquation avec les infrastructures d'accueil interrogent sur la question du contrôle des flux, et des entrées sur le site. La question d'une éventuelle entrée payante pour accéder à certains sites est étroitement liée à la justice spatiale et environnementale qui sera traitée dans la section suivante.

Si l'ensemble des techniciens rencontrés reconnaît que cette option est en « cours de réflexion » les solutions envisagées sont variées.

S. Bastien, tout en rappelant que « *rien de défini* », opterait pour un système de parkings payants à 1 € destiné à réinvestir dans la préservation du patrimoine. Cette disposition intégrerait une information auprès des utilisateurs, afin de les sensibiliser aux principes du GSF. En outre, en se fondant sur les parkings situés à Escalles et aux alentours, S. Bastien serait favorable aux parkings payants situés à proximité de la mer, et de laisser gratuits ceux plus reculés du trait de côte. Cette disposition permettrait probablement de désengorger les flux de véhicules à proximité du trait de côte. Cette démarche demande, selon S. Bastien « *un travail de longue haleine à faire, surtout pour les habitants* ».

J. Lewis définit une problématique qui se porte davantage sur le plan politique « *ce sont des questions, des arbitrages techniques et politiques qu'il faut imaginer* ». Il souligne la nécessité d'une concertation et que « *si cela se fait, (...), il faudra que cela soit porté politiquement.* » ». Si le responsable de la maison des deux Caps considère que « *la question de la tarification est quand même de plus en plus présente* », la démarche nécessite une réflexion plus globale sur « *sur les sites vraiment sensibles et sur la valeur des choses* ». Il souligne également aussi que cette alternative s'inscrit dans un contexte où les fonds publics diminuent. Enfin, il préconise une tarification adaptée à chaque type d'utilisateur : habitants ou visiteurs extérieurs.

X. Douard, quant à lui, propose une tarification saisonnière (en juillet et en août), comme cela se fait au cap Fréhel.

6.4.5. Les animations assurées par les parties prenantes

Les services, en matière d'animation et de sensibilisation, sont essentiellement assurés par Eden 62, et la Maison des Deux Caps.

Eden 62, structure créée par le département du Pas-de-Calais, est organisée sous forme de syndicat mixte. Elle a trois missions essentielles. :

- « *protéger et valoriser la biodiversité* ». Ce travail s'effectue par un suivi, la surveillance et la restauration des milieux ; ces actions sont programmées dans le plan de gestion.
- « *sensibiliser la population au patrimoine naturel* ». Plusieurs animations sont ouvertes au public ; elles comprennent des visites guidées pour le grand public (« sorties nature »), des conférences, divers événementiels (comme la semaine « estivales » qui a lieu en juillet, et qui se base sur une exposition consacrée cette année aux falaises et aux dunes, à la Maison des deux Caps). Eden 62 intervient aussi auprès des écoles primaires (« projet « connaître et respecter » dans les écoles primaires, « Clubs Eden » dans les collèges). Eden 62 assure aussi des projets en partenariat avec les organismes accueillant les personnes en situation de handicap et/ou en insertion professionnelle. Le site internet propose aussi des informations incitant à la découverte des milieux sensibles du GSF.
« *Aménager les sites pour les rendre accessibles au plus grand nombre* ». L'objectif affiché s'appuie sur le concept de développement durable fondé sur un équilibre entre protection et valorisation.

Quelques animations...	ENS	Objectifs pédagogiques principaux
«Au rythme des marées »	cap Gris Nez	Comprendre le cycle des marées.
« Dunes et marais en sursis »	baie de Wissant	Différencier les dunes flamandes et les dunes picardes. Connaître l'entretien des mares pour préserver la diversité écologique.
« Au fil de l'eau »	Dunes et estuaire de la Slack	Connaître la notion de cycle de l'eau. Observation et collecte des traces.

Fig. 223 : exemples d'animations proposées et organisées par Eden 62.

D'autres structures du territoire assurent des animations liées à la découverte du patrimoine du territoire. Citons, pour exemple :

- l'Association « Le charme de Wimereux », qui propose un circuit de découverte des villas anciennes de la station balnéaire et qui s'est initialement fondée afin de s'opposer aux démolitions de ce patrimoine bâti ;
- l'association du fort de la Crèche (Wimereux) et l'Association du fort d'Ambleteuse, dont l'objectif est de préserver, restaurer et ouvrir au public ces sites ;
- la mise en valeur de la mémoire de l'École des peintres de Wissant ; un parcours de découverte, reposant sur 14 panneaux de visite a été élaboré par les associations locales de Wissant, en partenariat avec le département.

6.4.6. La question de la mobilité pour l'accès au site et *in situ*

Les problématiques relatives à la mobilité sur le site demandent une double approche, intégrant les déplacements *in situ* et l'accès au GSF.

S. Bastien mise essentiellement sur l'utilisation de vélos classiques et de vélos à assistance électrique, qui peuvent être loués à la Maison des deux Caps. Pourtant, O. Provin considère que ce service ne changera pas « la tendance lourde », en faisant allusion à la circulation motorisée qui reste problématique les week-ends de printemps et en été, notamment en matière de parking.

Tout en préconisant l'ouverture de pistes cyclables vers l'intérieur du territoire (piste cyclable entre Marquise et Wissant), O. Provin reconnaît que la tâche n'est pas aisée. Effectivement, l'aménagement de nouvelles pistes cyclables, complémentaires aux routes existantes nécessite l'expropriation de certains terrains. Cela demande un travail de long terme, avec notamment la concertation avec les propriétaires fonciers, essentiellement issus de la profession agricole.

Concernant l'accessibilité au GSF, O. Provin rappelle l'initiative du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, qui consistait à proposer le transport ferroviaire à 1 € la journée sur 4 week-ends en juillet et Août (système TER « Terre-Mer » et TER « Terre-Vert »). Ce dispositif permet d'ouvrir le site à moindre frais à l'ensemble des habitants de la région à moindre frais. Il a été reconduit par la nouvelle région Hauts-de-France, pour un tarif qui s'élève désormais à 2 €. O. Provin suggère que cette démarche pourrait être la base de « journées sans voiture », offrant une gouvernance coordonnées entre la région (TER), le département (navette de prise en charge aux gares) et le GSF (accueil sur le site). De nouveau, le financement d'une telle opération apparaît comme une contrainte majeure.

6.4.7. Des sentiers inégalement répartis au détriment de l'espace rétrolittoral

Une remarque majeure, partagée par la majeure partie des techniciens, concerne le fait que les sentiers de randonnée et de découverte se concentrent sur la côte et ou sont tournés vers le sentier du littoral. À ce propos, J. Lewis considère « *qu'il va falloir proposer autre chose* ».

S. Bastien rappelle que trois parcours de marche nordique sont balisés comme des sentiers de randonnée pédestre, et qu'ils offrent des départs sur différents lieux entre Sangatte et Ambleteuse. Cela représente, d'après X. Douard, une quarantaine de kilomètres sur les terrains du Conservatoire du littoral.

O. Provin intègre dans son raisonnement la nécessité de respecter les directives Natura 2000. En tenant compte de ce paramètre, il considère qu'il est possible de concilier la préservation des enjeux patrimoniaux (pelouses calcicoles du cap Blanc-Nez par exemple) et l'ouverture au public d'une demi-douzaine de boucles de découverte : « *sur 400 hectares, je crois que c'est largement suffisant* ».

L'aménagement du secteur du cap Blanc-Nez, est, selon X. Douard, une réussite, et respecte cette philosophie. La canalisation des circuits de randonnées aurait permis de restaurer le site : « *le Blanc-Nez, c'est la plus belle réussite écologique : les pelouses calcicoles ne sont plus piétinées on a remis le pâturage et il y a une zone de quiétude pour l'avifaune en haut de falaise* ».

6.4.8. La gestion temporelle et spatiale de la saturation

En période d'affluence, la saturation du site est nettement visible le long de la route longeant les dunes de Slack et le long de la route départementale menant du Mont d'Hubert à Sangatte : « *les gens se garent partout, au Mont d'Hubert, il y a des voitures qui descendent jusqu'à Sangatte. C'est plein des deux côtés, quand il fait beau. La Slack, c'est pareil. Il y a des voitures des deux côtés de la départementale. Il y a des pics* » (Douard).

Le facteur temporel dépend, sans surprise, essentiellement de la météorologie et de la période : les week-ends de printemps, l'été, conjugués à une météorologie ensoleillée correspondent aux périodes les plus fréquentées. Il convient de rappeler que la destination des visiteurs intègre le Grand Site de France et l'activité balnéaire.

Nous avons noté *supra* que les techniciens ont abordé à plusieurs reprises la notion d'épaisseur qui permettrait de dynamiser l'espace rétro-littoral et de désengorger le secteur côtier.

Pour J. Lewis, « l'épaisseur » intègre les vues paysagères, à partir de sites surélevés, comme au mont d'Hubert. Selon lui, « *la prise d'épaisseur c'est 10km d'épaisseur ! A l'arrière on a des vallons, des crêtes qui ouvrent sur des paysages* ». La mise en valeur de l'épaisseur du GSF passe davantage par la promotion du territoire que par de nouveaux aménagements. X. Douard partage cette approche en comparant le site des Caps à un théâtre, où l'on ne monte pas sur scène, mais où le recul du spectateur permet de bénéficier de l'ensemble d'un décor.

X. Douard considère que la gestion de la saturation nécessite la protection foncière, et souligne l'importance de la politique du Conservatoire du littoral dans la mise en œuvre de l'Opération Grand Site. « *s'il n'y avait pas eu de CDL, aujourd'hui il n'y aurait pas eu de grand site* ». Il souligne que les terrains du Conservatoire du littoral permettent une ouverture contrôlée au public, contrairement aux sites remarquables privés. Il cite pour exemple 150 hectares situés dans la dune d'Amont de Wissant.

Les techniciens sont, dans cette optique, tous favorables à un élargissement du périmètre du GSF, sachant que J. Lewis insiste sur la nécessité de définir un périmètre de projet (fondé sur des paysages, par exemple) plutôt qu'un périmètre administratif, comme c'est le cas actuellement. X. Douard insiste davantage sur la problématique de l'urbanisation, puisque le GSF est compris entre deux agglomérations importantes. Il rejoint, en cela, l'approche d'O. Provin. Il conclut que le renouvellement du label doit prendre en considération Boulogne et Calais, et l'intérieur du territoire, jusqu'à 15 km dans les terres.

6.4.9. Des outils de responsabilisation des publics qui restent limités

Au final, les outils de responsabilisation des publics restent, encore aujourd'hui, très limités. Hormis les PAI (Panneaux d'Accueil et d'information) installés à proximité ou sur les sites aménagés (entrées de sentiers et belvédères notamment), on peut signaler l'aménagement de files lisses fixés à des potelets, principalement implantés dans les dunes de Slack afin de canaliser les flux de visiteurs. Il conviendrait probablement de développer d'autres formes de communication afin d'affirmer l'objectif d'un Grand Site de France et les enjeux de la fréquentation sur un site sensible. O. Provin suggère l'emploi de personnels qui assureraient sur site une présentation étayée de ces PAI, et qui pourraient insister sur la responsabilisation des visiteurs.

Signalons les démarches effectuées par Eden 62, auprès du jeune public, à partir du blog des clubs Eden (<http://clubeden62.blogspot.com/>) dont les objectifs comprennent notamment « une prise de conscience de la fragilité des milieux naturels » et la « promotion de la culture environnementale ».

Enfin, Eden 62 propose, à l'échelle du département, un module de covoiturage « Pour allier écologie, convivialité et économies » (eden62.fr).

6.5. Justice spatiale et problématique de liberté d'accès au site

6.5.1. Pour les gestionnaires : une question politique

La réflexion d'O. Provin à ce sujet est sans équivoque : « *sur un territoire, plus on va aller vers la protection et du qualitatif, plus on est en ségrégation, c'est clair !* ». Il souligne aussi le paradoxe fondé sur une communication conduisant à davantage de protections en faveur du milieu et de la qualité de vie qui a pour effets de diminuer l'accès à tous.

J. Lewis se fonde sur le fait que de nombreux sites ont opté pour la tarification des espaces d'accueil, comme au cap Fréhel par exemple. En réponse à V. Andreu-Boussu, qui pose la question de « *la gratuité et l'accès aux espaces pour tous* », J. Lewis met en balance « *la dégradation des espaces naturels* ». J. Lewis précise « qu'on n'est plus dans un dogme de la gratuité, et accéder à des espaces d'exception, cela peut mériter contribution du citoyen notamment avec les Fonds publics qui diminuent ». Selon lui, « la question n'est pas aboutie » qu'il faudra probablement penser à une politique tarifaire qui ciblera les types d'utilisateurs (habitants, visiteurs d'origine exogène, etc.). Il insiste sur l'aspect politique d'une telle application, tout en insistant sur le fond d'un GSF qui repose essentiellement sur la qualité de son milieu et son caractère sensible.

S. Bastien partage l'avis de J. Lewis, dans la mesure où c'est « aux élus de décider ». En cas d'application « une tarification des aires d'accueil, l'animatrice de la Maison des deux caps serait favorable pour maintenir la gratuité des parkings retro-littoraux, et d'appliquer un droit payant aux parkings situés à proximité du trait de côte. Cette proposition rejoint la vision des autres techniciens qui consiste à ouvrir le GSF à l'espace rétro littoral afin de limiter — du moins en partie — les flux motorisés à proximité du front côtier.

X. Douard considère qu'il faut proposer un aménagement « abouti » afin de pouvoir mettre en place un système de parking payant. Il ajoute qu'il est favorable au financement de l'entretien du site par ce biais : « ca ne me choque pas de donner une pièce de 1€ (...) pour contribuer à la gestion du site ». Son argument repose aussi sur l'investissement public engagé dans la mise en valeur des territoires, à partir de son exemple (Eden 62) : « on coûte de l'argent et on génère indirectement de l'activité économique ».

Un autre aspect lié à la justice spatiale, soulevé également par O. Provin relève du prix du foncier, autre indicateur de la forte pression sur les communes du GSF. X. Douard cite pour exemple la différence de prix très nette du foncier et de l'immobilier entre les communes côtières et les communes rétro littorales, qui peuvent varier du simple au double, pour un bien équivalent en surface et en standing.

On remarque que la plupart des techniciens alimentent une partie de leurs réflexions à partir d'expériences vécues lors de séminaires ou de visites organisés sur d'autres sites labellisés,

GSF ou PNR. Les principaux sites qu'ils ont mentionnés sont le cap Fréhel (pour les parkings payants permettant d'offrir un paysage sans voitures et l'utilisation de potelets canalisant les flux, les travaux de restauration de la lande), Saint-Véran, dans les Hautes-Alpes, toujours pour l'aspect payant des parkings. D'autres sites ont été cités en exemple, pour la plupart bretons : Erquy (à proximité du cap Fréhel), la Pointe du Raz et Quiberon. Enfin, le Puy Mary a apporté une aide précieuse aux agents d'Eden 62 pour l'aménagement des bas de massifs.

Inversement, les représentants du département du Lot sont venus sur le site pour se renseigner sur la gestion des moutons sur les terrains gérés par Eden 62.

6.5.2. Les visiteurs : un avis plutôt défavorable à une entrée payante

Si le regard des techniciens concernant l'accessibilité gratuite ou non au site reste indéfini, les avis des usagers sont plus tranchés, notamment pour l'accès au site. Sur les 51 personnes rencontrées lors de l'enquête menée en 2016/2017 par les étudiants de Master 1 INTEL, 37 ne sont pas favorables à une tarification (5 ne se prononçant pas). Certains visiteurs argumentent par le fait que « *sur un site naturel, on n'a pas à payer ... Il doit rester gratuit* ». Une autre raison a été soulevée par 21 personnes de cet échantillon : le fait qu'elles se soient arrêtées sur le site pour un temps relativement court justifie leur refus de payer l'accès. Cette enquête confirme celle de 2015/2016, menée également par les étudiants du master INTEL (M2), où 23 enquêtés sur 27 ne souhaitaient pas payer l'accès au site

La même question a été posée concernant l'éventualité d'un parking payant. Les questions sont plus mesurées, puisque 19 enquêtés sur 46 se déclaraient comme favorables à un péage pour le stationnement. Ici – peut-être dû au fait que les aménagements soient plus visibles – les arguments avancés concernaient la nécessité de constituer des fonds afin de financer l'entretien et les aménagements éventuels.

Enfin, à la question « *Savez-vous à quoi servirait argent des entrées et parkings ?* », 33 enquêtés se sont exprimés sur le sujet. Il est notable de constater que même certaines personnes ayant répondu négativement aux deux questions précédentes aient donné leur avis. Deux catégories émergent des réponses apportées. La première concerne le fonctionnement, l'aménagement des parkings, la maintenance (dont l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite), et la gestion des éboulements en pied de falaise (21 réponses en rapport avec ces sujets). La seconde thématique qui apparaît est liée à la protection du site, l'entretien et sa préservation (10 réponses).

En conclusion, on peut constater que si les visiteurs ne sont pas disposés à payer directement pour accéder aux sites et aux parkings, ils ont conscience de la nécessité de préserver les équipements et le site.

6.5.3. Regard des visiteurs sur la gouvernance : de bons points, mais des lacunes persistantes

Les enquêtés se sont prononcés sur les divers aménagements présents sur le site des caps Blanc-Nez et Gris-Nez. Malgré le fait qu'ils ne se soient que trop rarement exprimés sur les questions ouvertes (manque de temps avancé), les réponses de ceux qui ont accepté de

s'exprimer nous a permis de pointer les éléments positifs ou négatifs de la gestion du GSF. On peut néanmoins remarquer que certains ont préféré ne pas se prononcer, faute de se sentir concernés et de ne pas avoir nécessairement prêtés attention à l'aménagement en question.

Dans les points positifs, nous pouvons relever que la signalétique apparaît suffisante, au regard des visiteurs (37 réponses à l'item « Suffisant »). De même, les visiteurs semblent satisfaits des informations dispensées sur le GSF, puisque seule une personne a déclaré qu'elles étaient insuffisantes (20 personnes se sont prononcées pour l'item « Utile » et 30 pour l'item « Suffisant »).

D'autres équipements, en relation avec l'accueil du public, apparaissent comme répondant à la demande des visiteurs. Signalons les Panneaux d'Accueil et d'Information (43 réponses « Bien », contre 11 « À améliorer »), les sentiers balisés (45 réponses « Bien »), les parkings (29 « Bien », mais 9 demandent davantage d'emplacements), les systèmes de guidage (26 « Bien », 4 « à améliorer »). On note que s'ils considèrent que la signalétique est utile et suffisante, ils ne se préoccupent pas du financement de cette dernière.

Selon les visiteurs, certains services demandent à être consolidés. C'est le cas des boutiques et des restaurants, qui apparaissent insuffisants pour 17 enquêtés ou à améliorer pour 16 d'entre eux. Seuls 12 personnes déclaraient que leur nombre était suffisant. De même, la demande porte sur les aires de pique-nique, puisque 17 questionnés demandaient davantage d'emplacements dévolus à cette fonction et 7 autres considéraient qu'il fallait améliorer cette offre. Seules 9 personnes se déclaraient satisfaites, et trois d'entre elles n'en voyaient pas l'utilité.

Enfin, trois thématiques semblent nécessiter une réflexion globale de gestion pour l'accueil *in situ*.

Concernant les équipements pour les Personnes à Mobilité Réduite, la majorité de l'échantillon considérait qu'ils étaient insuffisants (20 à l'item « Il en faudrait plus » et 11 à l'item « à améliorer »).

Ensuite, c'est le manque de poubelles qui a été constaté pour 17 enquêtés, 16 autres considérant qu'il faudrait améliorer ce poste.

Enfin, la quasi-totalité des personnes interrogées considèrent qu'il n'y a pas assez de toilettes sur le GSF (21 considérant qu'il en faudrait davantage, et 16 autres indiquant que c'est un point à améliorer). En cela, ce constat rejoint la revendication du gérant du camping *Le Blanc-Nez* à Escalles, au pied du cap Blanc-Nez, qui nous faisait part de son mécontentement en 2012 : les touristes ont une fâcheuse tendance à occuper les toilettes de son établissement. Lors de périodes de grands flux, cela lui pose un véritable problème logistique et sanitaire, hors-considération du service gratuit qu'il assume.

Des réponses paradoxales sont à relever, notamment concernant la maison d'accueil : certains enquêtés se sont exprimés sur la question (14 pensent que sa présence est utile, et 15 pensent qu'elle devrait être améliorée) alors que la plupart ne s'y sont jamais rendus.

Un dernier aspect peut être noté, en relation avec la communication présentée *supra* : les visiteurs ne connaissent pas toujours les délimitations du GSF des 2 Caps. Les réponses restent diverses, et un pourcentage important de personnes ne s'est pas prononcé (13%). Le plus souvent, les touristes définissent le site par les falaises, les 2 caps, le littoral mais peu sont ceux qui font allusion à la baie de Wissant et les villages environnants.

7. Analyse comparative et synthèse

Sur les littoraux du Nord-Ouest de l'Europe, la gestion des sites patrimoniaux est particulièrement tiraillée entre montée en puissance de l'attractivité touristique et injonction à une meilleure conservation. Dans un tel contexte, l'ambition de ce programme de recherche est d'explorer les liens entre la production patrimoniale et l'innovation en matière de gestion du tourisme en s'appuyant sur une géoscopie de quatre hauts lieux patrimoniaux, considérés comme représentatifs de l'évolution contemporaine des enjeux de fréquentation et de conservation des patrimoines naturel, culturel et paysager sur les littoraux : les marais salants de Guérande et les Deux Caps en France, la Chaussée des Géants en Irlande du Nord et la partie danoise de la mer des Wadden. La méthode utilisée combine des approches empirique, systémique et comparatiste afin d'observer, d'analyser et de modéliser le fonctionnement des espaces du patrimoine dans leurs dynamiques touristiques et d'identifier le cas échéant les facteurs déterminants de l'innovation en matière de gestion touristique et patrimoniale.

Le premier objectif de la recherche consiste à déconstruire la « machine patrimoniale » à l'œuvre sur les littoraux pour mettre au jour les processus de patrimonialisation à la fois sur le temps long et sur le moment présent afin d'en comprendre les ressorts sociaux, historiques, culturels et environnementaux. L'approche embrasse à la fois les aspects matériels (mesures de protection juridique...) et les aspects idéels (représentations des acteurs institutionnels, des « passeurs » de patrimoine, des visiteurs des sites...) pour comprendre les logiques de construction des registres de valeurs dans un contexte où la valeur patrimoniale, dans la majorité des sites à l'exception des marais de Guérande, tend à se substituer à la valeur d'usage des sites. Ce faisant, il s'agit de dépasser le postulat selon lequel le tourisme serait majoritairement producteur d'impacts négatifs sur les patrimoines, qu'il conviendrait alors de gérer, mais de démontrer au contraire comment le tourisme stimule l'invention des objets/espaces patrimoniaux, le « regard touristique » jouant un rôle de premier plan dans la mise en patrimoine.

Le deuxième objectif consiste à observer et à analyser les pratiques de gestion de la fréquentation des visiteurs dans un contexte contradictoire entre sanctuarisation et sur-fréquentation. Il s'agit ici d'identifier l'émergence de nouvelles pratiques de gestion « durable » des sites et de comprendre le cas échéant les facteurs d'innovation et les contextes de mise en œuvre : rôle d'acteurs pionniers, cadres théoriques, circulation internationale de « modèles » via les réseaux professionnels de gestionnaires...

Le troisième et dernier objectif interroge les questions de gouvernance et de justice d'accès aux sites patrimoniaux. La mise en œuvre d'outils innovants de tourisme durable et de gestion des flux de visiteurs ne va pas sans redéfinir les contours de la gouvernance locale du patrimoine et sans questionner l'accès aux sites pour tous. Une attention particulière est accordée à la liberté d'accès au site et aux libertés de parcours dans l'espace en investiguant dans le détail les pratiques spatiales de visite et en interrogeant la réception par les visiteurs des dispositifs de gestion de la fréquentation déjà mis en œuvre.

7.1. Quatre sites dans les rouages de la « machine patrimoniale » et touristique

7.1.1. Mise en patrimoine et mise en tourisme des littoraux d'Europe du Nord-Ouest : quelques précisions sémantiques

S'il existe une tendance de fond à la patrimonialisation dans les sociétés occidentales, faisant de ces sociétés des « sociétés patrimoniales », l'importance du champ des *heritage studies* en est le révélateur. Les lieux de mémoire de Pierre Nora (Nora, 1984, 1986 et 1992) et les études de Françoise Choay (Choay, 1992) sur le patrimoine ont initié la voie des études patrimoniales en France avec une nette orientation pour le patrimoine culturel, monumental et urbain dans une approche historique, géographique, urbanistique et économique. Le patrimoine urbain s'extrait de son rapport à la monumentalité et « fait patrimoine » en tant qu'ensemble et « produit d'une relation et d'une construction collective » (Dehoorne et Murat, 2011). Pierre Nora abonde dans le même sens, attestant que le patrimoine n'est pas un donné, mais un construit social et culturel. Certes les études patrimoniales ont ainsi longtemps privilégié les patrimoines culturels et historiques matériels, mais elles se sont ensuite emparées des patrimoines immatériels (traditions, savoirs...) ainsi que des patrimoines paysagers (Berque, 1995 ; Donadieu, 2007). Ces derniers connaissent les mêmes évolutions en termes de valeurs et de représentations dans le jeu des appropriations des différents acteurs et en premier lieu des populations locales (Cormier-Salem et al., 2002), sédimentant, au delà des valeurs esthétiques et historiques, des dimensions clairement identitaires. Plus spécifiquement, l'étude des relations entre tourisme et patrimoine a ensuite largement alimenté la compréhension de la fabrique des lieux, à la fois touristiques et patrimoniaux (Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, 2003 ; Lazzarotti, 2011 ; Jacquot et Gravari-Barbas, 2012).

Subsiste encore aujourd'hui un déficit important d'investigations sur le patrimoine naturel (Bouisset et Degrémont, 2013) dont les plus récentes restent largement focalisées sur les Parcs nationaux (Héritier et Laslaz, 2008 ; Laslaz, Depraz, Guyot et Héritier, 2012). Or la patrimonialisation de la nature, reposant sur des fondements culturels et sociétaux (Micoud, 1995), connaît une évolution rapide où la reconnaissance des « monuments naturels » et d'espèces remarquables se superpose aujourd'hui à la reconnaissance d'une nature plus ordinaire dont les enjeux de protection ne cessent de croître (Godet, 2010). Bien que le littoral soit un espace privilégié des flux touristiques et d'enjeux économiques parfois contradictoires, les *heritage studies* l'ont jusqu'à maintenant peu exploré, en dehors des travaux de Sylvain Guyot notamment pour les Parcs nationaux d'Afrique du Sud (Guyot, 2006) ou plus récemment ceux portant sur deux sites français, la baie de Somme et les marais de Brouage (De Lajartre et al., 2016).

7.1.1.1. Des littoraux mis en tourisme et en patrimoine

En Europe du Nord-Ouest, les littoraux sont un espace privilégié de destination touristique depuis au moins la fin du XVIII^e siècle. L'engouement pour les bains de mer s'y est largement diffusé jusqu'à aujourd'hui, inventant progressivement de nombreuses stations balnéaires, lieux privilégiés de l'accueil touristique. En parallèle ou en étroite articulation de ce développement balnéaire, certains sites naturels ont également émergé comme lieux de visite depuis les stations et même comme arguments de marketing touristique des territoires dès

lors que leur imaginaire était à même de motiver les déplacements. Parmi eux, citons par exemple la réserve du Zwin sur la commune de la célèbre station balnéaire belge de Knokke-Le-Zoute ou encore la baie de Somme sur la rive de laquelle la ville touristique de Saint-Valéry s'est développée. Certains de ces lieux de visite sont devenus des hauts lieux touristiques à partir du moment où ils sont apparus comme les lieux les plus connus des destinations, incarnant les valeurs les plus élevées pour les visiteurs touristiques (Piriou, 2011). Les raisons en sont nombreuses, qu'elles soient esthétiques ou plus simplement récréatives.

Sur un autre plan et en parallèle de ce processus de mise en tourisme, certains sites naturels ont pu être investis d'une valeur nouvelle de patrimoine, au sens de « ce qui est censé mériter d'être transmis (...), pour trouver une valeur dans le présent (...) » (Lévy et Lussault, 2003). Une telle qualification pour des objets géographiques dépasse évidemment la notion courante d'héritage transmissible de génération en génération puisqu'elle implique des conséquences matérielles (Harvey, 2008) pour les lieux ou les espaces géographiques qui s'ordonnent généralement selon au moins deux modalités complémentaires de l'action publique : la conservation et la valorisation (Bénos et Milian, 2013). La conservation doit assurer l'intégrité et la pérennité des objets patrimoniaux, un périmètre de protection juridique venant par exemple ancrer territorialement un projet de conservation patrimoniale, tandis que la valorisation vise à produire un développement territorial pour les habitants ou pour les visiteurs à partir des éléments patrimoniaux.

7.1.1.2. Pas de patrimoine sans patrimonialisation

Dès lors, analyser la gestion contemporaine de sites patrimoniaux, au prisme du rapport des acteurs territoriaux à ceux-ci, implique de considérer la notion de patrimoine et les valeurs que lui attribuent nos sociétés, non pas d'un seul point de vue fixe et contemporain mais d'un point de vue largement évolutif dans le champ temporel, spatial et socio-culturel. Les sites étudiés ici ne sont donc pas patrimoniaux en soi, mais le sont devenus ou le deviennent dans le cadre d'un processus à la fois socio-culturel, scientifique et politique que de nombreux chercheurs issus des sciences sociales appellent aujourd'hui mise en patrimoine ou patrimonialisation. En effet, comme le note David Harvey : « *heritage itself is not a thing and does not exist by itself* » (Harvey, 2008). Ces sites ont donc fait l'objet d'une patrimonialisation différenciée d'un contexte à l'autre, processus également loin d'être achevé et toujours en évolution localement.

La mise en patrimoine est alors fondamentalement un acte de transmission qui s'inscrit dans une perspective temporelle, selon une « conception occidentale, linéaire et ouverte du temps » (Di Méo, 2007). Ce processus résulte d'une posture ou d'un consensus social sur ce que les sociétés décident de léguer dans un rapport particulier de celles-ci au temps (Lowenthal, 1985) et dans une manière particulière d'ordonner les temporalités (et ses héritages) par rapport au temps présent, ce que François Hartog appelle le régime d'historicité (Hartog, 2015). Puisque ce qui fait patrimoine dépend du regard que les sociétés portent à un moment précis sur leur espace et leur histoire dans le cadre d'un régime spécifique d'historicité et dans un rapport spécifique à la nature et à la culture, on comprend aisément que ce « trinôme société-espace-temps » puisse porter un processus éminemment évolutif, à la fois rationnel (il peut être appuyé par l'expertise scientifique) et subjectif (lié aux représentations des groupes sociaux en présence). Ce qui fait patrimoine aujourd'hui est donc en réalité redessiné en permanence.

La patrimonialisation est une « machine patrimoniale », comme la nomme Henry-Pierre Jeudy (Jeudy, 2008), qui est loin d'être un processus linéaire et identique partout. De nombreux auteurs s'accordent néanmoins à identifier quatre principales étapes génériques : 1) inventaire, 2) sélection, 3) qualification incluant l'attribution de valeurs en fonction de critères variés d'esthétique, de rareté, d'identité, d'intérêt culturel... et 4) appropriation sociale (Bouisset et al., 2013 ; Lazzarotti, 2003 ; Leniaud, 1992). Pour Guy Di Meo (2010), la troisième étape est la mise en protection et il en ajoute une cinquième, la valorisation. La fabrique du patrimoine opère donc comme un filtre progressif de sélection des objets parmi l'ensemble des possibles en fonction des contextes culturels et socio-politiques.

Evidemment, des acteurs clés interviennent dans ce processus lorsqu'ils disposent d'une certaine « autorité patrimoniale », soit parce qu'ils développent une expertise sur les objets en jeu (les écologues pour les objets écologiques, les géologues pour les objets géologiques...), soit parce qu'ils produisent les objets eux-mêmes (le paysage des marais salants dans le cas des paludiers). C'est le cas par exemple dans la mer des Wadden, où associations de protection de la nature et scientifiques ont largement contribué au processus de mise en patrimoine. La patrimonialisation n'est pas non plus systématiquement consensuelle car la sélection et la hiérarchie de valeurs qui sont des étapes structurantes du processus ne facilitent pas toujours l'appropriation par l'ensemble des acteurs et groupes sociaux en présence et peuvent à l'occasion générer des incompréhensions, des tensions ou des conflits.

7.1.1.3. Pas de patrimonialisation sans tourisme ?

A la suite d'Olivier Lazzarotti (Lazzarotti, 2011) et des ouvrages du MIT (Equipe MIT, 2002, 2005 et 2011), il a été établi que tourisme et patrimoine entretiennent des relations complexes, qui bien qu'étant aux premiers abords contradictoires, se révèlent en réalité interconnectées. Le patrimoine ouvre au tourisme autant que le tourisme engage le patrimoine. L'un et l'autre se complètent pour donner à l'espace habité une valeur d'échange et de rencontre (Lazzarotti, 2011). S'il « existe encore une tendance chez certains professionnels de la culture (...) à considérer les touristes comme des intrus et, au mieux, comme un mal nécessaire » (Knafou, 2009), considérant alors le tourisme comme destructeur du patrimoine, les recherches récentes sur le tourisme et son articulation au patrimoine tendent en réalité à démontrer le contraire. Certes, le tourisme peut parfois représenter un risque de dégradation pour le patrimoine, mais sa qualité et sa bonne conservation étant une condition *sine qua non* de sa mise en tourisme, celui-ci procure le plus souvent les ressources financières qui permettent cette conservation¹⁴ (Chesnel, 2001). Le tourisme est ainsi régulièrement invoqué comme solution efficace pour la sauvegarde des patrimoines ou comme un moyen d'augmenter ses revenus pour l'exploitant du site. Toute la question alors est de ne pas aller vers une sur-fréquentation pouvant mettre en péril sa conservation.

Olivier Lazzarotti met par ailleurs en évidence le rôle que jouent les premiers touristes,

¹⁴ A ce titre, les marais salants de Guérande peuvent être cités comme un contre-exemple. Jusqu'à maintenant, le tourisme était au mieux perçu comme un perturbateur pour les paludiers qui exploitent le marais, au pire comme un destructeur de ce patrimoine. Même si les choses évoluent et que le touriste, mieux contrôlé, semble de mieux en mieux senti, le frémissement annoncé laisse à penser que le chemin est encore long avant qu'il soit complètement accepté sur le site.

agissant au cœur même du processus de patrimonialisation, dans la sélection de ce qui doit être conservé (Lazzarotti, 2011). Le regard touristique participe pleinement à la « révélation » patrimoniale puisque « le touriste participe à rendre visible ce qu'il regarde, non seulement à ses propres yeux, mais aussi aux yeux de ceux qui, étant déjà là, n'y prêtaient pas nécessairement attention » (Lazzarotti, 2011). Un certain nombre de hauts lieux du patrimoine le sont ainsi devenus parce qu'ils étaient aussi des lieux touristiques. Tourisme et patrimoine partagent donc un lien profond, ils sont les deux pôles d'une dynamique commune, ils existent l'un grâce à l'autre et se nourrissent mutuellement.

7.1.1.4. Des sites patrimoniaux qui invitent à revisiter la notion de patrimoine

Quand on s'intéresse à des sites comme la Chaussée des Géants, la mer des Wadden, les marais salants de Guérande ou les Deux Caps, les définitions les plus courantes données au patrimoine semblent trop restrictives et nécessitent une légère mise au point.

Définir le patrimoine comme « ce qui est censé mériter d'être transmis du passé » et comme « un ensemble d'attributs, de représentations, de pratiques, fixé sur un objet non contemporain (chose, œuvre, idée, témoignage, bâtiment, site, paysage, pratique) dont est décrétée collectivement l'importance présente » (Lévy et Lussault, 2003) n'est valable que dans les seuls cas d'éléments culturels hérités du passé. Les sites investigués ici invitent au contraire à explorer la fabrique patrimoniale d'objets naturels (espèces de faune et de flore, milieux, paysages...) qui ont une réalité matérielle dans le temps présent (au sens du présentisme de François Hartog), mais auxquels peuvent se superposer une dimension passée (ces objets écologiques ou géologiques sont aussi hérités) et éventuellement une dimension future. Car ces objets expriment également un potentiel écologique qui pourrait s'exprimer dans le futur en fonction des conditions bio-climatiques globales et locales et du climax des espèces considérées.

Observer la fabrique du patrimoine naturel implique donc de penser la notion de patrimoine comme une possibilité de nos sociétés contemporaines de relier passé, présent et futur, articulant de ce fait un régime d'historicité spécifique. Plus largement, nous nous inscrivons dans la perspective tracée par Françoise Péron lorsqu'elle explique pourquoi produire du patrimoine est une manière pour les sociétés de se projeter dans l'avenir : « si l'accumulation de patrimoine peut être interprétée comme le signe de sclérose d'une société qui se réfugie dans le passé car elle n'arrive plus à penser son avenir (Choay, 1992), l'analyse de terrain, scrupuleuse et méthodique des processus de patrimonialisation montre que, le plus souvent, les constructions patrimoniales portent en germe l'organisation de nouveaux territoires et de nouveaux modes de vie ; et qu'elles constituent une réponse positive à la nécessité de repenser les espaces de vie et de redonner du sens aux territoires » (Péron, 2002).

7.1.2. Le tourisme au cœur de la mise en patrimoine des sites : un processus en quatre séquences temporelles

L'analyse depuis les deux derniers siècles de la mise en patrimoine et de la mise en tourisme des quatre sites permet de livrer les principaux rouages du processus, de ses invariants d'un site à l'autre, ou de ses spécificités liées aux contextes locaux ou aux types d'objets

patrimonialisés. *A priori* et d'un point de vue théorique, il est possible de faire l'hypothèse qu'il existerait trois cas de figure : 1) des sites patrimonialisés avant d'être mis en tourisme, 2) des sites mis en tourisme avant d'être patrimonialisés et 3) des sites pour lesquels mise en tourisme et patrimonialisation sont concomitantes. Toutefois, l'analyse des itinéraires des quatre sites montre plutôt la prééminence du troisième cas de figure. Sur le temps long, la reconstitution détaillée des principaux moments clés de mise en patrimoine et en tourisme démontre largement leur étroite intrication et permet de distinguer au moins quatre séquences qui structurent l'évolution de la dialectique patrimoine/tourisme au cœur des itinéraires des sites :

- l'invention du tourisme balnéaire et la reconnaissance du paysage (notamment dans son sens romantique) ;
- la croissance du tourisme et une mise en protection précoce ;
- la consécration du tourisme et les premières extensions de la mise en protection ;
- les premiers développements du tourisme durable et une reconnaissance patrimoniale internationale.

Cette périodisation n'est pas parfaitement identique d'un site à l'autre mais montre que le processus procède néanmoins d'une logique commune. Il existe également une différenciation du processus selon le type d'objets mis en patrimoine s'il est possible de les distinguer, selon leur caractère davantage culturel et historique (marais salants de Guérande), ou selon leur caractère naturel, c'est-à-dire écologique ou géologique (mer des Wadden, Chaussée des Géants). En France, les petits patrimoines culturels sont ainsi reconnus plus tôt dans l'histoire à l'échelle locale (au titre des monuments historiques par exemple dès le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle) que les patrimoines naturels, ce qui ne signifie d'ailleurs pas pour autant que leur patrimonialisation soit achevée plus tôt que pour les éléments de nature. De la même façon, au XIX^e et au début du XX^e siècle, en France, on ne parle pas exactement de nature mais davantage de « monuments naturels », et la sensibilité de la société amène le législateur à mettre en protection de « beaux paysages », la côte sauvage du Croisic, par exemple, plutôt que des marais. Pour les quatre cas étudiés, il est néanmoins possible de remarquer la forte similitude de la périodisation du processus double de mise en patrimoine et de mise en tourisme avec d'autres exemples connus et analysés d'une manière analogue. Par exemple, pour les étangs du littoral narbonnais, aujourd'hui Parc naturel régional, la succession de quatre étapes est semblable à celle évoquée ci-dessus (Andreu-Boussut, 2004) (fig. 224) :

- la reconnaissance des patrimoines culturels par le recours à la loi sur les monuments historiques du XIX^e siècle à la seconde guerre mondiale ;
- la reconnaissance du patrimoine paysager et la mise en œuvre de la loi de 1930 de la seconde guerre mondiale au milieu des années 1970 ;
- la reconnaissance du patrimoine naturel par des acquisitions foncières et développement d'un projet de réserve naturelle du milieu des années 1970 au début des années 2000 ;
- l'élargissement de la vision patrimoniale à la biodiversité et aux relations nature-culture à partir des années 2000 et encore en cours.

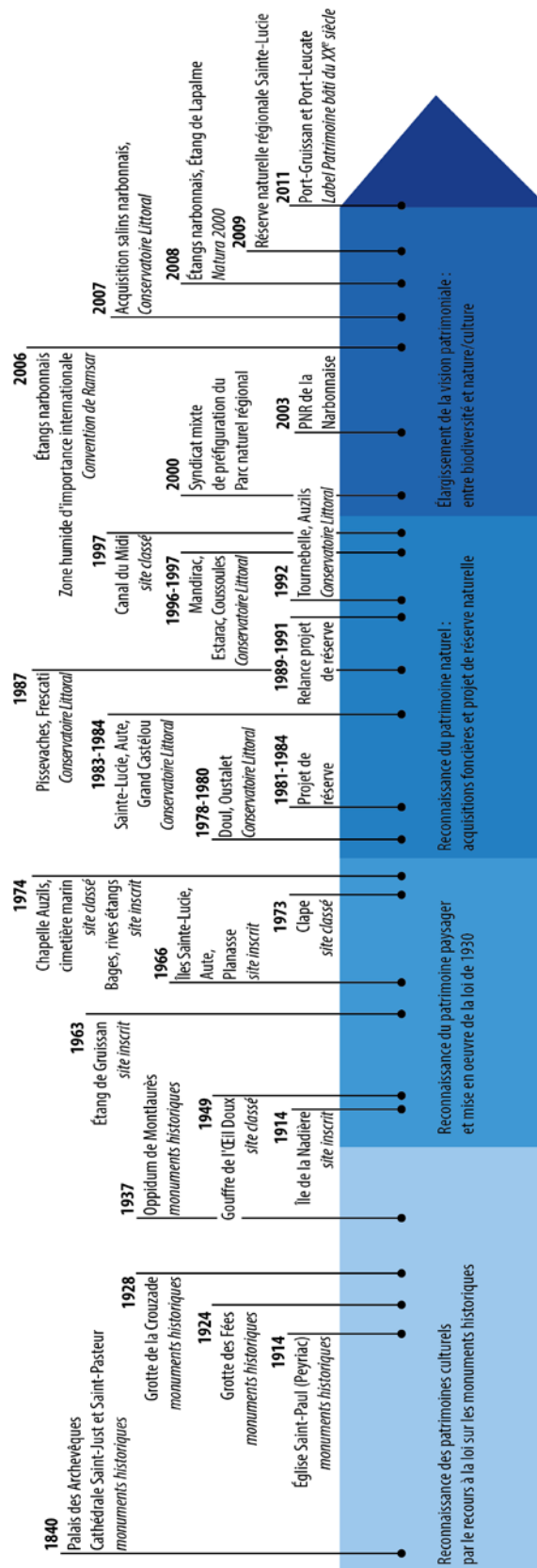


Fig. 224 : chronologie de la patrimonialisation du littoral de la Narbonnaise (élaboré d'après Andreu-Boussut, 2004).

La collection des itinéraires patrimoniaux et touristiques au delà des quatre sites étudiés dans ce programme témoigne donc d'une certaine invariance ici du processus à quelques nuances

près liées au contextes paysagers et culturels. En effet, de nombreuses zones humides par exemple, y compris dans les pays du Nord de l'Europe (Grande-Bretagne, Irlande, Allemagne) pourtant plus promptes à reconnaître leur valeur écologique, ont pendant longtemps été tenues à l'écart de toutes formes de patrimonialisation. Attirées par les paysages jugés plus remarquables des falaises et des milieux rocheux (Pointe du Raz, Cap Fréhel, Bass Rock, Cliffs of Moher...), les sociétés les ont souvent délaissées, sauf s'ils étaient le siège d'activités primaires « exotiques » (la récolte du sel en est une). Cependant, on retrouve dans la plupart des sites des trajectoires de patrimonialisation assez similaires : la reconnaissance précoce de quelques éléments du patrimoine culturel est étendue progressivement aux paysages comme ceux cités précédemment, et exceptionnellement à des espèces emblématiques comme les oiseaux. Suit alors une accélération de la patrimonialisation liée soit à une reconnaissance de patrimoines plus diversifiés (le passage d'éléments des écosystèmes aux milieux naturels eux-mêmes, ou encore plus largement à la biodiversité), soit à l'émergence de conflits qui imposent des changements profonds dans les régimes de protection et dans le mode de gestion ou du moins de communication. Une dernière étape est souvent celle d'une reconnaissance internationale plus large, qui n'ouvre pas systématiquement la voie d'une protection plus forte, mais qui amplifie régulièrement les valeurs données au patrimoine dans les sites par les acteurs territoriaux.

7.1.2.1. Première séquence : invention du tourisme balnéaire et reconnaissance du paysage romantique

La première séquence du processus débute à l'orée du XIXe siècle pour s'achever au début du siècle suivant. L'éveil de la conscience patrimoniale prend racine dans l'invention du tourisme balnéaire, les premiers baigneurs témoignant rapidement d'un intérêt esthétique pour les paysages des sites littoraux, en dehors de la Chaussée des Géants où l'intérêt scientifique pour les pierres basaltiques du site et le romantisme paysager ont joué un rôle précoce dès le XVIIe siècle. L'invention balnéaire s'accompagne ici des premières mises en protection d'objets culturels : bâti ou costumes traditionnels pour les marais salants de Guérande, monuments historiques pour les Deux Caps, dans les deux cas dans les premières décennies du XXe siècle. Dans le cas de la mer des Wadden, cette même période témoigne de la mise en protection des oiseaux de mer, largement portée par des mouvements associatifs.

Par l'arrivée de cette population touristique temporaire, l'intervention d'un regard touristique, extérieur aux territoires locaux, peut jouer un rôle déterminant, même s'il est le fait d'élites sociales souvent sensibles à la dimension scientifique de la connaissance des objets mis alors en patrimoine (traditions, monuments, oiseaux...). Par ailleurs, certaines élites locales jouent aussi un rôle prépondérant dès lors qu'elles donnent à voir des éléments du territoire local en les valorisant auprès du public touristique, jouant donc le rôle de médiateurs des patrimoines. C'est notamment l'exemple du rôle d'Adèle Pichon qui initie en 1887 le premier musée des anciens costumes à Batz-sur-mer pour valoriser et sauver ces témoins du monde paludier, mettant ici en œuvre une collection ethnographique qui était en germes depuis 1875 et la tenue à Nantes et à Batz-sur-mer du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

7.1.2.2. Seconde séquence : croissance du tourisme et mise en protection précoce

La seconde séquence est celle de la démocratisation du tourisme au cours du XXe siècle jusqu'aux années 1960-70, décennies de mise en protection précoce des sites à l'échelle locale. En effet, les flux touristiques se renforcent dès les années 1930, sauf pour la Chaussée des Géants où il ne s'agit que d'une continuité du tourisme victorien. Ils sont largement poussés par une législation en faveur des congés payés notamment en France et au Danemark même s'il faut souvent attendre le lendemain de la seconde guerre mondiale pour que la démocratisation soit évidente. En parallèle, les mises en protection vont bon train : acquisition de la Chaussée des Géants en 1961 par le National Trust, premiers sites classés du Belvédère de l'Anse du Gris-Nez en 1963, des dunes et de l'estuaire de la Slack et de la pointe aux Oies en 1973 pour les Deux Caps, création de la première réserve de chasse et de faune sauvage en 1979 pour la partie danoise de la mer des Wadden.

Cette mise en protection se trouve particulièrement accentuée au moment où émergent des conflits forts contre les logiques d'aménagement des sites, tels que les projets de poldérisation et d'aménagement touristique pour la mer des Wadden, le projet de rocade et de marina pour les marais salants de Guérande... Evidemment, les décalages temporels les plus criants de la mise en protection sont liés aux représentations des milieux naturels. Ainsi, pointes rocheuses et milieux de hauts de falaise (comme pour la Chaussée des Géants) acquièrent une reconnaissance patrimoniale plus précocement pour le caractère pittoresque des formations rocheuses et les panoramas visuels que les sites offrent sur la mer, tandis que les zones humides arrière-littorales (estran vaseux de la mer des Wadden, marais de Guérande) bénéficient d'une reconnaissance plus tardive car encore imprégnées d'un imaginaire négatif (Goeldner-Gianella et al., 2011).

7.1.2.3. Troisième séquence : consécration du tourisme et extensions de la mise en protection

La troisième séquence du processus correspond d'une part, à la consécration du tourisme dans les sites et son éventuelle massification (sans pour autant prendre ce terme dans son acception péjorative) et, d'autre part, à l'extension de la mise en patrimoine du paysage ou d'espèces spécifiques à l'ensemble de la biodiversité, faisant généralement passer le régime local de protection à l'échelle nationale (statut de réserve pour la Chaussée des Géants en 1987 et la mer des Wadden en 1982, site classé Loi 1930 en 1996 pour les marais salants de Guérande et en 1987 pour les Deux Caps). L'entrée dans cette phase peut sérieusement différer d'un site à l'autre en fonction du contexte touristique et du contexte réglementaire national. La Chaussée des Géants est à ce titre le site le plus précoce, sa fréquentation ayant été largement consacrée dès l'époque victorienne.

7.1.2.4. Quatrième séquence : premiers développements du tourisme durable et reconnaissance patrimoniale internationale

La dernière séquence est celle de la remise en cause du développement touristique et des premières tentatives de tourisme durable qui s'articulent généralement à une reconnaissance patrimoniale à l'échelle internationale (Patrimoine mondial de l'Unesco, Zone humide

d'importance internationale de la Convention de Ramsar). Là encore quelques disparités apparaissent entre les quatre études de cas.

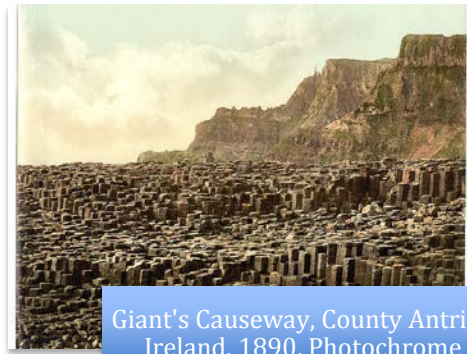
La Chaussée des Géants est inscrite en 1986 sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, plus tôt que les autres sites, mais sa fréquentation et sa notoriété ainsi que sa mise en protection sont plus anciennes. Au Danemark, c'est la coopération tri-nationale sur la gestion de la mer des Wadden et l'inscription en 2009 des parties allemande et hollandaise sur la liste du Patrimoine mondial qui vont accélérer la mise en protection danoise. La protection au titre d'un Parc national vient alors doubler en 2010 la réglementation de la réserve naturelle initialement mise en place en 1979 puis en 1982 sur un périmètre territorial beaucoup plus ample, ce qui permet de mener à l'inscription de cette partie danoise de la mer des Wadden au titre du patrimoine mondial de l'Unesco en 2014. A l'inverse pour les marais salants de Guérande, la reconnaissance au titre de la Convention de Ramsar en 1995 précède la mise en protection au titre du site classé loi 1930 en 1996, dans le sens où cette étape révèle de manière claire l'intérêt patrimonial des marais ainsi que l'importance de disposer d'un outil de protection plus efficace à l'échelle locale.

7.1.3. Un rôle prépondérant des artistes dans la patrimonialisation

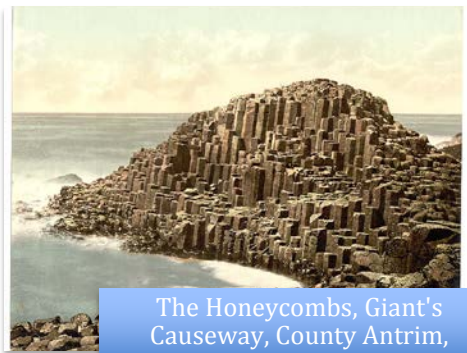
La participation des artistes, et notamment des peintres et des romanciers, dans les itinéraires patrimoniaux et touristiques des quatre sites est également une constante. Tous les sites ont ici fait l'objet de représentations artistiques généralement au début de leur mise en tourisme, qu'il s'agisse d'Holger Drachmann en mer des Wadden ou de Ferdinand du Puigadeau au Croisic et pour les marais de Guérande, suscitant parfois l'émergence d'une école de peinture ancrée localement, comme dans le cas d'Adrien Demont et de l'école de Wissant pour les Deux Caps. L'artialisation (Roger, 1997) des sites est alors un puissant levier pour l'émergence et la consécration de leurs valeurs à la fois touristiques et patrimoniales. Si les mouvements artistiques qui s'emparent de la fabrique iconographique des sites peuvent être initialement considérés comme relativement élitistes, il est ici courant d'observer la diffusion populaire de cette iconographie notamment grâce à l'essor de la photographie et de la publicité touristique dès le début du XXe siècle. Par exemple, pour la Chaussée des Géants, les gouaches de Susanna Drury et les aquarelles de John Nixon et d'Andrew Nicholl de la fin du XVIIIe et de la première partie du XIXe siècles cèdent la place aux gravures de William Bartlett largement diffusées à l'époque victorienne. En 1890, une série de photochromes de paysages irlandais est même éditée, quatre d'entre eux sont consacrés à la Chaussée des Géants, site naturel le plus représenté de toute l'iconographie produite pour l'Irlande (fig. 225 et fig. 226). Par la suite, nombre de campagnes de communication sur le tourisme en Irlande utilisent l'iconographie de la Chaussée des Géants comme symbole même de la destination irlandaise.



Pleaskin Head, Giant's Causeway, County Antrim, Ireland, 1890, Photochrome



Giant's Causeway, County Antrim, Ireland, 1890, Photochrome

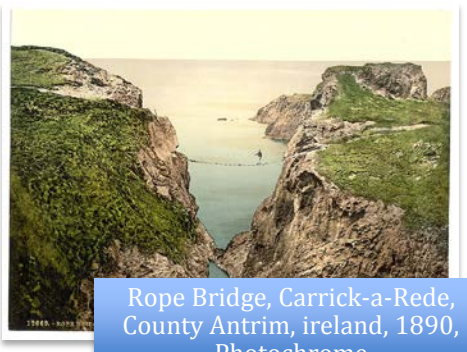


The Honeycombs, Giant's Causeway, County Antrim, Ireland, 1890, Photochrome



The Steuchans, Giant's Causeway, County Antrim, Ireland, 1890, Photochrome

Fig. 225 : collection de photochromes de la Chaussée des Géants réalisés et publiés en 1890.



Rope Bridge, Carrick-a-Rede, County Antrim, Ireland, 1890, Photochrome



Temple Arch, Horn Head, County Donegal, Ireland, 1890, Photochrome



Cliffs at Moher, County Claire, Ireland, 1890, Photochrome



Menawn cliffs, Achill, County Mayo, Ireland, 1890, Photochrome

Fig. 226 : collection de photochromes de sites naturels irlandais réalisés et publiés en 1890.

Dans une certaine continuité historique, certains sites renouvèlent justement le rôle des artistes dans la fabrique patrimoniale actuelle convoquant notamment l'art contemporain (en particulier le *land art*) pour resserrer ou tisser des liens entre les visiteurs, les habitants et le site. Qu'il s'agisse du « Wadden Sea Festival » ou du « Slack ! Deux Caps Art Festival », ces événements invitent, dans une certaine forme d'avant-garde, à repenser la relation nature-culture dans chaque site patrimonial tout en témoignant de la capacité de ces lieux exceptionnels à être sources d'inspiration. Dans la médiation hors saison que Terre de Sel met en place dans les marais salants de Guérande, les artistes locaux ont la part belle : mis en scène dans des dépliants touristiques hauts de gamme, ils sont également intégrés à la muséographie de cet équipement pour des expositions temporaires.

7.1.4. Valorisation et marketing touristique des patrimoines

L'analyse comparative des quatre sites à travers le marketing touristique et patrimonial met en exergue un point récurrent que l'on pourrait nommer l'hybridité des patrimoines et des aménités touristiques. Les sites marqués par un patrimoine naturel fort, c'est-à-dire ceux qui ont soit une reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle de l'Unesco par l'UICN, soit une prééminence des paysages dans les représentations ou encore ceux dont l'importance des écosystèmes est exceptionnelle, sont de fait également des paysages culturels dans les pratiques de gestion et dans les regards de certains visiteurs. La stratégie de marketing territorial des sites est alors très clairement positionnée sur l'ensemble des valeurs culturelles, naturelles et immatérielles afin de valoriser l'ensemble des patrimoines et de les rendre attractifs pour les visiteurs. Les quatre études de cas sont représentatives, d'une tendance qui irait vers une complexification, une hybridation et une diversification des valeurs des sites patrimoniaux et touristiques où l'immatériel tutoie le culturel et le naturel.

L'analyse des quatre sites montre néanmoins quelques différences notables. La première de ces différences intervient lorsque le site est producteur d'une denrée générée par des exploitations primaires. Le sel de Guérande est alors un exemple à part que l'on ne retrouve pas sur les autres sites. La spécificité de ce produit labélisé et décliné sous des formes variées (produits culinaires, produits de beauté...) met aussi en avant les paludiers, leur travail et un certain art de vivre. Le marketing touristique trouve ainsi un débouché dans un produit dérivé produit sur place et authentique au sens des appellations d'origines contrôlées.

Les produits dérivés ne sont pas néanmoins une spécificité de Guérande, car la Chaussée des Géants, site géré par le National Trust, applique également un *business model* déjà bien rodé de vente de divers objets plus ou moins culturels (livres, CD, bandes dessinées, objets, bijoux...). Ces produits sont sous licence avec le logo du National Trust ou en lien avec le *story-telling* du site et sont vendus dans les centres de visiteurs. Non fabriqués malheureusement localement, ils permettent aux visiteurs de ramener un souvenir lié à l'histoire et aux patrimoines du site. Les *mugs* à l'effigie du géant Finn Mac Cool ou les peluches *made in China* viennent donc étayer une offre marketing pure dans une logique de rentabilité du site plutôt que dans une logique de circuit court ou de valorisation des productions locales.

Si le *story-telling* des quatre sites rappelle l'hybridité des patrimoines naturels, culturels et immatériels, l'iconographie utilisée pour la communication touristique se limite le plus souvent au site lui-même. Ainsi, la photo du Cap Blanc-Nez avec le panorama classique de la vue du cap depuis la plage est repris dans bon nombre de guides et de couvertures de

dépliants touristiques. Le pavement de la Chaussée des Géants est également un incontournable de l'iconographie comme l'illustrent les cartes postales, les photos des guides et les photos des touristes récupérées sur les réseaux sociaux. La vue depuis les falaises est aussi un panorama classique, bien qu'atténuant le caractère impressionnant du site, mieux perceptible vu de près. L'iconographie touristique des marais salants de Guérande propose quant-à-elle une mosaïque d'images permettant de coller à la fois au terroir, au travail des paludiers et à la magie des lieux, et où les vues du ciel (notamment au soleil couchant) reviennent régulièrement comme représentatives de la mosaïque paysagère. La communication sur le site danois de la mer des Wadden s'intègre de son côté parfaitement dans une hybridité revendiquée des patrimoines, et ce malgré les critères naturels qui prévalent à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial. L'interprétation patrimoniale, qui y est développée en direction des visiteurs, témoigne d'ailleurs justement d'une grande diversité dans les narrations et les expériences de visites. La particularité de ce site se retrouve dans son caractère tri-national qui tend à harmoniser la communication touristique de l'ensemble des territoires nationaux des Wadden. Cet exercice paraît d'autant plus remarquable à une échelle internationale dans la mesure où aucun autre site ne réussit ici une harmonisation aussi cohérente autour de valeurs communes ou d'une narration similaire à l'échelle de son périmètre.

Différents d'un site à l'autre, les labels et les éléments de reconnaissance patrimoniale sont diversement mobilisés par les gestionnaires et les acteurs du tourisme. Si la communication de la mer des Wadden porte haut les couleurs de l'Unesco, celle-ci utilise très peu son inscription sur la liste de la Convention de Ramsar, trop peu lisible pour le public. À l'inverse, les gestionnaires de la Chaussée des Géants se sont fait rappeler à l'ordre par l'Unesco pour le manque de lisibilité de l'inscription au Patrimoine mondial dans leur communication touristique. Pour les Deux Caps, les gestionnaires en charge de la communication touristique ne mettent pas toujours clairement en avant le label Grand Site de France, sauf dans le cas de la Maison des Deux Caps. Quant aux Marais salants de Guérande, la coopérative Le Guérandais refuse encore tout label national et rien n'est donc mis en avant pour l'instant à moins que les services de l'Etat ne reprennent clairement le dossier en main et ne réactivent une candidature au Réseau des Grands Sites de France et/ou au Patrimoine mondial de l'Unesco. L'exemplarité de la communication touristique de la mer de Wadden est donc ici à souligner.

7.2. Systèmes d'acteurs et pratiques de protection et de gestion des sites

7.2.1. Types de protection et de gestion

Les régimes de protection et les modes de gestion varient très fortement entre les quatre sites et la complexité à l'échelle locale est parfois importante. Le tableau suivant (fig. 227) permet d'en livrer une synthèse sur quelques éléments saillants.

		Chaussée des Géants	Mer des Wadden	Marais salants de Guérande	Deux Caps
Nature du gestionnaire	Acteur public		- Vadehavet National Park - Vadehavet Nature and Wildlife Reserve	- Cap Atlantique (pour Natura 2000)	- Conseil départemental du Pas-de-Calais - Eden 62
	Acteur privé	- National Trust - Causeway Coast and Glens Heritage Trust		- Coopérative Le Guérandais - Paludiers indépendants	
Lien du gestionnaire au foncier	Propriétaire	National Trust		- Paludiers producteurs	
	Non propriétaire		x	- Cap Atlantique - Paludiers producteurs	x
Partage de la gestion	Seul gestionnaire				
	Gestion partagée			x	
	Co-gestion	x	x		x
Régime de protection	Réglementaire	- Réserve naturelle - Area of Outstanding Natural Beauty	Réserve naturelle	Site classé loi 1930	Site classé loi 1930
	Contractuel	Natura 2000	Natura 2000	Natura 2000	- Natura 2000 - Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
	Foncière	National Trust		- Conservatoire du Littoral - Associations de protection de la nature	- Conservatoire du Littoral - Espaces naturels sensibles
Statut international ou label national	Patrimoine mondial	x	x		
	Convention de Ramsar		x	x	
	Grand Site de France				x
Taille du site	Périmètre réglementaire de référence	4 200 ha (Causeway Coast AONB)	1 466 km ² (Parc national)	3 694,8 ha (Site classé)	7 500 ha (GSF)
	Site Ramsar		1 510,8 km ²	5 042 ha	
	Site Unesco	239,4 ha	1 238,7 km ²		

Fig. 227 : synthèse des régimes de protection et de gestion des quatre sites.

Cette synthèse fait apparaître quelques critères qui permettent de mieux caractériser chaque site sur ses différences les uns par rapport aux autres et de manière plus synthétique que les monographies présentées dans les parties précédentes en essayant de ne pas verser dans les caricatures.

7.2.1.1. Deux catégories de protection des sites : des espaces strictement protégés ou des paysages patrimoniaux

Les sites étudiés ici se partagent entre deux types de régimes de protection.

Le premier régime de protection relève des catégories les plus strictes d'espaces protégés au titre de l'UICN¹⁵, de la catégorie I à la catégorie IV, et concerne la Chaussée des Géants et la mer des Wadden. La Chaussée des Géants est ainsi protégée au titre d'une réserve naturelle doublée d'une protection foncière (National Trust) et contractuelle (Natura 2000) si bien qu'elle relève avant tout de la catégorie III des monuments naturels de l'UICN même si le site lui-même est compris dans une *Area of Outstanding Natural Beauty* (AONB) plus large sur l'ensemble de l'espace côtier, qui relève elle-même davantage de la catégorie V des paysages terrestres ou marins protégés. La mer des Wadden est quant à elle protégée au titre d'une réserve naturelle qui relève pour une partie de son périmètre de la catégorie I (zones de nature sauvage) et pour une partie de la catégorie II (parcs nationaux). Cette réserve naturelle est également doublée d'un parc national qui englobe un territoire plus large et qui correspond à un régime de protection beaucoup moins strict que la catégorie traditionnelle des parcs nationaux tels que définis par l'UICN. En dehors de la réserve naturelle, une partie du périmètre du parc national correspond à la catégorie IV (aires de gestion des habitats et des espèces) tandis que la majorité du territoire doit sans doute être assimilée aux catégories V et VI (paysages terrestres ou marins protégés et aires protégées de ressources naturelles gérées).

Le second régime de protection relève davantage de mesures de conservation des paysages ou des ressources naturelles, ce qui correspond aux catégories V (paysages terrestres ou marins protégés) et VI (aires protégées de ressources naturelles gérées) de l'UICN. Il concerne particulièrement le cas des Deux Caps et des marais salants de Guérande pour lesquels la protection concerne davantage la qualité des paysages et pour lesquels la conservation passe régulièrement par des interventions sur les milieux naturels. Les Deux Caps sont ainsi d'abord protégés par le classement au titre de la loi de 1930 (catégorie V) même si le site est ponctuellement maillé de terrains acquis par le Conservatoire du Littoral ou par le Département (régulièrement plutôt catégorie IV). Pour la grande majorité de son périmètre, les marais salants de Guérande sont également protégés par un classement au titre de la loi de 1930 mais le paysage protégé est évidemment produit par la logique de fabrication du sel, qui nécessite un travail constant des paludiers, ce qui relève essentiellement de la catégorie VI. Dans les deux cas, les interventions sur le paysage, même minimales, sont soumises à une autorisation de l'autorité régionale avec passage en commission des sites.

7.2.1.2. Des gestionnaires qui peuvent être également propriétaires du site

Une seconde grande distinction est à faire entre des sites dont les gestionnaires sont également les propriétaires d'une grande partie (au moins) du périmètre du site, qui sont majoritairement des acteurs privés (National Trust pour la Chaussée des Géants, paludiers

¹⁵ L'UICN définit six catégories d'espaces protégés dans le monde. La catégorie I concerne les Réserves naturelles intégrales qui sont les aires protégées gérées principalement à des fins scientifiques et les Zones de nature sauvage, aires protégées gérées principalement à des fins de protection des ressources sauvages. La catégorie II concerne les Parcs nationaux, aires protégées gérées principalement dans le but de protéger les écosystèmes à des fins récréatives. La catégorie III concerne les Monuments naturels qui sont les aires protégées principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques. La catégorie IV concerne les Aires de gestion des habitats ou des espèces, c'est à dire les aires protégées gérées principalement à des fins de conservation avec intervention sur la gestion. Enfin, la catégorie V concerne les Paysages terrestres ou marins protégés qui sont les aires protégées principalement dans le but d'assurer la conservation des paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives. Et pour finir, la catégorie VI concerne les Aires protégées de ressources naturelles gérées, les aires protégées gérées principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.

indépendants ou coopérants pour les marais salants de Guérande), et des sites dont les gestionnaires sont publics et n'ont pas de titres fonciers spécifiques. Dans ce dernier cas, la situation est en réalité un peu plus complexe, les gestionnaires intervenant sur des sites dont les périmètres peuvent contenir une part importante de propriétés publiques mais où la propriété privée n'est pas du tout absente. Ainsi, en mer des Wadden, 99 % du territoire de la réserve est propriété publique de l'Etat, le restant se partageant entre les municipalités à hauteur de 0,1 % et des propriétés privées 0,9 %. Au delà du périmètre de la réserve, les limites du parc national danois incluent des propriétés municipales mais surtout nombre de propriétés privées. Il en va de même pour les Deux Caps dont le périmètre renferme des propriétés privées (à usage agricole notamment) et des propriétés publiques acquises par le Conservatoire du Littoral et par le Département au titre des Espaces naturels sensibles. Il est finalement clair que plus les périmètres des sites sont restreints (Chaussée des Géants, Marais salants de Guérande), plus les gestionnaires ont ici des chances d'être également propriétaires du foncier, leur assurant une liberté d'action évidemment plus importante.

Il est indéniable que cette caractéristique des gestionnaires a une implication assez immédiate sur l'existence même et le fonctionnement d'une gouvernance locale. Plus les gestionnaires sont propriétaires et maîtrisent directement le foncier (doublés ici de leur statut privé¹⁶), plus l'idée d'une gouvernance locale aura du mal à exister. C'est le cas dans les marais salants de Guérande, qui a en plus la caractéristique d'être un espace productif, les propriétaires producteurs étant les principaux, sinon les seuls gestionnaires du site.

S'il est courant de questionner le désengagement de l'Etat dans la gestion des sites patrimoniaux, les sites étudiés ici ne permettent pas de le corroborer. En ce qui concerne leur gestion, il n'existe pas ici de tendance à la croissance du rôle d'acteurs privés. Lorsque les acteurs privés ont un rôle important, c'est le résultat d'un héritage historique et d'un contexte socio-culturel et économique. A l'inverse, le rôle croissant des collectivités territoriales est observable, notamment dans le cas des Deux Caps. D'autres sites, en France, suivent le même exemple. En baie de Somme, c'est la collectivité locale qui a un rôle fort, le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, étant le gestionnaire et le décideur principal sur son territoire d'action, opérateur Natura 2000, gestionnaire du Grand Site de France et de la réserve naturelle pourtant nationale. *A contrario*, dans le cadre du renouvellement de l'OGS sur la pointe du Raz, c'est le Conseil départemental qui a récemment repris la main afin de coordonner le dossier et tenter de rassembler les collectivités locales sur la gestion du Grand Site de France.

7.2.1.3. Des gestionnaires qui se partagent la gestion des sites : du partage de la gestion à la co-gestion ?

Un troisième facteur de distinction entre les quatre sites est à rechercher dans le nombre de gestionnaires et dans les modalités du partage de la gestion à l'échelle du périmètre du site (périmètres Unesco, périmètres de sites classés ou de GSF pour le cas français). Finalement,

¹⁶ Pour faciliter la synthèse, nous considérons ici le National Trust et le Causeway Coast and Glens Heritage Trust comme des acteurs privés, pour bien les distinguer d'agences publiques (pour le Parc national danois) ou des collectivités territoriales (pour les Deux Caps). Néanmoins, à la fois parce qu'ils portent des missions largement publiques et parce qu'ils relèvent d'un droit particulier, celui des organismes de charité, leur statut pourrait être considéré comme dans une forme d'hybridité entre public et privé. C'est d'autant plus le cas du Causeway Coast and Glens Heritage Trust qui est un acteur partenarial réunissant à la fois secteur public, privé et bénévole en matière de gestion et de valorisation des patrimoines à l'échelle de trois *Areas of Outstanding Natural Beauty* du nord de l'Irlande du Nord.

aucun site ici n'est géré par un acteur unique, cette situation n'a en réalité existé que pour la Chaussée des Géants jusqu'en 2012. Pour trois des sites, les gestionnaires sont à chaque fois, pour des raisons différentes, au nombre de deux et pour les marais salants de Guérande, ils sont aussi nombreux qu'il y a de propriétaires à l'échelle du site, avec tout de même un acteur principal qui est la coopérative (rassemblement de près de 200 paludiers).

Dès lors, la gestion fait l'objet d'un arbitrage entre gestionnaires à l'échelle du site. Il est clair qu'elle peut rester à l'état d'un simple partage spatial, chaque gestionnaire assurant sa mission à l'aune des périmètres administratifs qui lui incombent. La gestion du site est alors partagée entre plusieurs acteurs qui en seront responsables sur une partie de celui-ci, comme c'est le cas dans les marais salants de Guérande. La situation peut néanmoins aller plus loin lorsqu'un plan de gestion unique à l'échelle du site coordonne les responsabilités et les moyens administratifs et/ou financiers des gestionnaires. Dans ce cas, le partage est plus avancé, même s'il est récent dans certains cas, et aboutit à des formes variées de co-gestion. En mer des Wadden, le plan de gestion du parc national intègre le territoire de la réserve de nature et de faune sauvage et laisse à celle-ci la responsabilité de la réglementation qui lui incombe. Pour la Chaussée des Géants, le plan de gestion mis en œuvre pour le site par le National Trust est coordonné par le Causeway Coast and Glens Heritage Trust, chargé d'organiser la gestion à l'échelle de l'intégralité de l'*Area of Outstanding Natural Beauty* de la Causeway Coast. Pour les Deux Caps, le Département du Pas-de-Calais partage la gestion du site avec Eden 62 (syndicat mixte créé par le Département) plus spécifiquement chargé de la gestion des espaces naturels acquis par le Conservatoire du Littoral et le Département.

Si la gestion semble ainsi se complexifier à l'échelle des sites, elle témoigne en réalité d'une amélioration de la gouvernance territoriale locale. Les contextes locaux sont à ce titre particulièrement évolutifs. Cette évolution vers plus de complexité tient d'abord à la superficie des sites (plus les périmètres sont vastes, plus la gestion est complexe en termes d'intervenants), à la réglementation nationale en matière de gouvernance et aux outils de protection mis en œuvre à l'échelle locale. Pour les marais salants de Guérande, la seule gestion globale du site est assurée par Cap Atlantique au titre de Natura 2000 et donc de la gestion de la biodiversité dans le cadre impulsé par l'Europe. Mais il est clair que cette première étape appelle un partage plus grand de la gestion du site avec les paludiers sur des thématiques plus larges, Natura 2000 fournissant une première expérience de partage de la gestion ou de co-gestion.

7.2.1.4. Des gestionnaires aux profils variés : acteurs patrimoniaux, acteurs territoriaux, acteurs primaires

Une dernière distinction peut être faite sur la « nature » des gestionnaires selon qu'il s'agisse d'acteurs dont l'existence est directement liée à la gestion du site (soit qu'ils aient été créés justement dans l'objectif d'assurer la gestion du site, soit qu'ils soient un acteur habitué et spécialisé dans ce type de mission), d'acteurs qui ont en charge la gestion du territoire dans lequel le site se trouve inclus ou d'acteurs traditionnels de la production primaire qui sont à l'origine même de l'existence matérielle du site patrimonial.

Il est ainsi possible de qualifier les gestionnaires qui se situent dans le premier cas de figure d'acteurs patrimoniaux. C'est le cas du parc national et de la réserve naturelle de la mer des Wadden qui ont été créés pour gérer les deux espaces protégés. C'est également le cas du National Trust dont l'agence locale a été créée pour gérer la Chaussée des Géants, mais dont

la structure-mère est un acteur spécialiste à l'échelle nationale de la gestion des patrimoines culturels et naturels, ainsi que du Causeway Coast and Glens Heritage Trust, chargé de la valorisation des patrimoines à une échelle plus large que la Chaussée des Géants, celle des trois AONB du nord de l'Irlande du Nord. A travers la gestion de l'AONB de la Causeway Coast, le Causeway Coast and Glens Heritage Trust a repris la main sur le National Trust, en quelque sorte, à l'échelle de la côte du Causeway, faisant de la Chaussée des Géants un élément de visite, parmi d'autres, de ce littoral.

Les gestionnaires qui se situent dans le second cas de figure sont des acteurs territoriaux dont la gestion des sites ne constitue qu'une mission parmi d'autres. C'est le cas du Département du Pas-de-Calais ou d'Eden 62 pour les Deux Caps, ou de Cap Atlantique pour les marais salants de Guérande.

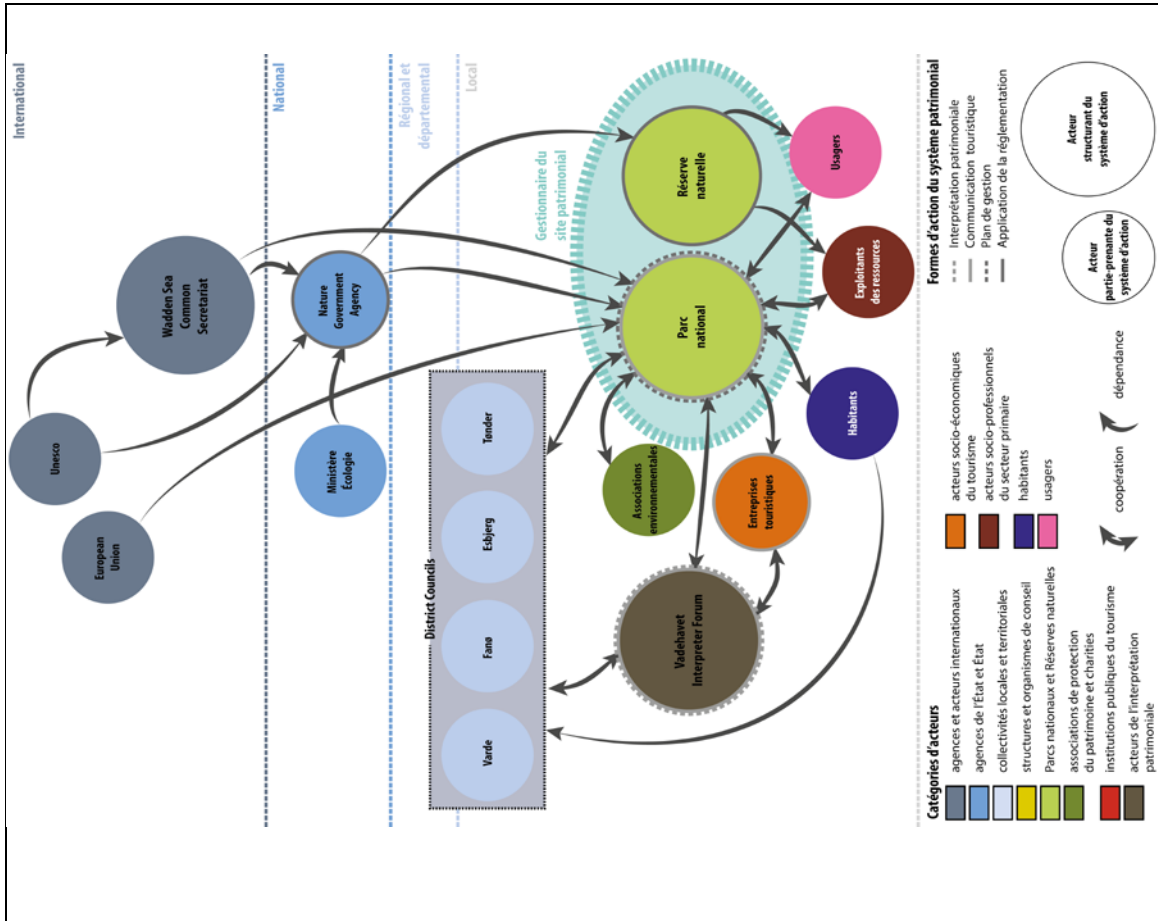
Enfin, dans le troisième cas de figure, les gestionnaires sont des acteurs primaires, comme les paludiers à Guérande, agrégés dans la coopérative ou non. La gestion du site n'est pas leur mission première, qui est celle de la production et de la vente de sel. On voit néanmoins comment leur posture est amenée à évoluer quand ils bénéficient par exemple de Contrats Natura 2000 en faveur de mesure de gestion de la biodiversité. La mission patrimoniale est donc en cours d'intégration par ces acteurs primaires.

7.2.2. Systèmes d'action patrimoniaux : des mille-feuilles organisationnels entre logique locale et pression internationale

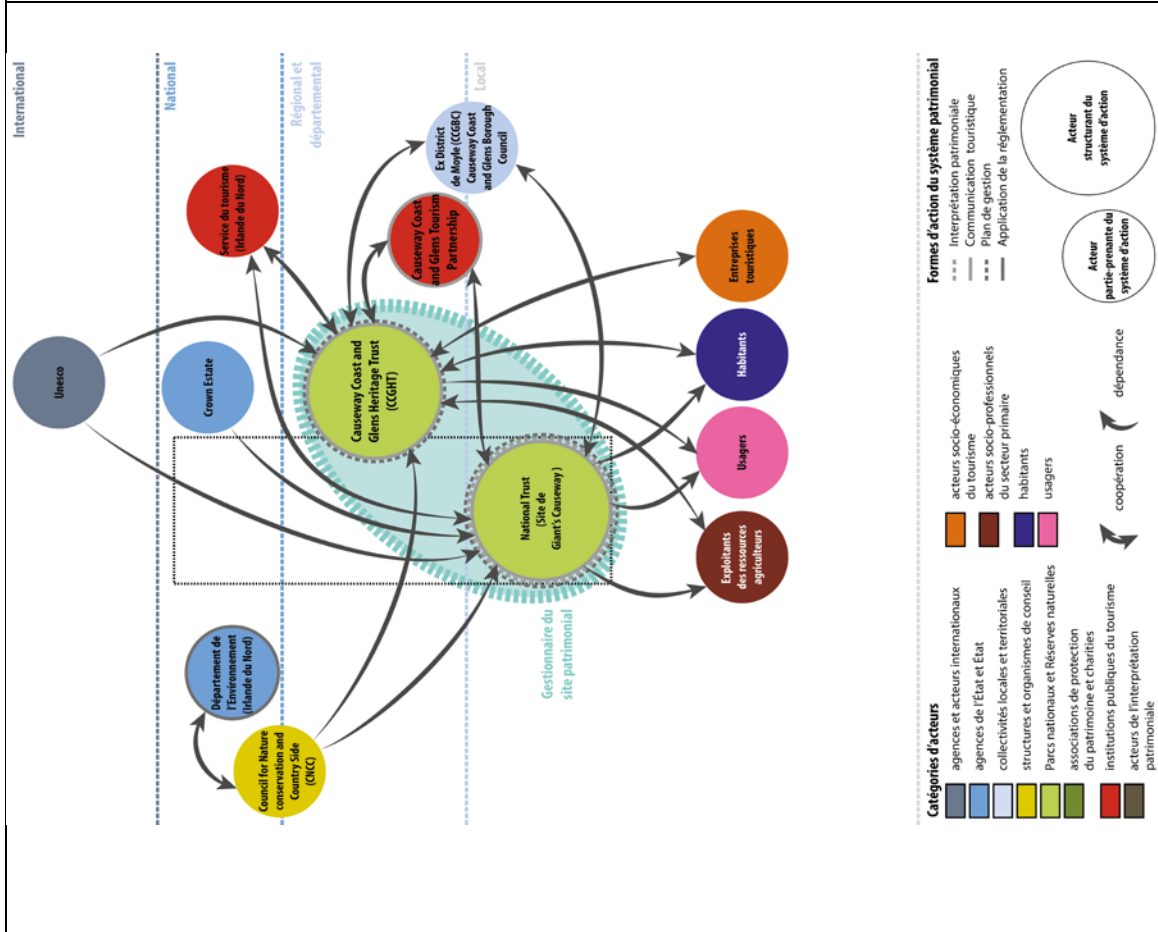
Au delà du travail au jour le jour des gestionnaires, la constante des systèmes d'action dans les quatre sites patrimoniaux étudiés est évidemment la co-existence d'acteurs et de relations qui relèvent de plusieurs échelles territoriales :

- de l'échelle locale (qui est celle des sites pris dans leurs périmètres réglementaires et administratifs et celle des territoires des collectivités locales dans lesquels ils s'insèrent) ;
- de l'échelle départementale et régionale (qui regroupe, pour plus de commodité, les acteurs dont les périmètres d'intervention sont au delà de l'échelle locale mais ne relèvent pas de l'échelle nationale) ;
- de l'échelle nationale et de l'échelle internationale.

Dans tous les cas de figure, le mille-feuille organisationnel est donc à l'œuvre, témoignant systématiquement du nombre élevé d'acteurs pouvant être considérés comme des partie-prenantes même s'ils ne participent pas tous dans les dispositifs de gouvernance mis en œuvre à l'échelle des sites pour leur gestion.



Système d'action patrimonial de la mer des Wadden au Danemark



Système d'action patrimonial de la Chaussée des Géants

La figure 229 reprend sous forme de schémas de synthèse les quatre systèmes d'action des sites patrimoniaux. Leur comparaison permet d'observer les principales lignes de similitudes et de divergences dont le tableau suivant fait la synthèse.

Dans les quatre systèmes d'action, l'échelle locale fournit le plus grand nombre d'acteurs partie-prenantes. Cette situation illustre l'importance de la logique locale à l'œuvre dans les dynamiques des sites patrimoniaux même si les acteurs d'échelles supérieures jouent un rôle évidemment essentiel. Les sites sont donc bien pris entre cette logique locale et des logiques nationales ou internationales dont les gestionnaires tentent justement de faire la synthèse.

		Chaussée des Géants	Mer des Wadden	Marais salants de Guérande	Deux Caps
Gestionnaires	Acteurs de l'échelle locale	x	x	x	
	Acteurs de l'échelle régionale ou départementale	x			x
Nombre d'échelles	3 échelles : locale, nationale et internationale		x		
	4 échelles : locale, départementale et régionale, nationale et internationale	x		x	x
Présence d'acteurs internationaux	Coopération régionale européenne		x		
	Union européenne	x	x	x	x
	Unesco	x	x		
	Ramsar		x	x	

Fig. 230 : structure des systèmes d'action patrimoniaux à l'échelle des quatre sites.

Trois facteurs de différenciation des systèmes d'action apparaissent alors. Le premier concerne le nombre d'échelles d'action territoriale qui structurent les systèmes d'action. Dans trois cas de figure, elles sont au nombre de quatre démontrant en France comme au Royaume-Uni l'importance encore grande de l'échelle départementale et régionale d'un point de vue administratif, réglementaire et politique. Au Royaume-Uni cette échelle est en réalité celle de l'Irlande du Nord, une des quatre Nations constitutives du pays mais qu'il est possible de comparer ici à l'échelle régionale française et qui dispose de ses propres services de l'environnement par exemple ou du tourisme. Au Danemark cette échelle n'apparaît pas dans le système d'action, au profit d'un rôle important des quatre grandes collectivités traduites ici sous le nom de *district councils* ou *municipalities*. Le second critère de différenciation est le statut scalaire des gestionnaires. Dans trois cas de figure il s'agit d'acteurs locaux même si le Causeway Coast and Glens Heritage Trust a un périmètre d'action plus large à cheval sur deux comtés et sur deux districts. Pour les Deux Caps, les deux gestionnaires sont des acteurs départementaux même s'ils disposent évidemment de services locaux sur site. Le troisième et dernier critère de différenciation, peut-être le plus important, est la présence ou l'absence d'acteurs internationaux. Si l'Union européenne est systématiquement présente car les quatre sites disposent également de sites Natura 2000, son rôle reste ténu car intervenant surtout pour valider les documents d'objectifs et contractualiser les dispositifs financiers en vue de la gestion de la biodiversité européenne des directives Habitats et Oiseaux. Le Brexit pose d'ailleurs la question du devenir du site Natura 2000 de la Chaussée des Géants, source d'inquiétudes à l'échelle locale. Par contre, le rôle de l'Unesco ou de la Convention de Ramsar et plus encore de coopérations internationales à l'échelle régionale (dans le cas de la mer des Wadden dans le cadre de la coopération avec l'Allemagne et avec les Pays-Bas) est beaucoup

plus important. Le rôle de ces acteurs internationaux est alors celui de *driver* vers une gestion plus exigeante en matière de conservation patrimoniale, de communication touristique et de gouvernance. Même si les *guidelines* imposés par ces acteurs semblent d'une grande normativité, c'est à travers eux que s'opère une partie des échanges d'expérience dont profitent les gestionnaires locaux des sites, et que s'opère une mise à niveau régulière des dispositifs de gestion et de protection. Ils fournissent donc un cadre de pressions suffisamment importantes pour que des motifs réguliers d'amélioration des situations locales puissent être observés. A ce titre, la coopération trilatérale à l'échelle de la mer des Wadden est un excellent exemple du rôle qu'ont joué l'Allemagne et surtout les Pays-Bas pour obtenir un contexte de meilleure protection et de gestion au Danemark. A l'inverse, l'aboutissement des dispositifs de gouvernance dans le site danois est essentiellement dû à la réglementation et au contexte socio-culturel du Danemark.

7.2.3. L'ouverture des systèmes d'action à la gouvernance patrimoniale territoriale

Les pratiques de gestion semblent finalement très dépendantes de la capacité des gestionnaires des sites à travailler dans le cadre de systèmes d'action ouverts à de nombreux acteurs à l'échelle locale notamment (gouvernance multi-acteurs) ou à d'autres échelles territoriales (gouvernance multi-niveaux ou multi-échelles). Cette situation est très variable d'un site à l'autre et le tableau suivant permet d'en livrer une synthèse rapide.

D'une manière générale, s'il existe une injonction à la gouvernance (qui émane souvent d'acteurs nationaux sous forme administrative et réglementaire et/ou internationaux sous forme de recommandations), la pratique des sites présente des résultats diversifiés. Néanmoins, les situations locales restent éloignées dans leurs pratiques de ce qu'on pourrait qualifier une gouvernance « de papier » qui existerait d'un point de vue administratif ou réglementaire sans réelle mise en œuvre opérationnelle, comme c'est parfois le cas d'espaces protégés de pays du Sud. Elle est par contre parfois davantage une gouvernance institutionnelle (Chaussée des Géants, Deux Caps) plutôt qu'une gouvernance locale incluant la diversité des acteurs locaux en présence dans les systèmes d'action (mer des Wadden).

En préambule, force est de constater que les quatre sites disposent *a minima* d'une gouvernance patrimoniale locale induite soit par la mise en œuvre de sites Natura 2000 (dont les comités de pilotage en France fournissent un premier organe de gouvernance) soit par l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial qui oblige normalement à se doter d'un comité de gestion. Le terme de gouvernance patrimoniale renvoie donc ici à l'existence (ou non) d'une gouvernance concernant l'ensemble de la gestion et des interventions (à la fois sur les questions de conservation, sur les questions socio-économiques de développement et sur les questions des usages sociaux) au sujet du site dans son périmètre considéré comme espace patrimonial.

		Chaussée des Géants	Mer des Wadden	Marais salants de Guérande	Deux Caps
Organe de gouvernance locale		Steering-group du WHS	- National Park Board - National Park Council	- Comité de pilotage Natura 2000 - Coopérative Le Guérandais (bassins salicoles exploités)	- Comité de pilotage Grand Site de France
Date de mise en oeuvre		2012	2010		2001
Pilotage de la gouvernance locale		Causeway Coast and Glens Heritage Trust	Parc national	- Cap Atlantique - Coopérative Le Guérandais (gestion des niveaux d'eau étiers et bassins salicoles)	- Conseil départemental du Pas-de-Calais - Préfet du Pas-de-Calais
Objets de la gouvernance	Gestion de la biodiversité			x	
Gouvernance multi-échelles	Gestion complète du site	x	x		x
	Acteurs locaux majoritaires		x	x	x
	Intégration acteurs multi-scalaires	x			x
Gouvernance multi-acteurs	Participation collectivités locales	x	x (National Park Board)	x (Cap Atlantique)	x
	Participation habitants-citoyens		x (National Park Council)		
	Participation acteurs privés du tourisme		x (National Park council)	x (guides privés très ponctuellement)	

Fig. 231 : modalités et formes de la gouvernance patrimoniale dans les quatre sites

Dans les quatre sites, la gouvernance est donc dans les faits à des stades très différents. Elle semble généralement plus avancée lorsque les gestionnaires sont des collectivités territoriales ou des organisations de l'Etat, plutôt que des propriétaires publics ou surtout privés. Dans ce dernier cas, la mission de partage public des décisions qui leur est alors demandée reste délicate compte tenu de leurs éventuels impératifs économiques. La gouvernance est également plus avancée lorsque des acteurs internationaux ont une position importante dans les systèmes d'action et accompagnent les gestionnaires dans ce sens. A l'inverse, elle semble plus restreinte dans les sites dont les territoires sont les plus limités (et où la position de domination des gestionnaires dans le système d'action est plus facile à asseoir) et dans les sites qui sont des espaces de production primaire importante (marais salants de Guérande même si la mer des Wadden témoigne justement de l'inverse). Il est donc également clair que les dispositifs de gouvernance et les modalités de leur fonctionnement restent déterminés par le statut du gestionnaire et de ses obligations réglementaires et administratives en la matière. Les organes de gouvernance sont d'autant plus ouverts et fonctionnent de manière plus fluide dès lors qu'ils sont créés de concert avec le régime de protection juridique de référence qui

désigne ou créé *ad hoc* un ou des gestionnaires pour le site patrimonial, comme c'est le cas en mer des Wadden. Les tentatives d'ouverture de la gouvernance qui sont opérées *a posteriori* de la désignation et de l'affirmation des rôles du gestionnaire semblent à l'inverse plus difficiles, comme en témoigne l'exemple de la Chaussée des Géants. Reste le cas particulier français où jusqu'à maintenant la création d'un site classé au titre de la loi de 1930 ne s'assortissait pas de la désignation de son gestionnaire. Dès lors, dans ces cas précis, la gouvernance des sites patrimoniaux ne pouvait exister que s'ils faisaient l'objet d'une Opération Grand Site ou s'ils étaient désignés au titre de Natura 2000. Dans ce dernier cas, les comités de pilotage ainsi créés prennent néanmoins en charge seulement leur dimension écologique de la biodiversité.

En mer des Wadden, la gouvernance patrimoniale semble s'être construite localement dans le cadre d'un réseau d'acteurs de l'interprétation (Wadden Sea Interpreter Forum), avant même la création du Parc national qui a pu capitaliser sur ce réseau en lui agrégeant de nombreux acteurs socio-économiques du territoire. Les dispositifs de gouvernance du Parc national, à travers son conseil d'administration (National Park Board) et son conseil consultatif (National Park Council), vont d'autant plus loin qu'ils intègrent des citoyens, en plus des élus des collectivités, l'ensemble des représentants des usagers mais aussi une grande partie des acteurs privés et public du tourisme du territoire. La gouvernance ainsi créée n'est pas institutionnelle mais beaucoup plus participative. Au passage, le rôle des personnalités en charge des organismes de gestion peut être tout à fait déterminante, à l'image du directeur du Parc national danois de la mer des Wadden qui est issu du monde du tourisme et non du monde de l'écologie, comme de la présidente de son conseil d'administration qui n'est pas une écologue mais une spécialiste universitaire du tourisme.

Au contraire, dans les marais de Guérande, la gouvernance semble restreinte au monde paludier, à la production, à la diffusion et à la valorisation du sel, et exclut tous les autres acteurs du site (notamment usagers, habitants et acteurs du tourisme non liés au monde du sel). Il est clair que dans cet exemple précis, une meilleure gouvernance ne pourrait se faire que si celle-ci n'était pas confiée au monde paludier mais aux collectivités territoriales pour plus de facilité d'inclusion des autres acteurs locaux du marais.

Finalement, pour les Deux Caps et la Chaussée des Géants, la gouvernance patrimoniale se trouve dans une situation intermédiaire d'ouverture. Si de 1961 à 2012 le National Trust gérait seul le site irlandais, la désignation récente d'un comité de pilotage dédié à la gestion du site du patrimoine mondial a permis d'ouvrir la gouvernance aux collectivités locales comme aux acteurs scientifiques, même si les acteurs socio-économiques du tourisme, les habitants et les usagers restent encore écartés du processus.

A lire la mise en œuvre des outils de gouvernance à l'échelle de ces quatre sites patrimoniaux, il subsiste donc finalement un paradoxe. Pour les sites les plus fréquentés et les plus coûteux à entretenir, s'il est à l'occasion possible de déplorer le manque d'implication financière des acteurs du tourisme qui en tirent néanmoins profit et les conflits occasionnels avec les habitants (notamment vis à vis des choix de valorisation et de gestion voire de restriction des usages), les dispositifs de gouvernance les intègrent que trop rarement.

7.2.4. Enjeux de protection du site

En dehors de quelques enjeux très contextualisés (comme l'exploitation des ressources naturelles marines en mer des Wadden), les gestionnaires des quatre sites patrimoniaux identifient néanmoins les mêmes types d'enjeux de protection (fig. 232). Précisons déjà que la sur-fréquentation touristique n'est pas jugée comme un enjeu pour la protection des patrimoines, en tant que telle. C'est d'abord l'enjeu du changement global qui semble cristalliser toutes les inquiétudes qu'il s'agisse de manière générale du relèvement du niveau marin, du risque de submersion marine (pour la mer des Wadden et les marais salants de Guérande) ou des risques d'érosion (pour la mer des Wadden et pour les Deux Caps), qui lui sont liés. Les enjeux de protection concernent ensuite majoritairement la question des dynamiques des paysages. L'urbanisation est ainsi pointée du doigt pour la Chaussée des Géants et pour les Deux Caps, rappelant au passage la responsabilité des collectivités territoriales (dans les PLU en France) et de la possibilité de négociation avec ces dernières. Dans le cas de la Chaussée des Géants, le périmètre au titre du Patrimoine mondial de l'Unesco ne se double pas d'une zone tampon qui n'a, pour l'instant, pas été possible de négocier avec la collectivité dans le cadre de l'*Area of Outstanding Natural Beauty*. Il s'agit donc ici d'une difficulté à mettre en cohérence une politique de protection, de conservation et de valorisation du site patrimonial avec la logique d'aménagement du territoire qui échappe parfois pour partie aux gestionnaires. Parmi les quatre cas de figure, deux d'entre eux sont par exemple concernés par un projet de golf à proximité immédiate du site. Si le projet de golf de Runkerry est pour le moment abandonné près de la Chaussée des Géants, ce n'est pas le cas du golf de Sangatte qui est accepté à l'est du Grand Site de France des Deux Caps. Dans le cas de Guérande, l'enjeu concerne des transformations paysagères beaucoup plus subtiles à grande échelle, mais tout aussi importantes, qui ont trait à l'évolution de la topographie du marais causée par la mécanisation de l'entretien, qui tend d'ailleurs aussi parfois à faire disparaître quelques petits éléments patrimoniaux (formes de digues, cales...), et aux dynamiques de boisement en cours en périphérie du marais en lien avec la déprise agricole.

Types d'enjeux	Chaussée des Géants	Mer des Wadden	Marais salants de Guérande	Deux Caps
Changement global	Elevation du niveau de la mer	Submersion marine, érosion, Elevation du niveau de la mer	Submersion marine et élévation du niveau de la mer	Erosion, élévation du niveau de la mer
Pollutions	Projet d'exploitation pétrolière et gazière		Risques de pollution aux hydrocarbures	Pollution visuelle (déchets)
Paysagers	Urbanisation mal maîtrisée dans l'AONB et en l'absence de zone tampon du WHS (projet de golf à Runkerry)		Evolution du paysage salicole liée à la mécanisation	Urbanisation continue des villages, projet de golf à Sangatte, déprise agricole
Ecologiques / biologiques		Usages récréatifs responsables du dérangement de la faune		Perte des continuités écologiques, perturbation des habitats d'espèces (notamment sur les hauts de falaise)
Ressources naturelles		Exploitation ressources naturelles		

Fig. 225 : synthèse des enjeux de protection patrimoniale à l'échelle des quatre sites

Un enjeu important a également trait aux risques de pollution aux hydrocarbures. Les marais salants de Guérande ont déjà notamment fait face à la pollution engendrée par le naufrage de l'Erika tandis que la Chaussée des Géants risque l'implantation d'une plateforme pétrolière et gazière au large de la côte. Pour finir, seuls deux gestionnaires de sites désignent la perturbation de la faune et des habitats engendrés par la fréquentation touristique sur les hauts de falaise pour les Deux Caps et par la multiplication et le développement des usages récréatifs dans la mer des Wadden.

7.2.5. Esprit des lieux : une notion française ?

L'esprit des lieux est une expression utilisée par plusieurs acteurs de la protection des patrimoines naturels, culturels, et immatériels en France et dans les pays des sites étrangers étudiés. Traduite par *sense of place*, l'esprit des lieux est une notion difficile à définir de manière normée et une grande part d'interprétation est d'ailleurs revendiquée par les différents acteurs lorsqu'ils sont interrogés sur leur propre définition du terme. Nous laissons volontairement de côté les références universitaires plus anciennes, anglo-saxonnes notamment (Lowenthal, 1966) sur *sense of place* et la manière dont cette notion a été utilisée par les géographes français (Levy et Lussault, 2000) et les historiens du patrimoine (Grange, Poulot, 2013).

Dans les quatre sites étudiés, les réponses sur l'esprit des lieux, ses caractéristiques et sa définition sont encore relativement floues et changeantes en fonction des personnes interrogées. La part d'interprétation personnelle prend une importance non négligeable lorsque l'on compare les réponses aux entretiens des gestionnaires des quatre sites ou lorsque l'on met en parallèle les réponses des visiteurs.

De manière institutionnelle et plus appliquée à la gestion des sites patrimoniaux, cette notion d'esprit des lieux est néanmoins appropriée en France par le réseau des Grand Sites de France sous l'impulsion première de l'ICOMOS France qui organise dès 2003 un symposium sur ce thème. La circulation des modèles et des manières d'appréhender les territoires patrimoniaux ont sans doute joué en faveur de la diffusion de la notion sur le site de la Chaussée des Géants. En effet, parmi les gestionnaires du Causeway Coast and Glens Heritage Trust, Maxime Sizaret, français ayant travaillé pour le RGSF, emploie sans hésitation la notion d'esprit des lieux.

Pour revenir à cette définition première, Michèle Prats et Jean-Pierre Thibault lors du premier symposium de l'ICOMOS consacré à la question en 2003 font une présentation intitulée « Qu'est-ce que l'esprit des lieux ? ». La définition proposée ci dessous est reprise de manière plus officielle dans la Déclaration de Québec sur la Sauvegarde de l'Esprit du Lieu adoptée à Québec, Canada, le 4 octobre 2008 par l'ICOMOS¹⁷. Prats et Thibault précisent : « Le *genius loci* des latins, qui hantait les bois, les cours d'eau, a existé dans pratiquement toutes les civilisations, et se retrouve notamment chez tous les peuples européens. En ce siècle où le besoin d'identité est profondément ancré, il n'est pas déplaisant de constater que ce terme retrouve un second souffle, dans un continuum historique et linguistique... S'il faut le définir, ce qui n'est pas facile, on peut le présenter comme la synthèse des différents éléments, matériels et immatériels, qui contribue à l'identité d'un site... En ce sens, il est unique » (Prats et Thibault, 2003). Ces deux experts français ouvrent ainsi la voie à une popularisation de la notion d'esprit des lieux dans le milieu de l'ICOMOS. On y retrouve à la fois les trois types de

¹⁷ https://www.icomos.org/quebec2008/quebec_declaration/pdf/GA16_Quebec_Declaration_Final_FR.pdf

patrimoines (naturel, culturel et intangible) dans leur matérialité et leur immatérialité. Ces éléments constituent l'identité singulière du site qui est présentée comme vivante et mouvante en fonction des acteurs et du temps. Quelques années plus tard, lors du colloque de 2008 de l'ICOMOS « Esprit du lieu, entre le matériel et l'immatériel », Laurier Turgeon propose une définition holistique et large de l'expression : « L'expression esprit du lieu énonce elle-même les deux éléments fondamentaux de cette relation, l'esprit qui renvoie à la pensée, aux humains et aux éléments immatériels, et le lieu qui évoque un site géographique, le monde physique et, bref, les éléments matériels » (Turgeon, 2008). Cette relation est présentée comme instable, en constante transformation. Il s'agit donc d'un processus qui change avec le temps : « nous définissons l'esprit du lieu comme une dynamique relationnelle entre des éléments matériels (sites, paysages, bâtiments, objets) et immatériels (mémoires, récits, rituels, festivals, savoir-faire), physiques et spirituels, qui produisent du sens, de la valeur, de l'émotion et du mystère » (*Ibid.*). L'immatérialité est ici mise en relation avec des éléments patrimoniaux plus matériels. Ainsi dans l'immatérialité exprimée dans les définitions précédentes, la notion de lieux de mémoire peut être convoquée comme c'est le cas pour le site des Deux Caps avec les références militaires de la seconde Guerre mondiale. La notion de savoir-faire est également présente et revient constamment pour l'évocation du travail des paludiers à Guérande. La légende des géants, mais aussi l'ambiance de mystère des lieux, souvent mis en avant par l'iconographie de la Chaussée des Géants participent eux aussi de l'esprit des lieux.

Si l'on s'intéresse aux résultats de l'enquête auprès des 50 visiteurs sur chaque site, la conclusion serait que la notion d'esprit des lieux n'est pas parfaitement assimilée. En effet, pour la moitié d'entre eux (56 % d'entre eux dans le cas de la mer des Wadden et la Chaussée des Géants, idem pour les Deux Caps), l'expression « Esprit des lieux » n'est pas comprise (fig. 233 et fig. 234). Pour les marais salants de Guérande, seulement 41 % des visiteurs en résidence principale ne saisissent pas le sens de l'expression. A contrario, 65 % des visiteurs en résidence touristique connaissent et s'approprient cette expression. Le pourcentage est donc supérieur à celui des habitants comprenant cette expression. Les touristes semblent plus sensibles à cet esprit des lieux que les habitants, « baignant » dans les marais quotidiennement qui n'ont peut être plus suffisamment de recul pour affirmer ce qui fait l'esprit des lieux à Guérande.

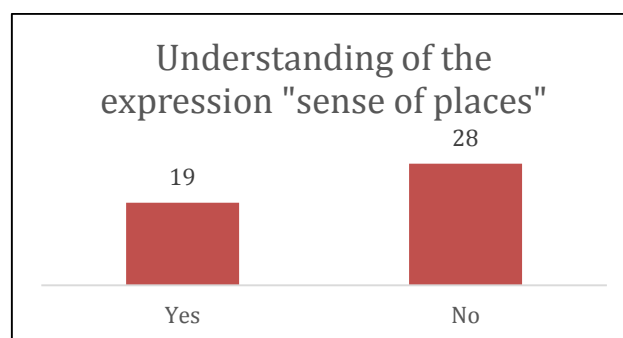


Fig. 226 : connaissance du terme « sense of place » (Chaussée des Géants) (n =50).

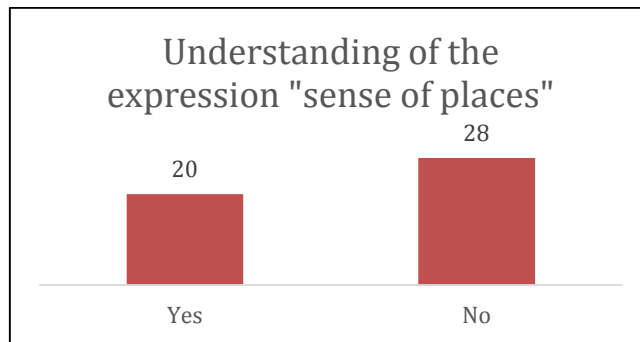


Fig. 227 : connaissance du terme « sense of place » (Mer des Wadden) (n =50).

Pour ceux qui la comprennent, l'évocation de la notion renvoie à des éléments chargés à la fois de matérialité et d'immatérialité. Le cas particulier de la mer des Wadden peut être néanmoins souligné car le nuage de mots (fig. 235) ne fait référence qu'à des éléments liés aux paysages, aux sensations de quiétude et de tranquillité, au sentiment de liberté. On retrouve ces mêmes éléments, au premier rang desquels la nature semble primordiale, pour les autres sites avec davantage de mots qui renvoient à l'histoire, la guerre, la mémoire, la magie, la dramaturgie des sites. Selon les touristes des marais salants de Guérande, la notion d'« esprit des lieux » repose sur « le calme », les « reflets dans l'eau », « l'atmosphère » et sur les « gens des marais, les paludiers ». Il s'agit donc bien dans la plupart des cas (sauf pour la mer des Wadden) d'un paysage hybride nature-culture où l'immatérialité et l'histoire sont prégnants et cotoient la naturalité.



Fig. 228 : la notion de « Sense of place » pour les visiteurs de la Chaussée des Géants.

7.3. Systèmes de visite

7.3.1. Types de visiteurs

Les enquêtes qualitatives sur les quatre sites européens présentent des résultats assez semblables en matière de relations entre le statut du visiteur : touriste, résident secondaire, habitant, et leurs modes d'engagement dans le site (pratiques et représentations).

La catégorie de visiteur la plus importante en nombre : les touristes de passage, se remarque dans les différents sites par leur propension à rester sur les « hotspots » des sites. En effet, chaque site a une certaine étendue, un périmètre praticable, mais la grande majorité des touristes ne cherche pas à l'explorer. Un certain nombre de touristes de passage est aussi préoccupé par les accessoires de visite (guide, audioguide...), introduisant un écart entre le visiteur et la matérialité du site. Il faut donc noter que, si les problématiques de forte fréquentation existent, cela peut être dû, d'une part aux fortes concentrations sur les « hotspots », et d'autre part aux fortes densités de ces visiteurs sur les voies d'accès à ces hotspots (notamment à Guérande avec de petites routes dans le marais). Les problématiques liées aux fortes fréquentations sont moins dues à des volontés de visiteurs de se rendre nombreux au-delà du « hotspot » du site, hormis sur le site de la Chaussée des Géants avec une partie des visiteurs foulant le sentier se prolongeant à flanc de falaise au niveau des orgues et de l'amphithéâtre, avec une érosion du sol de la falaise au niveau de ce sentier. Certains sites polarisent et canalisent vraiment les visiteurs de passage, notamment le pôle Terre de sel dans les marais de Guérande, du fait d'une nécessité d'encadrer les cheminements des visiteurs pour éviter les dégradations du marais, mais sur les autres sites, un déploiement pourrait se faire davantage en empruntant des chemins et sentiers. Or ce phénomène n'existe pas « en masse », attestant une pratique très polarisée de sightseeing. Les phénomènes de diffusion et dispersion de visiteurs de passage sur certains sites sont « qualitatifs », par exemple les observateurs naturalistes dans le marais de Guérande, qui indiquent être dans une démarche « d'avancée » dans le marais.

Les résidents secondaires ont, eux, des rapports aux sites marqués par une prise de distance, un recul vis-à-vis des « hotspots ». En tant qu'usagers assez réguliers des territoires dans lesquels se trouvent les sites, ils ont leurs résidences souvent dans un rayon proche autour du site. Une relation paysagère s'établit entre l'implantation de leur résidence et le site. La valeur et l'attrait du site, ce n'est pas principalement le hotspot, mais, soit un ensemble paysager comme le marais de Guérande, soit, finalement, l'ensemble d'un territoire ludique et résidentiel. Ainsi, les résidents secondaires autour du marais de Guérande apprécient à distance le marais, font pour certains des promenades sur de petites embarcations autour du marais. Au niveau de la Chaussée des Géants, l'attrait du littoral dans son ensemble compte autant sinon plus dans les pratiques de visite que l'attrait du site pittoresque lui-même. Sur les îles de la mer des Wadden, les résidents secondaires investissent l'espace insulaire de façon relativement large, alors que les touristes se concentrent sur certains spots balnéaires. Enfin, au niveau des Deux Caps, les résidents secondaires déploient aussi des pratiques de promenade au-delà des sites touristiques.

Les habitants permanents domiciliés près des sites exercent des rapports aux sites plus difficiles à résumer en une seule position. Ils sont souvent attachés aux sites, mais en leur attribuant, notamment à la Chaussée des Géants, une valeur locale distincte de la valeur mondiale. Pour les habitants navetteurs (à Guérande et sur les îles des Wadden), les sites sont

des espaces traversés au quotidien, certes avec une attention aux paysages, aux ambiances, mais aussi dans une quotidienneté et une routine. Représentations topologiques et non topographiques parfois dans les cartes mentales. Dans le cas de sites très fréquentés par les touristes, ils cherchent à poursuivre aussi leur fréquentation du site, sans forcément avoir la démarche de recul opérée par les résidents secondaires, d'où parfois des sensations d'être dans un espace encombré, très fréquenté. Quand ils le peuvent, ils cherchent alors à éviter la forte population touristique en se rendant sur le site à des moments plus calmes, ou pour faire visiter le site, y compris en période dense, à leur amis et famille. Mais les entretiens qualitatifs, certes non représentatifs, n'ont pas révélé d'importants rejets vis-à-vis du phénomène touristique. Les habitants, les mêmes ou d'autres, de même que beaucoup de résidents secondaires, développent aussi une pratique de promenades longues le long du littoral, ou investissent l'intérieur des îles des Wadden, mais sans exprimer autant que les résidents secondaires une représentation paysagère distanciée, en tableau, vis-à-vis du site principal. Enfin, il faut signaler des différences d'âge en matière de pratique des sites. Les habitants âgés diminuent leurs pratiques de promenades longues. On relève aussi, dans les différents sites, des différences d'appropriation de l'espace en fonction de l'ancienneté de connaissance du site. Ceci conduit à synthétiser les différents rapports des visiteurs au patrimoine et à relever leurs différentes perceptions des sites.

7.3.2. Les visiteurs au cœur de la fabrique patrimoniale : rapports au patrimoine et perceptions des sites

Les touristes de passage présentent pour un certain nombre, dans l'enquête qualitative, une perception incomplète, partielle, déformée, mal dimensionnée, des espaces des sites mal perçus, notamment à Guérande et à la Giants Causeway. Ceci conduit certains touristes à critiquer le site, notamment parce qu'il ne serait pas assez exceptionnel, remarquable, par manque de caractère sublime (la Chaussée des Géants), mais sans l'avoir entièrement parcouru. Les rapports et jugements de valeur d'une partie des touristes envers les sites, finalement, sont établis à partir des comparaisons qu'ils effectuent entre les différents sites qu'ils mettent presque en compétition. Dans ce « jeu », les informations et images médiatisées avant la visite, ainsi que ce qui apparaît à *première vue* au moment de la visite, exercent un rôle majeur. Pour ces visiteurs, il n'y a pas de place, pas de chance pour une découverte des abords, des interstices : tout doit se présenter immédiatement. Plus qu'une impatience, il s'opère un processus d'instantanéité et de réduction du paysage à un seul point.

Un autre rapport au site peut aussi exister pour une petite partie des touristes : celui qui opère à la suite de la découverte du site au dernier moment. En effet, tous les touristes ne viennent pas sur le site à partir d'une reconnaissance patrimoniale préalable et d'une programmation de la visite. Si l'on a déjà évoqué ci-dessus la relativisation de la valeur du site par confrontation analogique avec d'autres sites, il y a aussi des touristes pour qui le site n'a pas de valeur préétablie.

L'identification des éléments du patrimoine sur chaque site est liée à la connaissance et la perception que chaque catégorie de visiteurs a des différentes parties qui composent le site. Ainsi, les touristes sont attirés par les éléments mis en évidence dans les guides touristiques et par ce qui est fléché dans les signalétiques d'accès au site. C'est ce qui explique que les touristes de passage se focalisent sur les monuments historiques et les points de vue des Deux Caps, sur la Grande chaussée de la Chaussée des Géants, sur le pôle de visite de Terre de sel

à Guérande et, dans un cadre plus d'un tourisme balnéaire que d'un tourisme patrimonial, sur les spots balnéaires des plages de Romo et Fano.

Les vecteurs patrimoniaux et paysagers attirant les touristes peuvent différer selon les sites : caractère pittoresque et légendaire à la Chaussée des Géants ; patrimoine technique, mais lié à l'environnement naturel, des paludiers à Guérande ; espace de grande nature dans les îles de la mer des Wadden et leurs estrans ; et attrait patrimonial des Deux Caps davantage partagés entre l'histoire et le paysage.

À la suite de l'analyse des pratiques spatiales de chaque catégorie de visiteurs, on peut relever les différences suivantes :

- les touristes de passage s'orientent/sont orientés toujours par le patrimoine du « hotspot ». Dans ce cadre, s'observent deux situations « classiques » : la Chaussée des Géants, avec une focalisation sur les pierres pittoresques, curiosités géologiques et légendes associées ; et les Deux Caps, avec une focalisation sur les lieux de mémoire sur chaque cap.

Mais les deux autres sites ont des situations plus particulières, que l'on peut regrouper en indiquant que l'élément patrimonial n'est pas « ponctuel », mais étendu : le marais pour Guérande, et l'étendue marine pour les îles des Wadden. Le lieu de « visite » se place alors en bordure des étendues auxquelles une valeur patrimoniale et paysagère est conférée. Ces placements de lieu de visite se font soit spontanément : sur les estrans des îles des Wadden, soit par une polarisation des flux de visiteurs à Terre de sel pour le marais de Guérande.

- les résidents secondaires rencontrés à Guérande, à la Chaussée des Géants, aux Deux Caps, ont un rapport au patrimoine plus étendu, défini par une composition paysagère d'ensemble. Les sites avec hauts de falaise et campagne arrière-littorale de la Chaussée des Géants et des Deux Caps peuvent être rapprochés : même si le hotspot est, dans le premier cas en bas de la falaise et dans le second cas en haut de falaise, l'attention des résidents secondaires est portée sur la campagne au-delà du site. Cela signifie que l'espace patrimonial de ces résidents secondaires est clairement un autre espace que celui du site : c'est le territoire environnant. La configuration est différente à Guérande, où le site lui-même, au sens large, est une « campagne », mais les résidents secondaires savent se placer en recul pour pouvoir l'apprécier visuellement et en faire leur patrimoine par l'expérience paysagère. Enfin, sur les îles de la mer des Wadden, les résidents secondaires rencontrés ne se rattachent pas à cette seule vision de patrimoine-paysage, ils sont dispersés entre plusieurs rapports au patrimoine.

- les habitants permanents apparaissent sur l'ensemble des sites comme la catégorie la moins homogène du point de vue des rapports au patrimoine. Un partage de leurs positions en fonction de l'ancienneté de l'appropriation du site peut souvent être décelé. Ainsi, à la Chaussée des Géants, les habitants âgés ont un souvenir de l'ancienne appropriation touristique et excursionniste du site, avec les boutiques au pied de la falaise, en regrettant que ces usages aient disparu et ne se soient pas transformés en patrimoine, alors que les habitants jeunes s'accommodent beaucoup plus de la mise en tourisme actuelle et intègrent la vision du patrimoine de l'Unesco, des classements de site, avec la focalisation sur le haut lieu. Aux Deux Caps, les habitants déclarent davantage que les autres catégories les éléments du petit patrimoine local, position acquise aussi par une partie des habitants des îles des Wadden et par les habitants des environs de Guérande qui parcourent le marais et ont

une connaissance des savoirs locaux des paludiers. Donc, si les habitants ont, d'une part, la même occupation spatiale des sites que les touristes, notamment à la Chaussée des Géants et aux Deux Caps, ils ont d'autre part un rapport aux patrimoines des sites qui est plus riche dans le sens où ils ont le souvenir du site pour les plus âgés, et pour certains ont développé une connaissance et une attention pour le petit patrimoine environnant.

7.3.3. Rapport aux aménagements et à la gestion du site

Outre les aspects déjà résumés ci-dessus, des compléments au sujet des rapports aux aménagements et à la gestion des sites peuvent être apportés. On se concentre ici sur les rapports aux infrastructures de visite. Deux aménagements majeurs existent sur deux sites : le « visitor centre » de la Chaussée des Géants et le Pôle Terre de sel à Guérande, alors que les deux autres sites n'en comportent pas et n'engendrent que des visites de « plein air ».

Les deux centres de visiteurs déplacent la valeur et les pratiques spatiales des sites. En cas de mauvais temps, ou pour des personnes avec des difficultés de déplacement, voire même pour d'autres visiteurs, ces centres récents, à l'architecture moderne, aux intérieurs avec boutiques, peuvent devenir l'expérience principale voire unique de toute la visite, opérant alors une substitution par rapport au site de « plein air ». Si à la Chaussée des Géants le visitor centre ne peut avoir qu'un rôle de lieu de substitution par rapport au site original, à Guérande, il n'existe pas de site ponctuel original, et le centre « Terre de sel » est d'emblée le site de visite, à partir duquel des visites guidées du marais sont effectuées.

Ces différences de rôle du centre de visite entre la Chaussée des Géants et Guérande induisent aussi une différence d'opinion des visiteurs vis-à-vis de chacun d'eux. Le pôle Terre de sel est perçu comme le point d'entrée indispensable pour la visite des marais de Guérande, hormis une minorité de touristes souhaitant aussi visiter le marais avec des paludiers n'étant pas guide. A l'inverse le visitor centre de la Chaussée des Géants est perçu, de la part des habitants des alentours, comme un lieu suscitant des incompréhensions pour les touristes : l'organisation est jugée bloquante et trop complexe, avec un parking payant ou pas payant selon le périmètre du lieu de domicile de l'habitant, des toilettes et une cafétéria dans le centre payant, un contrôle des habitants par les agents du site mal vécu. Certains habitants pensent que le visitor centre devrait être gratuit et que le paiement ne devrait se faire que pour le parking.

Au sujet des cheminements piétonniers sur les sites, les remarques négatives sont peu nombreuses, tant en ce qui concerne le réseau lui-même que sa viabilité. Dans les marais de Guérande et à la Chaussée des Géants, les visiteurs comprennent que le réseau de chemins et sentiers est dû à la topographie et/ou au système foncier. Aux Deux Caps, une minorité de visiteurs a évoqué la contrainte de sentiers trop canalisés, au sein de sites bien moins étendus. Quant aux îles des Wadden, où le terrain d'enquête comprenait une superficie bien plus étendue, le rapport aux aménagements et à la gestion se pose au sujet de l'accès automobile aux plages : accepté par la majorité des usagers, cet accès est critiqué seulement par quelques-uns.

Ensuite, les réponses des enquêtés ont évoqué la problématique de l'avancée, de la percée des aménagements routiers et des véhicules dans les sites. Sur les îles des Wadden, la question est moins posée, sauf à Romo où une crainte de construction d'un pont est parfois

présentée. Aux Deux Caps, la circulation est très canalisée : à la fois les automobiles avec des parkings bornés, et les piétons avec des chemins délimités. Cette problématique fait surtout réagir au niveau des sites avec une perméabilité ou une interpénétration entre l'espace du site et le réseau routier. C'est surtout le cas dans les marais de Guérande, où tout un réseau routier maille l'étendue des marais, et les voitures peuvent aussi s'engager sur certains chemins entre les salines. Les critiques à Guérande portent d'abord sur l'encombrement des routes en période estivale ; si la polarisation des flux à Terre de sel est jugée bénéfique, notamment parce qu'elle a en bonne partie permis de résoudre les incursions non organisées des visiteurs à l'intérieur du marais, il demeure le problème des arrêts de véhicules au bord des routes déjà étroites : arrêts « coups de cœur paysagers » des touristes, pour une prise de photo, une observation particulière. Le manque de petites aires de dégagement au bord des routes induit cette présence gênante de voitures arrêtées au bord des routes.

Aux abords de la Chaussée des Géants, l'encombrement automobile est aussi critiqué par des habitants, mais pas pour les mêmes raisons. Il s'agit pour ce site d'un report du stationnement des véhicules de certains visiteurs au bord de la route côtière, visiteurs qui évitent ainsi le paiement du parking du visitor centre, alors que le parking de Terre de sel à Guérande est en accès libre et n'engendre donc pas des stationnements de proximité au bord de la route départementale.

Un autre volet de cette question de la relation route/site concerne la percée du réseau routier dans l'espace du site. Dans les marais de Guérande, une voie non goudronnée d'accès au lieu-dit Sissables, à l'ouest du marais, a été fermée pendant un temps par des paludiers, avant d'être rouverte. Certains habitants évoquent même l'idée de la fermeture de plus de routes dans le marais. A la Chaussée des Géants, où une route jusqu'à la Grande chaussée permet l'accès des bus autorisés, un touriste de passage a indiqué son incompréhension vis-à-vis de l'existence de cette route, qui selon lui dénature la perception négative de la route d'accès au site pour certains touristes.

Enfin, des touristes, en séjour dans le territoire proche, ont formulé une remarque intéressante à la Chaussée des Géants, en s'étonnant de la différence importante entre une forte fréquentation du site et une assez faible capacité d'hébergement touristique dans les alentours. Ceci se relie à la problématique de savoir retenir les visiteurs dans le territoire.

7.3.4. Vision des menaces du site et de son avenir

En matière de perception des menaces du site, trois grandes catégories de menaces sont identifiées par les visiteurs : (1) soit des menaces exogènes, dues à des causes physiques ou humaines, (2) soit des menaces « en bordure de site » pouvant affecter le site lui-même, (3) soit des menaces endogènes, et dans ce cas c'est surtout la fréquentation touristique qui est critiquée.

Au sein de la catégorie des menaces exogènes, deux risques ont été perçus par les visiteurs :

- le risque d'élévation du niveau de la mer, sur les trois sites des Wadden, des Deux Caps et de Guérande, moins perçu à la Chaussée des Géants. Ce risque est perçu par des visiteurs qui ont une attention pour les questions d'environnement, comme les observateurs naturalistes à Guérande, ou bien alors par des visiteurs (habitants ou touristes) qui ont une pratique relativement limitée du site, en termes spatial mais aussi en territorialité, et qui identifient ce risque de façon générale.

- le risque de pollution marine par hydrocarbures, qui est identifié à Guérande, aux Deux Caps et sur les îles des Wadden, beaucoup moins à la Chaussée des Géants. On comprend que cette perception est liée à la situation des sites par rapport aux événements de pollution. Ce sont les habitants et résidents secondaires ayant une bonne expérience du site qui rapportent le plus précisément ce risque.

Au sein des menaces « en bordure » de site, le principal fait avéré est la série d'éboulements de falaise autour du site de la Chaussée des Géants, ayant conduit à la fermeture du sentier littoral de flanc de falaise et limitant ainsi le périmètre visitable du site. D'autre part, en termes de perception de risques en bordure de site, les visiteurs ont identifié :

- au niveau des marais de Guérande, le risque de rupture de la digue du Traict du Croisic délimitant les marais. En lien avec leur observation en recul du marais, c'est les résidents secondaires qui relatent ce risque.
- aussi au niveau des marais de Guérande, le risque de dénaturation du marais salant par le développement des arbres en bordure et l'introduction d'eau douce. Cette perception émane d'un habitant bon connaisseur du marais.
- enfin, en matière de « zone tampon », des habitants résidant à proximité de la Chaussée des Géants signalent le risque dû, cette fois, à la démarche de figer le paysage du fait des règles du site du patrimoine mondial. Pour eux, un paysage doit pouvoir évoluer.

Ainsi, ces perceptions de menaces provenant des bordures immédiates de site sont surtout perçues à Guérande.

Enfin, les perceptions de risques qui pourraient se produire à l'intérieur du site relèvent principalement, mais pas seulement, de la fréquentation touristique :

- la trop forte fréquentation touristique est perçue davantage par les touristes eux-mêmes (hormis aux Deux Caps où cette opinion est davantage partagée) sur les îles des Wadden, avec la critique de la fréquentation des plages en voiture ainsi que le risque de nouvelles constructions, et à la Chaussée des Géants avec un risque, perçu, de dégradation des pierres hexagonales par une trop forte fréquentation pédestre.
- cependant, des risques endogènes économiques sont aussi perçus, ceci vis-à-vis des marais de Guérande principalement. En effet, les marais étant un territoire de production économique, ce sont les nouveaux habitants qui expriment des doutes sur la pérennité du fonctionnement actuel du marais.

7.3.5. Systèmes spatiaux de visite (ou modèles spatiaux)

L'analyse des enquêtes sur chaque site a déjà montré un déploiement de parcours plus diversifié et étendu dans l'espace, dans tout le site considéré voire au-delà. Comparons maintenant les parcours de chaque catégorie dans chaque site, afin d'évaluer dans quelle mesure existent les ressemblances. Le choix est de débiter par la synthèse des parcours de touristes, pour voir ensuite comment les parcours des résidents secondaires et des habitants se déploient et s'organisent autrement.

Synthèse des systèmes spatiaux de visite des habitants :

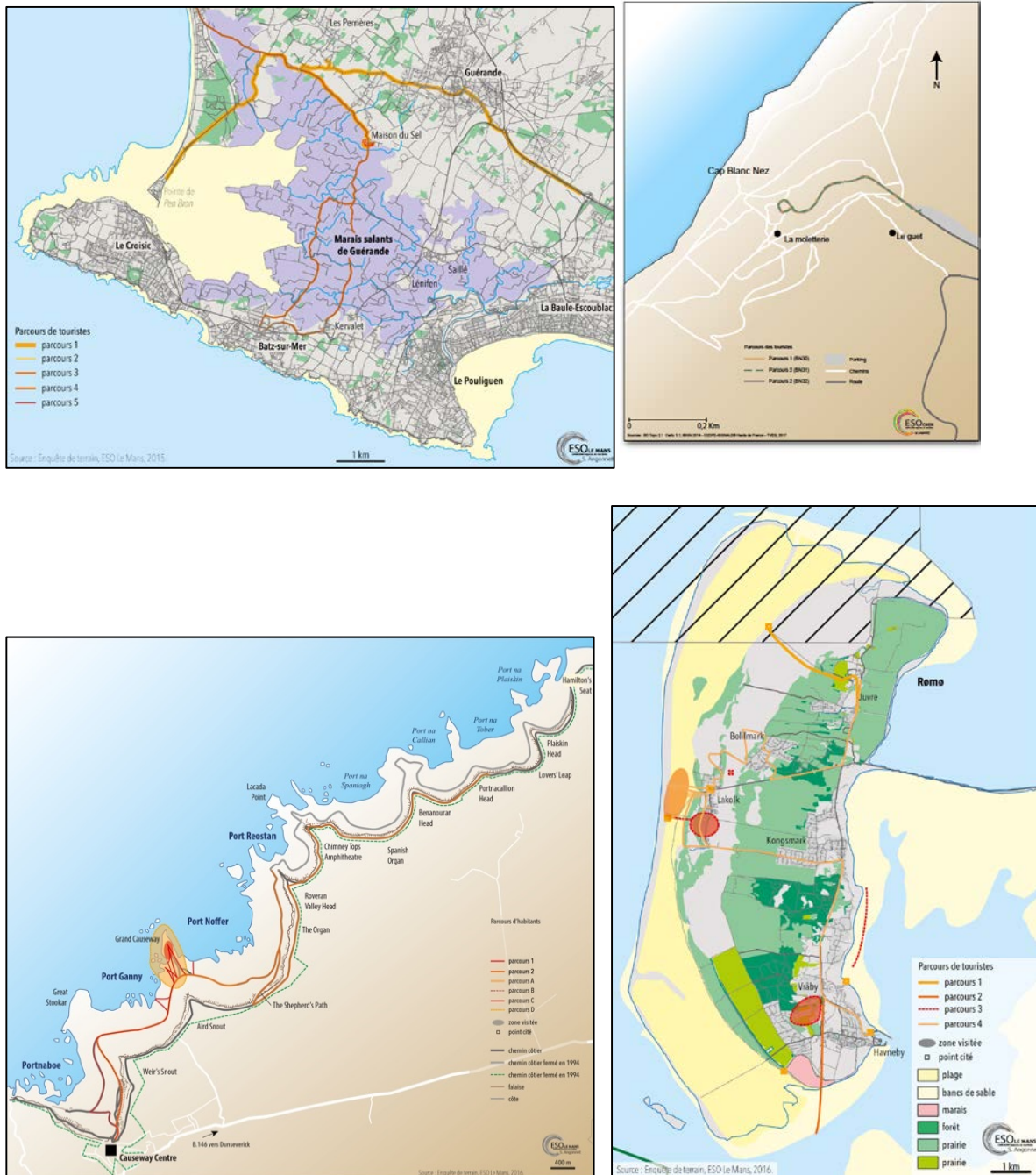


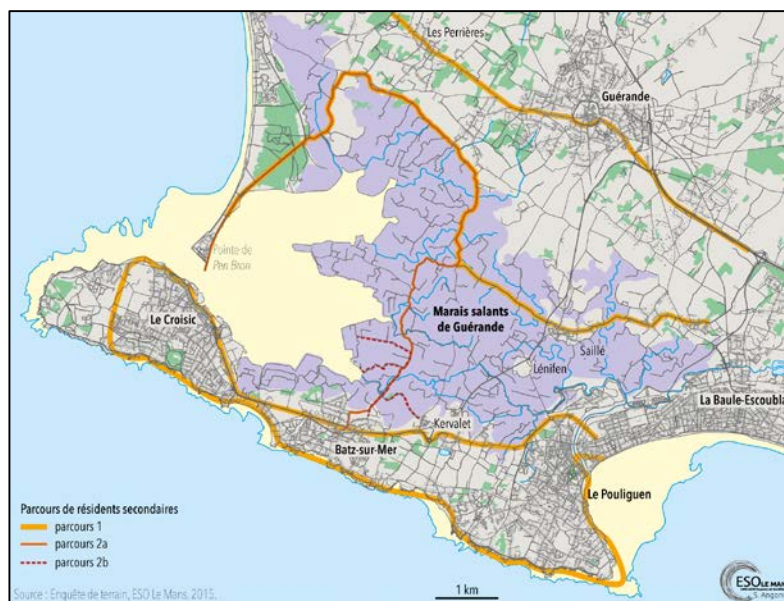
Fig. 232 : parcours des touristes interrogés dans les enquêtes qualitatives.

Dans les différents sites, une polarisation des touristes sur les hotspots se remarque, et au-delà des attraits principaux, peu de visiteurs de passage s'aventurent. Outre la méconnaissance de l'espace des sites, les canalisations des visites et la focalisation sur l'attrait principal, ce phénomène est aussi à relier à des temps impartis pour visiter le site. Ainsi, à la Chaussée des Géants, un système d'excursions par autocar effectuant un tour depuis Belfast ou Derry/Londonderry ne laisse que deux heures environ aux excursionnistes pour visiter la Chaussée des Géants. On peut indiquer que l'espace-temps de visite défini en partie par les autocaristes impacte aussi la valeur de chaque site (au cours d'une excursion, les souvenirs de

la visite de la distillerie de Bushmills pourront ainsi être presque aussi importantes que celles de la visite de la Chaussée des Géants). Ensuite, la différenciation de l'analyse selon chacun des quatre sites est intéressante à faire :

- pour les Deux Caps, il existe peu de particularités : les touristes se rendent jusqu'à un parking très près du site (ce sur chaque cap), à partir duquel un petit parcours de haut de falaise est organisé de manière très canalisée.
- les pratiques touristiques des marais de Guérande se marquent, outre la polarisation déjà analysée au centre « Terre de sel », par l'évitement, contraint, des marais. L'expérience de visite, pour la plupart des touristes, est donc très « périphérique » et en partie « traversante », mais comme si un corridor routier traversait une enclave impénétrable.
- les touristes visitant la Chaussée des Géants et les îles des Wadden (sur la carte ci-dessus, Romo), présentent un engagement plus classique dans un site, avec l'investissement du hotspot, mais sans plus. On remarque spécialement qu'ils ne vont pas plus loin que le principal accès routier qui existe pour desservir le site, qu'il s'agisse de la Chaussée des Géants ou des plages des îles des Wadden. Ceci interroge fortement sur le phénomène de la route qui fait le site où se concentrent les visiteurs. La différenciation entre route, chemin et sentier importe beaucoup dans le niveau de fréquentation des touristes.

Synthèse des systèmes spatiaux de visite des résidents secondaires :



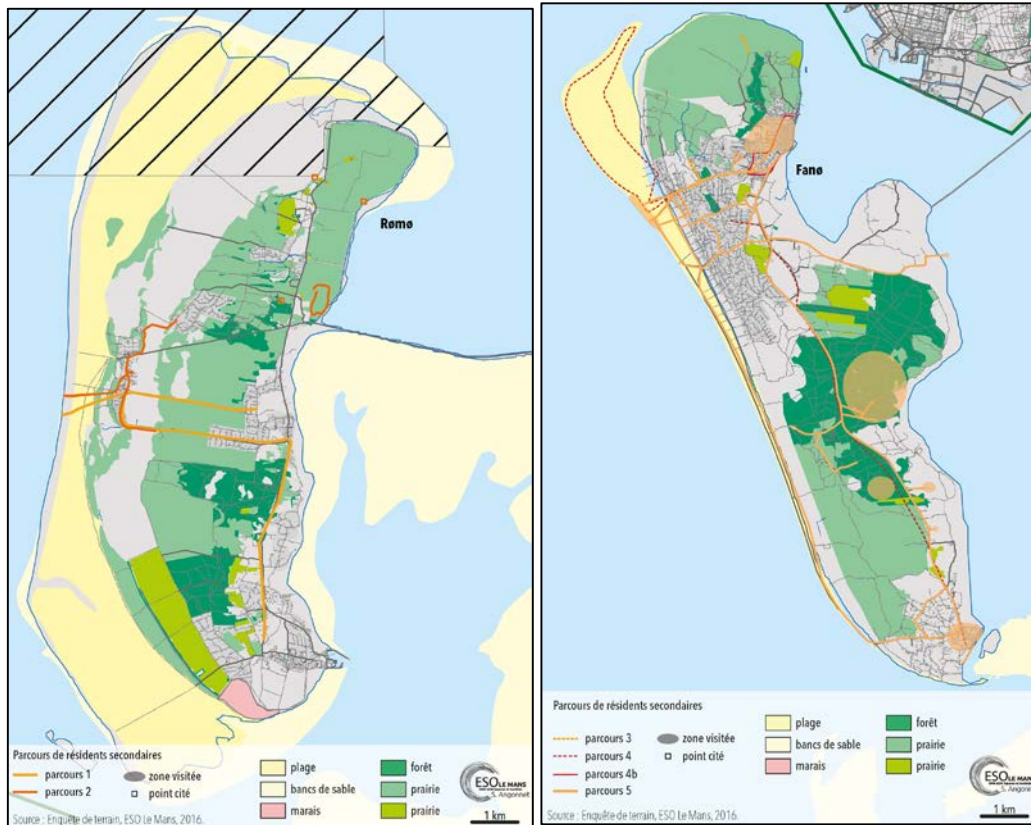


Fig. 233 : Parcours des résidents secondaires interrogés dans les enquêtes qualitatives.

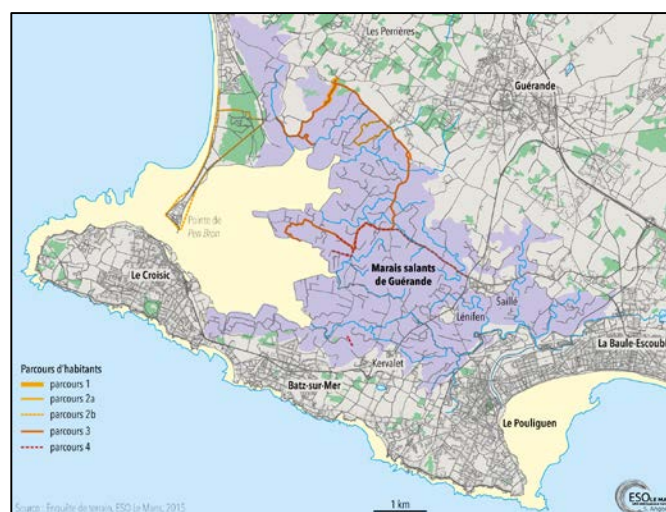
Il a déjà été analysé que les résidents secondaires se déploient davantage que les touristes dans les espaces des sites et au-delà. Assez logiquement, on remarque que c'est sur les sites avec de vastes étendues : les marais de Guérande, les îles des Wadden, que les différences d'investissement des espaces sont les plus marquées par rapport aux touristes de passage. Au contraire, sur la Chaussée des Géants et les Deux Caps, s'il existe de vraies différences en matière de randonnée des résidents secondaires au-delà des sites, que ne font pas les touristes de passage, en matière d'occupation du site lui-même on remarque moins de

différences cartographiques des parcours sur les sites eux-mêmes. Ceci signifie que les chemins de visite de la Chaussée des Géants, surtout, mais aussi des Deux Caps, sont très partagés par les touristes et les résidents secondaires, alors que les chemins de visite des marais de Guérande et des îles des Wadden sont beaucoup moins, voire pas du tout partagés entre les touristes et les résidents secondaires.

En complément, il faut indiquer aussi la différence de systèmes spatiaux de visite des résidents secondaires entre les sites, notamment en fonction des emplacements des résidences secondaires. En la matière, ce sont les îles des Wadden qui se caractérisent par le plus de proximité entre les implantations des résidences et la diversité des espaces fréquentables sur les îles, induisant un fort déploiement de leurs parcours sur la surface des îles. Au sujet des marais de Guérande, le système s'en rapproche, sauf qu'il est atténué par une étendue importante du marais, assez uniforme, et les restrictions coutumières d'accès posées par les paludiers, deux facteurs qui conduisent à un déploiement moins important que sur les îles des Wadden. Enfin, les sites de falaise : Chaussée des Géants et Deux Caps, disposent de réseaux de sentiers bien canalisés, avec moins d'effets possibles de ce rapport entre lieu des résidences et site.

Synthèse des systèmes spatiaux de visite des habitants :

Les habitants présentent finalement les parcours les plus développés. Les cartes des parcours révèlent une intensité de cheminements clairement plus forte que celle des résidents secondaires. Cela est intéressant, car l'analyse des entretiens qualitatifs ne permettait pas, seule, de mettre en évidence cette caractéristique, d'autant que certains habitants décrivent peu oralement cette richesse. Il peut y avoir effectivement des différences internes parmi les habitants, mais globalement les cartes montrent un engagement plus fin des habitants dans les sites.



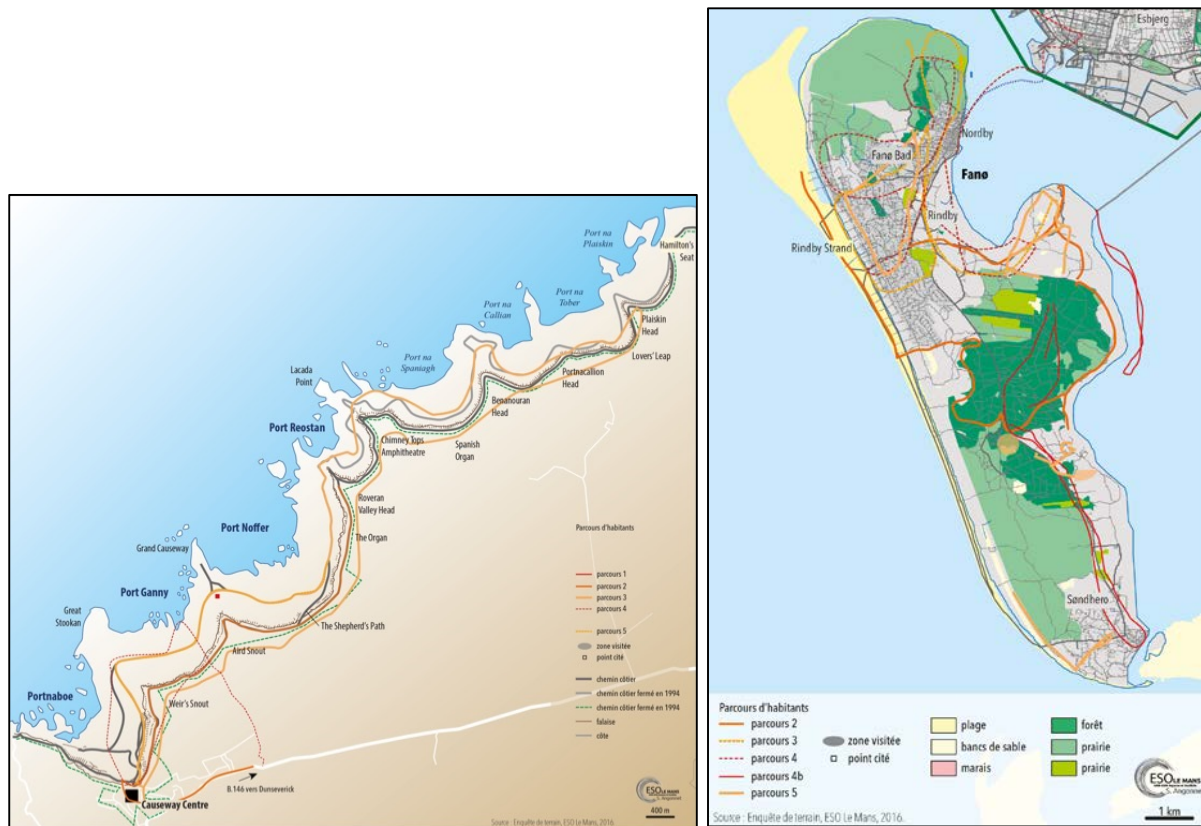


Fig. 234 : comparaison des parcours d'habitants des enquêtes qualitatives.

Sur les îles des Wadden, avec ici Fano pour exemple, la dispersion des parcours devient très importante, signe de fréquentations d'ordre quotidien de leur île par les habitants. Les portions de l'île non fréquentées semblent être réduites, mais demeurent néanmoins au niveau des prairies. A la Chaussée des Géants, de même qu'aux Deux Caps, la dispersion apparaît moins visuellement du fait de la configuration linéaire du littoral fréquentable, donc il s'agit davantage d'une extension de part et d'autre des sites le long de la côte. A ce sujet, le site de la Chaussée des Géants classé au Patrimoine mondial est intéressant à rappeler car, vers l'est, à partir de Port Reostan (l'amphithéâtre), le sentier à flanc de falaise est officiellement interdit d'accès, à cause des éboulements. Cependant, un habitant y a tracé un itinéraire de randonnée. Enfin, il apparaît que c'est dans les marais de Guérande que les habitants se dispersent le moins, relativement à l'enquête menée, ce qui correspond aux propos des différents entretiens, relatant une prudence et un engagement limité dans l'espace du marais.

7.4. Modalités et stratégies de gestion du public

L'ensemble des positions des partie-prenantes et des mesures mises en œuvre à l'échelle des quatre sites peut être synthétisée dans le tableau suivant (fig. 233).

Site	Chaussée des Géants	Mer des Wadden	Marais de Guérande	Deux caps
Chiffre de fréquentation Vision du tourisme de la part des parties prenantes	1 million de visiteurs / an - UK's Best Heritage Attraction en 2016. - Locomotive du tourisme en Irlande du Nord. - Rôle attracteur du Patrimoine mondial auprès des visiteurs internationaux (notamment public asiatique). - Communication du Patrimoine mondial améliorée depuis deux ans.	4,5 millions de nuitées / an - Equilibre recherché tourisme/protection de la nature. - Risque de rupture de cet équilibre à cause des usages sportifs de nature très dynamiques. - Communication claire sur les valeurs du Patrimoine mondial. - Patrimoine mondial attractif uniquement pour visiteurs internationaux non régionaux.	1,6 millions de nuitées / an - à développer pour certains acteurs (collectivités locales). - le projet d'OGS est un moyen de réfléchir à la gestion du tourisme et aux flux qu'il engendre. - certains paludiers encore hostiles au tourisme.	1,1 million de visiteurs / an - Label GSF considéré comme peu attractif pour les visiteurs touristiques.
Regards sur la capacité de charge	- Saturation non considérée comme un enjeu, sauf si le relèvement du niveau marin restreint l'espace de visite. Incapacité à intervenir sur une capacité de charge car route d'accès aux « pierres » publique. - Rôle du centre de visiteurs dans la régulation des flux de visiteurs.	- Sujet jugé peu pertinent car dépendant trop des comportements individuels et des types de pratiques. - Recherche néanmoins sur les distances d'approche des phoques. - Manque de recherche scientifique sur le sujet. - Débat répartition flux de visiteurs sur l'année / maintien d'une période de repos pour la faune.	- capacité de charge considérée comme atteinte pour Terre de Sel avec 80 000 visiteurs / an.	- Evaluation considérée comme difficile car manque de données. - Indicateur = érosion des sentiers. - Espaces les plus patrimoniaux à mettre en défens. - Nécessité de rediffuser le public hors du trait de côte. - Confusion avec la capacité d'accueil au titre de la gestion de l'urbanisation dans le cadre de la Loi Littoral.
Equipements et infrastructures d'accueil	- Nouveau centre de visiteurs et parking depuis 2012 intégré au paysage. - Centre de visiteurs avec exposition, boutique et film. - Exposition sur la l'histoire, la géologie et les légendes du site (avec jeux pour jeune public, médias interactifs...) - Accessible aux personnes à mobilité réduite.	- 18 centres de visiteurs indépendants multithématiques (dont guides). - 15 d'entre eux sont regroupés dans le Wadden Sea Interpreter Forum.	- Offices de tourisme. - Terre de Sel à Pradel. - Musée intercommunal des marais salants de Batz-sur-mer. - Maison des paludiers à Saillé. - Visites organisées par quelques paludiers indépendants.	- Maison des Deux caps depuis 2014, gérée par le département. - Offices de tourisme. - Belvédères aménagés au cap Blanc-Nez, au cap Gris-Nez et dans les dunes de Slack. - Panneaux explicatifs le long des chemins aménagés au cap Gris Nez. - Parcours de découverte avec panneaux sur l'Ecole des peintres de Wissant dans la station balnéaire de Wissant élaboré par des associations locales en partenariat avec le département.

Entrées payantes	<ul style="list-style-type: none"> - Tarif individuel standard de 10,5 £ / personne, avec tarifs spéciaux enfants, famille et groupe. - Gratuité pour membres du National Trust. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès au littoral et aux espaces de nature libre et gratuit (principe réglementaire danois). - Centres de visiteurs souvent payants et guidage payant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès payant seulement aux trois équipements d'accueil présentés ci-dessus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gratuité à l'heure actuelle mais possibilités de paiement en cours de réflexion (notamment parkings les plus proches du littoral, tarification en fonction des types d'usagers...).
Services (dont guidage)	<ul style="list-style-type: none"> - Boutique de souvenirs, bureau de change et restaurant/caféteria dans le centre de visiteurs. - Hôtel, bar et restaurant (Causeway Hotel). - Pub à proximité du centre de visiteurs. - Guides professionnels pour individuels ou groupes, départs à horaires précis. - Audio-guides gratuits avec sentier d'interprétation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Guidage individuel ou en groupe sur 4 thèmes unifiés : découverte de la biodiversité des vasières, <i>Oyster Safari</i>, <i>Birdwatching</i>, observation du phénomène de <i>Black Sun</i>, observation des phoques gris. 	<ul style="list-style-type: none"> - Boutique de souvenirs et de produits gastronomiques liés au sel, petite librairie à Terre de Sel. - Guidage organisé par Terre de Sel essentiellement. - Guidage plus rare par tour-opérateurs privés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Boutique à la Maison des Deux Caps. - Animation et sensibilisation assurées par la Maison des Deux caps et Eden 62. - Maison des Deux caps : randonnée pédestre, marche nordique, location de vélos électriques. - Eden 62 : visites guidées grand public et scolaires, visites plutôt naturalistes. - Circuit de découverte du patrimoine balnéaire de Wimereux par l'association « Le Charme de Wimereux ».
Outils de mobilité et de transport dans le site et au site	<ul style="list-style-type: none"> - Majorité des déplacements en voiture individuelle. - Navette payante privée (Translink) entre le centre de visiteurs et les « pierres ». - Train patrimonial l'été entre Bushmills et le centre de visiteurs. - Desserte par compagnies de cars privés depuis Belfast ou Dublin. - Tarifs réduits pour l'entrée pour visiteurs venus en transports publics, vélo ou à pied. 	<ul style="list-style-type: none"> - Majorité des déplacements en voiture individuelle. - Transport en commun rare et peu efficace et non dédié spécifiquement aux déplacements touristiques. - Développement de pistes cyclables (Westcoast route, Panorama route). - Canoë. 	<ul style="list-style-type: none"> - Majorité des déplacements en voiture individuelle. - Transport en commun non dédié spécifiquement aux déplacements touristiques. - Projet d'expérimentation de fermeture de la route départementale de desserte et de traversée du marais qui serait réservée aux paludiers, aux caristes et aux deux roues. - Organisation de « Journées douces dans les marais salants » en réservant les routes une journée par an aux paludiers, aux randonneurs et aux cyclistes. - Développement pendant la saison estivale de déplacement dans le marais par des remorques à cheval. 	<ul style="list-style-type: none"> - Majorité des déplacements en voiture individuelle. - Aménagement et ouverture en cours d'un premier tronçon de piste cyclable entre Wiessant et Marquise. - Service de location de vélos et de vélos à assistance électrique à la Maison des Deux Caps. - Transport ferroviaire aller-retour TER Terre-Mer à deux euros 4 week-ends de juillet et août (9 destinations côtières dont Calais) proposé par la Région. - Réflexion sur des « Journées sans voiture » avec navettes depuis les gares SNCF et accueil sur le Grand Site de France.
Sentiers	<ul style="list-style-type: none"> - Canalisation par sentiers ballisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sentiers ballisés cantonnés aux digues et marais. 	<ul style="list-style-type: none"> - Majorité des sentiers du marais sont privés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sentiers ballisés concentrés sur le littoral.

	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux de mise en sécurité surtout en bas de falaise. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation libre plages, vasières, massifs dunaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sentiers de randonnée aménagés autour du marais : coteaux de Guérande, Pen Bron, Le Croisic, Batz-sur-mer et Le Pouliguen. 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte canalisation des sentiers (fils lisses sur potelets...) notamment au cap Gris-Nez.
Gestion de la saturation dans l'espace et dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des clusters, des économusées, de la Causeway Coastal Route et d'autres sites de visite (dont sites de Games of Thrones) pour allonger le temps de séjour à proximité du site et disperser les flux dans la région. - Communication touristique en faveur des visites le matin et le soir pour éviter les pics de fréquentation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Allongement de la saison (juin juillet août) dans le temps avec l'<i>Oyster Safari</i> (automne hiver) et avec événementiel (Wadden Sea Festival). - Diffusion sur l'ensemble du territoire par nombreux points de visite à la canalisation faible - Gestion dans l'espace par zonage des usages de loisirs de nature dans le périmètre de la réserve naturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des visites de Terre de Sel hors de la période estivale et proposition de visites « alternatives » (traversée du Trait notamment). - Tentatives de régulation de l'accès à la pointe de Sissable par restriction des usages des parkings. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur l'extension du périmètre du Grand Site de France. - Volonté de favoriser les visites plus en retrait du trait de côte (sur 10 km) notamment en direction des points hauts. - Événementiel avec le Slack Deux Caps Art Festival du 20 juin au 20 septembre 2015.
Outils de responsabilisation des publics	<ul style="list-style-type: none"> - Panneaux d'accueil et d'information. - Médiation par le centre de visiteurs et les guides professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Panneaux d'accueil et d'information. - Guide de bonne conduite en projet pour définir des distances d'approche de la faune dans les zonages de loisirs de nature. - Médiation par les centres de visiteurs et les guides professionnels. - Développement du programme d'éducation MyWaddenSea. 	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques rares panneaux d'accueil et d'information sur le site classé. - Nombreux panneaux d'interdiction développés sur les salines par les paludiers. - Médiation par Terre de Sel et la Maison des paludiers de Saillé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Seulement panneaux d'accueil et d'information. - Education par Eden 62 auprès du jeune public (clubeden62).

Fig. 235 : regards et pratiques de gestion du tourisme à l'échelle des quatre sites patrimoniaux.

7.4.1. Une attractivité touristique stratégique mais rarement assumée par les gestionnaires

Les mesures et stratégies de gestion du public doivent d'abord s'apprécier en fonction des postures des acteurs impliqués dans la gestion des sites par rapport aux flux touristiques et au tourisme en général. Si l'ensemble des gestionnaires évoque l'importance de la fréquentation touristique des sites dont ils ont la charge, rares sont ceux estimant que ces flux soient une « sur-fréquentation », ce qui pourrait évidemment justifier des stratégies de limitation loin d'être à l'agenda.

Dans la majorité des sites (en dehors de la Chaussée des Géants), les actions entreprises sont davantage orientées vers une cohabitation entre conservation du patrimoine naturel (oiseaux et phoques en mer des Wadden, fragiles écosystèmes des pelouses des hauts de falaises pour les Deux Caps...) et accueil du public. Dans le cas des marais salants de Guérande, la stratégie vise une cohabitation entre usages traditionnels, souvent considérés comme « patrimoniaux », et accueil du public en des lieux bien précis (Terre de Sel et les deux musées à Batz-sur-Mer et Saillé). Cet enjeu « classique » est beaucoup moins mis en avant pour la Chaussée des Géants que les gestionnaires ainsi que les institutions publiques et privées du tourisme considèrent au contraire comme la locomotive du tourisme en Irlande du Nord.

Ces différences de position ne se comprennent pas à l'aune de la fragilité des milieux naturels (le contexte écologique de la Chaussée des Géants pouvant aisément être comparé à celui des Deux Caps) mais plutôt à l'aune de la contribution du site patrimonial aux enjeux de développement local et territorial. La Chaussée des Géants est ainsi le site plus anciennement visité des quatre étudiés ici, celui pour lequel les flux de visiteurs se sont massifiés le plus tôt dans l'histoire, et en même temps le site dont le territoire local est le plus périphérique à l'échelle européenne et où les enjeux de développement territorial sont historiquement problématiques. L'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco y est d'ailleurs considérée comme positive, notamment car facteur d'attractivité pour les publics internationaux. Pour les trois autres sites, les reconnaissances internationales (Unesco ou Ramsar) et les labels (Grand Site de France...) ne sont pas considérés avec le même intérêt, soit parce que les gestionnaires n'estiment pas leur rôle soit réellement attractif pour les visiteurs (ce qu'ont confirmé nos enquêtes par entretiens et par questionnaires auprès du public des visiteurs), soit parce que les gestionnaires ne souhaitent pas toujours clairement davantage de notoriété. Néanmoins, si la partie danoise de la mer des Wadden est protégée au titre d'un Parc national seulement depuis 2010 et inscrite au titre du Patrimoine mondial depuis 2014, force est de constater la croissance récente d'un public international auquel le site n'était pas habitué. Ainsi, français, espagnols, italiens ou norvégiens commencent timidement à apparaître parmi le public traditionnel danois et allemand.

7.4.2. La capacité de charge : un concept familier mais rarement mis en œuvre

Si la majorité des gestionnaires se déclarent inquiets face aux impacts de la fréquentation touristique, seul Terre de Sel dans les marais salants de Guérande met en œuvre une capacité de charge qui y est définie au seuil des visites actuelles d'environ 80 000 visiteurs/an. Celle-ci est d'ailleurs davantage contrainte par la capacité d'accueil de la structure et sa capacité à maintenir une expérience de visite de qualité plutôt que par des considérations écologiques. De plus, la saisonnalité de la fréquentation est un frein au développement, au regard de la capacité de la structure. Accueillir plus de visiteurs, 100 000 par exemple, c'est assurément accueillir 20 000 visiteurs de plus en période estivale, ce qui est impossible en l'état actuel des choses.

Sur l'ensemble des sites, la capacité de charge est considérée comme méthodologiquement trop difficile à évaluer, par manque de données, mais surtout notamment du fait de la trop grande variabilité des usages dont les impacts ne peuvent être jugés de manière équivalente. Pour la Chaussée des Géants, le National Trust estime même qu'il est de toute façon dans l'incapacité d'appliquer des mesures relatives à la capacité de charge du site, notamment parce que la route d'accès aux « pierres » est publique et ne permet donc pas son intervention. A l'inverse, le centre de visiteurs joue un rôle certain dans la régulation des flux, retenant les visiteurs selon des temporalités variées, et permettant ainsi de lisser légèrement les pics de fréquentation et de diminuer l'affluence vers les pierres basaltiques.

Les stratégies des gestionnaires contournent donc plutôt cette difficulté en se focalisant sur la mise en défens des espaces les plus fragiles écologiquement (aux Deux Caps, en mer des Wadden) ou socio-économiquement (marais salants de Guérande). Ils essaient tout de même de diminuer la pression sur ces espaces fragiles en offrant d'autres possibilités de parcours de visite. En mer des Wadden, le Parc national est par ailleurs en train de négocier un Code de bonnes pratiques qui permettrait d'éviter le dérangement de la faune sauvage par le respect de distances d'approche dépendant des animaux, de la saison de l'année, et du type d'usage.

7.4.3. Faire payer les services de médiation patrimoniale plutôt que l'accès aux sites

Pour l'ensemble des sites, malgré quelques nuances liées aux contextes culturels et économiques, la régulation de l'accès au lieu par le paiement de droits d'entrée reste un sujet délicat tant le public n'y est généralement peu favorable, surtout pour les populations voisines du site. Elle est relativement acceptée à Guérande, dans la mesure où les visiteurs qui ne connaissent pas le site comprennent le caractère privé du marais et où les visiteurs qui connaissent le site peuvent improviser des visites libres lorsque les paludiers sont tolérants. La question apparaît plus conflictuelle pour la Chaussée des Géants car le National Trust, propriétaire du site, a réalisé un aménagement d'accueil du public (panneautage et parkings) qui lui permet d'exiger un droit d'entrée au centre d'interprétation alors même que la route d'accès aux « pierres », destination principale, est publique et accessible à tous. La gratuité d'accès pour les adhérents du National Trust et plus récemment pour les habitants du district lui permet néanmoins d'affirmer la garantie d'un accès à tous, alors même que les habitants sont très rares à en être informés. Malgré ces situations, les visiteurs de la Chaussée des Géants restent largement plus enclins à payer un droit d'entrée pour visiter le site, que sur les

trois autres sites, témoignant de l'habitude relative du public anglo-saxon à payer l'accès aux sites naturels les plus emblématiques. Plus paradoxal, ces derniers restent cependant moins enclins à payer pour le stationnement alors qu'ils le paient effectivement avec leur droit d'entrée au centre d'interprétation.

Pour tous néanmoins subsiste l'idée qu'un paiement des visiteurs permettrait de financer des opérations de gestion et permettrait surtout de soutenir une forme de développement local, sans que celui-ci soit explicité par des objectifs. Converge alors l'idée selon laquelle il est plus légitime de faire payer des services aux visiteurs (des services d'interprétation et de médiation patrimoniale dans des espaces d'accueil dédiés, des services de guidage professionnel, des services de stationnement automobile pour les sites les plus densément fréquentés...) plutôt que de déployer des accès payants aux sites.

A partir de là, une multitude de situations peuvent s'observer à l'échelle locale. D'un côté certains gestionnaires de sites recherchent directement une forme d'auto-financement et/ou une forme de rentabilité en mettant en œuvre des modèles de développement plutôt commerciaux alors que d'autres gestionnaires font le choix d'encadrer l'accueil du public (par l'aménagement des sites notamment par des sentiers) en laissant d'autres acteurs privés et/ou publics se charger des services payants aux visiteurs, considérant que leur tâche est de favoriser le développement local du tourisme sur l'ensemble du territoire plutôt que de l'orchestrer totalement en régie directe. Le nombre d'acteurs chargés de ces services et le nombre de lieux d'interprétation varie alors très fortement d'un site à l'autre en fonction à la fois de cette stratégie et de cette posture et à la fois de la taille du site patrimonial.

Dans la perspective la plus commerciale, c'est évidemment la Chaussée des Géants qui fournit l'exemple le plus abouti. Le *business model* du National Trust est bien éprouvé et la commercialisation du site est bien engagée. Le prix du droit d'accès reste élevé mais le service fourni est de très bonne qualité (ce qui explique sa nomination comme *UK's Best Heritage Attraction* en 2016) : vaste centre de visiteurs à l'architecture de grande qualité, parking soigné bien intégré au paysage, boutique diversifiée (objets souvenirs, produits gastronomiques, livres...), interprétation patrimoniale multithématique pour tous les visiteurs, projection documentaire vidéo, audio-guide à disposition le long du sentier disponible en de nombreuses langues, visites guidées régulières... Ce même type de dispositif se retrouve à Terre de Sel pour les marais de Guérande, mais l'interprétation patrimoniale y est partagée avec le Musée des marais salants de Batz-sur-mer et avec la Maison des paludiers de Saillé dont l'activité est davantage muséale même si cette dernière organise aussi des visites guidées sur site en collaboration avec la Ligue pour la protection des oiseaux.

Dans une perspective de développement local et territorial, la mer des Wadden et les Deux Caps fournissent des exemples inverses. Au Danemark, le Parc national ne propose pas de services aux visiteurs, par contre il accompagne les acteurs touristiques dont c'est la mission, notamment en participant à la structure collaborative du *Wadden Sea Interpreter Forum* qui réunit 15 structures indépendantes d'interprétation patrimoniale et de guidage sur son territoire. Pour les Deux Caps, l'idée est à peu près la même puisque la Maison des Deux Caps joue le rôle d'intermédiaire entre les visiteurs et l'ensemble des acteurs privés (guides, commerces...) et des acteurs publics (offices de tourisme notamment, associations locales comme « Le charme de Wimereux »...) qui développent les services touristiques, mêmes si leurs liens restent encore aujourd'hui ténus.

7.4.4. Des modes de transport à la recherche de durabilité ?

Observer les efforts des gestionnaires de sites patrimoniaux en faveur d'une plus grande durabilité des modes de transports oblige à interroger deux échelles d'analyse.

La première échelle est celle de l'inscription du site dans un territoire plus large et qui peut correspondre à une destination touristique, telle la presqu'île guérandaise pour les marais salants de Guérande ou encore la côte d'Antrim pour les visiteurs irlandais ou britanniques de la Chaussée des Géants mais qui peut être l'Irlande dans son entier pour des visiteurs internationaux, le sud du Jutland pour la partie danoise de la mer des Wadden... A cette échelle, force est de constater la très forte prédominance des déplacements en voiture individuelle. Les transports publics existants sont essentiellement dédiés à une desserte habitante et non touristique, et restent dans certains cas très peu développés (mer des Wadden, Chaussée des Géants...).

Deux motifs reviennent régulièrement pour expliquer cette situation : premièrement, une difficulté à pouvoir avoir prise sur le mode de transport des visiteurs et, deuxièmement, une difficulté institutionnelle et organisationnelle à influencer sur les choix de transports collectifs orchestrés par les pouvoirs publics.

D'une part, il semble que les visiteurs restent très fortement attachés à la voiture individuelle pendant le temps des vacances, d'autant plus que celle-ci s'avère extrêmement nécessaire pour l'ensemble des déplacements familiaux notamment. En effet, comment visiter pendant 15 jours le sud du Jutland même si le Parc national de la mer des Wadden était bien desservi par des transports publics efficaces ? Pourquoi prendre un transport public pour aller visiter la Chaussée des Géants quand la République d'Irlande vante l'intérêt de parcourir la *West Atlantic Way* en voiture ?

Et d'autre part, il reste donc difficile pour les gestionnaires de site d'avoir prise sur les réseaux de transport public à quelques exceptions près. Ainsi, le site des Deux Caps bénéficie de la politique de transport de la Région Hauts de France qui favorise l'accès de ses destinations littorales pendant l'été à deux euros l'aller-retour en TER « terre-mer » 4 week-ends en juillet et en août, ce qui permet de favoriser l'accès par train en arrivant à Dunkerque, Calais, Wimereux ou à Boulogne-sur-mer. A l'inverse, les gestionnaires de la Chaussée des Géants contournent la difficulté, car la notoriété du site permet d'organiser des dessertes par des compagnies privées de caristes (qui peuvent elles-mêmes être mobilisées par des agences réceptives) qui pallient ainsi au service public. Plus anecdotique, le site irlandais bénéficie également d'un héritage historique du tourisme victorien puisqu'un train patrimonial le dessert depuis la commune voisine de Bushmills pendant la période estivale. La politique tarifaire du National Trust est également une stratégie marginale pour inciter aux mobilités douces puisque le droit d'entrée bénéficie d'une réduction pour les visiteurs venus à pied, en vélo ou en transport public. Plus généralement, une attention particulière est donnée à la desserte par pistes cyclables de l'ensemble du littoral que ce soit pour la mer des Wadden (où cette desserte est la plus avancée avec la *West Coast Route* ou la *Panorama Route*) ou pour les Deux Caps (où un premier tronçon vient d'être livré), plus rarement pour la randonnée pédestre (Chaussée des Géants).

La seconde échelle est celle du site lui-même, et les superficies jouent évidemment un rôle prépondérant. Pour le site le moins étendu de la Chaussée des Géants, un effort particulier est fait pour les personnes à mobilité réduite grâce à une navette électrique, dont le ticket n'est néanmoins pas inclus dans le droit d'entrée. Dans les trois autres sites, une réflexion est

en cours sur le développement du vélo. Plusieurs « journées douces » ont ainsi été mises en œuvre dans les marais salants de Guérande où les routes qui traversent le marais étaient alors seulement réservées aux randonneurs, aux cyclistes et aux véhicules utilisés par les paludiers. Cette phase de test, qui montre ici la convergence des intérêts des paludiers, qui recherchent une plus grande liberté de mouvement notamment l'été où les routes sont très chargées, et des acteurs du tourisme, a de fortes probabilités d'être amenée à un plus grand développement dans l'avenir si le projet d'Opération Grand Site était à nouveau retenu. L'expérimentation réserverait alors les routes également aux caristes. De son côté, la Maison des Deux Caps développe une politique incitative aux mobilités douces en fournissant un service de location de vélos et de vélos à assistance électrique, et certains acteurs du GSF ont désormais l'idée d'organiser des « journées sans voiture » privilégiant le vélo et la randonnée mais nécessitant également des navettes depuis les gares SNCF les plus proches et des accueils spécifiques sur site. En somme, à l'échelle des sites français particulièrement, le désir de rendre les sites entièrement aux mobilités douces existe, mais semble dans les faits, encore éloigné de la réalité.

7.4.5. Des pratiques hétérogènes de gestion de la saturation : entre concentration et dispersion des flux de visiteurs

Dans les quatre sites, l'analyse des pratiques de gestion de la fréquentation du public révèle finalement leur forte contextualisation. Si les chiffres élevés de fréquentation génèrent des impacts forts tant sur les patrimoines que sur l'expérience des visiteurs, le choix des outils de gestion des flux dépend avant tout du statut foncier des espaces et de la taille du site patrimonial. Les pratiques de gestion des flux s'ordonnent alors sur un spectre large allant de la concentration des visiteurs sur un ou plusieurs points d'intérêts permettant de concentrer les impacts des visiteurs et de mettre en défens le reste du site (méthode dite du *honey pot*) jusqu'à la diffusion des visiteurs sur l'ensemble du site permettant de diminuer la pression de ces derniers (méthode que l'on pourrait qualifier de *spreading out*).

A Guérande, où les marais salants sont majoritairement privés et exploités par les paludiers, la coopérative Les Salines de Guérande, gestionnaire principal du site, a ainsi créé sa filiale Terre de Sel en 2006 pour maîtriser et organiser les visites du marais. Les visiteurs sont ainsi concentrés depuis le centre d'interprétation sur deux salines dédiées uniquement à des visites guidées tandis que l'ensemble du marais reste fermé au public même si la diffusion rare des visiteurs ailleurs peut être tolérée. A l'inverse, le vaste territoire de la mer des Wadden favorise une fréquentation beaucoup plus diffuse, accentuée par le droit danois qui assure une liberté d'accès pour tous aux rivages et aux espaces de nature. S'il existe un zonage réglementaire qui garantit des zones de tranquillité pour les oiseaux dans le cadre d'une réserve naturelle, le parc national favorise néanmoins le maintien de nombreux usages de loisirs de nature dans de vastes espaces délimités en concertation avec les usagers. Pour minimiser les impacts sur la faune, il élabore actuellement un code de bonne conduite (par exemple pour définir des distances d'approche afin d'éviter le dérangement de la faune).

Aux Deux Caps comme à la Chaussée des Géants, les choix sont à mi-chemin entre concentration et diffusion des flux. La canalisation des visiteurs le long de sentiers aménagés et balisés, dont il n'est parfois pas possible de sortir (comme au cap Gris-Nez), permettent de concentrer les impacts afin de les gérer plus facilement tout en garantissant des conditions maximales de sécurité pour les publics. Dans les deux cas, les gestionnaires appuient par leurs

aménagements d'accueil du public la diffusion des visiteurs en dehors des hauts lieux à l'échelle de leur périmètre d'intervention (le périmètre du Grand Site de France pour les Deux Caps, le périmètre de l'*Area of Outstanding Natural Beauty* de la Causeway Coast pour la Chaussée des Géants). La situation reste plus avancée pour la Chaussée des Géants où le site du Patrimoine mondial a joué le rôle de locomotive pour de nombreux autres hauts lieux initialement moins connus et aujourd'hui fréquentés (Carrick-a-Rede Bridge), phénomène amplifié par la médiatisation des sites de tournage de la série *Game of Thrones* (sites de Dark Hedges, de Dunluce Castle...).

Sur les pics journaliers et saisonniers de visite, tous les sites ne mènent pas les mêmes réflexions. La Chaussée des Géants est le seul site pour lequel les gestionnaires mènent une stratégie de limitation des pics de fréquentation enregistrés lors de la journée (généralement en milieu de journée) en développant une communication adaptée vantant l'intérêt de décaler sa visite tôt le matin ou tard le soir pour mieux profiter des lieux dans une plus grande solitude ou en développant un événementiel régulier animant notamment le site en soirée.

Sur la saisonnalité, tous les sites n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes contextes. Bénéficiant d'un public de visiteurs largement international, la Chaussée des Géants semble moins affecté par les pics saisonniers estivaux, le Causeway Coast and Glens Heritage Trust se concentre alors davantage sur l'allongement du temps de séjour à proximité du site plutôt que sur l'allongement d'une saison précise. Les trois autres sites sont à l'inverse concernés par la forte saisonnalité estivale et optent régulièrement sur une politique d'organisation événementielle à l'image du Wadden Sea Festival en mer des Wadden, du Slack Deux Caps Art Festival pour les Deux Caps ou des fêtes médiévales de Guérande, événement désormais historique. Des pratiques touristiques nouvelles comme l'*Oyster Safari*, désormais très populaire en Europe du Nord, permet d'allier tourisme de nature et tourisme gastronomique en accueillant de nouveaux publics l'automne et l'hiver. Si la grande majorité des acteurs du tourisme et des gestionnaires des sites se déclarent en faveur d'une « dé-saisonnalisation », les avis divergent légèrement en mer des Wadden où les acteurs de la protection de la nature militent également en faveur d'une période de repos et de calme pour la faune sauvage en contre-point, justement, de la saison estivale.

7.4.6. Circulation des modèles de gestion du public

Choix pragmatiques ancrés dans les contextes locaux, les outils de gestion déployés peuvent à l'occasion s'inspirer d'expérimentations exemplaires dès lors que les gestionnaires mobilisent les réseaux professionnels dont ils font partie. Dans ce sens, le réseau des Grands sites de France est très efficace à l'échelle française, la pointe du Raz et le Cap Fréhel faisant modèles pour les gestionnaires des Deux Caps. Le réseau des sites du Patrimoine mondial semble moins déterminant, en dehors de la mer des Wadden dont les gestionnaires trouvent dans la Grande barrière de corail ou la *Jurassic Coast* des modèles pertinents de codes de bonne conduite des usages de loisirs de nature. Au-delà des réseaux professionnels, les gestionnaires mobilisent des expérimentations du monde entier dès lors qu'elles sont conduites sur des thématiques analogues ou proches des objets patrimoniaux dont ils ont la charge. La valorisation du thé au Sri Lanka ou de l'ylang ylang à Madagascar inspirent Terre de Sel à Guérande, tout comme les Géoparcs pour le Causeway Coast and Glens Heritage Trust pour la Chaussée des Géants, qui a également mis en œuvre le concept des économusées et intégré ce réseau d'origine québécoise.

Force est de constater que dans certains cas les outils inventés peuvent à l'occasion devenir des modèles à l'échelle nationale ou internationale. Sur la Chaussée des Géants et l'ensemble de la côte d'Antrim, un partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques du tourisme a ainsi permis de mettre en œuvre une politique de clusters thématiques et géographiques liant le site à d'autres points d'intérêts locaux (production de whiskey à Bushmills...) dans le but d'allonger les séjours touristiques dans le territoire. Pour la mer des Wadden, au-delà même d'avoir inventé un Parc national d'un nouveau genre, non réglementaire et ancré dans les dynamiques socio-économiques locales, un programme d'éducation aux patrimoines intitulé *MyWaddenSea* dédié à tous les niveaux scolaires a été longuement expérimenté à l'échelle locale et s'est largement diffusé à l'échelle des Parcs nationaux danois, à l'échelle de la mer des Wadden (en Allemagne et aux Pays-Bas), et aujourd'hui à l'échelle internationale (comme en Polynésie française).

	Réseaux professionnels	Modèles utilisés	Modèles produits
Chaussée des Géants	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle faible du réseau WHS. - Réseau du National Trust. - Réseau des Heritage Trusts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Economusées (marque québécoise) : Europe du Nord, Canada... - Géopark (Canada, Norvège, Islande, Russie). - Route littorale (modèle irlandais du Wild Atlantic Way). 	<ul style="list-style-type: none"> - Clusters en partenariat avec les acteurs socio-économiques du tourisme (Bushmills...).
Mer des Wadden	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle grandissant du réseau WHS. - Coopération flyway est-atlantique (Parc national du Banc d'Arguin, Mauritanie...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Code de bonne conduite des usages récréatifs littoraux et marins (Grande Barrière de Corail, Jurassic Coast). - Événementiel d'art contemporain nature/culture (Wadden Sea Festival depuis 2014) 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'éducation MyWaddenSea : exporté dans la mer des Wadden (Allemagne, Pays-Bas), dans les Parcs nationaux danois, en Polynésie française... - Invention d'un modèle de Parc national à la danoise (Loi 2006). - Tourisme gastronomique : Oyster Safari...
Marais salants de Guérande	<ul style="list-style-type: none"> - Refus du réseau des Grands Sites de France. - Réseau des marais salants de l'Arc Atlantique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme de terroir et gastronomique (Piment d'Espelette, Thé au Sri Lanka, Ylang Ylang à Madagascar...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'idée : « paludier d'un jour ». - Sel de Guérande Label rouge.
Deux Caps	Réseau des Grands Sites de France	<ul style="list-style-type: none"> - Erquy-cap Fréhel - Pointe du Raz - Gâvres-Quiberon - Landes : piste cyclable 	

Fig. 236 : circulation des modèles de gestion du tourisme dans les quatre sites patrimoniaux.

7.5. De la justice spatiale à la « justice d'accès » au patrimoine

7.5.1. Justice spatiale : précisions sémantiques

La notion de justice spatiale renvoie à des approches et des définitions distinctes selon les sociétés, les époques et les disciplines. Au-delà de cette littérature, un fait demeure : l'analyse de lieux, d'espaces naturels, de sites patrimoniaux, sous l'angle de la justice spatiale ou de la justice environnementale, est intriquée avec l'analyse des inégalités socio-spatiales et leur distribution. Justice et inégalités sont les deux faces d'une même médaille.

La justice spatiale introduit un cadre normatif associé à une morale ou du moins une éthique, tentant de déterminer ce qui est bien ou mal, ce qui est égal ou pas (Sen, 2012) ou du moins ce qui est souhaitable ou non, notamment pour les groupes sociaux défavorisés ou les territoires en difficulté. Autrement dit, la justice spatiale pose la question complexe de ce qui est acceptable socialement, économiquement et écologiquement¹⁸. Conséquemment, comment remédier, si non réduire les inégalités¹⁹, selon quel mode de gouvernance et quelles procédures? À cela s'ajoute la conjugaison avec les types d'inégalités : de genre, de race, intra et intergénérationnelles, de revenu, d'accès aux services, de qualité de vie... À ce jour, plusieurs études de géographes américains ont utilisé ce cadre d'analyse pour démontrer que les infrastructures urbaines et même les catastrophes naturelles impactaient davantage des communautés pauvres et de couleur.

Aborder les inégalités socio-spatiales, en fonction de la création d'espaces naturels à protéger, ou de sites patrimoniaux à mettre en valeur ou en tourisme, relève d'un défi social et scientifique nouveau. De prime abord, cela peut même paraître incongru. Car n'est-il pas souhaitable et souhaité d'implanter des espaces protégés pour le bien-être collectif des générations actuelles et futures ? De même, le patrimoine n'assure-t-il pas une continuité en vue d'un effet global positif protégeant le bien public (Filipo, 2009) ? Néanmoins, sans se limiter à une comptabilité anthropocentrée, les dimensions des coûts sociaux et des bénéfices de la création de ces espaces naturels patrimoniaux mérite attention et alimente une réflexion qui parfois se traduit dans des politiques publiques. Par exemple, en matière d'enjeux environnementaux et sociaux, mentionnons ceux liés aux usages antérieurs de l'espace protégé ou encore ceux liés à la spéculation des terrains ou des maisons des zones voisines, ou encore celui de l'affluence touristique dans une collectivité de petite taille, ayant peu de ressources pour la réguler, pour profiter de ses effets économiques ou encore pour gérer les impacts écologiques liés à la sur-fréquentation touristique.

Pour mesurer la justice environnementale, Schlosberg (2003, 2007) identifie trois types de justice : 1) la justice distributive, 2) la justice procédurale et 3) la justice comme reconnaissance. La première réfère à la distribution des coûts et bénéfices des stratégies de conservation sur les communautés locales, distribution qui peut s'ajouter aux iniquités sociales et historiques déjà vécues. La seconde, la justice procédurale, fait appel à la demande sociale des communautés locales pour un accès à l'information et à l'assistance nécessaire, sous forme de ressources financières et humaines, afin de pouvoir participer à la prise de décision, à la gestion et au suivi du nouvel usage territorial proposé, le plus souvent, par des

¹⁸ Au départ, les disciplines et les recherches portant sur les sphères du social et de l'écologie se sont plus ou moins ignorées (Filipo, 2009).

¹⁹ L'aménagement du territoire, par exemple, a été conçu théoriquement comme une politique de redistribution de la richesse à travers un pays.

institutions nationale ou internationale. Finalement, la justice comme reconnaissance consiste à reconnaître les caractéristiques et les particularités des populations affectées par le changement planifié quant à l'usage du territoire. Dans leur étude empirique sur les Parcs nationaux de la Guadeloupe et de Forillon (Québec) portant sur les trois formes de justice, Gagnon et Lapointe (2011) ont déterminé un certain nombre de paramètres afin d'identifier ou non des formes d'inégalités, voire d'injustices²⁰.

Bien que l'articulation entre les inégalités sociales, spatiales et écologiques demeure un défi important, la justice spatiale offre une perspective d'arrimage entre conservation et développement local viable ou durable, tout en considérant la fonction territoriale de conservation comme partie intégrante du milieu de vie des communautés locales. La justice spatiale met en exergue les écarts entre l'écologique et le social, entre l'intérêt général et l'intérêt territorial, entre les échelles de la proximité à la planète, et pose la question des conditions pour une équité sociale et territoriale, un des principes du développement durable. La justice comme enjeu de reconnaissance ouvre le champ à la complexité de l'intégration des valeurs/représentations/usages du territoire comme une ligne de fracture entre l'espace habité, vécu et l'espace conservé pour les générations futures, mais consommé par les touristes et les usagers.

7.5.2. Des sites patrimoniaux à l'épreuve de la justice spatiale

Questionner la justice spatiale dans son acception large à l'échelle des quatre sites n'est évidemment pas l'objet de la recherche menée ici. Au sens de la justice distributive, il aurait fallu mener une étude et une analyse en profondeur sur les avantages retirés (ou non) par les populations locales de la mise en protection des sites et évaluer, le cas échéant, à l'aide d'un certain nombre de paramètres sociaux et économiques, la perpétuation, l'accentuation ou l'atténuation de ségrégations socio-spatiales. Même si cet enjeu mérite bien entendu d'être posé, les objectifs de recherche assignés ici en sont trop éloignés pour pouvoir y apporter une contribution. Au sens de la justice procédurale, il aurait fallu pouvoir analyser et évaluer la qualité des processus de participation mis en œuvre au moment des mises en protection, qui sont malheureusement bien antérieures à la réalisation de ce programme de recherche, ne rendant pas possible le suivi de ces processus. Au sens de la justice comme reconnaissance, il aurait été nécessaire de mener une analyse sociologique et anthropologique pour mieux comprendre les bénéfiques des communautés en termes de capacitations, et leur résilience face aux impacts générés par les mises en protection, notamment sur leurs usages et leurs représentations du patrimoine.

Une fois dit tout ce qu'il n'était pas possible de faire, restent deux aspects généralement peu évoqués dans les recherches sur la justice spatiale dans les espaces patrimoniaux ou en rapport à ceux-ci. Le premier relève de la justice procédurale et concerne les processus de participation des communautés locales (au sens habituel des habitants) auxquelles il est

²⁰ Selon les trois types de justice : justice distributive (avantages économiques, biens sociaux comme travail et éducation, aménités sociales et environnementales comme accès au loisir ou au paysage...), justice procédurale (qualité du processus de participation, types de procédure utilisées pour la prise de décision, modalités et résultats de la participation) et justice comme reconnaissance (amélioration des capacités des communautés dans la maîtrise de leur territoire et de leur destin, respect et reconnaissance des usages vernaculaires du territoire et des impacts du changement...).

nécessaire d'ajouter ici l'ensemble des usagers du site en fonction de la multiplicité des pratiques dont ils sont le support (*kite-surf* ou char à voile en mer des Wadden, baignade aux Deux Caps et en mer des Wadden, randonnée ou observation naturaliste dans les quatre sites) y compris la visite qui relève d'une variété de pratiques très différentes (avec interprétation patrimoniale jusqu'au ressourcement). Bref, la participation des visiteurs des sites à leur gouvernance ainsi que leurs besoins en matière de participation renseignent *in fine* un aspect de la justice spatiale à l'œuvre à l'échelle de ces périmètres patrimoniaux.

Le second relève de la justice comme reconnaissance et concerne plus spécifiquement le maintien d'un accès aux sites pour tous les visiteurs quels qu'ils soient et, le cas échéant, le maintien de leurs usages. Cet aspect questionne dans un premier temps la gestion de l'accès par les gestionnaires (et éventuellement les choix qu'ils opèrent en matière de droits d'accès) et sa réception par les visiteurs, et, dans un second temps, les choix de gestion des flux par les gestionnaires à l'intérieur des sites (leur limitation à quelques sentiers canalisés ou la mise en défens de certains espaces) et la manière dont les visiteurs l'acceptent ou s'en affranchissent dans leurs pratiques de visite. Sur ce dernier point, la question n'est pas tant de savoir (ou de juger) si les visiteurs respectent ou non les dispositifs mis en place mais si les pratiques spatiales témoignent d'inégalités d'accès à l'intérieur du site, à relier évidemment aux capacités de mobilisation des ressources territoriales des différents types de visiteurs.

Le tableau de synthèse suivant permet de dessiner quelques pistes d'analyse sur :

- le rapport des visiteurs à la gouvernance des sites ;
- la « justice d'accès » au site ;
- la « justice d'accès » à l'intérieur du site.

Comme aspect spécifique de la justice de reconnaissance, accès au site et accès diversifié à l'intérieur du site peuvent être regroupés sous le terme de « justice d'accès au patrimoine ».

	Chaussée des Géants	Mer des Wadden	Marais salants de Guérande	Deux Caps
Regard des gestionnaires sur l'accès des sites	<ul style="list-style-type: none"> - Verrouillage de l'accès du site par entrée payante - Maintien des flux de visiteurs tout en les rediffusant dans l'ensemble du territoire - Mesure méconnue en faveur de la gratuité pour les habitants du district - Accès facilité aux membres du National Trust 	<ul style="list-style-type: none"> - Gratuité et liberté d'accès - Limitation des usages récréatifs dans des zones réservées - Mise en défens d'espaces de repos pour la faune sauvage - Difficultés à limiter la fréquentation des plages en voiture 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté de contrôle et de maîtrise des flux de visiteurs dans le marais via Terre de Sel - Conflits / tolérance vis à vis des visiteurs par les paludiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion en cours sur une politique tarifaire d'accès aux sites (paiement des parkings ?) - Fin du dogme de la gratuité
Regard des visiteurs sur l'accès des sites	<ul style="list-style-type: none"> - Sentiment de liberté ressenti par 92% des visiteurs interrogés - 42% des visiteurs interrogés sont défavorables à un droit d'accès payant - 54% des visiteurs interrogés sont défavorables aux parkings payants 	<ul style="list-style-type: none"> - Sentiment de liberté ressenti par 100% des visiteurs interrogés - 62% des visiteurs interrogés sont défavorables à un droit d'accès payant - 88% des visiteurs interrogés sont défavorables aux parkings payants 	<ul style="list-style-type: none"> - Sentiment de liberté ressenti par 75% des visiteurs interrogés - 83% des visiteurs interrogés sont défavorables à un droit d'accès payant - 77% des visiteurs interrogés sont défavorables aux parkings payants 	<ul style="list-style-type: none"> - Sentiment de liberté ressenti par 87% des visiteurs interrogés - 77% des visiteurs interrogés sont défavorables à un droit d'accès payant - 63% des visiteurs interrogés sont défavorables aux parkings payants

	<ul style="list-style-type: none"> - 48% des visiteurs interrogés savent à quoi servirait l'argent récolté - Habitants opposés au verrouillage de l'accès au site et à sa commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> - 44% des visiteurs interrogés savent à quoi servirait l'argent récolté - Habitants et résidents secondaires très attachés à la grande liberté d'accès des sites - Habitants plutôt défavorables à une trop grande commercialisation dans le cadre du Patrimoine mondial de l'Unesco 	<ul style="list-style-type: none"> - 81% des visiteurs interrogés savent à quoi servirait l'argent récolté - Acceptation du manque d'accessibilité pour anciens habitants et touristes - Demande d'une meilleure accessibilité pour résidents secondaires et nouveaux habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - 65 % des visiteurs interrogés savent à quoi servirait l'argent récolté - Canalisation des parcours de visite généralement acceptée par tous les visiteurs
Désir de participation des visiteurs à la gouvernance	68% (non)	58% (non)	46% (non)	61% (non)
Pratiques spatiales dans les sites	Contraintes par la canalisation mais diversifiées pour habitants et résidents secondaires, à la marge pour les touristes	Très diversifiées avec peu de limitations, plus diversifiées pour les habitants et les résidents secondaires que pour les touristes	Contraintes par la propriété privée, polarisées par Terre de Sel, contraintes et « auto-limitées » pour les touristes, mais diversifiées pour habitants et résidents secondaires	Contraintes et limitées par la canalisation, plus diversifiées pour habitants et résidents secondaires

Fig. 237 : la justice spatiale à l'échelle des quatre sites.

7.5.3. Le rapport des visiteurs à la gouvernance comme enjeu de justice procédurale

Sans revenir sur les dispositifs de gouvernance mis œuvre sur les quatre sites et sur la place que ces derniers donnent rarement aux habitants (mer des Wadden), aux usagers (mer des Wadden) et aux visiteurs touristiques (seulement indirectement à travers certains acteurs publics et privés du tourisme), il est intéressant ici de comprendre le regard et le rapport des visiteurs eux-mêmes à la gouvernance. A l'échelle de l'ensemble des sites, 58% des visiteurs interrogés (201 individus) se déclarent défavorables à l'idée d'une participation aux dispositifs de gouvernance. Les motifs régulièrement invoqués sont, comme attendu, à la fois le fait de se sentir peu concernés par la gestion d'un site qu'ils découvrent en majorité pour la première fois (même s'ils sont majoritairement favorables à l'idée de donner leur niveau de satisfaction notamment à la Chaussée des Géants ou aux Deux Caps) et à la fois la difficulté à imaginer un dispositif qui permettrait de donner une opinion alors même que leur passage sur le site est rapide et temporaire. En revanche, il est impossible de négliger le fait que 42% d'entre eux se déclarent à l'inverse favorables. Les visiteurs favorables à une approche plus participative sont d'ailleurs majoritaires dans les marais salants de Guérande et restent également importants pour la mer des Wadden. L'intégration des visiteurs touristiques à la gouvernance locale semble donc un enjeu, particulièrement dans ces deux sites de zones humides.

Si les touristes restent peu enclins à demander cette participation, il n'en va évidemment pas de même pour les habitants qui, pour l'ensemble des quatre sites, demandent généralement

d'avantage de participation. Pour les résidents secondaires, la posture est plus mitigée, dépendant notamment de l'ancrage dans le territoire local et la régularité des séjours.

7.5.4. De l'accès des sites comme enjeu local à la « justice d'accès au patrimoine »

7.5.4.1. L'accès aux sites : enjeu ou conflit ?

Il est clair que l'accès aux sites est une question pour les gestionnaires comme pour les visiteurs, dont les réponses dépendent grandement du statut foncier et des stratégies des gestionnaires, et largement également des contextes socio-culturel et économique locaux.

Un spectre large de situations s'observe alors entre une grande liberté d'accès donnée en mer des Wadden, à la fois spatiale (notamment l'accès des plages en voiture qui fait curieusement à peine débat à l'échelle locale) et sans droit spécifique d'entrée, et un accès totalement (ou presque) sous contrôle dans les marais salants de Guérande, à la fois spatial, réduit aux salines de Terre de Sel, avec droit d'entrée payant. Entre ces deux situations extrêmes, la Chaussée des Géants applique le modèle de droit d'accès payant, éprouvé sur la majorité des sites appartenant au National Trust, même si la route principale reste publique de manière ambiguë pour le public, et opère une restriction spatiale des parcours de visite par une forte canalisation, justifiée à la fois sur le plan écologique et sur celui de la sécurité des visiteurs. Pour les Deux Caps, la situation est analogue à celle de la Chaussée des Géants d'un point de vue spatial, la canalisation par les sentiers étant très forte (notamment au cap Gris-Nez), et une réflexion démarre aujourd'hui sur la fin de la gratuité d'accès et le désir de davantage de participation financière des visiteurs, notamment par l'idée de parkings payants (à l'aune de ce qui se fait à la pointe du Raz, au Mont Saint-Michel...). Les contextes locaux justifient évidemment ces postures et ces choix. En mer des Wadden, la réglementation danoise garantit l'accès aux espaces de nature et au littoral pour tous et en toute liberté, même si la réserve naturelle vient limiter cet accès dans des zones de tranquillité de la faune sauvage, qui restent néanmoins éloignées généralement du trait de côte.

Les usages de loisirs de nature restent cependant dans la ligne de mire des deux gestionnaires qui les contraignent, avec l'accord des représentants des usagers, majoritairement sportifs, à un zonage relativement restreint (sauf peut-être pour le canoë-kayak). La chasse fait également l'objet d'une limitation très restreinte après de longues et âpres négociations entamées dans les années 1980. Pour les marais salants de Guérande, le caractère privé du foncier et la difficulté à faire cohabiter le travail des paludiers et la visite anarchique explique le positionnement de la coopérative et surtout celui de sa filiale Terre de Sel. Dans le cas de la Chaussée des Géants, le besoin d'auto-financement du National Trust explique largement ses choix, d'autant plus dans le cadre d'un dispositif d'interprétation patrimonial aussi sophistiqué qu'il faut bien pouvoir financer et entretenir. Pour les Deux Caps, la fragilité écologique des milieux naturels des hauts de falaise particulièrement sensibles au piétinement tout comme la nécessité mise en sécurité des sentiers éclairent à leur tour les choix de canalisation. Face à la difficulté à mettre en œuvre des aménagements nécessaires supportés essentiellement par des subventions publiques, la recherche d'un minimum de participation des visiteurs, premiers bénéficiaires de la qualité de l'accueil du site, se justifie aussi aisément.

Face à ces situations, force est de constater que le public reste relativement docile et compréhensif. L'ensemble des visiteurs déclare ainsi un fort sentiment de liberté de visite, malgré les quelques contraintes imposées par les gestionnaires (ce sentiment reste

néanmoins légèrement moins fort pour les marais salants de Guérande). La canalisation des parcours de visite est d'ailleurs généralement très bien comprise même si elle n'est pas toujours systématiquement respectée, d'autant plus pour les marais de Guérande où les visiteurs touristiques expriment un respect relativement fort de la propriété privée et du travail des paludiers.

En dehors de la Chaussée des Géants, 74% des visiteurs interrogés (151 individus) restent néanmoins hostiles à un droit d'accès aux sites payant. La proportion est d'ailleurs nettement plus forte pour les deux sites français et paradoxalement pour les marais salants de Guérande où les visiteurs paient pourtant leur visite guidée et l'accès au centre d'interprétation et à ses salines auprès de Terre de Sel. Pour la Chaussée des Géants, la majorité des visiteurs s'exprime en revanche en faveur d'un droit d'entrée payant, ce qui peut s'expliquer à la fois par la qualité du service d'accueil fourni, par l'habitude du modèle appliqué à peu près partout par le National Trust (pour les publics nationaux) et donc par une forme d'acceptation tacite (qui passe aussi par l'achat d'une carte annuelle de membre), et par l'importance du public international qui accepte davantage ce genre de mesure à l'étranger pendant ses vacances que dans son propre pays. L'ensemble des visiteurs des quatre sites se déclare également largement plutôt défavorable aux parkings payants, à 70,5% pour les 201 individus interrogés, mais les situations locales témoignent de grandes différences. Si pour les sites français, le public est généralement davantage favorable aux parkings payants qu'aux entrées payantes (ce qui explique la plus grande régularité de ce choix pour les gestionnaires d'autres sites à l'échelle française). C'est le contraire pour la Chaussée des Géants où les visiteurs sont moins enclins à payer un service de parking (alors même ici aussi que le billet d'entrée au site peut inclure le parking, celui-ci est d'ailleurs très coûteux et problématique pour un visiteur ne souhaitant pas visiter le centre de visiteurs) ainsi qu'en mer des Wadden où le public y est très défavorable (à 88%) en grande partie parce que les déplacements en voiture sont souvent nécessaires compte tenu de la taille du territoire, y compris pour accéder à certaines plages.

De manière contre-intuitive, les visiteurs des sites français déclarent pour une écrasante majorité d'entre eux comprendre néanmoins la nécessité de ce type de mesure et expliquer à quoi pourrait servir l'argent ainsi récolté. Ce n'est pas le cas ni en mer des Wadden ni pour la Chaussée des Géants où 46% seulement des personnes interrogées répondent favorablement à cette question. Une piste d'explication resterait à creuser ici sur l'efficacité des mesures de sensibilisation effectuées à l'échelle de chaque site, car le centre d'interprétation de la Chaussée des Géants fait pourtant l'effort d'expliquer le travail de gestion du National Trust relié d'ailleurs à l'histoire du tourisme dans le site qui fait l'objet d'une belle et ludique reconstitution.

Pour les habitants, et dans une moindre mesure pour les résidents secondaires, le regard sur l'accès aux sites est à l'inverse particulièrement différent de celui des touristes. Pour les marais salants de Guérande, habitants (surtout nouveaux habitants qu'on pourrait qualifier ici de néo-ruraux) et résidents secondaires expriment leur mécontentement à Guérande à l'encontre des paludiers accusés de privatiser à outrance le marais. C'est d'ailleurs aussi les cas des visiteurs (qui peuvent être des touristes) qui pratiquent le marais pour l'observation naturaliste. Le même sentiment prévaut à la Chaussée des Géants à l'encontre du National Trust, surnommé localement *National No Trust* ou *National Mistruss*, accusé de s'être accaparé le site et de l'avoir dangereusement commercialisé. Aux Deux Caps ou en mer des Wadden, ces conflits ne s'expriment pas, d'autant plus que même si habitants et résidents secondaires restent attachés à une certaine liberté d'accès et de pratique dans le site ils

restent peu contraints par les gestionnaires. En mer des Wadden néanmoins, certains habitants restent interrogatifs sur l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco et les risques de trop grande commercialisation des patrimoines qu'ils pré-supposent, évidemment sans y être frontalement hostiles. Ces conflits ne sont pas sans redéfinir les notions de propriété privée et de propriété publique dès lors que le site patrimonial se trouve considéré comme un bien commun alors même effectivement que son statut foncier reste privé (cas de la propriété du National Trust ou des paludiers).

7.5.4.2. L'analyse des parcours spatiaux comme révélateurs des inégalités d'accès au patrimoine

Au-delà de son intérêt pour mieux connaître les rapports aux patrimoines, l'analyse des pratiques spatiales révèle les possibilités et les capacités des visiteurs à déployer leurs itinéraires de visite à l'échelle du site patrimonial dans son ampleur et sa profondeur, et donc à en exploiter toutes les aménités, et les modes de variation de ces itinéraires. L'ensemble de ces pratiques dans l'espace visité montre finalement des disparités très fortes. En mer des Wadden, les parcours de visite sont très diversifiés dans les espaces des îles et encore plus sur l'estran, même si les points d'intérêt restent régulièrement les mêmes (la plage, l'estran, les massifs dunaires) justifiant des parcours plus fréquents sur les plages occidentales des deux îles de Fanø et de Rømø ou dans leurs massifs dunaires. A l'inverse, pour les trois autres sites, les parcours sont beaucoup plus homogènes, et moins diversifiés d'un visiteur à l'autre, et plus limités spatialement, dans la mesure où les espaces visités se trouvent davantage restreints à l'intérieur du périmètre du site patrimonial. Les itinéraires de visite se concentrent ainsi sur les points d'intérêts principaux des sites : la route d'accès et les pierres pour la Chaussée des Géants, les plages et massifs dunaires pour la mer des Wadden, les sentiers menant aux Caps Gris-Nez et Blanc-Nez...

Cette situation est bien évidemment le reflet des budgets espace-temps disponibles pour les visiteurs, et d'autant plus limités dès lors qu'il s'agit de visiteurs internationaux. Elle montre également bien les résultats des stratégies des gestionnaires pour plus de concentration des visiteurs grâce à la canalisation sur des sentiers et vers un certain nombre de hauts-lieux (Chaussée des Géants, marais salants de Guérande, Deux Caps) et celles du laisser-faire de la diffusion du public en toute liberté dans un site relativement vaste. Dans le cas des marais salants de Guérande, il est intéressant de remarquer que si le public de visiteurs capté par Terre de Sel déploie des parcours de visite très limités à l'échelle des salines contiguës du centre d'interprétation, une grande partie des visiteurs qui ne passent pas par ce service et ce lieu d'accueil a tendance à « auto censurer » ses itinéraires de visites sans pénétrer totalement dans le marais. Donc si la stratégie de Terre de Sel est efficace dans l'effet de concentration des parcours de visite dans le marais, le message délivré aux visiteurs par les paludiers (panneautage régulier rappelant l'interdiction d'accès au marais) l'est tout autant.

A l'inverse, pour les quatre sites, les parcours de visite sont généralement beaucoup plus diversifiés pour les habitants et les résidents secondaires. Ils exploitent à la fois une plus grande profondeur de territoire, et développent à l'occasion des stratégies d'évitement des parcours des touristes à la fois dans le temps et dans l'espace. En mer des Wadden, l'intérieur et les rivages orientaux des îles sont davantage fréquentés par les habitants et les résidents secondaires que par les touristes. Pour les Deux Caps, habitants et résidents secondaires mobilisent davantage le réseau de sentiers qui interconnecte les caps aux villages et les deux

caps entre eux. Dans le cas des marais salants de Guérande, habitants et résidents secondaires sont familiers du marais et y déploient des itinéraires variés de promenade, en fonction de leur lieu de résidence et en fonction de leur connaissance du marais et de ses paludiers (pour ainsi prévenir et éviter les conflits). Pour la Chaussée des Géants, habitants et résidents secondaires diversifient leurs parcours par les hauts de falaise, parfois hors des sentiers balisés, et évitent régulièrement le parking et le centre de visiteurs. Dans les deux cas des marais salants de Guérande et de la Chaussée des Géants, habitants et résidents secondaires peuvent déployer des stratégies d'évitement spatial : regarder les visiteurs sur la route des pierres depuis les hauts de falaise mais ne pas se mêler à eux (!), choisir les sentiers les plus calmes loin de Terre de Sel... Ces stratégies d'évitement peuvent aussi être temporelles en privilégiant des visites le soir ou au petit matin pour y profiter d'une certaine solitude avant les pics de fréquentation journaliers.

La « justice d'accès au patrimoine » ne semble donc pas être dépendante du capital économique ou du capital socio-culturel dans ces quelques cas de figure. Elle semble plutôt relever de l'ancrage au territoire et être déterminée par la bonne connaissance du site *a priori* (être habitant ou au moins résident secondaire) qui donne une plus grande capacité d'accès à l'intérieur du site, voire des formes de privilège d'accès à certaines aménités. Si les contestations des visiteurs touristiques se cristallisent souvent surtout sur le coût des droits d'accès, il n'est pas rare de constater des parcours « auto censurés » du fait de leur faible connaissance du potentiel de visite offert par le site, volontairement entretenus dans le cas des marais salants de Guérande. Reste évidemment une marge d'évolution pour la Chaussée des Géants et les Deux Caps par une politique de valorisation et de communication plus évidente pour éviter à la fois les effets de concentration du public, mais surtout pour offrir davantage de possibilités d'itinéraires et d'accès à l'échelle entière du périmètre du site à tous les types de visiteurs.

Conclusion générale

Remarques liminaires

Pendant les deux années de ce programme, l'idée a été d'opérer une analyse à trois niveaux de synthèse. Le premier niveau est constitué de la réalisation d'une monographie factuelle et analytique des quatre sites investigués, dont une partie a fait l'objet des deux précédents rapports. Chaque monographie a ensuite été retravaillée selon une grille de lecture et d'analyse commune. Les quatre monographies sont ainsi présentées dans les parties 3, 4, 5 et 6. Evidemment quelques variations de traitement thématique subsistent puisque chaque site reste fondamentalement différent. Enfin, le dernier niveau de synthèse est celui de la comparaison générale des quatre sites, à l'aide de cette même grille, et présentée dans la partie 7.

Mener un travail approfondi sur quatre sites patrimoniaux situés dans trois pays différents aux modes organisationnels, aux contextes réglementaires et aux situations socio-culturelles variées n'est pas chose facile dans un délai très court de deux années, sans antériorité d'expérience dans aucun d'entre eux, et avec une équipe resserrée de six collègues. Les lacunes restent évidemment nombreuses. Par ailleurs, une collection de quatre sites reste également limitée pour réaliser une synthèse dont l'ambition pourrait être d'offrir un panorama des enjeux de gestion du tourisme dans les sites patrimoniaux d'Europe du Nord-Ouest. La synthèse proposée ici ne vaut donc que pour les quatre sites étudiés même s'il est possible de constater à l'occasion des similitudes avec d'autres sites développés dans la littérature ou connus des collègues impliqués dans ce programme.

Logiques et processus structurant la gestion du tourisme dans les sites patrimoniaux littoraux

Hauts lieux du patrimoine et du tourisme, les quatre sites étudiés montrent qu'il existe des éléments invariants au delà des différences de gestion des publics et des modes de gouvernance. La valeur patrimoniale des sites reste ainsi très dépendante du regard touristique et leur caractère exceptionnel très lié à leurs usages touristiques. Si les sites ont tous des niveaux de fréquentation élevés, aucune tension ne semble exister entre visiteurs touristiques et habitants, les conflits exprimés ou en latence semblent davantage liés à la question de l'accès à tous au patrimoine.

On retrouve systématiquement pour les sites :

- une dialectique ouverture / fermeture des espaces aux visiteurs à l'échelle du site lui-même ou à l'intérieur de son périmètre de protection maximale (échelle du World Heritage Site, site classé loi 1930...) ; Il est évident que les stratégies de fermeture se posent particulièrement lorsque le site est majoritairement privé et abrite une production primaire. Cette question est régulièrement conflictuelle et oppose gestionnaires aux habitants et aux résidents secondaires essentiellement dans le cas des marais de Guérande ou de la Chaussée des Géants. Dans ce dernier exemple, le débat date au moins depuis le XIX^e siècle même s'il a été sérieusement renouvelé depuis la construction du nouveau centre de visiteurs en 2012.
- Des postures très distinctes de concentration des flux de visiteurs (stratégie classique du *honey pot*) ou d'éclatement/dispersion des flux. La mer des Wadden est l'exemple

le plus abouti de dispersion des flux de visiteurs tandis que les marais salants de Guérande constituent le cas de plus grand contrôle et de plus grande concentration des visiteurs, notamment orchestrée par Terre de Sel. Pour la Chaussée des Géants, cette question oppose particulièrement le National Trust dont la stratégie est de favoriser la fréquentation des sites dont il est propriétaire (Giant's Causeway, Mussenden Temple...) quitte à l'obliger à gérer la saturation, et le Causeway coast and Glens Heritage Trust dont le travail vise à déconcentrer les flux du site pour en faire bénéficier l'ensemble de la région côtière.

- Des débats sur la définition même des objets relevant d'une pensée patrimoniale car les choix de conservation et/ou d'interprétation peuvent diverger ou entrer en contradiction pour des sites complexes d'un point de vue patrimonial. Les visiteurs des marais de Guérande sont notamment divisés lorsqu'ils pensent le site comme un espace du patrimoine culturel (espace du travail des hommes, savoir-faire du paludier, aménagements pour la production de sel...), comme un patrimoine paysager ou comme un patrimoine biologique. A la Chaussée des Géants, les choix de gestion peuvent diverger dès lors que le site est considéré comme un patrimoine culturel, comme un patrimoine géologique (conservation plus statique), comme un patrimoine géomorphologique (et donc un paysage dynamique) et/ou comme un patrimoine écologique (ce que reconnaissent finalement une majorité de ses protections réglementaires). Plus largement, la plupart des gestionnaires considèrent leurs sites comme des paysages culturels, ce dont témoignent particulièrement leurs choix de gestion et leurs politiques de valorisation des patrimoines. Ils opèrent ainsi une synthèse des enjeux patrimoniaux à l'échelle des sites dont ils ont la charge. Pour la Chaussée des Géants ou la mer des Wadden, si cette logique est très proche ou similaire de celle défendue par les habitants et par certains résidents secondaires, elle reste néanmoins parfois en décalage de la vision des visiteurs touristiques pour lesquels le patrimoine naturel des sites reste le repère central.

Pistes d'identification de facteurs d'innovation et de gestion durable

Si l'échantillonnage de sites est trop restreint pour repérer de manière exhaustive des facteurs qui expliqueraient systématiquement la mise en œuvre d'une innovation en matière de gestion du tourisme, il est néanmoins possible d'identifier quelques éléments de contexte qui semblent facilitateurs ici.

L'existence et la mise en œuvre d'une gouvernance locale ouverte semblent les premiers facteurs nécessaires. Sans ôter la légitimité du gestionnaire à intervenir sur le site, elle permet d'élargir les valeurs données au patrimoine, de mieux considérer le territoire dans lequel s'insère le site et de débattre des questions d'ouverture/fermeture du site. Si en France, les gestionnaires d'espaces protégés sont encadrés par le contexte réglementaire pour bâtir cette gouvernance au sein de conseils d'administration ou de comités de gestion, cette dernière reste souvent largement institutionnelle. L'Irlande du Nord montre que les gestionnaires ne sont pas parfois les acteurs les plus à même de construire ce dialogue. Un autre acteur territorial peut alors prendre le relais et organiser la gouvernance à l'échelle locale car son périmètre d'intervention est plus large que le seul site patrimonial et qu'il bénéficie d'une habitude de travail en réseau/partenariat. Par ailleurs, l'innovation sur la mise en tourisme de la côte d'Antrim dépend finalement de la qualité des liens avec les acteurs privés du patrimoine et du tourisme, militant en faveur de leur meilleure intégration dans les dispositifs

de gouvernance patrimoniale. C'est aussi ce que montre la gestion opérée par le parc national danois de la mer des Wadden dont la grande originalité est de déployer un dispositif de gouvernance qui intègre les acteurs publics et privés du tourisme tout comme des représentants d'usagers du site, dans leur grande diversité, ainsi que des citoyens non élus qui viennent renforcer l'intégration des communautés locales au delà des représentations habituelles des élus des collectivités locales (ici vastes *district councils*).

Un second élément de contexte est celui de la crise économique et/ou socio-politique. Dans les deux cas, les crises ont été des moments de profonde remise en cause et de transformation des acteurs locaux à l'origine de nouvelles phases de re-développement touristique « post crise ». En Irlande du Nord, les années 1950-1960 sont une période de crise des territoires ruraux pour lesquels un tourisme moderne est vu comme un outil de développement viable et c'est dans cette perspective que s'opère le changement de propriété de la Chaussée des Géants de la Causeway Company au National Trust, qui marque une nouvelle phase de plus grande ouverture au public et de liberté d'accès. C'est encore après les troubles en Irlande du Nord (des années 1970 jusqu'à 1998) que le Causeway Coast and Glens Heritage Trust est créé et permet une ouverture progressive de la gouvernance du site et le début de réorientation des flux touristiques. Pour les marais salants de Guérande en déclin dans les années 1970 et menacés par des projets d'aménagement balnéaire et plaisancier, leur renouveau par l'arrivée de nouveaux paludiers de l'extérieur va initier une mise en patrimoine et de nouvelles pratiques touristiques.

Un dernier élément de contexte est celui de la reconnaissance à l'échelle des sites (par les gestionnaires) de droits d'accès ou d'usages publics du patrimoine (ou de l'espace patrimonial) qui transcendent le statut foncier privé du site. Car dans les marais salants de Guérande, si certains gestionnaires paludiers peuvent être tentés par la fermeture des sites au titre du droit de la propriété, la question reste de savoir si le patrimoine n'appartient pas finalement aussi au public de visiteurs. Sans public, y-a-t-il encore patrimoine ?

Perspectives de recherche

S'il est difficile de généraliser au delà des quatre sites étudiés, les analyses apportées ici permettent de dessiner quelques pistes et perspectives de recherche. Un certain nombre d'entre elles sont des chantiers de réflexion qu'ouvrent quelques unes des questions soulevées dans ce programme et qu'il n'a évidemment pas été possible de traiter en profondeur.

Certains des thèmes suivants mériteraient donc un traitement spécifique ultérieur en renouvelant le cas échéant un certain nombre d'entretiens dans les quatre sites ou en investiguant d'autres sites :

- une analyse fine et territoriale de la justice spatiale au sens général dans les sites patrimoniaux, avec une investigation plus poussée de la justice d'accès au patrimoine ;
- une analyse plus poussée du regard que portent les acteurs du tourisme (notamment privés) sur les sites, et leur rôle dans une gestion durable ;
- une relecture des patrimonialisations au regard des enjeux propriété publique / propriété privée.

Plus largement, il serait possible de proposer une synthèse plus aboutie par l'élaboration de modèles spatiaux de sites patrimoniaux permettant de rendre compte et d'illustrer la

dialectique gestion patrimoniale / systèmes de visite. Ce travail nécessiterait néanmoins l'intégration d'autres sites d'études à l'échelle des littoraux du Nord-Ouest de l'Europe.

Valorisation scientifique du programme de recherche

Comme il en va de tous les programmes de recherche universitaire, le programme Coast fait l'objet d'une stratégie de valorisation scientifique qui a débuté lorsque la collecte des données de terrain a pu faire l'objet des premières analyses dès 2016. Pour l'instant, il s'agit de cinq communications en colloque (dont deux pour l'automne), de deux publications, d'une publication en cours et d'un mémoire de master 2 soutenu à l'Université de Lyon 2.

Forme de valorisation	Collègues impliqués	Evènement / revue	Date	Titre / sujet
Communications en colloque	Andreu-Boussut V., Salin E., Chadenas C.	Colloque UNESCO UNITWIN Network for « Culture, Tourism, Development », Tourism and Cultural Landscapes: Towards A Sustainable Approach (Budapest, Hongrie)	12-16 juin 2016	Sustaining natural heritage sites as great tourist attractions: international guidelines versus local contexts
	Andreu-Boussut V., Chadenas C., Rufin-Soler C.	8th Scientific Conference on Sustainable Tourism, Marketing of Tourism Products, Businesses and Protection of Ecosystems, Issues and Challenges ? (Ho Chi Minh City, Vietnam)	12-14 avril 2017	Gestion de la fréquentation et pratiques des visiteurs dans les sites du patrimoine littoral : les marais salants de Guérande (France), la Chaussée des Géants (Royaume-Uni) et la mer des Wadden (Danemark)
	Andreu-Boussut V., Chadenas C., Rufin-Soler C.	CMT 2017 International Congress on Coastal and Marine Tourism (Göteborg, Suède)	13-16 juin 2017	Visitors Perceptions and Spatial Patterns in Coastal Heritage Sites: the Salt Marshes of Guérande (France), the Giant's Causeway (United Kingdom) and the Danish Wadden Sea.
	Michel X., Andreu-Boussut V.	International Atlas Workshop, Mobilities and bodies at play (Tarragone, Espagne)	17-18 octobre 2017	Environmental experience and knowledge lead to different mobilities in natural sites.
	Andreu-Boussut V., Michel X., Gagnon C., Salin E.	GRATET International Workshop in collaboration with the International Geographical Union Commission on Tourism, Leisure and Global Change, Tourism Shaping Places: Mobilities and Tourism Destination Evolution (Rovira i Virgili University, Catalogne)	17-21 octobre 2017	Visitors Perceptions and Spatial Patterns in Coastal Heritage Sites

Publications scientifiques	Andreu-Boussut V., Salin E., Chadenas C.	Proceedings of TCL 2016 Conference, INFOTA, 2016, pp. 8-27.	2016	Sustaining natural heritage sites as great tourist attractions: international guidelines versus local contexts
	Harduin R., Ragot C., Trichet L (étudiants), Andreu-Boussut V., Chadenas C.	Cahiers Nantais, 2016, n° 2, pp. 31-42.	2016	Gérer la fréquentation humaine, protéger le patrimoine naturel : étude de cas sur les marais salants de Guérande
	Andreu-Boussut V., Thomas J., Salin E., Chadenas C.	Tourism Geographies	En cours	Heritage Management and Visitor's Perceptions in Nature World Heritage Sites: Giant's Causeway and Wadden Sea
	Salin E., Andreu-Boussut V.	Revue Développement durable et territoires	En cours	La gouvernance patrimoniale dans les sites exceptionnels du littoral
	Andreu-Boussut V., Salin E., Chadenas C.	Vi@ ou Norois ?	En cours	Patrimonialisation, tourisme et enjeux de gestion d'un haut-lieu du littoral : la Chaussée des Géants en Irlande du Nord
	Rufin-Soler C., Chadenas C. et Herbert V.	Atlas permanent de la mer et du littoral n°18, UMR LETG	En cours	Aménagements et médiation patrimoniale sur les caps Blanc-Nez et Gris-Nez
	Andreu-Boussut V., Salin E., Chadenas C.	Atlas permanent de la mer et du littoral n°18, UMR LETG	En cours	Patrimonialisation et valorisation de la Chaussée des Géants, site du Patrimoine mondial (Irlande du Nord)
	Collectif	Numéro thématique de la revue Vi@	En cours de négociation	Tourisme et développement local dans les sites exceptionnels
Mémoires académiques	Peyre M.	Mémoire de master 2 Géographie, environnement et territoires (interface nature/société), Université Lyon 2, direction S. Depraz et V. Andreu-Boussut	23 septembre 2016	Mise en patrimoine et pratiques des visiteurs dans deux sites du Patrimoine mondial : la Chaussée des Géants (Irlande du Nord) et la mer des Wadden (Danemark)

Fig. 238 : Valorisation du programme de recherche.

Bibliographie

- Abrahamse J., Joenje W., Van Leeuwen-Seelt N. et Veenstra H. J., 1976. *Waddenzee. Natuurgebied van Nederland, Duitsland en Denemarken*. Landelijke Vereniging tot behoud van de Waddenzee, Harlingen, 368 p.
- Andreu-Boussut V., 2008. *La nature et le balnéaire. Le littoral de l'Aude*. Ed. L'Harmattan, Coll. « Milieux naturels et société », Paris, 356 p.
- Bénos R. et Milian J., 2013. Conservation, valorisation, labellisation : la mise en patrimoine des hauts-lieux pyrénéens et les recompositions de l'action territoriale, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013, URL : <http://vertigo.revues.org/13631> ; DOI : 10.4000/vertigo.13631
- Berque A., 1995. *Les raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Ed. Hazan, Paris, 192 p.
- Bouisset C. et Degrémont I., 2013. Patrimonialiser la nature : le regard des sciences humaines », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 16 avril 2013, URL : <http://vertigo.revues.org/13542> ; DOI : 10.4000/vertigo.13542
- Buron G., 2000. *Hommes du sel. Bretagne des marais salants*, Skol vreizh, 175 p.
- Cap Atlantique, 2007. *Document d'objectifs de la ZPS « Marais salants de Guérande, Traicts du Croisic et dunes de Pen Bron »*, février.
- Chadenas C., 2006. Des oiseaux et des hommes : biogéographie salicole dans les marais guérandais, *Les Cahiers du Pays de Guérande*, n°45, pp. 18-26
- Chaleur Y., 1978. *Constitution de sites naturels d'État*, Délégation à la Qualité de la Vie, 3 p.
- Chesnel M., 2001. *Le tourisme culturel de type urbain: aménagement et stratégies de mise en valeur*, Ed. L'Harmattan, Coll. « Tourismes et sociétés », Paris, 137 p.
- Choay F., 1992. *L'Allégorie du patrimoine*, Ed. Seuil, Coll. « La couleur des idées », Paris, 271 p.
- Cholet A., 1999. *Système d'acteurs, fréquentation touristique et récréative : une réflexion sur la gestion intégrée de la zone côtière dans le bassin de Guérande*, mémoire de DEA, Université de Nantes, 89 p.
- Corlay J.-P., 2006. *Saliculture et développement durable : l'exemple de la presqu'île guérandaise*, pp. 179-193, in Hocquet J ; -C. et Sarrazin J ; -L. (ss la dir.), 2006. *Le sel de la baie, histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, PUR, 411 p.
- Cormier-Salem C., Juhé-Beaulaton D., Boutrais J. et Roussel B., 2002. *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Ed. IRD, Coll. « Colloques et séminaires », Paris, 468 p.
- Dehoorne O. et Murat C., 2011. *Les ressources patrimoniales des Petites Antilles : entre conservation, valorisation et exclusion*, in Furt J.-M. et Michel F. (dir.), 2011. *Tourisme, patrimoines et mondialisation*, L'Harmattan, coll. Tourismes et sociétés, 390 p.
- De Lajartre A., Barthou C., Michel X., Andreu-Boussut V., Chadenas C., Lamberts C., 2016. *Habiter les habitats (naturels) : quelle place pour l'homme au sein des espaces du patrimoine*

- naturel littoral*, Robert S. & Melin H. dir., 2016. *Habiter le littoral. Enjeux contemporains*, Presses Universitaires de Marseille, 476 p.
- Demaure J.-C., 2004. *Un anthroposystème spécifique*, pp. 71-100, in Rouzeau M. et Madiot P. (ss la dir.), 2003. *Sel, sable et soleil. Au pays de Guérande*, Actes du colloque organisé à Guérande en octobre 2003, Institut culturel de Bretagne et Lycée Galilée de Guérande, 272 p.
- Di Méo G., 1995. Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle, *Espaces et Sociétés*, n°78, pp. 15-34.
- Di Méo G., 2010. Processus de patrimonialisation et construction des territoires. Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser", Sep 2007, Poitiers-Châtelleraut, France. Geste éditions, pp.87-109, 2008.
- Di Méo G., Castaingts J.-P., Ducournau C., 1993. Territoire, patrimoine et formations socio-spatiales, *Annales de géographie*, pp. 472-502.
- Document relatif à la création et la mise en œuvre de la marque Grand Site de France, 2003
- Donadieu P., 2007. Le paysage, *Économie rurale*, 297-298 | 2007, pp. 5-9.
- Donadieu P., 2007. Les natures paysagères du tourisme. Du pittoresque au durable. *Espace et tourisme et loisirs*, n° 254
- Eagle P. et al., 2002. *Sustainable Tourism in Protected Areas: Guidelines for Planning and Management*, Gland, IUCN, 2002.
- Flipo F., 2009. Les inégalités écologiques et sociales : l'apport des théories de la justice, *Mouvements*, vol. 4, n° 60, pp. 59-76. DOI 10.3917/mouv.060.0059
- Floyd M. et Johnson C., 2002. Coming to Terms with Environmental Justice in Outdoor Recreation: A Conceptual Discussion with Research Implication, *Leisure Sciences*, n° 24, p. 59-77.
- Furlong I., 2009. *Irish Tourism 1880-1980*, Ed. Irish Academic Press, 254 p.
- Gagnon S., 2007. Attractivité touristique et « sens » géo-anthropologique des territoires, *Téoros*, 26(2), pp. 5-11.
- Gallicé A. et Buron G., 2010. Histoire et patrimonialisation du marais salant du Pays de Guérande depuis les années 1970, *Les Cahiers du Pays de Guérande*, pp. 2-45.
- Gilmore A., Carson D. and Ascençao M., 2007. Sustainable tourism marketing at a World Heritage Site, *Journal of Strategic marketing*, n° 15, pp. 253-264.
- Godet L. 2010. La nature ordinaire dans le monde occidental. *L'Espace géographique*, 4/10, pp. 295-308.
- Goeldner-Gianella L., 2000. *L'Allemagne et ses polders. Conquête et renaissance des marais maritimes*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, 254 p.
- Goeldner-Gianella L., Feiss-Jehel C., Decroix G., 2011. Les oubliées du "désir du rivage" ? - l'image des zones humides littorales dans la peinture et la société françaises depuis le XVIIIe siècle. *Cybergéo*, <http://cybergeo.revues.org/23637> ; DOI : 10.4000/cybergeo.23637.
- Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, 2003. *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle*, Presses Universitaires de la Sorbonne, Paris, 952 p.
- Guégan C. Tissot C., Kervern S., Brosset D., Le Berre S. et Brigand L., 2015. Observation et modélisation des flux touristiques : application au Mont-Saint-Michel », *Cybergeo : European*

Journal of Geography [En ligne], Systèmes, Modélisation, Géostatistiques, document 733, mis en ligne le 06 juillet 2015. URL : <http://cybergeog.revues.org/27124> ; DOI : 10.4000/cybergeog.27124

Guyot S., 2006. *Rivages Zoulous. L'environnement au service du politique en Afrique du Sud*. Ed. IRD-Karthala, Paris, 250 p.

Hansen J., 2013. *Den falles fortaelling. Udvikling af stedbundne turismekoncepter i danske kystferiebyer*, VisitNordjylland, 127 p

Harduin R., Pédrot E., Ragot C., Trichet L., 2016. *La gestion du patrimoine littoral : les marais salants de Guérande*, Diagnostic territorial de master 1^{ère} année, Université de Nantes, 48 p.

Hartog F., 2015. *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*. Ed. Seuil, Coll. Points histoire, Paris, 352 p.

Harvey D. C., 2008. *The history of heritage*, in Graham B. et Howard P. (eds), *The Ashgate Research Companion to Heritage and Identity*, Ed. Ashgate, Aldershot, p. 19-36.

Herbin J. (coord.), 1992. *Tourisme et environnement*, Actes du colloque de La Rochelle, La Documentation française, 270 p.

Héritier S. et Laslaz L. (dir.), 2008. *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*. Ed. Ellipses, Coll. Carrefours Les Dossiers, Paris, 312 p.

Jacobsen B., 1963. *Børge: Landvindingen i det sydvestjyske vadehav. Forslag til en regional planlægning udarbejdet på grundlag af videnskabelige og tekniske undersøgelser*. Det Kgl. Geografiske Selskab. København. C.A. Reitzels Forlag.

Jacobsen B. et Jensen K. M., 1956. *Forslag til landvindingsarbejder langs den sønderjyske Vadehavskyst*, *Geografisk Tidsskrift. Det Kongelige Danske Geografiske Selskab*. 55. Bind. Kbh, p. 86.

Jacquot S. et Gravari-Barbas M., 2012. *Tourisme et géographie*, in Morisset L., Sarrasin B. et Ethier G. (dir.), *Epistémologie des études touristiques*, Presses de l'Université de Québec, 276 p.

Jensen C., 2015. *Vadehavsforeningen fylder rundt*, *Revue Sjaek'len*, Årbog for fiskeri-og søfartsmuseet saltvandsarkvariet i Esbjerg, pp. 131-144.

Jensen C., 2007. *Det fremskudte dige. Om italesættelsen af Vadehavet som et naturens sted*, *Revue Sjaek'len*, Årbog for fiskeri-og søfartsmuseet saltvandsarkvariet i Esbjerg, pp. 143-162

Jeu H.-P., 2008. *La machine patrimoniale*. Ed. Circé, Coll. Poche, Paris, 123 p.

Kabat P., Bazelmans J., van Dijk J., M.J. Herman P., van Oijen T., Pejrup M., Reise K., Speelman H., Wolff W., 2012. *The Wadden Sea Region: Towards a Science for Sustainable Development* », *Ocean and Coastal Management*, n°68, pp. 4-17.

Knafou R., 2009. *Préface*, in Origet du Cluzeau C. et Tobelem C., 2009. *Culture, tourisme et développement. Les voies d'un rapprochement*, Ed. L'Harmattan, Paris, pp. 11-14.

Kraus W., 2006. *The Natural and Cultural Landscape Heritage of Northern Friesland*, in Olwig K. R. et Lowenthal D. (dir.), 2006. *The Nature of Cultural Heritage and the Culture of Natural*

Heritage, Northern Perspectives on a Contested Patrimony, Ed. Routledge, London, New-York, pp. 37-50.

Laplante M., 1983. Les attractions touristiques : un système à décoder, *Téoros*, vol. 2(2), pp. 14-22.

Lapointe D. et Gagnon C., 2011. A l'ombre des parcs: la conservation comme enjeu de justice la justice environnementale : un cadre pertinent d'analyse des rapports territoriaux », *Justice et Injustices environnementales*, ss la dir. Blanchon D. et Moreau S, Presses Universitaires de Paris Ouest, pp. 149-170.

Laslaz L., Depraz S., Guyot S. et Héritier S., 2012. *Atlas mondial des espaces protégés, Les sociétés face à la nature*. Ed. Autrement, Paris, 96 p.

Laurson K. et Frikke J., 2013. *Rastende vandfugle i Vadehavet*, Dansk Ornitologisk Forenings Tidsskrift, 107, n°1, 188 p.

Laurens L., 1997. Les labels "Paysages de reconquête", la recherche d'un nouveau modèle de développement durable, *Nature, Sciences, Sociétés*, vol. 5, n°2, pp. 45-56.

Lazarotti O., 2003. Tourisme et patrimoine : *ad augusta per angustia*, *Annales de Géographie*, n° 629, janvier-février, pp. 91-110.

Lazarotti O., 2011. *Tourisme et patrimoine. Histoires, lieux, acteurs, enjeux*. Ed. Belin, Coll. Belin Sup Tourisme, Paris, 272 p.

Lévy J. et Lussault M. (dir), 2003. Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Belin, 1 128 p.

Leniaud J.-M., 1992. *L'utopie française. Essai sur le patrimoine*. Ed. Mengès, Paris, 180 p.

Liburd J. J. et Derksen P., 2009. Emic Perspectives on Quality of Life: The Case of the Danish Wadden Sea Festival, *Tourism and Hospitality Research*, Vol. 9, No. 2, Special Issue: "Sustaining Quality of Life Through Tourism", pp. 132-146, Sage Publications

Lowenthal D., 1985, *The Past is a Foreign Country*, Cambridge University Press, Cambridge, 516 p.

Lussault M., 2003. *Identité spatiale*, in J. Lévy, M. Lussault (dir.), 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 480-481.

MacCannell D., 1989. Introduction : Semiotic of Tourism, *Annals of Tourism Research*, n°16, pp. 1-6

Micoud A., 1995. *Le Bien Commun des patrimoines*, in *Patrimoine naturel, patrimoine culturel*, Actes du colloque de l'Ecole nationale du patrimoine, La Documentation française, pp. 25-38

Montgomery I., 2001. Drawing blood from the stones: the Giant's Causeway case of 1897, *Familia, Ulster Geneological Review*, n°17, pp. 65-86.

Musa S., 1997. *Pratiques culturelles et activités de loisirs dans la station balnéaire de Boulogne-sur-Mer de 1850 à 1914*, Mémoire de master en sciences sociales (mention histoire), ss la dir. de Duteil J.-P. et Béthouart B., 216 p

Nationalpark Vadehavet, 2015, Sårbare naturtyper og dyrearter i Nationalpark. Anbefalinger til en code of conduct for friluftaktiviteter i Nationalpark Vadehavet, Ministeriet for By, Bolig og Landdistrikter, EU, 81 p.

Nora P. (dir.), 1984, 1986, 1992, *Les lieux de mémoire. Tome 1 La République (1 vol., 1984), Tome 2 La Nation (3 vol., 1986), Tome 3 Les France (3 vol., 1992)*, Ed. Gallimard, Paris, 4 751 p.

Nordic Council of Ministers, 2003 *Nordic Scenery : Protecting the Nordic Countryside in the 20th Century*, Copenhagen, Nord, vol. 6, 261 p.

Olivaux A., 2006. Les marais salants de la presqu'île guérandaise : de l'hydro-système à l'anthropo-système, *Les Cahiers du Pays de Guérande*, n°45, pp. 4-17

Perraud C., 2004. *Un demi-siècle d'histoire récente*, pp. 149-158 in Rouzeau M. et Madiot P. (ss la dir.), 2003. *Sel, sable et soleil. Au pays de Guérande*, Actes du colloque organisé à Guérande en octobre 2003, Institut culturel de Bretagne et Lycée Galilée de Guérande, 272 p.

Péron F., 2002. *Le patrimoine maritime, construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, Rennes, PUR, 730 p.

Piriou J., 2011. Le haut-lieu touristique : un cadre d'analyse de l'excellence d'une destination, *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, n°301, pp. 25-32

Prats M. et Thibault J.-P., 2003. *Qu'est-ce que l'esprit des lieux ?*, Proceedings of the ICOMOS 14th General Assembly and Scientific Symposium *Place, Memory, Meaning: Preserving Intangible Values in Monuments and Sites*, Victoria Falls, Zimbabwe.

Reise K., 2013. *A natural history of the Wadden Sea. Riddled by contingencies*, Waddenacademie, 94 p., pp. 58-59.

Rieucan J., Lageiste J. (dir.), 2006. *L'empreinte du tourisme*, Paris, l'Harmattan

Sarrazin O., 2011. *Rêves de sable : une histoire des stations balnéaires de la Côte d'Opale*, film documentaire de REAL Productions, 2011.

Schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine Nantes Saint-Nazaire (SDAAM), 1970. *Rapport général de présentation*, Ministère du plan et de l'aménagement du territoire, délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, 69 p.

Smith B. J., 2005. Management challenges at a complex geosite: the Giant's Causeway World Heritage Site, Northern Ireland, *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, n° 3, varia, pp. 219-226.

Sørensen, T. Fredsøe J. and Jakobsen P.R., 1996. *History of Coastal Engineering in Denmark*, pp. 103-141. In: *History and Heritage of Coastal Engineering*, Edited by Nick Kraus, ASCE, New York, 603 pp.

Thackeray W. M., 1889. *The Irish Sketchbook of 1842 and Character Sketches*, Ed Houghton, Mifflin and Co.

Southampton Institute, 2001. *Particularly Sensitive Sea Area (PSSA) Wadden Sea Feasibility Study: Advice to the Trilateral Wadden Sea Cooperation*. Maritime Research Centre, Faculty of Technology, Southampton Institute, May 2001 (Amended July 2001): 91pp. and Annexes.

TAYLOR D., 2000. The Rise of the Environmental Justice Paradigm: Injustice Framing and the

Social Construction of Environmental Discourses, *American Behavioral Scientist*, vol. 43, n° 4, pp. 508-580.

Thierry A., 2000. Etat des lieux relevant de l'anthropologie du tourisme - Volume 1 Rapport de synthèse, Développement et Emploi Association

UICN, rapport d'évaluation, 2002

Varde K., 2015. *Sanering af kyster, strande, og havne og Kreis Nordfriesland*, Bilagsdel for Varde Kommuner gældende, 28 p.

*i Esbjerg, Far
hvor særlige*

Vincent J., 2004. *De la villégiature aux vacances*, pp. 101-122 in Rouzeau M. et Madiot P. (ss la dir.), 2003. *Sel, sable et soleil. Au pays de Guérande*, Actes du colloque organisé à Guérande en octobre 2003, Institut culturel de Bretagne et Lycée Galilée de Guérande, 272 p.

Violier P., 2002. La Baule, du tourisme au lieu de vie, *Mappemonde*, n° 66, pp. 20-24.

Vollmer M., Guldberg M., Maluck M., Van Marrewijk D., Schlicksbier G., 2001. *Landscape and Cultural Heritage in the Wadden Sea Region*, Project Report, Wadden Sea Ecosystem, n° 12, Common Wadden Sea Secretariat, Wilhemshaven, 338 p.

Watson P., 2012. *The Giant's Causeway and the North Antrim Coast*, Updated edition, Ed O'Brien, 112 p

WesT P. et al., 2006. Parks and Peoples : the social Impact of Protected Areas, *Annual Review of Anthropology*, n°35

Williams W. H. A., 2011. *Creating Irish Tourism, The First Century 1750-1850*, Ed. Anthem Press, 256 p

Wolff, W.J. (Ed.), 1983. *Ecology of the Wadden Sea*. A.A. Balkema, Rotterdam, ca, p. 2000.

Wolff W. J., Dankers N., Dijkema K. S., Reijnders P. J. H. et Smit C. J., 1994. Biodiversity of the Wadden Sea (Denmark, Germany, The Netherlands) : recent changes and future projections, in *Biodiversity, Temperate Ecosystems, and Global Change*, Vol. 20 of NATO ASI Series, Springer Berlin Heidelberg, pp. 337-355.

Table des figures

Fig. 1 : composition de l'équipe scientifique.	6
Fig. 2 : synthèse des questionnements du projet de recherche.....	10
Fig. 3 : statuts internationaux et nationaux des sites d'étude.	12
Fig. 4: les quatre sites d'étude à l'échelle de l'Europe du Nord-Ouest.	13
Fig. 5 : description de la collecte des données	16
Fig. 6 : grille d'analyse commune.....	18
Fig. 7: chronologie de la mise en tourisme et mise en patrimoine à la Chaussée des Géants.	24
Fig. 8: citations négatives des voyageurs au XIX ^e siècle (Williams, 2011 : 102 et Thackeray, 1889 : 326).	26
Fig. 9 : contexte foncier de la Chaussée des Géants.....	28
Fig. 10 : frise temporelle de la mise en tourisme et de la patrimonialisation de la Chaussée des Géants.	30
Fig. 11 : produits dérivés du Visitor Center.....	31
Fig. 12 : Page d'accueil du site web http://www.visitcausewaycoastandglens.com	32
Fig. 13 : logos des marques touristiques http://www.visitcausewaycoastandglens.com / http://causewaycoastaonb.ccght.org / www.discovernorthernireland.com	33
Fig. 14 : illustrations des évènements (festival de la patate et UNESCO Festival ok light) de la Chaussée des Géants	34
Fig. 15 : objectifs du plan de gestion (National Trust).....	35
Fig. 16 : la qualification du paysage aux abords de la Chaussée des Géants en 2005 et en 2013.	36
Fig. 17 : missions du Causeway Coast and Glens Heritage Trust	38
Fig. 18 : Système d'acteurs de la gestion patrimoniale de la Chaussée des Géants.	39
Fig. 19 : périmètre d'intervention du CCGHT et périmètres des AONB	42
Fig. 20 : composition du WHS Steering Group.	44
Fig. 21 : les perceptions du site des visiteurs de la Chaussée des Géants (n=50) traitées sous forme de nuage de mots.	52
Fig. 22 : les représentations du patrimoine pour les visiteurs de la Chaussée des Géants (n=50) traitées sous forme de nuage de mots.....	53
Fig. 23 : La notoriété internationale de la Chaussée des Géants.	53
Fig. 24 : la notion d'esprit des lieux vue par les visiteurs de la Chaussée des Géants (n=50) traitée sous forme de nuage de mots.....	54
Fig. 25 : les visiteurs de la Chaussée des Géants (n=50) pensent-ils que le site est menacé ?	55
Fig. 26 : Détermination des menaces du site par les visiteurs de la Chaussée des Géants (n=50).	55
Fig. 27 : jugement du niveau de fréquentation par les visiteurs de la Chaussée des Géants (n=50).....	56
Fig. 28 : gène éprouvée par le taux de fréquentation du site par les visiteurs de la Chaussée des Géants (n=50).	56
Fig. 29 : consentement à payer pour la protection de la nature pour les visiteurs de la Chaussée des Géants (n=50).	57
Fig. 30 : réactions des visiteurs après présentation de photographies de la Chaussée des Géants (n=50).....	58
Fig. 31 : L'opinion des visiteurs de la Chaussée des Géants sur les infrastructures du site (n=50).	59
Fig. 32 : cartes mentales et parcours de l'habitant n°1.....	63
Fig. 33 : carte mentale et parcours de l'habitant n°3.....	63
Fig. 34 : carte mentale et parcours de l'habitant n°4.....	65
Fig. 35 : carte mentale et parcours de l'habitant n°5.....	65
Fig. 36 : carte mentale et tracé du parcours habituel du résident secondaire n°1.....	68
Fig. 37 : carte mentale et tracé du parcours habituel de la résidente secondaire n°3.....	69
Fig. 38 : carte mentale et tracé du parcours habituel du résident secondaire n°4.....	69
Fig. 39 : carte mentale et tracé du parcours de la résidente secondaire n°5.	71
Fig. 40 : carte mentale et tracé du parcours du touriste n°2.....	73
Fig. 41 : carte mentale et tracé du parcours du couple de touristes n°1.....	73
Fig. 42 : parcours des visiteurs sur le site de Giant's Causeway renseignés par GPS et tracés sur cartes papier.	76
Fig. 43 : parcours des habitants sur le site de Giant's Causeway renseignés par GPS et tracés sur cartes papier.	77
Fig. 44 : parcours des touristes sur le site de Giant's Causeway renseigné par GPS et tracés sur cartes.....	78
Fig. 45 : parcours des résidents secondaires sur le site de Giant's Causeway renseignés par GPS et tracés sur cartes papier.....	79
Fig. 46 : Chaussée des Géants et côte d'Antrim : entre protection du patrimoine et tourisme.	81

Fig. 47 : groupe de touristes sur les « pierres » de la Chaussée des Géants (Photo E. Salin)	84
Fig. 48 : le centre de visiteurs de la Chaussée des Géants.....	86
Fig. 49 : l'intérieur du centre de visiteurs (Crédit photographique : É. Salin).....	87
Fig. 50 : plan de situation du centre de visiteurs et des édifices préexistants sur le site.....	87
Fig. 51 : tarifs d'entrée du National Trust au centre de visiteurs du Giant's Causeway.....	88
Fig. 52 : information sur l'accès à l'entrée du site.....	89
Fig. 53 : personnes à mobilité réduite attendant la navette pour remonter jusqu'au centre.....	93
Fig. 54 : le train de Bushmills à la Chaussée des géants.....	94
Fig. 55 : sentiers et mouvements de terrain sur le site du patrimoine mondial de la Chaussée des Géants en 2015.	95
Fig. 56 : panneau d'informations sur le pourquoi de la fermeture du sentier.....	96
Fig. 57 : un type de cluster culturel proposé par le ministère du Tourisme de l'Irlande du Nord (Source : Northern Ireland Tourist Board (nitb.com)).....	99
Fig. 58 : localisation des lieux de tournage de GOT par le Ministère du Tourisme d'Irlande du Nord	100
Fig. 59 : photos d'un des lieux de tournage de GOT, The Dark Hedges, The King's Road (Sources : https://www.discovernorthernireland.com/gameofthrones).....	100
Fig. 60 : captures d'écran proposées par le TO Game of Thrones Tours	101
Fig. 61 : captures d'écran du tutoriel pour créer un cluster culturel en Irlande du Nord (Source : John Bustad, 5 key insights to grow your business through Clustering - inspired by the NITB Tourism Toolkit. Youtube).....	102
Fig. 62 : origines des visiteurs de la Chaussée des Géants (2013).....	103
Fig. 63 : site d'intérêt récemment ré-ouvert, the Gobbins Path.....	104
Fig. 64 : campagne de communication du National Trust pour encourager le public à visiter le Causeway en dehors des périodes journalières de fréquentation maximale.....	106
Fig. 65 : visiteurs (Flickr) mimant l'image promotionnelle de Giant's Causeway sur la botte du géant.	106
Fig. 66 : la famille Kane, productrice d'une huile de Colza renommée (économusée).	108
Fig. 67 : modèles de développement local mobilisés par le CCGHT par la construction ou la participation à un réseau partenarial international.	109
Fig. 68 : Opinion des visiteurs sur la signalétique et son contenu à la Chaussée des Géants (n=50).	110
Fig. 69 : L'implication des visiteurs dans la gouvernance du site de la Chaussée des Géants (n=50).	111
Fig. 70 : historique de la mise en tourisme et de la mise en patrimoine en mer des Wadden à échelle régionale (Pays-Bas, Allemagne, Danemark).	121
Fig. 71 : la station de Fanø Nordsøbad peinte par Holger Drachmann en 1894.....	123
Fig. 72 : affiche touristique des courses internationales d'automobiles en 1923 à Fanø.	124
Fig. 73 : poldérisation projetée dans le cadre du Wadden Sea Plan	127
Fig. 74 : Waddenzee. Natuurgebied van Nederland, Duistland en Denemarken coordonné et publié en 1976 par Jan Abrahamse en néerlandais et en allemand (Source : http://www.boekwinkeltjes.nl).	128
Fig. 75 : les zones de tranquillité (vert) de la Scientific Reference Area de Skallingen-Langli.	130
Fig. 76 : zonages de protection de la Réserve de faune sauvage créée en 1979.....	131
Fig. 77 : périmètre de la coopération trilatérale de la mer des Wadden : la Wadden Sea Area.	133
Fig. 78 : zonages de protection de la Réserve de nature et de faune sauvage en 1992 incluant les modifications légales de 1998.	135
Fig. 79 : zones de protection spéciales (ZPS) établies au titre de la directive européenne Oiseaux en 1983.	136
Fig. 80 : périmètre du Parc national danois de la mer des Wadden créé en 2010.	137
Fig. 81 : critères retenus pour l'inscription de la mer des Wadden sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO	138
Fig. 82 : périmètre du site du Patrimoine mondial en 2009.....	139
Fig. 83 : fréquentation automobile des plages sur l'île de Fanø.....	140
Fig. 84 : périmètre du Patrimoine mondial de l'UNESCO	141
Fig. 85 : le périmètre du site du Patrimoine mondial appuyé sur un réseau d'espaces protégés à l'échelle de la coopération trilatérale Pays-Allemagne-Danemark.	142
Fig. 86 : frise chronologique des étapes de la mise en tourisme et en patrimoine de la mer des Wadden au Danemark.....	143
Fig. 87: Marque territoriale de la Mer de Wadden commune aux trois pays.	145
Fig. 88 : Brochures d'information sur la Mer de Wadden publiées en plusieurs langues.....	146
Fig. 89 : Images issues du site web danois de la Mer de Wadden.	147
Fig. 90 : les 12 objectifs du plan de gestion du Parc national	149
Fig. 91 : répartition des sources de financement du Parc national de la mer des Wadden en 2015.	150

Fig. 92: le système d'acteurs dans la mer des Wadden danoise	151
Fig. 93 : organisation du Parc national de la mer des Wadden au Danemark (Source : Peter Saabye Simonsen, directeur du Parc national de la mer des Wadden, le 22 mai 2015).	152
Fig. 94 : organisation de la gouvernance du territoire vue par le Parc national de la mer des Wadden au Danemark	154
Fig. 95: les représentations du site des visiteurs de la mer des Wadden (n=50) sous forme de nuage de mots.	159
Fig. 96 : les valeurs du patrimoine pour les visiteurs de la mer des Wadden (n=50) traitées sous forme de nuage de mots.	160
Fig. 97: la notion d'esprit des lieux vue par les visiteurs de la mer des Wadden (n=50) traitée sous forme de nuage de mots.	160
Fig. 98 : représentations de la notoriété et rôle dans la visite pour la mer des Wadden (n=50).....	161
Fig. 99 : comment les visiteurs ont-ils appris l'existence de la mer des Wadden ? (n=50).....	161
Fig. 100 : origine géographique des visiteurs et fréquence de la visite pour la mer des Wadden (n=50).	161
Fig. 101 : jugement du niveau de fréquentation par les visiteurs de la mer des Wadden (n=50).	162
Fig. 102 : gêne éprouvée par le taux de fréquentation du site par les visiteurs de la mer des Wadden (n=50)..	162
Fig. 103 : les visiteurs de la mer des Wadden (n=50) pensent-ils que le site est menacé ?.....	163
Fig. 104 : détermination des menaces du site par les visiteurs de la mer des Wadden (n=50).....	163
Fig. 105 : consentement à payer pour la protection de la nature pour les visiteurs de la mer des Wadden (n=50).	163
Fig. 106 : réactions des visiteurs après présentation de photographies de la mer des Wadden (n=50).	165
Fig. 107 : Lieux de l'enquête qualitative sur les îles de la mer des Wadden et caractéristiques des individus....	165
Fig. 108 : Carte mentale et tracé des parcours de l'habitant n° 1 (Rømø).	166
Fig. 109 : Carte mentale et tracé des parcours de l'habitant n° 3 (Fanø).	167
Fig. 110 : Carte mentale et tracé des parcours de l'habitant n° 5 (Fanø).	168
Fig. 111 : Carte mentale et tracé des parcours de l'habitante n° 4 (Fanø).....	169
Fig. 112: carte mentale et tracé des parcours de l'habitant n° 2 (Fanø).....	170
Fig. 113 : différenciation des rapports à l'île en fonction des habitants.	170
Fig. 114 : Carte mentale et parcours des résidentes secondaires 1 (Rømø) : jeunes de 18 ans.	172
Fig. 115 : carte mentale et parcours du résident secondaire 3 (Fanø) : jeune de 19 ans.	173
Fig. 116 : carte mentale et parcours du résident secondaire 2 (Rømø).	174
Fig. 117 : carte mentale et parcours du résident secondaire 4 (Fanø).	175
Fig. 118 : carte mentale et parcours du résident secondaire 5 (Fanø).	176
Fig. 119 : différenciation des rapports à l'île en fonction des résidents secondaires.	177
Fig. 120 : carte mentale et parcours du touriste 1 (Rømø).	178
Fig. 121 : Carte mentale et parcours du touriste 2 (Rømø).	179
Fig. 122 : Carte mentale et parcours du touriste 3 (Rømø).	180
Fig. 123 : Carte mentale et parcours de la touriste 4 (Rømø).	181
Fig. 124 : Carte mentale et parcours du touriste 5 (Fanø).	182
Fig. 125 : Différenciation des rapports à l'île en fonction des touristes.	182
Fig. 126 : Essai de typologie des pratiques spatiales de l'île associées aux rapports à l'environnement.....	183
Fig. 127 : parcours des visiteurs sur l'île de Fanø renseignés par GPS et tracés sur cartes papier.....	185
Fig. 128 : parcours des visiteurs sur l'île de Rømø renseignés par GPS et tracés sur cartes papier.	186
Fig. 129 : parcours des visiteurs sur l'île de Mandø renseignés par GPS et tracés sur cartes papier	187
Fig. 130 : parcours d'habitants sur l'île de Fanø renseignés par tracés sur cartes papier.....	188
Fig. 131 : parcours de résidents secondaires sur l'île de Fanø renseignés par tracés sur cartes papier.....	189
Fig. 132 : parcours d'un touriste sur l'île de Fanø renseigné par tracé sur cartes papier.....	190
Fig. 133 : parcours d'un habitant sur l'île de Rømø renseigné par tracé sur cartes papier	191
Fig. 134 : parcours de résidents secondaires sur l'île de Rømø renseignés par tracés sur cartes papier	192
Fig. 135 : parcours de touristes sur l'île de Rømø renseignés par tracés sur cartes papier.....	193
Fig. 136 : organisation de l'accueil des visiteurs dans la mer des Wadden : une offre dense de centres de visiteurs et de sports de nature (source : Nationalpark Vadehavet, 2015).	196
Fig. 137 : missions du Vadehavets Formidlerforum (VFF) (www.vadehav.dk).....	197
Fig. 138 : Image du projet du nouveau Vadehavscentret ouvert le 3 février 2017	198
Fig. 139 : facteurs naturels d'attractivité à l'intérieur du parc national de la mer des Wadden danois (source : Nationalpark Vadehavet, 2015).	201
Fig. 140 : zonages des activités de loisirs à l'intérieur du parc national de la mer des Wadden danois.....	202
Fig. 141 : visiteurs intéressés pour participer à la gouvernance du site pour la mer des Wadden (n=50).	204

Fig. 142: les principales étapes de la mise en tourisme/mise en patrimoine.....	206
Fig. 143 : détail d'un dessin de Lambert Doomer en 1646 (in Buron, 2000).	207
Fig. 144 : « ronde paludière (...) de Jules Cornilliet, entre 1866 et 1890 » (Buron, 2000).....	207
Fig. 145 : chronologie synthétique de la mise en tourisme/mise en patrimoine.....	222
Fig. 146 : le marketing du sel des marais salants de Guérande.....	224
Fig. 147 : produits dérivés du sel et des marais salants « boutique « grain de sel » à Guérande (E. Pédrot, 2015).	224
Fig. 148 : origine géographique du public interrogé dans les communes périphériques des marais salants de Guérande.....	227
Fig. 149 : degré de connaissance des marais pour le public interrogé dans les communes périphériques du site.	228
Fig. 150 : degré de fréquentation du marais pour le public interrogé dans les communes périphériques du site.	230
Fig. 151 : lieux fréquentés dans le marais pour le public interrogé dans les communes périphériques du site. .	231
Fig. 152 : intentions de visite pour le public interrogé dans les communes périphériques du site.....	232
Fig. 153 : zonages de protection sur les marais salants de Guérande.	234
Fig. 154 : système d'acteurs pour les marais salants de Guérande	237
Fig. 155 : termes mobilisés par les enquêtés pour décrire les marais salants.....	239
Fig. 156 : les visiteurs considèrent-ils le site comme un patrimoine ?.....	240
Fig. 157 : carte mentale et tracé des parcours de l'habitant-paludier à Guérande (XM2).	241
Fig. 158 : carte mentale et tracé des parcours du résident secondaire devenu habitant à Guérande (XM1).	245
Fig. 159 : carte mentale et tracé des parcours du jeune habitant citadin de Guérande travaillant à la Baule (VAB3).	246
Fig. 160 : carte mentale et parcours du résident secondaire de Batz-sur-Mer (VAB1).	249
Fig. 161 : carte mentale et parcours du résident secondaire de La Baule (VAB2).....	249
Fig. 162 : carte mentale et parcours d'un vacancier habituel de Batz (ES2).	250
Fig. 163 : carte mentale du résident secondaire du Croisic (ES4).....	250
Fig. 164 : carte mentale et carte des parcours VH1.	253
Fig. 165 : carte mentale et parcours de touriste (VH2).	254
Fig. 166 : carte mentale de touriste (ES3).	255
Fig. 167 : carte mentale et parcours de touriste (CRS2).....	255
Fig. 168 : carte mentale et parcours de touriste (CRS3).....	255
Fig. 169 : carte mentale et parcours de touriste (XM3).	256
Fig. 170 : parcours dans les marais salants des 5 types de visiteurs.....	258
Fig. 171 : tableau de synthèse du rapport au marais des 5 types de visiteurs.	259
Fig. 172 : parcours de visite dans les marais de Guérande pour des habitants	260
Fig. 173 : parcours de visite dans les marais de Guérande pour des résidents secondaires.	261
Fig. 174 : parcours de visite dans les marais de Guérande pour touristes.	262
Fig. 175 : principales sources d'attractivité touristique en presqu'île guérandaise.	264
Fig. 176 : parcours type pour une visite nocturne organisée par Terre de Sel (2 heures le 21 juillet 2015) « Parcours Balade nocturne ».	267
Fig. 177 : arrêté municipal du 4 août 2011 portant sur la restriction d'usage de la route de Sissable en faveur des paludiers.....	269
Fig. 178 : texte de la plaquette de communication de la « journée douce » d'avril 2015.....	270
Fig. 179 : itinéraires rendus aux mobilités douces dans les marais salants lors des Journées douces de 2014 et de 2015.	271
Fig. 180 : l'anse du Cap Gris-Nez, l'hôtel en arrière plan.	279
Fig. 181 : la digue et les villas balnéaires de Wissant.	280
Fig. 182 : la plage d'Ambleteuse, construction d'un château fort.	280
Fig. 183 : le train « Renard ».	281
Fig. 184 : Les tourmentés (1905), V. Demont-Breton.	281
Fig. 185 : A l'eau (1897), V. Demont-Breton.	282
Fig. 186 : le Typhonium (construction en 1891), Wissant.	282
Fig. 187 : musée du Mur de l'Atlantique - Batterie Todt.	284
Fig. 188 : trous de bombes au cap Blanc-Nez.....	284
Fig. 189 : villa « Les Rameaux », rue du G ^{al} de Gaulle.	285
Fig. 190 : villa « Les Mauriciens », rue du G ^{al} de Gaulle.	286

Fig. 191 : les principales dates, mise en tourisme et mise en patrimoine sur le site des 2 Caps.	293
Fig. 192 : Principales étapes de la patrimonialisation et de la mise en tourisme sur le site des 2 Caps.....	294
Fig. 193 : Les Deux Caps, mode d'emploi !	295
Fig. 194 : Brochure « Les Deux-Caps ».	296
Fig. 195 : Guide touristique du Calaisis	297
Fig. 196 : Les fêtes de village sur le GSF des Deux Caps : la mise en valeur du patrimoine local.	303
Fig. 197 : Le croisement de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel par le prisme de l'art.	304
Fig. 198 : les types de protection dans le Grand Site des Deux Caps.....	305
Fig. 199 : Système d'acteurs intervenant dans la gestion du Grand Site de France des 2 Caps.....	311
Fig. 200 : Page d'accueil du site de la Brasserie des 2 Caps.	319
Fig. 201 : Page du site de la Brasserie des 2 caps, consacrée au Pays de Belle Dalle.....	320
Fig. 202 : Le patrimoine de Wierre-Effroy au même niveau que le Grand Site des 2 Caps.....	321
Fig. 203 : la notion d'esprits des lieux vue par les visiteurs du site des Deux Caps	323
Fig. 204 : les représentations du patrimoine des visiteurs du site des Deux Caps.....	324
Fig. 205 : les valeurs du patrimoine pour les visiteurs du site des Deux Caps.	324
Fig. 206 : le sentiment de menace.....	325
Fig. 207 : Détermination des types de menaces sur le site par les visiteurs des Deux Caps.	325
Fig. 208 : sentiment de liberté des usagers durant leur balade.	326
Fig. 209 : retour sur la signalétique.....	326
Fig. 210 : satisfaction des équipements présents sur le Grand Site des Deux Caps.	327
Fig. 211 : réactions des visiteurs après présentation de photographies.	328
Fig. 212 : Enquête par questionnaire, restitution d'itinéraire et carte mentale auprès des visiteurs des Deux Caps : répartition des individus par site des Deux Caps.....	329
Fig. 213 : Cartes mentales des habitants 1 et 2 fréquentant le Cap Gris-Nez.	330
Fig. 214 : parcours des résidents permanents sur les caps Gris-Nez et Blanc-Nez.	330
Fig. 215 : Cartes mentales des habitants 3 et 4.	331
Fig. 216 : Cartes mentales de l'habitant n° 5 et des résidents secondaires n° 3 et 4.	331
Fig. 217 : cartes mentales des résidents secondaires 2 et 5.....	332
Fig. 218 : parcours des résidents secondaires sur les caps Gris-Nez et Blanc-Nez.	332
Fig. 219 : Cartes mentales des touristes 1, 2 et 3.....	333
Fig. 220 : parcours des touristes sur le cap Blanc-Nez renseignés sur carte papier.	334
Fig. 221 : parcours de tous les usagers sur le site du cap Blanc-Nez.....	334
Fig. 222 : parcours de tous les usagers sur le site du cap Gris-Nez.	335
Fig. 223 : exemples d'animations proposées et organisées par Eden 62.	340
Fig. 224 : chronologie de la patrimonialisation du littoral de la Narbonnaise.....	352
Fig. 225 : synthèse des enjeux de protection patrimoniale à l'échelle des quatre sites.....	370
Fig. 226 : connaissance du terme « sense of place » (Chaussée des Géants) (n =50).	372
Fig. 227 : connaissance du terme « sense of place » (Mer des Wadden) (n =50).....	373
Fig. 228 : la notion de « Sense of place » pour les visiteurs de la Chaussée des Géants.	373
Fig. 229 : la notion de « Sense of place » pour les visiteurs de la Mer des Wadden.	374
Fig. 230 : la notion d'esprit des lieux vue par les visiteurs des marais salants de Guérande.	374
Fig. 231 : la notion d'esprit des lieux vue par les visiteurs du site des Deux Caps.....	375
Fig. 232 : parcours des touristes interrogés dans les enquêtes qualitatives.	382
Fig. 233 : Parcours des résidents secondaires interrogés dans les enquêtes qualitatives.....	384
Fig. 234 : comparaison des parcours d'habitants des enquêtes qualitatives.....	386
Fig. 235 : regards et pratiques de gestion du tourisme à l'échelle des quatre sites patrimoniaux.	389
Fig. 236 : circulation des modèles de gestion du tourisme dans les quatre sites patrimoniaux.	396
Fig. 237 : la justice spatiale à l'échelle des quatre sites.	400
Fig. 238 : Valorisation du programme de recherche.	409

Annexes

Guide d'entretien visiteur en anglais

Données sur l'identité de la personne interviewée (peuvent être recueillies par une fiche hors entretien) :

Fiche 1 de présentation de l'individu interrogé :

Man/woman:

Age:

Job/retired:

Study level:

Home (city and country):

Familial visit / alone / couple / friends (how many?) / group (school or not, organization, size of the group, number of guides)

Holiday accommodation:

Time of the visit:

If they are in their holiday home: where is your home and where is your holiday home?

How often did you ever stay in this area/holiday home? If you have a holiday home in the area, what is your frequency of stays? Why and when did you buy it?

Proposition de guide d'entretien : court, pour tenir chaque entretien entre 20 et 30 minutes

The global experience of the visit/walk/ride:

1. 1- With regard to the place, what are your uses of it?

How often did you ever visit this place?

Can you reproduce your itinerary (itineraries) of your walk (today/usually) on this map, on describing it?

What did you do during this visit?

How long is your visit of this place (today/usually)?

1.2 - Asking for the persons (family, friends, medias, reception stakeholders) who were "intermediaries" to inform, to know the place and the itineraries which exist there.

How were you aware of this place? Family, media, guidebooks, others...

Is any reception service (as the tourist bureau, the owner of your accommodation...) aided you to plan and realize your visit?

For your orientation during the visit, did you use any guidebook, map, smartphone (name of the App?) or so on?

1.3 – Asking for the experience of the day visit/walk/ride and its satisfaction, especially in relation to the perception of the frequenting.

Can you describe the place?

Did this place arouse a particular emotion for you?

What is/was your sensory experience of this place? What senses did you use during your visit?

What did you taste, smell, see, hear?

Into this place, could you go anywhere you wished for?

The representation of the place (attachment, relationship to the heritage, to the protection, to the planning) :

2.1 Asking for the attachment towards this place, and/or, for the first-time visitors, the first appreciation of the place

In this place, for what do you attach importance to and that you hope it will be maintained?

Does/did this place lead you to think to another place?

How do you understand the expression “spirit of places”?

2.2 Asking for the knowledge of the heritage and the measures of the heritage protection in this place.

What is heritage here for you? (developing with the different types of heritage).

Do you know what organization is put in charge of maintaining this place?

Do you think the heritage of this place is recognized enough?

Does this heritage seem to you protected enough?

Does this heritage seem to you managed enough?

How do you imagine the future of this place?

2.3 Asking for the representations of the planning: suitable, accessible or not? (include the question of the payment to access to the place)

What is your opinion about the planning of the visit into this place?

What is your opinion about the access/the free or paying parking?

Have you any suggestion as regards the planning of this place?

Les rapports à l'autre sur la zone/par rapport à la zone :

3.1 Asking for the relationships to the other visitors during the visit.

What do you think about the presence of the other visitors?

For you, are there too many people or not in this place? (asking for the differences in relation to every part of the place)

What are your relationships with the other visitors during your visit(s)?

3.2 Asking for the relationships to the other types of stakeholders in the place: are there in this place? If yes, what are the relationships/contacts with them? Inhabitants, owners of holiday homes, farmers, hunters, sports players,...

During your visit, did you encounter any inhabitants, farmers, hunters, sports players?

How did these encounters happen? Have you found them interesting?

3.3 Asking for the participation for the “governance/management” of the place? Is the visitor informed, was he taken part in it or not?

Due to your visit or other actions as regards the place, do you think you take part in its management?

Do you think the tourists/inhabitants can or should take part in some decisions concerning the planning?

Are you interested in this participation yourself? Why?

Due to your visit, do you think you take part in the value/valorisation of the place? Do you think you take part in the heritage recognition of the place? Do you think you take part in protecting it, transforming it, or threatening it?

Last but not least! Can you draw up a sketch map of this place (on a white sheet)?

Guide d'entretien visiteur en français

Nom enquêteur :

Date enquête :

Lieu enquête :

Q / Enquêté :

Homme Femme

Q / Age de l'enquêté :

15-29 ans 60-74 ans
30-44 ans 60-74 ans
45-59 ans

Q / Métier de l'enquêté :

Agriculteur Employé
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise Ouvrier
Cadre et professions intellectuelles sup. Etudiant
Professions intermédiaires Inactif
Retraité★

★Si retraité, métier exercé avant :

Q / Niveau d'étude de l'enquêté :

CAP-BEP BAC + 4-5
BAC BAC +8
BAC +2 sans diplôme
BAC+3 autre (précisez)

Q / Lieu de résidence principale :

Pays :

Département :

Ville :

Q / Avec qui êtes vous venu sur le site aujourd'hui ?

En famille En couple
Seul Entre amis (combien)
En groupe organisé★

★Si groupe : scolaires ou non, organisme, taille du groupe, nombre d'accompagnateurs

Enfants ? Oui★ Non

★Si oui, combien ?

Chien ? Oui Non combien ? :

Q / Durant votre séjour vous séjournez :

- | | | | |
|-----------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Hôtel-Chambre d'hôtes | <input type="checkbox"/> | Amis | <input type="checkbox"/> |
| Gîte-location | <input type="checkbox"/> | Résidence secondaire★ | <input type="checkbox"/> |
| Camping | <input type="checkbox"/> | centre de vacances | <input type="checkbox"/> |
| Camping car | <input type="checkbox"/> | autres (précisez) | <input type="checkbox"/> |
| Maison de famille | <input type="checkbox"/> | | |

★ Si résident secondaire :

Commune de la résidence secondaire :

Fréquence de venue/an :

Temporalités de résidence (?? saison préférée ??)

Date d'achat et motif de l'achat :

L'expérience générale de visite/promenade/randonnée :

1.1 - Par rapport à la « zone atelier », demandez à la personne de décrire son (ses) pratiques de la zone (si elle a déjà pratiqué avant, si elle a l'habitude de pratiquer cette zone) et les connaissances qu'elle en a.

Q / Quelle est votre fréquence/habitude de visite/promenade/randonnée sur ce « site » ?

- | | | | |
|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| 1ere fois | <input type="checkbox"/> | plusieurs fois par mois | <input type="checkbox"/> |
| Moins d'une fois par an | <input type="checkbox"/> | presque toutes les semaines | <input type="checkbox"/> |
| Plusieurs fois par an | <input type="checkbox"/> | ts les jours | <input type="checkbox"/> |
| Au moins 1 fois par mois | <input type="checkbox"/> | | |

Q / Pouvez-vous restituer votre/vos itinéraires sur ce fond de carte, en nous le/les décrivant ?

Q / Quelles ont été vos activités sur le site ?

- | | |
|--------------------|-------------------------------------|
| Promenade | <input type="checkbox"/> |
| Pêche/cueillette | <input type="checkbox"/> |
| Pique-nique | <input type="checkbox"/> |
| Activités ludiques | <input type="checkbox"/> |
| Autres | <input type="checkbox"/> (précisez) |

Q / Vous êtes sur le site pour combien de temps ?

- | | | | |
|--------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------|
| Quelques heures | <input type="checkbox"/> | 1 semaine | <input type="checkbox"/> |
| Une journée | <input type="checkbox"/> | 2 semaines | <input type="checkbox"/> |
| 2 jours (week end) | <input type="checkbox"/> | > 2 semaines | <input type="checkbox"/> |
| entre 3 et 5 jours | <input type="checkbox"/> | autres à précisez : | |

Q / A quelle saison venez-vous généralement ?

- | | | | | | | | |
|-----------|--------------------------|-----|--------------------------|---------|--------------------------|-------|--------------------------|
| Printemps | <input type="checkbox"/> | Été | <input type="checkbox"/> | Automne | <input type="checkbox"/> | Hiver | <input type="checkbox"/> |
|-----------|--------------------------|-----|--------------------------|---------|--------------------------|-------|--------------------------|

1.2 - Questionner sur les acteurs (famille, amis, médias, structure d'accueil du site...) qui ont servi d'intermédiaires pour la personne afin de l'informer pour se repérer dans cette zone, sur les itinéraires de visite qui y sont possibles.

Q / Comment avez-vous eu connaissance du site ?

Famille (depuis toujours)	<input type="checkbox"/>	Guides touristiques	<input type="checkbox"/>
Amis	<input type="checkbox"/>	Office de tourisme	<input type="checkbox"/>
Bouche à oreille	<input type="checkbox"/>	par hasard	<input type="checkbox"/>
Médias	<input type="checkbox"/>	autres	<input type="checkbox"/> précisez.....

Q / La structure d'accueil (Otsi, hébergeur, autre ?) du public (en fonction du site) vous a-t-elle servi pour préparer et pour faire votre visite (visite guidées, itinéraires, parcours thématiques...) ? Expliquez.

Q / Avez-vous utilisé des outils de guidage pour votre visite ? Des guides ? des documents fournis par des OTSI, internet, des applications de smartphones ?

1.3 - Questionner sur l'expérience de visite/promenade/randonnée du jour-même et sur sa satisfaction, notamment par rapport à la perception de la fréquentation.

Q / Pouvez-vous décrire le site/ le paysage ?

Q / Ce site a-t-il suscité pour vous une émotion particulière ?

Q / Quelle est votre expérience sensorielle du site ? Relancer : Quels sens avez-vous utilisé lors de votre visite ? qu'avez-vous goûté, senti, vu, entendu ?

Q / Avez-vous pu aller où vous le souhaitiez sur le site ? Si oui, dans quel but ? si non, cela représente-t-il une contrainte ou est-ce normal ?

Q / Votre visite/randonnée/promenade a-t-elle semblé agréable ? Pourquoi ? (ou quels sont les points positifs de votre visite ?)

Q / Désagréable ? Pour quelles raisons ? (quels sont les points négatifs de votre visite ?)

La représentation de la zone (attachement, rapports au patrimoine, à la protection, à l'aménagement) :

2.1 - Questionner sur l'attachement de la personne à la zone, et/ou, pour des primo-visiteurs, sur l'appréciation des lieux lors de la première expérience

Q / A quoi êtes-vous attaché dans ce site et que vous souhaitez personnellement voir maintenu ?

Q / Cet endroit vous fait-il penser à un autre endroit ?

oui★ non

★Si oui, lequel ?

Q / Comment comprenez-vous l'expression « esprit des lieux » ?

2.2 - Questionner sur la connaissance patrimoniale et des mesures de protection du patrimoine (« naturel », culturel) de la zone.

Q / Qu'est-ce qui est patrimoine ici pour vous ? (les relancer pour compléter sur les types de patrimoine : quels vocabulaires ?)

- Q / Savez-vous quel organisme est propriétaire du site ?
- Q / Savez-vous quel organisme est gestionnaire du site (chargé de l'entretien)
- Q / Pensez-vous que ce patrimoine soit suffisamment reconnu ? à l'échelle nationale, internationale ?
- Q / Le patrimoine vous semble-t-il bien/suffisamment protégé ?
- Q / Le patrimoine vous semble-t-il bien géré ?
- Q / Comment imaginez-vous le futur de ce site ? préciser et relancer
- Q / Pensez-vous que ce site soit menacé dans l'avenir ? Par quoi/qui ?

Les rapports à l'autre sur la zone/par rapport à la zone :

3.1 - Questionner sur les rapports aux autres visiteurs pendant la ou les expériences de pratique.

Q / Que pensez-vous de la présence des autres visiteurs ?

Q / Comment jugez vous la fréquentation du site ?

Très importante Importante
 Moyennement importante Faiblement importante Très faible

Q / Quelle relation avez-vous avec les autres visiteurs du site ?

3.2 - Questionner sur les rapports aux autres catégories d'acteurs présents éventuellement sur la zone : y en a-t-il ? Si oui, quels rapports, quels contacts avec eux ? Habitants, résidents secondaires, agriculteurs, chasseurs, pratiquants de loisirs sportifs,...

Q / Avez-vous rencontré des habitants, des agriculteurs, des chasseurs, des pêcheurs, des sportifs... du site ?

Q / Comment cela s'est-il passé ? Trouvez-vous cela intéressant ?

3.3 - Questionner sur la participation à la gouvernance du site/de la zone : le visiteur est-il informé, a-t-il participé ou pas ?

Q / Pensez-vous que, par votre visite ou par d'autres actions (lesquelles?), vous participez à la gestion du site ?

Q / Pensez-vous que les touristes/les habitants peuvent ou devraient participer à certaines prises de décision concernant les aménagements ?

Q / Etes-vous vous-même intéressé par cette participation ? Pourquoi ?

Q / Pensez-vous que, par votre présence ou vos actions, vous participez à la valorisation du site ? / à la reconnaissance du patrimoine de ce site ? Est-ce que vous avez conscience que vous participez à le protéger, à le transformer ou à le menacer ?

Enfin : pouvez-vous faire un croquis de ce site (feuille blanche à distribuer) ?

Questionnaire visiteur en ligne sur Limesurvey

Fil directeur du questionnaire associé au tracking

Bienvenue,

les universités du Maine, de Nantes, d'Angers, de Caen, de Dunkerque et de Chicoutimi ainsi que le CNRS et le ministère de l'écologie vous remercient de votre participation !

Voici quelques questions pour agréementer votre promenade.

Il y a 38 questions dans ce questionnaire

Identifiant

Entrez votre adresse mail *

*

Veillez écrire votre réponse ici :

Avant de partir en promenade !

Lieu enquête :

et nom de l'enquêteur :

Veillez écrire votre réponse ici :

Vous êtes ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Féminin
- Masculin

Quel âge avez-vous ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- 15-29
- 30-44
- 44-59
- 60-74
- plus de 74

Quel est votre métier ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Agriculteur
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Cadre et professions intellectuelles sup.
- Professions intermédiaires
- Retraité
- Employé
- Ouvrier
- Etudiant
- Inactif

Si vous êtes retraité, quel métier exerciez-vous avant ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Retraité' à la question '5 [Q4]' (Quel est votre métier ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Lieu de résidence principale (pays)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Lieu de résidence principale (ville)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Avec qui êtes vous venu sur le site aujourd'hui ?

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- En famille
- Seul
- En couple
- Entre amis
- En groupe organisé

Comment résidez-vous sur place ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Résidence principale
- Résidence secondaire
- Chez des amis ou dans la famille
- Résidence secondaire
- Hôtel ou chambre d'hôtes
- Gîte ou location
- Camping
- Camping-car
- Centre de vacances
- Autre

Commune de la résidence secondaire :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Camping' à la question '10 [Q7]' (Comment résidez-vous sur place ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Venez-vous souvent ici ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- 1ere fois
- Plusieurs fois par an
- Presque toutes les semaines
- Tous les jours

Comment avez-vous eu connaissance du site ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Famille (depuis toujours)
- Guides touristiques
- Amis
- Office de tourisme
- Bouche à oreille
- par hasard
- Médias
- Autre

Comment êtes-vous venu ?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- En voiture
- En car privé
- En bus de ligne
- En camping-car
- En moto
- En vélo
- A pied

Ce site a-t-il motivé votre séjour ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

Et maintenant, bonne promenade !

Instruction : Prenez autant de photos avec la tablette que vous souhaitez pendant votre promenade... elles vous seront utiles plus tard !

Car, parmi toutes ces photos, on vous demandera de sélectionner celles de

- ce que vous avez trouvé le plus beau ;
- ce que vous avez trouvé le plus laid ;
- ce que vous avez trouvé le plus insolite ;
- ce qui représente le mieux le site.

Enregistrez une vidéo de votre promenade (1 à 2 minutes).

Veillez envoyer au plus un fichier

Kindly attach the aforementioned documents along with the survey

Après la promenade, un moment pour le débriefing !

Lors de votre promenade, vous êtes-vous senti libre de vos mouvements et de votre itinéraire ?

*

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- oui
- non

Votre balade vous a semblé ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Géniale/passionnante
- Très belle
- Moyen / j'ai vu mieux
- Nulle, je ne le conseillerais même pas

Cet endroit vous fait-il penser à un autre endroit ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- oui
- non

Si oui, lequel ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'oui' à la question '19 [Q14]' (Cet endroit vous fait-il penser à un autre endroit ?)

Veillez écrire votre réponse ici :

Qu'est-ce qui fait plus précisément patrimoine pour vous sur ce site ?

Veillez écrire votre réponse ici :

Est-ce que vous comprenez l'expression « esprit des lieux » ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
 Non

Si oui, qu'est-ce que l'esprit des lieux ici pour vous ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '22 [Q17]' (Est-ce que vous comprenez l'expression « esprit des lieux » ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Pensez-vous que ce site soit connu à l'étranger ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
 Non

Pensez-vous que ce site soit menacé dans l'avenir ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
 Non

Si oui, pourquoi ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '25 [Q19]' (Pensez-vous que ce site soit menacé dans l'avenir ?)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- par trop de touristes
 par des comportements non respectueux du site
 par le changement climatique

Comment jugez vous la fréquentation du site ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Très importante
 importante
 Moyennement importante
 Faiblement importante
 Très faible

Si on vous le demandait, auriez-vous envie de donner votre avis sur la protection du site ou sur ses projets d'aménagement ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
 Non

La signalétique et les informations pour les visiteurs vous semblent-ils ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- suffisants
- adéquats
- utiles
- éclairants
- insuffisants
- peu accessibles
- compliqués
- inexistants

Êtes-vous d'accord pour payer le parking sur le site ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

Êtes-vous d'accord pour payer l'accès au site ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

Savez-vous a quoi sert/pourrait servir l'argent des entrées /parkings ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

Avez-vous appris beaucoup sur l'histoire, la nature, le patrimoine ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- oui
- moyen
- peu
- pas du tout

Que pensez-vous des aménagements réalisés sur le site ?

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	il n'y en a pas et il en faudrait	Il n'y en a pas et c'est tant mieux	il y en a mais cela devrait être amélioré	il y en a et c'est très bien
Poubelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Panneaux d'interprétation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sentiers balisés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Parkings	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Maison d'accueil	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ecomusée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Boutiques / Restauration	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Guidage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aire de pique nique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Toilettes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aménagement PMR (handicapés)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Événementiel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Cocher pour chaque type d'aménagement

- *il n'y en a pas et il en faudrait*
- *il n'y en a pas et c'est tant mieux*
- *il y en a mais cela devrait être amélioré*
- *il y en a et c'est très bien*

Choisir la photo de ce que vous avez trouvé le plus beau

Veuillez envoyer au plus un fichier

Kindly attach the aforementioned documents along with the survey

Choisir la photo de ce que vous avez trouvé le plus laid :

Veuillez envoyer au plus un fichier

Kindly attach the aforementioned documents along with the survey

Choisir la photo de ce que vous avez trouvé le plus insolite

Veuillez envoyer au plus un fichier

Kindly attach the aforementioned documents along with the survey

Choisir la photo de ce qui représente le mieux le site

Veuillez envoyer au plus un fichier

Kindly attach the aforementioned documents along with the survey